Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE

Vol. 66

Alger 1925

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

© OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES ; 04 — 86 .

Codification : 4 07 2343

Liste des Membres de la Société

BUREAU

Président : M. Paysant, préfet honoraire.

Vice-présidents { MM. Edmond Doutté, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Luciani, délégué financier, Directeur honoraire du Gouvernement général de l'Algérie.

Secrétaire général : M. G. Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Secrétaire général adjoint : M. Ben Cheneb, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Archiviste : M. Jean Bévia, architecte.

Trésorier : M. Jules Carbonel, éditeur.

Membres { MM. Albertini, professeur à la Faculté des Lettres, directeur du Service des Antiquités de l'Algérie.
Carcopino, professeur à la Sorbonne.
Esquer, archiviste du Gouvernement général.
Marçais, professeur à la Faculté des Lettres, directeur du Musée des Antiquités.
Henri Basset, directeur des Hautes Etudes Marocaines, Rabat.

Membre correspondant : M. Doubl, contrôleur des dépenses engagées au Ministère de la Marine.

MEMBRES A VIE

Colonel Paul Azan.

Edmond Doutté, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, secrétaire général de la Commission des Affaires Musulmanes au Ministère des Affaires Etrangères.

Joleaud, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Paris.

Louis Gentil, professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

Pallary, instituteur à Ekmühl-Oran.

MEMBRES

Abd El Wahab, professeur à l'Ecole supérieure d'arabe, Tunis.

A. Aboudou, chez Jammadou, à Diégo-Suarez.

Mlle Abria, la Manouba (Tunisie).

Alazard, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Albertini, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Ardaillon, recteur de l'Académie d'Alger, villa Bellevue (Télemly).

Albert Ballu, inspecteur général des Monuments historiques de l'Algérie, 30, rue Blanche, Paris.

BARBEDETTE. 9, boulevard Carnot, Alger.
André BASSET, Institut des Hautes Etudes Marocaines. Rabat.
H. BASSET, Directeur des Hautes Etudes Marocaines, Rabat.
Paul BASSET, avocat à Alger, rue Dumont-d'Urville, 5.
BEL, directeur de la Médersa de Tlemcen.
BEN CHENEB, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, 4, rue Villebois-Mareuil, St-Eugène.
BÉRANGER, 15, rue des Saints-Pères, Paris.
BÉRAUD, chef de bureau à la Préfecture de Constantine.
Augustin BERNARD, professeur à la Sorbonne.
BERNARD, contrôleur général honoraire des Chemins de fer, Villa Montigny, au Ruisseau, près Kouba.
BÉVIA, architecte, 16, rue Michelet, Alger.
BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.
BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE SUPÉRIEURE DE LANGUE ARABE A RABAT.
BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DU PROTECTORAT, Rabat.
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ALGER.
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE TLEMCEN.
E. BONNEFONTHER, professeur à la Médersa de Constantine.
BORÉLY LA SAPIE, chef de bureau au Gouvernement Général.
BOULIFA, chargé de Conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
BOURGEOIS, avocat, Sedrata.
Henri BOURLON, chef de gare P. L. M., à la Mare d'Eau.
BOUZAR, interprète judiciaire à Miliana.
J.-B. BRUNO, négociant, 11, avenue Durando, Alger.
BRUNOT, chef de bureau à la direction de l'Enseignement à Rabat.
J. CARBONEL, libraire-éditeur à Alger, place de la Régence.
J. CARCOPINO, professeur à la Sorbonne, 7, rue Garancière, Paris.
Dr CASSARD, 35 *bis*, rue Es-Sadikia, Tunis.
Commandant CAUVET, à Birmandreis (Alger).
CAZENAVE, professeur au Lycée d'Alger, 1, avenue de la Bouzaréa.
CERCLE ALGÉRIEN, Alger, 7, Place de la République.
CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE.
Edouard CHAMPION, libraire, 5, quai Malaquais, à Paris.
CHARLÉTY, recteur de l'Académie de Strasbourg.
CHEVALIER, Alexandre, représentant de commerce, Alger, boulevard de la-République, 3.
Marcel CHRISTOFLE, architecte du Gouvernement général à Alger, Palais d'Hiver.
COLLÈGE MUSULMAN de Fez.
COMMUNE MIXTE DE GÉRYVILLE.
COUR, professeur à la chaire publique d'arabe à Constantine.
Général CROSSON-DUPLESSIS, Commandant Supérieur du Génie à Rabat.
CRUSSARD, médecin-major, 25, rue Nationale, Constantine.

COMMUNE MIXTE D'AÏN-EL-KSAR A EL-MADHER (Constantine).
COMMUNE MIXTE DES MAADI (Bordj-bou-Arréridj).
COMMUNE MIXTE DE TÉBESSA.
DARÉMONT, chez Bérenger éditeurs, Paris.
DENY, professeur à l'École des langues orientales vivantes, Paris.
Commandant DEREDINGER, à Paris.
DESPARMET, professeur au Lycée d'Alger, 14, rue Berthalot.
DESTAING, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, route de Choisy à L'Hay.
Martial DOUEL, inspecteur des Finances, contrôleur des dépenses, engagées du Ministère de la marine, Paris.
DOURNON, directeur de la Médersa de Constantine.
DROIT, administrateur à Canrobert.
L'abbé DUBOSQ, curé de Tipaza.
EBERT, conseiller de Gouvernement en retraite, Plateau de Guyotville.
ESQUER, archiviste du Gouvernement Général, rue du Vieux Palais.
DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE, chef du Service cartographique au Gouvernement Général.
GARDEL, chef de bureau, affaires indigènes (annexe de Biskra),
Docteur GASSER, sénateur du département d'Oran.
GAUDEFROY-DEMOMBYNES, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, à Paris.
GAUTHIER, commandant affaires indigènes militaires.
E.-F. GAUTIER, professeur de Géographie à la Faculté des Lettres d'Alger.
GLÉNAT, conservateur du Musée des antiquités d'Alger.
Pierre GRANCHAMP, chef de bureau à la Résidence Générale, Tunis.
GRELLET, à Alger, 9, rue Edmond-Adam.
GSELL, professeur au Collège de France.
Alfred HAFNER, libraire, 16, rue de Condé, à Paris.
HANNEDOUCHE, président du Syndicat d'initiative d'Alger, 3, rue Dumont d'Urville.
HOUEL, services municipaux à Safi (Maroc).
HOWARD E. C., Hôtel Beau-Séjour, Alger.
Docteur HUGUES, à Alger, 69, rue Michelet.
IMMARIGEON, Pierre, directeur agrégé du collège d'Oudjda.
JACQUART, Villa Nopals, Télemly.
Ch.-A. JOLY, délégué financier, maire de Guelma.
Ch. JUDE, officier interprète à Ghardaïa.
André JULIEN, agrégé d'histoire, rue Jean-Jacques Rousseau, Malakoff.
LABOUTHIÈRE, sous-directeur des affaires indigènes au Gouvernement Général.
André LAGUERRE, directeur de la Société générale, 148, Télemly, Alger.

Ladreit de la Charrière, Jacques, 20, rue Vanneau, Paris.

Larnaude, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, 123, rue Michelet.

Larroque, directeur d'école à El-Hamma de Gabès.

Docteur Laurens, à Batna.

S. Lebar, à Alger, 23, rue Bab-Azoun.

Général Levé, Paris.

Levi-Provençal, professeur à l'Ecole supérieure d'arabe et de berbèr à Rabat.

Mgr Leynaud, archevêque d'Alger.

Leschi, professeur au Lycée, villa Joly, Télemly.

Cl. Lorenzi, à Alger, 137, rue de Constantine.

Lucien Lotte, ingénieur en chef des C. F. R. A., Alger.

D. Luciani, directeur honoraire au Gouvernement Général, délégué financier, maire d'El-Biar.

Lycée d'Alger.

Maglione et Strini, libraires à Rome.

Mahdi Sadek, interprètre judiciaire, Taher.

G. Marçais, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, Musée des Antiquités.

W. Marçais, professeur à l'Ecole Supérieure d'arabe et de berbère, Tunis.

Gaston Marguet, administrateur de l'*Echo d'Alger*, 15, rue Maréchal-Soult.

Mac Schose Jackson & Cº, 73, West Georges Street, Glascow Scotland.

Commandant Malingoud, directeur de l'Ecole d'interprétariat à Damas, Syrie.

P. Martino, Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, 131, rue Michelet.

Massé, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

E. Maury, directeur des Contributions diverses, H. C. adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général.

F. Maury, chef du Cabinet du Secrétaire général du Gouvernement, Villa Léger, Chemin Yusuf, Alger.

G. Mercier, délégué financier, parc Gattlif, Alger-Mustapha.

Merlin, conservateur adjoint du musée du Louvre, à Paris.

Minet, contrôleur civil stagiaire, Résidence générale, Tunis.

Mirante, directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général.

Monchicourt, contrôleur civil à Tunis.

Ch. Montaland, architecte du Gouvernement général, 10, rue Michelet.

Morand, doyen de la Faculté de Droit d'Alger, 137, rue de Constantine.

Musée d'Oran.

Nesseler, à Oran, boulevard de l'Industrie.

Madame Olivier, haouch el Bey, à Rouiba.

Oppetit, administrateur de la commune mixte de Ténès.

Parker James et Cº, libraires, 27, Broad Street, Oxford.

Paysant, préfet honoraire, 6, rue Joinville, Alger.

Poullet, contrôleur civil, Gabès.

Pérès, professeur à l'École primaire supérieure de Maison-Carrée.

Edmond Perriquet, propriétaire à Alger, Villa de Bourgogne, Chemin Laperlier.

Philippar, directeur du Crédit Foncier d'Algérie, Paris.

Rattier, architecte à Paris.

Ravenet, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, à Alger.

Résidence Générale du Maroc, direction de l'Enseignement.

Reygasse, administrateur de commune mixte, à Tébessa.

Ricome, négociant à Alger.

Robert, administrateur principal en retraite à Bordj-bou-Arréridj.

Ed. Rolland, avocat, 66, avenue Mers-Sultan, Casablanca.

Rouvier, professeur à la Médersa de Tlemcen.

Rozis, sous-directeur des Territoires du sud au Gouvernement Général de l'Algérie.

Sabatier, ancien président des délégations financières, Neuilly-sur-Seine.

François Sagot, juge suppléant au tribunal civil de Tunis.

Saint-Calbre, directeur de la Médersa d'Alger.

Jules Salenc, professeur au Lycée de Casablanca.

Docteur Saliège à Alger, 15, boulevard Bugeaud.

De Samboeuf, avocat à Alger, 11, rue de Constantine.

Section historique du Maroc, Paris.

Section sociologique des Affaires indigènes a Tanger.

Service cartographique du Gouvernement général.

Simoni, sous-chef de bureau à la Résidence générale de Tunis.

Société de géographie et d'archéologie d'Oran.

Société des Missionnaires d'Afrique, à Maison-Carrée.

Mlle Sonnois, licenciée d'histoire, à Alger, 36, avenue des Consulats.

Soualah, professeur au Lycée d'Alger, 6, chemin de la Solidarité.

Valat, Georges, professeur au Lycée d'Alger.

Valette, inspecteur des finances, contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement général de l'Algérie.

Vallois, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

Viallat, président à la Cour d'Appel, 10, rue de la Merci, Montpellier.

Mlle Viot, institutrice au Beau-Fraisier (Alger).

A. Visbecq, directeur de l'école coloniale de Dellys.

Maurice Vonderheyden, professeur à la Médersa d'Alger.

S. A. le Prince Youssouf Kemal Pacha, Matarieh (Egypte).

Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, 23, rue Michelet.

LEÇONS SUR LES GUERRES PUNIQUES [1]

I. — LA PREMIÈRE GUERRE PUNIQUE

MESSIEURS,

L'insigne honneur, qui m'a été offert, au nom du Collège de France, par le grand helléniste qui le dirige, de parler à Paris, dans cette maison célèbre depuis des siècles par la science de ses maîtres qui ont illustré leur patrie et l'humanité, est sans aucun doute la plus grande récompense qui ait pu m'échoir, au cours d'une carrière déjà longue. Mais si cet honneur est grand pour moi, d'autant plus vives sont ma préoccupation et ma crainte. Ma préoccupation est de dire peut-être des choses de peu de valeur ou, tout au moins, au-dessous de votre attente ; ma crainte est de ne pas les dire comme il faut, dans votre admirable langue, qui, non seulement de la part de ceux qui font profession de lettres, mais de la part de tous ceux qui s'occupent d'études, demande la précision et l'élégance du style.

En ce moment, pendant que je vous remercie de tout cœur de votre hospitalité, je vous prie de m'excuser si quelque expression s'éloigne de l'exquise harmonie de votre langue. Veuillez considérer au contraire que moi, italien, né précisément au pied de ces Alpes qui nous séparent politiquement, j'ai accepté votre bienveillante invitation pour affirmer *pro virili parte* ces sentiments de soli-

(1) Conférences faites au Collège de France en novembre 1924 par M. Ettore Pais, professeur à l'Université de Rome.

darité et de fraternité, qui à travers les événements d'une très longue histoire unissent nos deux nations. J'espère en effet qu'elles seront toujours unies pour suivre la route qui aboutit à la solidarité latine, à la grandeur civile et au progrès du savoir.

***

Le sujet de ces trois conférences, ce sera la période des guerres puniques. Je n'aurais pas choisi un sujet si généralement connu et si discuté et sur lequel le troisième volume de *l'Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, de votre collègue M. Gsell, a répandu une si claire lumière, si M. Gustave Glotz, l'illustre professeur de la Sorbonne, par une marque de confiance et d'amitié qui m'a touché et dont je suis heureux de le remercier ici publiquement, ne m'avait invité l'année dernière à exposer l'histoire de ces guerres, en un volume qui fera partie d'une histoire du monde ancien, écrite par les savants français.

Cette honorable charge m'a donné l'occasion de fixer encore une fois mon attention sur ce sujet. Je ne vais pas vous exposer cependant les fruits de recherches analytiques, qui ne peuvent pas être absentes dans un livre dans lequel chaque affirmation est documentée, mais qui ne me semblent pas à leur place dans des conférences d'une portée générale.

Je me bornerai au contraire à vous présenter des considérations sur les causes et les conséquences des guerres puniques, c'est-à-dire sur l'époque la plus glorieuse du peuple romain.

Déjà Sénèque et Juvénal se moquaient des maîtres d'école qui, de leur temps, discutaient sur Annibal et la deuxième guerre punique. Ces débats répétés à travers les siècles ont été repris de nos jours par une pléiade d'écrivains qui, avec des buts différents, ont critiqué les narrations des anciens.

Il est donc difficile de dire des choses nouvelles et je ne

prétends en aucune façon y réussir. J'ai seulement l'intention de vous exposer, sans préventions d'école et sans canons critiques préétablis, les pensées qui me sont venues à l'esprit en lisant les pages immortelles de Polybe et de Tite-Live et en les comparant aux autres versions que les anciens ont données de ces événements. Qu'on ne me vienne pas faire un reproche si j'accepte des données que la critique moderne, et en particulier celle des Allemands, a repoussées en les taxant de fables ou de falsifications. Je me défie des traditions anciennes quand elles relatent des détails sur des époques pour lesquelles les témoignages écrits manquaient ou étaient très rares, mais je crois qu'il serait imprudent, sans l'astreinte de preuves formelles qui s'y opposeraient, de montrer un scepticisme excessif en face des déclarations explicites d'anciens historiens dignes de foi.

Et quand je considère la facilité avec laquelle quelques modernes taxent de rhétorique ce que les anciens racontent à propos d'illustres personnages, je suis porté à me demander si ces modernes, qui jugent selon les idées de leur temps, ont une notion bien exacte de la mentalité et de la psychologie des époques qu'ils ont entrepris d'étudier.

***

Les écrivains anciens qui ont narré les guerres puniques visaient avant tout à la glorification de Rome. Polybe, lui-même, qui cependant a des aperçus plus larges que les annalistes romains, en a parlé au point de vue de la politique hellénique de son temps. Les modernes ont suivi en général la même direction. L'histoire de ces guerres, pour eux, fait simplement suite aux guerres contre les Samnites et à la conquête de l'Italie.

Les guerres punico-romaines doivent être au contraire considérées comme la suite naturelle des luttes des Grecs de la Sicile et de Marseille contre les Phéniciens d'Occi-

dent. Il ne suffit pas en outre de constater que grâce à elles se posa la base de l'empire mondial des Romains ; il faut ajouter que dans l'histoire de l'humanité les guerres puniques ont la même importance que celles qui furent soutenues au Moyen-âge par les rois français et les nations latines occidentales contre les Arabes prépondérants sur la Méditerranée. La conquête de la Sicile et de la Sardaigne fut suivie de celle de l'Afrique et de l'Espagne, toutes deux occupées par les Carthaginois, colons des Sémites de Tyr, de la même façon que l'œuvre des Carolingiens fut continuée par les Croisades, par l'empire latin d'Orient et par le commerce des républiques italiennes.

Soit à l'époque des Scipions, soit à celle des Carolingiens, comme à Poitiers, à Zama, le sort de la guerre décida si c'était la civilisation des Ariens ou bien celle des Sémites qui devait dominer en Europe. D'autre part l'histoire mondiale de Rome n'est que la suite de celle de Syracuse et de Marseille, qui depuis de longs siècles avaient lutté avec ténacité pour empêcher l'expansion commerciale et politique de Carthage.

*
* *

La longue lutte entre l'élément phénicien et l'élément grec, entre l'élément punique et l'élément latin, qui finit en l'année 146, par la destruction de Carthage elle-même, durait depuis plus de six siècles. Elle avait commencé au huitième siècle, quand les Grecs de Chalcis et de Corinthe, au début de leur colonisation de la Sicile, entrèrent en lutte avec les Phéniciens qui en occupaient les côtes occidentales. Cette lutte devint plus aiguë, au sixième siècle, quand les Phocéens et les Samiens, non contents d'explorer l'Adriatique et les côtes de l'Etrurie, s'avancèrent jusque dans la Sardaigne, la Corse et la Provence, fondèrent Velia, Alalia, et Marseille, entourée d'une série de colonies florissantes.

Les Grecs de la Sicile rivalisaient avec les Phéniciens établis en face d'eux sur la côte de l'Afrique septentrionale, Marseille dépassant les côtes des Pyrénées, civilisait celles de l'Espagne. C'était une menace pour Tartesse elle-même, et pour sa voisine Gadès, riche par son commerce de l'or, de l'argent, du bronze et de l'étain.

C'est dans l'énergie suscitée par la concurrence des éléments grecs que l'on doit chercher l'origine de la puissance de Carthage, une des fondations de Tyr, qui, après avoir pris la direction des intérêts et des forces Phéniciennes de l'Afrique septentrionale, s'allia avec les cités de l'Etrurie Maritime. Ces dernières aussi se trouvaient sous la menace de la concurrence et de la hardiesse des navigateurs et des commerçants grecs. La bataille d'Alalia, qui eut lieu vers l'an 534 avant Jésus-Christ dans les eaux de la Sardaigne, est la première victoire, qui nous soit connue, de l'alliance Punico-Etrusque. C'est en quelque sorte le premier chaînon de ces guerres qui furent ensuite poursuivies avec ténacité par Marseille, par Syracuse et enfin par Rome, qui, d'après la tradition recueillie par Trogue Pompée, aurait été amie des Marseillais dès le sixième siècle avant notre ère, c'est-à-dire dès l'époque des Tarquins.

La série de ces événements ne nous est pas connue. Marseille eut une civilisation semblable à celle des Grecs de la Sicile. Elle fut florissante par ses lettres et son commerce. Mais son histoire ne nous est pas parvenue. Quelques phrases de Thucydide et de Justin, des vers d'Aviénus nous permettent cependant d'en comprendre et d'en reconstruire une partie ; d'une manière assez vague toutefois et dans les grandes lignes.

Les commerçants marseillais, qui par terre poussèrent leurs conquêtes jusqu'au fond de la Bretagne, civilisèrent presque toutes les côtes de la Méditerranée, de l'Espagne et explorèrent la Sardaigne elle-même.

La tradition qui nous est parvenue est incomplète, non

seulement en ce qui concerne les événements politiques et militaires entre les Marseillais et les Carthaginois, mais encore au sujet des liens qui durent unir entre elles Syracuse, Marseille et les autres cités phocéennes de la Gaule et de l'Espagne. C'est déjà beaucoup qu'une harangue de Démosthène nous permet d'établir comme un fait certain que des bateaux de Marseille, arrivés à Syracuse, après avoir côtoyé l'Italie, se dirigèrent vers Athènes, chargés de grain sicilien. Les rapports entre la métropole asiatique, Phocée, et sa colonie, Marseille, ne furent jamais interrompus. Le fait que les Romains, après la prise de Veies, placèrent dans le trésor de Marseille à Delphes leur don offert à Apollon (396 avant Jésus-Christ) nous montre que les commerçants marseillais eurent des rapports continuels avec la Sicile et les côtes de l'Italie, où se trouvait aussi la colonie phocéenne de Vélia.

Les monnaies d'Emporiae, ville phocéenne au pied des Pyrénées, nous révèlent, elles aussi, l'efficacité du commerce et de l'art de Syracuse. Il n'est pas admissible du reste que dans les deux siècles pendant lesquels se déroulèrent des guerres continuelles entre Syracuse et Carthage, les Marseillais aient été des spectateurs impassibles. S'ils n'ont pas envoyé des forces navales aux Syracusains, ils surveillèrent cependant les opérations. Ils ne pouvaient que tirer profit des victoires des Italiotes contre l'ennemi commun. Le silence de la tradition, si pleine de lacunes sur ce point, n'infirme en rien la valeur de nos observations. La mention qui nous est faite des secours que les Tyrrhéniens et les Campaniens envoyèrent aux Syracusains durant la seconde expédition athénienne se trouve isolée et presque fortuite.

De même il faut considérer comme fortuit et isolé le témoignage suivant lequel les Phocéens de l'Italiote Vélia envoyèrent les secours de leur flotte en Sicile, portant intérêt eux aussi à la lutte des Grecs contre Denys l'Ancien.

En un mot, entre les Phocéens de la Provence, les Italiotes et les Siciliotes, il y eut assurément des rapports internationaux. Nous ne sommes pas en état d'en retracer les vicissitudes et les différents aspects ; mais le phénomène général qui a échappé, à ce que nous pouvons voir, aux historiens de l'ancienne Sicile, est cependant évident, et porte en soi une signification politique qui mérite d'être mise en lumière.

Avec ces données et d'autres semblables, il serait imprudent de chercher à reconstruire toute une période historique. Elles suffisent cependant à nous faire comprendre que la tradition qui nous est parvenue passe sous silence une série de faits qui eurent une importance primordiale.

Nous possédons des données plus étendues, sinon très complètes, sur la Sicile. Dans leurs lignes essentielles nous connaissons les longues luttes soutenues par les Syracusains, de Gélon à Denys, de Timoléon à Agathocle, pour chasser les Carthaginois de la Sicile et pour empêcher que la civilisation sémitique n'atteignît le but que les Arabes devaient atteindre un millier d'années plus tard.

Et on ne visa pas seulement à cela. Le Syracusain Agathocle entreprenait en l'an 310 cette admirable expédition en Afrique qui, plus tard, devait être tentée de nouveau par Atilius Régulus et finalement par Scipion. C'est une des entreprises les plus courageuses et les plus hardies de l'histoire ancienne. Elle fait pendant à celle d'Alexandre le Grand, qui, à ce qui nous semble probable, en fut l'inspirateur. Et elle nous fait aussi penser à celle de Napoléon en Egypte.

Scipion l'Africain ayant été interrogé sur les capitaines qu'il considérait comme les plus hardis et les plus prudents, répondit : Les Syracusains, Denys et Agathocle. Scipion s'y connaissait : il était leur continuateur.

Ces Africains et ces Espagnols, qui, sous le commandement d'Annibal, après les victoires remportées sur les légions romaines au Trasimène et à Cannes, incendièrent les villes de la Campanie, reconquirent Agrigente et mi-

rent à feu et à sac les terres de l'Italie et de la Sicile, furent les fils et les continuateurs de ces autres Espagnols et Africains, qui, sous les généraux carthaginois, combattirent pendant plusieurs siècles contre les armées de Gélon, de Denys, de Timoléon et d'Agathocle. Ce furent les mercenaires africains et espagnols qui incendièrent et détruisirent les villes florissantes de Sélinonte, d'Agrigente et d'Himère.

***

Nous nous abstenons naturellement de rappeler les épisodes particuliers de ces luttes tenaces, mais il n'est pas inopportun d'examiner les raisons pour lesquelles ni les Grecs de Marseille, ni ceux de la Sicile ne réussirent à vaincre leur puissante rivale punique.

Ces raisons furent nombreuses ; une d'entre elles, ce fut l'ample extension du commerce de Carthage et de ses comptoirs, et par conséquent le nombre prépondérant de ses vaisseaux. Carthage, située dans une admirable position, au milieu pour ainsi dire de la côte qui va de la Phénicie à l'Atlantique ; alliée de Tyr, sa métropole, et de Cadix, que nous pourrions appeler sa sœur ; en relation de commerce avec toutes les côtes de la Méditerranée, arriva en assez peu de temps à une singulière perfection navale et obtint assez vite une puissance étendue.

Si l'on examine les vicissitudes de la lutte obstinée qui a duré plus de deux siècles contre les Grecs de la Sicile, il apparaît clairement que les Syracusains ne furent jamais supérieurs, malgré la hardiesse et le génie de leurs chefs, et leurs relations commerciales qui cependant exigeaient de nombreux navires. Leurs victoires navales étaient presque toujours contrebalancées par de nouvelles victoires et des invasions maritimes des Puniques. A la destruction d'une flotte, les Carthaginois répondaient par d'autres flottes rapidement terminées. Les navires puniques étaient toujours supérieurs par la vitesse et par les

progrès techniques de leur construction. Cela se vérifia dès le début des guerres Punico-Siciliennes et souvent aussi au temps des guerres Punico-Romaines.

Pendant la première guerre entre Carthage et Rome, les cités maritimes de l'Italie grecque ne possédaient que des trirèmes, tandis que les Carthaginois gréaient de nombreuses flottes de navires rapides à cinq bancs de rames. Vous n'ignorez pas la tradition des anciens : les Romains, dit-elle, ne purent à la fin tenir en échec les Carthaginois qu'après s'être emparés d'un de leurs navires dont ils se servirent comme de modèle. Nous devons complètement ajouter foi à ce fait. De nos jours la marine anglaise, avant de faire couler la flotte allemande, n'en examina-t-elle pas attentivement les détails et le perfectionnement technique ?

***

L'immense étendue des trafics carthaginois, de la Syrie jusqu'au détroit de Gibraltar, le riche matériel, comme la poudre d'or et l'ivoire, qu'on tirait du centre et des côtes de l'Afrique, la mirent en mesure de disposer de grosses sommes d'argent. Une partie de celles-ci fut employée à embellir la ville et surtout à l'entourer de ces formidables fortifications, grâce auxquelles elle put longuement résister à Agathocle, aux mercenaires et aux Romains. Une autre partie fut employée à cultiver d'une manière intensive le territoire. Une partie très notable, et peut-être la plus grande, Carthage l'employa à construire des arsenaux et à apprêter des navires, à créer des flottes nombreuses et puissantes, et à recruter des mercenaires.

Les milices formées de citoyens ne manquèrent pas. On en fait souvent mention et on affirme qu'elles combattirent valeureusement. C'était cependant une minorité. Les luttes que Carthage engagea en Sicile, en Afrique, en Espagne, plus tard en Italie, furent soutenues par des mer-

cenaires recrutés dans tous les pays où Carthage avait des comptoirs, des colonies, du commerce.

Dès l'année 480, c'est-à-dire dès l'époque de la bataille d'Himère en Sicile, gagnée par Gélon de Syracuse et Hiéron d'Agrigente, on vit pour la première fois des mercenaires : Africains, Ibères, Elysiens (c'est-à-dire Ligures de Provence), Sardes et Corses. A ceux-ci plus tard se joignirent des Etrusques, des Gaulois et des Samnites. Ils ne combattaient pas pour la patrie, comme plus tard les légions romaines formées de citoyens, mais plutôt par amour du lucre.

Mais la férocité originelle des populations primitives et l'espérance d'un riche butin qu'on trouverait dans les villes mises à sac faisaient d'eux des soldats intrépides.

A vrai dire aussi, en Sicile, la prospérité commerciale et le relâchement des mœurs ayant affaibli assez tôt les qualités militaires innées aux races grecques, les chefs de Syracuse et d'Agrigente employèrent des troupes mercenaires. Mais ni Denys, ni Agathocle ne disposaient des moyens financiers qu'avait leur rivale.

De la Libye, Carthage tirait cette impétueuse cavalerie numide, qui, par son habileté à envelopper les masses centrales des combattants et à poursuivre les fuyards, donna à Annibal la supériorité dans les guerres d'Italie. Cette même cavalerie, grâce à Massinissa, contribuera puissamment à la ruine de Carthage elle-même. Du centre de l'Espagne descendaient vers les côtes ces terribles fantassins qui se signalèrent à la destruction de Sélimonte, d'Himère, d'Agrigente, et qui, à la Trébie, à Cannes, et, plusieurs siècles après, à Ravenne firent preuve de leur valeur. Certes, il est vrai qu'en plusieurs combats les mercenaires grecs se montrèrent bien supérieurs aux autres, grâce à leur armement et à leur art de combattre, mais Carthage, avec son argent, sut vite les débaucher.

Dès le temps de Denys, au siège de Motye, jusqu'à l'époque d'Agathocle, disons même jusqu'à celle d'Annibal,

d'habiles généraux et des soldats grecs combattirent pour la ville punique. Les mercenaires grecs offraient désormais leurs bras à tous les états civilisés ; ce n'est donc pas un fait extraordinaire ou spécialement remarquable si Carthage, réduite aux dernières extrémités par les victoires d'Atilius Regulus, fut sauvée grâce à l'habileté du spartiate Xanthippe.

***

Des raisons de suprématie sur mer et de prépondérance financière ne suffisent pas à expliquer le succès des cités puniques contre les Grecs de la Sicile et de la Provence. La cause fondamentale de ce succès doit être recherchée plutôt dans la conformation du terrain et dans la position de chacune des trois villes qui rivalisaient pour la primauté de l'Occident.

Syracuse avait un port excellent, et la soumission des villes doriennes, ses voisines, comme Leontini, ville riche en champs fertiles, la dotait d'un territoire suffisant au ravitaillement de ses armées. Syracuse cependant, et les autres cités grecques, quoique capables de se défendre par terre contre les invasions des Carthaginois, ne purent faire face à un ennemi bien autrement dangereux. La Sicile, séparée de l'Italie par un bras de mer très étroit, ne se trouve pas du tout dans les mêmes conditions que l'Angleterre. La comparaison entre l'histoire de ces deux pays, faite par Freeman, un des principaux historiens du XIXe siècle, n'est pas toujours exacte. Sans doute l'Angleterre fut attaquée par mer par les Danois, les Anglo-Saxons et les Normands qui habitaient des régions trop inhospitalières : mais en aucune époque, les Gaulois ou les rois de France n'ont eu comme but unique et permanent de leur politique nationale la conquête de l'Angleterre : l'Espagne, l'Italie et la grande vallée du Danube, offraient de bien plus larges compensations aux hordes envahissantes des guerriers gaulois. D'autre part l'exten-

sion territoriale de l'Angleterre, unie à l'avantage de sa position insulaire, a permis de tout temps à ce pays d'assurer son individualité et son développement politique.

Le cas de la Sicile était bien différent. Son extension territoriale était assez restreinte en comparaison de celle que présentait la péninsule italienne avoisinante. Le mouvement vers les pays plus chauds et plus fertiles du Sud, phénomène assez commun en tous temps et en tous lieux, poussait naturellement les nombreuses peuplades italiques, pauvres et hardies, de l'Apennin central et méridional vers la fertile Sicile qui n'était protégée que par un bien petit détroit.

A l'époque la plus ancienne, au commencement des navigations helléniques, ce détroit auquel s'attachaient les effroyables légendes de Charybde et de Scylla, passait pour être très dangereux. En réalité en aucun temps, il n'opposa la moindre résistance à ceux qui en tentèrent le passage.

Dès l'époque la plus ancienne, et pendant tous les temps qui suivirent, la Sicile fut envahie par les populations italiques depuis les Ausoniens, les Opiques jusqu'aux Samnites de la Campanie et jusqu'aux Mamertins. L'argent des tyrans de Syracuse comme celui des Carthaginois les attirait comme mercenaires. Plus tard, quand Rome commença la première guerre punique, une grande partie de l'île était tombée déjà au pouvoir des fières populations Campano-Mamertines, qui les aidèrent souvent à raffermir la conquête. Syracuse, la Sicile, n'étaient pas en état de s'opposer toutes seules à Carthage ; et encore moins pouvait s'opposer à Carthage la florissante Marseille.

***

Au point de vue du territoire, Marseille présentait une certaine analogie avec Carthage. Toutes les deux disposaient d'un bon port parmi des populations indigènes. L'inimitié de quelques tribus libyques nomades contre la

cité punique trouvait aussi une certaine analogie dans l'hostilité des Ligures contre la ville phocéenne. Cependant quelle différence ! Au Sud de Carthage et des fertiles territoires de la Zeugitane et de la Byzacène, il y avait le désert, et des populations sauvages qui ne devaient, ni alors, ni dans la suite, constituer de puissantes unités politiques dangereuses pour leurs voisins. Marseille, au contraire, malgré les richesses amassées par le commerce, ne pouvait pénétrer amplement par des colonies dans le territoire intérieur des régions indomptées de l'Espagne, et il lui était même impossible de résister aux vigoureuses attaques des guerriers gaulois. Marseille, ville commerçante, donne pour but à sa politique d'atténuer le dommage de ces invasions périodiques. Si sa civilisation raffinée ne réussit pas à transformer le caractère déloyal et féroce des Ligures, qui la harcelaient encore vers la moitié du deuxième siècle avant Jésus-Christ, elle réussit cependant à conquérir l'âme des forts et généreux Gaulois. Ces derniers finirent par devenir ses amis et lui rendirent possible le commerce jusque vers les côtes de la mer du Nord.

Au point de vue géographique, Carthage était cependant infiniment supérieure. Elle n'avait pas d'ennemis à craindre par derrière. Les Numides, qui l'entouraient, la harcelaient, la molestaient sans doute dans son expansion territoriale, mais ils n'étaient pas de force à causer de graves préoccupations à une ville protégée par des fortifications insurmontables, et qui, par la mer, pouvait se procurer ses vivres et ses richesses.

***

La lutte, commencée dès le huitième siècle en Occident entre les Grecs et les Phéniciens, finissait au troisième siècle par le triomphe de Carthage. L'expédition d'Agathocle exprimait le génie d'un grand condottiere plus que la puissance de Syracuse.

L'état Syracusain avait déjà atteint l'apogée de sa puissance au temps de Denys, quand la flotte syracusaine s'était avancée jusqu'à l'Illyricum parmi les Vénètes, et dans la mer Tyrrhénienne jusqu'aux côtes de l'Etrurie et de la Corse. Il avait atteint sa plus haute splendeur au moment où le tyran fut en état de disposer de dix mille fantassins, dix mille cavaliers et quatre cents navires de guerre.

Cependant, même alors, à l'époque de sa plus haute puissance, quand Denys s'alliait aux Gaulois qui avaient brûlé Rome, et fondait des colonies parmi les Vénètes et dans les îles d'Elbe et arrivait jusqu'à la Corse, Syracuse ne réussissait pas à conserver les villes grecques situées dans la Sicile occidentale. La moitié de l'île tombait de nouveau au pouvoir des Puniques.

Dans les années qui suivirent la mort de Denys l'Ancien, les Carthaginois étendirent de plus en plus leur domination. Le Corinthien Timoléon ne réussit à leur prendre qu'un certain nombre de villes et de districts, et Agathocle lui-même, comme plus tard l'Epirote Pyrrhus, ne réussit pas à chasser définitivement ces ennemis si détestés. L'avenir semblait leur appartenir. Il leur échappa néanmoins.

En effet, depuis le milieu du quatrième siècle, au temps de Timoléon, une génération avant l'avènement d'Agathocle, il s'était formé dans le centre de l'Italie une remarquable puissance : Rome, après s'être relevée de l'invasion et des assauts successifs que lui avaient livrés les Gaulois, réussissait à conquérir une bonne partie de l'Etrurie méridionale. Elle avait subjugué les Latins, et les avait groupés autour d'elle en une puissante confédération. Grâce à l'aide qu'elle portait aux Campaniens, elle exerçait une véritable domination sur la région la plus riche de l'Italie méridionale. Elle commençait avec la race samnite ce terrible duel qui, après soixante-dix ans de luttes incessantes, devait amener l'intervention de

Pyrrhus, la soumission de Tarente et des cités grecques de l'Italie. Et ainsi elle venait d'elle-même au contact de la Sicile et des Carthaginois.

***

Dans l'héritage des Etrusques, Rome avait trouvé le traité d'alliance qu'ils avaient conclu avec Carthage, et elle commença par le renouveler. Mais, en même temps, elle tendait à se substituer aux Grecs dans leur résistance acharnée aux prétentions puniques. Tandis, en effet, que Marseille, qui, distancée en Espagne par les Carthaginois, laissait rétrograder son influence de l'embouchure du Guadalquivir au Cap de la Nao, et Syracuse, où Hiéron II s'efforçait vainement de ressusciter la puissance d'Agathocle, étaient en train de descendre au second plan, Rome s'élevait au premier ; un jour vint où, par une marche logique, elle dut reprendre leur rôle à l'égard de la Métropole africaine. Successeurs des Etrusques et adversaires de Pyrrhus, les Romains avaient pactisé avec Carthage. Protecteurs des Grecs et vainqueurs du roi d'Epire, ils passèrent à l'hostilité déclarée contre elle. Alors la première guerre punique éclata, comme la suite naturelle des guerres punico-sicules commencées dans les premières années du cinquième siècle sous Gélon de Syracuse.

***

La première guerre punique, qui dura presque un quart de siècle, marqua une nouvelle direction dans l'histoire des événements humains, et ouvrit la période de ces luttes gigantesques qui, dans le cours de cinquante-quatre ans, comme déjà le faisait observer Polybe, devaient assurer aux Romains la prépondérance, et plus tard l'entière domination sur les pays baignés par la Méditerranée.

Les brillantes victoires d'Alexandre avaient fermé le

cycle de l'histoire de la Grèce proprement dite. et elles avaient marqué le début du triomphe de l'Hellénisme en Orient et en Occident. A cause des longues et tenaces victoires romaines, l'Hellénisme se trouvait à son tour subordonné aux races latines, et la civilisation punique était destinée à laisser seulement de faibles traces en Occident. Les populations encore barbares de l'Ibérie et de la Gaule, sur qui Marseille et Carthage avaient jeté les germes de leurs civilisations diverses, ou pour mieux dire, opposées, se trouvèrent elles aussi transformées par la civilisation romaine.

Tous les historiens qui ont suivi avec amour le développement de la civilisation hellénique éprouvent un sentiment de peine en lisant les pages où l'on parle de la prise de Syracuse et de Tarente, de la destruction de Carthage et de Corinthe, et ces sentiments sont d'autant plus vifs chez ceux qui, par amour des nobles idéaux humains, ont en horreur tout ce qui est le fruit de sanglantes victoires.

Inclinons-nous devant ces sentiments, et souhaitons l'avènement d'une époque où les différends parmi les hommes seront tranchés par les armes de la persuasion, de la justice et du savoir. Limitons-nous pour le moment à constater que pendant toute l'antiquité, pendant tout le Moyen-Age, pour passer sous silence notre époque, les grandes transformations politiques se sont accomplies ou ont été causées par des luttes militaires. Quel est l'homme cultivé et civilisé qui, au fond du cœur, ne désire voir surgir une ère où le devoir principal de l'historien sera de narrer les luttes soutenues à l'envi par les nations pour atteindre le plus haut idéal du progrès civil ?

Mais à l'historien des événements politiques de l'antiquité, il n'échoit — hélas — que le devoir plus modeste de retrouver les raisons pour lesquelles à travers les guerres se modifia la condition des différents états.

Si nous considérons ensuite que partout il y eut des

luttes et des batailles, et que tous les états de l'antiquité, entraînés par le besoin de se défendre ou par un désir de conquête, en vinrent aux mains, nous devons éviter de juger les Romains d'après les vues philosophiques de notre temps. Abstenons-nous de les accuser d'une déraisonnable soif d'empire.

*
* *

Un examen impartial de la politique romaine a conduit de nombreux savants à reconnaître que beaucoup de guerres, qui à première vue semblent offensives ou dictées par un insatiable impérialisme, furent au contraire imposées par les circonstances. Un savant Français de grande valeur, M. Holleaux, a mis clairement en évidence les raisons et les circonstances pour lesquelles les Romains, qui n'avaient pour but que d'empêcher des attaques sur les côtes de l'Adriatique, furent, malgré eux, obligés d'entreprendre les guerres d'Illyrie et de Macédoine, de se mêler des affaires de la Grèce et de l'Asie Mineure. Il est permis de faire des observations analogues sur les guerres puniques.

Un coup d'œil, jeté sur les conditions politiques de l'Europe occidentale dans les dix premières années du troisième siècle avant notre ère, nous montre jusqu'à l'évidence que les Romains ne pouvaient pas échapper à la nécessité d'une lutte contre Carthage.

En conséquence des luttes que nous avons ici brièvement tracées, au troisième siècle, Carthage était l'état le plus puissant de l'Occident. Ses colonies, des confins de la Cyrénaïque s'étendaient le long des côtes de l'Afrique, jusqu'à l'Atlantique et arrivaient aux plages du milieu de l'Espagne méditerranéenne ; Carthage, qui conservait d'étroits rapports avec sa métropole, Tyr, était la principale, pour ne pas dire l'unique intermédiaire entre le commerce de l'Extrême-Occident et celui de l'Orient.

Si nous laissons de côté ses comptoirs au delà du détroit

de Gibraltar, pour nous limiter aux côtes de la mer Tyrrhénienne, nous voyons qu'elle possédait la plus grande partie de la Sicile, les plaines de la Sardaigne, les plages de la Corse, l'île d'Elbe et les îles de l'archipel étrusque.

Avant que la guerre punique éclatât, elle était maîtresse d'une grande partie de l'Afrique et de l'Europe. Les indigènes espagnols, habitués depuis des siècles à lui fournir des mercenaires, reconnaissaient sa supériorité militaire sur les Grecs de Marseille et Emporiae, dont l'influence et le commerce avaient peu à peu diminué. De plus elle avait pour alliés les Ligures de Provence et d'Italie.

Un bateau grec ou de tout autre nation qui aurait osé s'avancer au delà de la Tunisie, de la Sardaigne, des Pyrénées, était inexorablement envoyé à fond. Même dans les traités que Carthage avait signés avec les Romains, quand ils étaient considérés comme amis, il n'était pas permis à ces derniers de naviguer et d'exercer leur commerce au delà du Beau Promontoire près de Carthage, et de celui de Mastia en Espagne, là où dans la suite devait s'élever Carthagène.

Au moment où éclata la première guerre punique, il n'était pas possible aux Romains de traverser le détroit de Bonifacio qui sépare la Sardaigne de la Corse, où, cependant, si nous nous en tenons à une indication du grec Théophraste, environ dix ans auparavant, ils avaient essayé de fonder une ville. Enfin il était dangereux pour eux de naviguer le long des côtes de la Ligurie italienne et de la Provence occupée aussi par les Ligures, anciens alliés de Carthage et hostiles à Marseille.

L'unique débouché qui restait libre à l'activité maritime des Romains et des autres cités étrusques et grecques baignées par la mer Thyrrhénienne, c'était le commerce vers la Grèce et l'Orient qui pouvait se faire directement à travers le détroit de Messine, ou bien en partant des côtes de l'Adriatique, où les trafics maritimes étaient centralisés et pour ainsi dire monopolisés par les Tarentins.

Peu d'années avant la guerre punique, quand Pyrrhus quitta Tarente, les Carthaginois avaient envoyé une flotte dans l'espoir de se rendre maîtres de ce port, et en l'an 264 avant Jésus-Christ, ils espérèrent de la même manière s'emparer de Messine. Après cela, il ne leur restait plus qu'à se rendre maîtres de Syracuse elle-même. Carthage allait réaliser son rêve séculaire d'avoir le monopole absolu de tout le commerce occidental et, en conséquence, la prépondérance politique.

Les Mamertins, c'est-à-dire l'élément italique maître de Messine, demandèrent des secours aux Romains. Parmi ces derniers, les uns, et particulièrement les plébéiens, avides de conquêtes et de butin, pensèrent qu'on ne pouvait pas refuser d'aider des cités de même race. D'autres, au contraire, et particulièrement les *optimates*, jugèrent déshonorant pour les Romains de prêter leur aide à des individus qui s'en étaient rendus indignes en égorgeant les habitants de Rhégium qui avaient été placés sous leur protection.

Polybe, qui, comme nous savons, représente les vues du parti des *optimates*, et qui n'hésite pas à blâmer les Romains d'avoir tiré un parti malhonnête des embarras des Carthaginois affaiblis par la révolte des Mercenaires, pour leur arracher la Sardaigne, ne prend pas la défense des Carthaginois à propos du secours fourni aux Mamertins. Quelques-uns des critiques modernes, se montrant encore plus sévères que l'historien grec, ont en cette occasion, accusé les Romains d'un aveugle impérialisme qui les aurait portés à soutenir des guerres sanglantes.

En réalité, les Mamertins attaqués par Hiéron de Syracuse étaient déjà prêts, s'ils avaient été abandonnés par les Romains, à demander l'aide des Carthaginois. Si cela était arrivé, et si Tarente était tombée aux mains des Puniques, les Romains et les villes des côtes de la Grande Grèce se seraient vu fermer les seules routes commerciales encore libres. Et la cupidité punique ne se serait pas arrêtée là !

Déjà, dans les siècles écoulés, quand Anaxilas de Rhégium était en lutte avec Théron d'Agrigente, et que Denys l'Ancien luttait contre Rhégium et les autres villes de la Grande Grèce, Carthage, intervenant dans les affaires d'Italie, avait montré son intention d'exercer sa prédominance politique et commerciale sur les côtes du Bruttium.

Grâce à la possession du détroit, la Sicile devenait le pont de passage à travers lequel les Carthaginois, atteignant un de leurs buts politiques essentiels, se seraient rendus maîtres des côtes méridionales de l'Italie.

En répondant à l'appel des Mamertins et en intervenant en Sicile, les Romains ne se laissèrent donc pas entraîner par un aveugle et insatiable impérialisme.

Cela est si vrai que, si les Carthaginois ne s'étaient pas mis en campagne pour assiéger Agrigente, les Romains n'auraient eu d'abord d'autre but que de protéger les Mamertins, dont ils étaient alors les alliés. Ils suivirent la politique qui découlait de leur action antérieure, et qu'il ne leur était pas possible d'abandonner. Comme ils exerçaient leur hégémonie et quelquefois leur empire direct sur les terres habitées avant eux par des Italiotes, ils ne pouvaient pas échapper à l'obligation d'en continuer la politique.

Les secours apportés aux Mamertins, l'intervention à Messine signifiaient simplement la défense de l'indépendance de l'Italie. Si les Romains n'étaient pas intervenus, Hiéron II de Syracuse n'était certes pas le chef destiné à renouveler les entreprises de Denys et d'Agathocle.

Les Grecs de l'Italie et de la Sicile n'étaient pas en état de poursuivre plus longtemps les luttes séculaires contre les Puniques. L'Italie méridionale serait devenue Carthaginoise.

Si, grâce à la première guerre punique, la Sicile ne fut pas subjuguée par les Sémites de l'Afrique, je ne suis pas de ceux qui s'en affligeront.

La domination romaine dans l'île a été plusieurs fois l'objet d'âpres censures. On a reproché aux Romains l'extension de leurs *latifundia*, les mauvais traitements infligés aux esclaves, qui par leurs féroces révoltes déterminèrent les répressions, également féroces, des guerres serviles. Il n'y a certainement pas là de quoi louer les Romains, mais il n'y a pas lieu d'exagérer, en s'inspirant exclusivement de ces sentiments nobles et désintéressés d'humanité, qui dans l'histoire ont été assez rarement suivis, et qui semblent plutôt la conséquence de conceptions plus tardives.

La Sicile n'aurait pas été plus heureuse, si elle était tombée au pouvoir des Carthaginois. Ces derniers auraient certainement pratiqué la même exploitation du territoire selon la méthode esclavagiste, car tel était alors le système généralement employé dans tous les états, même les plus civilisés, en Europe, en Afrique et en Asie.

Et les cruels adorateurs de Cronos qui mutilaient, aveuglaient et brûlaient vivants leur prisonniers de guerre, une fois maîtres incontestés des Siciliotes et des Italiotes, n'auraient pas exercé sur eux un empire moins dur que celui qu'ils exerçaient sur les malheureux Africains déjà sous leur domination.

Le glaive romain, ignare et brutal, ôta la vie, sans doute, au glorieux Archimède, plongé dans la solution de problèmes mathématiques, mais les Romains ne furent pas les seuls auteurs de la décadence littéraire et politique de la Sicile.

De lâches tyrans et des démagogues l'avaient jetée dans une anarchie affreuse et continue, détruisant les sentiments d'indépendance et de vie civile.

La Sicile fut sans doute gouvernée par un Verrès, dont

récemment M. Carcopino a si bien mis en relief l'oppression artificieuse et les cruelles ruses, mais Diodore, l'antique historien de la Sicile, rappelait aussi des gouverneurs romains qui avaient bien mérité de l'île.

Parmi ceux-ci, il nous est cher de rappeler Cicéron, qui fut questeur dans l'île, et qui écrivit en faveur des Siciliens ses admirables discours, insigne document de l'honneur romain, grâce auxquels il réussit à faire condamner l'oppresseur des Siciliens.

Et avec Rome ne s'éteignit point toute la lumière de culture littéraire. Après tout, c'est l'Arpinate Cicéron qui, visitant les monuments abandonnés de Syracuse, découvrit de nouveau et montra la tombe d'Archimède à ses concitoyens.

Et c'est dans les vers suaves du Mantouan Virgile que la Muse de Théocrite s'est perpétuée.

II. — DÉROULEMENT DES GUERRES PUNIQUES

Peu d'époques de l'histoire romaine ont été l'objet de recherches aussi nombreuses que celle des guerres puniques.

Les critiques de ces deux dernières générations ont examiné et confronté les textes des anciens pour opposer et parfois pour concilier des versions divergentes. Ils ont donné tous leurs soins à résoudre d'inextricables problèmes topographiques, à déterminer les forces militaires et navales des deux adversaires et aussi à mettre en évidence les rapports qui existent entre les guerres d'Annibal et les conditions politiques de l'Orient grec.

Quelques-unes de ces recherches ont fourni des résul-

tats remarquables, mais les efforts des modernes n'ont pas toujours été couronnés de succès. Avec une excessive rigidité de méthode, on a essayé de déterminer la valeur des sources, d'en reconnaître les composantes et l'origine. Il en est résulté une littérature encombrante qui a seulement le mérite, assez discutable du reste, de présenter une ample série de reconstructions, que nous ne pouvons pas contrôler, d'auteurs perdus pour nous.

Dans beaucoup de cas, il ne s'agit que de stériles hypothèses. D'autres fois, on a tiré des conclusions qui semblent probables, à regarder les matériaux qui subsistent. On peut cependant se demander si beaucoup des hypothèses modernes resteraient encore debout, si, comme cela s'est déjà présenté, quelque nouveau fragment d'auteur ancien nous donnait la confirmation ou l'explication de quelques-unes des données traditionnelles utilisées par elles.

La critique moderne, abusant de la méthode statistique, a aussi essayé d'établir, avec une précision toute mathématique, la date des événements, la force des contingents et l'endroit précis où les marches et les batailles eurent lieu. Recherches sans aucun doute louables mais qui n'ont pas toujours tenu compte du fait que le matériel dont nous disposons est presque toujours incomplet. Si jusqu'à un certain point il nous est possible d'établir le nombre des légions, il ne nous est pas possible d'évaluer l'importance des secours apportés par les Latins et les cités alliées. Dans ce cas et dans d'autres analogues, tout en reconnaissant le mérite des écoles critiques allemandes, qui ont exercé tant d'influence sur les études de philologie et d'histoire ancienne, nous jugeons nécessaire une nouvelle révision de ces problèmes et de tant d'autres semblables. Et si nous avons été et si nous sommes encore quelquefois disposés à mettre en doute la valeur de la tradition antique pour les temps très anciens, pour lesquels les témoignages littéraires nous font défaut, nous ne sui-

vons pas les modernes quand ils mettent en doute des assertions qui dérivent au fond d'auteurs contemporains des faits. Nous sommes encore plus loin d'accepter ces principes rigides, mais erronés, selon lesquels, quand une donnée nous est fournie par le seul Tite-Live, elle est déclarée suspecte, et selon lesquels aussi est déclaré vrai seulement ce qui provient de sources grecques, comme Polybe, lequel est réputé infaillible. On trouve des données dignes de foi même dans des sources de second ordre. Appien, Dion Cassius et Zonaras complètent et expliquent en quelque sorte les narrations de Polybe et de Tite-Live. Bien plus profitables ont été quelques-unes des recherches faites pour mettre en lumière les rapports internationaux avec l'Orient hellénique. Des critiques illustres, discutant sur des détails, qui pouvaient avoir une certaine valeur au temps de Polybe, ont parfois donné un relief excessif à des faits de l'histoire grecque qui, à la distance de nombreux siècles, dans le cadre de l'histoire générale, n'ont qu'une importance secondaire. On a laissé au contraire de côté des faits à peine esquissés dans la tradition ancienne, qui ont acquis dans le temps une remarquable signification : ceux qui cultivent l'histoire synthétique ont le devoir de les retrouver et de les illustrer.

Mais dans cette conférence je ne me propose pas de discuter les éternels problèmes de la route suivie par Annibal, de la dépendance de Tite-Live par rapport à Polybe, ni de retrouver de quelle façon et quel jour les armées romaines et carthaginoises se rencontrèrent à Cannes ou à Zama.

Je me bornerai à examiner dans les lignes générales les causes qui déterminèrent cette longue lutte, les idées politiques qui en furent l'occasion et qui la dominèrent, les raisons de l'insuccès punique et du triomphe romain, et, enfin, je montrerai brièvement les conséquences politiques qui en découlèrent.

⁂

Dans la précédente conférence, nous avons déjà examiné les conditions politiques internationales, qui déterminèrent la première guerre punico-romaine. Peut-être n'est-il pas inopportun de jeter un coup d'œil rapide sur les conditions intérieures qui transformèrent Carthage, c'est-à-dire une ville de caractère essentiellement commercial, en un état militaire et agressif.

Selon ce que nous savons, à Carthage, comme dans n'importe quelle cité commerciale, prédominait à l'ordinaire un esprit purement mercantile.

La guerre soutenue surtout avec des milices mercenaires fut considérée assez souvent comme un danger, mais c'était un instrument nécessaire pour protéger le commerce et l'argent. Pour la même raison, Carthage fut pendant longtemps un état conservateur ; le pouvoir suprême comme à Venise, comme à Gênes, fut pendant longtemps aux mains d'une oligarchie restreinte. Cependant, à cause des désastres et par l'infiltration de doctrines ou tout au moins d'idées qui venaient de l'étranger, il y naquit des mouvements révolutionnaires et il s'y forma un parti avide de conquêtes.

Le peu de temps dont je dispose ne me permet pas de m'attarder à l'examen de ce développement.

Qu'il me suffise de rappeler qu'à la fin de la terrible guerre contre les mercenaires qui dura plus de quatre ans (238 avant Jésus-Christ) Amilcar Barca, père d'Annibal, se trouva à la tête de ce parti qui, en dépit de l'aristocratie sénatoriale, lui permit d'entreprendre les grandes conquêtes espagnoles.

On connaît les ruses grâce auxquelles il atteignit à ses fins. Sachant le sort qu'on réservait à Carthage aux généraux malheureux, redoutant d'être mis en accusation à cause de l'issue des campagnes menées par lui dans la Sicile, qu'il avait cependant défendue avec tant de courage, il s'entoura d'hommes prêts à n'importe quelle scélératesse, pour s'imposer au parti qui avait la prépondérance politique dans le Sénat.

Ce dernier était dirigé par ce Hannon, auquel les Romains ne refusèrent pas le titre de Grand, bien qu'avec cette âme propre aux marchands il fût disposé à se contenter d'une paix sans gloire, mais qui eût préservé les possessions et le florissant commerce de sa patrie.

Malgré le Sénat, Amilcar partit pour la riche Espagne, et, si nous ajoutons foi à un historien ancien, il destina une partie très importante du butin espagnol au trésor public ; il se servit d'une autre partie pour corrompre par ses dons les Carthaginois les plus influents et se réserva le reste pour atteindre ses fins politiques.

Nous exposerons plus en détail dans une troisième conférence l'œuvre des Romains en Espagne ; pour le moment, nous nous bornons à remarquer que les desseins politiques d'Amilcar ne se limitaient pas à faire du butin et des conquêtes et à fonder de nouveaux centres commerciaux. Il ne visait pas seulement à dédommager Carthage de la perte de la Sicile et de la Sardaigne par un vaste empire espagnol. Des rares données de la tradition littéraire, des desseins politiques de son gendre Asdrubal et de ses fils Annibal, Asdrubal et Magon, il appert clairement que la pensée fondamentale du terrible guerrier carthaginois était de se créer pour lui-même et pour ses successeurs, une principauté militaire, qui devait par surcroît, lui permettre de renouveler la lutte contre Rome, de l'attaquer par derrière en partant de l'Espagne.

Si Amilcar Barca et ses deux successeurs avaient atteint un tel but, la monarchie militaire aurait surgi à Carthage sur les ruines de l'oligarchie sénatoriale, comme il arriva à Rome au temps de Jules César.

Des textes qui nous restent il ressort aussi que les guerres soutenues par les Romains contre les Sardes dans les années qui suivirent la paix de Catulus (en l'année 241) furent fomentées par le parti d'Amilcar qui attendait le jour de la revanche. Il résulte enfin que ce dernier souleva contre les Romains les Ligures de la Provence et ceux de la Corse.

En l'an 230, avant l'ère chrétienne, pendant que les Romains cherchaient à dompter les Ligures, ils surprirent une armée punique, qui, partie de l'Espagne, venait au secours de leurs ennemis. La supériorité des forces romaines frappa d'épouvante les Puniques. Ces derniers feignirent au contraire d'être venus leur offrir des secours qu'on ne leur avait pas demandés.

Amilcar n'était pas seulement un grand général. Habile dans les batailles rangées comme dans les embuscades et les surprises des guérillas, il était aussi un homme politique aux vues larges, capable d'entraîner après lui les masses, non moins dans les camps que dans les révoltes intérieures ; c'était le diplomate qui avait une idée claire des situations internationales et des buts à atteindre.

***

Sortant victorieuse de la première guerre punique, après vingt-quatre ans d'âpre lutte, Rome n'était vraiment pas en mesure de se reposer sur ses lauriers. Deux ennemis, ou plutôt quatre, la pressaient aux flancs. Les dangers qui la menaçaient n'étaient en rien inférieurs à ceux qu'elle avait surmontés par la victoire de Lutatius Catulus aux Iles Egates.

En Orient, les pirates illyriens molestaient le commerce des côtes italiennes de l'Adriatique, et ils trouvaient des sympathies qui devinrent plus tard des appuis, auprès des souverains de la Macédoine. Déjà Cassandre et Démétrius Poliorcète avaient pensé à une hégémonie et à des conquêtes sur cette mer. Dans le passé, des princes spartiates et épirotes, comme Archidamos, Clénymos, Alexandre le Molosse et plus tard Pyrrhus, avaient tenté d'étendre leur domination sur les Grecs de l'Italie et de la Sicile.

Il n'est pas établi qu'Amilcar ait jeté son regard jusque là, mais, comme l'on sait, Philippe V de Macédoine, qui

méditait l'invasion de l'Italie à travers les Balkans, fut plus tard le meilleur allié d'Annibal. Il est en tout cas certain qu'Amilcar avait une idée très claire des sentiments que les Gaulois et les Ligures éprouvaient pour Rome.

Les Gaulois et les Ligures depuis deux siècles combattaient nombreux comme mercenaires dans les armées carthaginoises.

Ils avaient fait partie des troupes puniques en Sicile. Avec leurs petits navires, défiant les tempêtes, les Ligugures poussaient hardiment jusqu'aux côtes de l'Afrique et au détroit de Gibraltar. Ils molestaient les Marseillais, vieux ennemis de Carthage. Magon, lors qu'il fit voile vers l'Italie, pour porter secours à son frère Annibal, débarqua comme chez des alliés aux plages des Ligures Ingauni. La supposition que la puissance navale des Ligures ennemis de Marseille fut favorisée par les Carthaginois, se présente naturellement à l'esprit.

La politique internationale d'Amilcar fut continuée par son gendre Asdrubal, qui, comme nous savons, chercha à s'affermir en Espagne plus par les alliances que par les armes.

A cause de l'intervention des Romains, son expansion se borna au cours de l'Ebre, et il n'est pas téméraire de supposer que lui aussi aspirait à occuper les passages des Pyrénées et à serrer de près les Marseillais, non seulement alliés de Rome comme autrefois, mais désormais protégés par la puissance de cette ville, accrue dans l'intervalle.

En deux mots, les desseins politiques d'Annibal ne furent pas le fruit exclusif de son esprit. Le grand stratège auquel son père fit jurer une haine éternelle au nom romain, hérita d'Amilcar, comme ses frères, les conceptions politiques. Le passage des Alpes ne fut pas conçu pour la première fois par Annibal. Il lui fut inspiré par les entreprises de son père et par les premières invasions

puniques, non réussies, à travers les Alpes maritimes, habitées par les Ligures. La perspicacité d'Annibal se révéla dans l'abandon du passage, qui avait été choisi pendant le gouvernement de son père, pour en essayer un autre, plus long sans doute, mais qui devait le conduire avec plus de sûreté au cœur des tribus gauloises.

De même, l'intervention des Scipions en Catalogne avait été précédée par des ambassades de la part des Romains. Ces derniers, profitant de l'amitié des colons Marseillais, d'Emporiæ et de Rhodæ, au pied des Pyrénées, avaient déjà conclu aussi d'étroits traités d'alliance avec Sagonte, au sud de l'Ebre, c'est-à-dire au delà du fleuve qui, selon les acords passés avec Asdrubal, aurait dû être la limite des empires communs ou, pour employer un terme moderne, des zones de protection et d'influence des deux puissances.

***

Quelques auteurs anciens et un certain nombre de modernes ont glorifié le passage des Alpes, accompli par Annibal en l'année 218 avant Jésus-Christ. Il n'y a pas de doute : ce fut une entreprise préparée et conduite avec prudence et audace. Cependant, même sans nous arrêter à l'opinion de Napoléon, qui regardait cette entreprise comme moins difficile qu'on ne la jugeait généralement, il reste le fait que, selon les anciens, Annibal lui-même savait que de nombreuses armées gauloises avec des armes, des femmes et des enfants avaient plusieurs fois franchi la chaîne pour rejoindre la vallée du Pô.

De l'an 225 avant notre ère, date de la bataille de Télamon, à l'an 222, dans lequel Marcellus gagna la bataille de Clastidium, de nombreuses armées de Gaulois avaient traversé les Alpes pour venir au secours de leurs frères pressés par les Romains qui leur faisaient désormais une guerre d'extermination.

Annibal connaissait les sentiments de terreur et de

haine qui animaient réciproquement les deux peuples ; deux mois avant de tenter à son tour le difficile passage des Alpes, il envoya des ambassadeurs pour s'assurer l'appui et l'alliance des populations celtiques. Celles-ci à leur tour, informées de la prochaine arrivée d'Annibal, attaquèrent les Romains dans la vallé du Pô. Des chefs celtes allèrent à sa rencontre dans la vallée du Rhône, et des chefs celtes, après l'avoir ravitaillé en vêtements et en vivres, le suivirent pendant quelques jours le long du cours de l'Isère. Il faut ajouter que le passage des Alpes, pour lui, comme plus tard pour son frère Asdrubal, fut dans une certaine mesure rendu plus facile par l'or que le rusé Carthaginois avait emporté d'Espagne avec lui.

Annibal, par conséquent, (et cela révèle sa grandeur de stratège et l'étendue de sa culture) n'imagina pas seulement un plan hardi, mais il le conçut après mûre réflexion. Et il ne montra pas seulement qu'il connaissait le passage le plus commode pour arriver en Italie, mais, dans les différents moments de la guerre, il révéla une profonde connaissance de la nature du pays et de la conformation du sol. Il la révéla dans sa traversée des Apennins ; dans la bataille du Trasimène, en échappant, comme nous le savons, à la surveillance des deux armées consulaires qui l'entouraient des deux côtés, et en faisant tomber dans des embûches Flaminius auquel il ferma les débouchés de la petite vallée formée par le lac ; à Cannes, en choisissant opportunément le lieu et le temps qui devait être funestes aux ennemis.

Pour bien évaluer l'œuvre d'Annibal, il ne suffit pas de penser à la pénétration et à la prudence particulières de son esprit ; il est nécessaire de considérer dans quel milieu il s'était formé.

Annibal, selon les anciens, semblable au *Pœnulus* décrit dans l'amusante comédie de Plaute, connaissait toutes les langues ; il pouvait se faire comprendre directement de tous les soldats des différentes nations où était

recrutée son armée hétérogène: Il parlait punique, il connaissait les dialectes ibériques et latins, et surtout, comme les personnes cultivées de Carthage, il parlait et écrivait le grec.

Depuis plus d'un siècle, dès le temps de Denys l'Ancien, la religion et la culture helléniques avaient pénétré à Carthage. Des mercenaires grecs combattaient pour Carthage : le Spartiate Xantippe l'avait autrefois sauvée. Annibal avait auprès de lui des Grecs experts dans l'art militaire. Il confia aux Grecs Silène et Sosylos le soin de narrer ses exploits. Quoi encore ? Annibal écrivit en grec une histoire des guerres de Manlius Vulso contre les Gaulois d'Asie (188 avant Jésus-Christ) et, dans la grande inscription placée dans le temple de Héra Lacinia, il racontait ses entreprises en grec et en punique.

Annibal, du reste, pour attaquer les Romains, s'était inspiré des expéditions d'Alexandre le Grand et de Pyrrhus, dont il était l'admirateur, de même que Scipion, quand il fit l'expédition africaine, eut devant l'esprit les exploits de Denys et d'Agathocle et la stratégie d'Annibal lui-même.

Avec la sagesse et la prudence d'Annibal contrastaient l'ignorance et l'imprudence des généraux romains. Habiles et valeureux en bataille rangée, avisés dans la fortification et la défense des camps, ils étaient presque dépourvus de connaissances stratégiques et tactiques, sur lesquelles les Grecs avaient déjà composé des traités. A l'expérience qu'Annibal s'était acquise du sol de l'Italie, par le moyen d'explorateurs, de commerçants et de livres, s'opposait l'ignorance des consuls romains qui, comme Flaminius, marchaient à l'aveuglette à travers l'Etrurie, alors que depuis un siècle ce pays était conquête romaine !

Mais à l'inexpérience romaine contribua aussi un autre fait. A la suite des récentes conquêtes politiques de la plèbe, le commandement militaire était alors confié à des

généraux démagogues : Flaminius avait obtenu le consulat plus à cause des lois agraires favorables à la plèbe que pour sa science militaire. Et Térentius Varro le vaincu de Cannes, était sorti de ces classes de marchands et de boutiquiers, que les Romains considéraient comme sordides. C'était un de ces Romains qui avaient donné la preuve de leur capacité stratégique surtout par l'audace avec laquelle ils attaquaient les chefs de la noblesse. Ce sont du reste des faits qui se répètent en tout temps. Les historiens de la France et de l'Italie pourraient citer d'autres exemples de chefs qui ont appris à monter à cheval seulement après les succès tribuniciens obtenus au milieu des foules.

Il serait vain d'insister sur les grandes qualités militaire d'Annibal, et de mettre en évidence que, si Fabius Maximus put pendant quelque temps l'arrêter, il n'y réussit qu'en imitant en partie son art et ses ruses. Mais ce qui est plus digne d'observation, c'est que Scipion lui-même ne dédaigna pas de se mettre à l'école de son grand rival. Cela est démontré, par exemple, par l'adresse avec laquelle, au siège de Carthagène, il sut tirer profit, comme Annibal en Italie, des informations topographiques qui lui avaient été fournies par les indigènes. Cela est prouvé aussi par les exercices et les évolutions équestres au moyen desquelles il dressa la cavalerie italienne à résister à celle des Puniques, qui avait contribué d'une manière efficace aux victoires d'Annibal. Et par les ruses et les dispositions tactiques qu'il employa en Espagne et en Afrique, il montra qu'il s'était rendu maître du secret des précédentes victoires du grand Carthaginois.

Malgré la sagesse, l'audace, l'ampleur et la génialité de sa conception, l'entreprise d'Annibal ne réussit pas ; et peut-être n'est-il pas hors de propos de résumer en quelques mots quelles furent les diverses causes de cet insuccès.

Elles furent nombreuses. Certaines dépendirent d'Annibal lui-même, d'autres, des conditions générales auxquelles il ne sut pas remédier.

Les anciens font plusieurs fois observer qu'avec la perfidie carthaginoise contrastait une grande loyauté du côté des Romains, de sorte que les alliances que faisaient ces derniers avaient, en général, plus de solidité que celles que contractait leur adversaire, peuple de commerçants qui profitaient de n'importe quel prétexte pour violer les traités qu'ils avaient jurés de mauvaise foi.

Déjà Polybe avait mis en relief que Rome se trouvait au moment le plus florissant de sa jeunesse politique, tandis que l'organisme carthaginois se trouvait déjà sur la pente de la décadence. Annibal ne put jamais compter sur l'appui des notables carthaginois, dont beaucoup considéraient son entreprise comme une aventure dangereuse.

Il était le représentant de ce parti jugé criminel, qui, en dépit de l'autre, dirigé par Hannon, avait préféré à la vie tranquille les conquêtes d'Espagne et l'expédition d'Italie. On lui marchanda des navires, des vivres, et on lui refusa les soldats avec lesquels, après Cannes, il aurait pu reprendre, en l'amplifiant, son offensive. Voici un fait qui ne manque pas de signification. Quand, après la bataille de Zama, les sénateurs se plaignirent amèrement de devoir débourser un tribut de guerre considérable, Annibale se prit à rire sans pitié ; il railla leur douleur et leur reprocha leur refus de secours au moment où il allait abattre la puissance romaine. Carthage n'était pas digne de ce grand fils !

Le Sénat carthaginois avait mis plus de soins à envoyer des secours aux armées d'Espagne qu'à Annibal lui-même. Et cela se comprend. Pour ce peuple de marchands, il était plus important de conserver la possession de la péninsule ibérique que de combattre en Italie, où, non seulement il n'était pas aisé de ruiner la puissance continentale de Rome, mais où, au contraire, au lieu de mines,

il y avait un peuple nombreux de petits agriculteurs qui cherchaient à s'enrichir en combattant à l'étranger.

Il y avait aussi des causes qui ne dépendaient pas d'Annibal, et en partie non plus de ses concitoyens. Par l'effet du traité de Lutatius, qui avait mis fin à la première guerre punique, Carthage n'avait plus l'empire des mers. On lui avait concédé seulement un petit nombre de navires de guerre. La suprématie militaire était passée à Rome. Difficilement les armées puniques qui combattaient en Italie pouvaient être approvisionnées par Carthage.

Enfin, il y avait aussi une autre cause qui ne dépendait pas d'Annibal. Lorsque dans le Sénat de Carthage, Magon, frère d'Annibal, célébra la grandeur des victoires remportées par son frère en Italie, le vieil Hannon lui aurait, entre autres choses, fait observer que jusqu'alors aucun Romain ou allié de Rome n'était passé du côté d'Annibal. En réalité la confédération des trente colonies latines, les colonies maritimes de citoyens romains ne firent pas défection. Douze parmi les trente colonies latines les plus voisines de Rome, se montrèrent les moins tenaces. Épuisées par une lutte d'environ dix ans, en 209, elles refusèrent de nouveaux secours, mais elles ne trahirent pas Rome, comme en ce moment et dans la suite firent envers Carthage plusieurs villes phéniciennes.

Les anciens et les modernes ont souvent fait remarquer que la ligue latine qui était sortie des entrailles de Rome et du Latium était une solide union, fondée sur la rectitude des lois et des coutumes romaines. Elle ne pouvait pas être brisée par l'arrivée des mercenaires libyens et espagnols, c'est-à-dire par des nations primitives et parfois féroces. Elle était au contraire affermie dans l'amour de l'Italie par la perfidie et par la cruauté puniques. Et même, la fusion complète des races de la péninsule, qui conduisit à la fin à l'unité politique de l'Italie, fut déterminée par la longue et tenace résistance opposée à l'envahisseur étranger. Ainsi; dans votre propre histoire, l'idée

de la patrie naquit, au temps de Jeanne d'Arc, de la longue série d'épreuves et de misères imposées par la guerre de Cent ans au peuple de France.

***

Mais à côté de ces causes et d'autres encore, créées par des conditions générales et par l'action séculaire de l'histoire, il y en avait aussi qui étaient inhérentes au plan et au caractère du général lui-même.

Nous avons déjà observé qu'Annibal, avec raison, avait compté sur la haine des Ligures et des Gaulois contre les Romains. La Gaule Cisalpine avait été subjuguée depuis peu d'années. Les Gaulois supportaient mal les colonies de Plaisance et de Crémone fondées à peine quelques mois avant le passage des Alpes par Annibal. C'est pourquoi le grand Carthaginois tabla sur la défection d'une partie des indigènes et des cités grecques du Midi.

Il compta cependant trop sur les populations celtiques de la vallée du Pô, et sur celles de l'Etrurie et d'une partie de l'Ombrie. Les Gaulois Cisalpins visaient seulement à secouer le joug romain chez eux, mais ils n'avaient pas l'intention de suivre le chef Carthaginois dans de dangereuses invasions hors de leurs terres. Annibal, comme nous savons, fut obligé de les faire avancer par force, les faisant précéder de l'avant-garde, et pousser aux épaules par la pointe des épées des guerriers des autres nations.

Quant aux Etrusques, il ne prévoyait pas que leurs anciennes vertus militaires se fussent éteintes : alors, comme par la suite, les Etrusques restèrent dans l'expectative. Ils ne firent rien pour lui porter un secours efficace. Dès cette époque ils dormaient déjà ce long sommeil politique dans lequel ils restèrent plongés pour bien des siècles.

La haine pour Rome dominait, certes, chez les tribus des Samnites, mais elles ne suivirent pas toutes l'envahisseur. Devant celui-ci se réveilla, chez les Petri et les

Marses, le naturel orgueil des peuples des montagnes. C'est en vain qu'Annibal parcourut les Abruzzes, le cœur de l'Italie. Même là où il n'y avait pas de colonies latines, et même quand ils avaient le désir de se libérer de la suprématie romaine, les peuples de l'Italie centrale ne firent jamais alliance avec l'étranger, et ils eurent le sentiment de l'indépendance de la patrie.

De plus, toutes les cités grecques de l'Italie méridionale ne se donnèrent pas à Annibal. Il eut, sans doute, Tarente, et Capoue, qui stipulèrent cependant leur indépendance, plus tard Métaponte, Crotone et Locres ; mais Naples et Rhégium, ainsi que Cumes, restèrent fidèles à Rome, et empêchèrent les Carthaginois de se servir de leurs rivages maritimes.

Une partie de l'Apulie, de la Lucanie et du Bruttium passa à Annibal. Arpi et Salapiae lui furent fidèles tant que le sort de la guerre lui sourit, pour lui échapper quand la fortune lui fut contraire.

Les anciens affirment qu'Annibal, discutant avec Antiochus III de Syrie sur la manière dont on devait faire la guerre aux Romains, soutint qu'on devait l'envoyer lui seul avec une armée en Italie. Rome, affirma-t-il, ne pouvait être combattue qu'avec les forces des Italiens, et maintenant qu'il connaissait la péninsule mieux que quand il l'avait envahie la première fois, il se croyait sûr de la revanche.

Il n'y a pas de raisons pour douter d'un tel fait. Annibal désirait renouveler son duel avec Rome sur le sol italique, où il n'aurait pas subi le contrôle de la cour du roi de Syrie. Il n'est cependant pas certain qu'il y aurait trouvé des défections plus étendues ou plus profondes que précédemment.

Il se trompait s'il croyait pouvoir compter sur la révolte de quelques-uns des Etrusques qui, même après la bataille du Métaure, dans l'attente de l'armée du Barcide Magon, se montraient prêts à se soulever ; ce n'aurait été

que la défection d'une petite partie de ce peuple, car, dès l'année précédente, toutes les cités de l'Etrurie maritime, et jusqu'aux Arétins, chez lesquels il y avait eu un peu de mauvaise humeur contre les Romains, avaient montré la plus grande ardeur pour favoriser l'expédition africaine de Scipion. Les Etrusques du centre, favorables à Annibal, ne devaient pas être bien à craindre : la présence de deux légions et la menace de procès et de punitions avaient suffi naguère pour les tenir en respect.

L'erreur fondamentale d'Annibal sur la résistance que Rome pouvait opposer (erreur déjà commise par Pyrrhus) détermina la ruine de tout son plan.

Pendant ces années et encore plus dans les années suivantes, Annibal rôde comme un lion dans l'Italie centrale, avec une armée de vétérans libyens et espagnols qui diminue de jour en jour. Il n'a pas assez de forces pour tenter d'assiéger des villes. Tarente, Capoue et Syracuse s'étaient données spontanément à lui ou aux siens. Il tenta en vain de prendre Rome, Naples et Rhégium, comme il avait en vain assiégé Plaisance et Spolète, et il ne put se porter au secours de Syracuse assiégée, puis prise par Marcellus. Il n'a pas de forces suffisantes pour faire lever le siège de Capoue entourée par les Romains. Il manque de moyens de ravitaillement, et l'armée carthaginoise perd son temps ou à prendre des villes et des bourgs de faible importance, comme Nucérie, Acerrae ou à ravager les campagnes pour se refournir de vivres, ou, simplement, à chercher du butin. Il n'y a pas de raisons de mettre en doute la tradition livienne, qui affirme que, si les consuls romains avaient continué à suivre la tactique de Fabius Maximus, lequel évitait de combattre et cherchait seulement à paralyser les fourrageurs, Annibal aurait été obligé en peu de temps d'abandonner l'Italie centrale et de retourner dans la Cisalpine.

Les seules chances sur lesquelles Annibal pouvait compter pour la réussite de son plan étaient donc placées dans

l'envoi de secours par Carthage, ou dans les nouvelles recrues espagnoles qui lui étaient préparées par son frère Magon, et surtout dans l'espérance que son autre frère Asdrubal pourrait réussir à le rejoindre en passant les Alpes.

La bataille du Métaure (207) fit tomber ce dernier espoir, et Annibal, resté inactif pendant l'année 206, se retira définitivement dans l'extrême région de l'Italie, le Bruttium. Cette retraite avait du reste commencé entre l'an 211 et l'an 209, après la malheureuse tentative de faire lever le siège de Capoue et de marcher sur Rome, après la perte de Arpi de Salapiae, des greniers de l'Apulie et de Tarente reprise par Fabius.

Les anciens affirment (et nous ne voyons pas de raison pour douter de ce qu'ils disent) qu'en l'an 211 Bostar et Hannon, qui commandaient la garnison punique préposée à la défense de Capoue, écrivirent à Annibal, non seulement sur un ton libre, mais même avec âpreté, pour lui reprocher sa retraite chez les Bruttiens, tandis que Capoue et la garnison punique allaient tomber aux mains des Romains. Ses deux lieutenants lui rappelèrent que son entreprise n'avait pas été faite avec l'intention de se rendre maître de Rhégium ou de Tarente, mais bien d'abattre la puissance de Rome.

En réalité, le projet de la marche sur Rome ayant échoué, Tarente et Capoue étant retombées au pouvoir de Rome, le dessein d'Annibal était condamné. Il n'avait pas de forces suffisantes pour affronter un gigantesque ennemi, vigoureux non seulement par le nombre de ses colonies, de ses alliés et de ses combattants, mais solide et tenace par son union politique et morale.

Annibal avait entrepris l'expédition d'Italie en dépit des *optimates* de Carthage, de la même façon que son père avait entrepris la conquête de l'Espagne avec une armée de parti. Amilcar et son gendre Asdrubal, en violation de la constitution s'étaient procuré un pouvoir per-

sonnel, on peut dire royal, en Espagne. Annibal n'ignorait pas qu'à son retour dans sa patrie, chargé de lauriers infructueux, mais sans aucun succès politique, il serait accusé et puni.

On peut se demander si dans les dernières années de son séjour en Italie, comme son père Amilcar et son beau-frère Asdrubal, il ne cherchait pas à se constituer un empire personnel dans le Bruttium — en même temps qu'il différait son inévitable retour et le procès qui l'aurait suivi.

Ebauchant un état à son profit au milieu des forts et féroces Bruttiens, il prenait ses précautions contre l'ennemi et contre les accusations de ses concitoyens, et en même temps il constituait un noyau politique qui servirait à limiter et à repousser le pouvoir des Romains, et dans la suite, au moment opportun, à les attaquer.

Dès le commencement du cinquième siècle, du temps d'Anaxilas de Rhégium jusqu'à celui de Denys et d'Agathocle, quelques villes grecques du Bruttium et les Bruttiens eux-mêmes, pour s'opposer à la puissance de Syracuse, avaient plusieurs fois noué des relations avec les Carthaginois. Nous manquons de données suffisantes pour établir la série des pensées qui s'agitèrent dans l'esprit d'Annibal ; mais, qu'il eût connaissance du fait ou non, en tout cas il rétablissait une situation politique qui rappelait en partie celle des siècles passés.

Mais quand même il aurait eu l'espoir de conserver un empire personnel au milieu des Bruttiens, cet espoir fut anéanti par le courage et la fortune de Cornelius Scipion, qui en l'an 206, pouvait se vanter d'avoir complètement libéré l'Espagne des Carthaginois,

Dans la même année 206, pendant laquelle Scipion, élu consul, réussissait contre la volonté de Fabius Maximus à obtenir le commandement de l'expédition africaine, Annibal, dans le temple de Héra Lacinia, près de Crotone, fai-

sait graver sur une table de bronze le souvenir de ses exploits. Il sentait qu'il avait terminé le plus grand cycle de sa glorieuse activité. C'était son testament politique. Peu après il préparait les navires pour tenter en Afrique sa dernière chance. Il comprenait que ses concitoyens, reconnaissant en lui l'unique chef qui pouvait les défendre, devaient bientôt le rappeler dans sa patrie.

⁂

Les noms d'Annibal et de Scipion nous amènent naturellement à une comparaison. Au sujet de ces deux personnages nous connaissons seulement les jugements des historiens romains. Celui du Grec Polybe, à cause de son amitié avec les Scipions, peut sembler à quelques-uns partial. Un examen serein des données anciennes justifie cependant les paroles de l'historien de Mégalopolis, quand il déclare qu'Annibal était regardé comme cruel par les Romains et comme avare par ses concitoyens. Si l'on considère la loyauté avec laquelle Tite-Live, historien impartial, met en relief les hautes qualités personnelles et militaires d'Annibal, nous n'avons pas de raisons de lui refuser notre créance quand il parle de son « *inhumana crudelitas, perfidia plus quam Punica* ». Annibal, raconte Polybe, évitait de se trouver au siège des villes avec son compagnon d'armes Magon, surnommé le Samnite, pour ne pas entrer en discussion sur le partage du butin, car tous deux étaient égaux en dignité. Toute la tradition est là pour confirmer la rapacité d'Annibal. Son avidité pour l'argent, son désir de se réserver une grande partie du butin, son marchandage sur les rachats des prisonniers, digne d'un sordide marchand, sont réellement des taches qui, comme sa perfidie, rapetissent la grandeur d'Annibal.

Certainement du point de vue diplomatique l'habileté de l'un fut égalée par celle de l'autre. L'alliance de Scipion

avec Massinissa équivaut à celle d'Annibal avec Philippe V.

Des textes de Polybe, qui avait fait des recherches détaillées sur ce sujet, il résulte du reste qu'Annibal, en face des ennemis, n'eut jamais une attitude définie une fois pour toutes. Il fut plus ou moins cruel selon les circonstances ; il subissait des influences contraires selon les compagnons d'armes qui le conseillaient.

Si du point de vue moral la figure du grand Carthaginois est discutable, la figure du patriote et de l'homme de guerre reste inaltérée.

Par Tacite, nous savons qu'il y avait des historiens des guerres puniques qui glorifiaient les actions des Romains et d'autres qui exaltaient celles des Carthaginois. Si ces derniers historiens nous étaient connus, nous aurions probablement à modifier quelquefois les versions qui nous restent. Cependant, sur le caractère punique, la tradition gréco-romaine est parfaitement concordante. Dans l'état où en sont nos connaissances, il serait donc arbitraire de soutenir, comme on l'a récemment affirmé, que le gouvernement de Rome avare et oppressif était plus odieux que celui de Carthage.

L'avarice et la mauvaise foi propres aux Puniques compromirent en grande partie les résultats politiques d'Annibal.

On a dit quelquefois que, considéré du point de vue militaire, Scipion est inférieur au grand général carthaginois. Mais la prise de Carthagène, les batailles de Baecula et d'Ilipa, en Espagne, la campagne d'Afrique ne justifient pas ce jugement. Et si Scipion laissa Asdrubal s'échapper d'Espagne, Annibal non plus ne réussit pas dans sa marche sur Rome, et ne parvint pas à faire lever le siège de Capoue.

Mais du côté moral la figure de Scipion l'emporte sur celle de son rival. Le *dirus* Annibal, semblable aux autres chefs Carthaginois, ne sut pas s'attacher d'une manière

durable les alliés étrangers, et il se montra sévère à l'excès dans la punition des rebelles. Scipion, si prompt au contraire à pardonner aux peuples qui manquaient à leurs pactes, par sa douceur et sa générosité savait se concilier les cœurs des alliés. Il ne fut pas inférieur à Annibal dans son amour pour la patrie : il fut un vrai représentant de cette *bona fides* des hommes politiques romains, qui malheureusement diminua progressivement dans la génération suivante.

On a récemment affirmé qu'Annibal surpassa Scipion en magnanimité. La tradition qui nous est parvenue est unanime à affirmer le contraire. L'humanité d'Annibal qui se propose de vaincre Eumène en faisant jeter dans son bateau des vases pleins de serpents venimeux me fait penser à l'humanité de ceux qui dans la récente guerre mondiale ont attendu la victoire des gaz asphyxiants.

La générosité d'âme de Scipion apparaît au contraire dans le fait qu'il s'opposa à ce que Rome persécutât Annibal, vaincu et exilé. Cela, faisait observer Scipion, *non erat e dignitate populi romani*. Combien moins grande est la figure de Wellington, qui, après avoir vaincu Napoléon, le laissa emprisonner sur le rocher désolé de Sainte-Hélène.

Sur un seul point les deux grands capitaines furent égaux : dans le malheur. Tous deux furent victimes de l'ingratitude de leurs concitoyens, tous deux payèrent leur grandeur par l'exil.

Scipion est le type le plus parfait de cet âge vigoureux qui représente la jeunesse de la race romaine, et qui par ses magnanimes sacrifices, supportés pendant les guerres puniques, jeta les fondements de l'empire mondial. Dans tout le cours de l'histoire romaine, il n'y a pas de figure supérieure à celle de l'Africain. Soldat magnifique de courage, général audacieux et prudent à la fois, diplomate avisé, âme douce et esprit cultivé, Scipion fut et se présente à nous comme le pur représentant de cette politique

universelle, qui après avoir subjugué l'Afrique, conduisit à la prépondérance italienne en Orient.

Scipion fut en même temps le grand partisan de la culture hellénique à Rome. Rome n'eut jamais un citoyen plus illustré par la noblesse de ses actions et de ses pensées, et cela fut bien compris, après les historiens anciens, par François Pétrarque, qui, en racontant ses exploits, espérait obtenir cette gloire immortelle qui lui est venue, en fait, de ses vers d'amour.

Parmi les modernes, le nom de Scipion, sinon sa gloire, a été surpassé par celui de Jules César. Scipion était un *optimas*, citoyen d'une république où prévalaient encore des tendances aristocratiques. César, quoique patricien, fut l'interprète des foules, et c'est par leurs suffrages qu'il fonda l'empire et le césarisme. Rarement les foules applaudissent à la grandeur aristocratique ; elles battent des mains à ceux qui les flattent et les dominent.

III. — LES GUERRES PUNIQUES EN ESPAGNE

Dans l'histoire des guerres puniques, l'Espagne a une importance spéciale. Là s'élaborèrent les forces avec lesquelles Annibal et ses deux frères, Asdrubal et Magon, attaquèrent l'Italie ; grâce à la conquête de l'Espagne, Cornélius Scipion jeta les bases de la revanche et du triomphe romain en Afrique.

Sur ce chapitre, l'étude analytique n'est pas terminée. Le domaine des recherches critiques n'est pas encore épuisé, et si des archéologues de valeur, comme MM.

Pierre Paris, Pedro Bosch, Ramon Mélida Vives, Antonio Blasquez, ont savamment étudié la préhistoire, la topographie, la numismatique, il y a encore une ample matière de recherches tant sur la géographie historique que sur les sources littéraires. La narration des historiens anciens n'est pas toujous très claire.

Ayant été invité par mon éminent confrère, M. Glotz, à écrire sur la période des guerres puniques, j'ai jugé nécessaire de faire un voyage scientifique dans la péninsule ibérique, pour mieux saisir la valeur des textes anciens.

Grâce à une première enquête, accomplie sur le terrain au printemps de cette année, je crois avoir mieux compris toute une série de problèmes. Je vois toutefois la nécessité d'un second et prochain voyage, pour m'expliquer clairement comment dans cette péninsule se développèrent les conquêtes et les civilisations puniques et romaines.

***

En se dirigeant vers l'Italie pour attaquer les Romains, Annibal avait conçu le projet de les faire assaillir simultanément au Nord et au Nord-Ouest par les Gaulois et les Ligures, en Orient par les Illyriens et les Macédoniens, en Occident par les forces que lui et ses frères avaient déjà recrutées et qu'ils continueraient à rassembler en Espagne.

Les attaques de Philippe V que, en l'an 211, les Romains contrebalancèrent par l'alliance avec les Etoliens, cessèrent, comme nous savons, par la paix de Phénicè (205 avant Jésus-Christ). Et les Romains, une fois l'ennemi isolé, l'attaquèrent d'une manière définitive et le vainquirent, cinq ans après Zama, à Cynoscéphales (en l'an 197 avant Jésus-Christ). Les Gaulois de la vallée du Pô continuèrent plusieurs années encore après Zama, aidés plus ou moins secrètement par les Carthaginois, à molester les Romains. Mais cette guerre n'eut pas d'autre résultat que

de pousser les Romains à étendre de plus en plus leur domination vers le pied des Alpes.

La conquête et les préparatifs faits en Espagne devaient à la fin devenir funestes à Carthage. De même plus tard, au temps de Wellington et de Napoléon, l'Espagne deviendra le premier théâtre des luttes dont le développement aboutira à la bataille de Waterloo.

***

Nous avons déjà eu l'occasion de dire pour quelles raisons Amilcar, mal vu et menacé par le parti sénatorial, après s'être formé une armée, partit pour l'Espagne, où dès avant la première guerre punique, les Carthaginois, au dire de Polybe, s'étaient procuré des possessions d'une certaine étendue. Là, dans les neuf années qui lui restèrent à vivre, il élargit tantôt l'hégémonie, tantôt l'empire punique en soumettant les Turdétans de la Bétique et les diverses peuplades du centre, en fondant Lucentum, dont il fit sa capitale.

Asdrubal, son gendre et son successeur, comme nous savons, changea en partie de politique. A l'usage exclusif des armes, il allia la finesse diplomatique, assez fréquente dans la race punique. Il étendit ses alliances à beaucoup de princes indigènes, et en même temps il fonda Carthagène, où il se construisit un palais somptueux, que les Anciens appelaient royal ; après avoir passé des accords avec les Romains, il étendit jusqu'au cours de l'Ebre la limite des zones placées sous la domination ou sous la prépondérance punique. Pour réussir dans la politique des accords, il épousa la fille d'un prince indigène. La fameuse tête dite la Dame d'Elche, qu'aujourd'hui, grâce à M. Pierre Paris, nous pouvons admirer au Louvre, ornée de joyaux de style phénicien, nous offre selon toute vraisemblance l'image d'une de ces princesses ibériques.

Annibal à son tour épousa la fille d'un roitelet ibérique,

et le fait que sa femme était originaire de Castulo, où étaient les plus riches mines d'argent, ne manque pas de signification. Carthagène aussi, la capitale de l'empire punique, était entourée de remarquables mines de plomb argentifère. Dans l'antiquité, comme de nos jours, l'Espagne était le pays d'Europe le plus abondant en minerai de ce genre.

Par ailleurs une autre information digne de remarque nous a été conservée : Annibal, avant de partir pour l'Italie, s'assura le revenu considérable des mines espagnoles, qui devaient lui permettre d'enrôler des milices mercenaires et de faire face aux énormes dépenses de guerre auxquelles il s'exposait. De même dès qu'il fut arrivé dans la vallée du Pô, il s'empara de Victumulæ près de Verceil, un des centres les plus importants du commerce italien de l'or, que l'on recueillait surtout dans les rivières alpestres. Annibal, comme son père, pensait, autant qu'au trésor public, qu'à sa fortune personnelle, qui fut très considérable, telle qu'elle convenait à un prince et non à un particulier. Cette excessive richesse lui fut reprochée par ses concitoyens, quand plus tard ils tentèrent de le poursuivre en justice.

***

Annibal partit pour l'Italie après avoir subjugué toutes les côtes maritimes jusqu'à Sagonte et à l'Elbre, et après avoir imposé dans la suite par ses victoires la prépondérance punique aux populations intérieures des Olcades, des Vaccéens, et jusqu'aux Carpétans eux-mêmes, ce qui revient à dire jusqu'aux régions du Douro et de Salamanque et à la chaîne du Guadarrama, qui limite au Nord la plaine de la Nouvelle-Castille.

Sur les côtes, qui, de Carthagène et du Cap de Palos, vont à Barcelone, s'élèvent par intervalles près de la mer quelques collines isolées comme Alicante, Dianium et Sagonte, dont quelques-unes par leur position, tout en favorisant

les commerces maritimes, sont aptes à lier, grâce au cours des fleuves, des relations vers l'intérieur, et à surveiller militairement les abords et les voies maritimes.

Les Sagontins étaient très probablement unis par des relations d'amitié avec les Phocéens de Marseille et avec leurs colonies des Pyrénées. De ce fait, et non d'un pur jeu étymologique d'érudits venus plus tard, procède peut-être la légende que leur ville aurait été fondée par les Grecs de Zacynthe et par les Rutules d'Ardée. Aussi bien leur prétendue origine rutule peut avoir une signification historique. Elle fait peut-être allusion aux liens qu'ils auraient formés avec les peuples du Latium, après que Marseille, qui sur les côtes espagnoles avait des colonies et des intérêts commerciaux, attaquée par les Puniques et les Ligures, se fut rendu compte de plus en plus de la valeur de ses anciennes relations avec les Romains.

Les Etrusques, autrefois intimes alliés des Carthaginois dès l'époque antérieure à la conquête romaine, avaient fait voile vers l'Espagne quand leurs alliés les empêchèrent de visiter une île prospère par ses produits et son climat (Gadès peut-être), dans laquelle en cas de malheurs internationaux ils auraient pensé établir le siège de leur nouvelle patrie. Il n'y a rien d'étrange, après tout, si les Etrusques et d'autres peuples de la côte italique ont eu des rapports avec les Sagontins, analogues à ceux qu'entretenaient les Ligures avec les Carthaginois des côtes d'Espagne.

Est-ce à cause d'un litige de frontière ou de la concurrence maritime ? Toujours est-il que les Sagontins rivalisaient avec les Turdétans de la Bétique, sujets ou tout au moins confédérés de Carthage. C'était un excellent prétexte fourni à Annibal pour attaquer leur ville, située dans une position formidable qu'il ne pouvait pas éviter, et d'où il eût été facile de s'opposer à sa marche vers les Pyrénées. Les Sagontins ayant dénoncé la sujétion et même étant sortis de la neutralité, Annibal, après un siè-

ge de huit mois, prit et détruisit, comme on sait, leur citadelle.

Les anciens et, à leur suite, les modernes ont écrit de nombreux mémoires pour discuter si la manière d'agir d'Annibal a été correcte et si l'intervention romaine était justifiée ou non.

Dès le temps d'Asdrubal, beau-frère et prédécesseur d'Annibal, on avait établi que l'Ebre devait être la limite des deux empires, punique et romain, et qu'on devait respecter réciproquement les alliés des uns et des autres. Mais Sagonte était au sud de l'Ebre et, à moins de dérogation spéciale, cette ville aurait été comprise dans la zone d'influence punique. Cette question ne peut pas se résoudre. Les deux traditions, la romaine et la punique, furent dictées par un esprit national et nous autres modernes, nous ne possédons pas le texte des traités.

L'historien, qui étudie avec sérénité les événements, ne donne pas du reste une valeur exclusive aux documents diplomatiques. Dans les temps anciens, comme dans les modernes, aucune publication diplomatique ne met pleinement au courant des engagements pris par les diverses puissances et des responsabilités qui en dérivent. Chaque contractant a son intérêt à cacher ou tout au moins à ne pas mettre en évidence ce qui peut donner tort à sa thèse. Et puis, au point de vue de l'histoire politique, plutôt que de faire une oiseuse discussion sur des documents dont nous ne connaissons pas exactement le contenu, il vaut meux saisir quelles raisons, quels intérêts généraux déterminèrent les faits essentiels qui créèrent et dirigèrent les événements. Les raisons essentielles qui firent naître le différend et la guerre de Sagonte, dérivent du fait que les Romains, grâce à leur précédente amitié avec Marseille et les cités phocéennes, avaient des intérêts commerciaux à Sagonte aussi. De plus, Rome surveillait déjà les manœuvres des Carthaginois, qui, en Sardaigne, en Corse et en Ligurie, excitaient leurs anciens sujets ou alliés contre

les Romains. D'autre part, les Carthaginois, dès le temps d'Amilcar Barca, avaient conçu le plan d'attaquer l'Italie en partant de l'Espagne, et, en 230, comme nous l'avons vu dans la conférence précédente, ils avaient envoyé des secours aux Ligures qui combattaient contre les Romains.

Quels qu'aient été les accords diplomatiques fixés entre eux, le choc entre les Carthaginois et leurs rivaux, à travers les Pyrénées et la route des Alpes. était inévitable.

Ce n'était plus qu'une question de temps et d'opportunité.

***

Parti en 218, au commencement du printemps, de ses quartiers d'hivers de Carthagène, Annibal, qui était arrivé en mai. sur les bords de l'Ebre, ne franchit pas immédiatement les Pyrénées, mais s'arrêta deux mois environ (Juillet et Août) au milieu des Ilergètes et des Asétans, les plus fortes populations de la Catalogne et de l'Aragon modernes.

A première vue, cet arrêt semble inexplicable. La raison en est que dans les vingt années qui s'écoulèrent entre la première et la deuxième guerre punique (depuis 241 jusqu'à 218 avant notre ère) les Romains, avec habileté, peut-être aidés par les habitants d'Emporiæ, colons de Marseille, avaient noué des relations dans cette région.

Avant de partir pour l'Italie, Annibal voulut s'assurer la maîtrise du passage des Pyrénées. Il était nécessaire de le faire en vue des renforts qui devaient dans la suite lui venir de l'Espagne, pour arracher aux Romains un point d'attaque et de ravitaillement qui lui aurait ôté la possibilité de se ravitailler lui-même. Le chef carthaginois crut avoir réussi et, en conséquence, il déposa à Cissi le riche butin de guerre des Ibères et des Puniques disposés à le suivre en Italie. Il renvoya au contraire dans leur patrie les Celtibères qui ne voulurent pas l'accompagner. Episode qui nous fait penser à ces Castillans, successeurs jus-

tement des Celtibères, auxquels plus tard on reconnut le privilège de ne pas combattre hors de leur patrie.

De ce côté, les prévisions d'Annibal ne se réalisèrent pas. Les Romains, s'appuyant sur les Phocéens de Marseille et d'Emporiæ au pied des Pyrénées, dès l'année 218, purent transporter leurs forces sur la côte de la Catalogne. Tarragone, placée en deçà de l'Ebre, devint la citadelle des Scipions, et plus tard la capitale de l'Espagne citérieure.

Asdrubal, qui dans les années 208 et 207 réussit à franchir les Pyrénées, suivit peut-être une route différente de celle qu'avait adoptée son frère en 218. Quant aux princes Indibilis et Mandonius, les plus puissants de la région, s'adressant tantôt aux Carthaginois, tantôt aux Romains, ils ne montraient pas d'attachement et de respect pour la politique des uns ou des autres, mais, favorisant en apparence seulement la fortune inconstante des uns ou des autres, ils visaient toujours à leurs propres intérêts.

Dans la tradition romaine, la conduite de ces princes ibériques est représentée comme peu sûre. ou même perfide. Dans ce cas, elle est complètement explicable. Ils se rapprochèrent de Publius Scipion croyant que, une fois la sujétion punique secouée, ils réussiraient avec son aide à se rendre maîtres de la région en deçà de l'Ebre ; et ils s'éloignèrent de lui, quand, Scipion étant tombé malade, ils ne craignirent plus sa puissance. Ils se révoltèrent de nouveau quand, le général romain, ayant chassé de l'Espagne toutes les armées puniques, ils jugèrent que le moment était venu d'exercer leur domination sur les régions ibériques au Sud du fleuve. Comme nous le savons, leurs tentatives ne réussirent pas. Les deux proconsuls qui succédèrent à Scipion maîtrisèrent la révolte et capturèrent les deux audacieux roitelets espagnols.

La politique de la plupart des autres populations espagnoles, commune du reste à tous les peuples primitifs, était déterminée par des motifs divers et complexes : en premier lieu par le manque d'horizon politique, qui les

rendait incapables d'entrevoir quelle devait être l'issue finale d'une longue lutte. Et le manque d'horizon les conduisait à une sorte d'opportunisme, les poussait à profiter des circonstances et des vicissitudes du moment pour suivre selon le cas la fortune de l'un ou de l'autre des combattants.

Au fond de l'âme ibérique il y avait le désir de conserver une certaine indépendance, et d'entrer en guerre chaque fois qu'il y avait espérance de faire des razzias de bestiaux, ou de se procurer du butin ou de fortes compensations. C'est la même psychologie qu'on retrouve chez d'autres peuples primitifs de l'Europe, les Brutiens, les Eques et les Gaulois, par exemple ; c'est la psychologie qui a duré longtemps chez les tribus berbères. Le Numide Massinissa qui, comme Hiéron II, de Syracuse, eut une claire vision de l'avenir, et qui conserva pendant environ soixante ans une fidèle alliance avec Rome, représente une exception.

La psychologie des divers princes ibériques, qui luttèrent alors et dans la suite contre les Romains, était donc commune à tous les peuples primitifs, avides de butin et impatients du joug. De plus, elle était déterminée par la conformation géographique de la péninsule.

L'Ebre, la seule des grandes voies fluviales de l'Espagne qui, à l'opposé du Douro et du Tage, du Guadiana et du Guadalquivir, coule du Nord à l'Est et se jette dans la mer Méditerranée, a fait en sorte que de tout temps l'Aragon et plus encore, la Catalogne, ont constitué des régions qui, par leur langue et leurs traditions, s'éloignent beaucoup des autres parties de la péninsule ibérique. Les passages faciles des Pyrénées orientales vers la Méditerranée, la nature du terrain qui semble faire de la Catalogne une continuation du Perpignanais et du Roussillon, la grande aisance avec laquelle la civilisation grecque se propagea à partir des colonies marseillaises de Rhodae et d'Emporiae, tout cela conduisit naturellement à un développement civil et politique plus rapide.

On comprend comment les deux princes ilergètes pouvaient penser à la formation d'un état indépendant des Romains en même temps que des Carthaginois, et peut-être même à une suprématie sur les régions limitrophes de la péninsule ibérique, analogue à celle que Barcelone et la Catalogne, à certains points de vue, cherchent encore à exercer sur d'autres parties de l'Espagne. Et il est aussi manifeste qu'Indibilis et Mandonius cherchèrent à profiter du fait qu'ils dominaient le pays sur lequel devaient passer les armées des deux peuples rivaux.

***

Même après son arrivée en Italie, les précieuses mines de la Bétique et de la Celtibérie continuèrent à fournir à Annibal des avantages importants. Les Celtibères avaient tout de suite constitué le nerf de son infanterie et ils continuaient à l'être. Annibal envoya plus tard Magon recruter de nouvelles troupes parmi eux. Il est permis même de penser que le cours de la deuxième guerre punique aurait été différent si Asdrubal, après avoir réussi à s'unir avec Annibal, lui avait apporté à temps le puissant secours des milices espagnoles.

Pour conserver à tout prix la possession de l'Espagne, Annibal avait pris diverses dispositions. Il y transféra, comme on sait, des garnisons africaines et il envoya les milices espagnoles moins sûres tenir garnison en Afrique. Grâce à Publius Cornélius Scipion, les dispositions d'Annibal échouèrent en Espagne comme en Italie.

En cinq ans, entre 210 et 206, Scipion se rendit maître de Carthagène, capitale de l'état punique ; vainquit les ennemis en plusieurs batailles comme celles de Baecula et d'Ilipa. Après avoir franchi la Sierra Morena, il s'empara facilement de l'Andalousie qui s'étend au pied de cette chaîne et conclut des accords avec les marchands phéniciens de Gadès. En l'an 206, Scipion pouvait finalement

écrire au Sénat qu'il avait chassé les milices carthaginoises de la péninsule ibérique. Après la conquête de l'Espagne, le général romain pouvait désormais penser à l'expédition d'Afrique qui devait obliger Annibal à abandonner l'Italie pour courir au secours de sa patrie. Celle-ci était en effet menacée par les armes de Rome et de l'africain Massinissa, que Scipion, avec son habile générosité, avait su transformer de dangereux ennemi en allié fidèle.

Des critiques modernes ont mis en doute que Scipion dès 206 ait cherché à se concilier en Espagne l'amitié de Massinissa, et qu'avant même d'avoir complètement subjugué la péninsule Ibérique il ait pensé à l'expédition d'Afrique. Pour notre part, nous ne trouvons rien d'incroyable et d'étrange dans la narration traditionnelle. Dans les premières années de la première guerre punique n'avait-on pas eu l'expédition en Afrique d'Atilius Régulus ? Et Scipion, admirateur d'Agathocle, ne pouvait-il garder son entreprise présente à l'esprit ? Une attaque en Afrique contre Carthage elle-même, n'était-ce pas peut-être la meilleure manière d'arracher Annibal de l'Italie ? Je ne vois pas les raisons pour lesquelles on devrait s'éloigner de la tradition antique ; et nous devons la suivre aussi quand elle fait allusion au vieux Fabius Maximus, obstiné partisan d'une politique devenue maintenant trop prudente. Tout porte à croire que Fabius Maximus, en s'opposant à l'expédition d'Afrique, était aveuglé par son attachement suranné à une stratégie qui n'était plus de mise et aussi qu'il jalousait la fortune et la gloire de son jeune concitoyen.

Nous sommes étonnés de voir Scipion, dans l'espace de seulement cinq ans, détruire l'œuvre d'Amilcar, d'Asdrubal et d'Annibal, et même réussir à serrer d'étroits liens d'alliance avec les Phéniciens de Gadès. Mais la surprise cesse, si l'on considère que l'œuvre de Carthage avant Amilcar s'était surtout bornée à exploiter les bassins miniers, comme celui du Guadalquivir, et à développer une pêche intensive sur les rivages qui, du détroit de Gibraltar

le long de la Bastétanie, vont jusqu'à Carthagène et Alicante.

Les généraux Barcides avaient pénétré jusqu'au cœur de la Castille, ils y avaient remporté des victoires et conclu des alliances. Cependant cette dernière phase de l'activité punique avait à peine commencé depuis une trentaine d'années, et elle n'avait pas de base solide à cause de la nature du terrain et du caractère des habitants.

L'Espagne, plutôt qu'en une série de petites nations, était divisée en un nombre infini de tribus, qui n'avaient pas la plus lointaine idée de la nationalité et, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, de l'individualité géographique de la Péninsule Ibérique, limitée ou déterminée par la mer et les Pyrénées. Ces tribus vivaient animées de haines mutuelles, et tout au plus, avaient-elles en commun, le dessein d'envahir et de piller les régions plus fertiles du Sud, où habitaient des populations moins guerrières, comme la riante Andalousie, possédée alors par les Turdules, riches et civilisés, mais devenus pusillanimes.

Parmi ces peuplades, comme dans le même temps au milieu des indigènes de l'Afrique et, à une époque plus récente, aux Indes occidentales, la pénétration politique s'accomplissait par les succès militaires et l'ascendant personnel. La prépondéranoe militaire imposait sans aucun doute de la crainte et du respect, mais chez les intrépides et tenaces Espagnols renaissait souvent, comme plus tard, au temps de la reprise de leur pays sur les Arabes, l'espérance de la revanche. Le succès le plus durable était assuré à celui des combattants qui savait s'attacher l'âme des tribus les plus puissantes, en exploitant habilement les rivalités des tribus mercenaires.

L'Espagne est devenue romaine autant par l'œuvre des Espagnols eux-mêmes que grâce aux légions. La première pensée de Scipion, qui imita en partie la politique d'Asdrubal, si diverse de celle d'Amilcar et d'Annibal, et devant qui, parfois se dressait l'exemple d'Alexandre le

Grand, fut de se concilier les esprits des divers roitelets espagnols, en leur rendant les otages que les Puniques tenaient enfermés dans Sagonte ou dans Carthagène, en respectant les princesses qui avaient été faites prisonnières, en associant les Ibères à ses victoires. Politique qui ne fut pas toujours imitée par ses successeurs, mais qui fut par exemple suivie par son futur gendre Tibérius Sempronius, le fondateur de la ville de Graccurris dans la vallée de l'Ebre. Sempronius aussi, par sa valeur et par son habileté diplomatique, obtint que Tyrrus, un des principaux roitelets de la Celtibérie, d'ennemi se transformât en allié et sollicitât l'honneur de combattre avec les légions romaines. Dans d'autres circonstances encore, comme à propos de l'attitude de Quintus Metellus envers les fils du celtibère Rétogène, les anciens mettent en évidence la bonne foi des généraux romains envers les alliés ibères.

⁂

Nous ne pouvons pas juger conforme à la sérénité de l'histoire l'œuvre de ce critique allemand qui, de nos jours avec une grande science, reconnaissons-le, mais avec l'âme hostile à la civilisation latine, a raconté l'histoire des guerres des Romains contre les Celtibères et les Numantins. Rome n'a pas combattu contre une nation espagnole unie par un sentiment politique. Chez les populations ibériques, l'idée de nationalité ne s'était pas encore formée et, en combattant contre des tribus espagnoles, les Romains eurent souvent pour alliés d'autres peuples de la péninsule elle-même. Ils luttèrent contre une infinité de petites tribus et de villes ennemies entre elles, et en faveur d'Espagnols contre d'autres Espagnols. C'est avec raison que Florus, historien romain qui était peut-être Espagnol de naissance, affirmait : « L'Espagne n'a pas combattu contre les Romains. elle a pris conscience d'elle-même et elle a senti ses propres forces après être devenue romaine. »

Scipion et les autres généraux qui, dans la suite, conquirent la péninsule avaient naturellement pour alliées toutes les anciennes colonies grecques ou à demi hellénisées, comme Emporiae et Sagonte. Dans la suite s'unirent à eux les autres cités des côtes des Bastules et des Contestans qui avaient été fondées par les Phéniciens et par Carthage. Ces cités, comme les habitants de l'Andalousie, craignaient les invasions et les razzias des Celtibères, des Lusitaniens et des Vaccéens, en un mot de toutes les populations de l'intérieur et de la montagne. Les villes placées sur la mer et dans les plaines fertiles furent les alliées naturelles des successeurs de Scipion qui finissaient il est vrai, par conquérir l'Ibérie au nom de Rome, mais qui chaque année protégeaient le commerce et les récoltes de tous les alliés espagnols.

Et nous ne devons pas nous étonner si les cités puniques de la côte et même la riche et puissante ville de Gadès se sont soumises à la suprématie romaine. Les anciennes cités phéniciennes étaient surtout adonnées au commerce et s'occupaient de leurs gains particuliers. Aux marchands de Gadès il importait surtout de garder la tranquille possession des riches mines de Tartessos et des côtes du Portugal ; il leur importait d'avoir, pour ainsi dire, le monopole du commerce de l'étain et de la riche pêche sur l'Atlantique. Comme toutes les grandes villes commerçantes situées sur la mer dans l'antiquité, Gadès, qui se montrait jalouse, encore au temps de Cicéron, de son autonomie, voulut être gouvernée par ses propres lois, mais elle n'eut pas de difficulté à reconnaître la haute suprématie politique de la nation qui commandait sur le continent voisin.

Si Carthage, à côté de la fourberie du renard, révéla en plusieurs occasions la force du lion, cela tint non seulement aux éléments indigènes, qui modifièrent en partie son caractère, mais aussi au fait qu'elle avait été fondée dans des régions éloignées de ces vigoureuses puissances

continentales, qui menacèrent au contraire Tyr et Gadès. Pour des raisons analogues, Venise, défendue par ses lagunes, résistant aux Carolingiens et aux empereurs allemands, put suivre une politique plus offensive et conquérante que Gênes, obligée, au mois de mai de l'année 1685, d'envoyer son doge à Versailles présenter ses excuses au Roi Soleil.

Les problèmes fondamentaux pour les Gaditans étaient ou nombre de deux : vivre indépendants dans l'enceinte de leurs propres murs et exploiter librement leur commerce. Ayant vu que les Romains respectaient leurs cultes nationaux, leurs femmes, leurs possessions, les Gaditans ne firent pas de difficultés à conclure avec Marcius, le lieutenant de Scipion, ce favorable traité d'alliance qui durait encore à l'époque de César et de Cornélius Balbus, Gadès se comporta, de même que plus tard Utique à l'égard de Carthage, comme Gênes et André Doria en face de Charles-Quint.

Gadès continua à prospérer. Au temps d'Auguste cette ville était, comme Padoue dans la Vénétie, une des plus riches de l'Empire. Probablement le gouverneur romain lui assura des conditions meilleures que celles que lui avaient concédées pendant la deuxième guerre punique les chefs de l'avare Carthage.

Les origines nationales éveillent en certains peuples des sentiments d'orgueil indomptable et déterminent leur politique. Mais pour les villes commerçantes, après tout, les « affaires sont les affaires ». Gadès et Numance : voilà les villes qui représentent ces deux tendances opposées.

La situation de Scipion en Espagne rappelle par bien des points celle que, vers la même époque, Annibal trouvait en Italie. Tous deux, avec des armées relativement modestes, se trouvèrent au milieu de populations étrangères et presque toujours ennemies. Mais les résultats furent différents. Annibal, au bout de seize ans, se vit obligé de retourner dans sa patrie, après avoir parcouru en vain,

de l'Afrique à l'Espagne, de la Provence à l'Italie, tout le vaste bassin de la Méditerranée. Scipion, après six ans, assurait à son pays le commencement de la conquête de la grande péninsule Ibérique.

Il serait injuste de chercher la cause de cela exclusivement dans la capacité et dans le caractère des deux généraux.

Scipion combattait dans un pays où manquait le sentiment de l'unité nationale, où il trouva facilement des alliés espagnols contre des ennemis espagnols, où enfin, comme nous l'avons fait remarquer, depuis une trentaine d'années seulement, les armées carthaginoises commençaient à pénétrer dans les régions de l'intérieur. Annibal aussi, envahit une péninsule dans laquelle l'idée de l'unité politique ne s'était pas encore formée intégralement, et en arrivant il savait qu'il pouvait exploiter contre Rome la haine des Ligures et des Gaulois de la Cisalpine, autant que les rivalités et les inimitiés de la Campanie, des Sammites et des cités grecques. Dans la péninsule italienne, cependant, le centre était désormais solide. Autour de Rome gravitait le cycle des trente colonies latines qui de Paestum et de Bénévent s'étendaient jusqu'à Plaisance et à Crémone. Il y avait depuis des siècles des alliés sûrs parmi les Ombriens, comme à Camerinum et sur les côtes de l'Etrurie, comme à Pise. Depuis des siècles, parmi les Ombriens et parmi les Marses, une grande partie des populations de l'Italie connaissaient la ténacité et la valeur des légions romaines.

Mais ce ne fut pas seulement une question d'énergie et de force matérielle. Dans tout cela agirent aussi, et d'une manière notable, des forces morales. Annibal, excellent général et habile diplomate, était le plus pur représentant de cette astuce marchande qui se mêlait en lui à la grandeur militaire et, en outre, d'une insatiable avidité, il déployait souvent la cruauté qui lui était naturelle. Quel contraste avec ses rivaux italiens !

La période des guerres puniques ne doit pas être oubliée : c'est l'époque héroïque du peuple romain, rude, mais sain dans sa constitution sociale. Je sais très bien que cette assertion semblera naïve à ces critiques qui se sont arrêtés à recueillir les cas particuliers et qui en ont conclu que l'avarice et le désir de butin est une caractéristique commune à tous les peuples militaires de l'antiquité, et c'est à un tel but qu'au fond ont visé les armées victorieuses de l'époque suivante. Mais ce qui doit la faire prévaloir, ce qu'il est utile de constater, c'est que l'Espagne et les autres régions parcourues par les armées puniques n'auraient pas été gouvernées avec plus de douceur, si le génie d'Annibal avait prévalu sur celui de Scipion.

*
* *

Qu'on me permette d'insister sur ce point, parce que l'histoire de la conquête romaine de l'Espagne a été dans ces dernières années retracée par un savant allemand, qui n'a pas toujours allié à l'ampleur de la doctrine, cette impartialité, cette sérénité d'intentions, qui est le caractère primordial de l'histoire sincère et authentique.

Sous les auspices des principales académies allemandes, avec la protection personnelle de l'ex-empereur d'Allemagne, Adolphe Schulten, l'érudit professeur de l'université d'Erlangen, a accompli, dans les années qui précédèrent la guerre mondiale, plusieurs voyages et explorations dans la péninsule Ibérique et il l'a parcourue tout entière pour des recherches scientifiques.

Ne mettant pas toujours en plein relief ce qui avait été cependant déjà fait par les érudits espagnols, il inaugura une nouvelle série d'explorations sur le sol de l'ancienne Numance. En racontant dans un livre savant et étendu les guerres romaines contre les Celtibères, qui amenèrent précisément la destruction de l'héroïque ville des Pélendons, il profita de toutes les occasions pour rappeler l'ava

rice, les cruautés, la mauvaise foi des Romains. M. Schulten n'hésite pas à mettre en évidence la mauvaise foi publique du peuple romain, qui cependant, il l'admet, était remarquable pour sa *bona fides* privée.

En un mot, les fouilles et les études historiques de M. Schulten, publiées à la veille de la guerre, nous semblent écrites pour des raisons de pure propagande politique. Les études et les fouilles lui ont servi de prétexte pour favoriser, en accord avec le gouvernement et les académies de son pays, la diffusion de la culture allemande, et pour propager en Espagne de l'antipathie contre Rome et la civilisation latine.

Il a été facile au professeur d'Erlangen de recueillir des exemples de cruauté romaine, puisqu'Appien, dont le texte constitue notre source principale pour les guerres espagnoles, suit lui-même, selon toute évidence, un auteur défavorable à Rome et à Scipion Emilien. Les traditions romaines qui racontaient en détail ces événements sont malheureusement perdues et nous n'avons pas le moyen de contrôler jusqu'à quel point les narrations d'Appien répondent à la vérité, ou. pour mieux dire, quels faits et quelles circonstances servent à expliquer, sinon à justifier, quelques actes de cruauté et, si l'on veut, de mauvaise foi romaine.

Qu'il y ait eu des actes de cruauté, c'est un fait évident. Nous déplorons de même les actes de perfidie. L'attitude de Sulpicius Galba envers les Lusitaniens fut sans aucun doute perfide. Mais ces scélératesses ne furent jamais approuvées par le peuple romain. L'honnête Caton s'éleva publiquement contre Sulpicius, et si ce dernier réussit à échapper à la condamnation, il le dut aux alliances puissantes de sa famille et à ses grandes richesses. Cela, il est vrai, n'est pas digne de louange, mais quel est le pays, quelle est l'époque historique, où l'on n'a pas vu des faits même atroces, commis par des hommes ou des coteries puissantes, rester quelquefois sans punition ?

L'historien impartial qui recueille ces tristes exemples, ne passe pas sous silence les autres actes plus nombreux d'honnêteté dans le gouvernement et de clémence envers les vaincus.

Les vers célèbres de Virgile :

Tu regere imperio populos, Romane, memento, etc...

ne sont pas une pure expression de rhétorique. Ils sont vrais pour l'Espagne, comme pour toutes les autres provinces, et il n'y a aucune raison de douter des renseignements qui nous sont parvenus sur le désintéressement des deux frères Scipion, qui du butin espagnol ne voulurent retenir pour eux rien qui eût quelque valeur, ou sur les mérites de Tibérius Sempronius envers les Numantins, qui montrèrent leur reconnaissance envers son fils, le célèbre et honnête tribun de la plèbe.

*
* *

Si l'activité politique humaine dès le commencement de l'histoire s'était développée seulement à l'aide des arts de la paix, nous serions les premiers à déplorer la conquête de l'Espagne et des autres provinces, mais puisque par sa nature, et disons, si vous voulez, pour son malheur, la civilisation humaine s'est propagée assez souvent au moyen de guerres, il est injuste de faire un reproche aux Romains d'avoir versé du sang pour la conquête de peuples qui n'eussent évité leur joug que pour passer sous un autre, et qui leur ont dû la civilisation et la paix.

De la lecture d'Appien confrontée avec celle de Tite-Live et d'autres auteurs, il est en effet permis de conclure que l'Espagne fut honnêtement gouvernée non seulement par les Scipion, mais par d'autres consuls et préteurs : citons comme exemples Caton, Paul Emile, les Claudii Marcelli que les Espagnols choisirent comme patrons publics. Dans l'ensemble des narrations relatives à l'Espagne le rôle civilisateur de Rome apparaît en pleine lumière ; les

Romains visèrent essentiellement à pacifier des populations guerrières, parfois sauvages. Ils obligèrent les Celtibères, les Vaccéens, les Lusitaniens à déposer les armes, à abandonner les sommets de leurs monts inaccessibles pour habiter les plaines, à cesser les razzias dans les pays voisins, pour s'adonner eux-mêmes à l'agriculture.

Et dans ces entreprises ils ne furent pas seuls, mais ils eurent le consentement et parfois l'aide de ces nombreuses cités espagnoles qui, gagnées depuis des siècles à la civilisation, la voyaient sans cesse exposée aux invasions périodiques des Ibères de la montagne.

***

Mais la crainte d'abuser de votre patience m'invite à hâter ma conclusion. Qu'il me soit permis seulement de faire remarquer que les guerres contre les fières populations du centre et du nord de l'Espagne durent quelquefois par nécessité être faites de la même manière que les campagnes contre les populations barbares des Alpes italiennes, qui infestaient les terres et sévissaient contre les populations de la Cisalpine.

Ces considérations se rapportent d'une manière spéciale aux Numantins. On a mis en relief des cas de manquement aux traités du côté des Romains, mais nous avons des données pour établir qu'en plusieurs autres circonstances c'étaient les populations celtiques qui, manquant aux traités établis, attaquaient traîtreusement les légions et provoquaient en conséquence de féroces représailles.

Numance fut abattue parceque sa population intrépide, héroïque, mais féroce, non seulement ne voulait pas livrer ses armes, mais par un brigandage assidu, harcelait et visait à s'assujettir les peuples voisins, alliés de Rome. Et la puissante Rome, qui n'avait pas été poussée à la conquête de la ville celtibérique par la convoitise de ses modestes ressources n'en garda pas le territoire, mais le céda aux alliés espagnols.

Tout patriote espagnol a le droit d'exalter l'héroïque défense de Numance, comme celle non moins héroïque de Saragosse au temps de Napoléon. Ces résistances intrépides sont des symboles de vertus nationales, devant lesquelles les étrangers aussi doivent s'incliner. Mais les calomnies contre le vainqueur n'en sont pas autorisées pour cela ! La figure de Scipion Emilien n'est pas amoindrie par la répression sanglante. Je ne parle pas naturellement de sa gloire militaire. Je veux dire que la figure morale de ce grand personnage n'est pas obscurcie. Champion de désintéressement et de noblesse d'âme, il était le digne fils de Paul Emile, et le digne élève du grec Polybe, duquel il avait appris les plus nobles enseignements de la civilisation hellénique. Sa figure n'est pas moins belle que celle de son adversaire acharné Tibérius Gracchus.

Dans l'étude de l'histoire d'un peuple, il est dangereux de se fonder sur de simples épisodes. Il faut examiner tous les faits dans leur ensemble. Quelques actes de dureté militaire commis dans le Palatinat et dans le Piémont au temps de Louis XIV n'obscurcissent pas la figure de Turenne ou celle du bon Catinat. Ils ne nous autorisent pas à douter du caractère chevaleresque du peuple français.

On ne peut donner un jugement d'ensemble sur l'œuvre des Romains en Espagne qu'en tenant compte de la pleine romanisation accomplie dans toute la péninsule. Il est faux d'affirmer, comme M. Schulten, que la romanisation en Espagne fut représentée par les seuls colons romains et italiques, et qu'elle ne comprit pas de nombreux éléments indigènes. Plusieurs textes littéraires et épigraphiques prouvent exactement le contraire.

Les prisonniers espagnols, conduits par Scipion en Italie, y devinrent des citoyens romains. Le gouvernement romain ne devait pas être aussi cruel que le savant allemand l'affirme. Les Espagnols furent les premiers parmi les provinciaux, qui obtinrent l'honneur de donner à Rome des tribuns de la plèbe, des consuls et des triom-

phateurs de leur propre race. Avec Trajan et Hadrien, l'Espagne fut la première des provinces à voir ses concitoyens revêtus de la pourpre impériale. Les grandioses ruines de Tarragone, de Mérida et d'Italica nous démontrent combien de bienfaits le gouvernement romain a apportés aux populations ibériques.

*
* *

Et ce qui vaut pour l'Espagne, il est permis de le répéter pour d'autres provinces. Les bienfaits du gouvernement romain en Gaule, par exemple, qui mieux que votre grand Fustel de Coulanges a su les démontrer ? Et n'est-ce pas votre illustre Camille Jullian, qui, dans sa magistrale *Histoire de la Gaule*, a écrit qu'aux hommes d'autrefois l'empire romain « parut la conclusion providentielle de l'histoire des mortels ». (t. IV, p. 7).

Les Gaulois de jadis, qui devinrent les maîtres d'éloquence latine des Romains eux-mêmes, étaient assurément de cet avis ; et je pourrais terminer cette conférence en vous répétant les vers si connus du gaulois Rutilius Namatianus :

Fecisti patriam diverjis gentibus unam, etc...

Mais je préfère terminer en exprimant le souhait que les sentiments qui animèrent le Gaulois Rutilius se perpétuent dans les siècles. Dans l'intérêt commun des peuples latins, je souhaite que tous les Français, tous les Espagnols, tous les Italiens, laissant de côté les petites susceptibilités et les vieilles rancunes, se sentent, comme les frères d'une commune mère, tous destinés toujours à faire triompher dans le monde la civilisation de l'Europe occidentale.

ETTORE PAÏS.

UN DOCUMENT TURC SUR LA GUERRE

Nous devons à un de nos correspondants la communication de deux lettres qui furent saisies pendant la guerre.

La première est rédigée en turc, datée du 21 djoumada el akhir 1333 : 6 mai 1915 (1). Elle est manuscrite et porte la signature autographe de Mohammed Rachad, sultan de Constantinople. Sur l'enveloppe se lit l'adresse du Seyid Ahmed Senoussi Pacha (?). Au dos un cachet de cire rouge, avec l'empreinte en relief du sceau impérial, où le millésime et le nom de Rachad sont très apparents.

La seconde, sans date et sans signature, est une traduction arabe de la première. Elle est également manuscrite, et d'une écriture nette et élégante. L'enveloppe ne porte pas de suscription. On y remarque des traces indiquant qu'elle était, comme la première, cachetée et enveloppée d'un ruban qui passait sous la cire. A l'angle supérieur de droite est imprimé l'entête du cabinet du sultan, et du secrétariat en chef :

مابين همايون ملوكانه باش كتابتى

Les deux lettres sont écrites sur beau papier à tranches dorées avec la marque en filigrane : JOYNSON SUPERFINE.

Le destinataire, indiqué dans le corps des deux lettres et sur l'une des deux enveloppes, est Ahmed Cherif, grand maître de la confrérie musulmane des Senoussia, dans le sud de la Tripolitaine.

Ces deux documents méritent d'être connus. Ils ont

(1) Dans le texte, à côté de cette date, on lit celle du 23 nissan 1331 (année solaire, dite financière turque, correspondant au 23 avril 1915 (vieux style). (Note de M. Deny, professeur à l'Ecole des Langues orientales).

en effet leur importance, puisqu'ils fournissent une preuve matérielle de l'effort tenté pendant la guerre pour soulever les musulmans du Nord de l'Afrique contre la France. On sait que les pièces de ce genre sont toujours difficiles à saisir, et qu'elles échappent généralement à toutes les investigations.

A première vue, il peut paraître singulier que le sultan de la Turquie se soit adressé au chef des Senoussia pour lui demander sa collaboration et son aide. Il lui a fallu oublier que le fondateur de la confrérie, considéré comme un novateur dangereux, avait dû autrefois quitter l'Arabie pour se soustraire à l'hostilité des représentants du Gouvernement ottoman. Par la suite, le savant Mohammed Allich, du Caire, publiait une consultation (fetoua) de son maître Moçtafa El Boulaqi, lançant l'anathème contre Senoussi, et dénonçant au monde musulman les pratiques hétérodoxes de ses adeptes. Senoussi n'était alors *qu'un chien parmi les chiens de ce monde* (1). On ne pensait pas qu'un jour viendrait où le calife lui-même, souverain pontife de l'Islam, chef universel de l'orthodoxie, ferait appel, au nom du Prophète et de sa sainte loi, au concours des Senoussia.

Mais ce sont là des choses qu'on oublie volontiers. En politique, comme en d'autres matières, « il est avec le ciel des accommodements » N'a-t-on pas depuis des siècles jeté aux oubliettes les paroles du Prophète lui-même : « L'heure du jugement dernier ne viendra pas avant que les musulmans aient combattu les Turcs aux petits yeux, aux figures rouges et aux nez épatés. » (2).

Nous donnons ci-après, avec les photographies des deux lettres du sultan, la traduction française du texte arabe.

(1) Consultations juridiques de Mohammed Allich, Le Caire 1300 = (1883), I, p. 77. كلب من كلاب الدنيا

(2) El Bokhari, la Guerre Sainte.

TEXTE TURC

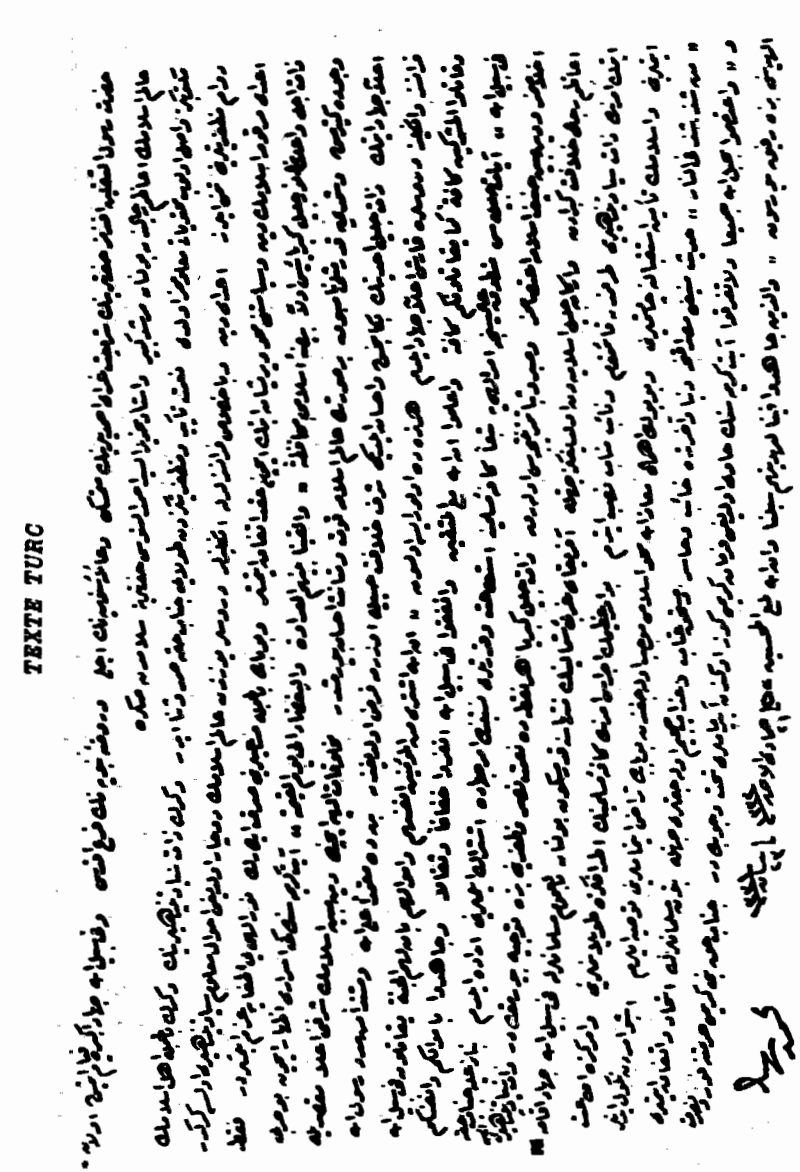

TEXTE ARABE

بسم الله الرحمن الرحيم

جناب المرشد الكبير وبطل الاسلام الخطير القائم بالجهاد في سبيل الله والمتمسك بشريعة جده رسول الله نخبة العائلة السنوسية وفرع الدوحة النبوية
الاستاذ العظيم السيد احمد السنوسي الشريف السلام عليكم ورحمة الله وبركاته ومغفرته ورضوانه وبعد فقد وصلني مكتوبكم وعلمت جميع ما عرضتموه
علوما والحمد لله على ما اتاكم من نصره وتأييده فنسأله دوام ذلك لكم ولجميع المسلمين وانكم ايها السيد على علم تام بما لقيه العالم الاسلامي
من اعداء الله سيما الفرنسيس والانكليز والموسكوف فقد عقدوا النية على محو دين الاسلام سياسة وازالة وجوده وذلك ليريدون ليطفئوا نور الله
بافواههم ولكن الله لطف وابى الا ان يتم نوره فظهر على اعدائه واعداء دينه بسر قوله تعالى والقينا بينهم العداوة والبغضاء الى يوم القيامة
واظهر هذه الحرب الطاحنة بينهم ومكن العالم الاسلامي من فرصة قل ان يجمع بها الزمان وبما انني قد قلدت من شرف الخلافة الاسلامية
واوجب علي عند سنوح الفرص ان اغتنمها واقيم الجهاد في سبيل الله لتخليص الاسلام ورفع شأنه بين البرية فقد بادرت باعلان الجهاد على الموسكوف
والانكليز والفرنسيس معتمدا على الله ومستمدا من مدد رسول الله وامرت كل المسلمين حيثما كانوا ان يشاركوا فيه كل بحسب استطاعته
حسبما امر الله كما قال وهو اصدق القائلين ان الله اشترى من المؤمنين انفسهم واموالهم بان لهم الجنة يقاتلون في سبيل الله وقاتلوا
المشركين كافة كما يقاتلونكم كافة واعلموا ان الله مع المتقين وانفروا في سبيل الله انفروا خفافا وثقالا وجاهدوا باموالكم وانفسكم
في سبيل الله وما عز بسر الدين الحنيف والاخلاص والصبر من الله علينا في كل مراتنا بالنصر والظفر وبما ان حضرتكم من اكابر
رجال الخلافة ودعائم الاسلام فقد انبتكم وانتم مقام نيابة في اقامة الجهاد في سبيل الله مع الاسلام المنتشر من طرفكم في النيابة الزنجية
الغربية الشمالية وادعوكم بالسمع والطاعة لكم والالتفاف حولكم للقيام بهذا الشأن الخطير النفيس والعمل الذي باتمامه حياة
كل الاسلام وتأمين مستقبله واهماله عن لا قدر الله وكل من يتخلف من ذلك فقد سقط في وعيد قول النبي الاعظم صلى الله
عليه وسلم من شذ شذ في النار فعلى الاسلام كافة ان يجدوا وينفروا ويعملوا بقول الله تعالى واعتصموا بحبل الله جميعا
ولا تفرقوا وانه يؤيدنا وينصرنا بسر قوله تعالى والذين جاهدوا فينا لنهدينهم سبلنا وان الله لمع المحسنين

TRADUCTION

« Au nom de Dieu clément, miséricordieux.

« A son Excellence, le Grand Pontife, le personnage éminent de l'Islam, qui combat dans la voie de Dieu, qui s'appuie sur la loi de son ancêtre l'Envoyé de Dieu, le chef de la famille des Senoussia, rameau de l'arbre du Prophète, l'illustre professeur, le Seigneur Ahmed Senoussi le cherif.

« Que sur vous soient le salut de Dieu, sa miséricorde et sa bénédiction, son pardon et sa grâce.

« J'ai reçu votre lettre et j'ai pris connaissance de tout ce qui y est exposé. Dieu soit loué pour le succès et l'assistance qu'il vous a concédés. Nous lui demandons de vous les continuer, ainsi qu'à tous les musulmans.

« Vous êtes pleinement au courant, seigneur, de ce que le monde musulman a souffert de la part des ennemis de Dieu, surtout de la part des Français, des Anglais et des Russes. Ils se sont proposé d'effacer l'islam de la liste des religions et des nations. Ils y ont employé tous leurs efforts, espérant « éteindre du souffle de leurs bouches la lumière divine. Mais Dieu », dans sa bonté, « n'a voulu que rendre sa lumière plus complète » (1). Il s'est donc manifesté contre ses ennemis et les ennemis de sa religion, par la force mystérieuse de sa parole : « Nous avons jeté parmi eux la discorde et la haine, jusqu'au jour de la résurrection » (2). Il a suscité entre eux cette guerre implacable, offrant ainsi au monde musulman une occasion qui s'est rarement présentée dans le passé.

« Dieu m'ayant investi de la dignité suprême du califat, et m'ayant imposé l'obligation, lorsque des occasions se présentent, de les saisir et d'entreprendre la guerre dans la voie de Dieu, pour libérer l'islam et pour élever son rang dans le monde, je me suis empressé de proclamer la guerre sainte contre les Russes, les Anglais et les Français. Mettant ma confiance en Dieu, et comptant sur l'assistance de l'Envoyé de Dieu, j'ai donné l'ordre à tous les musulmans, quelque part qu'ils se trouvent, de s'y associer, chacun selon ses moyens, en conformité des commandements de Dieu. Il a dit, et sa parole est la plus véridique : « Dieu a acheté aux croyants leurs personnes et leurs biens, pour leur donner en retour le Paradis, et ils combattront dans la voie de Dieu ». (3) —

(1) Koran, IX, 32.
(2) *Ibid.*, V, 69.
(3) *Ibid.*, IX, 112.

« Combattez les polythéistes en tout temps, comme ils vous combattent en tout temps, et sachez que Dieu est avec ceux qui le craignent » (1). — « Dépensez vos biens dans la voie de Dieu » (2). — « Marchez, que vous soyez légers ou chargés, et combattez de vos biens et de vos personnes dans la voie de Dieu ». (3).

« Et déjà, par la force mystérieuse de notre sainte religion, par notre dévouement envers Dieu, et par notre patience, nous avons été victorieux dans toutes nos entreprises. Et comme votre seigneurie est un des hommes les plus considérables de l'empire et un des chefs de l'islam, je vous délègue mes pouvoirs pour organiser en mon nom la guerre dans la voie de Dieu avec les musulmans qui s'étendent de votre région jusqu'à l'extrémité de l'Afrique occidentale du Nord. Je recommande à tous de se conformer à vos ordres, et de se grouper autour de vous, pour se consacrer, corps et biens, à cette grande œuvre. De son succès, dépendent la vie et la sécurité de l'avenir de tout l'islam ; son échec en serait la ruine, que Dieu nous en préserve !

« Quiconque se dérobera à ce devoir, tombera sous la menace du Grand Prophète, qui a dit : « Celui qui s'isole (des musulmans) sera isolé en enfer. » (4). Il faut donc que tous les musulmans s'unissent, et agissent de concert, suivant la parole du Koran : « Attachez-vous tous à Dieu et ne vous séparez pas les uns des autres ». (5).

« Que Dieu nous assiste et nous donne la victoire, par la grâce du Prophète loyal. « Ceux qui combattent pour nous, nous les dirigerons dans nos voies. Dieu est avec ceux qui font le bien » (6).

(1) Koran, IX, 36.
(2) *Ibid.*, II, 191.
(3) *Ibid.*, IX, 41.
(4) Ce hadith ne figure pas dans les recueils d'El Bokhari et de Mosleur.
(5) Koran, III, 98. — Litt., Attachez-vous à la corde de Dieu.
(6) *Ibid.*, XXIX, 69.

Nous n'avons ici d'autre intention que d'enregistrer et de faire connaître un document. Il serait superflu d'y joindre des commentaires, d'autant plus que la lettre du sultan, visiblement inspirée par les Allemands, n'apprend rien en somme que l'on ne sache déjà. On doit pourtant signaler certaines particularités que révèle le texte de cette lettre.

D'après les termes du début, le sultan répond à une lettre qu'il aurait reçue du chef des Senoussia. Mais l'indication est si vague qu'on peut concevoir des doutes sérieux sur son exactitude. On ne voit pas d'ailleurs quels pouvaient être, en 1915, les succès que Senoussi aurait signalés au sultan et qui auraient été de nature à justifier des congratulations.

La lettre du sultan, écrite au commencement de mai 1915, a été saisie dans les derniers jours de juin, c'est-à-dire huit mois après l'entrée en guerre de la Turquie.

Bien qu'elle parle de l'obligation de combattre tous les ennemis de Dieu, c'est-à-dire tous les non musulmans, en réalité elle vise uniquement les Français. Les Anglais et les Russes ne sont là que pour faire nombre, puisqu'ils n'ont pas d'intérêt dans le Nord de l'Afrique. On ne parle pas des Grecs, bien entendu, et pour cause. Il n'est pas question non plus des Italiens, et la raison en est facile à comprendre. Au commencement de mai 1915, ils n'avaient pas encore pris parti, du moins officiellement. Il fallait donc les ménager. Or, il n'est pas douteux que si la lettre n'avait pas été inspirée et peut-être dictée par les Allemands, et si le sultan avait agi de sa propre initiative, il n'aurait pas manqué, en s'adressant à Senoussi, de lui indiquer tout d'abord les Italiens, coupables d'avoir occupé la Tripolitaine : c'étaient les ennemis de l'islam les plus rapprochés de Senoussi.

On admirera enfin l'explication diplomatique des raisons qui ont déterminé l'entrée en guerre de la Turquie. On était bien convaincu à Constantinople, comme ailleurs,

de la victoire prochaine des Allemands. Il fallait en profiter, se mettre avec le plus fort, pour avoir une part des dépouilles du faible. Mais ce sont là des raisons peu honorables pour une nation qui se croit forte et qu'on dit généreuse. Dans les textes sacrés, qui ont bon dos, et qu'on aidera au besoin, on en trouvera d'autres. C'est dans l'intérêt de l'islam que Dieu a suscité la guerre entre les peuples chrétiens. Il faut saisir cette occasion ; c'est même obligatoire. Interprétation singulière d'un dogme, dont des Français éminents se sont plu à vanter l'esprit de tolérance.

Au fond on n'a jamais mieux confirmé cette vérité historique que l'existence de *l'homme malade* n'a pu se maintenir que grâce aux rivalités et aux compétitions des autres Etats de l'Europe.

Le sultan explique la question d'Orient à sa manière ; et on ne peut méconnaître que, si ses arguments sont mauvais et manquent de franchise, sa conception est juste. C'est le désaccord des nations occidentales qui tient en équilibre la Sublime Porte. Quant aux deux solutions qu'il entrevoit, extension et affermissement de l'Islam en cas de succès, ruine définitive de l'Islam dans le cas contraire, la première se serait assurément réalisée si les Allemands avaient été victorieux. Ils ne l'ont pas été, et cependant la seconde prévision ne s'est pas accomplie non plus. Mohammed Rachad s'est doublement trompé. Il a perdu son trône, comme d'autres monarques. Mais la souveraineté temporelle et spirituelle de l'Islam, bien que fortement entamée, subsiste sous une forme nouvelle, parce que les causes profondes de sa vitalité n'ont pas disparu. La figure moderne qu'elle a prise n'est peut-être qu'un masque. Dans sa capitale d'Angora, pleine des souvenirs d'Alexandre, d'Auguste et de Tamerlan, Mustapha Kamal n'a pas encore dit son dernier mot, et Constantinople reste turque.

Mohammed Rachad n'est pas du reste le premier, ni le

seul à s'être trompé. Sans parler de ses contemporains, un poète italien peu connu, Giovanni Bossetti, publiait, il y a près de cinquante ans, un chant à la fois symbolique et divinatoire, qui n'a pas été plus juste dans ses prévisions que Mohammed Rachad.

Della neve il fosco sire
Freme, infuria, aguzza l'ire,
Strepita, s'agita.
Come iena, a gozzo aperto,
Fiuta il vento, e dal deserto
Guata a Bizanzio.
Lord Derby stà sulle intese,
Ratto corre alle difese
Pensando all' India.
In sè chiuso, impenetrato,
Inaccesso come il fato,
Sfinge ed oracolo,
Sulla Sprea, d'arte maestro,
Stà'l gran Prusso, e accorto e destro,
Mentre tien l'occhio
Sû Bizanzio, e l'Istro accenna,
Guarda al Reno e sulla Senna,
Muto scandaglia.
Se da secoli ci coce
La selvaggia orda feroce,
Che non si caccia !
Non son fatti i nostri lidi
Perchè il Turco vi s'annidi !
Ritorni in Asia !

« Dans la brume, le seigneur des neiges
« Frémit de fureur, attise les colères,
« Gronde et s'agite.
« Comme une hyène, la gueule ouverte,
« Il sent le vent, et du fond du désert,
« Il observe Byzance.

Lord Derby se tient aux écoutes,
Et vite court à la parade,
Pensant à l'Inde.
Concentré, impénétrable,
Inaccessible comme le destin,
Sphinx et oracle,
Sur la Sprée, maître en son art,
Se dresse le grand Prussien, expert et habile.
Pendant qu'il a l'œil
Sur Byzance, et montre le Danube,
Il regarde le Rhin, et sur la Seine,
Sans parler, jette la sonde.
Si depuis des siècles, nous sentons la brûlure
De la horde sauvage et féroce,
Que ne la chasse-t-on !
Nos rivages ne sont pas faits
Pour que le Turc y pose son nid.
Qu'il rentre en Asie !

Le journal qui publiait ces vers ajoutait simplement :
« Bravo ! le tout est de se mettre d'accord. »

D. Luciani.

M. J. DE MORGAN

Le 12 juin 1924, est décédé à Marseille, à l'âge de 67 ans, après une longue maladie supportée stoïquement, M. Jacques-Jean-Marie de Morgan, ingénieur des mines, Commandeur de la Légion d'Honneur, dont les études ont embrassé plusieurs branches des connaissances humaines.

Né le 3 juin 1857, à Huisseau-sur-Cosson (Loir-et-Cher), M. de Morgan suivit les cours de l'Ecole des Mines, d'où il sortit avec le N° 7. Il fit d'abord un voyage d'études à Malacca où il donna la mesure de son esprit d'observation : il rapporta, en effet, de cette contrée, une série de documents minéralogiques, géologiques, ethnographiques et archéologiques d'un grand intérêt (1885-1886).

Mais c'est surtout l'exploration de l'Egypte d'abord, puis celle de la Perse qui le rendirent célèbre. On sait que c'est à lui qu'on doit les premières connaissances sur les époques qui ont précédé les dynasties pharaoniques, cependant bien anciennes. Ses fouilles de Dahchour, en Egypte, puis celles de Suse sont aujourd'hui classiques. C'est lui qui explora le tombeau de Négadah, et fit ainsi connaître une civilisation prépharaonique dont on était loin de soupçonner l'existence.

Après une série de recherches en Asie antérieure et spécialement en Arménie, il fut nommé membre de la Délégation scientifique en Perse du Ministère de l'Instruction publique et, pendant plusieurs années, il poursuivit des fouilles, à Suse notamment.

Mais les privations, les fatigues d'un dur climat, et

aussi, il faut le dire, l'ingratitude dont on fit preuve à son égard, altérèrent profondément sa santé. Les médecins lui conseillèrent d'habiter le midi de la France ; après plusieurs séjours à Draguignan et à Monaco, il vint finalement s'installer à Marseille, où je le vis à deux reprises sur le lit dont il ne devait plus se relever, hélas !

La France perd en lui un de ses archéologues les plus érudits. D'un caractère très amène, très courtois dans la discussion, excellent dessinateur, écrivain au style clair et précis, il a acquis l'estime de tous ceux qui ont été en relations avec lui.

L'œuvre qu'il a publiée est très importante et embrasse bien des sujets : archéologie pré- et protohistorique, géographie, géologie, minéralogie, paléontologie, malacologie, linguistique, numismatique, ethnographie.

Il avait commencé la publication d'un recueil de numismatique orientale dont il avait eu la patience de dessiner lui-même les figures, comme il l'avait d'ailleurs fait pour tous ses ouvrages.

Voici l'énumération de ses principaux titres :

1892-1897. — Directeur général des Antiquités de l'Egypte.

1897-1912. — Délégué général en Perse du Ministre de l'Instruction publique.

Fouilles archéologiques :

1893-1895. — Dahchour (Nécropole memphitique). Fouilles dans les pyramides de la XIIe dynastie, tombeaux des princesses.

1896-1897. — Nécropoles préhistoriques de la Haute Egypte. Tombeau de Ménès à Négadah.

1897-1912. — Fouilles dans les ruines de Suse.

1903. — Fouilles dans les dolmens de la Perse.

Voici maintenant la liste de ses publications les plus importantes intéressant l'Archéologie :

1889. — Mission scientifique au Caucase.

1894. — Mission scientifique en Perse (1889-1894).

1894. — Le trésor de Dahchour (Egypte). Liste sommaire des bijoux de la XIIe Dynastie découverts les 7 et 8 mars 1894.

1894-1895. — Fouilles à Dahchour.

1896. — Recherches sur les origines de l'Egypte.

1904. — Mémoires de la Délégation en Perse du Ministère de l'Instruction publique (1897-1904).

1909. — Les premières civilisations.

1914. — Alaric, roman historique.

1919. — Histoire du peuple arménien.

1921. — L'Humanité préhistorique.

1922-1923. — Manuel de Numismatique orientale, de l'antiquité et du moyen âge.

1923. — L'Egypte et l'Asie aux temps antéhistoriques.

1924-1925. — La préhistoire orientale.

A cela s'ajoutent plusieurs centaines d'articles publiés dans l'*Homme*, la *Géographie*, le *Bulletin de la Société géologique de France*, l'*Anthropologie*, les *Annales des mines*, la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie* et diverses autre revues scientifiques.

Durant un séjour qu'il fit à Gafsa, il publia des observations sur une industrie lithique à laquelle il donna le nom de *Capsien*, à la même époque où je la signalais, de mon côté, sous le nom de *Gétulien* (1909).

Un an avant sa mort, M. de Morgan avait bien voulu publier dans notre *Revue africaine* deux petites notes relatives à la préhistoire berbéresque. Si une mort prématurée n'était venue mettre fin à sa belle activité, j'ai l'as-

surance qu'il nous aurait fait profiter de sa profonde connaissance de l'archéologie préhistorique.

Nous adressons à sa veuve et à sa fille l'expression des regrets que nous cause la perte de cet illustre savant. et les prions de vouloir bien agréer l'expression de nos bien vives condoléances.

Paul PALLARY.

CONTES BÉDOUINS

I. — Conte bédouin du Moab

Le mari n'est-il pas le seigneur et maître sous sa tente ? N'a-t-il pas le devoir de châtier l'inconduite notoire d'une épouse ? Khadhra n'agissait-elle pas de propos délibéré, puisqu'elle commettait le crime d'adultère, aussi bien le matin, en allant à l'eau, que le soir où elle n'avait qu'à rester sous la tente ? Menawar ben Zeben a agi suivant le « Hakk el ared », « le droit de la pudeur » ! furent les propos divers qui accueillirent sous les tentes la nouvelle : Menawar, des Beni Sakher, vient d'égorger sa jeune et belle épouse.

Et l'on ne parla plus guère du vieux Menawar que pour s'étonner quelquefois de l'affection exclusive qu'il avait vouée à Nejma, la fille de la morte. Car une fille, n'est-il pas vrai, n'est d'aucune utilité, ni à sa famille, ni à sa tribu, elle ne donne rien, elle coûte. Or, Nejma grandissait entourée de soins et cajolée par son père, comme l'eût été un héritier, défenseur futur de la tribu. Les marques de la tendresse paternelle tournaient à l'adoration, et, loin de ne songer qu'à utiliser au mieux ce « cadeau d'Allah », comme on disait dédaigneusement autour de lui, en l'employant aux travaux domestiques, ou en la promettant d'avance à quelque personnage influent, Menawar lui épargnait toute fatigue. Une esclave évitait à Nejma le souci d'aller à l'eau et au bois, de tisser les bandes d'étoffe pour la tente, de préparer les aliments. Au contraire de ses sœurs de la tribu, elle n'avait à se sou-

cier d'aucun travail manuel. Pourtant, elle n'était pas oisive, et, quand le khatib n'enseignait pas l'écriture et la lecture à cette fille privilégiée, le père, en récitant de beaux poëmes et des récits anciens, cherchait à développer les belles qualités morales chez son enfant, sans négliger de la couvrir des talismans les plus coûteux et les plus efficaces.

A l'âge de treize ans, la belle et gracieuse Nejma, prête au mariage, était une perfection, aussi bien au physique que par le développement de sa jeune intelligence.

Sa grande beauté, son maintien, son allure, sa démarche étaient la fierté d'un père récompensé enfin de ses soins. N'était-il pas en droit d'espérer que, toutes tentations mauvaises repoussées, sa fille ferait mentir le proverbe : telle mère, telle fille ? Aussi nulle folie qu'il ne fît pour elle, la comblant de cadeaux, lui achetant riches vêtements, bijoux et ornements.

Or, devenu le chikh de sa tribu, Menawar dut un jour faire plier les tentes à celle-ci et la conduire à la recherche des pâturages. Une dolla (دلّة palanquin) somptueusement ornée de tapis et de coussins était réservée à Nejma, qui, dans son berceau capitonné, se laissait mollement bercer au balancement du chameau en marche. Le voyage était un enchantement par le renouveau du spectacle que déroulait lentement le désert, et Nejma, objet des plus grands égards de la part de tous, n'interrompait ses rêveries de jeune fille que pour s'entretenir avec la compagne que souvent elle conviait à venir, par son babil, charmer les longueurs de l'étape.

Un jour la caravane se trouva arrêtée par un wadi très large où l'eau coulait à torrents.

Comme d'usage, on recherche la khawaḍa, le chameau qui, non effrayé par l'eau, sert de guide et par son exemple encourage les autres à passer. On n'en trouva pas dans la caravane, et le chikh se lamentait et se désespérait. En

effet, la tribu n'ayant pas nomadisé depuis plusieurs années, aucun chameau n'avait eu l'occasion de s'accoutumer à l'eau et de montrer ses talents à entraîner les hésitants.

Dans cet embarras, un Arabe s'approcha et déclara : « Nous n'avons pas de khawaḍa, mais rien ne nous coûte d'essayer ma chamelle bien qu'elle n'ait jamais vu l'eau. Sa mère était khawaḍa, peut-être l'est-elle aussi. »

Mis à l'épreuve, l'animal passa sans coup férir, et les autres chameaux suivirent.

Monté sur son daloul de race, couleur d'or rouge, le chikh les regarde défiler. Sombre, la figure décomposée, la tête basse, il murmure dans sa barbe grisonnante : « Par la vie du bois et du Seigneur servi ! quand l'occasion se présente, la fille de la khawaḍa devient khawaḍa ». Et il répète inlassablement ces mots tandis que les chameaux vont de leur pas tranquille. Mais quand arrive la ḍolla qui porte Nejma, brusquement, il fait signe d'arrêter le chameau et, celui-ci accroupi, il appelle sa fille. Tandis que joyeuse, elle accourt en tendant les bras vers son père bien-aimé, on entend celui-ci prononcer de nouveau : « La fille de la khawaḍa se révèle khawaḍa à l'occasion ! Un mari aura-t-il la force dont j'ai fait preuve avec la mère ? Sinon, quel déshonneur encore ! »

Et comme la jeune fille arrive à portée des caresses que, pauvre et charmant petit être, elle attend de son père, il la poignarde et rejoint la caravane.

Personne dans la tribu ne lui reprocha jamais la mort de cette enfant qui riait à la tendresse d'un père, à la vie et à l'amour.

Par le nom d'Allah ! le père n'a-t-il pas, chez nous, une autorité absolue sur sa fille ?

II. — Conte bédouin du Léjah

Le petit cœur de la jolie Dolla est bien gros, et les larmes sont prêtes à jaillir de ses yeux. Elle est là, dans le « mahram », (compartiment de la tente réservé à la famille), et la « sakha » (pièce d'étoffe), la sépare seule de l'homme qu'elle hait, car il vient détruire son bonheur.

Comprimant de la main les battements de son cœur, qui lui semblent devoir être entendus de l'intrus, frémissante elle écoute Çattam, l'aîné des fils de son oncle paternel, qui vient demander sa main.

Sitôt le café bu, fort de son droit, il a parlé haut et menacé. La coutume est formelle, il doit revendiquer la fille de son oncle ; tel est, sous la tente, le droit de cousinage, et il n'est pas disposé à se laisser frustrer de ses espérances.

Dolla, dont le cœur a déjà parlé en faveur du jeune Khaled, rencontré quand elle allait chercher de l'eau au ruisseau, et qui a vu son choix approuvé par son père, écoute les odieux pourparlers. Ce Çattam, vieux, brutal, sale, malade, quel sort lui réserve-t-il ? De plus, bien que l'on ne puisse dire que ce soit un « masbub » (déshonoré par la fuite), la pacifisme de Çattam est notoire et quelque peu tourné en ridicule dans la tribu. Quel contraste avec le beau et belliqueux Khaled, son aimé ! Mais elle frémit, car elle sait la force et le caractère sacré de la tradition. L'oreille avidement tendue à ce que dit le père, qui aime sa fille et ne veut pas de ce mariage pourtant si conforme aux usages reçus, la jeune bédouine espère et puis désespère, en écoutant les cinglantes réparties échangées par les deux hommes.

Car bien pauvres et vite réduites à néant par son tenace contradicteur, sont les objections que le père aux

abois, trouve pour sauver sa fille. Lui non plus, n'ignore pas qu'essayer de lutter contre le droit coutumier est un leurre.

Et quand, après avoir parlé de recourir au chikh de la tribu et au cadi, Çattam se lève et s'éloigne, c'est d'un ton courroucé, qu'il déclare : « De gré ou de force, pour elle, je ferai le sacrifice, et nous verrons qui aura raison. Je la prendrai, et quand je la divorcerai, mon frère la prendra s'il veut, comme c'est son droit. »

Dans le « magad », (partie de la tente où on reçoit) le père se tait, car il sait que l'immolation dont parle le prétendant, est le sacrifice d'une victime par lequel est consacré le mariage, car il sait que le droit de cousinage se transmet aux frères.

Assis sur ses talons, accoudé à un bât de chameau, la tête basse, il pense et cherche par quel moyen il pourra tirer de peine sa fille, car le refus brutal qu'il a opposé aux prétentions de Çattam ne sera admis de personne. Il ne trouve d'autre expédient que de hâter le mariage de Dolla avec Khaled. Devant le fait accompli, l'autre désarmera peut-être.

On hâte donc les préparatifs, on les tient le plus secrets qu'il est possible, et, le soir venu, au milieu de la musique, des chants et des danses, le cortège conduisit la jeune épousée à la maison de son mari. Tout à coup, stupeur, des cavaliers entourèrent la noce d'un galop rapide, et, dans le hourvari qui se produisit, enlevèrent la mariée, enfermée dans son palanquin, sur un chameau. Deux hommes l'emportèrent à la tente de Çattam, avant que l'on n'eût songé à les poursuivre. Les assaillants d'ailleurs s'y opposaient et, clamant : « Nous avons le droit pour nous ! » amorçaient les discussions et les palabres qui, ce jour-là, remplacèrent la bataille et empêchèrent le sang de couler. En fin de compte, tristes et penauds, les gens du cortège rentrèrent chez eux.

Pour Dolla, fille de tête, elle avait vite compris qu'elle

n'avait à compter que sur elle-même. Quand elle se trouva seule en présence de l'exécré Çattam qui riait en s'avançant vers sa proie, elle se précipita sur lui, comme une lionne, lui égratignant le visage et le mordant. Puis, arrachant du fourreau le sabre qu'il avait à son côté, elle allait l'en transpercer, quand une fuite rapide vint le sauver. Bondissant vers l'ouverture opposée, Dolla se plongea dans la nuit noire, et courut vers la demeure de l'aimé qui l'attendait et lui fit fête.

Il leur fallut pourtant, car nul ne saurait impunément violer la coutume, s'enfuir vers une autre tribu qui les accueillit parmi eux et où ils vivent encore des jours heureux.

Commandant MALINGOUD,

Directeur de l'Ecole d'Interprétariat de Damas.

A PROPOS DE L'INCENDIE DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ALEXANDRIE PAR LES ARABES

LES MANUSCRITS ARABES DE CONSTANTINE

Le but de cette note n'est pas d'apporter une nouvelle contribution à l'étude de la question de savoir si le général Amrou a, ou non, sur l'ordre du Khalife Omar, détruit, en les faisant brûler, les livres que contenait encore la bibliothèque d'Alexandrie en l'an 640.

Cette question a fait l'objet de longues et savantes dissertations qui n'ont pas réussi à faire une complète lumière, ni surtout à convaincre les partisans des opinions opposées. Dans ces derniers temps (1910-11) elle a été traitée en Egypte par Sa Béatitude, Mgr Kyrillos Macaire, alors Patriarche Copte Catholique qui a été combattu par Son Excellence Madgi-bey (1). Plus récemment, M. Casanova, a fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une savante communication dans laquelle il paraît établir que l'incendie de la Bibliothèque par les Arabes est une « légende » que les circonstances ont « formée dans le domaine de l'histoire, dont il faut aujourd'hui l'arracher sans pitié » (2).

Je n'ai pas l'intention d'y revenir et je veux seulement relever un rapprochement regrettable auquel elle a donné lieu.

(1) *Bulletin de la Société Khédiviale de géographie*, nos 8 et 10 de la VIIe série. (Le Caire, Imprimerie Nationale, 1910-1911).

(2) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, année 1923, no de mars-avril, p. 163. (Paris, Auguste Picard).

Pendant mon séjour en Egypte, comme Président de la Cour Internationale, j'ai visité plusieurs fois et fait visiter à des amis de passage, le Musée Gréco-Romain d'Alexandrie, placé sous l'intelligente direction de M. E. Breccia. Le distingué conservateur a publié, sous les auspices et aux frais de la Municipalité d'Alexandrie, un guide de la ville et du Musée. « Alexandrea ad Egyptum » forme un élégant volume in-12, rempli de descriptions et de notices intéressantes tant au point de vue historique que géographique ; il est abondamment illustré de cartes et de reproductions photographiques. Il conserve les souvenirs de ceux qui ont habité Alexandrie et il peut donner à ceux qui n'y ont pas vécu une idée exacte de la ville et de ses richesses artistiques (1).

Mais, quand il arrive à la page 42, le lecteur français ne peut réprimer un sursaut de patriotique révolte quand il parcourt les lignes suivantes, relatives à l'incendie de la Bibliothèque :

« Pour mon compte, même si la légende signifiait, « comme à mon avis elle signifie, que les conquérants « n'ont pas respecté les collections de livres qui avaient « survécu aux désastres antérieurs et étaient éventuelle- « ment tombées en leur pouvoir, je ne saurais être sévè- « re à leur égard. *Si nos jours, les Français après s'être « emparés de Constantine ont brûlé tous les livres et les « manuscrits tombés entre leurs mains*, si les Anglais « après la conquête de Magdala ont abandonné sur place « la meilleure et la plus grande partie d'une riche biblio- « thèque abyssinienne, si les représentants des grandes « puissances européennes ont fait ce qu'ils ont fait ré- « cemment en Chine, de quel droit reprocherions-nous « aux Arabes du VIIe siècle de n'avoir pas eu, vis-à-vis

(1) Municipalité d'Alexandrie. *Alexandrea ad Ægyptum. Guide de la ville ancienne et moderne et du musée gréco-romain*, par E. Breccia. (Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1914).

« des documents de la littérature classique, le même état « d'esprit qu'un philologue occidental ? »

Je me suis informé et je n'ai pas tardé à savoir que M. Breccia n'était pas l'auteur, tout au moins de la première imputation que je souligne ; il a eu seulement le tort de répéter, sans citer la source et sans en contrôler l'exactitude, ce qui avait été dit devant lui. Il est vrai qu'il indique en note la polémique suivie entre S. B. Kyrillos Macaire et S. E. Madgi-bey ; c'est en m'y reportant que j'ai découvert le véritable inventeur de ce que l'on peut appeler une odieuse calomnie et que j'ai constaté avec peine que c'est un Français, Sédillot. Cette origine est une excuse pour M. Breccia, il a pu croire qu'il n'y avait pas lieu de suspecter la véracité d'une accusation dirigée par un Français contre l'armée française.

Je me suis promis d'en établir la fausseté dès que ma mise à la retraite et mon retour en France m'en donneraient le loisir. J'ai pu profiter d'un voyage en Algérie pour recueillir des renseignements certains, consulter des documents authentiques et faire des constatations personnelles. La présente note a pour objet de faire connaître le résultat de mes recherches sur ce premier point.

Je laisse à d'autres le soin de vérifier la valeur de l'accusation formulée contre la conduite des Anglais à Magdala et contre celle des représentants des grandes puissances européennes en Chine.

I

Mais tout d'abord, il n'est pas sans intérêt, au point de vue de la moralité, de rappeler sommairement l'évolution qui s'est lentement produite dans les idées au sujet du butin.

Le Butin, c'est-à-dire l'ensemble de tout ce que le vainqueur enlevait au vaincu — et qui a compris souvent

le vaincu lui-même et surtout ses femmes — a constitué longtemps, alors qu'il n'y avait pas d'armées permanentes, le seul mode de paiement des soldats. Il en était ainsi dans l'antiquité, chez les Juifs et chez les Grecs ; à Rome, la loi qui ordonnait de verser au Trésor le produit du butin ne fut généralement pas observée. Chez les Francs le partage avait lieu en nature, par tirage au sort ; plus tard il fut effectué par des seigneurs, spécialement désignés pour recevoir le butin et nommés « Butiniers ». C'était donc une institution considérée comme légitime et réglementée.

La création des armées permanentes, dotées d'une solde régulière, a, par une conséquence naturelle, rendu de moins en moins acceptable, au point de vue de la moralité, l'appropriation par le soldat de la propriété particulière des habitants du pays vaincu. La tendance s'accusa encore davantage lorsque, le service militaire devenant obligatoire, le soldat fut appelé à remplir son devoir en défendant sa patrie ; il ne devait plus en tirer profit.

Napoléon avait admis le pillage, en particulier pour les villes prises les armes à la main : « C'est le droit de la guerre », écrivait-il au roi Joseph (1). Mais, par principe, il ne l'aimait point, parce que les troupes qui s'y livrent perdent leur discipline ; aussi, lit-on dans le Mémorial de Sainte-Hélène que la politique est d'accord avec la morale pour le condamner.

Ce n'est cependant qu'à la fin du XIXe siècle que les Puissances se sont entendues pour transformer en droit positif les changements réalisés dans les idées et dans les coutumes de la guerre. Ce droit est écrit dans une annexe à la *Convention de la Haye* du 29 juillet 1899, qui porte le titre de *Règlement concernant les Lois et Coutumes de la guerre sur terre ;* il contient les dispositions suivantes :

(1) Lettre du 31 juillet 1808 au roi Joseph (Lecestre, n° 333) ; Lettre au roi de Naples du 30 juillet 1806 (Correspondance, tome XII, n° 10.572).

Article 28. — Il est interdit de livrer au pillage même une ville ou localité prise d'assaut.

Article 46. — L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus et la propriété privée doivent être respectées.

Article 47. — Le pillage est formellement interdit.

Malheureusement un Règlement ne suffit pas pour empêcher dans l'avenir tous les actes de pillage. La guerre continue à faire tomber le masque que la civilisation impose dans la paix aux sociétés humaines ; l'homme redevient ce qu'il était aux premiers âges, ce que d'ailleurs, il n'a pas cessé d'être : la bête la plus cruelle qui soit pour l'homme, *l'homo homini lupus* de Plaute ou de Bacon. Les manifestations de la violence qui se donnent libre cours sur le champ de bataille n'y restent pas cantonnées ; il est impossible qu'elles n'en dépassent pas les limites.

C'est en invoquant cette conséquence fatale de la continuation de la violence que les Allemands ont reconnu dans une publication de la Section historique de leur grand Etat-Major (parue entre 1901 et 1904) les déprédations qu'ils ont commises en France pendant la guerre de 1870 (1).

« Nous ne nions pas qu'il ait été commis des violations « isolées de la propriété privée : ce sont là des faits inévitables, même en ce qui concerne les nations les plus « civilisées et les armées les plus disciplinées » (page 123).

et plus loin (page 133) :

« Le droit des gens contemporain condamne le pillage « en quelques circonstances qu'il ait lieu. Si, en certains cas, il peut être difficile dans la chaleur du combat, d'empêcher les excès des troupes excitées au plus

(1) *Kriegsbrauch im Landkriege* (Les Lois de la Guerre Continentale, Traduction Paul Carpentier. Payot, 2e édition, 1916).

« haut point, il faut cependant réprimer de la façon la « plus sévère la prise illicite du butin, le pillage, les exac- « tions et toutes les autres violations de la propriété, que « ces infractions aient été commises par des unités cons- « tituées ou par des individus qui se sont écartés de leur « troupe (maraudeurs) ou par des hyènes du champ de « bataille. »

Et le grand Etat-Major allemand reconnaissait formellement au début du XXe siècle, que : « il ne subsiste plus « aujourd'hui de droit d'appropriation de ce qui appar- « tient à l'étranger, ni de droit au butin et au pillage. A « cet égard les principes ont, au cours du siècle dernier, « subi une évolution complète et le droit, jadis illimité, « d'appropriation pendant la guerre n'est plus reconnu « aujourd'hui ».

On ne peut contester que cette évolution était loin d'être terminée en 1837 et l'on comprend que certaines maisons de Constantine aient pu être pillées, quand cette ville fut prise de vive force après un siège et grâce à un sanglant assaut.

D'autre part, il n'est pas douteux que, si la fortune des armes avait permis aux Arabes d'Algérie de s'emparer à cette époque d'une ville occupée par les Français, ils auraient sans hésitation fait main basse sur tout ce qu'ils auraient trouvé à leur convenance. Ils n'auraient pas cru, en agissant ainsi, commettre une infraction aux coutumes de la guerre. bien au contraire. Le Coran considère, en effet, le « bien des habitants des villes » comme la récompense légitime du combattant, en le soumettant toutefois au prélèvement préalable qu'il ordonne au profit du Prophète, des orphelins et des pauvres (1).

L'on peut donc dire que, en 1837, le fait du pillage si critiqué depuis, n'était pas considéré comme blâmable

(1) Coran VIII — 1 et 42 — XL-VIII. 18, 19 et 20 — LIX 6 et 7.

en soi. Ce qui l'aurait été, c'était la destruction systématique des œuvres littéraires ou scientifiques, comme pouvaient l'être les manuscrits tombés aux mains des soldats. On ne voit pas à quel mobile ceux-ci auraient obéi en s'emparant de livres dans le seul but de détruire immédiatement cette partie de leur butin.

C'est cependant ce que n'a pas craint d'écrire Sédillot.

II

On lit en effet dans l'*Histoire Générale des Arabes*, au sujet de l'incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie :

« Ce fait, fût-il vrai, n'aurait porté que sur un petit « nombre de livres, la Bibliothèque ayant été en partie « détruite au temps de César (1) en 390 (sic) et sous Théo- « dose (note 29). »

Si l'on se reporte à cette note 29, on y voit ceci :

« Cette question a été de nouveau soulevée. Mais c'est « de la Bibliothèque d'Alexandrie qu'il s'agit et il est « certain qu'elle n'existait plus. Au reste toutes les reli- « gions ont mis à l'index les livres des dissidents... Nous- « mêmes après la prise de Constantine, en 1837, nous brû- « lions comme de vrais barbares les manuscrits arabes « trouvés dans la ville. » (2).

Il ne sera pas difficile de prouver la fausseté de cette accusation.

Après la capitulation d'Alger, en 1830, le lieutenant du Dey, qui pour le compte de celui-ci, administrait la région de Constantine s'était déclaré indépendant sous le nom d'Ahmed bey. En 1836, le maréchal Clauzel fut autorisé à soumettre cette région ; mais l'expédition qu'il

(1) Il faut lire « au temps de César et en 390 sous Théodose ». (Sédillot, *Hist. Gén. des Arabes*, 2e édit., 1877, t. I, p. 156).

(2) *Ibid.*, p. 438.

organisa ne fut pas dotée de moyens suffisants et elle aboutit à un douloureux échec.

L'année suivante, le général Damrémont, qui l'avait remplacé comme Gouverneur Général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique, fut chargé de venger son insuccès. Il prépara une nouvelle expédition avec beaucoup plus de soin, entrant dans des détails même étrangers aux opérations militaires. Suivant l'exemple de Bonaparte, lors de l'expédition d'Egypte — s'il est permis de rapprocher de cette grande entreprise et des merveilleux travaux de la mission scientifique, celle beaucoup moins importante de la conquête de la province de Constantine — il institua : « une Commission chargée « d'explorer, dans le double intérêt de la science et des « arts, les pays traversés par l'armée, de *recueillir les* « *manuscrits*, les inscriptions, les objets d'art et d'an- « tiquité, de les mettre en ordre et d'en rendre comp- « te » (1).

Cette commission, présidée par le général Perrégaux, chef d'Etat major général, comprenait parmi ses membres des naturalistes (dont plusieurs étrangers), des archéologues et des littérateurs, en particulier M. Berbrugger, ancien élève de l'Ecole des Chartes ; ce dernier avait déjà commencé la création de la Bibliothèque d'Alger et y avait réuni un certain nombre d'ouvrages arabes provenant de Mascara, de Médéah et de Tlemcen. La composition de la commission suffisait à elle seule, même sans la publication de son but, pour permettre d'affirmer que, en la constituant, le gouvernement français avait une intention tout autre que celle de brûler des livres.

C'est que, en effet, la ville d'Alger, parce qu'elle avait été le principal refuge des pirates barbaresques,

(1) Arrêté publié dans le *Moniteur Algérien* du 3 octobre 1837, n° 307.

puis le siège du gouvernement des Turcs, n'avait jamais formé un centre littéraire sérieux, c'est à Fez et à Tlemcen que de brillantes écoles avaient jadis prospéré dans le Moghreb. Constantine en avait possédé de moins importantes, mais le hasard pouvait permettre d'y découvrir quelques ouvrages manuscrits de ces anciens auteurs arabes qui nous ont traduit et conservé les œuvres des philosophes, des mathématiciens et des médecins grecs.

C'est le 13 octobre 1837, le lendemain du jour où le général Damrémont avait été tué pendant qu'il inspectait les batteries des tranchées, que la brèche fut ouverte dans les murs de Constantine, que l'assaut fut donné et que les troupes françaises pénétrèrent de vive force dans la ville. Il est certain que, pendant quelques heures, elle fut mise au pillage. Cependant il ne s'étendit pas à toutes les maisons et il semble qu'il se soit exercé plutôt dans les propriétés publiques comme les mosquées et les écoles.

Des bibliothèques particulières importantes et bien connues ne furent pas atteintes ; des constatations ultérieures l'ont prouvé.

Dès le 19 octobre, Berbrugger écrivait à Champollion-Figeac — professeur à l'Ecole des Chartes et frère aîné de l'illustre égyptologue — pour lui faire connaître qu'il avait trouvé les éléments d'une collection raisonnable (1).

Rentré à Alger, il rédigea un rapport sur sa mission ; je dois à l'obligeance de M. Esquer, son successeur actuel à la Conservation de la Bibliothèque, la communication de la minute dudit rapport, écrite de sa main, à la date du 30 novembre 1837. Il est fort intéressant dans sa simplicité qui n'exclut pas le pittoresque des descriptions ; on y trouve en particulier cette constatation que ce ne sont pas toujours les vainqueurs qui commencent le pillage et que, parfois, ils ne font que continuer celui auquel les vaincus se sont livrés.

(1) *L'Afrique française*, Revue coloniale, etc., année 1837, page 227.

Berbrugger expose qu'il a accompagné la deuxième colonne de troupes, entrant par la brèche au secours de celles qui avaient déjà pénétré dans la place ; il s'est rendu immédiatement à l'habitation de Ben Aïssa, lieutenant d'Ahmed bey, et de son frère Si Mohammed el Arbi, cadi de Constantine, qui lui avait été signalée par un officier (1).

Lorsque les Kabyles, qui avaient défendu cette maison, s'étaient rendu compte que la résistance devenait inutile, ils avaient avant de la quitter, défoncé les coffres qu'ils croyaient contenir des choses précieuses et ils avaient jeté dans la cour tous les manuscrits qu'ils renfermaient. Ces manuscrits étaient tombés pêle-mêle au milieu d'un amoncellement confus de jarres d'huile, de pots de beurre et de miel, de semoule, de tapis, de matelas, etc...

Berbrugger choisit un petit cabinet dont il fit le dépôt de ses trouvailles et il y renferma tous les livres qui lui parurent avoir quelque valeur. Il n'eut pas, tout d'abord, besoin d'argent pour se procurer les manuscrits que les soldats négligeaient, mais lorsque le butin précieux fut épuisé, on songea aux livres ; chacun voulut avoir son Coran et tout livre arabe devint un Coran pour des gens qui ne s'y entendaient ni les uns ni les autres. Berbrugger dut alors payer, parfois fort cher, ce que tout d'abord on lui avait donné. Il réussit ainsi à réunir 800 volumes environ.

Il fallait les transporter à Alger et, malheureusement, ce ne fut pas chose facile ; il n'y avait pas d'autres moyens de transport que ceux de l'armée expéditionnaire et ils étaient indispensables pour l'évacuation des blessés et des malades. Aussi le général Valée, à qui la demande de les utiliser avait été faite, refusa de l'accorder en répondant que « l'humanité devait passer avant la science ». Berbrugger dut recourir au concours individuel de plusieurs

(1) Le général Ladmirault, alors capitaine.

officiers du train des équipages ; encore les caisses contenant les livres furent-elles déchargées plusieurs fois, en cours de route, pour faire place à des soldats malades et reprises ensuite par d'autres voitures ; trois d'entre elles furent égarées au cours de ces opérations successives et elles n'étaient pas retrouvées au moment où le conservateur rédigeait son rapport. Ce qui est certain c'est que ce n'est que grâce à son énergie que la Bibliothèque d'Alger a pu s'enrichir de cet intéressant butin (1).

Et voilà les faits que l'on a mis en parallèle avec l'incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie. On se demande comment Sédillot a pu accuser de barbarie les Français qui, en 1837 et malgré les difficultés de l'heure, ont réussi à préserver de la destruction et à conserver les volumes qui pouvaient contenir des œuvres présentant de l'intérêt pour les lettres ou pour les sciences.

Le baron de Slane, l'éminent arabisant, que le Ministre de l'Instruction publique envoya huit ans plus tard en mission en Algérie écrivit à ce sujet dans son rapport :

« La collection qu'il (M. Berbrugger) est parvenu à « former offre un grand intérêt tant par le nombre que « par le caractère des ouvrages dont elle se compose. For- « mée en grande partie des débris des bibliothèques pu- « bliques attachées aux mosquées de Constantine et dis- « persées lors de la prise de cette ville par nos compatrio- « tes, la Bibliothèque d'Alger devait nécessairement ren- « fermer un grand nombre de traités sur la religion et « le droit musulman.

« ...Les ouvrages historiques, scientifiques et littérai- « res y sont rares, mais ils offrent, en général, une haute « importance... Je citerai un recueil de traités sur les « ouvrages de mathématiciens grecs. » (2)

(1) *Revue Africaine*, volume XIV, page 312.

(2) Rapport au Ministre de l'Instruction publique par le baron de Slane, 1845, Paul Dupont.

La mission du baron de Slane paraît avoir eu principalement pour but de rechercher, en Algérie et à Constantine en particulier, des ouvrages de la nature de ceux dont il déplorait la rareté. Il se rendit dans cette ville et y visita plusieurs bibliothèques. La principale, celle de Sid Hamouda (de la famille des Ben Lefgoun) contenait 2.500 volumes ; mais la plupart étaient relatifs à la jurisprudence et à la religion. Parmi les ouvrages historiques ou philosophiques trois seulement retinrent son attention ; toutefois à la lecture, il les considéra comme ne présentant pas d'intérêt.

La seconde, celle d'El Bacheterzi, renfermait près de 500 volumes ; deux ouvrages assez rares seulement y figuraient, c'étaient comme à l'ordinaire des collections de livres sur la religion et sur la jurisprudence.

J'ai tenu à relever ces constatations parce qu'elles n'établissent pas seulement que le gouvernement français avait le souci de rechercher, pour les conserver, les ouvrages arabes de valeur, mais parce qu'elles prouvent, en outre, que le pillage de Constantine n'avait pas été général, puisque quatre bibliothèques, dont une importante, n'en avaient pas souffert.

Je crois devoir citer aussi l'opinion émise par M. Fagnan, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger : en critiquant l'œuvre de Berbrugger, il regrette qu'il n'ait pas « profité des droits que donne aux yeux mêmes des « indigènes, une prise d'assaut pour acquérir moyennant « une juste indemnité, la bibliothèque des Ben Lef« goun » (1).

M. Esquer a bien voulu me faire visiter la salle de la Bibliothèque d'Alger qui renferme les trouvailles de Berbrugger : elle n'est généralement pas ouverte au public à raison de leur valeur. J'y ai constaté l'existence de

(1) Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques de France (Départements, t. XVIII, Introduction page 1)

plusieurs centaines de volumes ; mon ignorance de l'arabe ne m'a pas permis d'en apprécier l'intérêt, mais j'ai pu me rendre compte de la beauté des manuscrits et des reliures ; d'après le catalogue, ils proviennent en grande partie de la Turquie et de l'Egypte. La plupart des volumes sont marqués, au commencement, du sceau de Saleh bey, qui en avait fait don aux écoles et aux mosquées de Constantine, d'autres portent le nom d'Ibn el Arabi, cadi de cette ville.

D'après M. Esquer, plusieurs bibliothèques de France possèdent des manuscrits provenant de Constantine ; ce sont des dons faits par des officiers ayant participé à l'assaut ; ils avaient voulu procurer à leur ville natale un souvenir de l'expédition à laquelle ils avaient pris part.

Voici donc comment se résument les circonstances du fait qui nous intéresse :

Pillage, dans les coutumes de la guerre à cette époque, pratiqué principalement dans les propriétés publiques ou dans la maison d'un chef militaire défendue par les armes et prise de vive force.

Mesures prises à l'avance par l'autorité militaire pour sauvegarder tout ce qui pouvait avoir une valeur artistique, littéraire ou scientifique, et, en ce qui concerne les manuscrits arabes, assurant la conservation de centaines de volumes.

Elles mettent complètement à néant l'accusation contenue dans l'*Histoire générale des Arabes* et elles prouvent combien Sédillot s'est montré inexact et injuste en affirmant une prétendue barbarie des Français détruisant par le feu, de propos délibéré, des manuscrits arabes.

Francis Laloë.

Premier Président Honoraire.

Bibliographie

CONTENAU (G.). — *La Glyptique syro-hittite*. — Paris, Geuthner, 1922, 217 p. 8°, et 48 planches.

Cet ouvrage est le tome II de la *Bibliothèque Archéologique et Historique* que publie le Service des Antiquités et des Beaux-Arts de Syrie. M. Contenau est un des collaborateurs les plus actifs de ce service, un des meilleurs connaisseurs de l'archéologie orientale. Il avait déjà donné en 1917 dans la *Revue d'assyriologie* un travail sur *Les cylindres syro-hittites*. Son livre contient tout ce qu'on pouvait savoir de la glyptique syro-hittite en 1922 : il faut préciser les millésimes, car depuis l'établissement des mandats français et britannique dans ce qui fut la Turquie d'Asie, le rythme des découvertes est si pressé que l'histoire et l'archéologie des anciens peuples orientaux sont en perpétuel renouvellement.

Le terme « syro-hittite » est mi-géographique, mi-historique. Il exprime à la fois que l'art étudié est celui des peuples que nous appelons les Hittites, et que la Syrie est une des deux régions principales d'où proviennent les monuments de cet art, l'autre étant la Cappadoce, où la puissance hittite avait son centre (Boghaz-Keui) lors de son apogée.

La glyptique syro-hittite est représentée par les petits objets qui servaient à imprimer, sur l'argile fraîche des tablettes où le scribe venait d'écrire un acte, la marque personnelle de l'intéressé. Ces objets sont tantôt des cachets plats et tantôt des cylindres : M. Contenau admet que le cylindre est d'origine sémitique, tandis que le cachet est non-sémitique (sumérien, égéen). La civilisation syro-hittite n'étant pas homogène, cylindres et cachets s'y rencontrent concurremment à toutes les époques.

M. Contenau étudie avec soin tous ces petits monuments, ceux que nous possédons en original et ceux dont nous ne connaissons que les empreintes. Ses 48 planches comprennent plus de 350 documents, reproduits en dessins au trait. L'intérêt spécial de la glyptique est qu'elle nous permet de remonter, dans l'art hittite, jusqu'au XXIVe siècle environ, alors que la grande sculpture, pour le moment, ne fournit de monuments datables qu'à partir du XIVe siècle.

L'auteur commence par indiquer les caractères propres de la glyptique syro-hittite : particularités d'écriture, de costume, de croyances religieuses exprimées par des symboles. Pour le style, le trait dominant et persistant de cet art semble être la tendance à la complication, à la surcharge.

Ensuite un chapitre est consacré à chacune des trois périodes que distingue M. Contenau. La première va du XXIVe siècle au XVIe ; des éléments propres aux Hittites y voisinent avec des éléments empruntés à la Chaldée ; M. Contenau s'attache surtout, pour cette période, à décrire les empreintes des tablettes cappadociennes. Dans la seconde période, du XVIe siècle au XIe, les motifs syro-hittites tiennent la première place, l'influence de la Chaldée n'est plus sensible ; c'est au contraire la glyptique syro-hittite qui agit vers l'est, sur la glyptique assyrienne. Mais elle-même, cependant, subit des actions extérieures : celle des Egyptiens, celle des Egéens et particulièrement des Chypriotes. Les monuments sont en majorité de provenance syrienne. La troisième période (XIe siècle-VIe) est une époque de décadence artistique comme de décadence politique : les Hittites, qui, après la chute de Boghaz-Keui, ont transféré leur capitale sur l'Euphrate, à Karkémish, sont soumis dans tous les domaines à l'influence de l'Assyrie.

Ce livre précis confirme les vues générales exprimées dans les premières pages : p. 9, le vocable de Syro-Hittites recouvre « un « amalgame de populations certainement différentes, auxquelles « un élément prépondérait a assuré l'unité » ; p. 2, « la gravure « sur pierre syro-hittite n'est qu'une phase de l'évolution d'un « art plus général que l'art sumérien, babylonien, assyrien. On « peut le qualifier de mésopotamien ; ses manifestations, répandues sur toute l'Asie antérieure, ne sont que des variantes de « cet art, disséminées dans le temps et dans l'espace ; leur développement suppose des échanges d'influences entre les différents « rameaux qui en sont issus. »

Eugène ALBERTINI.

Les langues du monde, par un groupe de linguistes, sous la direction d'A. MEILLET et Marcel COHEN, avec 18 cartes linguistiques hors texte (Collection linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris, XVIe. — Paris, Ed. Champion, 1924.

« Les auteurs du présent recueil », écrit M. A. Meillet dans les premières lignes de l'avant-propos, « ont voulu donner une idée « de la répartition des langues dans le monde, en tenant compte « de l'histoire de ces langues », l'essentiel étant de « marquer, « pour chaque domaine, l'état actuel de nos connaissances. »

Autrement dit, ce « bref manuel », qui comporte pourtant plus de 800 pages, répond à deux sortes de préoccupations : l'une, plus proprement linguistique, qui est évidemment la principale et sur laquelle on nous excusera néanmoins de ne pas insister ici autant qu'il le faudrait ; l'autre, qui intéresse plus spécialement les historiens et les géographes.

La première est d'apporter une classification des langues du monde, qui ait une valeur scientifique et une utilité pratique.

M. A. Meillet a exposé maintes fois ailleurs les principes de la classification généalogique, qui doit remplacer la vieille division périmée en langues isolantes, agglutinantes et flexionnelles. Il les résume dans une courte introduction.

« Lorsqu'une langue est parlée sur un domaine étendu et que les individus qui l'emploient viennent à cesser d'avoir les rela- « tions régulières et continues qui maintenaient l'unité de lan- « gue, les changements qui ont lieu dans les diverses parties du « domaine ne sont pas identiques ; et, au bout d'un temps varia- « ble suivant les cas, les différences entre les parlers locaux qui « continuent la langue d'abord commune deviennent telles que « les occupants des diverses régions cessent de se comprendre « aisément entre eux... Une famille de langues est l'ensemble des « parlers plus ou moins différenciés entre eux, qui continuent « une même langue commune. »

M. A. Meillet ne cache pas que certaines langues paraissent pour le moment rebelles à une pareille méthode de classement. Il y a lieu de tenir compte de l'imperfection actuelle de nos connaissances, comme c'est le cas pour les langues américaines. Dans d'autres cas, par exemple pour les langues d'Extrême-Orient ou pour certains idiomes soudanais, c'est la structure même de la langue qui dissimule les éléments de comparaison employés ailleurs pour dénoncer la parenté. Mais « en fait, par- « tout où on a des données suffisantes, les langues, — quel que « soit le degré de civilisation de ceux qui les parlent —, semblent « se ramener de plus en plus à un petit nombre d'origines com- « munes, au fur et à mesure qu'elles sont mieux étudiées. »

Cette classification généalogique fournit le plan de l'ouvrage. Mais, tout en décrivant les langues de manière à mettre en évidence leur groupement en familles, les auteurs ont eu le souci constant de montrer leur répartition géographique. Toutes les fois que c'est possible, chaque chapitre contient un essai de statistique des individus qui parlent une même langue. Bien plus, et ceci est une tentative nouvelle dans un ouvrage de ce genre, une série de cartes hors texte figure l'aire d'extension de chaque domaine linguistique :

— carte des langues de l'Europe actuelle, par J. Vendryès.

— cartes du chamito-sémitique, du domaine linguistique berbère, des langues de la région éthiopienne, par M. Cohen,

— carte des langues finno-ougriennes, par A. Sauvageot,

— des dialectes turcs, mongols et tongouzes, par J. Deny,

— du japonais et des langues dites hyperboréennes, par S. Elisséèv,

— de la langue basque, d'après Paul Broca,

— schème de la répartition des langues caucasiques, par N. Troubetzkoy,

— carte des langues de l'Inde, par Jules Bloch,

— du groupe sino-tibétain et des langues austro-asiatiques, par J. Przyluski,

— des langues australiennes, d'après le Père Schmidt,

— carte linguistique du Soudan et de la Guinée, par M. Delafosse,

— cartes linguistiques de l'Amérique, par P. Rivet.

Etant donné l'échelle nécessairement réduite de ces cartes, les limites figurées n'offrent qu'un tracé généralisé. Du reste, en dehors de quelques régions européennes, où des recherches ont été faites avec exactitude dans le but de fixer des frontières politiques, l'insuffisance ou la partialité des données statistiques sont telles qu'il faut renoncer à une plus grande précision. « Ce « n'est que dans un nombre de cas relativement restreint qu'on « aurait pu marquer exactement la coexistence de plusieurs lan- « gues sur un même domaine, la densité de la population par- « lant chaque langue, le degré d'unité de chaque idiome, etc... »

D'autre part, et cela est naturel dans un ouvrage de linguistique, ces cartes ne concernent que les langues en quelque sorte autochtones, qu'elles soient proches ou non de leur disparition. Aussi n'y trouvera-t-on pas figurée, par exemple, l'extension des langues européennes, véritables « langues communes » du monde actuel, dans les grands territoires de colonisation de la race blanche.

Il ne faut donc pas chercher dans ces cartes ce qu'il leur est impossible de donner. Elles n'en offrent pas moins, réunis sous une forme commode, les éléments d'un tableau linguistique du monde, qu'on aurait eu sans doute grand peine à rassembler auparavant. A ce titre, l'ouvrage rédigé sous la direction de MM. A. Meillet et M. Cohen constitue pour tout historien un répertoire extrêmement précieux.

Marcel LARMAUDE.

NOEL (P.). — *Petit Manuel Français-Kanouri*. — Paris, Geuthner, 1923, in-16, 130 pages.

L'ouvrage du Dr Noel n'est pas le premier qui concerne le Kanouri. Dans une préface, M. Delafosse a dressé la liste de tous ceux qui l'ont précédé : liste déjà longue, pour une langue parlée au cœur même de l'Afrique. Mais c'est une langue importante : elle est répandue tout autour du Tchad et au Nord jusqu'aux oasis du Kawar, sur un territoire d'une étendue égale à celle de la France ; elle est parlée, d'après l'estimation de Duisburg, par deux millions d'individus environ ; elle est enfin l'idiome dominant dans les parties habitées des régions que parcouraient les caravanes de Tripoli au Tchad après avoir dépassé le Fezzan.

Parmi les ouvrages récents, il est bon de rappeler en particulier ceux de von Duisburg et de Benton. L'œuvre du Dr Noel n'est pas sans s'apparenter étroitement à la leur. Les trois auteurs appartiennent à ce même type d'officiers et d'administrateurs de tous pays, qui s'intéressent à la langue des populations

au milieu desquelles ils vivent. Duisburg a rédigé une grammaire Kanouri en allemand ; Benton, connu déjà par des travaux originaux, l'a traduite en la remaniant, en anglais ; et, en somme, le Dr Noel l'a adaptée en français. Ce dernier conduit, en effet, son exposé grammatical de façon identique, mais s'il utilise, il ne démarque pas ; il sait par d'heureux remaniements, d'heureuses suppressions, améliorer le texte et présenter en définitive une œuvre nette et sobre. En outre, il s'appuie sur des observations personnelles et recueille des textes originaux. C'est une contre-épreuve. Plus encore : tandis que von Duisburg étudie la langue de Dikoa au Kameroun, il étudie celle de Bilma dans le Kawar, et permet ainsi de conclure, — en dépit de quelques différences de détail — à la profonde unité du Kanouri.

Et maintenant l'on aimerait avoir de cette langue non plus seulement un manuel pratique mais une étude scientifique ; on voudrait savoir, par exemple, ce que recouvrent, en fait d'aspect ou de temps, les rubriques traditionnelles de 1er, 2e présents, de futur, de parfait, voire de passé indéfini, ou ce que représentent au juste ces post-positions que le Dr Noel et Benton ont traitées comme des désinences casuelles du nom. C'est que cette langue, avec son jeu morphologique de voyelles et de particules — jeu infiniment riche — est singulièrement intéressante, aux confins des langues à classes nominales et, pour les berbérisants en particulier, aux confins du Berbère.

André Basset.

Al-Hasan b. Mohammed b. al-Hasan aç-Çaghani. — *Kitâb Yaf'ûl*, texte publié par H. H. Abdel-Wahhâb, in-8° carré, 39 pages. — Tunis [1924].

L'auteur de cet opuscule, mort en 650/1252 (Brockel. I. 360), est connu comme traditionniste et surtout comme philologue faisant autorité. Des 32 ouvrages qu'on lui attribue, il n'a été publié que *Kit. al-adhdâd* (Beyrouth, 1913) qui est un recueil de mots à sens contraire, et que *Kit. Yaf'ûl* que vient de faire paraître un des plus modernes savants de Tunis. L'ouvrage est consciencieusement présenté : biographie assez détaillée de l'auteur, liste de ses ouvrages avec indication de ceux qui existent encore, notes au bas des pages parfois assez judicieuses, supplément au travail d'aç-Çaghânî contenant environ une quinzaine de mots, index des noms propres.

A ces mots de la forme *Yaf'ûl* où le *Ya* est prosthétique, on peut ajouter : Yaghmûr (cf. Moqqarî, *Analectes*, I, 533 et passim ; *Dahîra saniyya*, 153 et passim), Yaqdûm (cf. Yâqût, *Mo'djam* dans art. ach-Chawbak), Yas'ûn (cf. Ibn al-Abbâr, *Takmila*, Alger, 1920, pp. 80, 103 et 185.

M. Ben Cheneb.

Bernard (Augustin), professeur de géographie et colonisation de l'Afrique du Nord à la Faculté des Lettres de Paris. — *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de la Tunisie*, faite par ordre de M. Lucien Saint, Résident général de France à Tunis, avec une carte hors texte en couleurs, 9 planches de photographies hors texte et 15 croquis dans le texte. — In-8°. — Tunis, Imprimerie J. Barlier et Cie, 1924.

M. Augustin Bernard a publié récemment les résultats d'une enquête administrative sur le mode d'habitation des indigènes de l'Algérie (1). Sur sa demande, M. le Résident de France à Tunis a prescrit en 1921 une enquête semblable dans la Régence.

Comme le précédent, le nouveau mémoire classe et commente les observations faites par les Contrôleurs civils et par les Officiers du Service des Affaires indigènes ; il reproduit de nombreux extraits des rapports établis par eux. A ces rapports sont empruntés également les éléments d'un essai de dénombrement par cheikhats des types d'habitations indigènes. Neuf planches de phototypies et de nombreux croquis illustrent la description. Enfin une belle carte en couleurs à 1 : 1.500.000e, accompagnée d'un carton représentant la densité de la population indigène en 1921, indique l'aire d'extension de chaque mode d'habitat. Cette carte est la conclusion logique d'une enquête, qui veut être avant tout géographique ; elle constitue un document entièrement nouveau et d'un très grand intérêt.

Elle nous montre, au Nord, à l'Est, au Sud de la Tunisie, des domaines distincts, dans chacun desquels prédomine un seul type d'habitation. Le gourbi, ici simple hutte de branchages, est l'abri normal des habitants de la région forestière, qui s'étend entre la côte septentrionale et la Medjerda ; à ce point de vue, comme à tant d'autres, la Kroumirie est bien le prolongement des Kabylies forestières de la Numidie voisine. La côte orientale de Bizerte à Gabès d'autre part, avec ses cités et ses bourgades entourées d'olivettes, auxquelles rien ne ressemble en Algérie, est le domaine de la maison à terrasse, le toit de tuiles étant à peu près inconnu en Tunisie. Enfin la tente est seule utilisée par les nomades dans la majeure partie des steppes de la Tunisie méridionale.

Mais dans toutes les régions intermédiaires, c'est-à-dire dans le pays de montagnes et de plaines hautes ou basses compris entre la Medjerda et la Dorsale tunisienne, les teintes de la carte se confondent en un bariolage tel qu'il n'en existe pas d'exemple, semble-t-il, sur la carte algérienne, où les domaines restent généralement plus tranchés. Le gourbi, caractérisé toujours, quel que soit maintenant l'appareil des murs, par une légère toiture

(1) Voir *Revue Africaine*, 64e année, n° 315, 2e trimestre 1923, p. 369-373.

végétale, parait encore l'habitation la plus fréquente ; il déborde au Sud dans les steppes du Contrôle de Kairouan et dans une partie de celui de Sousse ; il se rencontre même dans l'intérieur du Contrôle de Sfax. Mais, dans toute cette étendue, tente et maison tiennent aussi une place importanté, et l'une ou l'autre, ou les deux à la fois, sont presque partout mélangées aux gourbis.

A vrai dire, dans ces régions où lès cultures ou les plantations s'étendent de plus en plus, la tente paraît être surtout une sorte de survivance. « Le genre de vie et les occupations ne dif-« fèrent guère entre les habitants de la tente et ceux du gourbi. « Bien des gens, comme le signalent les rapports, ont à la fois « leur maison et leur tente,... sorte de villa ambulante, qui dou-« ble la maison et la supplée à l'occasion. »

Au contraire, la maison est nettement en voie d'extension. Au Nord de la Dorsale, ces progrès se manifestent par l'augmentation du nombre des habitations fixes, et aussi par l'amélioration des procédés de construction. Hors de la région forestière, le gourbi lui-même est en bien des endroits édifié avec tant de soin qu'on hésite à lui conserver son nom. Malgré les principes posés, il n'est pas toujours facile de le distinguer d'une maison un peu fruste. C'est qu'il n'y a pas une différence d'espèce entre le gourbi aux murs de pierres sèches et à toit de chaume de la planche II, fig. 8, et la maison de la planche IV, fig. 7, dont les murs sont aussi en pierres sèches, et dont la toiture légèrement arquée est faite de branchages recouverts de chaux. En fait, plusieurs contrôleurs (Bizerte, Maktar, Zaghouan) signalent des gourbis, que leurs toits recouverts d'argile ou de terre rendent sans doute bien semblables à des maisons. Inversement, les maisons indigènes qui nous sont décrites à Téboursouk, Medjez-el-Bab, le Kef, Maktar, ont généralement une toiture légère recouverte de terre, mais non de maçonnerie.

C'est seulement dans la partie de la steppe voisine des Sahels, que le toit des maisons est une véritable terrasse, supportée par des poutres de bois ou des voûtes de briques (rapports de Zaghouan, de Sousse et de Sfax). Ces maisons se rencontrent plus loin dans l'intérieur qu'on ne s'y attendait peut-être ; notez d'ailleurs que la carte n'est pas une carte de densité, et que ces maisons de la steppe sont fort peu nombreuses en arrière de la ligne des sebkhas. En tout cas, elles paraissent bien suivre l'extension des plantations d'oliviers à partir de la côte. Par là, comme par leur architecture, elles témoignent de l'influence exercée par tous les foyers de vie citadine, petits ou grands, qui sont la parure charmante et originale du rivage oriental de la Tunisie.

Ainsi, en voilà une preuve nouvelle, la forme de l'habitat n'est pas seulement le reflet du milieu physique. Elle traduit tout autant la persistance de certaines traditions ou la transformation des conditions économiques. Et c'est précisément un des intérêts de l'enquête que de fixer l'image actuelle de l'habitation tunisienne et de permettre les comparaisons avec des recensements ultérieurs.

L'enquête s'est étendue jusqu'aux Territoires du Sud. On y lira avec intérêt la description des maisons généralement très perfectionnées groupées en Ksours dans les oasis du Djerid, ou éparses dans le grand jardin verdoyant qu'est l'île de Djerba. On y trouvera également des détails nouveaux sur le type singulier et la répartition des habitations plus primitives du Djebel et de la Djefara : demeures souterraines des Matmatas taillées dans le limon du plateau, — grottes affouillées entre les bancs calcaires de la falaise, — « Ksours à ghorfas » de la plaine, « qui « semblent bien dériver des grottes souterraines, dont elles ont « conservé l'architecture en la projetant en quelque sorte à l'air « libre. »

De la carte de l'habitation rurale dans l'Afrique du Nord, il ne reste donc plus qu'à dresser la partie marocaine. Nous disposons déjà d'une bonne étude sur les genres de vie du Maroc et les formes d'habitat qui sont en rapport avec eux (1). Œuvre d'une élève de M. Aug. Bernard, elle a été rédigée à une époque où l'on ne pouvait guère utiliser que des documents bibliographiques ou personnels. Nul doute qu'une enquête semblable à celles entreprises en Algérie et en Tunisie, ne permette de la compléter utilement.

Marcel LARNAUDE.

AZAN (Colonel Paul). — *L'expédition de Fez* (Introduction de M. le Maréchal Lyautey. Préface du Général Moinier). — Paris, Berger-Levrault, 1924, in-8°, XXII, 349 p., 114 photographies, 2 cartes hors texte.

L'expédition de Fez en 1911 tient dans l'histoire des relations franco-marocaine une place particulièrement importante. Elle a été la conclusion de l'œuvre poursuivie de 1907 à 1910 et la préface du traité de protectorat. L'ouvrage du colonel Azan présente l'exposé des événements d'ordre militaire et d'ordre politique qui s'y rattachent. L'auteur a tiré sa documentation des Archives de la Guerre et de celles des Affaires étrangères ; il l'a complétée par des renseignements émanant d'officiers qui prirent part à la campagne. De ces divers documents, quelques-uns ont été publiés soit dans le *Livre Jaune* relatif aux affaires marocaines, soit dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, mais la

---

(1) Suzanne NOUVEL, *Nomades et sédentaires au Maroc*, avec deux cartes hors texte [dont une des types d'habitations rurales au Maroc], Paris, Larose, 1919.

plupart étaient, au moment de la rédaction de l'ouvrage et sont encore aujourd'hui inédits. Deux cartes hors texte dressées par les soins du service géographique du Maroc permettent au lecteur de suivre les opérations militaires ; des photographies bien choisies illustrent le texte, un index des noms propres facilite les recherches.

Il ne saurait être question d'analyser par le menu un ouvrage de ce genre ; nous nous contenterons d'en indiquer les lignes générales. L'auteur suit aussi rigoureusement que possible l'ordre chronologique. Il commence donc par rappeler les événements qui amenèrent l'intervention de la France : révolte des tribus de la région de Fez, blocus de cette ville par les rebelles, appel adressé au gouvernement français par Moulay Hafid. Un chapitre est consacré aux préparatifs de l'expédition. Le gouvernement avait d'abord décidé l'envoi d'une colonne de ravitaillement uniquement composée de troupes marocaines ; il voulut ensuite la faire appuyer par des éléments européens et finit par prescrire la formation d'un corps expéditionnaire comprenant des forces françaises et des forces indigènes. Des renforts furent envoyés d'Algérie à cet effet.

Le retard résultant de ces résolutions successives et parfois contradictoires fut heureusement compensé par la rapidité de l'exécution. Grâce aux prudentes dispositions du général Moinier, chargé de la direction des opérations, et grâce à l'ardeur des troupes, le corps expéditionnaire parti de Kenitra le 11 mai, traversa le pays sans rencontrer de résistance sérieuse, arriva devant Fez le 21 mai et débloqua la ville dont la situation commençait à devenir critique.

Ce premier résultat obtenu, il importait de rétablir la tranquillité dans les environs de la capitale et de raffermir l'autorité ébranlée du sultan. Le général Moinier s'y employa très activement de concert avec le consul de France à Fez, M. Gaillard. Il s'efforçait, en même temps, d'assurer le ravitaillement du corps expéditionnaire et la sécurité de la ligne d'étapes. L'occupation de Meknès (5-8 juin) amena la soumission du prétendant Moulay Idris ; une démonstration dans le Zerhoun détermina les chorfa de Moulay Idris à reconnaître l'autorité de Moulay Hafid ; l'établissement d'une garnison chérifienne à Kasbat el Hajeb tint en respect les tribus berbères.

L'occupation de Meknès devait, aux termes des instructions du gouvernement, marquer la fin de la campagne. Le général Moinier reçut l'ordre de regagner la Chaouia. Il se replia sur la côte par la route directe Meknès-Rabat que des postes fortifiés protégèrent contre les attaques éventuelles des Zaër.

L'intervention de l'Allemagne et la période de tension qui suivit l'envoi du « Panther » à Agadir amenèrent un ralentissement des opérations militaires. Celles-ci se réduisirent à une colonne

de pacification chez les Zemmour dissidents et à l'installation d'une garnison chérifienne à Sefrou. Dans le même temps se poursuivait l'organisation des régions soumises à l'influence française. Elles furent divisées en secteurs subdivisés eux-mêmes en cercles pourvus de bureaux de renseignements et commandés par des officiers français. La tâche de ceux-ci était fort délicate : les instructions qui leur avaient été données leur prescrivaient, en effet, d'éviter toute apparence d'administration directe et toute mesure pouvant porter atteinte à la souveraineté du sultan. De là des malentendus et des conflits parfois assez graves.

Le traité franco-allemand du 4 novembre 1911 rendit enfin au général Moinier sa liberté d'action. Par une série d'opérations souvent très dures (janvier-avril 1912), il pacifia tout le pays au Nord et au Sud de la ligne d'étapes et garantit ainsi la sécurité indispensable aux communications.

Le désistement de l'Allemagne avait, pour conséquence inévitable l'établissement du protectorat français. Les négociations entamées à Paris dès le mois de mars 1911, furent reprises à partir du mois d'octobre. Retardées par les exigences de Moulay Hafid désireux de sauvegarder, en même temps que l'autorité chérifienne, ses intérêts personnels, elles aboutirent à la rédaction d'un projet qui s'inspirait à la fois de l'expérience tunisienne et de la situation particulière résultant des conventions de 1904 avec l'Angleterre et l'Espagne. Le traité apporté par M. Regnault, à Fez, où s'était rendu de son côté le général Moinier, fut accepté par Mouley Hafid et signé le 30 mars 1912. Une ère nouvelle commençait pour le Maroc.

L'historique d'une période aussi remplie ne laissait pas que d'être malaisé. A vouloir être complet, l'auteur risquait de paraître confus. Le colonel Azan a su éviter cet écueil. L'abondance des détails ne masque pas l'ensemble et n'empêche jamais le lecteur de saisir l'enchaînement des faits. La corrélation de l'action militaire et de l'action diplomatique est notamment mise en pleine lumière. Aussi, bien que l'auteur ait entendu se limiter au rôle d'annaliste, de l'exposé même des faits se dégagent des conclusions que l'historien ne peut se dispenser de retenir. D'abord, les embarras suscités à la France par la nécessité d'observer les conventions antérieures et la crainte d'éveiller par des mesures intempestives ou imprudentes la méfiance des puissances rivales ; ensuite et surtout les difficultés tenant à la « dispersion des pouvoirs ». Il y a, en effet, dualité d'impulsion : le ministre de la guerre assume la direction des opérations, mais son collègue des Affaires étrangères prétend conserver la haute main sur la politique marocaine. Les inconvénients de cette dualité se sont fait sentir dès le premier jour et se sont accentués par la suite. Les pouvoirs du général commandant le corps expéditionnaire et ceux des représentants du quai d'Orsay n'ont jamais été stricte-

ment délimités et, peut-être, ne pouvaient-ils pas l'être. L'ambiguité de cette situation n'échappait pas au maghzen qui, à diverses reprises, essaya d'en profiter pour retarder ou entraver l'exécution de mesures reconnues indispensables telles que la réforme de l'armée chérifienne ou l'organisation des régions occupées. La bonne volonté réciproque des agents militaires et civils leur permit pourtant, en dépit de quelques tiraillements inévitables, de surmonter les obstacles qui s'opposaient à l'accomplissement de leur mission. Le colonel Azan rend pleine justice à leurs efforts. Encore qu'il s'interdise de « dépeindre et d'interpréter les personnages mis en scène » la personnalité du général Moinier se détache pourtant au premier plan. Ses talents de chef et d'organisateur, son esprit de décision, son sens politique assurèrent le succès de l'expédition et lui permirent de porter tous ses fruits.

La richesse de la documentation, l'objectivité de la méthode, la clarté de l'exposition, assignent au livre du colonel Azan une place de choix dans la « littérature marocaine ». C'est une contribution des plus utiles à l'histoire de l'établissement du protectorat, aucun historien ne pourra se dispenser d'y recourir. Il serait maintenant fort désirable que les débuts du nouveau régime du 30 mars 1912 au commencement de la guerre de 1914, fissent l'objet d'un travail analogue. Personne n'est plus qualifié que le colonel Azan pour l'entreprendre.

Georges YVER.

Revue des Périodiques (1)

American Journal of Philology. — 1921. — Mustard : L'*Africa* de Pétrarque.

Atti della pontificia Accademia romana di archeologia. — 1923. — Cagnat : L'Asclepieium de Lambèse. — Monceaux : Cuicul chrétien.

Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques. — Rapports et communications, 1922. — Audollent : Une nouvelle *tabella defixionis* de Tunisie. — Pallary : Note sur les débris osseux trouvés dans le sanctuaire de Tanit à Salambô, près Carthage. — Merlin : Statue de Génie militaire trouvée en Tunisie. — Poinssot : Plans de Gigthi et de Thugga. — Dussaud : Trente-huit textes puniques provenant du sanctuaire des ports de Carthage.

1923, fasc. 1. — Icard : Marques céramiques de Carthage ; poids antiques trouvés à Carthage. — Poinssot et Lantier : Note sur une statue de Julia Domna. — Foussard : Exploration archéologique du terrain compris sur la carte de Maktar au 1/50.000e.

Procès-verbaux, *novembre-décembre* 1923. — Poinssot et Lantier: Inscriptions, sculptures et monnaies de Tunisie. — Delattre : Menues trouvailles à Carthage. — Poinssot : Milliaires de Chemech (Tunisie). — Delattre : Inscriptions de Carthage. — Gsell et Koehler : Tombe phénicienne du cap Spartel. — Ricard et Renaud : Tombeaux et murs romains près de Rabat.

Janvier-juin 1924. — Poinssot et Lantier : Fouilles de Thuburbo Majus et de Sidi-Abdallah ; inscriptions de Dougga. — Albertini : Inscriptions et mosaïque de Cherchel. — Cagnat : Plomb magique d'Aïn-Fourna (Tunisie). — Gsell : Note sur la nécropole de

(1) Cette revue comprend, pour l'antiquité, un certain nombre d'articles publiés dans ces dernières années et qui jusqu'à présent n'avaient pas été signalés ici. Elle peut ainsi, provisoirement, tenir lieu en quelque mesure d'une chronique des antiquités africaines.

Mançoura, près de Constantine. — Cagnat, d'après Ballu : Fouilles d'Algérie en 1921. — Saint-Jean : Tombes mégalithiques de Téboursouk. — Poinssot et Lantier : Inscriptions de Carthage. — Chatelain : Fouilles de Volubilis. — Cagnat : Inscription de Chella. — Merlin, d'après Moulard : Fouilles d'Utique. — Albertini : Antiquités d'Hippone. — Cagnat, d'après Ballu : Fouilles d'Algérie en 1922. — Poinssot et Lantier : Découvertes à Gigthi ; inscriptions de Henchir-Msa et de Thacia. — Durry : Inscriptions de Cherchel. — Dussaud : Fragment néopunique de Cherchel. — Merlin : Antiquités de Tripolitaine. — Chatelain : Inscriptions de Volubilis ; recherches au Maroc. — Poinssot et Lantier : Mosaïque de Carthage. — Albertini : Découvertes à Djemila (inscription d'un arc ; monnaies d'or du Vᵉ siècle). — Delattre : Inscriptions de Carthage.

Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France. — 1920. — Merlin : Deux inscriptions de Dougga relatives à Plautien. — Monceaux : La formule *domum romulam* dans l'épigraphie de Lalla Marnia. — Chatelain : Fouilles de Volubilis. — Michon : Peigne chrétien d'Hippone. — Delattre : Plomb byzantin de Carthage.

1921. — Delattre : Inscriptions chrétiennes et plombs byzantins de Carthage (huit notes). — Blanchet : Amulette de Cherchel. — Martroye : Les *defensores ecclesiarum* d'Afrique.

1922. — Merlin : Identification de Thizika (Henchir-Techga en Tunisie). — Poinssot et Lantier : Fragment de statue assise, de Carthage. — Zeiller : Inscription des environs de Djemila. — Poinssot : Deux vases chrétiens du musée du Bardo. — Lantier : Intaille du musée du Bardo, représentant un port de mer. — Vassel : Marque céramique punique. — Merlin : Prétendus restes d'une batterie de catapultes à Carthage. — Zeiller : Inscription de Tiddis. — Delattre : Menus objets découverts à Carthage. — Poinssot et Lantier : Poteries d'une tombe punique de Carthage.

1923. — Zeiller : Epitaphe du prêtre Turasius, de Djemila. — Poinssot et Lantier : Nouvelle borne du territoire des Musulamii ; mosaïque de la chasse au sanglier, à Carthage ; baptistère et tombes chrétiennes de Sidi-Abdallah ; lamelle d'or décorée, du musée du Bardo. — Bruston : Note sur l'inscription de Turasius.

Classical Journal. — 1921. — Jeffords : Cornelius Nepos et l'éloge d'Hannibal par les Romains.

Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *Mars-mai* 1924. — Albertini : Note sur une inscription de Timgad

Dedalo. — 1923. — Aurigemma : Mosaïque avec scènes d'amphithéâtre dans une villa romaine à Zliten en Tripolitaine.

Echos d'Orient. — 1922. — Salaville : La connaissance du grec chez saint Augustin.

Genava. — 1924. — Deonna : L'Afrique personnifiée.

Glotta. — T. XII. — Vetter : Sur la langue des *tabellae defixionum*.

Hermes. — 1921. — Laqueur : Scipion l'Africain et la prise de Carthagène.

Journal des Savants. — 1920. — Merlin : La civilisation carthaginoise. — Monceaux : L'évolution intellectuelle de saint Augustin. — 1921. — Monceaux : Le manichéisme. — Clermont-Ganneau : Le Conseil des Trente à Carthage. — 1922. — Toutain : L'Afrique chrétienne avant saint Augustin. — Dussaud : Les découvertes archéologiques récentes en Syrie. — 1923. — Huart : Le martyre d'el-Hallâdj. — Gsell : Tartessos. — *Janvier-octobre* 1924. — Cagnat : Une nouvelle mosaïque découverte en Tripolitaine.

Journal of Roman Studies. — 1919 (paru en 1921). — Cary : Un traité oublié entre Rome et Carthage.

Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland. — T. 53. — Parker : Cercles de pierres en Gambie (à propos du périple de Hannon).

Klio. — T. XVII. — Langhammer : La bataille de Thapsus. — Steinwender : La bataille de Thapsus. — Gardthausen : Les murs de Carthage.

Listy Filologicke (Prague). — 1922. — Salac : Deux biographies de Cornelius Nepos (Amilcar et Hannibal ; les sources).

Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole française de Rome. — T. 39 (1921-22). — Carcopino : Ad Buecheler, 634 (inscription métrique de Tébessa). — T. 41 (1924). — Leschi : Une mosaïque de Tébessa (Daphné).

Mémoires de la Société des Antiquaires de France. — T. 76 (1919-23). — Poinssot : La carrière de trois proconsuls d'Afrique contemporains de Dioclétien.

Memorias de la Sociedad espanola de Antropologia, Etnografia y Prehistoria. — T. I (1921-22). — Bauer : Le Rif et la tribu des Beniurriaguel.

Musée Belge. — 1920. — Misson : Saturnin de Thugga et le syncrétisme. — 1921. — Waltzing : Pour l'étude de Tertullien, introduction à l'*Apologétique*. — Id. : Encore Minucius Félix et Tertullien. — 1923. — Cagnat : La colonie romaine de Djemila. — Piganiol : Observations sur la date des traités conclus entre Rome et Carthage. — 1924. — Constans : Note sur deux inscriptions de Volubilis.

Notiziario archeologico. — T. III (1923). — Antonielli : Tanit-Caelestis dans l'art figuré.

Notizie degli Scavi di antichità. — T. XVIII. — Taramelli : Fouilles de Sardaigne (hypogées puniques de Sulcis).

Philologische Wochenschrift. — 1920. — Arldt : L'Atlantide de Platon. — 1921. — Netolitzky : Le continent qui fait face à l'Atlantide de Platon.

Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei. — T. 28 (1919-20). — Norreri : Sur les opuscules philosophiques d'Apulée.

Revue Bénédictine. — 32e année. — Capelle : L'élément africain dans le Psalterium Cassinense.

Revue d'Assyriologie et d'Archéologie orientale. — T. 19 (1921). Vassel : Sur un monogramme punique.

Revue d'Histoire et de Littérature religieuse. — T. VI. — Alfaric : Un manuscrit manichéen (de Tébessa). — Lawson : L'Eucharistie dans saint Augustin.

Revue de l'Histoire des Religions. — T. 86 (1922). — Massignon : Ignace Goldziher. — T. 87 (1923). — Poinssot et Lantier : Un sanctuaire de Tanit à Carthage.

Revue de Philologie. — *Janvier* 1924. — Bayard : Les clausules chez saint Cyprien et le cursus rythmique.

Revue des Etudes anciennes. — 1920. — Piganiol : Hannibal chez les Péligniens. — Cagnat : C. Julius Crescens Didius Crescentianus, fondateur de la basilique Julia, à Djemila. — 1922. — Carcopino : Fermier général ou sociétés publicaines ? (à propos d'une inscription de Dougga). — Constans : A propos de l'inscription phénicienne de Marseille. — 1923. — Carcopino : Les inscriptions de Doucen et l'occupation romaine dans le Sud-Algérien. — Carcopino : Le nouveau *Corpus* africain.

Revue Numismatique. — 1923. — Labadie : Monnaie inédite de Juba II.

Revue Tunisienne. — T. 30 (1923). — Vassel : Les inscriptions votives du temple de Tanit à Carthage (*suite*). — Vassel : Moloch et le grand couple divin des Carthaginois. — Bercher : L'apostasie, le blasphème et la rébellion dans le droit musulman malékite. — Bel : L'Islam d'après un livre récent (Goldziher). — Gandolphe : La mort de l'agha Si Farhat. — Hugon : Les instructeurs français de l'ancienne armée beylicale. — Belul : Autour du voyage d'Ahmed Bey en France (1846). — Gandolphe : Au sujet du canon : « Le Saint-Paul » de La Goulette. — Anthony : A propos des ossements du sanctuaire de Tanit à Carthage. — Canal : Le Kef, étude historique et géographique. — Vassel et Icard : Les inscriptions votives du temple de Tanit à Carthage.

Rivista Coloniale. — 1923. — Aurigemma : Le Castello de Tripoli de Barbarie.

Rivista della Tripolitania. — Anno I (1924-25), numéros 1 et 2. — Office de Colonisation : La Colonisation en Tripolitaine en 1923. — Gsell : L'huile de Leptis. — Aurigemma : La mosaïque de Trigh Tarhuna. — Bartoccini : Les recherches archéologiques en Tripolitaine. — Gabrielli : Statistique des manuscrits orientaux des bibliothèques d'Italie. — Ghigi : Faune libyque. — Niccoli : Industries dérivées de l'agriculture en Tripolitaine. — Tucci : La brebis et la chèvre en Libye. — De Cillis : Remarques sur la culture de l'olivier.

Rivista indo-greco-italica. — 1920. — Benedetto : Les divinités du serment d'Hannibal. — 1921. — Ribezzo : Les sources de Tite-Live XXI, 22-23.

Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie. — 1920. — Koch: Calixte et Tertullien.

Svensk Humanistisk Tidsskrift. — T. II. — Armini : Remarques sur plusieurs inscriptions d'Afrique.

Syria. — 1921. — Massignon : Les méthodes de réalisation artistique des peuples de l'Islam. — 1922 et 1923. — Contenau : Les nouvelles salles d'art musulman au musée du Louvre.

Wiener Blaetter. — 1922. — Schuster : La tactique d'Hannibal et la tactique romaine.

Zeitschrift fuer die Neu-Testamentliche Wissenschaft. — T. XXI. — Wundt : La chronologie des écrits de saint Augustin.

LXVI. — N° 323-324. 2e et 3e Trimestres 1925

NOTES ET QUESTIONS SUR SIDI AHMED-BEN-YOUSEF

احب الصالحين ولست منهم
رجاء ان انال بهم شفاعة

J'aime les saints encore que je ne sois pas l'un d'eux, espérant obtenir par eux quelqu'intercession.

(L'Imâm Chafe'î)

De tous les saints de l'Islam si nombreux dans l'Afrique du Nord et particulièrement abondants, grâce à Dieu ! dans le Maghrib central, nul ne jouit d'une renommée plus étendue que Sîdî Ahmed-ben-Yousef. Ce fameux personnage qui naquit dans la province d'Oran et y passa la majeure partie de son existence agitée, ne s'y voit contester la prééminence sur les saints hommes de Dieu présents et passés que par les adeptes et serviteurs de Sîdî Abdelkader-el-Djîlânî, le « sultan des saints » comme le qualifient ceux qui l'ont pris pour patron. Par contre, les desservants de la mosquée qui s'élève sur la tombe de Sîdî Ahmed, à Miliana, affirment aux visiteurs que le saint enterré en ce lieu, vient immédiatement après le Prophète dans la hiérarchie des créatures humaines. Cette place semblerait plutôt revenir au cousin et gendre de Mahomet, à Ali qui est le Pôle et le premier des soufis (1). Mais il convient de ne pas prendre parti sur ce point. Ces questions de préséance entre les élus de Dieu ne sont pas de la compétence des mortels ordinaires et Allah, seul, sait ce qu'il faut décider en pareille matière.

(1) لان الامام عليا هو امامهم لهو اكبرهم وهو قطبهم (Ibn Khaïlât', préface des *Rasâïl* de Moulaye-l'Arbî-d-Dark' aouî, *édition lithographiée à Fez*, année 1334 H).

Sîdî Ahmed-ben-Yousef, grand mystique en même temps que saint très populaire, vécut à une époque tumultuaire et malheureuse. Il fut le contemporain de la chute de Grenade et de la disparition de la dernière souveraineté musulmane existant en Espagne. La lutte séculaire, engagée dans ce pays, entre le Croissant et la Croix allait se poursuivre, désormais, dans le Maghrib central et l'épée castillane, se croiser, du vivant même du saint, avec le cimeterre turc au lieu où Ahmed avait vu briller son premier soleil. Enfin la mort du saint ne précéda que d'une trentaine d'années la chute des Benî-Zeiyân de Tlemcen, et la fin du rôle politique joué avec éclat, pendant plusieurs siècles, par la race zénète dont Sîdî Ahmed était un fils.

C'est à de telles époques de guerre et de catastrophes que le sage apprécie le bonheur de vivre loin du siècle, à l'abri des passions déchaînées, abîmé dans la contemplation :

« *La solitude est un bien sans prix ! Un seul de ses instants est une aubaine. Quiconque souhaite autre chose n'est, par Dieu, qu'une bête !* » (1).

Cette paraphrase arabe du : « O beata solitudo, O sola beatitudo ! » dut se trouver sur bien des lèvres à cette époque troublée... Mais il fut de la destinée de Sîdî Ahmed de ne pouvoir se consacrer exclusivement aux joies paisibles et pures de la contemplation. « *Al 'abd mos'atîar mou chî mokhatîar* (2) ». L'homme subit son destin, il ne le choisit pas ! Dieu voulut que le saint fût activement mêlé aux luttes qui déchirèrent le pays. Par une fantaisie singulière de la fortune, il fut, lui zénète, l'auxiliaire du

(1) ليس للوحدة قيمة ◆ ساعة منها غنيمة
كل من رام سواها ◆ بذاك والله بهيمة

(2) العبد مصير ماهوشى مخير .

turc contre la dynastie zénète de Tlemcen (1) ; musulman, dans la mesure où le reste un vrai souffi, il protégea, et sa descendance protège encore, contre les vrais croyants, des berbères et des zénètes anti-musulmans ou imparfaitement coranisés. Cette double attitude en fait une figure particulièrement originale et d'un intérêt puissant.

Depuis trois siècles, celui qui, pour le petit peuple, est « *l'ouâlî au périscélide d'or, au turban de neige* » (2), repose à Miliana, loin des lieux où il naquit, vécut et souffrit. Mais, si sa dépouille mortelle demeure en cet endroit, son influence morale qui a survécu à la dissolution de sa chair, s'étend bien au delà. Son tombeau est un lieu de pèlerinage et la visite à ce lieu sacré détermine chaque année une migration considérable de gens venant des régions les plus reculées du Maroc, de la Tunisie et de la Tripolitaine, pour prier sur cette tombe et demander à Dieu, par l'intercession du saint, des grâces de tout ordre matériel et moral. On peut dire, en toute vérité, de tels hommes qu'ils sont bienfaisants pour leur temps, d'abord, et pour les générations qui leur succèdent et dont ils soutiennent le sentiment et le courage.

On attribue à Sîdî Ahmed des dictons satiriques qui lui ont valu chez les européens une notoriété plus grande que celle dont peut se vanter tout autre saint de l'Afrique du Nord. Ces dictons se trouvent être, en général, aussi justes que malveillants. Il est douteux que Sîdî Ahmed, s'il vivait encore, consentît à s'en reconnaître l'auteur. Feu M. René Basset, de regrettée mémoire, qui

(1) MM. Depont et Coppolani (*Les Confréries religieuses musulmanes*) en font un ennemi des Turcs. Ceci est en formelle contradiction avec le *Ribh'* que ces auteurs citent comme une de leurs sources.

(2) V. Desparmet, *Ethnographie traditionnelle de la Mettidja*, in Bull. de la Société de Géographie d'Alger, 1919, p. 47.

en a recueilli, traduit et publié plusieurs (1), n'hésite pas à décider que Sîdî Ahmed serait bien fondé à désavouer la paternité de la plupart d'entre eux. Pour le rédacteur des présentes notes ils sont complètement apocryphes par la raison que les principaux biographes du saint, As'-S'Abbâr' auteur du *Bostân-al-Anouâr*, contemporain de Sîdî Ahmed, et Sî Ali-l-Djazaïrî, auteur du *Ribh'*, n'en disent un seul mot. Tous ces dictons ont vraisemblablement des auteurs divers qui, pour leur assurer plus de succès, les auront attribués à Sîdî Ahmed. Un moraliste fin l'a remarqué : « citer quelquefois un mot de soi comme étant d'un autre, cela le fait plus valoir et réussit mieux » (2). En outre, les auteurs de ces bons mots, souvent insultants et parfois cruellement vrais, auront cherché à s'abriter, sous le couvert du saint, contre les représailles de ceux qu'ils brocardaient. Mais pourquoi a-t-on attribué à Sîdî Ahmed, plus qu'à tout autre, la paternité de ces enfants dont les vrais pères n'ont pas voulu se faire connaître ? M. R. Basset suppose que les lettres du saint à ses adeptes pouvaient contenir assez de traits de ce genre pour qu'une telle attribution parût vraisemblable et conforme à son caractère. A la vérité, les extraits de cette correspondance que l'on trouve dans le *Bostân* et dans le *Ribh'*, ne révèlent nullement une semblable tournure d'esprit chez Sîdî Ahmed. Mais celui-ci, comme on le verra si on prend la peine de parcourir les pages qui vont suivre, eut, à Al-K'ala'a et ailleurs, beaucoup d'ennemis et dut répondre à beaucoup d'attaques. Il est possible qu'il ait manifesté, au cours de ces polémiques personnelles, une verve sarcastique à la ressemblance de celle qui se remarque dans les dictons qui lui sont gratuitement attribués.

(1) René Basset : *Les dictons satiriques attribués à Sîdi Ahmed ben Yousof*, in *Journal Asiatique*, septembre-octobre 1890.

(2) Sainte-Beuve, *Port Royal*, T. II, L. II.

Il ne sera donc pas question de ces dictons dans les présentes notes. On constatera, peut-être avec étonnement, que les faits intéressant la biographie du saint sont groupés, ici, suivant une chronologie très différente de celle adoptée par M. R. Basset dans la notice qui précède ses « *Dictons satiriques attribués à Sidi Ahmed ben Yousof* ». Le *Bostân* et le *Ribh'*, ces deux sources fondamentales, ne donnent qu'une seule date, celle de la mort du saint, et ne paraissent pas suivre toujours rigoureusement l'ordre chronologique dans l'exposé des faits. Privé des précieux repères que sont les dates, on a dû procéder à une série de rapprochements, de recoupements et d'inductions pour classer les événements dans l'ordre de succession qui a paru le plus acceptable, sans prétendre, d'ailleurs, être arrivé à l'absolue certitude. Au reste, le titre donné au présent mémoire marque bien qu'on s'est proposé simplement de signaler à ceux que le sujet intéresse les points qui font question, dans l'espérance d'obtenir des précisions et des corrections de la part de qui serait à même d'en proposer et de provoquer des recherches de la part de qui serait curieux d'en faire. وبالله التوفيق C'est Dieu qui seconde !

⁂

La source écrite la plus importante pour la biographie de Sîdî Ahmed ben Yousef est un ouvrage intitulé : *Bostân-ol-Azhâr fî Mânâk'ib Zemzem-il-Abrâr oua Ma'din-il-Anouâr. Sîdî Ahmed-ben-Yousef ar-Râchidî-n-Nasab oua-d-Dâr*. Il en existe deux manuscrits à la bibliothèque nationale d'Alger. Celui qui a été utilisé pour la rédaction de ces notes porte le n° 1708 du catalogue qui le décrit ainsi : *main maghrébine médiocre, XIIIe s., hég., 172 feuillets ayant de 24 à 26 lignes, 251 m/m sur 171 m/m, rel. ind.*

L'auteur du *Bostân* se nommait Moh'ammed as'-S'abbâr' et fut cadi d'Al-K'ala'a des Beni-Rached. Il naquit dans cette ville vers 1517, car il nous apprend qu'il n'avait pas encore fait ses dents lorsque la garnison turque d'Al-K'ala'a capitula, en juin-juillet 1518, avec les forces combinées de Bou-H'ammou et des Espagnols. On n'en sait guère davantage sur Mohammed as'-S'abbâr sauf qu'il est l'auteur de quelques autres ouvrages (1) sans importance pour nous.

Mais on est mieux renseigné sur son père dont on dira quelques mots, ici, parce qu'il fut l'un des disciples préférés de Sîdî Ahmed. Sîdî Moh'ammed-ben-Ali-ben-H'âdjdj-il-H'arameïn-'Abderrah'man-is'-S'abbâr', appelé plus couramment Ben-Mo'azza, du nom de sa mère, Mo'azza (2), fut un savant, un saint homme de Dieu et un compagnon inséparable de son chîkh (*directeur spirituel*) Sîdî Ahmed, au point que l'on disait couramment : « Voir le chîkh sans Ben-Mo'azza c'est n'avoir pas vu le chîkh ». L'enthousiasme du disciple pour le maître allait si loin que Ben-Mo'azza lavait lui-même les vêtements de Sîdî Ahmed, les tordait, les rinçait et buvait le liquide qui était le reliquat de cette opération. La sainteté de Sîdî Ahmed ayant été vivement contestée par plusieurs contemporains, Ben-Mo'azza composa des poésies à la gloire et pour la défense de son maître bien aimé. Le fils du poète avoue n'en avoir lu aucune. Sans doute étaient-elles si foudroyantes pour les ennemis de Sîdî Ahmed qu'ils mirent le plus grand soin à en supprimer tous les originaux et toutes les copies. Ben-Mo'azza fut bien récompensé de son attachement pour son maître ; il périt en confesseur de la foi, en même temps qu'Ish'ak',

(1) Notamment d'un commentaire apprécié, paraît-il, de l'Aldjarroumîâ.

(2) On ne garantit pas que ce soit la transcription exacte de ce nom écrit معزة dans le texte.

frère de Barberousse, dans le combat qui accompagna la capitulation d'Al-K'ala'a en Djoumada II, 924 hég. (juin-juillet 1518). Le paradis lui est donc assuré avec toutes les jouissances célestes.

Bien que Sî Moh'ammed-as-S'abbâr' appartienne à la génération qui suivit immédiatement celle de Sîdî Ahmed et que, résidant à Al-K'ala'a, il ait dû être en relations avec beaucoup de personnes ayant connu le saint, son *Bostân* n'est pas d'un aussi grand secours qu'il aurait pu l'être pour une véritable biographie du chîkh. As'-S'abbâr' a un médiocre souci de la chronologie et il nous donne, en réalité, non l'histoire mais la légende de Sîdî Ahmed telle qu'elle avait commencé à s'établir dans la génération qui a suivi la mort du saint.

Une autre source indigène dont il peut être tiré profit est le *Ribh'-ot-Tidjâra oua Mar'nam-os-Sa'âda fîmâ iata' allak'o bi-Ah'kam-iz-Zîâra 'ala Darîh'-il-Oualî-s'-S'âlih' Sîdî Ahmed-ben-Yousef Dâkhil Milîâna.*

Il existe de cet ouvrage une copie manuscrite conservée à la bibliothèque nationale à Alger et ainsi décrite par le catalogue sous le n° 928 : *composé à Miliana en 1273 h. par Ali ben Ahmed ben H'adjdj Mousa Djezaïri... copie exécutée en 1297 h. d'après l'autographe. Assez bonne main maghrébine, à filet colorié : au f° 1, copie du wakf dont l'original a été l'objet, 124 feuil. à 26 lignes, 255 m/m sur 210 m/m, rel. ind.*

Le *Ribh'* comprend :

Une mok'addima (avant-propos) où se trouvent exposées la vaste étendue de la science que possèdent les saints et quelques notions sur leur mérite suréminent et sur la bénédiction attachée à leur affection.

Un chapitre Ier, consacré aux règles qui s'imposent pour les visites à leurs tombeaux et pour le choix du moment auquel il convient de faire ce pèlerinage.

Un chapitre II où il est traité des conditions dans lesquelles ces visites doivent s'exécuter, de la marche à suivre pour les bien faire et du fruit à en retirer.

Un chapitre III qui a pour objet de donner les règles à observer pour requérir des saints, et obtenir d'eux, accès auprès de Dieu.

Enfin, pour clore l'ouvrage, un dernier chapitre où il est particulièrement traité de Sîdî Ahmed-ben-Yousef.

L'auteur du *Ribh'*, Sî Ali-ben-Ahmed-ben-H'âdjdj-Mousa, naquit à Alger, vers 1833, d'une famille d'origine chérifienne. Sî Ali fit ses études dans sa ville natale. Attiré, de bonne heure, vers le soufisme, il eut pour principal maître dans cette étude, Sî Moh'ammed-S'âlih'-ol-Bokhârî. Pour la jurisprudence, il fut l'élève du cadi Mos't'afa-l-H'arrâr. Sî Alî se fit d'abord affilier à la confrérie des Rah'mânîa ; plus tard, probablement pendant un séjour qu'il fit à Miliana, il prit aussi l'ouird des Châdilîa. Une immense lecture des mystiques et une méditation assidue de leurs œuvres, procurèrent à Sî Ali d'abondantes clartés sur le monde spirituel. Le désir d'être utile en les communiquant, le conduisit à composer son Ribh'-ot-Tidjâra dont il consacra une partie à Sîdî Ahmed-ben-Yousef en reconnaissance d'une grâce obtenue par l'intermédiaire du saint. « Me trouvant, dit-il, à Miliana « où j'étais venu faire une visite pieuse au tombeau du « Chîkh Sîdî Ahmed-ben-Yousef après avoir été à l'arti- « cle de la mort, j'ai constaté qu'une *baraka* immense est « attachée à ce tombeau. J'en rapportai un peu de terre « qui fut mise dans de l'eau que je bus, et le mal dont « je souffrais disparut incontinent » (1).

Bien que la pente naturelle et les goûts de Sî Ali le

(1) كما رايت بركة عظيمة لتربة الشيخ سيدى احمد بن يوسف حين كنت بمليانة لاجل زيارته بعد ان اشرفت على الهلاك فاتيت بشيء من تراب قبره وجعل في ماء شربته فذهب مابى من حينه *Ribh'* f° 47 v°.

portassent vers le mysticisme, il ne se laissa cependant pas absorber par ce que l'on a appelé les « graves puérilités » de la dévotion. Il participa au train du monde par l'exercice d'une fonction de judicature et fit une longue et utile carrière dans la magistrature musulmane. Il fut cadi à Ténès, à Tlemcen où il resta sept ans et à Miliana où il fit un séjour de trois années. A la fin de sa carrière il fut nommé oukil (administrateur) de la mosquée de Sîdî Abderrahman-ats-Ts'alebî, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort.

De manières affables et courtoises, Sî Ali entretint les meilleures relations non seulement avec les autorités françaises mais encore avec un grand nombre de ses contemporains notables, donnant, avec un large éclectisme, place dans son amitié à des hommes aussi divers que le cardinal Lavigerie, M. Hyacinthe Loyson, le Sîid Abd-el-H'aîî-l-Kettânî, chîkh actuel de la confrérie des Kettânîîn, Sî Al-Guebbâs, l'ancien diplomate marocain bien connu, et à d'autres encore dont la liste serait fort longue. En soufi véritable, il connaissait le mot du grand mystique Djonaïd : « l'eau prend sa couleur du récipient qui la contient » et, sans se préoccuper des croyances des autres hommes, il percevait Dieu sous toute forme de croyance.

Après quatre-vingts années d'une vie innocente, utile et sans orages, Sî Ali remit son âme à l'ange de la mort, en 1913, emportant les regrets unanimes de ceux qui l'avaient approché. L'un de ses deux fils, Sî Mohamed-ben-Ali, digne vieillard de soixante-dix ans, exerce encore aujourd'hui (janvier 1925) les fonctions d'adel auprès du cadi hanafite d'Alger.

On ne citera que pour mémoire la biographie de Sîdî Ahmed par Mohammed-ben-Mohammed-Djezzâr. M. R. Basset qui l'a signalée dans ses *Dictons satiriques...*, en a tiré tout ce qui pouvait être utile. Elle n'ajoute rien, sem-

ble-t-il, à ce qu'ont dit avant elle le *Bostân* et le *Ribh'*, qui puisse nous aider à découvrir sous la légende un peu de vérité historique.

⁂

« Dans le Mar'reb central, nous dit le chîkh Bou-Râs (1), les Hoouâra de Mesrâta, fixés près de la K'ala'a des Benî-Rached, sont célèbres. Leur nom eut de l'éclat dans cette ville dont la K'as'ba ou forteresse, fondée par Mohammed le Hoouârite, acquit une grand réputation ». C'est dans cette bourgade, située à environ cinq heures de marche au N.-E. de Mascara, que naquit, vers le milieu du XVe siècle de notre ère, Sîdî Ahmed-ben-Yousef, guidon et chef de ceux qui s'exercent à marcher dans les voies du salut, argument du Maître de l'Univers.

Sa famille, d'origine zénète, appartenait à une fraction de cette tribu des Benî-Merîn qui donna de glorieux sultans au Maroc. Cette origine rend, pour le moins, douteux qu'il descende du Prophète par Hasan et Idrîs, comme le veulent ses biographes musulmans. Il ne paraît pas que Sîdî Ahmed se soit vanté lui-même d'une telle ascendance. Si auguste qu'elle soit, en effet, en quoi ajouterait-elle à la grandeur d'un être qui s'était absorbé dans l'essence divine et qui, tout au début de sa vie, s'était dédoublé, son corps prenant part aux jeux des enfants de son âge tandis que sa jeune âme conversait intimement avec Dieu et recevait la confidence de Ses secrets. Comme l'a dit le poète :

« *Rien ne saurait élever ni abaisser celui que son rang*
« *fait planer au-dessus de l'espace où le soleil poursuit*
« *sa carrière* » (2).

(1) *Voyages extraordinaires*, traduction Arnaud, in *Rev. Africaine*, année 1869, p. 136.

(2) من كان فوق محل الشمس رتبته فليس يرفعه شيء ولا يضع

La famille de Sîdî Ahmed était originaire de Marrakech. Son arrière grand-père, Abdallah, ou le père de celui-ci, Yousef, quittant cette ville pour des causes ignorées de nous, vint se fixer à la K'ala'a des Benî-Râched et y fit souche. Sîdî Ahmed fut un rejeton de cette souche.

On l'appelle Ahmed fils de Yousef, bien qu'il soit absolument établi que son père avait nom Moh'ammed (1). Yousef était le nom du père de son arrière grand-père. Ni le *Bostân* ni le *Ribh'*, ne rapportent la tradition qui fait recueillir Sîdî Ahmed, tout enfant, par un certain Yousef qui l'aurait élevé et lui aurait servi de père (2). Le nom complet du saint est Abou-l-'Abbâs Sîdî Ahmed-el-Merînî (*par la race*) el-Hoouârî (*par l'habitat*) er-Râchidî (*par le lieu de naissance*) fils de Moh'ammed, mais communément appelé Sîdî Ahmed-ben-Yousef.

Sîdî Ahmed était encore jeune quand son père quitta la K'ala'a pour venir habiter un douâr dans la plaine de R'erîs (3). Ce fut là que se produisirent les premières et soudaines manifestations de la grâce (4) par lesquelles Dieu marquait qu'Il le voulait pour des fins dignes de Lui. Mais ces signes de l'élection divine furent méconnus par l'entourage de celui qui en était l'objet : il est bien établi qu'une telle épreuve attend, d'ordinaire, ceux qui s'avancent dans la voie qui conduit à la Vérité. C'est une chose coutumière, en effet, dans la vie des saints, de voir Dieu leur inspirer de grands desseins pour Sa gloire et, d'autre part, entourer souvent la réalisation de ces desseins de

(1) *Ribh'* : فاما كون اسم والده محمد فمما لاشك فيه يضع يده عليه ودع مايخالفه .

(2) V. R. Basset, *Dictons satiriques attribués à Sîdi Ahmed ben Yousef* in *Journal asiatique*, septembre-novembre 1890, p. 206.

(3) *Ribh'* : ثم ظهر بغريس

(4) *Ribh'* : ولما بلجاته العتوجات الالاهية وظهرت عليه الاسرار الربانية انكروا عليه على ماهو المعروف من احوال القوم

mille difficultés. Un homme qui avait enlevé la femme d'un autre vint, avec l'épouse adultère, demander asile au douâr où habitait Sîdî Ahmed et y fut bien accueilli. Sîdî Ahmed protesta contre la présence de ces deux infracteurs à la loi divine. Mais son père lui signifia qu'il ne le jugeait pas qualifié pour ordonner le bien et défendre le mal et il l'encouragea fortement à ne se mêler que de ses propres affaires ou à aller, ailleurs, corriger les mœurs.

Cette discussion et d'autres, peut-être, qui l'avaient précédée ou la suivirent, décidèrent Sîdî Ahmed à prendre le bâton du voyageur pour connaître d'autres gens, d'autres mœurs et s'avancer dans le savoir auprès de quelques maîtres de l'époque. Le voyage est considéré par les musulmans comme très utile à la formation de l'homme. « La fâïda fî-r-radjol idâ lam iadjol » : rien de bon à tirer d'un homme qui n'a pas voyagé, disent-ils (1). Il ne semble pas que la famille de Sîdî Ahmed ait été bien riche. Mais pour un t'âleb jeune et gaillard, doté d'une paire de jambes solides comme moyen de transport, les déplacements ne sont pas onéreux ; il est toujours convenablement accueilli dans les douârs où il y a quelque mort à laver, quelque amulette à écrire pour un malade ou un amoureux, une fâtih'a (première sourate du Coran) à réciter pour le bonheur de deux jeunes gens qui s'unissent. Et il trouve souvent des occasions de franches lippées en ces jours de commune frairie que sont les noces et les fêtes de charité en l'honneur de marabouts. C'est sans doute en subsistant de la sorte que Sîdî Ahmed arriva à Bougie où résidait le célèbre chîkh Zerrouk', grand mystique et personnage éminent de la confrérie des Châdilîa.

Ce saint homme fut le guide spirituel de Sîdî Ahmed

(1) Un dicton tout contraire existe pour la femme " lâ khaîra fî-l-mrâ idâ djâlat "

qu'il affilia à son ordre (1). C'est le seul qu'as'-Sabbâr' nomme entre tous ceux dont Sîdî Ahmed a suivi les leçons.

La biographie de ce maître illustre est donnée dans le *Bostân* d'Ibn Merîem (p. 48 et suivantes de l'excellente traduction de M. Provenzali). Nous lisons dans cet ouvrage que Zerrouk' reçut dans son enfance une pieuse éducation et après avoir appris le métier de savetier, se livra, dès l'âge de seize ans, à l'étude du soufisme (2). Il devint

(1) V. pour les appuis mystiques de Sîdî Ahmed ben Yousof R. Basset. *Dictons satiriques*, p. 208.

(2) Dans son *Konnâche* (registre) qui est une sorte de Mémoires, Zerrouk' rend compte dans les termes suivants de l'éducation qu'il reçut, dans sa prime enfance, de sa grand'mère Omm-ol-Benîn qui l'avait recueilli avant qu'il eût atteint l'âge de sept ans : « Ma grand'mère avait une méthode admirable pour enseigner la connaissance du Dieu unique, la confiance qu'on doit avoir en Lui, la foi, et la pratique de la religion. A de certains jours, elle me préparait un excellent couscous et quand je revenais de l'école pour déjeuner : « Je n'ai rien à te donner, me disait-elle, mais notre nourriture se trouve dans les resserres du Souverain Maître. Mets-toi là, nous allons l'implorer ! » Puis étendant nos mains vers le Ciel, nous priions pendant un instant, après quoi : « Va voir, m'ordonnait-elle, si Dieu n'a pas placé quelque chose dans les recoins de la pièce, car le don de Dieu est dissimulé ». Nous nous levions alors, elle et moi, nous cherchions ensemble et quand nous avions enfin trouvé, ma joie était grande d'avoir ce bon couscous et j'éprouvais une satisfaction immense de la grâce que Dieu nous accordait ainsi. — « Viens, me disait alors mon aïeule, nous allons manger à l'instant, remercions Dieu afin qu'il veuille bien nous donner encore ». — Nous levions les mains rendant grâces à Dieu pendant un instant ; puis nous nous mettions au plat. Elle agit de la sorte maintes fois successives et ne cessa que quand ma raison se fut formée. Elle me racontait des histoires de saints et de personnes qui placent leur confiance en Dieu, et autres pieux récits. Au lieu de me faire des contes de bonne femme, elle m'entretenait des prodiges accomplis par le prophète et des guerres qu'il soutint, de miracles extraordinaires et des hommes qui ont tout quitté pour Dieu. Elle m'ordonnait de prier. Je priais sans faire d'ablutions et comme ma tante paternelle y trouvait à redire : « Laisse-le prier sans faire d'ablutions, lui répliquait ma grand'mère, jusqu'à ce que soit venu pour lui le temps d'en faire ». Quand j'approchai de la puberté, elle me préparait, chaque jour, un dirhem et cette pièce d'argent, jetée sur le coussin, était la première chose que je voyais en ouvrant les yeux chaque matin. — « Fais la prière du matin, m'ordonnait alors ma grand'mère, et viens prendre ce dirhem ». — Elle prétendait que cette pièce de mon-

rapidement un des plus notoires mystiques de son temps. Ce ne fut d'ailleurs pas sans de multiples tribulations. Dieu le traitait en âme forte en le faisant passer au creuset des peines intérieures. Il paraît avoir été particulièrement sensible à celle qu'Allah lui infligea d'avoir pendant quelque temps la mine d'un juif si bien qu'on disait en le voyant : « hé ! mais c'est le juif Un-Tel ! » Ou bien encore on l'interpellait en lui disant : « hé, le juif ! » Dieu finit cependant par avoir pitié de lui, nous apprend-il dans son *Konnâche*, et le délivra de cette ressemblance fâcheuse.

Sîdî Ahmed devint rapidement l'élève favori de Zerrouk' qui appréciait la sagesse et la sainte humilité de son disciple. Celui-ci racontait plus tard à ses adeptes l'anecdote suivante : « Je me trouvais avec Sîdî Ahmed-ben-« Khedda-r-Râchidi et un homme natif de Fez chez notre « chîkh Zerrouk, à Bougie, lorsqu'un jour le Maître « nous dit : « que chacun de vous formule son vœu ; il « sera exaucé avec la permission de Dieu et grâce à la « bénédiction de Son apôtre. » — « Je désire, dit Ben « Khedda, que Dieu me facilite le pèlerinage à la Mec-« que. » — « Mon disciple peut faire le pèlerinage sans « sortir de chez lui, répondit Zerrouk', mais puisque tu « tiens à te fatiguer, ton vœu t'est accordé. » — « Pour

naie m'encourageait à faire la prière et me protégeait contre la corruption et contre les sollicitations de la volupté. Elle me laissait longtemps sans me faire raser la tête et ne lavait mes vêtements qu'à de longs intervalles. Elle prétendait que l'enfant tenu propre est le point de mire de tous les regards (a) et tourne mal. Elle me mettait en garde contre le goût de la poésie et disait : « Renoncer à l'étude pour les vers est comme troquer du blé contre de l'orge ». — « Il faut, disait-elle encore, étudier le Coran pour pratiquer sa religion et apprendre un métier pour se procurer sa subsistance ». — Aussi me faisait-on apprendre un métier manuel le jeudi, le vendredi, et le lundi quand je sortais de l'école ».

(a) Le texte porte : الصغير اذا تنضب تتبعه العيون . La respectable aïeule fait très probablement allusion, ici, au mauvais œil (jettatura).

« moi, dit l'homme de Fez, je demande à Dieu que les « malédictions que je lancerai contre les oppresseurs et « les tyrans soient exaucées. » — « Ce sera là ta place (1), « s'écria Zerrouk' et tu la garderas jusqu'à ta mort puis-« que tu te proposes de causer le trépas de créatures de « Dieu ! » — « Quant à moi, poursuivait Ahmed ben « Yousef, je formulai le vœu suivant : que Dieu m'ac-« corde d'être semblable à la terre que foulent le croyant « et l'infidèle, le juste et le pervers, l'esclave et l'homme « libre, l'homme et la femme. » — « Bien dit, Ahmed « ben Yousef ! s'exclama mon maître, Dieu t'a donné en « intelligence et en connaissance ce qu'il n'a accordé « à aucun de mes disciples ! Va, ajouta-t-il en me bénis-« sant, tu seras profitable aux hommes. »

Une telle humilité était d'autant plus louable de la part de Sîdî Ahmed qu'il figurait déjà dans la hiérarchie des saints puisque Dieu en avait fait, sous les yeux de Zerrouk' même, l'instrument de plusieurs miracles (2). Un jour vint où le maître traita le disciple en égal respecté en l'embrassant à l'épaule et entre les deux yeux. Sîdî Ahmed était dès lors qualifié comme directeur spirituel capable de conduire les âmes à Dieu, tâche qu'il allait entreprendre dès sa rentrée dans sa patrie.

Un incident singulier détermina son retour dans les Benî-Râched. Il venait d'échapper miraculeusement à un corsaire chrétien qui l'avait capturé sur une plage voisine de Bougie (3), et s'acheminait vers la ville quand il vint

(1) C'est-à-dire : tu n'arriveras pas à un plus haut degré dans la connaissance des secrets divins et dans la possession des pouvoirs occultes que Dieu accorde à ceux qui sont plus ou moins avancés dans la voie qui mène à Lui. L'indignation du Saint tient à ce que ce disciple demandait le Tadmîr-od'-D'âlim ou faculté d'anéantir l'oppresseur. C'est un acte de magie malfaisante sévèrement proscrit par l'orthodoxie.

(2) V. R. Basset, *Dictons satiriques*, *loc. cit.*, p. 217.

(3) V. R. Basset, *Dictons satirique*, *loc. cit.*, p. 216.

à passer auprès d'un cercle comme les oisifs en forment sur les places publiques autour des chanteurs et des bateleurs. Le cercle était considérable et la foule venait sans cesse le grossir. « Je m'approchai, dit Sîdî Ahmed dans « la bouche de qui les biographes placent l'anecdote, et « je vis un chîkh revêtu d'une *'abâïa* (blouse étroite en « laine grossière) et tête nue, qui invoquait Dieu en dan- « sant au milieu du cercle formé par l'assistance. Ce dan- « seur était un saint personnage nommé Sîdî K'âsem-el- « Biskrî. — « Entre, me dit ce saint homme, dans ton « lieu de retraite spirituelle (*kheloua*), ne repousse pas ce « qui te sera donné et pars, ensuite, pour retourner dans « ta famille à Râs-el-Ma. « Nul des assistants ne savait « à qui ces paroles étaient adressées car j'étais inconnu « de tous. Exécutant l'ordre de Sîdî K'âsem, je me rendis « dans ma kheloua et j'y restai jusqu'à la nuit. A ce mo- « ment vint un homme portant une grande gamelle de « bois (جفنة) pleine de dirhems qu'il me remit en « passant la main entre le mur et la porte puis il s'en « fut ». Sîdî Ahmed acheta avec cet argent une jument, un poignard dont il se ceignit et un vêtement. Ainsi équipé, il partit pour Râs-el-Ma (1).

L'ordre que Dieu lui avait donné par le canal de Sîdî K'âsem lui enjoignait de rentrer directement dans les Benî-Râched. Il n'alla donc, à ce moment, ni en Egypte ni à La Mecque. Ni As'-S'abbâr' ni l'auteur du *Ribh'* ne disent qu'il a fait le pèlerinage. S'il le fit ce fut certainement avant son séjour à Bougie auprès de Zerrouk'. On a vu, plus haut, en effet, que ce maître n'accorda qu'à regret à son disciple Ben-Khedda, l'autorisation de se

(1) Zerrouk' est mort à Tripoli de Barbarie en 899 h., année qui commence le 12 octobre 1493 de notre ère. Le retour de Sîdi Ahmed doit donc être sensiblement antérieur à cette date. — Râs-el-Ma (de Toudma), se trouve dans le haut bassin de l'Oued Fergoug, à six kilomètres, environ, de Mascara.

rendre à La Mecque. Les saints considèrent le pèlerinage au H'idjdjâz comme un déplacement dont ils peuvent se dispenser. Sîdî Abdelkader-el-Djîlânî disait : « Fais les sept tournées et les stations autour de mes tentes. Prépare-toi chaque année au voyage pour me faire une visite pieuse » (1).

Sîdî Ahmed-ben-Yousef était du sentiment de Zerrouk' Un de ses disciples lui ayant demandé congé de faire le pèlerinage, Sîdî Ahmed garda le silence. Le disciple répéta sa demande, mais le chîkh n'ouvrit pas davantage la bouche. Enfin, l'adepte insistant une troisième fois : « Fais, lui dit Sîdî Ahmed, trois tournées autour de moi, et il sera inscrit sur la page de tes œuvres que tu as fait un pèlerinage au H'idjdjâz » (2). L'auteur du *Ribh*, explique cette réponse du saint en supposant que celui-ci voyait, à ce moment précis, la Ka'aba tourner autour de lui, ou bien que Dieu avait créé un ange qui faisait le pèlerinage pour ce disciple et sous sa figure. Ces deux hypothèses ne sont pas moins plausibles l'une que l'autre. Sîdî Abdelkader n'a-t-il pas dit également :

« *Tout Pôle fait sept tournées autour de la Ka'aba mais* « *pour moi, c'est la Ka'aba qui vient faire les tournées* « *autour de mes tentes* » (3).

D'après le savant Moh'ammed S'âlih'-el-Bokhârî qui fut le chîkh de l'auteur du *Ribh'*, ce vers ne doit pas s'entendre dans un sens métaphorique. C'est bien réellement la Ka'aba, avec ses pierres et son mortier, qui exécute les tournées autour des demeures des saints. Il n'y a, dès lors, aucune utilité pour ceux-ci de s'imposer les fati-

(1) طف بخيامي سبعا وفف بخيامي ∴ تزود لزورتى كل عام .

(2) ومن مناقب سيدي احمد بن يوسف رضى الله عنه ان بعض اصحابه استذنه فى الحج فسكت الشيخ ثم اعاد عليه فسكت عنه الى المرة الثالثة قال له طف بي ثلاث مرات تكتب لك حجة .

(3) كل قطب يطوف بالبيت سبعا ∴ وانا البيت قد طافت بخيامي

gues du voyage. Ce n'est donc pas faire une conjecture aventurée que de supposer que Sîdî Ahmed ne visita jamais les Lieux saints.

⁂

Sîdî Ahmed rentrait dans sa terre natale, riche d'expériences et instruit par son contact avec Zerrouk' au maniement des hommes. Arrivé à Râs-el-Ma, il se construisit une hutte où il se tint « *inconnu de tous* » lui fait dire son biographe : il faut donc croire que sa famille n'était plus à Râs-el-Ma. Il se fit peu à peu remarquer en allant régulièrement au marché de Mascara où il prenait part, avec une dévotion singulière, à la prière commune. Bientôt il se mit en réputation ; on vint le visiter, lui demander des conseils, des secours spirituels et même matériels, dans la mesure où il lui était possible d'en donner, dénué qu'il était d'à peu près tous les biens de ce monde. Peut-être, même, risqua-t-il quelques miracles (1) qui le mirent encore plus en crédit. Il acquit un tel prestige qu'un certain Sîdî 'Amor-et-Trârî, saint déjà en possession d'état dans la région, craignit la concurrence du nouvel arrivant et essaya de le tuer ; ce dont il fut empêché dans des conditions tellement miraculeuses qu'il baisa la main de Sîdî Ahmed et lui demanda son amitié.

A quelque temps de là, deux autres personnages importants du pays, Sîdî Otsmân-ben-'Amar (2) et Sîdî Abderrah-

(1) Cela n'était pas indispensable : « Un saint n'en serait pas moins un saint, dit K'ochaïrî, s'il n'exécutait aucun miracle ici-bas ». Et selon Abou-l-H'assan-Khork'anî, mystique persan mort en 1033 J.-C., le pouvoir d'accomplir des miracles n'est que la première des mille étapes à franchir sur la voie qui mène à Dieu.

(2) Ce personnage est probablement celui sur qui une courte notice est donnée dans le « *Collier de pierres précieuses* », traduction Guin, *Revue Africaine*, t. 35, p. 271.

mân-el-R'olâmî se réunirent chez Sîdî Ahmed dans le dessein de le sonder sur sa connaissance de la doctrine mystique et de la théodicée. L'épreuve fut convaincante et les deux examinateurs s'assurèrent que celui que tous dans la région, proclamaient libéral en aumônes, assidu dans sa vigilance, fervent en ses oraisons, parfait en charité et saint en tous ses propos, était, de plus, merveilleux en doctrine, et comparable, pour le savoir, à un océan sans bords. Ils résolurent, dès lors, de le fixer dans le pays par un mariage et lui firent épouser Lalla Settî, fille de ce même 'Amor-et-Trârî qui l'avait voulu tuer quelque temps auparavant. La façon dont cette union fut conclue est un exemple remarquable de la confiance que le saint homme plaçait en Dieu. Les deux nouveaux amis de Sîdî Ahmed ayant été demander pour lui la main de Lalla Settî, vinrent lui annoncer que la famille exigeait comme dot, cent (*dinars ?*), deux négresses et deux mules. — « Entendu ! » répondit, sans hésitation, Sîdî Ahmed qui n'avait guère d'autre bien que le modeste gourbi sous lequel il s'abritait. — « Mais, lui firent observer ses deux amis, c'est là une dot considérable et vous n'avez rien ». — « Nombreux sont les coffres de Dieu et vaste est sa miséricorde ! » répliqua le saint. Le mariage fut conclu et, aussitôt, les dons affluèrent de toutes parts. Ibn Makhoukh, membre d'une des plus importantes familles du pays des Hoouâra, fit, à lui seul, un présent de quarante dinars. Ainsi Dieu récompensait Son serviteur de l'avoir choisi pour mandataire dans cette affaire importante. Il est, qu'Il soit exalté ! un excellent mandataire !

D'après l'auteur du *Ribh'*, Lalla Settî aurait été la première femme du chîkh. Suivant certains (1), Ahmed aurait été marié et déjà père de sa fille 'Aïcha, avant son départ pour Bougie. Mais le *Ribh'* donne dans l'ordre suivant qui paraît être l'ordre chronologique, la liste des épouses

(1) Cf. R. Basset, *Dictons satiriques*, p. 208.

de Sîdî Ahmed : la dame Settî, épousée à Mascara ; la dame Kalîla, épousée à Al-K'ala'a ; la dame Khadîdja bent Mohammed-el-Merînî, sur laquelle on n'est pas autrement renseigné ; et la dame 'Aïcha bent Sîdî Gâd.

C'est à partir de son mariage avec la dame Settî que sa fortune paraît prendre son véritable essor. Sa zâouîa de Râs-el-Ma dont il a dit : « notre zâouîa est comme l'arche de Noé, celui qui y entre est à l'abri de tout péril », devient fameuse. C'est alors que commence réellement cette longue série de miracles qui attestent sa sainteté. Il ne paraît pas utile d'en donner ici le détail. Ils sont de ceux que l'on attribue également à beaucoup d'autres saints, même de moindre importance ; guérison de malades à l'extrémité ; sauvetage de naufragés en pleine mer, assistance donnée au croyant combattant contre les chrétiens, ces deux sortes de miracles exécutés grâce au don d'ubiquité que possède le saint ; multiplication du contenu des plats ; fécondité donnée, ou rendue, aux femmes, par des moyens purement spirituels, bien entendu ; délivrance de gens possédés par les djinns. Tous ces miracles sont du genre le plus commun. Il en est un, cependant qui mérite bien une mention particulière car il est peu banal et témoigne du dévouement de Sîdî Ahmed pour ceux qui se réclamaient de lui. Comme on lui disait, un jour, qu'un de ses serviteurs qu'il appelait son fils ainsi qu'il faisait pour tous ceux dont il était, en effet, le père spirituel, n'était pas le fils de sa chair, il l'avala aussitôt et le rendit par le ventre. L'auteur du *Ribh'* fait suivre le récit de ce miracle du commentaire suivant : « qu'on ne s'arrête pas à cette idée, qui viendrait à l'esprit, qu'une telle chose est impossible, car la puissance éternelle est parfaitement en état de l'accomplir si l'on suppose ou bien que Dieu rapetisse la personne de l'avalé de telle sorte que le ventre de l'avalant peut la contenir ; ou bien que cette personne est fondue au point d'être réduite à

une goutte de sperme qui est avalée, puis ressort, Dieu (gloire lui soit rendue !) restituant ensuite à la personne son état antérieur, en même temps qu'Il empêche les yeux des assistants de percevoir le phénomène ; ou bien si on suppose encore que Dieu a employé tout autre procédé occulte qui n'est point connu » (1).

Sîdî Ahmed se faisait d'ailleurs une haute idée des devoirs qui incombent à un guide spirituel (*chîkh*). « Un chîkh n'est vraiment tel, disait-il souvent, que s'il est présent aux côtés de son disciple dans trois circonstances : à l'heure de l'agonie pour lui faire prononcer les deux formules de la profession de foi musulmane ; au moment de l'interrogatoire subi dans la tombe (2) afin qu'Allah lui inspire les réponses à faire aux deux anges interrogateurs ; enfin, au jour de l'épreuve terrible du jugement dernier » (3).

On ne s'étonnera donc pas du nombre considérable de disciples qui voulurent s'exercer, sous ce guide sûr, à marcher, avec magnanimité, dans la voie qui conduit à la perfection. On a évalué à 80.000 le nombre des *mou-*

---

(1) ولا يصغ لما قد يهجس به الخاطر من الاستحالة اذ القدرة صالحة لذالك باحتمال ان يصغر الله ذات المبتلع حتى يحمله بطن المبتلع اوتذوب ذاته حتى تصير نطفة فتبتلع ثم تخرج فيردها الله سبحانه الى حالها كاول مرة ويأخذ الله ابصار الحاضرين عن ذالك فلا يرون ما هنالك اوغير ذالك مما لا يطلع عليه من الاسرار.

(2) Lorsqu'un mort a été mis dans sa tombe, deux anges, Mouker et Nakir, viennent l'examiner. Ils le font tenir debout et l'interrogent sur l'unité de Dieu et la mission du Prophète. Quel est ton Dieu, ton Prophète, ton culte, lui demandent-ils ? S'ils le trouvent infidèle ils lui font subir de cruels tourments.

(3) ليس الشيخ شيخا حتى يحضر مع تلميذه في ثلاثة مواطن عند النزاع حتى يلقنه الشهادتين وعند السوال في القبر حتى يلهمه الله لرد الجواب وعند العقبة.

rids (aspirants soufis) qui le reconnurent, de son vivant, comme leur chîkh, et des serviteurs religieux qui se réclamaient de lui. Sans parler du nombre incalculable de djinns qui lui obéissaient.

Nul n'ignore que les djinns (1) sont des préadamites et constituent une classe d'êtres intermédiaires entre l'homme et l'ange mais inférieurs à l'un et à l'autre. Ils ont été créés du feu et dotés du privilège de pouvoir se rendre invisibles comme de se manifester sous toutes formes d'hommes, d'animaux ou de monstres, à leur gré ou au gré de ceux qui, comme les saints, ont pouvoir sur eux. Sîdî Ahmed avait, bien entendu, des djinns à ses ordres et, en homme pratique, il employait certains d'entre eux à garder les silos qu'il possédait dans les Mesrâta.

Le djinn, laissé à lui-même, est généralement disposé à nuire à l'homme. Il est bien connu, maintenant, que le mauvais œil (*la jettatura*) est dû à un djinn qui accompagne le regard lancé par la personne affligée de ce don néfaste ; et c'est ce djinn qui cause le dommage dont souffre l'être ou l'objet sur lesquels ce regard est tombé. La *jettatore* est donc simplement une personne possédée par un djinn. Certains objets tels qu'une canine de chien ou de hyène, une griffe de lion ou de panthère, protègent celui qui les porte coutre les effets du mauvais œil. Mais la salive des saints est mieux qu'un préservatif : elle constitue un remède radical parce qu'elle anéantit le mal à sa source en chassant le djinn qui possède le jettatore. C'est ainsi que Sîdî Ahmed guérit un homme si cruellement affligé du mauvais œil que tous ses enfants périssaient, le père ne pouvant s'observer suffisamment pour ne jamais les regarder.

(1) On trouvera des précisions utiles sur les djinns dans l'ouvrage du chîkh Bou-Ras intitulé : تحفـة الاخـوان في ارهاط وقبائل الجان
Le présent offert aux frères ; exposé des familles et tribus des Djinns.

Le saint cracha dans la bouche de l'infortuné (1) qui, délivré de son djinn par cette opération, conserva les enfants dont Dieu le gratifia par la suite.

Sîdî Ahmed enseignait chaque jour le Coran à mille djinns. Ceci ne le distingue pas des autres saints : ils ont tous eu, comme lui, cette sorte d'auditoire. Mais, fait moins commun, il avait communiqué à un lion l'ouird des chadilîa et l'avait même amené à un très haut degré de sainteté. Voici comment le fait se découvrit. « Je me « trouvais avec Sîdî Ahmed, rapporte un de ses disciples, « à Ed-Dakhla, près d'El Bat'h'a des Hoouâra, lorsque me « réveillant dans la nuit, j'aperçus un lion qui s'avan- « çait avec précaution, posant à terre une patte après « l'autre. J'eus peur pour les chevaux et je me mis à « crier : mais tous les fak'irs (adeptes) restaient couchés : « allume le feu ! », me cria le chîkh Ahmed, Je me mis « à aviver les flammes, les yeux toujours tournés vers le « chîkh qui s'occupait à dénatter sa barbe dont je consta- « tai, cette nuit là, qu'elle lui descendait jusqu'à la poi- « trine (2). Il m'invita à lui remettre ses sandales qu'il « chaussa, puis il sortit, entra sous ma tente et me dit : « tu as, sans doute, eu peur du chîkh que tu viens de « voir ; mais il était simplement venu me trouver pour « apprendre de moi le *Secret* c'est-à-dire le nom suprême « de Dieu ». Le chîkh Ahmed, poursuivait l'auteur de « ce récit, nous disait souvent : « le lion d'Ed-Dakhla est « votre frère, n'ayez point peur de lui ». Nous ne compre- « nions pas le sens de ces paroles qui visaient l'événe- « ment que je viens de rapporter. »

***

(1) Il faut noter qu'en pareil cas, le saint crache en maintenant les dents serrées en sorte que la salive sort en fine poussière.

(2) C'est le seul détail de la personne physique de Sîdî Ahmed que ses biographes aient pris souci de nous transmettre.

Si les qualités personnelles de Sîdî Ahmed lui attirèrent beaucoup de disciples, la facilité et la douceur des pratiques de la Voie des Châdilîa durent aussi contribuer à faire croître le nombre des fak'îrs qu'il affiliait à cet ordre. Le saint qui disait être arrivé sans peine ni efforts à l'union intime avec Dieu, ne jugeait pas que la pratique des mortifications et des austérités fût nécessaire aux mourids. Un jour qu'on citait devant lui ce mot de Sîdî Bou Medien : « Mon disciple est sans cesse en proie à la « faim au point qu'il devient comme la flûte de roseau. « Il murmure le nom de Dieu avec sa chair et ses os, en « sorte qu'il gargouille comme cette flûte. » — « Eh bien ! « s'écria Sîdî Ahmed, le mien est comme le rustre, il « ne bruit qu'en mastiquant » voulant dire par là : il mange beaucoup (1). Le chîkh Zerrouk' était du même sentiment.

Mettant ses principes en action, Sîdî Ahmed ne se refusait ni les beaux vêtements, ni les riches tapis, ni une table abondante et choisie. Il en fut critiqué. Son biographe As'-S'abbâr' le défend en invoquant le cas de l'Imâm Malek, qui, avec sa conscience scrupuleuse et son esprit de renoncement, n'en laissa pas moins une riche succession comprenant, outre de fortes sommes d'argent, une garde-robe luxueuse et considérable. Sîdî Ahmed aurait pu faire à ses détracteurs la réponse du célèbre prédicateur Ibn Samoun à qui l'on dit un jour : « tu prêches l'austérité, tu professes qu'il faut renoncer aux vanités du monde et, cependant, tu te revêts des plus beaux habits et tu fais une chère on ne peut plus délicieuse. Comment cela se fait-il ? — Toutes les fois, répliqua-t-il, qu'il sera utile à ton avancement dans la voie spirituelle de te revêtir d'habits fins et de te nourrir de mets délicats, fais-le sans scrupule ». Cette réponse est une défaite et non pas un argument péremptoire. L'auteur du *Ribh'* est mieux inspiré quand il fait observer qu'en ne se refusant pas, et en permettant à ses disciples, les douceurs matérielles de la vie, Sîdî Ahmed se conformait simplement à la doctrine des Châdilîa.

(1) ولما قيل للشيخ سيدي احمد بن يوسف ان ابامديـن قـال تلميذي يلازم الجوع حتى يصير كالشبابة فيذكر الله بلحمه وعظمه فيدوي كالشبابـة قال رضى الله عنه تلميـذي كالنعـش لايدوى الا بالدى اي ياكل كثيـرا .

Celle-ci se ramène, en dernière analyse, à avoir le cœur plein de Dieu et détaché de tout ce qui n'est pas Lui. Il n'importe qu'on possède ou non une part, forte ou faible, des biens périssables de ce monde. L'essentiel est de ne pas y tenir si on les a et de ne pas les désirer s'ils font défaut ; d'avoir, en un mot, l'esprit de détachement et de pauvreté plus encore que d'être pauvre. Il faut s'abstraire de tout ce qui n'est pas Dieu, ne L'aimer que pour Lui-même sans aucune considération d'intérêt ou de récompense céleste. On est conduit à penser que le châdilî souscrirait à cette parole de Spinoza : « Celui qui aime Dieu parfaitement ne doit pas demander que Dieu l'aime aussi. » Ce complet désintéressement dans le culte rendu à Allah est indiqué comme un point de la doctrine des châdilîa par le chîkh Abdelh'ak'k-el-Mot'harî dans l'élégie qu'il composa pour pleurer Sîdî Ahmed, son maître défunt :

« J'ai entendu le chîkh me dire : « notre doctrine con-
« siste à adorer Dieu en vue de bien faire (1) et sans
« motifs intéressés ;

« Celui qui pratique la dévotion par crainte des flam-
« mes infernales ou par le désir de posséder les houris
« est comparable à un esclave et à un salarié » (2).

(1) « إحسانا » D'après un hadits du prophète, l'Ih'sân consiste à adorer Dieu comme si on le voyait de ses yeux. Dieu a dit : ان الله لمـع المحسنيـن (K'oran, 29, 69).

(2) سمعتـه فايـلا لي ان مذهبنا ∴ ان نعبد الله احسانا بلاعلل
من كان يعبد خوف النار اوطمعا ∴ فى الحور كالعبد والاجير فى المثل

Ces vers ne sont qu'une autre formule de la même idée exprimée par le chîkh Ahmed-ben-Yousef dans les termes suivants : « Il y a trois sortes de préoccupations : celles des mondains qui ont souci de leurs intérêts temporels ; les préoccupations de ceux qui aspirent à la vie future et songent à leurs intérêts célestes ; celles, enfin, des gnostiques qui ne se préoccupent que de leur Souverain Maître. Celui qui sert le siècle est un captif, celui qui agit en vue des récompenses célestes est un salarié ; mais celui qui sert la Vérité (Dieu), qu'Elle soit glorifiée ! est un prince ! (1) ». C'est là une idée commune à tous les soufis et Rabî'a, la sainte, disait : « O Dieu si je te sers par crainte de l'enfer brûle-moi en enfer : si je te sers dans l'espérance du paradis exclue-moi du paradis. Mais si je t'adore pour toi-même ne me refuse pas la vue de ton éternelle beauté ! »

Dans une lettre qu'il écrivit à l'un de ses disciples, Sîdî Ahmed-ben-Yousef s'exprimait ainsi : « Sache, ô mon frère, qu'il y a autant de voies pour s'élever à Dieu qu'il y a de créatures. Mais la plus noble, la meilleure, la plus proche, la plus auguste et la plus pure est la voie de l'extase qui vous aspire vers Dieu. Voie spirituelle et lumineuse où l'on ne trouve ni brigands ni bandits, ni ravins ni montagnes, ni fleuves ni océans ; en somme, voie sans périls où nulle espèce de mal n'est à redouter » (2).

---

(1) والهمم ثلاثة (هكذا بخط الناسخ) همة ابناء الدنيا دنياهم وهمة اهل الاخرة اخرتهم وهمة العارفين بالله مولاهم لان خديم الدنيا اسير وخديم الاخرة اجير وخديم الحق سبحانه امير.

(2) فاعلم ياأخي ان الطرق الى الله على عدد المخلوقات وافضلها واطيبها وافربها واعلاها وازكاها طريق الجذب * الرباني فانه طريق روحاني نوراني ليس فيه قطاع ولا لصوص ولا شعوب ولا جبال ولا انهار ولا بحار وبالجملة فليس فيه خوف ولا افة من الافات.

(*) الجذب عبارة الخروج عن الخلق الى الخالق — (Note du *Ribh'*). Par le mot "*Djedb*" les soufis expriment l'élan par lequel l'âme sort de l'être créé pour rejoindre le Créateur. — Les Chadilîa appellent leur voie : « La voie du Djedb ».

La voie des Châdilîa est orientée dans un sens absolument contraire à celui de la voie d'Al-R'azâlî. Alors que celle-ci consiste essentiellement à s'imposer des souffrances, des fatigues, des jeûnes, des veilles et autres mortifications, la voie des Châdilîa consiste à recevoir, avec joie et reconnaissance, les grâces de l'Auteur de tout bien sans s'imposer ni peines ni fatigues (1) ! Elle ne demande pas une pénible torture du corps mais un dressage de l'âme ». En somme, dans cette voie les exercices sont tout spirituels et consistent à maintenir l'âme perpétuellement attachée à Dieu, encore bien que les apparences extérieures ne se recouvrent pas du vêtement d'une grande dévotion. Aussi, le mystique qui s'est engagé dans cette voie, jeûne et déjeune, se lève et dort, approche les femmes et s'acquitte de tous les devoirs de la loi civile, et de ceux-là mêmes qui excluent les mortifications physiques » (2).

Est-ce à dire que les Châdilîa condamnent les pratiques de la Voie d'Al-R'azâlî ? Bien loin de là ; ils reconnaissent, au contraire, que ce savant Imâm fut un saint accompli et ils n'hésitent pas à répondre affirmativement à la question de savoir si une personne peut suivre en même temps les deux voies. « Car l'individu peut attacher son cœur à la Vérité (que Sa gloire soit proclamée !) en toutes ses circonstances de repos et de mouvement, tout en se livrant extérieurement aux mortifications et aux

---

(1) والطريق الشاذلية مدارها على الشكر والفرح بالمنعم من غير مشقة ولا كلفة والاخرى [الغزالية] مدارها على الرياضة والتعب والمشقة والسهر والجوع وغير ذالك.

(2) وبالجملة فالرياضة فيها بتعلق القلب بالله عز وجل والدوام على ذالك وان كان الظاهر غير ملتبس بكبير عبادة ولذا كان صاحبها يصوم ويفطر ويقوم وينام ويغارب النساء ويأتي بساير وظايف الشرع التي تضاد رياضة الابدان.

austérités » (1). Et si les Châdilîa préfèrent de beaucoup leur voie plus douce et plus facile, ils ne méconnaissent pas le grand mérite de ces pratiques rigoureuses qui permettent même *aux moines chrétiens et aux docteurs de la loi hébraïque qui s'y livrent, de s'élever de quelques faibles degrés vers l'Etre invisible* (2).

⁂

Plus encore que le métier de roi, celui de conducteur d'âmes peut être dit grand, noble et délicieux. Sîdî Ahmed définissait par cette similitude, le rôle des saints hommes de Dieu : « Les apôtres peuvent se comparer au soleil, les prophètes à la lune et le commun des saints aux étoiles, Le soleil dispense aux hommes la lumière, la lune leur donne sa clarté et les étoiles les guident » (3).

Les saints, si précieux pour le reste de l'humanité et qui, grâce à la connaissance du *nom suprême* de Dieu, ont acquis un pouvoir surnaturel en même temps qu'une dignité suréminente, peuvent se classer en quatre groupes :

Ceux qui savent être des saints alors que les autres hommes ne leur connaissent pas cette qualité ;

Ceux dont les autres hommes connaissent la qualité alors qu'eux-mêmes s'ignorent et croient faire partie du commun ;

---

(1) وهل يمكن سلوك الطريقتين لرجل واحد فجوابه انه يمكن اذ لا تنافي بينهما فيمكن من الشخص ان يعلق قلبه بالحق سبحانه في ساير حركاته وسكناته ويقيم ظاهره في المجاهدات والرياضات .

(2) فانك قد سمعت ان الرهبان واحبار اليهود لهم رياضات توصلوا بها الى شيء من الاستدراجات .

(3) الرسل في المثل شمس النبيون قمر وعامة الاولياء كواكب فبالشمس يستضون وبالقمر يستنيرون وبالنجوم يهتدون .

Ceux dont la qualité est ignorée d'eux-mêmes et des autres. Dieu les a voulus ainsi parce que les croyants sont les fiancées du Seigneur, de ces fiancées qu'un zèle jaloux cache à la vue de tous ceux qui ne leur tiennent pas par les proches liens du sang ; ils ont enfoui leur être dans l'obscurité, dissimulés à tous sauf ceux à qui voient avec les yeux de l'âme (1).

Enfin ceux dont la sainteté est connue des autres et d'eux-mêmes. C'est dans cette dernière classe qu'il convient de ranger Sîdî Ahmed. Le saint, en effet, connaissait parfaitement sa valeur et se rendait pleine justice.

« J'ai demandé à Dieu trois grâces, disait-il, et Il me les a accordées en une seule et même nuit. Je Lui ai demandé de me faire acquérir sans effort le savoir et Il m'a fait posséder les sciences extérieures (2) et intérieures ; de me faire parvenir au rang des saints et Il m'a élevé à un rang supérieur ; de me faire voir le prophète en songe et je l'ai vu en état de veille. Et par l'effet de la bénédiction de Mahomet (que Dieu le bénisse et lui accorde le salut !) Il m'a ouvert l'accès à des connaissances qu'il n'été donné à nul autre de posséder » (3).

---

(1) Hujwirî tells us that amongst the saints there are four thousand who are concealed and do no know one another and are not aware of the excellence of their state, being, in all circumstances, hidden from themselves and from mankind. (Nicholson : The Mystics of Islam).

(2) Par *Sciences extérieures*, on entend la science commune à tous les hommes et qui s'obtient par la seule application de l'intelligence sans aucune participation aux doctrines et pratiques du soufisme.

(3) دعوت الله في ثلاثة فاعطانيها في ليلة واحدة طلبته ان يرزقني العلم بغير مشقة فاعطاني علم الظاهر والباطن وطلبته ان يبلغني مبلغ الرجال فبلغني فوقهم وطلبته ان يريني المصطفى في النوم فرايته في اليقظة وفتح علي بعلوم ببركته صعم لم يطلع عليها غيري .

« Dieu t'a donné de K'âf à K'âf (1), lui disait, un jour, le grand saint Sîdî Ahmed-ez-Zîtounî ». — « Il m'a donné bien davantage ! » riposta Sîdî Ahmed-ben-Yousef qui ne parut pas autrement pressé de se faire remettre les titres de propriété de ce vaste domaine.

Un jour, dans le cercle de Sîdî Ahmed, un disciple vint à citer comme une preuve de la faveur spéciale dont Sîdî Abdelkader-el-Djîlanî jouissait auprès de Dieu, le mot de ce saint : « *les cieux tiennent dans ma main comme un œuf de colombe* ». — « Par Dieu ! s'écria Sîdî Ahmed, c'est à bon droit que Sîdî Abdelkâder parlait ainsi : il était même fondé à en dire plus encore. Oui, son mérite justifiait ce propos » et Sîdî Ahmed s'étendit sur les mérites de Sîdî Abdelkader. « Mais, poursuivit-il, Dieu, ô mon frère, a fait paraître Sîdîd Abdelkader au VIe siècle (2) à une époque où les hommes étaient vertueux et gens de bien : il n'a eu qu'une faible moisson de grains à faire et il l'a récoltée. Mais moi, je suis venu au Xe siècle (2), le dernier, époque corrompue d'hommes pervers ! « Puis il se mit à réciter ces vers :

« *D'un seul coup je m'élève jusqu'aux sept couches* « *célestes* (3) *où je plane comme un soleil resplendis-*

(1) K'âf, — Dans la cosmographie mythique des musulmans, K'âf était le nom d'un cercle de montagnes qui entouraient la terre. Ces montagnes habitées par des génies étaient d'émeraude et donnaient, par réflexion, sa couleur au firmament. Pour savoir ce qu'est K'âf dans le folk-lore nord africain, V. Desparmet : *Ethnographie traditionnelle de la Mettidja, in Bull. de la Société de Géographie d'Alger*, 1919 p. 33.

(2) De l'hégire.

(3) السبع الطباق On lit dans le Livre révélé :

الم تروا كيف خلق الله سبع سموات طباقا

« Ce qui est vrai, ce qui est seul conforme à la Loi révélée, c'est que les cieux sont en dehors des orbes lesquels s'emboîtent les uns dans les autres comme les tuniques charnues d'un oignon. Les orbes sont donc

« *sant de lumière. Toutes leurs ondes agitées tiennent* « *dans ma main telle une goutte, tandis que parmi elles* « *je me détermine selon mon libre choix !* » (1)

C'est un point controversé parmi les mystiques de savoir si un homme peut dire de lui-même qu'il est un saint. La discussion est exposée dans le *Bostân* d'As'-S'abbâr' auquel on pourra se reporter. Pour Sîdî Ahmed la question ne faisait pas doute et, comme on vient de le voir, il y répondait par l'affirmative. Il avait, d'ailleurs d'illustres précédents. Sîdî Abdelkader-el-Djîlanî n'a-t-il pas dit ? :

« *En vérité, je suis le Pôle des Pôles de la création. Mon* « *autorité et ma dignité me placent au-dessus de tous les* « *Pôles !* » (2)

Abou-l-H'asan-ech-Châdilî, étant en Egypte, s'avançait, monté sur sa mule et précédé d'un héraut qui criait : « veut-on voir le pôle de l'époque ? Qu'on regarde Abou-l-H'asan ! ». Cette pratique du saint qui était un de ses appuis mystiques ne pouvait qu'autoriser Sîdî Ahmed à proclamer sa propre sainteté. Un jour même, il alla plus loin et se qualifia d'apôtre, au rapport du t'âleb Mohammed-el-Mesrâtî dont on a conservé le récit suivant : « je me trouvais un jour chez le chîkh Ahmed ben Yousef « lorsque celui-ci déclara : « je suis un apôtre ! ». Voilà, « (*me*) dis-je, ce qu'entendent les adeptes ; aussi sou- « tiennent-ils que cet homme est un apôtre ! et, intérieu- « rement, je le désapprouvai de tenir un tel propos. « Par-

concentriques les uns par rapport aux autres. Les extrémités du Ciel reposent sur le Djebel K'âf comme une tente ; les orbes sont sous cette voûte [Bou Ras, *Voyages extraordinaires etc.*, traduction Arnaud, *Revue Africaine*, t. 23, p. 42].

(1) صعدت الى السبع الطباق في دفعة
وصرت فيها شمسا وازهر
وامواجها في قبضة في يدي
كنقطة وانا فيها مخير

(2) انا قطب اقطاب الوجود حقيقة . على سائر الاقطاب قولي وحرمتي

« le, mon fils, me dit alors le chîkh, exprime ce qui t'est « venu à la pensée ». Mais je restait muet. « Mon fils, re- « prit-il, je ne suis pas un apôtre ; nul croit cela de moi. Je « ne suis que l'instrument dont le Très-Haut se sert pour « revivifier la voie de ceux qui croient en vérité et en « esprit, parce que je fais suivre la tradition du prophète « bon, pitoyable et compatissant. Chasse, chasse, ô mon « fils ! l'impression sous laquelle est ton esprit. Je ne suis « qu'un substitut de l'apôtre de Dieu » (1). Ainsi la rectification nécessaire était faite. Mais cette conversation permet de saisir l'origine de l'accusation portée contre le saint de s'être présenté à ses adeptes comme un apôtre et un prophète.

« L'apôtre de Dieu, disait un jour, Sîdî Ahmed, plus modestement, est une outre de musc et moi je suis celui qui recueille une partie du musc qui en suinte » (2). Propos plus acceptable que le précédent pour de stricts orthodoxes. Mais à quel degré de la Connaissance s'était donc élevé l'homme qui osait dire : « par Dieu ! oui, par Dieu ! si je ne craignais que leurs adorations n'allassent à moi de préférence à Allah, je leur ferais contempler la Vérité (Dieu) de leurs yeux ! » (3).

---

(1) ومن مناقبه ماحدث به الطالب سيدي محمد عرب بافيلي المصراتي قال كنت جالسا عند الشيخ احمد بن يوسف ذات يوم فقال انا رسول فقلت هذا الذي سمعت العفرا فقالوا انه رسول فانكرت عليه ذالك في خاطري ثم قال لي قل ياولدي الذى هجس في خاطرك فسكت فقال ياولدي لست برسول ولايعتقد احد هذ وانمابي يحي الله تعالى طريق اهل التحقيق لاتبامي لسنة النبى الروف الرحيم ازل ازل ما في خاطرك ياولدي وانما انا نائب عن رسول الله صعم .

(2) كان رسول الله زف مسك ورشح ذالك المسك فاخذنا نحن من رشحه

(3) والله ثم والله لولاخجلت ان اعبد من دون الله لاظهرت لهم الحق عيانا .

⁂

Il ne faudrait pas croire que Sîdî Ahmed n'ait connu que des amis ou des disciples enthousiastes. Une des marques les plus sûres de la supériorité est d'exciter l'envie et le dénigrement. Une cabale de théologiens, d'abord, et de gens de tout état, par la suite, se forma contre lui à Al-K'ala'a et dans la région environnante. De nombreux miracles dont Dieu avait permis qu'il fût l'instrument avaient déjà témoigné de sa sainteté. Mais ces miracles mêmes étaient discutés. Il se trouvera toujours des gens à qui faire application de cette parole divine : « *s'ils voyaient des miracles, ils s'en moqueraient ; il les attribueraient aux effets de la magie* » (K'oran, ch. xxxvii. Les ordres).

Ce fut, vraisemblablement, cette cabale qui faillit empêcher le mariage de Sîdî Ahmed avec une femme d'Al-K'ala'a sur laquelle il avait porté ses vues. On ne saurait expliquer autrement les refus obstinés que faisait le marchand Moh'ammed-Deradjî d'accorder la main de sa fille, Kalîla, au saint homme dont l'alliance ne pouvait que lui être profitable moralement et matériellement. Qu'elle est vraie cette parole du Livre sacré ! « *Il se peut que vous n'aimiez pas quelque chose qui vous soit avantageux.* » (K'oran, II, 213). Ce marchand jura, un jour, avec les serments ordinaires aux fils du péché et aux hommes de perdition, que sa fille ne serait jamais l'épouse du saint. Mais, Mas'oud-el-'Arousî, un des disciples de Sîdî Ahmed, répliqua aussitôt : « Dieu la lui a donnée, dans les cieux, en présence de Djebraïl, de N. S. Mahomet, des quatre Khalifes (1) et des quatre archanges (2) » ! La ferme assurance avec laquelle cette affirmation fut émise impressionna le marchand Moh'ammed. Dieu qui laisse tom-

---

(1) Abou Beor, Omar, Otsmân, Ali.

(2) Djebraïl, Mikâïl, Azraïl, Israfil.

ber les rayons de Son soleil et de Sa grâce sur ceux qui le méritent le moins ne voulut pas sceller le cœur de ce méchant qui revint à résipiscence et accepta Sîdî Ahmed pour gendre.

On serait surpris de compter des saints parmi les ennemis de Sîdî Ahmed si l'on ne savait que les saints, tout supérieurs qu'ils soient à nous, participent à nos faiblesses humaines et peuvent éprouver le sentiment de l'envie. J'ai vu, a dit Salomon fils de David, que tout travail et toute habileté dans le travail n'est que jalousie de l'homme à l'égard de son prochain (Eccl. ch. 4).

C'est ainsi qu'un homme du nom de Sîdî Ali-n-Nedromî, arrivé à un degré de sainteté assez bien établie pour que des gens crussent profitable de se rendre en visite pieuse auprès de lui et de lui apporter des présents, se permit quelques traits satiriques contre Sîdî Ahmed. Il en fut puni par la privation de l'état spirituel auquel il était parvenu et devint semblable à la pierre du chemin, ignoré de tous. Un autre ayant commis la même faute fut encore plus cruellement châtié. Une infirmité en fit la risée de la canaille : il laissait son urine et ses autres excréments tomber sur ses jambes.

Sîdî Gueddâr, saint d'une autre importance que les deux précédents (1) éprouvait de sérieux doutes sur la sainteté de Sîdî Ahmed. Il s'en ouvrit, un jour, au cadi des Beni-

(1) Ce Sîdî Gueddâr est vraisemblablement un ascendant du saint Gueddâr dont le tombeau est à Seddâr Mina et qui est tenu en grande vénération chez les Soueid qu'il excita au massacre des Habra. Il doit tenir de très près, également, au fameux Imâm appelé du nom de sa mère, Haouâ-ben-Moh'ammed Gueddâr-ben-el-Djilanî-l-Mostar'âmemi, auteur de la poésie où il dit, vantant la solitude.

والعاقل السعيد في ذا الوقت — من كان جلس بيته ذا صمت
لايعرف الناس ولايدرونه — وقد كفاه الله شونه

Le sage, l'homme heureux au temps présent, est celui qui reste en sa maison, silencieux, inconnu de tous et ne connaissant personne ; Dieu lui suffisant dans toutes ses affaires

Râched. Mais ce magistrat avait éprouvé personnellement les heureux effets de la *baraka* du saint de Râs-el-Ma. Victime d'extorsions du caîd des Benî-Râched, le cadi s'en était plaint à Sîdî Ahmed qui lança sa malédiction contre le prévaricateur : celui-ci en mourut peu après. Aussi le cadi se contenta-t-il de répondre à Sîdî Gueddâr : « Pour moi, sa sainteté est solidement établie ! » (ثبت عندي ولايته)

Mais ce fut parmi les théologiens, « genus irritabile », que le saint trouva ses plus âpres détracteurs. Certains savants d'Al-K'ala'a chez qui la science qui enfle avait pris la place de la science de Dieu, l'accusèrent d'hérésie. Ils critiquèrent certaines pratiques que le chîkh tolérait chez ses disciples, comme de clamer Allah ! Allah ! en formant le cercle pour réciter le dikr et d'invoquer Dieu en chantant et en jouant d'instruments de musique (1).

C'est évidemment aux seuls théologiens musulmans qu'il appartient de décider sur l'orthodoxie de Sîdî Ahmed. On peut observer cependant que, partout, les docteurs de l'Islâm ont déploré l'influence du soufisme et proclamé que les principes fallacieux de cette foi mystique mènent à l'infidélité. En tant que soufi, Sîdî Ahmed tombe sous le coup de cette censure générale. Mais il prêta, en outre, le flanc à des attaques personnelles. L'auteur du *Mirât-ol-Mah'âsin* rapporte que Sîdî Ahmed communiquait le dikr avec une telle facilité et avec une telle insouciance des discriminations nécessaires entre les mourids, qu'un jour

(1) Les sectaires esséniens faisaient suivre leurs repas pris en commun d'hymnes et de danses mystiques pour symboliser les ravissements de l'esprit et les extases. Nous voyons dans la Bible (Samuel-I, 10, 5) Samuel dire à Saûl : « Après cela, tu arriveras à Grûbea-Elohim où se trouve une garnison de Philistins. En entrant dans la ville, tu rencontreras une troupe de prophètes descendant du haut lieu, précédés du luth et du tambourin, de la flûte et de la harpe, prophétisant eux-mêmes. »

le chîkh Abou-'Abdallah-el-Kharroubî lui en fit le reproche : « Vous avez prostitué, lui dit-il, la puissance magique des noms d'Allah en prodiguant, *même aux femmes*, la connaissance de ces noms ». — « J'ai appelé les gens à Dieu, répliqua Sîdî Ahmed, mais ils ont refusé de venir à Lui ! Aussi me suis-je contenté d'obtenir d'eux qu'ils occupent au moins un de leurs organes (1) à L'invoquer ». Cette réponse satisfit, paraît-il, Sîdî-l-Kharroubî. Il faut convenir, pourtant, qu'en un point au moins, la conduite de Sîdî Ahmed prêtait à suspicion. Les femmes, a dit un théologien chrétien, ont toujours été de grandes faiseuses de prosélytes ; elles sont le plus efficace instrument de propagande et voilà bien des siècles qu'un maître en fait de prédication en donnait la raison lorsqu'il disait aux hérésiarques de son temps : « Adressez-vous aux femmes ; elles reçoivent promptement parce qu'elles sont ignorantes, elles répondent avec facilité parce qu'elles sont légères, elles retiennent pendant longtemps parce qu'elles sont têtues ».

Fait fâcheux et bien propre à donner corps aux accusations d'hérésie lancées contre Sîdî Ahmed, une secte d'hérétiques incontestables, connus sous le nom de « *Sarrâk'a* », parut au Maroc soit du vivant du saint, soit peu d'années après sa mort, et se réclama de lui. D'après l'auteur de la *Douh'a*, certains disciples du chîkh Ahmed auraient eu pour lui un attachement si fanatique qu'ils lui auraient attribué la qualité de prophète. Ces hérésiarques auxquels on donnait le nom de « Yousefîa », se seraient groupés, à l'origine, autour d'un certain Ibn-Abdallah qui aurait été le disciple d'un disciple du maître, et aurait embrassé l'hérésie abad'ite. Les théologiens orthodoxes pressèrent le sultan Al-R'âlib billah (2)

(1) La langue.

(2) Abou-Moh'ammed-'Abdallah-ben-Moh'ammed-ben-Abî-Abdallah-el-K'âim 965-981 hég. (1558-1573 J.-C.).

d'empêcher cette doctrine funeste de s'étendre et tous ces sectaires, qui d'ailleurs appartenaient à la lie de la population, furent mis à mort ou jetés en prison.

Suivant d'autres, les Sarrâk'a, ou les Yousefîa, auraient fait leur apparition du vivant même de Sîdî Ahmed qui, instruit de ce que ces hérétiques se réclamaient de lui, les aurait expressément désavoués en ces termes : « Que Dieu inflige la maladie, l'indigence et une mort irréligieuse à quiconque dit tenir de moi une doctrine que je n'ai pas professée ! ». (1)

Il est certain que du vivant de Sîdî Ahmed quelques-uns de ses adeptes marocains qui n'étaient peut-être pas des Sarrâk'a, furent persécutés soit par le pouvoir, soit par la population. On le voit, en effet, écrire aux gens du Touât pour les tancer et les menacer parce qu'ils molestaient ses adeptes. De même, on cite de lui une lettre conçue en termes plutôt énigmatiques, adressée au prince régnant alors à Fez, pour le détourner de persécuter les fak'îrs.

Il faut noter encore que Sîdî Ahmed est le patron de certains éléments indigènes restés quelque peu en marge de la société musulmane tels que les Benî-'Adês et les 'Amr, ces gypsies de l'Afrique du Nord. Les 'Amr, à la fin du printemps ou au commencement de l'été, viennent de l'Ouest en pèlerinage au tombeau de Sîdî Ahmed-ben-Yousef. Les hommes, adonnés à l'ivrognerie, font le métier de maquignon. Les femmes gagnent leur vie en mendiant, en tatouant, en disant la bonne aventure et en pratiquant la sorcellerie. Ben-Yousef et Al-Ma'ât'î sont les noms qu'ils donnent le plus volontiers à leurs enfants. Ils jurent toujours par Sîdî Ahmed-ben-Yousef (2).

(1) Cf. Kitâb-ol-Istik's'a, III, 23.

(2) Cf. Soualah, *Cours supérieur d'arabe parlé*, p. 148-149, et Doutté, *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord*, p. 43-48.

M. Mouliéras a étudié une tribu zénète, les Zekâra (1) qui est nettement anti-musulmane et ne doit qu'à la protection des descendants du grand saint zénète de n'avoir pas été exterminée par les sectateurs de l'Islam. D'après M. Mouliéras, les Zekâra ne font pas le pèlerinage au tombeau de Sîdî Ahmed, mais ils paient une sorte de capitation aux descendants du saint installés dans leur pays. Une tribu sœur des Zekâra, les R'enânema, ferait le pèlerinage à Miliana. Les R'ouatsa qui se disent les descendants du saint, ont les mêmes mœurs et « la même incroyance » que les Zekâra. Sur les bords du Sebou, on relève les Melaïna dont le nom indique qu'ils se rattachent au marabout de Miliana (2). On trouvera dans les « *Zekâra* » de M. Mouliéras, une liste de groupes marocains et sahariens qui, par les mœurs, et probablement, dans la plupart des cas, par la race, se rattachent aux Zekâra. Il semble bien, en effet, que la presque totalité des groupes ethniques qui se réclament ainsi plus ou moins énergiquement de Sîdî Ahmed-ben-Yousef, soit zénète comme le saint lui-même, ou berbère pure, ce qui est extrêmement voisin car, si les zénètes sont, comme certains le pensent, un croisement arabo-berbère, ils sont tout à fait berbères par leur langue et par leurs mœurs. On sait que le saint était zénète, qu'il conversait le plus souvent dans cette langue (3) dont on se servait même à la Cour de Tlemcen (4). Les documents officiels de l'époque, notamment les traités ou projets de traités avec l'Espagne, font, en termes exprès, la distinction que nous ne faisons plus, administrativement, entre les arabes et les zénètes. Est-il trop aventuré de faire cette conjecture que, pour ces

(1) A. Mouliéras, *Une tribu zénète anti-musulmane, Les Zekâra.*

(2) Cf. Salmon, *Les Bdadoua*, in *Archives Marocaines*, II, 358.

(3) *Ribh'*, f° 83 : واما كونه رضى الله عنه كان يتكلم باللغة الزناتية

(4) Cf. R. Basset, *Dictons satiriques, loc. citat.*, p. 221.

rameaux épars d'une souche commune et qui, à des degrés divers, ont résisté à la coranisation, Sîdî Ahmed est le guidon de ralliement, le protecteur ici-bas et dans l'autre vie, et, maintenant que les dynasties fameuses des Benî-Merîn et des Benî-Zeiyân ne sont plus, le seul témoignage encore manifeste de la haute valeur de la race ?

⁂

En dépit des cabales, la popularité de Sîdî Ahmed n'avait fait que grandir et son renom s'était étendu dans tout le Maghrib. Mais l'heure était proche où le saint allait entrer en conflit avec les grands de la terre. Les puissances temporelles ont toujours marqué de la jalousie et de la méfiance pour ceux dont le pouvoir s'exerce sur les âmes. « Quoi de plus justement suspect aux maîtres de la terre, a-t-on observé, que la pensée unie à la foi, même quand cette pensée et cette foi s'abstiennent de toute révolte dans l'ordre politique ? Mais elles existent... et c'est trop ! ». Le Mirât-ol-Mah'âsin, rapporte qu'Abou-Abdallah-Mohammed-ech-Chîkh, le fondateur de la dynastie des chorfa sa'adiens, était rempli de méfiance à l'égard des confréries religieuses et qu'il les redoutait précisément parce que c'était grâce à leur entremise qu'il était monté sur le trône. L'homme charnel ne peut se persuader qu'il existe des êtres sincèrement détachés de toute ambition terrestre.

Bien qu'il eût acquis une très grande notoriété dans la région, Sîdî Ahmed n'avait pas encore attiré sur sa personne l'attention méfiante de l'émir de Tlemcen. Un propos imprudent échappé à un disciple du saint fut l'origine d'une persécution qui dura presque jusqu'aux derniers temps de la vie de Sîdî Ahmed. « Robba Kalima salabat na'ma ». Souvent un mot imprudent vous dépouille de votre prospérité !

Les habitants d'Oran avertis que le saint arrivait dans leur ville, s'étaient portés en masse à sa rencontre, en dehors de leurs murs. Le gouverneur de la place, lui-même, était sorti avec ses administrés. Cette marque d'égards de la part d'un officier de l'émir de Tlemcen témoigne bien que Sîdî Ahmed n'avait pas encore eu de difficultés avec cette Cour. L'enthousiasme délirant de la foule qui, pressée autour de l'illustre visiteur, lui prodiguait les marques d'amour et de respect que seul un souverain bien aimé peut inspirer à des sujets fidèles, éveilla dans l'âme du gouverneur un sentiment de malaise. Jamais l'émir Abou-'Abdallah, alors régnant, venant dans son insigne ville d'Oran, n'aurait pu se flatter de recevoir un accueil aussi triomphal. Un disciple de Sîdî Ahmed nommé Sa'îd A'rab, ne résista pas au plaisir de souligner le succès de son maître et dit au caïd : « Cette souveraineté-ci n'est pas comme celle des juifs ! ». Propos maladroit et insolent qui n'était que trop propre à confirmer le gouverneur dans son impression fâcheuse. Ce caïd dissimula cependant, mais rentré dans sa demeure, il expédia à son prince un courrier porteur d'une dépêche dans laquelle il disait en substance : « Il existe chez les Hoouâra un homme dangereux pour votre pouvoir (1) ».

Sîdî Ahmed qui comptait des amis dans l'entourage du caïd, fut informé de cette lettre et jugea prudent de déguerpir aussitôt, pour rentrer dans sa zâouïa de Râs-el-Ma. Il fit bien, car, peu après son départ, arrivait à Oran une lettre de la Cour donnant au caïd ces instructions d'un laconisme non ambigu : « Arrête cet homme et envoie-nous-le ou bien fais-lui trancher la tête ». Désolé de n'avoir plus sous la main son criminel d'Etat, car, selon les lois de la politique, c'est être criminel que d'inspirer de la crainte, le gouverneur d'Oran transmit, pour exécution, l'ordre du prince au caïd des Beni-Râched qui, peu soucieux de s'aliéner ses administrés par un attentat aux jours du saint, conseilla à celui-ci de quitter Râs-el-Ma et d'aller s'établir en quelque lieu où il serait moins à la portée du bras de l'émir.

(1) Bou Ras, *Voyages extraordinaires*, traduction Arnaud, *Revue Africaine*, année 1879, p. 136.

Sîdî Ahmed trouva le conseil judicieux. Il réunit donc ses disciples, fit appel à tous ses amis pour lui procurer les bêtes de somme nécessaires au transport de ses objets mobiliers, et partit, poussant devant lui ses moutons, bœufs, chevaux et mulets. Il avait pris sa fille 'Aïcha en croupe sur sa mule et un de ses disciples marchait à ses côtés tenant son étrier. Soudain, comme pour marquer la part que Dieu prenait à l'épreuve infligée à Son serviteur, le trône céleste (1) oscilla sur sa base. Mais, sur le geste que le saint fit en levant la main vers lui, il reprit son immobilité première. Combien les volontés divines sont insondables pour la débile raison humaine ! Dieu qui permettait au saint de remettre en sa place, par un simple geste, le trône céleste, lui refusait le pouvoir de se défendre contre la persécution d'un petit prince gouvernant passagèrement un étroit coin de terre !

Cependant Sîdî Ahmed ne partait pas sans vengeance. Jetant un dernier regard sur le sol qu'il allait quitter, il lança sa malédiction sur les Benî-Zeiyân : « Ils nous ont suscité des ennuis, s'écria-t-il, que Dieu leur en suscite par terre et par mer ! » (2). Dieu ne tarda pas à exaucer cette invocation. A peu de temps de là, les Espagnols, venus par mer, s'emparaient d'Oran (1509) et les Turcs de Barberousse entraient à Tlemcen (1517) pour n'en sortir qu'au bout de quelques mois, après avoir fait

(1) العرش — Arch. — C'est le siège de la majesté divine placé dans un ciel au-dessus de tous les autres cieux. On lit dans le livre révélé (chapitre IX, La conversion) : وهو رب العرش العظيم.

(2) شوشوا علينا شوش الله عليهم من البر والبحر

périr sept princes de la famille royale, soixante-dix descendants des Benî-'Abd-el-Ouâd et plus de mille personnes marquantes de la ville.

Cette rude leçon ne suffit pas à éclairer les émirs de Tlemcen. En proie à l'esprit d'imprudence et d'erreur, ils osèrent encore s'attaquer au fils du saint et Sîdî Ahmed lança contre eux, on le verra, une deuxième malédiction dont l'effet fut d'amener la chute et l'anéantissement de leur illustre maison. Telles sont les justes rigueurs du Très Haut. Malheur à ceux qui contristent Ses saints et les âmes innocentes qui Le servent avec simplicité et amour ! Ces méchants Le touchent à la prunelle de l'œil. Comme un ennemi courroucé, Il les poursuit de Sa colère !

On ne peut qu'approximativement indiquer l'époque à laquelle le saint quitta Râs-el-Ma. Oran étant tombée au pouvoir des Espagnols le 18 de mai 1509, c'est avant cette date qu'on doit placer la malédiction du saint : et, comme les biographes nous disent que la prise de Tlemcen par les Turcs suivit également de près cette malédiction, c'est sous le règne de l'émir Abou-'Abdallah Mohammed (1505-1516) qu'aurait eu lieu l'événement qui contraignit le saint à quitter Râs-el-Ma : on pourrait admettre cependant qu'il se produisit antérieurement à 1505, car avant que les Espagnols eussent occupé Mers-el-Kebîr, ladite année, on comprenait couramment les deux places sous le nom d'Oran. Ce serait donc d'abord Mers-el-Kebîr que la malédiction du saint aurait enlevé aux Benî-Zeiyân et, dans ce cas, ce pourrait être sous Abou-'Abdallah-ets-Tsâbtî (1475-1505), et vers la fin du règne de celui-ci, que se serait produite l'hégire de Sîdî Ahmed.

On observera que la malédiction n'atteignait pas que les Benî-Zeiyân. Les habitants d'Oran en souffrirent aussi puisque, par l'effet de la colère du saint, ils se trouvèrent placés sous le joug des infidèles : et, pourtant, Sîdî

Ahmed n'avait rien à reprocher à cette ville qui l'avait accueilli avec honneur et lui avait donné les marques de l'affection la plus vive. Mais le malheur qui frappa les Oranais était la conséquence de la malédiction d'un autre saint, Sîdî-l-Hoouâri qui, en termes exprès, voua leur ville à la domination du chrétien (1). Ainsi la sagesse éternelle qui atteint ses fins avec une force irrésistible et dispose toutes choses avec une suavité mystérieuse et admirable, avait, par la prise d'Oran, frappé d'un même coup et fort justement, les Oranais maudits par Sîdî-l-Hoouârî et les Benî-Zeiyân maudit par Sîdî Ahmed.

C'est à Illîl (l'Hillil), chez les Ou-R'dou, dits encore Benî-R'dou, dans le territoire des Hoouâra, que Sî dî Ahmed avait résolu de fixer sa zâouïa. Ce choix donne à penser que l'autorité de l'émir de Tlemcen ne s'exerçait, alors, qu'imparfaitement en cette région (2). En route, le saint fit la rencontre d'un parti de cavaliers Soueïd qui allaient à la picorée, en quête de quelque bonne occasion de butin. La vue du troupeau que les serviteurs de Sîdî Ahmed poussaient devant eux excita la perverse cupidité des arabes. Mais Dieu, disent les biographes, fit au chîkh la faveur de lui révéler les intentions des Soueïd, avant qu'ils eussent pu les exécuter. Prenant, aussitôt, deux pierres lisses et dures dans sa main et les élevant pour les bien faire voir aux brigands : « regardez ces deux pierres », leur dit-il, et, les serrant l'une contre l'autre, il les réduisit en une poussière fine comme de la farine sur laquelle il souffla, la disper-

(1) V. Destaing : *Un saint musulman au XVe siècle. Journal asiatique*, novembre-décembre 1906 p. 399.

(2) D'après le chîkh Bou Ras (*Voyages extraordinaires et nouvelles agréables*, traduction Arnaud, *in Revue Africaine*, t. 23, p. 121, « *le pays de Sirat, les Bot'h'a, les Hoouâra étaient tributaires des Soueïd* », et les Soueïd, tribu guerrière et puissante, paraissent n'avoir guère redouté à cette époque ni les émirs Zénètes ni les Espagnols.

sant au vent. « Ainsi, affirma-t-il, Dieu traitera ceux qui nourrissent en leurs cœurs, contre moi, de mauvais desseins ! » Profondément impressionnés, les Soueïd descendirent de cheval, embrassèrent la main et le pied du saint et, réenfourchant leurs montures, partirent à la recherche d'une proie moins bien défendue.

A la vérité une communication céleste n'était nullement nécessaire, comme semblent le croire les biographes de Sîdî Ahmed, pour avertir le saint que la rencontre des brigands Soueïd mettait sa propriété en péril : un mortel ordinaire, servi par les seules lumières de la faible raison humaine, aurait eu parfaitement conscience du danger. Le miracle ici, nous paraît consister dans l'extrême facilité avec laquelle ces gens de sac et de corde, disposés, on n'en peut douter, par la grâce divine, se laissèrent persuader de renoncer à un facile et riche butin.

Ils firent bien, au reste, car il aurait pu leur arriver ce qu'il advint à trois fameux coupeurs de routes, H'omr-os-Sabîd, Al-Adr'am et Otsmân, qui enlevèrent un jour les vaches du douâr de Sîdî Ahmed et celles de quelques disciples de Sîdî 'Abdallah-ben-Ouâd'ih' qui se trouvaient aussi dans ce douar. C'était une année de famine et les vols de ce genre étaient particulièrement fréquents. Accompagné d'un de ses disciples, le saint se précipita sur la trace des brigands mais il n'atteignit qu'Otsmân, les autres voleurs ayant déjà pris une forte avance avec leur butin. « Nous te rendrons tes vaches, dit Otsmân à Sîdî Ahmed, quand il se vit rejoint, mais pour celles des autres, nous les mangerons ». — « Ou vous les rendrez toutes ou vous les mangerez toutes », dit le saint. Dieu avait scellé le cœur d'Otsmân en sorte que nul bon sentiment n'y pouvait pénétrer : il roidit donc son cou et endurcit son cœur au point de ne pas retourner à l'Eternel son Dieu et Sîdî Ahmed dut renoncer à ses vaches. Mais l'arrêt du Très-Haut ne devait pas se faire attendre. A

quelque temps de là, les trois bandits tentèrent une razia contre certains bédouins de Mendès (1) qui combattirent énergiquement pour la défense de leurs troupeaux. Al-Adr'am et H'omr-os-Sabîb furent tués immédiatement. Après l'affaire, Otsmân qui avait survécu, s'entretenait assis avec un de ses compagnons pendant que son étalon paissait à côté de lui, lorsque cet animal vint à se battre avec le cheval d'un autre cavalier. Otsmân craignant que son coursier ne subît quelque dommage, se leva pour séparer les deux animaux ; mais l'étalon abandonnant son adversaire frappa Otsmân au front avec les pieds de devant et le jeta roide mort sur la place. Ainsi furent justement punis les trois bandits qui avaient osé porter une main sacrilège sur les biens du saint homme de Dieu.

⁂

Mettez-le à mort, dirent-ils, faites-le périr dans les flammes. Mais Dieu le sauva du feu et son salut fut un signe pour les croyants.
K'oran, ch. XXIX. — *L'araignée.*

La période qui suit l'émigration du saint à Illil est marquée par les événements les plus importants de sa vie : par malheur, la chronologie en est singulièrement confuse. Les biographes musulmans de Sîdî Ahmed ne nous donnent que la date de sa mort : on est donc réduit aux conjectures quant à celles des épreuves douloureuses qui lui furent infligées. L'histoire des émirs de Tlemcen avec qui le saint fut en conflit ne fournit pas de clartés sur ce point, les chroniqueurs arabes non plus que les espa-

(1) Le pays de Mendès se trouve près des bords de la Menasfa, nom que porte, dans sa partie supérieure, l'oued Djedjouïa qui se jette par le sud, dans le Chélif, entre Orléansville et la mer.

gnols, même contemporains ou quasi contemporains, n'étant d'accord entre eux ni sur les noms de ces princes ni sur les dates de leurs règnes (1).

Il est vaisemblable qu'à la suite de son départ forcé de Râs-el-Ma pour Illil, Sîdî Ahmed dut se tenir, avec sa famille, hors des atteintes de l'émîr Abou-Abdallah. Ses biographes, cependant, signalent sa présence en divers endroits ; à Al-Adjrâf-ol-H'omor, dans la plaine du Chélif où il reçut la visite du saint Moh'ammed-ben-Abdel-Djebbar-el-Figuîguî (2), à Mazagran et à Christel. Ces deux derniers villages sont bien voisins d'Oran et ce n'est pas sans étonnement qu'on voit le saint venir si près d'une ville qui relevait de l'émîr. On peut présumer que ce fut après la prise de cette place par les espagnols et, par conséquent, après mai 1509, que le saint s'aventura dans cette région.

(1) Dans son « Mémoire sur les tombeaux des Beni-Zeiyan », M. Brosselard fait régner sans interruption de 1505 à 1516, un émir Abou-Abdallah dont Sidi Ahmed paraît avoir eu à se plaindre. Cependant, on conserve à l'Académie royale d'histoire à Madrid, sous une même reliure, plusieurs lettres adressées aux rois de Castille et d'Aragon par divers princes maures de Grenade et d'Afrique. De ces lettres, il en est deux adressées par des émirs de Tlemcen au roi Ferdinand d'Aragon. L'une datée de l'an 913 de l'hégire (1507) est écrite au nom d'un prince appelé Yah'ia qui prend les titres souverains d'Al-Motaououakil-'al-Allah, Amîr-ol-Moslimîn (Celui qui met sa confiance en Dieu, investi du pouvoir sur les musulmans). L'autre qui est de l'an 917 (1511) émane d'un prince nommé Abou-Abdallah, probablement celui que M. Brosselard place sur le trône à cette époque. Cet Abou-Abdallah pourrait bien être également celui que Sandoval dit être venu en Castille en 1512 et s'être fait tributaire de cette Cour. Ces deux documents originaux permettent de présumer qu'en 1507 et en 1512 deux révolutions de palais se sont produites à Tlemcen : mais on n'a rien de positivement assuré à cet égard. Ce simple fait donne une idée de l'incertitude qui règne sur l'histoire du Maghrib central (province actuelle d'Oran) à cette époque.

(2) Suivant l'auteur du « *Collier de Pierres précieuses* » (traduction Guin, *Revue Africaine*, tome 35, p. 256) ce serait Sidi Ali-ben-Abdeldjebbâr et non son frère Sîdî Moh'ammed qui aurait fait cette pieuse visite à Sidi Ahmed.

On ne sait où il se trouvait, lorsqu'au cours d'une de ses absences, la vie de son fils aîné, Ibn-Marzouk'a, chair de sa chair, héritier de ses vertus et de sa *baraka*, fut menacée par l'émir Abou-Abdallah. Les biographes ne nous disent pas où était la famille du chîkh à ce moment ni comment elle avait été conduite sous la main de son ennemi. Il demeure, en tous cas, que ce ne fut heureusement qu'une fausse alerte ; grave de conséquences, cependant, pour les Benî-Zeiyân, car le saint, instruit, à son retour, du danger couru par son fils, lança contre ses ennemis cette deuxième malédiction : « Que Dieu les remplace aisément dans leur souveraineté par qui ignore leur langue et fasse régner l'oppression, comme ils la firent régner eux-mêmes, jusqu'au jour du jugement dernier ! » (1). Et, en effet, quelque trente ans après la mort de Sîdî Ahmed, le turc S'âlah' raïs s'emparait définitivement de Tlemcen et, en 1555, le dernier émir Zeiyanite, Moulay El-H'asan, réfugié à Oran y mourait de la peste. Son fils, devenu chrétien sous le nom de Carlos, passa en Espagne et y termina ses jours sous Philippe II.

L'homme naît pour souffrir comme l'étincelle pour voler (Job, 7) et Dieu ne dispense pas ses élus de cette loi qu'il a voulue commune à tous les mortels. Sîdî Ahmed allait en faire la cruelle expérience. Abou-Abdallah-Moh'ammed avait pris la résolution de se délivrer du saint trop populaire et d'en terminer une bonne fois avec lui. Ayant réussi par des moyens sur lesquels les biographes ne nous renseignent pas, à s'en emparer, il décida de le brûler vif : supplice non seulement cruel, mais encore ignominieux, car le feu, on le sait, fut le châtiment que le Très-Haut infligea aux pervers de Sodome.

Ordre fut donné aux Benî-Ournîd, bûcherons qui oc-

(1) ابدل الله ملكهم بغير تعب بمن لايعرف لغتهم وجعل الظلم كما ظلموا الى يوم الدين .

cupent la région comprise entre Tlemcen et Sebdou, d'apporter plus de deux mille charges de bois qui furent entassées en un bûcher immense au lieu dit, alors, 'Aïn-Ouânezouta, et appelé, aujourd'hui, Aïn-Ouânezoufen, situé entre Tlemcen et Al-'Obbâd. Le feu fut mis à cette masse énorme de bois et, bientôt, l'immense brasier dégagea une chaleur telle qu'il fallait se tenir à très grande distance pour n'en être pas incommodé. Alors s'avança le saint, entouré et maintenu par les gardes de l'émir. Fidèles à cette maxime de l'amitié, « H'âfid' 'ala-s'-s'adîk' oua laou fi-l-h'arîk' », (veille sur l'ami fût-il même dans les flammes), Sîdî Yousef-el-'Azîm et Sîdî 'Abdelouâh'id, deux disciples du chîkh, l'accompagnaient et le réconfortaient par leur présence. Cependant, au milieu de la foule sortie de la ville pour assister au supplice, les amis et disciples du Maître, ainsi que toutes les personnes de piété poussaient avec ardeur, vers le Ciel, cette prière : « O Dieu, réduis à néant les conseils de l'émir ! » Le cortège arrivait auprès du brasier. Soudain, Sîdî Ahmed, comme pris d'un saint délire, se mit à balancer son corps à droite et à gauche tout en marchant et, aussitôt, la ville, ses maisons, ses mosquées, et la campagne qui les entoure, furent agitées d'un mouvement semblable. L'effroi fut général et parmi les juifs venus en nombre pour assister au supplice d'un croyant, les rabbins et docteurs de la loi d'Israël pouvaient répéter en toute vérité avec leur Roi-Prophète : « Les nations ont été troublées et les royaumes ont été secoués ! » (1).

Le saint allait être précipité dans les flammes et il semblait que tout fût perdu. Mais la puissance de Dieu n'éclata jamais mieux qu'en cette terrible conjoncture. Devançant leur Maître, les deux disciples se lancèrent dans la fournaise. On s'attendait à les voir volatilisés. Mais, ô miracle ! tandis que Sîdî Yousef-el-'Azîm, dansait et frappait dans ses mains en invoquant Dieu au milieu du brasier, Sîdî 'Abdelouâh'id, aussi à l'aise que s'il se trouvait sous sa tente, mangeait du pain et se désaltérait à une source qui venait de sourdre sous le bûcher.

(1) Turbatæ sunt gentes et inclinata sunt regna [Psaume XLV].

Renouvelant en faveur de Ses serviteurs le miracle qu'Il avait permis jadis pour sauver Abraham, Dieu avait *commandé, au feu de perdre sa chaleur et au salut de descendre* (1) sur Sîdî Ahmed et ses deux amis. Il ne fut plus question de brûler personne, ce jour-là. Ceux qui avaient vu la grandeur et l'imminence du péril ne pouvaient croire à cette délivrance inespérée et humainement impossible. Mais ce qui est impossible aux hommes est un jeu pour le Très-Haut. Quel roc est assez solide pour résister à la volonté divine ?

Pour témoigner à jamais de cette prodigieuse délivrance, Dieu voulut qu'après les secousses qui avaient agité la ville et déplacé tous ses édifices, ceux-ci ne retrouvassent pas leur assiette primitive. C'est pourquoi les mihrabs des mosquées et des oratoires de la ville ont cessé, depuis lors, d'être exactement orientés vers la Mecque, en sorte que la validité des prières dites devant ces mihrabs fait question pour les théologiens.

A la grande confusion de l'émir, Sîdî Ahmed sortit de l'épreuve plus grand et plus respecté. Le saint aurait pu dire à bon droit comme le poète Al-Ah'ouâs' :

« *Nul coup du sort ne m'atteint que je n'en sorte grandi et que mon prestige ne s'en trouve exalté !* »

Le bûcher était bien, à la vérité, le dernier moyen qu'Abou-'Abdallah aurait dû employer pour se débarrasser du saint homme de Dieu. Sîdî Ahmed jouissait, en effet,

(1) (K'oran, chapitre XXI, Les Prophètes) قلنا يانار كوني بردا وسلاما على ابراهيم

(2) مامن مصيبة نكبة امنى بها : الاتعظمنى وترفع شانى

de l'avantageux privilège d'être complètement réfractaire au feu. « Ceux qui verront ceux qui m'ont vu jusqu'à la dixième génération, a-t-il dit, seront à l'épreuve des flammes ». Et ceci doit s'entendre non seulement du feu terrestre ou du feu du ciel, mais encore des flammes infernales.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de ce que de nombreux disciples de Sîdî Ahmed ont participé au privilège de leur maître. L'un d'eux, Sîdî Mh'ammed-ech-Cherif, jeta un jour ses haillons dans le feu et s'y jeta lui-même sans que ses vêtements ni sa chair en souffrissent le moins du monde. Un autre disciple, Moh'ammed-ben-Mo'azza-er-Râchidî (1) étant à Tlemcen, pénétra un jour dans un four de boulanger où brûlait un feu ardent et se mit à trier, à loisir, les pains qui y cuisaient en disant : « ce pain est pour les musulmans, cet autre pour les juifs », à l'étonnement admiratif du boulanger qui s'était attendu à voir Ben-Mo'azza carbonisé.

« Si je ne craignais pour toi les importunités de la foule, disait un jour, Sîdî Ahmed au marabout Moh'ammed-el-Hoouârî qui le tenait entre ses jambes pour lui raser la tête, je dirais, ma foi, que tous ceux qui auront été tenus de la sorte dans ton giron, seront, ainsi que leurs vêtements, à l'épreuve des flammes ».

Il est universellement connu d'autre part que quiconque aura pénétré sous la coupole qui abrite la dépouille mortelle de Sîdî Ahmed, sera sauvé du feu infernal au jour de la Résurrection.

La coupole elle-même, sa charpente et toutes les constructions attenantes à cet édifice sont incombustibles. On en eut une preuve bien frappante lorsque le gros anneau

(1) Peut-être ce saint personnage est-il le même que le père d'As' S'abbâr' l'auteur du *Bostân-ol-Azhâr*, biographie du chîkh Ahmed ben Yousef.

d'argent qui servait de marteau ornemental à la porte de la K'oubba, fut dérobé et porté à des orfèvres chrétiens. Ceux-ci s'efforcèrent en vain de le fondre et, désespérant d'y réussir, l'envoyèrent en France à des confrères qui épuisèrent également toutes les ressources de leur art sans être plus heureux. Frappés d'une crainte superstitieuse, redoutant qu'un charme magique et néfaste ne fût attaché à cet objet, les orfèvres français se livrèrent à d'actives recherches pour en découvrir la provenance. Instruits enfin qu'il avait été enlevé au sanctuaire de Sîdî Ahmed-ben-Yousef, ils le restituèrent aux descendant du chîkh. Cet anneau qui, depuis le vol, a été remplacé par un autre anneau en cuivre, est actuellement entre les mains de l'oukîl (administrateur) du monument.

Il n'est peut-être pas hors de propos de donner ici un conseil pratique aux visiteurs du sanctuaire. On doit bien se garder de pénétrer sous la coupole avec un objet qu'on se proposerait de soumettre par la suite à l'action du feu. Un homme des environs en fit la fâcheuse expérience un jour qu'il était venu à Miliana dans le dessein d'y faire réparer un soc de charrue. Il était entré dans la k'oubba du saint avec cet outil qu'il garda près de lui tout en faisant ses dévotions auprès de la tombe. Mais quand il se fut, ensuite, rendu chez le forgeron avec cette pièce de fer, celle-ci refusa obstinément de rougir sous l'action du feu et ne put être réparée.

On ne saurait préciser à quelle date l'émir de Tlemcen fit la vaine tentative de brûler Sîdî Ahmed. Les biographes nous disent que ce prince s'appelait Abou-Abdallah Tsâbit. On pencherait à croire qu'il ne s'agit pas de l'Ets-Tsâbtî qui régna de 1475 à 1505, mais plutôt de l'Abou-'Abdallah qui occupa le trône de 1505 à 1516. Il paraît certain, d'autre part, qu'à l'époque où eut lieu cet événement mémorable (si tant est que la légende recouvre ici une part de vérité) le saint n'avait pas encore fixé sa

résidence à Tlemcen et qu'il dut y avoir été, soit amené sur l'ordre de l'émir, soit pris s'y trouvant de passage

C'est dans des conditions semblables qu'il eut à souffrir, par la suite, un emprisonnement sous Bou-H'ammou (1516-1528). Sîdî Ahmed se trouvait à Tlemcen, nous ignorons dans quelles conditions, et il est vraisemblable que sa présence dans la ville ne put être tenue assez secrète et causa quelqu'agitation. Bou-H'ammou jugea donc prudent de s'assurer de la personne du chîkh. Le miracle par lequel Dieu avait sauvé Son serviteur du bûcher préparé par un précédent émir, devait être encore dans toutes les mémoires. Le déplacement des mihrabs de toutes les mosquées, qui le rappelait chaque jour aux croyants à l'occasion des cinq prières d'obligation, était comme une perpétuelle attestation de la sainteté de Sîdî Ahmed. Cependant l'émir Bou-H'ammou voulut la mettre, une fois encore, à l'épreuve. Il fit présenter au chîkh un copieux couscous que couronnaient deux poules rôties, l'une égorgée selon le rite, l'autre morte de sa belle mort. Le saint n'hésita pas une seconde : « Celle-ci est licite, dit-il en désignant celle qui avait été sacrifiée rituellement ; l'autre est impure et interdite » ! (1). L'épreuve ne parut pas concluante à l'émir qui résolut de faire périr son prisonnier et l'expérience du passé l'ayant convaincu qu'il y réussirait mieux par la décollation que par le bûcher, il dépêcha le bourreau à Sîdî Ahmed dans sa prison. Mais, par un effet de la puissance de Dieu, Sîdî Ahmed, bien que réellement présent dans sa cellule, fut rendu invisible aux

(1) Ce miracle rappelle l'histoire merveilleuse des deux hosties présentées à Jeanne d'Arc : « A Poitiers, comme elle se préparait à recevoir la communion, le prêtre avait une hostie consacrée et une autre qui ne l'était pas : il voulut lui donner celle qui n'était pas consacrée ; elle la prit dans sa main et dit au prêtre que cette hostie n'était pas le corps du Christ rédempteur mais que ce corps était dans l'hostie que le prêtre avait mise dans le corporal ». (A. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, I, p. 250).

yeux du bourreau qui vint aviser son prince de la disparition du prisonnier. Renvoyé encore, deux fois successives, pour exécuter sa mission, il revint, chaque fois, faire le même rapport si bien que Bou-H'ammou se rendit, en personne, à la prison. Mais le saint demeura invisible pour lui comme pour le bourreau et jouit, en spectateur amusé, de la surprise et de l'embarras de son persécuteur (1).

Cette fois Bou-H'ammou comprit qu'il s attaquait à un véritable homme de Dieu : il fit annoncer à Sîdî Ahmed que la liberté lui était rendue et qu'il pouvait quitter sa prison. « Va dire à ton maître répondit le saint à l'envoyé, que c'est Dieu qui m'a emprisonné ici et que je n'en sortirai pas que vous ne soyez vous-mêmes tous partis ! ». Et à quelque temps de là, en effet, l'émir Mas'oudî (2) frère (?) et compétiteur de Bou-H'ammou fit son entrée dans la ville à la tête de quelques gens de guerre, et en chassa son frère qui s'enfuit à Oran. A la faveur de la confusion générale qui accompagna cette révolution

(1) L'hagiographie chrétienne connaît des faits semblables. On sait que Sainte Catherine avait le pouvoir de rendre les prisonniers invisibles à leurs gardiens Dans le cas de Sîdî Ahmed, l'invisibilité dut être obtenue grâce à l'effet magique du nom suprême de Dieu.

(2) Que d'autres chroniqueurs appellent Abou-Serh'ân-el-Mas'oudî. Une épitaphe relevée par Brosselard (*Mém. épig. sur les tombeaux des Beni-Zeiyan*, p. 133) nous fait connaître un Abou-Serh'ân-el-Mes'oud, fils de l'émir Abou-l'Abbâs-Ahmed dépossédé par Al-Motaououakil-al-Allah et mort en 1462. Si le Mas'oud de l'épitaphe et le Mas'oudî du chroniqueur sont un même personnage, il ne serait pas le frère de Bou-H'ammou mais un prétendant appartenant à la branche collatérale renversée en 1462 par Al-Motaououakil. On voit, une fois de plus, combien est obscure l'histoire des Beni-Zeiyân pendant toute cette période D'après le chîkh Bou Ras (*Voir Voyages extraordinaires*, traduction Arnaud, *Revue Africaine*, t 25, p. 470) un El Mas'oud, de la famille des rois de Tlemcen, aurait ourdi une conspiration contre Aroudj quand ce dernier était maître de Tlemcen et l'aurait chassé une première fois de la ville pendant un court espace de temps et c'est après être rentré, de haute lutte, dans Tlemcen, que Aroudj raïs aurait procédé aux massacres qui lui furent reprochés. Par ailleurs, le chîkh Bou Ras semble confondre El Mas'oud et Bou H'ammou.

de palais, Sîdî Ahmed sortit de sa prison sans rencontrer d'opposition de quiconque et sans avoir été mis en liberté par personne.

Si le fait de l'emprisonnement, dépouillé de la légende qui l'agrémente, est réel, il doit se placer tout à fait au début du règne de Bou-H'ammou. On sait, en effet que cet émir, chassé de son trône au début de 1517, y remonta en 1518 avec le concours des espagnols et se maintint au pouvoir dans sa capitale jusqu'à sa mort en 1528. D'autre part, as'-S'abbâr' nous signale la présence de Sîdî Ahmed dans les Hoouâra au moment où Barberousse marchait sur Tlemcen, c'est-à-dire au début de 1517

La captivité du chîkh avait été considérablement adoucie par les témoignages d'intérêt que lui donnait, entre autres personnages de marque, Sîdî Gâd-ben-Merzouk'a, alors influent à la Cour (1). Sîdî Gâd vint trouver Sîdî Ahmed dans sa prison pour l'encourager et lui promettre ses bons offices auprès du prince. « Inutile, lui répondit Sîdî Ahmed, je sors de prison cette nuit même pour célébrer mes noces ». — « En vérité ? s'écria Sîdî Gâd, sans paraître d'ailleurs autrement surpris de la confidence : mais s'il en est ainsi, j'ai une fille à Mascara, je vous la donne pour épouse ». — « Accepté ! répondit Sîdî Ahmed. Et il se fit écrire, séance tenante, l'acte en bonne et due forme par lequel Sîdî Gâd lui donnait en mariage sa fille 'Aïcha, et remettre une lettre adressée à la famille de la future épouse pour que celle-ci fût livrée, sans difficultés, au mari que son père lui avait choisi. La nuit venue, Dieu, par une faveur qu'il accorde fréquemment à ses saints, « *roula la terre* » sous Sîdî Ahmed qui arrivé ainsi en quelques instants à Mascara, s'y maria, consomma immédiatement le mariage et rentra, par le même procédé rapi-

(1) M. R. Basset *(Dictons satiriques, loc. cit.* p. 222) pense que ce personnage appartenait à la famille des Merzouk' véritable dynastie de savants, fort influents à Tlemcen.

de, dans sa prison, à l'aube du jour suivant. De cette union serait issu, au dire d'as'-S'abbâr' à qui l'on doit ces détails, Moh'ammed-ben-Marzouk'a, souche des Mazârik'a dont une branche est fixée dans l'ouâdî-l-H'amoul de la région de Médéa.

Mais l'auteur du *Ribh'* fait deux objections à ce récit d'as'-Sabbâr. D'abord, la femme avec qui le saint contracta mariage à Mascara, serait sa première épouse, la dame Settî, fille de Sîdî 'Amor-et-Trârî. Ensuite l'émir Bou-H'ammou était beaucoup trop absorbé par sa lutte contre le parent qui lui disputait le trône pour que Sîdî Gâd ait pu songer à l'occuper de la situation de Sîdî Ahmed. Ces deux objections ne paraissent pas irréfutables. D'une part, le chîkh peut très bien avoir épousé, à deux dates différentes, deux femmes originaires de Mascara, et, d'autre part, Sîdî Ahmed dont la popularité avait inquiété les deux précédents souverains, était de par son importance et de par les motifs mêmes qui le faisaient détenir, un prisonnier d'Etat. Son affaire était donc, au premier chef, une de celles qui devaient occuper l'émir.

Par contre, il est difficile d'admettre que Moh'ammed-ben-Marzouk'a ait été réellement le fruit de l'union consommée sous le règne de Bou-H'ammou, dans les conditions miraculeuses que l'on sait. L'auteur du *Ribh'* nous affirme que ce fut en arrivant au pouvoir qu'Abou-'Abdallah voulut faire mettre à mort Ben-Marzouk'a. Celui-ci était donc né en 1505, date de l'intronisation de ce prince. Il est vrai qu'as'-Sabbâr, ne donne pas le nom de l'émir qui tenta de faire périr le fils aîné du chîkh. Mais, même si l'idée de ce crime doit être attribuée à Bou-H'ammou, ce ne peut être de l'union avec 'Aïcha-bent-Sîdî Gâd, consommée en 1516, que naquit Ben-Marzouk'a, car alors, celui-ci n'aurait eu que huit ans à la mort de son père survenue en 1524 ; et comme Sîdî Ahmed lui a transmis directement la tarbîa des mourids et

le talk'în du dikr, il faut admettre qu'en 1524, Ben-Marzouk'a était arrivé ou très près d'arriver à l'âge d'homme ce qui le fait naître bien avant 1516.

On peut donc conjecturer ou bien que, contrairement au récit d'as'-S'abbâr', la dame 'Aïcha aurait été épousée plusieurs années avant l'emprisonnement de Sîdî Ahmed, ou bien que, si elle fut épousée sous le règne de Bou-H'ammou, le saint aurait eu son fils d'une autre femme, fille également de Sîdî Gâd-ben-Marzouk'a, épousée avant 'Aïcha. Ceci donnerait la raison de l'intérêt pris par Sîdî Gâd au sort de Sîdî Ahmed qui aurait été, déjà, non seulement son ami, mais encore son gendre. Notons, enfin, que MM. Delphin et Guin qui ont recueilli des traditions orales sur Sîdî Ahmed-ben-Yousef, semblent croire que Ben-Marzouk'a n'était que son fils adoptif. Le chîkh... « fit porter par son disciple Ben-Chaa ses dernières instructions à Ben Merzouk'a *qu'il regardait comme son fils* » (Delphin et Guin, Notes sur la poésie et la métrique arabe dans le Maghreb algérien).

⁂

Rendu à la liberté, mais encore plus animé, par des griefs nouveaux, contre la famille princière des Beni-Zeiyan, Sîdî Ahmed-ben-Yousef paraît avoir quitté Tlemcen sans retard et s'être rendu dans le pays des Hoouâra où on le retrouve au début de 1517. C'était le moment où allait paraître dans le Maghrib central, Barberousse, l'homme que Dieu, par un dessein exprès, on n'en saurait douter, avait suscité comme un instrument de Sa colère et comme un exécuteur de la vengeance du saint. On peut inférer des textes que nous possédons, que l'entente de Sîdî Ahmed et de sa famille avec les Turcs, date de cette époque.

Une tradition rapportée par as'-S'abbâr' et reproduite par l'auteur du *Ribh'*, fait remonter à une époque antérieure à la prise du Peñon d'Alger, les premières relations de Barberousse et du saint. Un jour que ce dernier se trouvait à Christel, le corsaire turc serait venu jeter l'ancre à ce mouillage et aurait fait une visite à Sîdî Ahmed qui aurait donné une preuve de son caractère surnaturel en parlant à Barberousse des projets formés par ce corsaire et tenus par lui rigoureusement secrets. Le chîkh aurait, en outre, assuré son visiteur de sa protection et invoqué Dieu en sa faveur.

Il n'est pas matériellement impossible qu'une telle entrevue ait eu lieu, car, de 1505 à 1510, Barberousse fit de fréquentes et longues croisières sur les côtes d'Espagne, de l'embouchure du Guadalquivir au golfe du Lion. Et Christel qui ne se trouve qu'à 115 milles environ, du cap de Palos, est un mouillage où Barberousse a pu trouver commode de venir relâcher en été, alors que le vent d'est régnant produit dans les baies de la côte, Arzew ou Mers-el-Kebîr, un ressac fatiguant pour des navires de faible tonnage. Il dut faire une telle relâche avant 1505 et 1509, dates des prises de Mers-el-Kebir et d'Oran par les Espagnols. Mais la précision même des prédictions faites alors à Barberousse par le saint donne à penser qu'on les lui a attribuées après que les événements étaient accomplis et connus, et rend quelque peu suspecte la réalité même de l'entrevue.

En outre, lorsqu'au printemps de 1517 on craignit dans les Hoouâra que Barberousse passât par ce canton en marchant sur Tlemcen, une grande agitation régna dans la région, les habitants appréhendant le passage de ces gens de guerre dont la brutalité était déjà connue. Les disciples du saint furent eux-mêmes terrifiés et Sîdî Ahmed dut, pour les rassurer, leur affirmer que les Turcs « n'étaient rien et qu'ils fondraient à sa vue comme le sel

fond dans l'eau ». Si le saint s'était à l'avance acquis l'amitié de Barberousse, surtout aussi publiquement que lors de l'entrevue de Christel, ses disciples n'auraient pas ressenti une telle crainte du chef turc le sachant en termes très amicaux avec leur maître.

Enfin as'-Sabbâr' et l'auteur du *Ribh'* rapportent que lorsque Barberousse se fut solidement établi à Alger il envoya à Sîdî Ahmed de riches présents comme un officier de la couronne en fait à son souverain et que le chîkh lui fit parvenir en retour sa bénédiction (1). Or. c'est au début du printemps de 1517 que Barberousse et ses turcs sont définitivement maîtres d'Alger après avoir étouffé la conspiration des Algériens. Il est donc présumable, jusqu'à la production de documents nouveaux, que c'est à cette année 1517 qu'il faut fixer la date de l'entente de Sîdî Ahmed avec le turc.

On ne sait trop sous quelles formes l'activité et l'influence du chîkh s'exercèrent en faveur de son nouvel ami. Il est probable qu'il ne se borna pas au secours puissant, à la vérité, mais purement spirituel de ses prières et de sa bénédiction. La forte pension que les turcs lui payaient, sans qu'il leur en coûtât trop car elle était prélevée sur la capitation qu'ils percevaient sur les juifs, dut rétribuer un concours plus matériel ; renseignements sur les lieux, sur l'état d'esprit des habitants, conseils diplomatiques et autres services précieux à l'aide desquels des envahisseurs étrangers peuvent quoique réduits en nombre, se maintenir et dominer chez l'envahi. Il est permis de conjecturer que si les turcs entrèrent aisé

(1) L'auteur du *Ribh'* attribue à Kheir-ed-Dîn cet envoi de cadeaux. Mais comme il attribue constamment à Kheir-ed-Dîn tout ce qu'a fait l'aîné des Barberousse et que, d'autre part, celui-ci vivait au moment où le présent a été fait puisqu'on nous dit qu'il l'a porté lui-même, on peut bien admettre que c'est Barberousse l'aîné qui a fait ces présents au moment où il passé chez les Hoouâra.

ment dans Al-K'ala'a et que si Ish'ak' et le capitaine Iskender purent y soutenir contre Bou-H'ammou et ses auxiliaires espagnols le long siège qui, commencé à la fin de 1517, ne se termina qu'au milieu de 1518, ils le durent en grande partie à la bonne volonté des habitants de la ville gagnés au parti turc par l'influence puissante du chîkh ! Mais on aimerait à posséder quelques détails certains et précis sur l'activité politique de Sîdî Ahmed pendant cette période, si importante, de l'histoire locale.

La tradition prétend que l'alliance entre Sîdî Ahmed et les turcs aurait été conclue sur un pied de parfaite égalité. Le saint aurait expressément stipulé que la juridiction du turc ne s'étendrait ni sur le chîkh lui-même, ni sur sa postérité, ni sur ceux qui se réclameraient de lui et de sa descendance (1).

Si le saint avait réellement mis son concours à une telle condition, il dut, très peu de temps après, concevoir de terribles doutes sur la fidélité avec laquelle elle serait exécutée, quand il vit Barberousse entré dans Tlemcen, mettre à mort ceux qui l'avaient appelé comme ami et comme allié et lui avaient ouvert les portes de la ville. Quoi qu'il en soit, l'alliance entre les turcs et la descendance du saint paraît avoir duré jusqu'à la conquête française. Après la mort du chîkh Ahmed, son fils et successeur Ben-Marzouk'a vint à Alger rendre visite à Kheir-ed-Dîn qui l'accueillit avec distinction, lui fit un riche présent en espèces et lui assura un subside annuel à la charge d'équiper et de conduire aux deux villes saintes la caravane de pèlerins qui chaque année y apportait le présent de la Régence d'Alger. Ce subside passa aux descendants de Ben-Marzouk'a et, finalement à ceux d'entre eux qui se sont fixés à Ouâdî-l-H'amoul. Au rapport de l'auteur du

(1) ان حكمك لايجري علينا ولا على نسلنا ولا على من تعلق بنا ونسلنا .

Ribh', ces Mazârik'a possèderaient un tambour placé sur une estrade élevée, et qui à l'époque du pèlerinage, tombe de lui-même sur le sol en contre-bas, en faisant entendre un sourd grondement. Ce bruit avertit que le temps est venu de se préparer au saint voyage au H'idjâz.

Au commencement du XIXe siècle, Hussein, dernier dey d'Alger, faisait épouser à Miliana par Moh'ammed, fils aîné d'Omar Pacha assassiné en 1818, une descendante du saint.

Sîdî Ahmed entra-t-il dans Tlemcen avec Barberousse ? Fut-il assiégé avec lui dans le méchouar par les tlemcéniens soulevés ? On n'a, sur ces deux points, aucune certitude. Le fait n'est pas invraisemblable. Quoi qu'il en soit il semble que Sîdî Ahmed ait fait sa paix particulière avec Bou-H'ammou rétabli sur le trône quand Barberousse eut terminé sa carrière aventureuse sous les coups de pique du vaillant alferez Garcia de Tineo (1). D'après l'auteur du *Ribh'*, en effet, le saint passa les dernières années de sa vie à Tlemcen et y resta assez longtemps. On ignore comment il occupa ce laps de six années qui précèdent sa mort. Resta-t-il, de son propre gré, dans la capitale de Bou-H'ammou ? S'y trouvait-il complètement libre de ses mouvements ou bien ne jouissait-il que d'une liberté surveillée ? Ce sont là des questions auxquelles on ne peut, actuellement, répondre avec assurance.

(1) « On rapporte qu'Aroudj était à peine installé à Tlemcen que la population se soulevait contre sa tyrannie, le chassait de la ville, puis, dans l'effroi de son retour au milieu d'eux, courait tout alarmée implorer le secours de l'ami de Dieu Ibn Mellouka (?). Celui-ci fit appel à la colère de Dieu et il paraît que c'est à la suite de cette invocation qu'Aroudj périt dans le Djebel Ournid. Nous n'affirmons pas l'authenticité de ce récit ». (Bou Ras, *Voyages extraordinaires, etc.*, traduction Arnaud *in Revue Africaine*, t. 25, p. 470). — Voici donc une circonstance où un saint bien peu connu et, pourrait-on dire, subalterne, a été un intercesseur plus puissant que Sidi Ahmed auprès de Dieu lassé, sans doute, des cruautés d'Aroudj Raïs.

On rapporte que deux ans avant sa mort, le chîkh réunit ses femmes à Tlemcen. Qu'il les ait laissées jusqu'alors dispersées permet d'induire qu'il avait conservé des intérêts ailleurs que dans cette ville. L'année suivante, celle qui précéda sa fin, il convoqua également à Tlemcen ses disciples et leur donna les instructions convenables aux besoins de chacun d'eux. Enfin, trois mois avant le jour que Dieu lui avait assigné comme le terme de sa vie mortelle, il régla ses comptes d'intérêt avec ses épouses, puis il dit à ses disciples : « Je vais partir pour une ville lointaine. Je laisse Moh'ammed-ben-Marzouk'a pour me remplacer : c'est à lui que reviendront l'autorité et le commandement qui passeront après lui à sa descendance ». Puis il désigna nommément trois de ses disciples pour procéder aux lotions funéraires et à la mise en terre de son cadavre quond le moment en serait venu.

Ces mesures prises et ces instructions données, le saint sortit de Tlemcen et partit vers l'est. A es-Sah'ârî, près de Mina, le cheval qui le portait mourut. Le chîkh poursuivit sa route monté sur une mule et vint faire la dernière étape de sa carrière terrestre à Berâz (Krerba de la carte) (1). Après avoir confié à son disciple Ali-l-Mot'eharî un papier sur lequel il avait couché par écrit, pour Ben-Marzouk'a, les instructions relatives à la direction et aux disciplines de ses fak'îrs, le saint consentit à exhaler son âme entre les mains d'Azrail, l'ange de la mort, s afar 931 = 18 novembre-27 décembre 1524).

Ainsi que l'exigeaient ses dernières volontés, son cadavre fut chargé sur sa mule et l'animal fut laissé à lui-même pour marcher jusqu'où l'arrêt éternel de Dieu l'aurait décidé (2). La mule fit une première halte en un lieu

(1) C'est le lieu indiqué par l'auteur du *Ribh'*. Une tradition recueillie par MM. Delphin et Guin nomment ce lieu Bou K'elli (Delpin et Guin, *op. cit.* p. 72).

(2) Même légende pour le saint chrétien Ronan qui mourut auprès

qui porte encore aujourd'hui le nom de « Halte de la mule » منزلة البغلة. Déjà, on se mettait en devoir de prendre le corps du saint pour l'enterrer à cette place, quand l'animal se releva tout à coup, reprit sa route, entra dans Miliana et vint faire sa halte définitive sur un emplacement où se déposaient les ordures de la ville.

C'est là que Sîdî Ahmed fut enseveli. Ainsi se vérifiait une prédiction du chîkh Zerrouk' (1). « Où serai-je enterré après ma mort ? lui demandait un jour Sîdî Ahmed ». — « Sur quelque tas d'immondices, ô Ahmed ! », répondit le maître. Mais sur ce lieu jadis impur, coule, aujourd'hui, la véritable fontaine des grâces qui ont pour effet le bien surnaturel de l'âme et le soulagement de l'esprit et du corps.

***

فيل الجنة في الدنيا في زيارة الصالحين

Visiter les saints c'est jouir du paradis sur la terre. — *Dicton.*

De la Moulouya à Tunis, il n'est peut-être pas de sanctuaire qui soit plus visité par les gens de grand et de petit état que la K'oubba de Sîdî Ahmed à Miliana. Bien qu'il y dorme du sommeil éternel, le saint reste ce qu'il fut de son vivant, la providence du pauvre, le consola-

---

de l'endroit où s'élève aujourd'hui Saint-Brieuc. Les comtes de Rennes, de Vannes, et de Cornouailles se disputèrent son corps. Pour trancher le différend on mit le cadavre sur un char que traînèrent librement deux bœufs blancs. Ils l'amenèrent à l'ermitage de Vevet où on l'enterra au lieu actuel de Locronan.

(1) *Ribh'* et *Bostân*. M. R. Basset place dans la bouche de Sîdî Smian, ancêtre d'une tribu des Beni-Menacer, la prédiction de Zerrouk'.

teur de l'affligé, le salut de l'infirme et l'appui de tous ceux qui ont quelque secours spirituel ou matériel à demander. En vérité, qu'il dit bien le poète Abou-Mah'foud'-el-Karkhî !

« *Pour qui vécut dans la crainte de Dieu mourir n'est* « *en réalité que vivre d'une vie qui ne passe pas. Il est* « *des morts qui demeurent vivants parmi les hom-* « *mes !* » (1)

La sépulture de la mule est placée dans le voisinage de celle du maître. Là se trouve une petite lucarne vers laquelle se dirige celui que la fièvre mine. Le malade passe, par cette lucarne, sa main dans laquelle il a mis un peu d'orge qu'il laisse en cet endroit, à la suite de quoi, Dieu voulant, il recouvre la santé. Ce procédé, maintes fois éprouvé, est d'un effet certain.

Certains théologiens d'une orthodoxie sévère condamnent comme une innovation hérétique la visite aux tombeaux des saints (2). S'ils entendent simplement blâmer quelques pratiques de la foule ignorante, on demeurera d'accord avec eux. On l'a dit fort justement, « dans tous les temps et dans tous les pays, le peuple n'a jamais bien su de sa religion que ce que les honnêtes gens voudraient pouvoir en retrancher ». Mais si ces critiques entendent condamner le principe même des visites pieuses aux tombeaux des saints, ils se mettent en contradiction formelle avec le prophète. On sait qu'à Médine, Mahomet rendait visite aux morts ensevelis dans le cimetière d'Al-Bak'î et les saluait en disant : « Salut à vous !

---

(1) موت التقي حياة لا نفاد لها — قد مات قوم وهم في الناس احياء

(2) Certains soufis ne voient aucune utilité à ces visites. 'Ala-d-Dîn-'At't'âr disait au rapport de son biographe : « Il est plus raisonnable, il est meilleur de demeurer auprès de Dieu, qu'auprès de Ses créatures ». Et il citait souvent ce vers : « Jusques à quand irez-vous prier Dieu, aux tombes des saints ? Occupez-vous donc aux mêmes œuvres qu'eux et vous serez sauvés ! ».

ô Croyants qui habitez cette demeure. Nous vous rejoindrons, s'il plaît à Dieu ! » D'après un h'adîts transmis par 'Aïcha, l'apôtre a dit aussi : « Nul ne visitera la tombe de son frère en l'Islam et ne se tiendra auprès d'elle, que le défunt ne reste en la compagnie de son visiteur jusqu'au moment où celui-ci se lèvera pour partir ». Si de telles visites étaient considérées comme louables par le prophète quand elles sont faites à des morts ordinaires, comment ne le seraient-elles pas davantage encore quand faites à des saints que Dieu a marqués de Son signe ? Il faut évidemment, se garder de donner dans les pratiques erronées des chrétiens et s'abstenir de palper, d'embrasser les tombes et de se frotter contre elles. Et si l'on voit quelque visiteur ignorant commettre un acte de ce genre, aucun souci de respect humain ne doit empêcher de l'en reprendre avec douceur et ménagement.

Il est, par contre, certaines pratiques que l'on ne saurait trop préconiser. Ainsi on se trouvera bien de prononcer la profession de foi musulmane en s'approchant de la tombe du saint, car, en ce cas, au rapport de Sîdî Moh'ammed-el-'Ayyâchi, le défunt se met sur son séant au moment où cette formule est prononcée et se rend immédiatement auprès du Souverain Maître pour obtenir de Lui que satisfaction soit accordée à la demande du visiteur.

On est également à peu près assuré d'avoir sa prière exaucée si on récite vingt et une fois consécutives le vers suivant auprès de la tombe du saint dont on est venu solliciter l'intercession :

« *Il réussit celui qui vient à vous pour obtenir la réa-*
« *lisation d'un désir, la satisfaction d'un besoin. Le triom-*
« *phe est assuré à qui vous a pour auxiliaires !* » (1)

On ne saurait trop recommander au visiteur de conserver avec le plus grand soin la poussière que ses san-

(1) من امكم لرغبة بكم لحاجة ظفر – ومن تكونوا ناصريه ينصر

dales auront recueillie sur le sanctuaire. Un saint homme d'Alger répétait souvent qu'au retour d'une visite pieuse à quelque saint défunt, son premier souci était de rentrer dans sa demeure, encore tout poudreux de la poussière du tombeau visité et de recueillir avec le plus grand soin cette poudre à laquelle est attachée une vertu secrète et divine.

A une époque où chrétiens et musulmans se livraient sur terre et sur mer une guerre incessante et se faisaient mutuellement de nombreux captifs, la poussière que les sandales des pèlerins avaient recueillie sur les tombeaux des saints musulmans était ramassée par des anges que Dieu avait préposés à cet office et portée par eux dans les pays chrétiens. Ils la répandaient sur la tête des croyants captifs en ces quartiers et, par le moyen de cette poudre sainte, Dieu faisait naître dans les cœurs des infidèles de la compassion pour leurs prisonniers dont ils respectaient la vie et qu'ils ne chargeaient pas de travaux au-dessus de leurs forces.

Ces notions, bien que succinctes, suffiront, sans doute, pour permettre de faire avec fruit une visite au tombeau de Sîdî Ahmed. Le lecteur désireux d'en savoir davantage sur l'orthodoxie de la visite aux saints et sur les bienfaits de cette pieuse pratique, peut se reporter au ***Ribh'-ol-Tidjâra*** où il trouvera la question traitée avec tous les développements désirables.

Marcel Bodin.

UN SOUVENIR
DE L'INSURRECTION DE 1879

Dans les premiers jours de juin 1879, j'étais en tournée dans la région des Fedjoudj, au sud-est d'Aïn M'lila ; région désolée, où s'étale, dans une vaste plaine, la grande cuvette salée d'Ong et Djemel, entre la chaîne calcinée de la Chebka, au nord, et celle du Djebel Saffan au sud. C'est là que le territoire de la grande tribu des Segnia, qui avait passé depuis peu de temps sous l'administration civile, confine à celui de l'ancien caïdat des Achech alors soumis à l'autorité militaire. Des nomades du sud y étaient déjà en estivage avec leurs troupeaux ; estivage relatif, il est vrai, car la température y est presque saharienne pendant l'été, bien que l'altitude dépasse 800 mètres ; du moins les chameaux y trouvent du pâturage dans les terrains qui avoisinent le lac.

C'est dans cette contrée inhospitalière, où on se serait cru isolé du reste du monde, que me parvenait, dans des conversations avec les bergers arabes, une grave nouvelle. Le bruit courait que, dans les montagnes de l'Aurès, dont on apercevait les crêtes, deux caïds avaient été assassinés : Boudiaf, chef de la famille des Douaouda, et Mustapha ben Bachtarzi, caïd des Beni Bou Seliman. Aucun détail n'était d'ailleurs fourni sur ces événements.

Le lendemain, un cavalier venu en toute hâte d'Aïn M'lila, m'avisait qu'une colonne avait débarqué du chemin de fer à El Guerâa, pour être dirigée par étapes sur l'Aurès. Il n'y avait pas alors de chemin de fer entre El Guerâa et Batna. Je pus arriver à Aïn M'lila avant que la colonne se mît en marche. La chaleur était accablante.

D'Aïn M'lila à Aïn Yagout, l'eau potable est très rare le long de la route. Quelques *profiteurs* suivaient les troupes. L'un d'eux vendait de l'eau aux soldats à dix sous le litre. Un jeune chasseur d'Afrique, encore imberbe, tomba frappé d'insolation avant d'atteindre l'auberge de Bottinelli. On le ramena en voiture à la gare d'El Guerâa, où il mourut sur une banquette de la salle d'attente.

Les jours suivants se passèrent en informations et en recherches dans les tribus, où on ne remarquait cependant aucune agitation. Une randonnée me conduisit sur l'antique voie romaine de Constantine à Timgad, au sud du Djebel Hanout, sur le territoire des Ouled Amor. Les teboul, en signe de deuil public, résonnaient sous les tentes, à petits coups sourds, monotones, funèbres. On pleurait le grand Caïd Boudiaf, depuis longtemps célèbre dans le pays.

Epuisé de fatigue, aveuglé par le rayonnement d'une lumière implacable, je mis un instant pied à terre. « Journée terrible ! murmurai-je. — Pays de ténèbres, » répondit le cavalier qui m'accompagnait.

Au cours de l'enquête les langues s'étaient un peu déliées. Les commentaires avaient suivi, confus et abondants. Le Caïd Boudiaf avait été tué chez les Ouled Daoud, en voulant arrêter un marabout qui avait proclamé la guerre sainte, et qui opérait des miracles. Pour prouver qu'il était investi d'une mission divine, ce marabout faisait parler une marmite, *borma*. Le Caïd Mustapha ben Bachtarzi avait été tué dans son bordj, chez les Beni Bou Seliman. Les révoltés avaient en outre assailli et brûlé à Oued Taga le bordj de Sidi M'hammed ben Abbès, personnage vénéré, moqaddem de la confrérie des Qadria, caïd des Ouled Abdi, et avaient tué son fils Si El Hassen. On racontait aussi qu'un officier du bureau arabe de Batna qui s'était transporté chez les Ouled Daoud n'avait échappé à la mort qu'en se sauvant pieds nus pendant la nuit le long d'un ravin.

Ces désordres n'avaient pu se produire sans avoir une répercussion dans les tribus voisines. Il était manifeste, par la précision de certains détails recueillis, que des allées et venues reliaient le théâtre de la révolte à la population de ces tribus, où peut-être des émissaires avaient été envoyés par les insurgés. Toutes les recherches cependant furent vaines dans les territoires limitrophes du cercle de Batna, Segnia, Zemoul, Barania. Une seule preuve de ces relations fut découverte. C'est la lettre que nous reproduisons ci-dessous.

تبلـغ الى يـد كبـار اولاد عيسـى

الحمد لله وحده يتعرف به كافة اولاد عيسى السلام عليكم
والرحمة والبركة من المسلم امام المهدي يخبركم انه قد جاءه
النصر من عند الله لقتال الكفار ولابد لكم ان تقوموا
للجهاد لتكون كلمة الله هى العليا ومن كذب بى هذا
الامر فقد كذب ورسوله ولكم أجر عظيم بذلك والسلام
ممن كتب عن اذنه محمد بن عبد الله المهدي نصره الله

Traduction

Aux notables des Ouled Aïssa

« Louange à Dieu l'unique. Il est donné avis à tous les Ouled Aïssa, que le salut soit sur vous avec la miséricorde et la bénédiction. De la part de celui qui (vous) salue Imam El Mahdi. Il vous fait connaître qu'il a reçu l'aide de Dieu pour combattre les mécréants. Il faut que vous vous leviez pour la guerre sainte afin que la parole de Dieu soit la plus haute. Celui qui démentira cet ordre démentira (Dieu) et son Envoyé. Vous aurez de ce fait une grande récompense dans l'autre monde. »

« Ecrit par ordre du seyid Mohammed ben Abdallah le Mahdi. Que Dieu lui donne la victoire. »

Cette lettre est adressée aux notables des Ouled Aïssa, sans autre indication. Elle me fut remise par un moqaddem des Rahmania, vieillard respectable et discret, qui assurément désirait rester en bonnes relations avec l'autorité mais qui s'excusait humblement de ne pouvoir dire de qui il la tenait. Il la jugeait d'ailleurs sans importance. Il n'appartenait pas lui-même au groupe des Ouled Aïssa. Une fraction de ce nom existait bien non loin de lui dans le douar des Ouled Zaouaï ; mais elle était numériquement trop faible, pour que l'on pût croire que c'était à elle que s'adressait l'appel du prétendu Mahdi. Vraisemblablement la lettre était destinée à la puissante tribu des Harakta, qui forma plus tard les trois communes mixtes d'Oum El Bouagui, de la Meskiana et de Sedrata, et qu'on désignait anciennement sous le nom d'El Aouassi, équivalent à celui d'Ouled Aïssa. Ce qui confirme l'hypothèse, c'est qu'un émissaire des révoltés fut arrêté à la même époque dans cette tribu, et remis entre les mains du chef du bureau arabe d'Aïn-Beïdha par le Caïd Ali ben Larbi Benbouzid. La lettre que nous reproduisons avait dû être interceptée avant d'arriver à destination.

On remarque, dans le texte arabe, deux lacunes qu'il faut attribuer sans doute à la hâte avec laquelle il a été rédigé. On en avait probablement expédié de nombreux exemplaires, et sur celui que nous possédons le copiste a sauté deux mots, qui sont indiqués entre parenthèses dans la traduction.

On y relève aussi une incorrection due à l'ignorance du rédacteur : *Imam El Mahdi*, au lieu de *l'Imam. El Mahdi*.

L'auteur de la proclamation se donnait non seulement comme un chérif, descendant du Prophète, mais encore comme le mahdi, c'est-à-dire le chef qui apparaîtra un jour pour faire régner partout sur la terre la religion musulmane. Enfin, pour se conformer à la tradition, il pre-

nait le nom même du Prophète, Mohammed ben Abdallah. Il se nommait en réalité Mohammed ben Abderrahman, plus couramment Mohammed ben Djarallah. Un seul nom lui reste aujourd'hui dans les souvenirs populaires : *Merabet Bou Borma*, le marabout à la marmite.

Autre indice non moins suggestif : la lettre porte en tête, marque de supériorité, l'empreinte d'un cachet grossièrement gravé. On y distingue les mots *Allah*, Dieu, et *rassoul*, prophète. La fabrication, évidemment locale, de ce cachet, montre que le mouvement séditieux avait été préparé depuis un certain temps. En outre, si c'est aujourd'hui un fait devenu banal, pour les commerçants, les marabouts, et même les simples particuliers indigènes, de faire usage d'un cachet, à l'époque de la révolte de l'Aurès et dans un pays comme celui des Ouled-Daoud, c'était encore le privilège exclusif des fonctionnaires et des magistrats, c'est-à-dire la marque officielle de l'autorité, au même titre que le burnous rouge des caïds. En se servant d'un cachet, le chérif espérait frapper encore mieux l'imagination.

De ces constatations, une conclusion se dégage bien nettement, quoi qu'on ait pu dire. On sait que l'insurrection de l'Aurès fut attribuée par de nombreux esprits au mécontentement soulevé dans les tribus par les exactions des chefs indigènes. Le texte que nous publions démontre l'insuffisance de cette explication. Les insurgés et leurs défenseurs ont pu la donner après coup, comme un moyen d'atténuer ou d'excuser les responsabilités encourues. D'autres, de bonne foi sans doute, mais mal avertis, y ont trouvé une occasion de discréditer l'administration des chefs indigènes et le régime militaire. Or, la lettre du marabout révolté indique nettement que la véritable cause du soulèvement a résidé, comme presque toujours, dans le fanatisme religieux, et dans le désir de combattre les infidèles. « Il faut que la parole de Dieu (le Coran) soit la plus haute ». — « Il faut, pour être dans

la voie de Dieu, combattre non pas en vue d'amasser du butin, ni d'acquérir un renom de bravoure, mais pour faire triompher le culte musulman. » (1).

Assurément les visées ambitieuses, l'intérêt, les rancunes personnelles interviennent toujours avec plus ou moins de force dans une révolte ; mais le mobile qui entraîne et soulève les masses est toujours le sentiment religieux. Si les manifestations de ce sentiment ne prennent pas plus souvent la forme d'une action armée, c'est uniquement par crainte d'une force qu'on se sait incapable de vaincre. Et alors même qu'on est certain par avance de l'inutilité d'un effort, on suit avec attention, sinon avec passion, celui qui le tente ; secrètement, sauf de rares exceptions, tous s'y intéressent ; courageusement et publiquement beaucoup s'y associent.

Deux incidents significatifs le prouvèrent dans les circonstances dont j'ai parlé.

Quelques jours seulement après le début de l'insurrection, on apprenait que les troupes françaises, attaquées au Rebâ, en pays découvert, par une étrange cohue de montagnards, n'ayant pour la plupart d'autres armes que des bâtons, en avaient fait une hécatombe.

Les révoltés, dans leur foi aveugle, étaient convaincus que les fusils des soldats ne partiraient pas, ou que la sainteté de leur cause les rendait eux-mêmes invulnérables. Aux premiers coups de feu ils s'enfuirent dans le plus grand désordre, abandonnant un grand nombre de morts et de blessés.

Quand les colonnes pénétrèrent dans l'Aurès, l'une venant de Batna, l'autre de Biskra, la troisième de Khenchela, elles ne rencontrèrent qu'une faible résistance. Le prétendu chérif avait disparu.

Avant que ces nouvelles fussent connues partout, on

---

(1) El Bokhari. *Les Traditions islamiques*, traduction Houdas et W. Marçais, I, 289.

arrêta un jour dans le douar des Ouled-Sellem, au nord d'Aïn-Yagout, un cavalier étranger au pays, richement vêtu, monté sur un fort bon cheval, et armé d'un grand sabre à fourreau guilloché. On crut que c'était le chérif, mais l'erreur fut vite reconnue. Interrogé sur le but de son voyage, il répondit d'une voix douce, sans forfanterie comme sans embarras, *qu'il allait où Dieu l'appelait*. Le pauvre diable était naïvement parti pour la guerre sainte. Il s'était fait beau pour se battre dans la voie de Dieu, comme on se pare et on se parfume pour une fête. Quand on lui apprit que tout était fini, et qu'on lui rendit sa liberté, il regagna tranquillement sa tribu, où il attendit peut-être une nouvelle occasion de mourir en guerrier, martyr de la foi.

D. Luciani.

QUELQUES DOCUMENTS
sur la corporation des Mozabites d'Alger
dans les premiers temps de la conquête
(1830-1838)

Il existe aux Archives Nationales, dans le fonds Algérie, deux cartons (F 80 556 et 557) renfermant des documents relatifs aux corporations des « Berranis », c'est-à-dire des groupes indigènes musulmans établis dans les villes et originaires de l'intérieur, Mozabites, Laghouatis, Biskris, Kabyles de Mzita et nègres. On sait que, longtemps avant 1830, les Turcs avaient pris la précaution de les organiser en communautés administrées par des « amins » responsables devant le beylik : moyen de les surveiller et à l'occasion de les exploiter (1). Au cours de recherches sur l'histoire de la population d'Alger depuis 1830, il nous a été donné de recueillir sur l'une de ces corporations, celle des Mozabites, des renseignements qui nous ont paru pouvoir offrir quelque intérêt : ils font l'objet du présent article.

A la fin du 18e Siècle, vers 1789, Venture de Paradis

(1) Tableau de la situation des Etablissements français en Algérie en 1838, p. 162. Notons que les Kabyles autres que les Mzitis, mesureurs et portefaix de la « rahbah » (halle aux grains) ne furent pas organisés en corporation. Les Turcs, qui les détestaient et les redoutaient, se refusèrent toujours à leur reconnaître dans la capitale une existence légale. Dans son rapport au Conseil d'administration du 23 janvier 1838, l'Intendant civil Bresson rappelait qu'il avait innové en provoquant l'arrêté du 4 juin 1837 qui les groupait sous l'autorité d'un amin ; il ajoutait d'ailleurs que c'était une mesure de sûreté à l'encontre d'une population où il ne voyait injustement que des gens cupides, voleurs, cruels et fanatiques. (A. N. F80 556).

déclarait que les Mozabites d'Alger jouissaient « de plus de privilèges que les Maures » ; ils avaient notamment le monopole des moulins à farine, des boulangeries, des bains, et la ferme de la viande (1). En 1826, le consul américain W. Shaler affirmait à son tour que leurs privilèges et leur commerce étaient « protégés par des contrats écrits consentis par la Régence » ; dans les affaires civiles notamment, ils ne connaissaient que la juridiction de leur amin (2). Une tradition voulait que la faveur toute particulière dont ils étaient gratifiés remontât à l'époque de Hassan-Agha ; elle aurait été la récompense des services rendus par eux, lors de l'attaque de Charles-Quint, en 1541. S'il en est ainsi, il est curieux que Haëdo, bien proche de cet événement, n'y fasse aucune allusion, et qu'il ne mentionne même pas les Mozabites dans sa « Topographie d'Alger » ; ce silence sur leur présence dans la capitale est également observé par les auteurs du 17e siècle et d'une bonne partie du 18e. Quels services auraient donc rendus ces « Berranis » ? ou tout au moins quels services prétendaient-ils avoir rendus ?

Au moment où Drouet d'Erlon, le premier Gouverneur Général de l'Algérie, préparait un projet de réorganisation de leur corporation (3), quelques notables Mozabites inquiets sans doute sur le sort qui leur était réservé, écrivirent au Lieutenant-Général Rapatel, commandant les troupes d'occupation, une lettre en double expédition, l'une rédigée en arabe et l'autre en français que nous reproduisons ici (4).

(1) Venture de Paradis, *Alger au 18e siècle*, édit. Fagnan, p. 14.

(2) William Shaler. *Esquisse de l'Etat d'Alger*, trad. Bianchi, 1830, p. 115.

(3) Ce fut l'arrêté du 1er juillet 1835, qui n'eut d'ailleurs qu'une existence éphémère.

(4) Arch. Nat. F80 337 Les pièces ne sont pas numérotées. Nous avons rectifié seulement quelques détails de l'orthographe, qui d'ailleurs est en général correcte.

Alger, le 24 juin 1835

Monsieur le Général,

Les soussignés ont l'honneur de vous exposer dans cet écrit le régime suivi à l'égard des Beni-Mzabs du temps des Turcs et l'origine des faveurs dont ils ont joui en tous temps.

Dans les temps déjà éloignés où les Espagnols avaient débarqué sur le sol africain, et après qu'ils se fussent emparés du fort de l'Empereur, les Beni-Mzabs alors peu considérés, mais toujours dévoués à l'autorité qui les protège résolurent de leur enlever ce fort, à cet effet ils se travestirent en femmes, cachèrent leurs armes, et feignant de fuir les Algériens ils se réfugièrent dans le fort l'Empereur où ils furent bien reçus des Espagnols. Mais à peine y furent-ils qu'ils dégainèrent leurs armes et se rendirent maîtres de ce point important. Le Dey satisfait de leurs services voulut les récompenser en leur prodiguant ses richesses, mais ils préférèrent qu'on leur accordât les droits et privilèges dont les soussignés vont avoir l'honneur de vous entretenir. Le Bey (*sic*) consentit à ce qui suit savoir :

Que l'amin seul était chargé de la police des Beni-Mzabs.

Personne que lui ne pourrait se présenter devant l'autorité.

Tous les bains devaient être dirigés par eux et ils furent seuls chargés d'exercer divers métiers, tels que boulanger, etc...

L'amin percevait des droits sur toutes les boutiques, magasins etc., administrés par les Beni-Mzabs.

Il recevait également des cadeaux du Dey et des Beys ses délégués.

L'amin pouvait frapper, jeter en prison et exiler tout perturbateur du repos public.

L'amin était obligé d'en agir avec justice et loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

déclarait que les Mozabites d'Alger jouissaient « de plus de privilèges que les Maures » ; ils avaient notamment le monopole des moulins à farine, des boulangeries, des bains, et la ferme de la viande (1). En 1826, le consul américain W. Shaler affirmait à son tour que leurs privilèges et leur commerce étaient « protégés par des contrats écrits consentis par la Régence » ; dans les affaires civiles notamment, ils ne connaissaient que la juridiction de leur amin (2). Une tradition voulait que la faveur toute particulière dont ils étaient gratifiés remontât à l'époque de Hassan-Agha ; elle aurait été la récompense des services rendus par eux, lors de l'attaque de Charles-Quint, en 1541. S'il en est ainsi, il est curieux que Haëdo, bien proche de cet événement, n'y fasse aucune allusion, et qu'il ne mentionne même pas les Mozabites dans sa « Topographie d'Alger » ; ce silence sur leur présence dans la capitale est également observé par les auteurs du 17e siècle et d'une bonne partie du 18e. Quels services auraient donc rendus ces « Berranis » ? ou tout au moins quels services prétendaient-ils avoir rendus ?

Au moment où Drouet d'Erlon, le premier Gouverneur Général de l'Algérie, préparait un projet de réorganisation de leur corporation (3), quelques notables Mozabites inquiets sans doute sur le sort qui leur était réservé, écrivirent au Lieutenant-Général Rapatel, commandant les troupes d'occupation, une lettre en double expédition, l'une rédigée en arabe et l'autre en français que nous reproduisons ici (4).

(1) Venture de Paradis, *Alger au 18e siècle*, édit. Fagnan, p. 14.

(2) William Shaler. *Esquisse de l'Etat d'Alger*, trad. Bianchi, 1830, p. 115.

(3) Ce fut l'arrêté du 1er juillet 1835, qui n'eut d'ailleurs qu'une existence éphémère.

(4) Arch. Nat.. F80 337 Les pièces ne sont pas numérotées. Nous avons rectifié seulement quelques détails de l'orthographe, qui d'ailleurs est en général correcte.

Alger, le 24 juin 1835

Monsieur le Général,

Les soussignés ont l'honneur de vous exposer dans cet écrit le régime suivi à l'égard des Beni-Mzabs du temps des Turcs et l'origine des faveurs dont ils ont joui en tous temps.

Dans les temps déjà éloignés où les Espagnols avaient débarqué sur le sol africain, et après qu'ils se fussent emparés du fort de l'Empereur, les Beni-Mzabs alors peu considérés, mais toujours dévoués à l'autorité qui les protège résolurent de leur enlever ce fort, à cet effet ils se travestirent en femmes, cachèrent leurs armes, et feignant de fuir les Algériens ils se réfugièrent dans le fort l'Empereur où ils furent bien reçus des Espagnols. Mais à peine y furent-ils qu'ils dégainèrent leurs armes et se rendirent maîtres de ce point important. Le Dey satisfait de leurs services voulut les récompenser en leur prodiguant ses richesses, mais ils préférèrent qu'on leur accordât les droits et privilèges dont les soussignés vont avoir l'honneur de vous entretenir. Le Bey (*sic*) consentit à ce qui suit savoir :

Que l'amin seul était chargé de la police des Beni-Mzabs.

Personne que lui ne pourrait se présenter devant l'autorité.

Tous les bains devaient être dirigés par eux et ils furent seuls chargés d'exercer divers métiers, tels que boulanger, etc...

L'amin percevait des droits sur toutes les boutiques, magasins etc., administrés par les Beni-Mzabs.

Il recevait également des cadeaux du Dey et des Beys ses délégués.

L'amin pouvait frapper, jeter en prison et exiler tout perturbateur du repos public.

L'amin était obligé d'en agir avec justice et loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

Tous les habitants d'Alger peuvent attester que ce qui est dit plus haut fait partie des droits et privilèges de l'amin et des Beni-Mzabs. Au reste les registres qui sans doute sont entre vos mains pourront l'attester.

Veuillez considérer, Monsieur le Général, ce que nous étions et ce que nous sommes, et y porter remède.

Signé : Ali el Hafaf. Said Hassan. Meallem Seid ben Omar. El Hadj Salem Matouk. Haj Mehemed amin el Besakera. Ali amin el Rouahrin, Mehemed ben Mustapha de Telmesan. Seid Smaïl ben el Chaouch, Baba Issa ben el Haj Iousef. Ibrahim ben Bakir Hammoud Askakeri.

Il est par trop évident que les prétentions des signataires de cette lettre ne sont justifiées que par les usages établis sous le régime turc et que l'origine de ces faveurs invoquée par eux est une pure légende. Le « Koudiat-es-Saboun » sur lequel Charles-Quint planta sa tente, et qui devait devenir le fort de l'Empereur, ne fut pas enlevé par l'ennemi, mais évacué lors de la retraite à laquelle le désastre naval bien connu contraignit les occupants. Les Mozabites auraient, dans tous les cas, fait preuve de ruse beaucoup plus que de courage. Le texte appelle quelques autres réflexions (1). Les auteurs insistent sur le dévouement que l'on peut attendre d'eux, s'ils sont protégés. Ils parlent des cadeaux que leur amin recevait du Dey et des Beys, chose plus que douteuse pour qui connaît les mœurs du beylik turc, dont les fonctions étaient toutes plus ou moins vénales. La dernière phrase de la lettre résume toute la pensée des signataires : ils se sentent déchus ou menacés de l'être. Notons enfin qu'ils s'adressent au Lieutenant-Général, et non au Gouverneur, parce qu'ils se considèrent

(1) Nous n'insisterons pas sur la dénomination de « Dey » qui est un anachronisme pour le 16e siècle, ni sur un lapsus de la traduction, où le mot « Dey » est remplacé par celui de « Bey ».

— nous en aurons plus loin la preuve — comme relevant avant tout de l'autorité militaire, et parce qu'ils espèrent voir rémunérer, grâce à son intervention, des services d'une nature particulière, que nos documents permettront de définir. Enfin, parmi les signataires figurent, à titre de témoins assurément, des indigènes qui ne sont manifestement pas des Mozabites, tel que l'amin des Biskris (haj Mehemed amin el Basakera) et celui des « Rouahrin », ou des Rhouara, c'est-à-dire des gens du Rhir.

L'usage, sinon la loi, avait incontestablement consacré des droits importants pour la corporation des Beni-Mzab et pour leur chef. Quelques documents de la même époque précisent à cet égard les renseignements donnés par Venture de Paradis, Shaler et d'autres. Les Mozabites d'Alger se répartissaient entre cinq « tribus », correspondant aux cinq oasis de Ghardaïa, Melika, Bou-Noura, El-Ateuf et Beni-Isguen ; chacun de ces groupes avait son « Moqaddem » et ses « tolba ». Le chef supérieur, l'amin, était toujours choisi parmi les natifs de Ghardaïa, entre deux candidats présentés par la corporation entière ; mais le beylik ne lui conférait sa charge que moyennant « des cadeaux fort considérables, qui étaient obligatoires et que recevaient le Dey et ses principaux officiers » (1). Autant vaut dire qu'il l'achetait. Il recevait d'ailleurs le droit de percevoir deux sortes de redevances : l'« idjara », somme fixe de 400 boudjous (2) versée par ses administrés à l'occasion du Rhamadan, et le « haq es sabbat », produit de contributions sur les boutiques, les moulins, les bains, à raison de 50 boudjous par hammam, de 40 à 50 par moulin, de 30 à 50 par boucherie ; les boutiques non taxées acquittaient des droits variables ; les conducteurs

(1) Lettre de l'Intendant civil au Gouverneur Général du 4 janvier 1834. A de rares exceptions, toutes les correspondances citées sont extraites du cart. 557.

(2 Le boudjou valait 1 fr. 85.

de bourriques eux-mêmes payaient chaque semaine l'équivalent de 5 centimes par bête de somme (1). Si l'on ajoute que l'amin pouvait infliger à son profit des amendes et qu'il ne manquait pas de faire acheter son influence et parfois sans doute sa justice, on s'explique les derniers mots de la lettre citée plus haut, dont la teneur a certainement été inspirée par un amin ou un candidat à cette fonction lucrative.

Par contre, le chef de la corporation — c'est-à-dire la corporation — était tenue de fournir gratuitement la viande aux Janissaires, de prêter les bêtes de somme nécessaires pour les travaux du gouvernement, de loger et de nourrir les Mozabites de passage à Alger, et pendant quelques jours ceux qui s'y rendaient pour y résider (2). Les Beni-Mzab étaient aussi précieux pour le beylik pour leurs aptitudes commerciales et leurs relations avec l'Extrême-Sud et le Soudan par Ouargla et Ghadamès (3). Enfin, et nous touchons ici à un ordre de choses particulièrement intéressant, ils étaient d'excellents agents de renseignements, répandus sur toutes les routes du négoce, et à même de rendre des services appréciables (4). Les docu-

(1) Une partie de ces détails est empruntée à une lettre du Maire d'Alger, au Lieutenant-Général, en date du 27 avril 1836, et à deux lettres de réclamation de l'amin Bahmed el Kaouadji au Gouverneur Drouet d'Erlon (29 mai et 3 juin 1835). Le Maire donne pour l' « idjara » le chiffre de 375 boudjous, soit 75 par tribu. Le Tableau de la situation, etc. de 1838 l'estime à 450. L'amin Bahmed n'en a jamais réclamé que 400.

(2) Notes en marge d'un projet d'organisatiou émanant de la Direction des Affaires civiles. (Arch. Nat. F^{80} 557).

(3) W. Shaler, ouv. cité, p. 113.

(4) Le fait est souligné dans les notes mentionnées ci-dessus. « Le Gouvernement était instruit avec la plus grande exactitude de tout ce qui se passait dans toute la Régence ; les Mozabites étaient répandus sur tous les points, trafiquant avec toutes les tribus, ils connaissaient les moindres particularités et en instruisaient le Dey. »

ments que nous avons parcourus prouvent que dès le lendemain de notre installation à Alger, le commandement militaire a eu soin de les utiliser à cette fin.

Le Général Clauzel, après la campagne de Médéa, en novembre 1830, nomma amin des Mozabites un certain Mouloud, « pour le récompenser des services qu'il avait rendus, au refus de celui qui était titulaire ». Voirol, qui exerça le commandement pendant 19 mois (1833-1834), reconnut en eux des auxiliaires intéressants et les recommanda au Lieutenant-Général Rapatel qui lui succédait au commandement des troupes d'Alger. « Il a, rappelait celui-ci (2), connu par eux les mouvements de l'ennemi tant de l'extérieur que de l'intérieur ». Aussi, devenu Gouverneur Général, Clauzel, annonçant au Ministre de la guerre un projet de règlement définitif pour leur corporation (3), ajoutait : « N'oublions pas que c'est parmi les Mozabites, hommes adroits et de résolution, que nous avons trouvé les émissaires les plus sûrs et les plus dévoués pour entretenir des intelligences avec les tribus de l'intérieur et savoir ce qui s'y passait. Ils m'ont été extrêmement utiles sous ce rapport pendant la durée de mon premier commandement en Afrique. Les généraux en chef qui m'ont succédé n'ont pas eu moins à se louer de leurs services. »

L'expédition de Mascara, en décembre 1835, leur fournit une occasion de se distinguer (4). Quelques Mozabites d'Alger, avec leur amin en tête, sollicitèrent en effet la permission d'y prendre part. Nous ne pouvons mieux faire que de citer la lettre adressée par celui-ci au Maréchal Clauzel.

(1) Ce renseignement est puisé dans ces mêmes notes.

(2) Lettre au Gouverneur Général, 19 sept. 1835.

(3) Lettre du 25 sept. 1835.

(4) Ils pouvaient y avoir des intelligences. En 1839, Daumas parle des Mozabites de Mascara que l'Emir a fait incarcérer. (Documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830. Correspondance du cap. Daumas. G. Yver, p. 413).

« A Monsieur le Maréchal conte Clausel (sic) Gouverneur Général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

Monsieur le Maréchal (1),

J'ai eu l'honneur de vous faire dire par M. le Lieutenant Général Baron Rapatel que j'avais le désir d'aller avec une cinquantaine de beni-Mouzabs à l'expédition de Maskara combattre lennemis commun. M. le Lieutenant Général Rapatel me fit dire par son interprete que vous m'aviez autorisé a recruter les Mozabis de bonne volonté qui voudraient partir avec moi, Jespère M. le Maréchal pouvoir vous prouver alors que les Mozabits sont des bons soldats et que de tous tems ils auront rendus des services au gouvernement.

Lamin el houatin le chef des mesures et porteur d'huille l'un de mes anciens ami aurait l'intention de me suivre avec une trentaine d'hommes de bonne volonté. Veuillez M. le Maréchal l'autoriser comme moi à faire l'expédition. Il désirerait avant de partir que vous lui donniez la nomination d'amin du fondouck d'uile revetue de votre cachet. Cet une chose facile pour vous M. le Maréchal, quand a moi je n'ai pas besoin de me recommander a vous de nouveau pour mon affaire mais je vous supplie M. le Maréchal de me faire payer les 10 mois arriéré que me doit la corporation je suis endetté et ne puis continuer mes fonctions si on ne me range mon affaire.

Je mets toute ma confiance en vous M. le Maréchal mais au nom de Dieu terminé mon affaire avant mon départ qui

(1) La lettre n'est pas datée ; mais un ordre du Gouverneur Général à l'Intendant militaire d'avoir à verser des avances à 40 Mozabites et à deux de leurs chefs, autorisés à prendre part à l'expédition, est daté du 19 nov. 1835. La lettre que nous citons doit être légèrement postérieure. Nous en avons respecté l'orthographe. Elle a sans doute été écrite, sous la dictée de l'amin, et après traduction, par quelque interprète de circonstance.

parait très prochain et que mentrenhera dans une dépense assez forte.

J'ose esperer M. le Maréchal que vous prendrez mon affaire en considération,

J'ai l'honneur detre avec le plus grand respect. votre dévoué serviteur.

Bahmet Caouadjy
Amin des Beni Mezabes.

Dans une lettre écrite quelques jours après, le même personnage rappelait sa requête et parlait de son ami qui connaissait un peu le français et « pourrait, disait-il, être très utile pour les renseignements ou nouvelles qu'il peut vous donner dans le courant de l'année. » Tout porte à croire que la participation de ces Mozabites à des expéditions consistait en une sorte de service de renseignemenus ; on les employait à l'occasion comme parlementaires. En tout cas ces missions ne laissaient pas d'être périlleuses. A l'armée et dans les colonnes, leur place n'était pas à l'arrière. L'amin Bahmed rappelait plus tard (1) qu'on l'avait vu « sur les routes de Mascara conduisant sa petite troupe et toujours aux avant-postes et toujours donnant aux siens l'exemple du courage et du dévouement. Plus tard avec ces mêmes soldats, il escalada le col de Ténéah (*sic*) et là comme à Mascara le sang des Mozabites a coulé et s'est confondu avec celui des français. » (2). On pourrait suspecter ce témoignage si le Lieutenant-Général Rapatel ne l'appuyait pas du sien. « Ils vont partout où ils sont

(1) Pétition de l'amin des Mozabites au Conseil d'administration, 14 mai 1836.

(2) Allusion à l'expédition de Clauzel à Médéah (20 mars-9 avril 1836) et au combat sanglant qui livra le « Tenia » ou col de Mouzaia. Quelques jours auparavant, le 24 mars 1836, le même amin écrivait au Maréchal : « Vous savez que je jouis de l'amitié de tous les chefs de tribus de Titery. La campagne qui va s'ouvrir me facilitera le moyen de vous être utile. »

envoyés, dit-il (1), exposant leur vie pour nous et ne se rebutant de rien. Ce qui le prouve, c'est qu'il y a vingt jours, d'après vos ordres, j'en envoyai un à Miliana qui a été décapité et que depuis, un autre, au risque du même sort, remplit une mission donnée dans le but de me servir. » Ailleurs (2) il est question d'un Mozabite que l'amin « a placé à Boufarik pour observer les Arabes, tout en ayant l'air de se livrer à son commerce », et qui s'étant rendu à Blida « pour puiser à la source des nouvelles » a été assailli en chemin. Tous ces textes définissent très suffisamment la nature et l'importance des services rendus par des Mozabites au commandement militaire.

Ce rôle d'espions les exposait d'ailleurs, dans leur corporation même, au mépris et à la haine de nombreux coréligionnaires. « Ce qui a le plus soulevé la bile de mes ennemis contre moi, écrit l'amin Bahmed (3), ce fut mon incursion à Mascara à la suite de l'armée française. Dès lors je fut considéré comme un être impur. On m'accusa d'avoir vendu ma religion, d'être devenu français... Je suis tous les jours insulté ; quand j'envoie quelques courriers dehors, ils sont espionnés, arrêtés et quelquefois assassinés ». Il se plaint ailleurs que des Mozabites ameutent la corporation et injurient ceux qui veulent prendre part à l'expédition de Mascara. « Vous n'êtes plus musulmans, leur crie-t-on, vous êtes chrétiens ! » La plupart cependant avaient soin de dissimuler leur sentiment intime, trop heureux s'ils pouvaient profiter de la situation privilégiée que leur valaient ces complaisances de quelques-uns et que l'autorité militaire revendiquait sans cesse pour eux. Leur défenseur le plus chaleureux était le Lieutenant-Général

(1) Lettre au Gouverneur Général du 17 sept. 1835.

(2) Lettre du Gouverneur Général à l'Intendant civil, du 11 novembre 1835 l'invitant à faire une enquête.

(3) Lettre au Maréchal Clauzel, du 24 mai 1836.

Rapatel, qui réclamait auprès de Clauzel « beaucoup de ménagements et d'égards envers cette corporation » (1).

Ils avaient aussi de non moins chauds partisans dans la population civile ; quelques immigrants européens à l'affût des affaires avaient vite démêlé les bénéfices que l'on pouvait attendre d'une collaboration commerciale avec d'aussi précieux intermédiaires. Parmi eux figure un certain Gaëtan Citati, d'origine italienne, qui dans la suite se fit entrepreneur et mérita à ce titre de donner son nom à une rue d'Alger (2). On le voit intervenir, le 16 avril 1835, auprès de l'Intendant civil pour faire rappeler de l'exil dont ils ont été frappés deux Mozabites marchands de bestiaux et bouchers avec lesquels il commerçait (3). Il revient dans la suite à la charge expliquant qu'il a fait des avances à ces Mozabites, avances qu'il risque de perdre ; car la moralité de ses clients se résume en cette phrase : « Français, protège-nous si tu peux ; si tu ne le peux, tu n'as pas le droit de nous accuser de mauvaise foi. » Ces commerçants lui livraient des peaux de moutons. Or les cours ont baissé depuis leur départ. Il avait acheté auparavant « des peaux chétives » au prix de 3 fr. pièce, et maintenant, faute d'intermédiaires, il ne peut profiter des « peaux des beaux moutons que les Bédouins nous amènent depuis quelques jours ». Or il est engagé par contrat avec ses correspondants de Marseille auxquels il doit livrer cent peaux par jour ; le commerce français, qui bénéficiait de son activité, subira comme lui une perte. Il proteste par ailleurs contre la bastonnade que l'amin a infligée aux deux Mozabites en question : « Dans les temps les plus

(1) Lettre du 19 septembre 1835.

(2) L. Piesse. Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie, 1862.

(3) Le cart. 557 renferme plusieurs lettres à ce sujet : Lettre du 16 avril 1835 à M. l'Intendant civil. Lettre du 14 mai 1835 au même. Lettre du 19 mai 1835 à M. le Secrétaire général du gouvernement. Lettre du 24 mai 1835 au même. Lettre du 7 juin 1835 à M. le Gouverneur Général.

beaux de la république romaine, écrit-il, le patronage d'un romain servait de bouclier aux sujets des provinces soumises. » Il décerne à la corporation des éloges un peu inattendus après la déclaration déjà citée :

« Parmi les indigènes, j'ai distingué les Mousabits (*sic*) parce que je leur ai trouvé plus de bonne foi et d'intelligence que chez les autres castes ».

L'expulsion des deux exilés se rattache à une affaire très compliquée qui mettait en cause l'amin lui-même. Nous ne l'exposerons pas, mais nous emprunterons à cette histoire de nombreux détails qui nous éclairent sur les difficultés que le gouvernement rencontrait dans l'organisation et la direction de ces « Berranis ». Le choix du chef, tout d'abord, n'avait pas été très heureux ; en second lieu, au moins à partir de 1834, l'amin se plaignait de voir ses revenus taris, son autorité infirmée, et de se heurter à la rébellion de ses administrés ; enfin les projets de règlement définitif toujours en suspens provoquaient des conflits entre le commandement militaire représenté par le Lieutenant-Général et l'Intendant civil.

Au lendemain de notre installation à Alger, on s'était contenté de laisser les choses en l'état et d'autoriser la perception des droits consacrés par l'usage au profit de l'amin des Mozabites. Celui-ci avait donc perdu en 1831, 1832 et 1833 au moins l'« idjara » de 400 boudjous. Mais la corporation s'était dans la suite affranchie de cette contribution, par économie d'abord, et certainement aussi pour protester contre le choix de l'autorité française. A cet égard, elle devait lui reprocher de n'avoir pas consulté le vœu de la population mozabite. Le titulaire de la charge, à la fin de l'année 1830, un certain Mouloud, qui nous avait bien servis dans la campagne de Médéah, fut mal soutenu par nous et méprisé de ses coreligionnaires. Une note adjointe au projet d'organisation de 1835 (1) nous en fournit le témoignage : « Les vexations que Mouloud a éprouvées de la part des autorités françaises et de ses nationaux sourdement excités contre lui l'ont conduit au tombeau. Depuis, l'administration a nommé jusqu'à cinq chefs des Mozabites. Depuis quelque temps il n'en existe plus qu'un qui a été nommé par suite d'intrigues. Cet homme se reconnaissant incapable s'est adjoint un des plus puissants de sa nation pour l'aider dans son service ». Il s'agit ici de cet amin Bahmed dont nous avons déjà parlé. L'amin Mouloud est apprécié, en 1835, par l'Intendant civil, dans les termes suivants : « Il ne saurait être question de réintégrer cet amin qui est toujours ivre. » A son tour, à la même date, un militaire, qui ne peut être que Rapatel, dans une autre note rédigée pour le Maréchal Clauzel s'exprime ainsi sur l'amin Bahmed : « Il paraît que l'autorité civile a des plaintes à porter contre lui. On va jusqu'à dire qu'il a empoisonné son prédécesseur ». Ses administrés, ou du moins quelques-uns d'entre eux adressent au gouverneur une pétition pour demander sa destitution (1). Elle est signée, en premier lieu, détail piquant, par un nommé Aba el Hadj Beït el Mizan, celui-là même que les pétitionnaires déclarent avoir choisi pour remplacer le titulaire en fonction. Les neuf autres signatures sont celles de gens de Ghardaïa, Melika, Bou Noura, El Ateuf et Beni Isquen et de « cinq grands et savants (2). » Ces nobles personnages déclarent que l'amin actuel était autrefois domestique. « Il a conservé le caractère de son ancien état ; il ne peut donc pas être chef ». Ils lui repro-

(1) Note déjà mentionnée plus haut.

(1) Secrétariat partic. 12 novembre 1833. Bureau arabe. Pièce traduite le 9 novembre 1835 par MM. Zaccar et Müller, interprètes de 1re classe et adressée à M. le Maréchal par les grands et les ulemas des Beni-Mzâb. A la suite figure cette mention : « les noms de chaque individu qui voulaient signer (*sic*) seraient trop nombreux. »

(2) Il s'agit des « tolbas » représentant l'influence religieuse Ibhâdite opposée à un amin nommée par l'étranger chrétien.

chent toutes sortes d'exactions. Il a fait emprisonner « des ulémas et des juges ». « Quand deux hommes des Beni-Mzab se disputent, il les met tous les deux à l'amende. » A suivre dans le détail l'histoire des multiples incidents signalés de part et d'autre à l'administration, on éprouve le même embarras pour juger, et l'on se perd dans les mêmes obscurités qui ont fait consacrer l'expression bien connue d'« histoire arabe ». L'intrigue n'a d'ailleurs pas été toujours étrangère à la nomination des amins. « On a mis en avant, dit Rapatel à propos du même personnage (1), qu'il paraissait probable que l'amin actuel avait été nommé par l'influenec de diverses personnes auxquelles il avait distribué des sommes plus ou moins considérables... Cela est possible parce que cela est dans les mœurs des indigènes ». Il s'agit cependant d'un homme qui lui a rendu des services « d'une nature qui ne permet pas de douter de lui ». Il ajoute d'ailleurs : « Il a acquis la certitude que la cabale qui travaille contre lui a déjà donné de l'argent et en promet davantage aux personnes qui travaillent en sa faveur auprès de l'autorité ». Dans la note précitée, il déclare de même : « Si M. le Maréchal le conserve, il conviendra qu'il le fasse venir en sa présence et qu'il lui recommande bien *de ne payer à personne le prix de cette faveur*. Car ici aussitôt que la position d'un fonctionnaire musulman est menacée, il se trouve des officieux qui s'offrent à la défendre moyennant salaire et d'autres qui font des offres de service à ceux qu'ils croient en ligne pour le remplacer. Ces officieux se trouvent principalement dans la classe des interprètes et dans celle des avocats ».

L'autorité et les droits comme les devoirs de l'amin n'étant pas encore définis — du moins jusqu'en 1838 — il est certain qu'il était tenté d'abuser de sa situation et de la confiance du gouvernement français. Il pouvait

(1) Lettre au Gouverneur Général du 1er mars 1835.

se plaindre assurément de rencontrer chez ses administrés des résistances allant jusqu'à la violence. Le Lieutenant-Général signalait à Clauzel (1) que les Mozabites avaient insulté et frappé leur chef ; dans la cour même de l'hôtel de la Division, un d'eux, après une semonce administrée par Rapatel, avait eu l'audace de tirer la barbe de l'amin, et un autre de lui sauter à la gorge. « Sous le Dey, ajoutait-il, il aurait eu la tête tranchée ». Une autre fois, cinq Mozabites se sont présentés chez l'amin et lui ont déclaré que désormais ils ne reconnaîtraient plus son autorité (2). Par contre, les plaintes contre lui et les rapports de police le signalent comme ayant rossé dans la rue, avec le concours de deux de ses agents un nommé Ali ben Daoud, homme considéré (3). L'Intendant civil estime qu'il a fait exiler quatre Mozabites, dont trois chefs de tribus et un marabout, par pure vengeance et pour plaire à son comparse Soliman, débiteur de personnes dont un des proscrits est précisément le mandataire. On l'accuse également (4) d'avoir ordonné au marabout Salah ben Omar, oncle d'un des exilés, à un autre personnage religieux et à un troisième de se présenter dans un délai de cinq jours, de se prosterner à ses pieds et de lui jurer soumission et fidélité. Son émissaire les a engagés à obéir, leur disant « que le Général (?) lui a donné pleins pouvoirs pour emprisonner, battre, extorquer de l'argent, exiler ou rappeler de l'exil ». L'auteur de la plainte ajoute : « Un mozabite l'aurait fait... car il n'aspirent qu'à obéir... Mais ils savent par expérience qu'après de pareilles soumissions, il leur est indispensable de délier les cordons de la bourse ; qu'en cas de refus le bourreau blanc et le bour-

(1) Lettre du 19 septembre 1835.

(2) Lettre de l'Intendant civil au Gouverneur Général du 24 septembre 1835.

(3) Lettre du même au même du 4 mai 1835.

(4) Lettre de Gaëtan Citati à M. le Secrétaire général du Gouvernement 19 mai 1835.

reau noir sont prêts à faire leur métier ». Ils ont donc préféré quitter Alger, et d'autres s'apprêtent à suivre leur exemple, « au grand détriment du commerce et de la prospérité de la ville ». Sans doute les torts devaient-ils être partagés : abus d'autorité d'une part, jalousies et compétitions de l'autre. La situation de l'amin était loin, en tous cas, d'être celle que conférait à ce personnage, du temps des Turcs, la protection d'ailleurs grassement payée du beylik. Sans doute l'avènement d'une nouvelle domination, apparue comme moins dure, encourageait les membres de la corporation à se montrer d'autant moins dociles.

L'amin en était arrivé, en tous cas, à se voir refuser par ses coreligionnaires la contribution annuelle de l'« idjara », celle que de tous temps ils avaient régulièrement acquittée. C'est de cette affaire qu'il est question dans la lettre que nous avons citée au début, où Bahmed réclame dix mois d'arriéré que lui doit la corporation. Il dut réitérer plusieurs fois sa requête, insistant pour avoir « une autorisation écrite » du gouvernement (1). Le 17 octobre 1836, cette situation durait encore et le Gouverneur avait dû lui accorder 2.000 francs à titre de récompense pour les services rendus à l'armée. Cette somme était loin de représenter les redevances qu'il aurait touchées du temps des Turcs.

La question des projets de règlement préparés pour la corporation des Mozabites suscitait, dans le même temps où l'autorité de leur amin était si gravement compromise, des divergences de vues et même un véritable conflit entre l'administration civile et le commandement militaire. Dès 1832, le duc de Rovigo et l'Intendant civil Pichon se disputaient le droit de nommer l'amin des Mozabites. Le

(1) Lettres du 1er juin 1835 au Lieutenant-Général — du 29 mai 1835 au Gouverneur Général — du 3 juin 1835 au Gouverneur Général — du 24 mars au Maréchal Clauzel — Pétition au Conseil d'administration du 14 mai 1836.

Ministre de la Guerre Soult dut soumettre la question au Président du Conseil. Celui-ci répondit (1) que la nomination semblait appartenir au duc de Rovigo, étant donné « l'influence que ce cheik (l'amin) exerçait sur ses coreligionnaires dans toute l'étendue de la Régence ». Il en informait M. Pichon qui « retrouverait sa part d'influence dans ses rapports avec ce cheik comme chef d'une corporation soumise aux lois municipales et de police ordinaire ». « En me faisant part de cette décision, écrivait le Ministre de la Guerre au duc de Rovigo, M. le Président du Conseil m'exprime le désir que vous puissiez adopter, de concert avec l'Intendant civil, la signature en commun dans les cas douteux, comme vous l'avez déjà fait en plusieurs occasions, et que vous puissiez au besoin continuer à faire réciproquement quelques sacrifices au maintien de la bonne harmonie qui doit régner entre vous ».

Le changement du régime administratif et la nomination d'un Gouverneur Général ne mirent pas fin au conflit entre les deux autorités civile et militaire. Il surgit de nouveau, en 1835, lors de la discussion du projet de règlement qui devait remplacer l'arrêté du 1er juillet pris hâtivement par Drouet d'Erlon. Le Lieutenant-Général Rapatel considérait que le groupe « berrani » des Beni-Mzab devait relever avant tout du commandant des troupes d'occupation. « La corporation des Mozabites, écrivait-il (2), que je considère toujours devant être sous la direction militaire, parce qu'elle y a toujours été, parce que ceux qui en font partie sont sans cesse employés pour elle, doit avoir une police intérieure quasi militaire : c'est pour cela que je m'élève contre l'article 2 ». Cet article du projet ne donnait à l'amin que le droit d'arrestation

(1) Lettre du Min. de la Guerre au duc de Rovigo, 29 mars 1832.

(2) Lettre au Gouverneur Général du 19 sept. 1835. Lettre de l'Intendant civil au même du 26 sept. 1835. « Il aurait décidé (il s'agit de Rapatel, que la corporation des Mozabites fût placée sous la dépendance militaire et non dans celle de l'autorité civile. »

provisoire, en attendant l'intervention du commissaire de police. « Il en est des Mozabites, écrit Rapatel, qui ont toujours été sous l'autorité militaire jusqu'à notre arrivée ici, comme des militaires eux-mêmes, comme des spahis. L'on recule devant les coups de bâton ; pourtant chez les spahis, corps régulier à la solde de la France, l'on inflige la punition de la bastonnade aux indigènes, parce que c'est, dans leurs mœurs, la seule punition qu'on puisse leur infliger. La salle de police, la prison et le cachot sont pour eux une douce béatitude et grand nombre d'entre eux voudrait toujours y être. Est-ce que le cadi et d'autres autorités maures n'ordonnent pas tous les jours la bastonnade ? Pourquoi enlever ce seul moyen d'action, tout répugnant qu'il est, à l'amin, puisque vous le tolérez chez les autres ? (1). Son abolition entière serait la ruine de l'autorité de ce chef ». Le Ministre de la Guerre n'admit pas d'ailleurs l'assertion que la corporation des Mozabites avait été placée sous l'autorité du Général commandant les troupes ; selon lui, elle relevait du Général en chef comme chef politique et non comme commandant militaire ; le Gouverneur Général devait donc seul présider désormais à son organisation et diriger son administration (2). Rapatel ne se tint pas pour battu ; il invoquait Drouet d'Erlon qui avait autorisé les rapports des Mozabites avec lui et ajoutait : « L'emploi pour des objets militaires qu'on a fait de cette corporation la rend aussi militaire que civile ». Le décret du 4 juin 1837 eut raison de ses résistances. Mais il avait auparavant manifesté avec éclat contre le projet de 1835 en plein Conseil d'administration, dans la séance du 1er juillet (3). Il y fit en effet consigner dans le procès-verbal qu'il se refusait à signer, parce qu'il n'avait pris aucune part à la discussion et qu'il

(1) Le Procureur général niait le fait.

(2) Lettre du Ministre de la Guerre au Gouverneur Général du 13 oct. 1835.

(3) Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration. Séance du 1er juillet 1835.

n'avait pas voté, attendu qu'il était entièrement opposé aux dispositions du projet adopté par le Conseil.

L'une des raisons par lesquels il expliquait son hostilité était la diminution que l'on faisait subir, selon lui, à l'autorité de l'amin. Il aurait voulu que cette autorité restât très forte et au service du commandement militaire ; nous en avons déjà donné la preuve. Le rôle spécial que jouait l'amin alors en fonction, en lui fournissant des émissaires précieux pour sa police politique, mettait évidemment ce personnage dans une situation difficile vis-à-vis de ses coreligionnaires et paraissait à Rapatel devoir nécessiter des pouvoirs et des moyens de sanction d'autant plus forts. « Il est certain, écrit-il, que si l'amin était forcé de quitter Alger, il ne trouverait de refuge nulle part à cause des services qu'il nous a rendus. Néanmoins il vaudrait mieux le destituer que de continuer à affaiblir son autorité comme on le fait en ce moment ». On ne pouvait avouer plus clairement qu'il était « brûlé » et que la corporation englobée dans les éloges du Lieutenant-Général — on l'a vu plus haut — n'était dans la réalité nullement animée à notre égard des mêmes sentiments que son chef.

De son côté, l'Intendant civil Lepasquier, peut-être mieux averti sur le danger qu'il y avait à donner à un chef indigène une autorité trop forte dont il serait tenté d'abuser, préconisait un règlement qui la limiterait et la placerait directement sous son contrôle. Un article du projet présenté par lui stipulait même que, dans le cas où une mesure proposée par l'amin ne serait pas acceptée par la majorité d'un conseil chargé de l'examiner, il statuerait seul. « Alors, à quoi bon un conseil ! » s'exclamait Rapatel. L'Intendant civil était loin d'ailleurs de partager l'enthousiasme du Lieutenant-Général à l'endroit des Mozabites, et particuiièrement de leur amin. Il prenait ouvertement fait et cause contre ce dernier, malgré les instructions réitérées de Clauzel, inspirées par le Lieute-

nant-Général (1), n'hésitait pas à demander le rappel des Mozabites expulsés (2), accueillait favorablement et appuyait la réclamation de Gaëtan Citati (3), et obtenait finalement, malgré Rapatel, le retour des proscrits (4), moyennant une caution. Moins confiant que ce dernier dans le dévouement des Mozabites, il fit insérer dans le projet de règlement de 1835 un article en vertu duquel les cinq tribus verseraient un cautionnement de 12.000 fr. Toutes les précautions étaient prises pour que la justice de l'amin fût réduite à la simple police, et encore sans le droit d'infliger des peines corporelles. Ce projet resta d'ailleurs caduc.

Le Ministre de la Guerre ne partagea pas ces vues, et dans les directives qu'il adressa au Gouverneur Général pour la rédaction d'un règlement si longtemps attendu (5), il recommanda de revenir autant que possible à l'ancienne organisation, de conserver aux amins leurs droits fiscaux et leurs anciennes attributions de justice, non seulement pour le paiement des amendes, mais pour les peines corporelles, avec droit d'appel, dans le premier cas devant le cadi, et dans le second devant le commissaire de police. Le Conseil d'administration adopta dans ses séances du 23 et du 25 janvier 1838 (6) le projet préparé par l'Intendant civil Bresson conformément aux instructions ministérielles, et il fut transformé par le Gouverneur général en arrêté définitif le 31 janvier 1838.

Ici s'arrêtent nos documents ; aussi bien ne s'agissait-il pas pour nous de faire l'histoire de la corporation des

(1) Lettres du Gouverneur Général à l'Intendant civil du 7 mars et du 19 avril 1835.

(2) Lettre de l'Intendant civil au Gouverneur Général du 4 mai 1835.

(3) Lettres du même au même du 17 mai et du 13 juillet 1835.

(4) Lettre du Gouverneur Général à l'Intendant civil du 14 juillet 1835.

(5) Lettre du Ministre de la Guerre au Gouverneur Général du 20 août 1837.

(6) Arch. Nat. F[80] cart. 556.

Mozabites, ni l'étude critique des projets de règlement et des mesures définitives qui l'ont régie. Des textes que nous avons parcourus, il ressort que les Mozabites nous ont rendu, dans les premiers temps de la conquête, des services indiscutables, sinon comme guerriers — on s'en étonnerait de la part d'une population aussi peu belliqueuse — du moins comme agents de renseignements, comme émissaires et, on peut dire le mot, comme espions. Ils ont gagné la faveur des chefs de l'armée, qui auraient voulu les conserver sous leur direction unique et donner à leur amin des pouvoirs disciplinaires très forts et une autorité toute militaire. De là des conflits avec l'administration civile, plus soupçonneuse à l'égard de la corporation entière, et moins disposée par ailleurs à relâcher le contrôle de la gestion financière et de la justice de ses amins. D'autre part, le retard apporté à définir exactement l'organisation de ces « Berranis » favorisait des intrigues et permettait des choix qui paraissent avoir été plutôt regrettables. Les membres de la corporation en prenaient prétexte pour s'affranchir des obligations pécuniaires consacrées par la tradition, et même de l'obéissance à des chefs qu'ils considéraient sans nul doute comme vendus à une cause étrangère. Les Turcs avaient à la fois favorisé cette population très particulière et consolidé l'autorité de ses chefs. Les Mozabites leur paraissaient devoir être des auxiliaires d'autant plus sûrs qu'ils étaient sans attaches avec les « Baldis », les Maures, et qu'ils les savaient d'autre part suspects aux musulmans orthodoxes comme entachés d'hérésie, comme « Kharedjiya ». Il y a, dans une lettre de l'Amin Bahmed, quelques mots bien caractéristiques sur cette politique et sur les regrets qu'inspirait le nouveau régime aux privilégiés de l'ancien. « Les Arabes, dit-il, et par là il entend certainement les musulmans autres que les Mozabites, mesurent la considération qu'ils vous doivent à celle que vous accordez aux autorités que vous installez. Sous les

Turcs l'amin était une des plus grandes autorités de la ville ; aujourd'hui, quoi qu'il n'en soit que l'ombre, les Arabes le respectent encore ; mais ils peuvent revenir de leur erreur et dès lors vous perdrez un de vos plus sincères amis » (1).

Et pour terminer, nous revenons à notre point de départ. Quels services, disions-nous, avaient pu signaler les Mozabites à l'attention du gouvernement des Barbaresques ? Les mêmes certainement que ceux qui les ont recommandés à celle de nos chefs militaires, aux premiers temps de la conquête. Ils étaient leurs indicateurs et leurs espions, en même temps qu'ils leur apportaient le concours précieux de leurs aptitudes commerciales. Il est curieux de constater que cette population n'est mentionnée spécialement par les auteurs, dans la nomenclature de celles d'Alger, qu'à partir de la fin du 18e siècle. Serait-ce que son importance et sa prospérité ne dateraient réellement que de cette époque ? Les Mozabites contemporains de Venture de Paradis ont bien pu, après tout, le tromper en invoquant devant lui, pour justifier des privilèges relativement récents, des légendes analogues à celle que racontaient leurs descendants en 1835. Or, il se trouve que la deuxième moitié du 18e siècle fut une époque de décadence complète pour les corsaires d'Alger. La course n'enrichissait plus le trésor de leurs souverains qui cherchèrent dès lors leurs principales ressources dans l'accaparement des produits du sol et se firent marchands et affameurs. Serait-ce, avec celles que nous avons indiquées. une des causes qui expliqueraient les privilèges accordés à ces hommes d'affaires si déliés et si répandus qu'étaient — et que sont les Mozabites ? Il est permis de le croire, et de croire aussi que ces privilèges étaient moins anciens qu'ils le prétendaient.

René Lespès.

(1) Pétition au Conseil d'administration citée plus haut.

Un Médecin romantique, interprète et professeur d'arabe

EUSÈBE DE SALLES

(*Suite*) (1)

Dès qu'il put se délivrer de la prison quarantenaire, De Salles accourut à Paris. Il ne doutait pas que ses mérites ne lui valussent un brillant avancement mais il se heurta à une indifférence dont ne purent venir à bout ni ses propres panégyriques, ni les interventions de ses protecteurs.

La littérature lui réserva également des déboires. *Ali le Renard* avait eu un succès auquel les indiscrétions, à peine voilées, n'avaient pas été étrangères. L'auteur avait failli se battre en duel avec des officiers du corps expéditionnaire qui jugeaient leurs portraits peu flattés et avait eu des démêlés assez vifs avec Buloz et G. Planche (2). Il espérait que *Sakontala* profiterait de la gloire ou du scandale de son aîné. Il n'en fut rien. Il prétendit, pour justifier cet échec que la coterie des critiques littéraires l'avait mis à l'index parce qu'il n'était pas venu saluer le comité directeur, et n'avait pas adressé un seul mot d'hommage au grand-prêtre (3).

(1) V. *Rev. Afr.*, année 1924, page 472.

(2) De Salles à Asselineau, in R. Martineau, *op. cit.*, p. 143-144. M. Martineau ne donne pas de date de la lettre.

(3) Préface d'*Isabelle*, pièce en 5 actes que l'Odéon refusa ; cf. Martineau, *op. cit.*, p. 173. Le grand prêtre est évidemment Sainte-Beuve. De Salles s'était déjà plaint à Asselineau que Sainte-Beuve lui eût faussement promis, devant Nodier, « quelques articles louangeurs » sur *Ali le Renard*.

Ce fut aussi en 1833, qu'il publia dans le *Salmigondis* (1), la première nouvelle algérienne : *Les Bas à Jour*. Il y contait l'aventure de l'audacieux lieutenant de zouaves, Saint Simonnet (2) et de la belle Zorah « quatrième épouse d'un vieux et puissant Koulougli d'Alger ». Grâce à la complicité d'un domestique kabyle, l'officier peut contempler la jeune femme nue au sortir du bain. Il réussit à obtenir d'elle une entrevue près du marabout de Sidi Abderrhaman, au-dessus du fort de Bab-el-Oued et la mène dîner, en cabinet particulier, à l'Hermitage des caroubiers. Pour tromper la curiosité des passants, Zorah a chaussé des bas de coton à jours, comme les prostituées, mais, grisée de champagne, elle oublie sa ruse et rentre au logis sans les ôter. Le vieux mari devine aussitôt la faute, et le poison, complété par le poignard, a bientôt raison de l'infidèle.

De Salles resta attaché à cette courte nouvelle, qui se lit sans ennui, en dépit de quelques lourdeurs et la fit figurer dans deux éditions de ses *Œuvres complètes*.

Après avoir sollicité sans succès un siège à l'Académie des Sciences morales et politiques, il se tourna, à nouveau, vers la médecine. Il tenta à Montpellier le concours d'agrégation où il échoua, bien qu'il méprisât les leçons de ses concurrents (3), continua sa collaboration aux revues savantes et publia, en 1835, une *Histoire générale de la médecine légale* dans l'*Encyclopédie* de Bayle. Il soigna aussi « par centaines » et avec un dévouement qui ne se démentit jamais, les victimes du choléra, à Paris et dans le Midi. Il pensait, avec les non-contagionistes, que la

(1) *Le Salmigondis, contes de toutes les couleurs*. Paris, 1833, t. VIII, 441 pages.

(2) Il faut peut-être voir dans ce nom une allusion à Lamoricière dont les convictions saint-simoniennes étaient notoires. Lamoricière avait été nommé, le 1er novembre 1830, capitaine au 2e bataillon de zouaves.

(3) A Aug. Lacombe, Montpellier, 22 décembre 1834.

maladie naît sur place et qu'elle n'est que l'aboutissant naturel de la gastro-entérite (1).

Chaque fois que l'on joue *Robert le diable* à Montpellier, la salle est pleine de Cettois. La contagion serait bientôt établie si contagion il y avait. Mais, à Paris, nous n'y avons jamais cru et nous l'avons prouvé par nos actions autant que par pièces officielles (2).

En dépit de l'orgueil qu'il éprouvait à mesurer ses forces contre le fléau, il guettait l'occasion de rompre à nouveau, avec la médecine militante. Paris et Alger suscitaient, tour à tour, ses désirs d'orientaliste sans emploi ; mais d'Alger, il recevait de peu encourageantes nouvelles : un de ses anciens collègues des services de l'intendance civile lui dépeignait, en termes grandiloquents, la géhenne bureaucratique d'où il le félicitait de s'être évadé (3) ; quant à ses maîtres parisiens ils répondaient à ses démarches pressantes par des encouragements qui exaltaient ses ambitions sans les satisfaire.

Il se morfondait dans une incertitude énervante quand un hasard, que sa vigilance inquiète ne laissa pas échapper, offrit à ses talents un nouveau débouché. Il obtint, en avril 1835, la chaise d'arabe de Marseille que rendait vacante la mort de son titulaire Gabriel Taouil.

Les rapports dont De Salles harcela ministres, généraux et députés durant sa longue carrière de professeur, rapports où idées originales et suggestions pratiques se mêlent aux fantaisies d'une imagination inlassable, fournissent de nombreux documents sur l'enseignement de l'arabe à Marseille pendant plus d'un demi siècle.

Volney qui avait longtemps voyagé en Egypte pensait

(1) Cette théorie fut encore défendue, avec éclat, devant l'Académie, par J. Fauvel, lors de l'épidémie de 1884.

(2) A Aug. Lacombe, Montpellier, 22 décembre 1834.

(3) Lettre signée *Trelawnay* [1833]. De Salles a inscrit sous la signature : Lowasy de Loinville, sous-préfet en Afrique.

qu'il fallait développer l'étude de l'arabe en France et principalement à Marseille où il proposait de fonder un collège pratique des langues orientales. La Convention jugea préférable d'installer à Paris l'Ecole des langues orientales qu'elle créa, en mars 1795, et où Silvestre de Sacy fut chargé d'enseigner l'arabe littéral et vulgaire. Napoléon donna, cependant, un commencement d'exécution au plan de Volney en fondant, à Marseille, une chaire d'arabe vulgaire (1). « L'empereur, déclarait le Préfet Thibaudeau, veut replacer la capitale du Midi au rang qu'elle occupait autrefois parmi les places commerciales et le cours d'arabe a pour but de faciliter les relations de Marseille avec le Levant et deux ports du Nord de l'Afrique » (2).

Le premier titulaire fut un ancien interprète de Bonaparte à l'armée d'Egypte, Gabriel Taouil, qui professa, durant vingt-sept ans, à la satisfaction de sa clientèle commerçante. De Salles n'appréciait nullement les mérites de son prédécesseur. Il le représentait comme un homme effacé et sans culture, qui parlait difficilement le français et demeurait étranger aux saines méthodes pédagogiques. Il assurait même que, pour permettre à la colonie levantine de bénéficier seule des cours, Taouil employait, dès le premier jour, la méthode directe, sans se soucier de ceux qui ne possédaient pas des notions élémentaires d'arabe.

Il y a certainement, dans ces assertions, une forte dose d'exagération. Que les mérites intellectuels de Taouil aient été médiocres, cela est fort probable, mais ses élèves, que

(1) Par arrêté du 31 mai 1807 d'après une lettre de M. Fournier, archiviste-bibliothécaire de la Chambre de commerce de Marseille, publiée par Cordier, *op. cit.*, p. 320. De Salles fait remonter la création à 1804.

(2) Cité par Ch. Houdot, ancien proviseur du lycée de Marseille, dans l'*Encyclopédie des Bouches du Rhône*, t. VI. *La vie intellectuelle*, p. 65.

ne tourmentaient point des curiosités littéraires ou philosophiques, lui demandaient de leur fournir, le plus rapidement possible, les moyens pratiques de discuter en arabe des échanges commerciaux. Il apprécièrent beaucoup moins les considérations savantes de De Salles.

Quant aux élèves marseillais, Taouil en eut et non des moindres, tels les deux fils du musicien Yves Albrand, dont le cadet Fortuné composait, disait-on, à seize ans, un dictionnaire contenant vingt-cinq mille mots d'arabe que Langlès, le premier administrateur de l'Ecole des langues orientales et Silvestre de Sacy accueillirent avec faveur ; tel encore l'abbé Bargès, le futur professeur de langues orientales à la faculté de théologie de la Sorbonne qui suivit ses cours durant six ans (1).

En 1834, Taouil dut, à la suite d'un accident, demander un suppléant et proposa, à cet effet, le levantin Sakakini qu'il préparait, depuis longtemps, à lui succéder. De Salles agit aussitôt auprès de ses maîtres pour être désigné, mais Silvestre de Sacy lui conseilla d'attendre la vacance définitive, sans lui donner, du reste, trop d'espoir :

Boissy Saint-Léger, 23 septembre 1834.

J'avais appris par une lettre de M. Gabriel Taouil l'accident qui lui est arrivé et il m'a instruit que son intention est de demander au ministre l'autorisation de se faire suppléer, en attendant qu'il puisse, comme je l'espère, reprendre lui-même ses fonctions. Je ne doute point qu'il n'obtienne cette autorisation mais je pense qu'il désignera lui-même son suppléant et ce sera, selon toute apparence, un sieur Sékakini, de famille égyptienne, qu'il destine depuis longtemps à le remplacer. D'ordinaire, en pareil cas, la proposition du titulaire est adoptée par le ministre, parce que ce n'est point, à proprement parler, une nomination. Il me semble d'ailleurs qu'il ne vous conviendrait guère de vous déplacer pour

(1) *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, t. VI, *op. cit.*, p. 65, et XI : *Biographies* : articles *Albrand Pierre et Fortuné*, *Bargès*.

un emploi aussi précaire, et qui pourrait cesser d'un moment à l'autre, sans vous offrir aucune indemnité d'un déplacement coûteux. Je serais très heureux assurément de pouvoir contribuer à améliorer votre situation et vous me trouverez toujours disposé à vous obliger, quand je le pourrai ; mais je ne vois ici aucune apparence de succès. Si la chaire venait à vaquer, ce serait une autre chose. Vous ne seriez pas cependant sans concurrens : car outre le sieur Sékakini de Marseille, il y a à Paris un autre Sékakini, qui a été employé comme interprète et traducteur par Méhémet Ali, et qui couche en joue depuis longtemps la chaire de Marseille. Vos services à Alger seraient alors une puissante recommandation.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Baron Silvestre de Sacy (1).

De Salles n'insista pas et Sakakini obtint la suppléance, pour peu de temps il est vrai, car Taouil mourut en février 1835. Une trentaine de personnes suivait alors les cours. On était si satisfait du professeur que Préfet et Chambre de commerce demandèrent sa titularisation qui paraissait ne présenter aucune difficulté.

Grande fut la stupéfaction quand on apprit, à Marseille, la nomination de De Salles. Grand aussi le mécontentement que les amis de Sakakini ne se firent pas faute d'attiser. Le nouveau professeur ne trouva pas l'accueil qu'il escomptait. Dès les premières leçons ses élèves protestèrent, à voix haute, contre un enseignement qu'ils jugeaient trop théorique. De Salles qui méprisait les tendances utilitaires et la pédagogie empirique de son prédécesseur était trop sûr de ses mérites pour rompre d'une semelle. Il eut, du reste, la consolation d'être soutenu par ses maîtres. Caussin de Perceval, qui aimait à répéter qu'il faut six mois d'étude de la langue écrite avant de savoir la langue parlée, le félicita de sa méthode, en une lettre qui montre en quelle estime il le tenait :

(1) Boissy-Saint-Léger, 23 septembre 1834

Banlieue de Paris, le 20 juillet 1835.

Mon cher confrère,

Vous voilà donc en possession de votre chaire et remplissant tranquillement vos fonctions, en dépit du cri : c'est du littéral ! qui avait accueilli vos premières explications. MM. les Syriens-Egyptiens auraient naturellement voulu voir un d'entre eux occuper votre place et je ne m'étonne pas qu'ils se soient présentés à votre première leçon avec des sentimens peu bienveillans. Vous avez fort bien fait de ne point céder à leurs exigences et de persister dans le mode d'enseignement que vous avez jugé le plus convenable et qui est certainement le plus rationnel. Ces messieurs là qui parlent sans avoir étudié leur langue et sans pouvoir analyser ce qu'ils disent se font une idée très fausse du *cours*. Ils croyent que ce doit être un exercice de routine ; tandis que ce doit être surtout le développement des principes et des règles. Le professeur, dans le court espace de ses leçons, ne peut guères donner à ces auditeurs que de la théorie. Il les prépare bien plus qu'il ne les forme à la pratique.

J'ai ajourné l'impression que j'avais projetée des extraits d'Antar (1), ainsi je n'aurai pour l'année prochaine aucun texte imprimé à vous fournir. Quant à moi, à la rentrée des cours, je compte faire comme tous les ans, c'est-à-dire, nourrir mes commençans de dictées et de Sindbad (2), et faire expliquer aux plus avancés soit les Mille et un nuits soit la

(1) « Pour mettre un texte facile d'explication entre les mains des élèves de son cours, il [Caussin de Perceval] fit paraitre, dans la série des *Chrestomathies orientales* les extraits du Roman d'Antar (1841) qui ne portent pas de nom d'éditeur et qu'il affectionnait tout particulièrement, ayant eu l'occasion de lire ces récits dont la composition ne remonte pas au delà des Croisades pendant un siège que subissait la ville d'Alep où il remplissait au consulat de France les fonctions de drogman-chancelier ». Huart, in *Société asiatique : Le livre du Centenaire* (1822-1922), Paris, 1922, p. 144. Cf. Caussin de Perceval, *Notice et extraits du roman d'Antar, La mort d'Antar*, in *Journal asiatique*, IIe série, t. XII, août 1833, p. 97-123.

(2) Il existait une édition de Sindbad publiée à Paris : *Les voyages de Sind-bâd le Marin et la ruse des femmes*, contes arabes, traduction littérale accompagnée du texte et de notes par L. Langlès, Paris, imp. roy., 1814, in-12, XXX, 161-104 pp.

relation du voyage en France du cheikh Refaa, imprimée à Boulak (1). J'en ai fait venir à cet effet plusieurs exemplaires.

Puisque vous avez la 2e livraison du 3e vol. de Ferytag (2), il n'y a pas, pour le moment, aucun envoi à vous faire, car aucune nouvelle livraison n'a été publiée depuis cette seconde.

Je suis charmé que ma lettre pour M. Guys (3) vous ait été utile. Je le connais depuis si longtemps pour un homme plein de bienveillance et d'amabilité que je ne doutais pas du bon accueil qu'il vous ferait. Je vous prie de lui présenter mes respects, quand vous le verrez.

Je confie cette lettre à M. Geofroy de Lattagnie dont vous avez lu autrefois plusieurs lettres arabes. Il se rend à Alger où il est nommé drogman. Vous savez que c'est un de mes anciens amis, je serais enchanté que vous fissiez connaissance ensemble.

Votre dévoué confrère et ami,

A. Caussin de Perceval.

13, rue Hautefeuille.

Connaissez-vous la *Chrestomathia arabica facilior de J.* Humbert (4) (de Genève) ? Il doit s'en trouver des exemplaires à Marseille chez Camoin, place royale (5).

(1) *Rafâ'ah Râfi' Al-Tahtâwi : Takhlis al-abriz ilâ talkhis Bâriz: Voyage du Caire à Paris.* Boulâq, 1250 (1834), in-8°, 4-210-4 pp.

Caussin de Perceval avait consacré une étude à la *Relation d'un voyage en France par le cheikh Refaa* (extrait du *Journal asiatique*, in-8°, 33 p., Paris, 1833).

(2) *Freytag*, orientaliste allemand (1788-1861), était, en 1835, professeur à l'Université de Bonn. Caussin fait allusion au : *Georgii Wilhelmi Freytagii lexicon-arabico-latinum...*, 4 vol. in-4°. Halis Saxonum, 1830-1837.

(3) Guys (Henri) 1787-1877, vice-consul à Lattakié, puis à Alger, Bône et Oran (1822), ensuite en Orient, à Chio, enfin consul à Beyrouth (1824) et à Alep (1838-1847). Membre de l'Institut d'Egypte, de la Société orientale et de la Société de statistique de Marseille. Auteur de plusieurs ouvrages sur l'Orient et l'Afrique septentrionale.

(4) Humbert (Jean), orientaliste suisse (1792-1851). Il enseignait l'arabe à l'Académie de Genève, depuis 1823. C'est l'année précédente, qu'avait paru l'*Arabica chrestomathia facilior, partim ex profanis libris, partim e sacro codice, collegit, in ordinem digessit ac notis ac glossario locupleti auxit Joh. Humbert.* Parisiis e Typ. regia, 1834, in-8°.

(5) Autographe n° 65 Caussin de Perceval était, en 1835, professeur d'arabe vulgaire au Collège de France.

⁂

L'épidémie de choléra de juillet 1835 rendit à De Salles le double service de mettre en valeur ses talents de médecin (1) et de le débarrasser, pour un temps de ses ennuis de professeur :

Mon cours d'arabe finit au mois de juillet, il ne me reste déjà que deux élèves : le reste a été dissipé par la peur, entraîné par les parens, distrait par d'autres devoirs (2).

Marseille lui servait aussi de belvédère d'où il observait ce qui se passait en Algérie. La nomination, en juillet 1835, du maréchal Clauzel comme gouverneur général suscita en lui les mêmes espérances que parmi les colons. Les fermes qu'il avait acquises à Mustapha et les intérêts qu'il avait engagés dans une banque fondée par son neveu, à Alger, suffisent à expliquer son enthousiasme.

C'est parce qu'il y a en France des millions de gens qui pensent comme toi, écrivait-il à Lacombe quinze jours après la désignation de Clauzel, que les capitaux sont rares à Alger et les intérêts exorbitans. Je sais de fort près les affaires du neveu et ni lui ni moi n'avons conté des fables en vous parlant de ses projets. Les chances vont devenir bien autrement larges maintenant que le maréchal Clauzel est nommé. La vraie colonisation va commencer ; les exploitations agricoles et industrielles vont s'ajouter au petit commerce des vivres, le seul qu'on ait tenté jusqu'ici. Bien en vaudra à ceux qui, comme le neveu, connaîtront de longue main le pays et qui s'y trouveront la main et la bourse ouvertes pour saisir les premières affaires de l'ère nouvelle.

Tu n'as lu les débats de la dernière session (3) que d'un

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 23 juillet [1835] et du règne du choléra le 13e jour. La lettre porte en épigraphe : Nombre de décès absolus 94 — dont cholériques 80.

(2) A Mme Wolff. Marseille, 27 juillet 1835.

(3) Le 20 mai 1835, Guizot avait déclaré : « La France a conquis la Régence d'Alger, la France gardera sa conquête. Aucun engagement militaire ne gêne à cet égard la liberté du gouvernement français. Nous agissons dans une complète indépendance, nous ne consultons que l'honneur national ». La majorité accueil-

œil somnolent si tu n'as pas compris que le gouvernement s'engageait définitivement à garder Alger. Il ne fallait que cette garantie. L'intérêt privé suffira pour coloniser. Le domaine français à Alger fait, depuis longtemps, des emphythéoses de 90 ans et beaucoup de gens raisonnables et riches achètent comptant et cher des biens ainsi vendus (1).

Clauzel, en bon Ariégeois, avait amené avec lui « une nuée de Languedociens, Gascons et Provençaux... pour exploiter les nouvelles et immenses ressources de la colonie » (2). La plupart de ces recrues lui firent défaut dès qu'apparut le choléra, un mois à peine après leur débarquement. Le Maréchal n'en continua pas avec moins de vigueur la tâche qu'il s'était proposée et que l'opposition de son intendant civil ne devait pas faciliter. Les encouragements qu'il donna aux propriétaires en acquérant personnellement des domaines et en invitant ses officiers à faire de même ne laissaient pas indifférent De Salles soucieux de l'avenir de ses fermes ; aussi envoyait-il, tous les trimestres, ses économies à « la banque Bel, Desalle et Prosper Lacombe » et multipliait-il les vœux pour le succès de la colonisation (3).

Ce n'étaient sans doute pas les quatre mille francs qu'il gagnait par an qui lui permettaient de faire des placements financiers. Ses revenus venaient d'autres sources. Après de longues instances, il avait pu enfin épouser Madame Wolff, en septembre 1835 (4) et les roupies conjugales avaient aussitôt trouvé une affectation algérienne. A Marseille aussi elles ne chômaient point. A défaut de succès dans sa chaire d'arabe, De Salles recueillait dans les milieux mondains une considération qui le flattait. Sa femme eût préféré une vie intime à des visites quotidien-

lit bien cette déclaration. Cf. R. Vâlet : *L'Afrique du Nord devant le Parlement au XIXe siècle.* (1828-1838 ; 1880-1881): Paris, 1924, p. 125 sq.

(1) A Aug. Lacombe, Marseille, 23 juillet [1835]:
(2) A Aug. Lacombe. Marseille, 24 août 1835.
(3) A Aug. Lacombe. Marseille, 15 janvier 1836 et 19 avril 1836.
(4) A Aug. Lacombe: Marseille, 24 août 1835.

nes, il ne s'en souciait pas plus que des « ronces » qui lui « piquaient les jambes » quand il voulait herboriser (1).

Aussitôt marié, il avait organisé des soirées pour lesquelles il lançait deux cents invitations mais qui ne paraissent pas avoir été fort suivies des Marsellais :

Recevoir d'habitude, avoir un jour avec de grandes lumières, du thé, du punch, des gâteaux et une causerie, c'est presque phénoménal ici. Cela me met au niveau du général, du Préfet, du receveur général qui sont tous au nombre de mes invités. Je suis déjà à mon sixième mercredi et j'ai eu un courant de 15 à 25 personnes. On trouve cela prodigieux ici car la force d'inertie est immense dans une ville purement commerciale. Les Marseillais donnent pour prétexte de leur refus leur dîner tardif et ils ont pour raison véritable, l'avarice qui leur fait peur de la perspective de rendre : nos habitués sont d'abord des étrangers (2).

Ni les réceptions, ni les débuts d'une vie conjugale aussitôt troublée ne l'empêchaient de travailler. Chaque jour il faisait de l'arabe ou de la médecine (3) parfois au chevet d'un malade, le plus souvent à l'Académie royale qui l'avait reçu membre titulaire. Souvent même, il était l'objet de questions de la part de savants ou de simples curieux : l'inspecteur d'Académie des Bouches-du-Rhône désirait ainsi apprendre, en 1836, si le *Tabou* existait chez les Arabes, sous quel nom, l'origine du mot, les objets qui sont *Tabou* et les effets du *Tabou*.

Enfin pour faire oublier son échec dans la chaire de Taouil, De Salles obtint d'enseigner l'arabe et les questions littéraires ou historiques susceptibles d'en favoriser l'intelligence dans l'établissement communal que la Révolution de 1830 avait créé à Marseille pour remplacer, à quelques égards, une faculté des lettres absente et une faculté des sciences promise (4). C'est là que devait se

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 15 janvier 1836.
(2) A Aug. Lacombe. Marseille, 15 janvier 1836.
(3) C'est en 1835 qu'il publia ses *Conjectures sur la médecine légale des arabes*, in *Journal asiatique*, 1re série, t. XV, p. 202 sq.
(4) A Aug. Lacombe. Marseille, 15 septembre 1836:

dérouler la partie la plus importante de sa carrière de professeur.

⁂

Plus d'un an s'était écoulé sans de nouveaux voyages. Cela ne pouvait durer. La vue des bateaux sommeillant dans le port était une tentation à laquelle ce nouvel Ulysse savait d'autant moins résister que les roupies permettaient de la satisfaire. On allait alors en Corse, de Marseille pour trente-cinq francs, de Toulon pour vingt francs. Aux bains de Guagno, on trouvait une fort bonne auberge où, pour quatre francs par jour, on était « logé, nourri, baigné et abreuvé minéralement » (1). Le séjour qu'il y fit en août et septembre 1836 tempéra sa fièvre itinérante sans la guérir (2). Il rêvait de périples méditerranéens et de courses africaines et asiatiques dont l'Inde serait l'aboutissant. Il se proposait de mener à bien des enquêtes scientifiques qui le mettraient en vue et le conduiraient, peut-être, à l'Institut. Aussi offrit-il ses services à l'Académie des Inscriptions et belles lettres qui les accueillit avec intérêt, comme en témoignent les directions que lui fixa le secrétaire Silvestre de Sacy :

Institut de France
Académie Royale des Inscriptions et belles lettres

Paris, le 20 août 1836.

Le Secrétaire de l'Académie,

Monsieur,

L'Académie m'a chargé de vous remercier de la communication que vous lui avez donnée de l'itinéraire du voyage que vous projettez et des offres obligeantes de service que vous lui faites. Elle a invité ceux de ses membres qui s'oc-

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 3 mai [1836].

(2) A Aug. Lacombe. Marseille, 1er août 1836 ; 15 septembre 1836

cupent spécialement de l'Orient, à vous communiquer les objets sur lesquels ils désireraient attirer votre attention.

Pour moi, en mon particulier, ce que je recommande à vos recherches, ce sont les manuscrits arabes d'ouvrages connus sous le nom de شواهد et qui contiennent l'explication des vers cités comme autorités, par les grammairiens, les lexicographes et les auteurs de traités de rhétorique, les ouvrages publiés sous les titres de غريب الحديث وغريب القرآن les commentaires sur le حماسة et sur les poèmes anciens (1), mais non pas sur Motanabbi Omar, fils de Faradh, dont nous sommes abondamment pourvus (2). Je pense que ce n'est qu'à Alep et à Bagdad qu'on peut espérer de faire quelques bonnes acquisitions (3), comme des descriptions géographiques sous le nom de مسالك وممالك des volumes détachés du كامل d'Ebn-Alathir et des recueils biographiques (4). Gardez-vous de tous recueils de contes qui n'apprennent

(1) Silvestre de Sacy, à l'extrême fin de sa carrière (il devait mourir deux ans plus tard) continue à s'intéresser aux poètes anciens dont il cherche les membres épars dans les recueils des grammairiens et des théologiens, recueils qu'il appelle *sawâhid* par une étrange inadvertance.

La *Hamâsa* est un recueil de poésies anciennes tirées d'environ 570 poètes et rangées en dix chapitres. Il fut constitué au IXe siècle par le poète Abou Tammâm, de Mossoul. C'est le premier chapitre, qui traite des exploits des héros, qui a donné à tout l'ouvrage le nom de *Hamâsa*.

(2) La Bibliothèque Nationale possède, en effet, des commentaires sur les poésies d'El-Motanabbi, poète courtisan des Hamdanides d'Alep (m. 354 H = 965 ap. J. C.) et de 'Omar ibn el 'Omar ibn el Fârid, poète mystique du XIIIe siècle (m. 1234). Ce sont des études « classiques » de l'école de De Sacy.

(3) La confiance de De Sacy dans les bibliothèques d'Alep et de Bagdad était un peu exagérée. Les grands centres sont, jusqu'ici, Constantinople et le Caire où il croyait qu'il n'y avait rien à glaner puis, loin derrière, Damas.

(4) Il est intéressant de constater qu'ayant réservé dans ses études une grande place aux textes historiques et géographiques, De Sacy oriente De Salles vers ceux-ci. *Kitâb el masâlik wa l mamâlik* ou *le livre des routes et des empires* est un titre courant pour les ouvrages de descriptions géographiques, dont Reinaud, allait quelques années plus tard montrer l'intérêt (Sa *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et la Chine dans le IXe siècle*, publiée avec la collaboration de Favé et Derembourg, est de 1845 : 2 vol. in-12, Paris), et dont De

rien (1). Prenez garde aux fraudes des صحاق qui donnent de faux titres aux manuscrits pour les faire paraître complets (2).

Je souhaite, Monsieur, un heureux succès à votre voyage, mais j'ai peine à croire que vous ne trouviez point de grandes difficultés dans votre plan. J'aurais volontiers supprimé l'Egypte de votre itinéraire, car il y a bien peu de choses à glaner dans ce pays mais انت وما بدا لك .

Recevez, Monsieur, avec mes vœux pour votre succès, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Baron Silvestre de Sacy (3).

Il put même espérer que son voyage se transformerait en mission officielle :

Je pars demain pour Paris par la malle-poste. Cette précipitation vient d'une lettre ministérielle. Il me faut recevoir des instructions pour quelque mission arabisante. J'avais déjà entamé vaguement quelque chose d'un pareil sujet en correspondant avec mes patrons parisiens. Je comptais le reprendre à mon aise dans le voyage projetté à Paris pendant les vacances. Il paraît que le nouveau ministre de l'instruction publique (4) a pris la balle au bond plus rapidement qu'il n'est d'usage dans la lenteur des administrations (5).

C'est pour de tous autres motifs que le ministre le convoquait. En sollicitant un congé de deux ans, le 13 avril

Goeje, professeur d'arabe à l'université de Leyde a publié une importante série. La traduction et la publication des principaux de ces ouvrages est actuellement en cours.

(1) De Sacy affiche son mépris pour le folk-lore ; c'est de son temps, mais il n'a pas prévu le mouvement des années suivantes, derrière les Indianistes Burnouf, Benfey, pour aboutir à Cosquin et à une nouvelle étape.

(2) La défiance de De Sacy à l'égard des copistes était justifiée.

(3) Autographe 32. On trouvera une bibliographie des principales études sur De Sacy, dans Dehérain : *Silvestre de Sacy et ses correspondants* (extrait du *Journal des savants*), Paris, in-4°, 112 p., 1919.

(4) De Salvandy, dans le second ministère Molé, formé le 15 avril 1837.

(5) A Aug. Lacombe. Marseille, 28 juillet [1837].

1837, De Salles avait prétexté qu'un voyage en Asie et en Egypte serait profitable à son enseignement. Les commerçants marseillais que Sakakini ne cessait d'implorer adressèrent à Salvandy des pétitions qu'ils firent appuyer par Berryer. Il leur était facile d'opposer le luxe de De Salles à l'indigence de Sakakini et de ses cinq enfants et d'insinuer que le successeur de Taouil se rendait en Orient pour apprendre l'arabe. Le ministre donna d'autant plus de poids à ces pétitions qu'elles lui furent présentées par un des plus vigoureux députés de l'opposition, aussi invita-t-il sèchement De Salles à renoncer à son voyage. Celui-ci prétexta les encouragements de Guizot, quelques mois auparavant et les découvertes qu'il se promettait de faire, pour maintenir sa demande. Le ministre consentit enfin à son départ mais l'obligea à payer son suppléant.

De Salles quitta Marseille, en novembre 1837, non sans avoir, au préalable, dénoncé, dans une longue lettre à la Chambre de commerce, les « basses manœuvres » tramées contre lui par Sakakini, auxquelles il opposait les mérites de l'abbé Bargès qu'il chargeait de tenir sa place (1).

A la veille de son départ, il assurait être chargé de « commissions » par l'Institut, le Jardin des plantes et les Affaires étrangères et « muni des plus hautes et des plus chaudes recommandations pour les agens français et étrangers ». Il semble qu'il ait obtenu plus de succès près de Molé que près de Salvandy :

Le ministre Molé m'a titré comte comme mes ayeux du Lauraguais. Le roi n'aime pas le doctorat bourgeois pour ses diplomates.

A vrai dire il allait surtout chercher ailleurs des compensations à ses déconvenues marseillaises :

Le but est éloigné et incertain, le moyen est immédiat, ce n'est peut-être que de lui que je m'amourache ; nous ver-

(1) Lettre du 28 septembre 1837 publiée par Fournier, in Cordier, *op. cit.*, p. 321, 325

rons si le repos est supportable quand j'aurai perdu mon dernier cheveu ou dépensé mon dernier écu. Les sables, l'eau saumâtre, le bivouac et la fièvre me paraissent préférables à une France où je ne suis ni éligible, ni électeur (1).

⁂

L'abbé Bargès ne trouva pas plus grâce que De Salles auprès des commerçants marseillais. Il ne professait pas depuis trois mois que les notabilités du négoce signalaient à la Chambre de commerce l'état du cours d'arabe vulgaire « dont la nullité se fait sentir depuis que M. Georges Sakakini en a été injustement éloigné » (2). La Chambre transmit ses doléances au ministre du commerce. Une autre pétition fut adressée au ministre de l'instruction publique (3). Le *Sémaphore* publia aussi une lettre qui montre comment l'on concevait, à Marseille, le fonctionnement et l'utilité de la chaire d'arabe :

Monsieur,

L'étude de la langue arabe est non-seulement une mine féconde pour les savans qui s'y livrent avec persévérance, mais elle doit aujourd'hui faire partie de notre éducation marseillaise, et son utilité nous fait sentir davantage la nécessité d'avoir un professeur, sachant à la fois cette langue et la langue française.

Le commerce du Levant avec Marseille a changé de nature depuis la paix générale.

Autrefois ce commerce était exploité en Levant par des Français qui avaient leurs majeurs à Marseille ; ils ne correspondaient qu'avec eux ; ils étaient même tenus de s'abstenir de tout commerce de commissions, pour ne pas nuire

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 3 novembre 1837.

(2) Pétition du 8 janvier 1838, citée par Fournier, in Cordier, *op. cit.*, p. 325.

(3) Signée par MM. Bruno Rostand, Verdillon, père et fils, Martel et Bœuf, Jacques Altaras, Marini et Delpuget, Agoub, Salavy père et fils, Michel Amaouy et Comp., Petro-Cochino, Raphaël de Piaecioto.

aux opérations qu'ils fesaient pour compte de leurs établissemens. Cet ordre de choses était protégé par les lois de l'époque qui soumettaient à un droit de vingt pour cent tous les produits du Levant importés par d'autres que par des Français.

La Révolution a opéré de très grands changemens dans nos relations avec le Levant. Nos tarifs de douane sont devenus communs aux Français et aux étrangers ; dès lors ceux-ci ont fait le commerce pour leur propre compte ; ils sont devenus commettans, tandis que les maisons de Marseille sont devenues commissionnaires ; ils se sont même aperçus qu'il leur convenait de jouer en Europe le même rôle que jouaient autrefois les Français dans leur pays, et l'on voit assez souvent, s'établir à Marseille des maisons dont les majeurs résident dans les différentes échelles du Levant.

Nous n'examinerons pas si le gouvernement trouve son compte à ce que le bénéfice de ce commerce soit fait par des étrangers ; mais en supposant que ses vues s'opposent à ce que cette question soit approfondie, il n'en est pas moins équitable de laisser aux négocians français le libre usage des moyens qu'ils peuvent trouver pour soutenir une pareille lutte.

Or, le premier de ces moyens est l'usage des langues orientales qui, familier aux uns, ne peut le devenir aux autres que par un enseignement pratique dont le temps et l'application peuvent seuls assurer les effets.

Le gouvernement a très bien senti qu'il convenait de faire enseigner, à Marseille, l'arabe vulgaire, tant pour favoriser nos rapports avec l'Afrique, que pour encourager nos relations commerciales avec la Syrie et l'Egypte ; mais sans réprimer les mouvemens de reconnaissance que nous inspirent ses bonnes intentions, nous pouvons assurer qu'il a manqué son but, en choisissant pour occuper la chaire de Marseille, un professeur purement théoricien, qui pourrait écrire avec succès une dissertation sur la grammaire arabe, mais qui, sans aucun doute, ne saurait ni lire ni traduire la lettre d'un négociant d'Alep, de Damas ou du Caire.

M. le Professeur titulaire est parti pour les Indes Orientales. Son absence sera probablement très longue, et à son retour, savant remarquable, il sera à même d'occuper un emploi bien supérieur à celui qu'il a quitté.

Quant à la personne que le professeur titulaire s'est donnée pour suppléant, nous pouvons avec encore plus de raison, lui appliquer ce que nous venons de dire sur M. Euzèbe de

Salles. Ce qui, au reste, n'enlève rien à son mérite, seulement l'enseignement de la langue arabe confié à des théoriciens est sans résultat pour le commerce, comme nous croyons l'avoir démontré.

Il existe bien dans notre ville quelques personnes qui savent l'arabe vulgaire, mais ces personnes n'ont aucune notion de grammaire générale. M. George Sakakini est le seul parmi les natifs orientaux qui connaissant parfaitement et par principe la langue française, pourrait l'appliquer mot pour mot à l'idiome arabe, sa langue maternelle. Il serait extrêmement avantageux d'avoir un pareil sujet pour professer au Collège Royal, comme il serait malheureux de perdre une occasion si rare, d'avoir l'homme fait pour la place, après avoir fait, pour ainsi dire, la place pour l'homme.

Les cours de M. George Sakakini, au lieu d'être abandonnés comme l'étaient ceux de son prédécesseur, comme le sont aujourd'hui ceux de M. le suppléant, seraient suivis de ces jeunes gens appartenant à des familles marseillaises, et produiraient infailliblement des négocians nationaux capables de gérer par eux-mêmes, et sans interprètes, les établisemens qu'ils iraient former en Syrie ou ailleurs. Cet avantage doit être apprécié sous le rapport général, et si l'on calcule toutes les conséquences heureuses qu'il peut avoir, on ne balancera pas certainement à l'assurer à la place de Marseille.

Aussi nos maisons les plus recommandables et qui sont en relations avec le Levant, ont-elles adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, les réclamations les plus pressantes pour solliciter la nomination de M. George Sakakini ; les mêmes démarches ont été faites auprès de M. le Préfet du département ; dernièrement encore, une nouvelle demande a été adressée à notre Chambre de Commerce pour le même objet, citer parmi les pétitionnaires les noms de MM. tels et tels, c'est démontrer évidemment la justice de notre réclamation.

Nous espérons donc, que sous un gouvernement juste et éclairé, un gouvernement qui marche à la tête de toutes les civilisations, ne tardera pas à réaliser la nomination définitive de M. George Sakakini à la place que le départ du Professeur titulaire a laissée vacante (1).

UN ABONNÉ.

(1) *Sémaphore de Marseille :* dimanche 28 et lundi 29 janvier 1838.

Cette lettre n'est peut-être pas tout à fait convaincante. Elle semble trop réserver au seul Sakakini le don de pouvoir enseigner l'arabe à Marseille. Il est, pour le moins, étrange que quelques semaines aient suffi pour juger l'abbé Bargès encore plus sévèrement que De Salles. Dès son jeune âge, au Grand séminaire de Marseille, Bargès avait appris l'arabe avec un prêtre maronite, Abouna Djabour, de Beyrouth qui l'avait rompu à la conversation courante. Il peut sembler contradictoire que les commerçants marseillais aient admiré la méthode de Taouil et condamné, si promptement, celle d'un de ses meilleurs élèves. Leur zèle pour Sakakini rend suspects leurs jugements.

L'abbé Bargès s'abstint des panégyriques par lesquels son prédécesseur aimait se justifier. Il se borna à faire consciencieusement son métier, tant au collège royal qu'aux cours communaux et à exposer, en fin d'année, en une lettre très digne, où il n'est fait qu'une allusion indirecte aux attaques dont il était l'objet, sa méthode et les résultats obtenus, en insistant toutefois sur le caractère pratique de son enseignement :

Marseille, le 16 août 1838.

Au Rédacteur [du *Garde National*],

Monsieur,

Parmi les divers cours scientifiques que le gouvernement ou le conseil municipal a ouverts au public marseillais, il en est un qui est destiné à acquérir une importance d'autant plus grande, que nos relations en tout genre soit avec le Levant, soit, d'une manière plus spéciale, avec nos possessions en Afrique. deviennent tous les jours plus fréquentes et plus intimes : je veux parler de l'enseignement de langue arabe à Marseille. Cette réflexion que vous avez dû faire mille fois avec moi, se présente aujourd'hui à l'esprit de tout le monde ; on sent généralement le besoin que l'on a de connaître et de parler l'idiome des nouvelles contrées qui ont été soumises à nos lois ; mais les uns tout à fait étrangers à ce qui

se passe dans l'enseignement public, ignorent même l'existence d'une chaire arabe dans notre cité ; les autres, trompés par les faux rapports de certaines gens intéressées à déprécier cette chaire, ne connaissent ni le véritable but de cet enseignement ni la marche suivie par le professeur à qui il a été confié. Le compte-rendu de tout ce qui s'est fait au cours d'arabe vulgaire durant l'année scholaire qui va finir doit satisfaire la curiosité des premiers, et donner peut-être aussi d'utiles renseignemens aux seconds. Je suis forcé, pour cela, d'entrer dans quelques détails rebutans et minutieux : je vous prie, M. le rédacteur, de me le pardonner en faveur de l'importance de la chaire que je professe et des résultats que j'attends de la lecture de cet exposé.

Le cours public d'arabe vulgaire, professé dans l'une des salles du collège royal, a été ouvert, comme vous avez bien voulu l'annoncer dans son temps, vers la fin d'octobre 1837.

Parmi les élèves qui s'y sont présentés, les uns avaient suivi le cours de l'année précédente et étaient déjà initiés aux principes de la langue ; les autres, tout-à-fait nouveaux dans cette étude, se montrèrent prêts à l'entreprendre avec courage et à vaincre par la patience et le travail, les difficultés qu'elle offre d'ordinaire aux commençans. Je me plais à leur rendre ici le témoignage que leurs efforts n'ont pas été infructueux, mais que, chez presque tous, le zèle l'a emporté sur les obstacles qu'ils ont rencontrés, et que leurs succès ont dépassé de beaucoup nos espérances. Je suis pleinement convaincu qu'une seconde année d'étude et d'application suivie d'un peu de pratique, suffirait pour mettre la plupart d'entr'eux à même de tenir une correspondance en arabe. Il est vrai que quelques-uns de ceux qui, dans les commencemens, étaient les plus assidus au cours, ont cessé, plus tard d'y assister, mais ils ne pouvaient ni empêcher la multiplicité des affaires qui les a forcés à laisser là une étude qui leur était chère, ni arrêter les ordres des administrations dont certains d'entr'eux dépendaient et qui les appelaient impitoyablement dans d'autres localités ; au reste, ce n'est qu'après m'en avoir exprimé leurs regrets qu'ils n'ont plus paru au cours.

En considérant l'état des élèves qui s'y sont présentés d'abord, on voit qu'ils ont dû naturellement être divisés en deux classes, l'une, celle des commençans, l'autre, celle des anciens. Trois fois la semaine, il y a eu deux heures de leçon, l'une de 11 heures à midi, l'autre de une heure et demie à deux heures et demie : chaque division a eu trois heures de leçon par semaine, sans compter celles que les élèves ont pu se procurer en suivant le cours communal d'arabe, dont la ville m'a chargé dans l'intérêt du plus grand nombre.

Pendant le premier semestre, les principes élémentaires de la grammaire ont été l'objet de l'enseignement destiné aux élèves de la première division ; on a commencé par les exercer à la lecture et à l'écriture des caractères arabes tant orientaux qu'africains ; leurs oreilles se sont faites à la prononciation de l'arabe et leur gosier s'est accoutumé peu à peu à rendre les sons gutturaux et nasals de cette langue qui nous paraît si difficile et si barbare. Après ces leçons préliminaires, je me suis attaché à leur rendre familière la théorie des verbes et ils ont été fréquemment exercés sur leurs différentes formes et conjugaisons qui sont la base de presque toute la grammaire.

Les livres suivis pour l'enseignement, ont été la *Colombe Messagère* (1), qui a servi de livre de lecture, et la grammaire de M. Caussin de Perceval (2), en outre, tous les élèves se sont procuré le Dictionnaire arabe barbaresque, publié tout récemment par M. Marcel (3), ou celui d'Elious Bocthor (4), corrigé et mis au jour par le même M. Caussin de Perceval. Dans le courant du second semestre, on leur a expliqué d'abord

(1) *La colombe messagère plus rapide que l'éclair, plus prompte que la nue*, par Michel Sabbagh, traduit de l'arabe en français par A. I. Silvestre de Sacy. Arabe, français. Paris, impr. imp., an XIV (1805). In-8°, 95 p.

(2) *Grammaire arabe-vulgaire, suivie de dialogues, lettres... à l'usage des élèves de l'Ecole... des langues orientales vivantes.* 2 parties en un vol. in-4°. Paris, 1824. Caussin de Perceval venait également de publier une *Grammaire arabe-vulgaire pour les dialectes d'Orient et de Berbérie*, in-8°, XV-172-12 p. Paris, 1833, qui eut plusieurs éditions.

(3) Marcel (J. J.), orientaliste français (1776-1854). Il édita un grand nombre de vocabulaires et chrestomathies des langues orientales. L'abbé Bargès signale son plus récent ouvrage : *Vocabulaire français-arabe des dialectes vulgaires africains d'Alger, de Tunis, du Maroc et d'Egypte.* In-8°, Paris, 1837.

(4) Bocthor (Ellious), orientaliste français d'origine copte (1784-1821). Ancien interprète de l'armée d'Egypte puis traducteur au ministère de la guerre, il avait été autorisé, en 1819, à donner des cours d'arabe vulgaire à l'Ecole des langues orientales. Il était devenu titulaire de sa chaire l'année de sa mort. Il laissait, en manuscrit, un dictionnaire qui fut publié par Caussin de Perceval : *Dictionnaire francais-arabe*, 2 vol. in-4°, Paris, 1828-1829.

des courts proverbes, puis des fables de Lokman (1), quelques-unes d'Esope, traduites en arabe vulgaire par feu M. Taouil (2), et en dernier lieu, les deux anecdotes qui se trouvent à la fin de la grammaire adoptée dans le cours.

Comme la connaissance parfaite d'une langue ne s'acquiert que par une étude raisonnée de la grammaire, surtout quand cette langue offre presque sans cesse des idiotismes obscurs, une phraséologie singulière et très peu analogue à notre manière de nous exprimer, cas dans lequel se trouve comprise la langue arabe, les textes dont je viens de faire mention, ont été rendus intelligibles d'abord par l'interprétation littérale de chaque mot, ensuite par l'application aux phrases arabes des tournures françaises correspondantes ou analogues, enfin par une analyse détaillée de ces mêmes mots. Dans la crainte que ces explications échappassent trop facilement à la mémoire des élèves, j'ai toujours eu soin d'exiger d'eux qu'ils les missent par écrit de retour chez eux, et qu'ils me les présentassent à la classe suivante, afin de corriger leurs fautes et de réparer leurs oublis. Lorsqu'ils ont présumé qu'ils auraient du temps superflu, ils m'ont demandé eux-mêmes que je leur donnasse quelques devoirs de plus à faire chez eux, tels que des verbes à conjuguer, des thèmes ou des analyses à écrire. Telle est la méthode suivie pour la division des commençans.

Quant aux élèves de la seconde, ils ont revu dans le semestre d'hiver, toute la partie étymologique de la grammaire de M. Caussin de Perceval, et dans celui d'été, je leur ai développé les règles de la syntaxe arabe, que M. Caussin n'a presque pas traitée, et pour lesquelles j'ai été obligé d'avoir

(1) Il avait paru, antérieurement à 1838, plusieurs éditions des fables de Loqman notamment celles de J.-J. Marcel (Le Kaire, 1799, petit in-4°, 25 p. et 45 f.), de Caussin de Perceval (s. l. n. d. [Paris, 1820], in-4°, 23 et 43 p.), de Freytag (Bonn, 1823, in-8°, VI-88 p.) etc... L'abbé Bargès utilisait, peut-être, les *Fables de Lokman, adaptées à l'idiome arabe en usage dans la Régence d'Alger, suivies du mot à mot et de la prononciation interlinéaire*, par J. H. Delaporte fils. Alger, Impr. du Gouvernement, 1835, in-8°, VI, 60 p.

(2) Cet ouvrage n'est mentionné ni dans le *Manuel de bibliographie orientale* de Th. Zenker (Leipzig, 1841, t. I), ni dans la *Bibliographie des ouvrages arabes* de Chauvin : article *Esope* (t. III, p. 42, 1898). Il n'existe ni à la Bibliothèque Nationale, ni à la Bibliothèque de l'Ecole des langues orientales, ni à la Bibliothèque municipale de Marseille.

recours à l'excellente grammaire de M. Silvestre de Sacy (1). Je leur en ai fait remarquer l'application dans les textes que je leur ai mis sous les yeux, et elles leur seront devenues familières par le soin que j'ai eu de leur faire faire des thèmes de vive voix.

Les textes qui ont servi de matière aux explications, je les ai tirés : 1° de l'appendice de la grammaire de M. Caussin de Perceval, 1re édition ; 2° de la correspondance arabe de plusieurs négocians de Marseille ; 3° de ma correspondance particulière ; 4° d'autres pièces écrites en arabe vulgaire qui sont à ma disposition.

Le déchiffrement des lettres manuscrites forme, à mon avis, une partie essentielle de la science de la langue arabe ; aussi ai-je toujours mis sous les yeux de mes élèves les pièces originales de ces correspondances et ne les ai-je expliquées qu'après leur déchiffrement. Il est inutile de faire observer que ces explications ont été suivies de l'analyse grammaticale et que le texte a été commenté suivant le besoin.

Comme ces différens exercices n'auraient pu se faire dans une seule séance, de deux, l'une a été consacrée au déchiffrement des pièces manuscrites et à leur interprétation ; dans l'autre, ces mêmes pièces ont été analysées, ou bien l'on a exposé les principes de la grammaire et les règles de la syntaxe.

Je ne dois pas oublier, M. le rédacteur, de vous faire remarquer que le dialecte d'Alger est entré pour beaucoup dans l'enseignement que je professe et que les élèves des deux divisions ont été exercés, d'une manière spéciale, soit à l'écriture, soit au langage des Barbaresques.

Le cours a été terminé par le concours annuel pour les prix ; les deux divisions ont donné une nouvelle preuve de leur zèle et de leurs progrès dans l'étude de l'arabe ; le résultat de ce concours sera connu le jour de la distribution solennelle des prix au collège royal ; les noms des vainqueurs y seront proclamés.

Agréez, etc.

L. Bargès,
professeur-suppléant d'arabe (2).

(1) *Grammaire arabe à l'usage des élèves de l'Ecole spéciale des langues orientales*. 2 vol. in-8°. Paris, 1810. Une deuxième édition avait paru, en 1831.

(2) *Le Garde national*, 18 août 1838. *Le Garde national*, journal de Marseille, était, comme l'affirmait son confrère le *Peuple sou-*

Pendant que l'abbé Bargès se débattait contre une opposition qui paraît s'être calmée la deuxième année, De Salles parcourait, en vingt-sept mois « l'Egypte-Nubie jusqu'au Soudan, la Syrie jusqu'à l'Euphrate, une partie de la Turquie et mer Noire, la Grèce » puis la Sicile, la Calabre, Naples et Rome. Il n'avait pu pousser jusqu'aux Indes (1). D'Egypte il adressait à son ami un véritable traité d'histoire et d'archéologie, en réclamant le secret absolu sur ses découvertes (2). Il renouvela, six ans après Lamartine, le pèlerinage du Liban qui n'était point, alors, un voyage d'agrément :

Mais enfin nous avons vu le Liban, l'Antiliban, la Cœlo-Syrie, Baalbek, les cèdres fameux où nous avons eu la vanité d'inscrire nos noms à côté de ceux de Lamartine. A la vérité, Lamartine y a fait inscrire le sien par procureur car il n'a vu les cèdres qu'à deux ou trois lieues de distance, comme Chateaubriant vit les Pyramides ; le génie donne des privilèges (3).

En chemin, il soigna à six reprises des pestiférés à Alexandrie, le Caire, Damiette, Beyrouth, Jaffa et Jérusalem. Il tira de son expérience un *Mémoire sur la peste* dont il assurait qu'il servit de fonds au grand rapport de l'Académie dont s'inspira la législation quarantenaire. Quant à ses souvenirs et études de voyage, il les consigna en deux gros volumes : les *Pérégrinations en Orient* qui

verain le « journal des fonds secrets » et la « succursale du Palais et de la Préfecture ». Cf. *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, t. VI, p. 584.

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 4 mars 1840.

(2) Le Kaire, 1er mars 1838.

(3) A Aug. Lacombe. Alep, 17 septembre 1838. Cf. *Pérégrinations*, t. I, p. 127. « On les aperçoit [les cèdres] d'un col assez élevé que l'on passe une heure après être parti du village. C'est de là que M. de Lamartine les vit, la neige l'ayant empêché d'en approcher ». La déposition de De Salles dans le débat lamartinien qui oppose, encore aujourd'hui, MM. H. Bordeaux (*Yamilé sous les cèdres*, 1923) et J. et J. Tharaud (*Le chemin de Damas*, 1923) doit être une des plus anciennes et des plus sûres.

eurent du succès (1). A Rome le pape s'en fit faire une analyse — qui fut élogieuse — par le bibliothécaire de la propagande, Drach. Le P. Grassi, recteur du Collège de la propagande, les loua sans réserve et les *monsignori* se disputèrent le seul exemplaire disponible (2). En France on ne ménagea pas les éloges à De Salles, mais il ne put obtenir la moindre souscription du ministère de l'instruction publique.

***

Après deux ans d'absence et quarante mille francs de dépenses, il se retrouvait dans la même situation qu'à son départ. Il avait sollicité sans succès la direction du musée de Carcassonne (4) et un poste dans la diplomatie. Du Caire et de Rome il avait « entendu gronder les intrigues » autour de sa place. Les partisans de Sakakini ne consentaient décidément pas à désarmer.

Pour échapper à leurs attaques, il chercha à faire créer à Marseille une école d'arabe vulgaire pour les troupes destinées à l'armée d'Afrique (5). Il ne faut pas compter, assurait-il, sur les relations des soldats avec les indigènes pour apprendre l'arabe : « dans les trois premières

(1) 2 vol. in-8° qui eurent trois éditions. M. R. Martineau, *op. cit.*, p. 152 sq. en fait un éloge peut-être excessif et cite à l'appui de son jugement des lettres de Châteaubriand et de Lamartine : Dans la lettre de Lamartine, telle qu'elle est reproduite par M. Martineau, le poète ne fait pas allusion au nom gravé sur les cèdres.

(2) Lettre de Drach, bibliothécaire à la propagande. Rome, 5 juin 1840. Sur le P. Drach, cf. *Pérégrination*, t. II, p. 349.

(3) Notamment, Amédée Jaubert, 18 novembre 1840 ; Garcin de Tassy, Paris, 27 décembre 1840, en son nom et au nom de Caussin de Perceval. Il lui annonce que Lenormant n'a pu présenter encore son ouvrage à l'Académie des inscriptions à cause de la nomination d'un secrétaire.

(4) A Aug. Lacombe. Rome, 30 novembre 1839, Marseille, 4 mars 1840. Cf. Cordier, *op. cit.*, p. 392 sq.

(5) Minute d'un rapport au ministre de la guerre, s. d. [1840] (Carton n° 2).

années sur cent mille hommes, seuls ont appris à écrire l'arabe, Marey et Lamoricière ». Il faudrait déléguer à Marseille des sous-officiers et des soldats qui, après quelques mois d'instruction, retourneraient donner, dans leurs régiments, des leçons élémentaires à leurs camarades.

De Salles obtint d'ouvrir des cours gratuits qui furent aussitôt suivis et appréciés. Sébastiani qui commandait alors la division de Marseille fut si satisfait des résultats qu'il proposa au ministre de donner un caractère officiel et définitif à l'essai qui venait d'être tenté. Le lieutenant-général Despans-Cubières (1) crut la mesure prématurée mais n'encouragea pas moins De Salles à persévérer :

Les efforts de M. de Salles pour vulgariser dans les rangs de l'armée, la langue qu'il professe m'ont paru on ne peut plus louables et je vous prie de lui en témoigner toute ma satisfaction. Il est à désirer que son cours soit de plus en plus fréquenté par MM. les officiers et sous-officiers de la garnison de Marseille et qu'il s'adjoigne à eux des auditeurs de l'ordre civil. Quant à la proposition que vous me faites d'établir une chaire d'arabe spéciale pour la garnison de cette ville, après l'avoir attentivement examinée, elle ne m'a pas paru devoir être adoptée, au moins quant à présent. Les régiments qui, de Marseille, sont dirigés sur l'Algérie, font en général un trop court séjour dans cette ville pour que des résultats décisifs doivent être espérés de l'enseignement temporaire qu'ils y pourraient recevoir ; si. cependant, il résultait des rapports des différents chefs de corps placés sous vos ordres qu'il en fût autrement et que les progrès obtenus eussent une importance réelle, je me réserve d'aviser ultérieurement aux mesures à prendre et je ne perdrai pas de vue votre proposition (2).

En février 1841, De Salles reprit ses cours à la caserne de la Corderie (3). Sur cinquante élèves inscrits, un tiers

(1) Ministre de la guerre dans le second ministère Thiers, depuis le 1er mars 1840.

(2) Ministère de la guerre. Direction des affaires de l'Algérie. Au lieutenant général Sébastiani, pair de France. Paris, 25 juillet 1840.

(3) Rapport de De Salles au général Sébastiani, 26 avril 1841. (Carton n° 2).

assistait à la majorité des leçons. La plupart des officiers et sous-officiers appartenait au 20e léger, mais un capitaine du 22e de ligne alors en campagne à Constantine et un aide-major attaché au lazaret de Marseille s'étaient joints volontairement à eux.

Chaque leçon comprenait trois parties, d'abord une initiation à trois temps : inscription du mot arabe, lettre par lettre, au tableau avec copie sur les cahiers, épellation et prononciation, traduction et analyse ; ensuite lecture et version, chaque élève lisant à son tour la dictée, d'abord mot par mot, puis en groupant successivement les mots jusqu'à complément de la phrase ; enfin lecture-thème et thème sans lecture ou pratique du langage, le professeur énonçant les mots français auxquels chaque élève répondait par leur équivalent arabe :

Ces procédés... commodes même pour les intelligences les plus mal dotées ont cependant fait faire des progrès remarquablement rapides à quelques individus bien organisés. Chaque leçon composée d'élémens de tous les degrés est acceptable pour tous les degrés de capacité et d'expérience. Le nouveau venu y profite autant que les vétérans.

De Salles assurait qu'en deux mois on pouvait former des moniteurs pour l'école primaire et même des élèves capables de continuer tout seuls leurs études sur le sol africain. Il citait des exemples (1).

Frappé des résultats obtenus Sébastiani fit poursuivre l'expérience. Quand le 19e léger arriva à Marseille le colonel La Tour du Pin, délégua un contingent nombreux au cours d'arabe qui eut lieu à la caserne des Présentines (2) :

Quarante-un sous-officiers et caporaux et sept enfans de troupe fournis par le 19e léger se sont joints à quelques offi-

(1) Notamment le capitaine Michelot, du 31e de ligne, qui aurait été capable « d'entrer en relation parlée ou écrite avec les indigènes ».

(2) 2e rapport sur le cours militaire d'arabe usuel adressé à M. le lieutenant général vicomte Sébastiani, 5 octobre 1841. (Carton n° 2).

ciers et sous-officiers du 20e qui ont continué à suivre le cours malgré le changement de domicile et malgré les occupations incessantes de leur régiment... Tous les auditeurs ont traduit et analysé le commencement du *Robinson Crusoé*. édition arabe de Malte (1). Maintenant ils sont occupés au même travail sur les excellens dialogues en arabe algérien de M. Vincent (2). Cette étude est la préparation la plus spéciale pour des jeunes gens destinés à aller en Afrique. Les *dialogues* de M. Vincent exercent au plus pur idiome algérien ; ils roulent sur des sujets militaires, des interrogatoires de paysans, des prisonniers, des chefs de village, de tribu ; ils évaluent tous les incidens, tous les lieux communs de la vie militaire dans l'Afrique française. Les auditeurs de notre cours ont écrit ces dialogues, les ont analysés, les ont appris par cœur en arabe et en Français. Les plus studieux sont capables d'hors (sic) et déjà de les appliquer ; aux autres, il faudrait peu de jours de pratique pour mettre en valeur courante ces acquisitions de leur mémoire. Les plus appliqués de nos élèves ont déjà plus de six mois effectifs d'étude de la langue arabe. Il ne faut qu'un peu d'attention et de bonne volonté de la part des chefs pour que la presque totalité des auditeurs inscrits soit aussi avancée dans ses travaux.

De Salles insistait surtout sur les « progrès remarquables » des enfants de troupe, tenus à une assiduité rigoureuse aux cours.

Le successeur de Sébastiani, le comte d'Hautpoul qui avait été, en 1841, inspecteur-général de l'infanterie, en Algérie, se montra partisan de l'installation officielle et permanente du cours de langue arabe, surtout à l'usage des enfants de troupe. Il y voyait le meilleur moyen d'entrer en relations avec les Arabes et de se débarrasser des interprètes :

Ces considérations, écrivait-il, qui seraient susceptibles de

(1) Daniel Defoë : (*Kissat Robinson Krouzt*) *Histoire de Robinson Crusoë*, trad. en arabe. Malte, 1835. In-8°, 252 p. avec fig.

(2) Vincent, secrétaire-interprète. *Petit vocabulaire suivi de dialogues à l'usage de l'armée d'expédition d'Afrique*. In-12, 108 p., Paris, 1830 (publié par ordre du ministre de la guerre).

bien plus de développement, suffisent pour faire comprendre combien l'établissement d'une chaire arabe militaire à Marseille serait importante.

Mon intention est de faire un rapport au Ministre de la guerre en ce sens ; je lui proposerai de faire venir au chef-lieu de la division un nombre déterminé de sujets pris dans chacun des corps qui y stationnent et dans les régimens formant la garnison de Marseille (1).

Le ministre n'accorda pas la consécration demandée. De Salles n'en continua pas moins son enseignement bénévole et renouvela son cours chaque fois que les généraux le jugèrent « praticable » (2). Il y avait là une tentative intéressante et qui aurait, sans doute, pu donner de meilleurs résultats, si on l'avait mieux soutenue. En tout cas, ceux qu'il obtint, dans les conditions difficiles où il opérait, sembleraient prouver que les reproches des commerçants marseillais manquaient quelque peu de mesure.

⁂

En dehors de son enseignement dans les casernes, De Salles poursuivait son double rôle de professeur aux Cours communaux et au Collège royal mais, ici et là, sa situation était mal définie et il pouvait craindre, pour l'avenir, des complications que ses maladresses, exploitées par le clan Sakakini, ne manquèrent pas de susciter.

Aux Cours communaux, il jouait quelque peu les Maître-Jacques enseignant tour à tour l'arabe, l'histoire, la géographie, la littérature, passant des successeurs de Mahomet au romantisme et « à la question *hugotius* de l'art pour l'art » (3). Ses incursions dans tant de domaines attiraient un nombreux public mais ses auditeurs d'un semestre demeuraient, il l'avouait, tout à fait « passifs »

(1) D'Hautpoul à De Salles. Marseille, 7 mars 1843.

(2) Rapport remis par De Salles à Léon Halévy, chef du bureau des monuments historiques au Ministère de l'instruction publique, 1er août 1848. (Carton n° 2).

(3) A Aug. Lacombe. Marseille, 21 décembre 1841.

et on pouvait douter qu'ils eussent acquis même des notions sommaires d'arabe après deux douzaines de leçons *ex-cathedra*. Il était donc facile aux ennemis de De Salles de souligner le caractère peu utilitaire de cet enseignement.

Au Collège royal la position du professeur était ambiguë et partant pleine de pièges. Personne ne savait à quoi s'en tenir sur le caractère de la chaire d'arabe. Taouil avait donné son enseignement, dans un local du lycée créé en octobre 1803. Il y réunissait les élèves de l'établissement et les auditeurs venus du dehors (1). Peu soucieux de privilèges honorifiques, il avait accepté, sans protester, la hiérarchie universitaire. Quand on créa, sous la Restauration, des maîtrises d'anglais, d'espagnol et d'italien, Taouil figura au palmarès du lycée, devenu Collège royal, parmi les professeurs de langues vivantes. Et pourtant le titulaire de la chaire d'arabe avait une position autrement enviable. Le Statut de 1821 prescrivait que les leçons de langues vivantes n'étaient données que sur la demande des parents et que les « maîtres », comme ceux de musique, de danse et d'escrime, devaient être payés par les parents d'élèves. Réfugiés politiques ou Français revenus de l'étranger et inaptes à d'autres tâches donnaient un enseignement au rabais. Le professeur d'arabe, au contraire, touchait la somme considérable de quatre mille francs par an. Son traitement d'abord payé par le département figura ensuite comme annexe au budget de l'Ecole des langues orientales et tout autre que Taouil se fût considéré comme détaché par l'Ecole, en dehors des cadres du Collège royal et de l'Université.

Les débuts difficiles de De Salles ne lui permirent pas de s'insurger aussitôt contre cette confusion administrative. Sans doute, le *Moniteur*, en signalant sa nomination, précisait-il que la chaire d'arabe était « une dépendance de

(1) Sur le lycée de Marseille : J. Delmas : ***Histoire du lycée de Marseille***, in-8°, 160 p. et gravures, Marseille, 1898, et ***Encyclopédie des Bouches du Rhône***, t. VI, *loc. cit.*

l'Ecole spéciale et royale des langues orientales », mais le ton de la note laisse tout lieu de croire que l'intéressé n'y fut pas étranger (1). Sa lettre de nomination ne portait que la mention de « chaire d'arabe vulgaire à Marseille » cependant que la lettre-circulaire du comte Molé qui l'accréditait pendant son voyage en Orient le qualifiait de « professeur et de lecteur royal à l'école des langues orientales de Marseille ». Il est évident que les ministres eux-mêmes n'avaient que des idées confuses sur le statut de la chaire de Marseille.

Dès son retour d'Orient De Salles s'efforça de faire préciser sa situation. Il s'adressa, dans ce but, à Amédée Jaubert, alors directeur de l'Ecole des langues orientales, qui, malgré ses fonctions, ne manqua pas d'être embarrassé :

Je suis plus que personne convaincu de l'utilité, de l'importance et je dirais presque de l'absolue nécessité de la chaire d'arabe usuel à Marseille, et les détails que vous me donnez sur l'extension et les succès qu'obtient cet établissement ne font qu'augmenter ma conviction et me faire éprouver le désir que son sort soit définitivement fixé. Il serait donc essentiel, selon moi, qu'une ordonnance royale réglât les formalités à remplir pour pourvoir aux besoins de la chaire, à l'insuffisance du local, aux achats de livres, aux attributions du professeur et qu'elle déterminât surtout avec précision l'autorité dont elle doit dépendre ou la juridiction dont elle doit ressortir. Or, rien de tout cela n'est fait et bien que le traitement du professeur figure comme annexe à la suite du budget de l'Ecole royale et spéciale des langues orientales vivantes dont je suis président, je n'ai aucune connaissance *officielle* de ce qui concerne la chaire de Marseille et aucune qualité pour intervenir dans les affaires qui l'intéressent ; il est une foule de détails, du reste, dont la surveillance ne saurait raisonnablement être confiée à un absent (2).

(1) ***Moniteur universel***, 26 mars 1835. L'Ecole des langues orientales ne dépendait pas de l'Université.

(2) Am. Jaubert à De Salles. Gillevoisin, près Etrechy, 18 novembre 1840.

Amédée Jaubert conseillait à De Salles d'en appeler au ministre. Il lui promettait, si on le consultait, de faire connaître son opinion dans le sens le plus favorable. En attendant, le successeur de Taouil, livré à ses propres ressources et libre de tout contrôle, allait organiser, à grand bruit, la publicité de son enseignement, jusqu'au jour où un recteur, mal disposé, attirerait l'attention du ministre sur une chaire dont on parlait beaucoup sans parvenir à la situer.

L'activité multiple que dépensa De Salles jusqu'en 1846 et peut-être le succès de ses *Pérégrinations* paraissent avoir atténué l'offensive des partisans de Sakakini. Les lettres de cette période laissent percer peu d'inquiétude bien que les tentatives pour quitter l'enseignement ne cessent pas (1). On y suit, aussi, ses efforts soutenus et fructueux pour obtenir des décorations. En 1840, le pape lui envoya un bref lui conférant la dignité de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire auquel il ajouta, par une faveur exceptionnelle « la remise de la décoration en nature ». De Salles ne se tint pas pour satisfait et finit par recevoir le grade de commandeur (2). Enfin, en mai 1843, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre des affaires étrangères, pour avoir disait-il, « rédigé nombre de notes politiques pendant que s'agitait la question d'Orient ». La même année la *Société ethnologique* l'élisait membre ordinaire (3).

(1) En 1842, il multiplia les démarches pour être consul à Jérusalem ; en 1843, il postula la place de receveur des droits d'auteurs à Marseille ; en 1845, il sollicita les postes de recteur d'Alger, d'inspecteur de l'enseignement oriental dans le midi de la France, de chef de bureau des langues orientales au Ministère de l'Instruction publique, de bibliothécaire à Paris. Il demanda aussi une mission ethnographique en Indo-Chine et même sa retraite avec une pension de mille francs. Il rêva aussi de devenir député et ministre.

(2) Le P. Drach, bibliothécaire à la propagande, à De Salles. Rome, 5 juin 1841.

(3) Garcin de Tassy à De Salles. Paris, 3 mars et 26 avril 1843.

Par contre, la commission du *Journal Asiatique* rejetait, à cause de ses opinions excentriques, un article sur la langue arabe qu'il lui avait adressé :

Un membre, lui écrivit Garcin de Tassy, fut chargé de l'examiner et le garda *un mois* et le rendit à M. de la Grange (1). Tout paraissait arrangé lorsqu'un matin M. de la Grange vint me rendre votre article en me disant qu'il ne pouvait pas paraître dans le journal. Je plaidai votre cause pendant *deux heures*. Il soutint que dans votre intérêt *bien entendu*, il valait mieux ne pas insérer votre article parce que nécessairement la commission devrait y ajouter une note pour dire qu'elle vous en laisse la responsabilité et qu'elle le désapprouve entièrement, que cette note produirait un mauvais effet, etc. J'ai donc repris l'article et je l'ai relu et, sans être aussi sévère que la Commission, je trouve que vous traitez fort cavalièrement la langue arabe — comme un pays vaincu — mais peut-on faire ce qu'on veut des langues ? Peut-on, comme vous semblez le croire, abroger les pluriels dits *rompus* qui sont dans le génie de la langue ? Votre esprit nuit, un peu, dans ce cas, à votre érudition (2).

On voit que l'imagination de De Salles ne s'effrayait pas des pires audaces grammaticales. Le refus du *Journal asiatique* dut lui être d'autant plus sensible qu'il suivit de peu le succès de l'abbé Bargès qui contrastait avec les misères de son enseignement marseillais :

Votre ancien élève et suppléant, l'abbé Bargès, lui annonçait Garcin, a joué de bonheur. Il est chargé du cours d'histoire à la Sorbonne et quoiqu'il ne soit professeur que par intérim, il est probable qu'il sera conservé dans cette chaire devenue vacante par la démission de l'abbé Glaire (3). Je lui ai fait part de l'article de votre lettre qui le concerne.

(1) Grangeret de Lagrange, orientaliste (1790-1859) alors correcteur de la typographie orientale à l'Imprimerie royale.

(2) Garcin de Tassy à De Salles. Paris, 3 mars 1843.

(3) L'abbé Bargès fut nommé, en 1842, professeur de langues orientales à la Faculté de théologie de la Sorbonne. Il remplaçait l'abbé Glaire qui, depuis 1831, enseignait l'hébreu dans cette chaire qu'il abandonna quand il devint doyen de la Faculté de théologie.

Il a été sensible au témoignage d'intérêt que vous voulez bien lui donner. Il s'était occupé d'hébreu avant même de s'occuper d'arabe (1) et depuis qu'il s'occupait particulièrement de cette dernière langue, il n'avait pas négligé la première. Actuellement, comme de raison, il s'y est mis tout à fait. Malheureusement, il n'a pas beaucoup de santé et il est d'un caractère triste (2).

Peu encouragé dans ses études d'arabisant De Salles qui avait pensé, d'abord, publier des travaux de linguistique, sous les auspices de l'Ecole des langues orientales, revint aux recherches ethnographiques qu'il n'avait jamais entièrement délaissées depuis sa thèse (3) et se consacra, durant six années, au problème de l'unité d'origine du genre humain qui avait fait l'objet de ses premiers travaux d'étudiant. Garcin de Tassy l'encouragea dans cette voie :

Paris, 53, rue St-André des Arts,
ce 28 mai 43.

Vous avez bien raison dans les doléances que vous faites sur le peu d'intérêt que met le Gouvernement aux cours de nos Ecoles spéciales. Il faut avouer cependant que ce n'est pas tout à fait la faute du ministre, car nous avons, je crois, 5.000 francs par an pour impressions et frais des cours. Malheureusement, c'est l'administrateur de l'école qui en dispose à peu près comme il l'entend, tandis que le ministre devrait exiger que les dépenses fussent arrêtées par les assemblées des professeurs et approuvées par eux.

Si vous aviez quelque chose à publier pour votre cours et

(1) L'abbé Bargès, alors qu'il était élève au séminaire de Marseille, avait commencé, à l'âge de quinze ans, en 1825, l'étude de l'hébreu avec le rabbin Benedetti. Il n'aborda l'arabe qu'un peu plus tard.

(2) Garcin de Tassy à De Salles, 11 février 1843. Ce texte laisse supposer que l'abbé Bargès aurait été l'élève de De Salles après la mort de Taouil.

(3) Dans ses *Pérégrinations*, il avait consacré une étude à l'ethnographie de l'ancienne Egypte (t. II, p. 406) et établi l'ébauche d'un code destiné à régulariser l'étude des races humaines (t. II, p. 434 sq.).

dont l'impression ne pût pas coûter beaucoup, donnez-m'en avis et j'en parlerai à M. Jaubert, Je crois qu'on ne pourrait pas vous refuser. Seulement il faudrait tâcher de le publier dans le format qu'on a adopté pour les chrestomathies orientales publiées par l'Ecole et dont vous devez avoir reçu le fascicule arabe de M. Caussin de Perceval. Si vous pouviez vous servir de ce dernier ouvrage pour votre cours, je ne doute pas qu'on vous donnât un certain nombre d'exemplaires, en en faisant la demande... Si vous avez un mémoire ou un article à m'envoyer sur l'ethnologie, en faveur de l'unité d'origine du genre humain, je le lirai volontiers à la Société d'ethnologie (1), avant mon départ de Paris. Il y a eu dernièrement dans cette Société des discussions à ce sujet. M. M. Vivien (2), M. G. Eichthal (3), que vous connaissez, je crois, et un ou deux autres membres dont j'ignore les noms, ont parlé d'un ton ridiculement *tranchant* sur la multiplicité d'origine de la race humaine et ils ont même parlé de transformations — et d'organisation graduelle de la matière — Nous avons dû protester, quelques-uns de nous, sur ces doctrines impies et illibérales, et si la Société prenait par hasard cette voie, je suis décidé à m'en retirer (4).

(1) A la suite du voyage de propagande, à Paris, en 1839, de l'Anglais Hodgkin, membre influent de la *Société pour la défense des aborigènes*, le médecin Williams Edwards qui avait publié, en 1829, un ouvrage sur *les caractères physiologiques des races humaines*, ne voulut pas se cantonner dans l'action pour l'affranchissement des noirs des colonies françaises et fonda, avec plusieurs de ses amis, la *Société ethnologique de Paris* (21 avril 1839) dont le rôle scientifique fut considérable. « Elle étudia et souvent avec le plus grand succès, l'histoire particulière de certaines races, leurs caractères intellectuels et moraux, leurs mœurs, leurs langues, leurs aptitudes, leur rôle dans la civilisation ».

(2) Vivien de Saint-Martin, géographe et ethnologue (1802-1897). Les mémoires qu'il lut à la Société d'ethnologie ont paru dans ses *Etudes de géographie ancienne et d'ethnographie asiatique*, 2 vol. in-8°, 1850, 1854.

(3) Gustave d'Eichthal (1804-1886) fut un des principaux fondateurs de la Société d'ethnologie dont il devint secrétaire. En 1843, il avait déjà publié dans le t. I des *Mémoires* de la Société un travail intitulé *Histoire et origine des Poulhas ou Fellans* (édité à part, in-8°, Paris, 1842) et, avec la collaboration d'Ismayl Urbain, des *Lettres sur la race blanche et noire* (1839).

(4) En 1842, le grand débat entre les polygénistes et les monogénistes battait son plein.

J'ignore si vous avez reçu le catalogue des livres de M. de Sacy que je vous ai fait envoyer. J'en ai fait adresser un aussi à M. Varsy (1) et il n'a fait, contre mon attente, aucune commande. Il avait cependant le projet non seulement d'acheter des mss à cette vente, mais même de venir à Paris en personne pour y assister. Du reste, cette première partie, qui ne forme que le tiers de la bibliothèque de M. de Sacy, s'est vendue 55.000 francs ; la plupart des volumes, surtout mss, sont montés à des prix exorbitans. Je n'ai acheté qu'une dizaine de volumes, mais j'ai reçu de Londres, dernièrement, une nouvelle traduction du Coran en hindoustani avec le texte arabe imprimé à Calcutta, à *l'islâm press*, etc.

Votre bien dévoué et affectueux serviteur,

GARCIN DE TASSY.

P. S. — J'ai appris qu'on a publié, au *Caire* ou à *Boulac*, une édition *persane* du *Dictionnaire persan* intitulé *Burhan i cati* (2) dont l'édition de Calcutta coûte 5 £. Si cette édition ne coûtait que de 60 à 80 francs, je vous serais bien obligé de m'en faire venir un exemplaire qui arriverait alors à Marseille pendant mon séjour...

Ce fut durant cette période de calme relatif que De Salles fit, à Alger, un voyage qui semble bien avoir été le dernier. Il voulait arranger, sur place, les « affaires de terre et de famille » à la suite de la mort de son neveu et constater l'état de ses fermes louées à « un cultivateur solvable », mais dont les réparations urgentes dévo-

(1) Orientaliste de Marseille, membre de la Société asiatique et collaborateur du *Journal asiatique*.

(2) Le dictionnaire persan expliqué en persan que recherchait Garcin de Tassy porte le titre de *Borhân-i Qâit'* = la *Preuve décisive* par Ibn-Khalaf de Tébriz, surnommé Borhân. Il existe, en effet, une édition publiée à Calcutta (1 vol. in folio de 1090 p., 1818). Celle qui avait été signalée à Garcin de Tassy comme parue à Boulaq n'est pas le texte persan de ce lexique mais la traduction turque qu'en avait faite Ahmed Emin Efendi et dont l'édition princeps a paru à Constantinople en 1214 hégire (1799). L'édition de Boulaq de cette traduction (1 vol. in folio) est de 1251 (1836).

raient les revenus (1). Il en profita également pour franchir les murs de la ville et visiter les environs que l'insécurité n'avait pu lui permettre de parcourir dix ans auparavant. Il poussa même jusqu'à l'Atlas dont il envoya à sa femme une description enthousiaste.

Alger, 10 août 1843.

...Ici, nous vous envions le froid et la pluie ; une atmosphère embrasée pèse sur nous le jour et la nuit ; j'ai eu pourtant le courage de faire une excursion sur l'Atlas. Je suis allé jusqu'à Médéah en passant par Blidah, si renommée par ses orangers. Le génie militaire a tracé une route de plus de 9 lieues, qui suit principalement le bord de la *Chiffa* (2) ; la moitié est resserrée entre deux montagnes presque verticales où chaque pas fait découvrir un spectacle imprévu, un site sauvage imposant mais toujours délicieux. On va chercher bien loin des pays pittoresques, usés par les descriptions des touristes, l'admiration pour l'Atlas va commencer bientôt et ce ne sera que justice. Les flancs des deux montagnes sont sillonnés, à chaque pas, de ravins où roule un filet d'eau parfois invisible, mais signalé par une verdure très fraîche, où de jolies fleurs se marient heureusement aux arbustes et à la mousse ; quand le ravin est un peu large, il se remplit de futaies entremêlées, précipitées comme une avalanche. Le comble de la gloire, c'est quand l'eau qui fertilise toutes ces plantes est visible pendant les chutes et les ressauts de son cours. La plus jolie chute de cette espèce se trouve au point le plus retréci de la vallée : quatre ou cinq filets principaux argentent la montagne sur près de trois cents pieds de hauteur, bouches gracieuses auxquelles les oléandres et les salicaires forment des lèvres rosées ; blanches et sauvages dentures que le caroubier, le lentisque et l'yeuse encadrent d'une barbe sombre et touffue. Vous vous

(1) A Mme De Salles. Paris, 21 septembre et 18 octobre 1842, Marseille, 18 juillet 1843.

(2) La route de Blida à Médéa par la vallée de la Chiffa fut ouverte, sur 42 km., par les troupes du général Changarnier, en juillet-août 1842. Cf. Pellissier de Reynaud : *Annales algériennes*, t. III, p. 37 et Baudicour : *Histoire de la colonisation de l'Algérie*, p. 256.

rappelez les petites cascades des Aigalades (1) où nous rencontrâmes Mme Salavy ; la cascade de la Chiffa est 40 ou 50 fois plus haute, vous comprenez de reste quel charme y ajoute le gigantesque accessoire. Près de cette cascade, un gascon a osé établir un cabaret sous des branchages appuyés à de gros oliviers ; il y passe la nuit avec ses marchandises et son pécule au risque d'être assassiné par des maraudeurs et des bédouins, en comparaison desquels chacals, hyènes, lions même, sont de méprisables ennemis ; il m'a dit qu'il était fort incommodé par les jeux des singes, très nombreux dans les bois et qui viennent de bon matin se laver dans la rivière. J'ai retrouvé, dans la vallée de la Chiffa, mes chers oiseaux de Syrie : les geais bleus, les syrènes vertes, les vautours blancs, les loriots jaunes. Le terrain de Médéah, malgré sa hauteur de 17 cents mètres au-dessus de la mer, ressemble assez à celui de Montpellier. Il y faisait, la nuit, une chaleur qui m'empêchait de dormir... (2).

De Salles s'intéressa beaucoup, aux villages que construisait le colonel Marengo, avec la main-d'œuvre pénitentiaire. Il visita longuement Saint-Ferdinand, Sainte-Amélie et Marabout d'Aumale. Il fit un éloge exagéré des constructions doubles imaginées pour les maisons de Saint-Ferdinand et rêva, pour les nouveaux centres, d'une prospérité que l'avenir ne devait pas réaliser. Ses dithyrambes lui valurent l'honneur du *Moniteur algérien* (3).

Durant son séjour il noua des relations suivies avec le commissaire civil de Blidah, Pécoud et plusieurs officiers qui le tinrent, plus tard, au courant de l'état de la colonisation et de la conquête, en des termes parfois peu admiratifs :

Quant au système général de la colonisation en Algérie, écrivait, au début de 1846, le sous-lieutenant Férussac, que vous en dire, sinon que le gouvernement veut ce que le maréchal ne veut pas et réciproquement, qu'il y a discussion

(1) La vallée des Aygalades se trouve à 7 km. de Marseille.

(2) A Mme Eusèbe de Salles, à Paris.

(3) La minute de la lettre publié dans le *Moniteur algérien* du 24 octobre 1843 porte la date du 12 août (Carton n° 2). M. V. Demontès a commenté certaines de ses assertions dans *La colonisation militaire sous Bugeaud*, in-8°, s. d. [1918], p. 391.

entre l'autorité civile, représentée par M. Blondel (1), et l'autorité militaire, enfin qu'il n'y a toujours que les environs d'Alger jusqu'à la maison carrée qui paraissent réellement cultivés et encore c'est par des Maltais (2).

Il en était, ajoutait-il, de même des environs de Bougie qui « à une portée de fusil ne sont pas plus sûrs que dans l'intérieur de la Kabylie ».

Au même moment le sous-lieutenant comte de Vauvineux adressait à De Salles une amusante description de la vie de camp durant la campagne entreprise par le général Gentil contre les Krachenas qui n'avaient pas payé tribut :

Je ne vous dirai rien de nos exploits, car, sans doute, lisez-vous les fabuleux rapports de notre général, M. Gentil. J'ai lu dans le Siècle que nous avons *vaincu* et soumis les Krachenas, le tout sans nous en douter... J'ai fait de longues courses dans les environs, un fusil sur l'épaule, mais, en présence de ces magnifiques panoramas qui viennent sans cesse se dérouler, je laisse le gibier bien tranquille. Le soir je joue, le dirai-je, au whist et aux échecs. Nous avons beaucoup souffert de la pluie qui a duré plus d'un mois. Le soleil a reparu et tout est oublié. Ce soir, pour la 62e fois, nous allons nous coucher sans nous déshabiller ; maintenant, je n'y pense plus et ne m'inquiète guères de notre rentrée à Alger. Le jeune Férussac continue à amuser toute la colonne par ce que, par politesse, on nomme ses excentricités. Lors de la 1re marche, il avait des pistolets dans une énorme ceinture rouge, un grand sabre, une carabine en bandoulière, une canne à épée et enfin, pour couronner son arsenal, une paire de lunettes vertes à 4 faces. Ici, il a acheté l'unique et dernier descendant du cheval jaune de d'Artagnan (Je ne voudrais pas affirmer que ce ne soit pas le même, tant il est petit, maigre, sec et surtout jaune) ; il a de gigantesques houseaux simulant la botte impériale et, dans cet équipage, va se promener avec les officiers de cavalerie, à leur grand

(1) Léon Blondel, nommé directeur général des affaires civiles par ordonnance du 6 mai 1845.

(2) De Ferussac à De Salles. Camp de l'Oued-Corso, 9 janvier 1846.

amusement. Il parle arabe *comme un livre*, c'est sans doute pour cela qu'il ne se fait pas comprendre des indigènes... (1).

Au moment précis où De Salles recevait ces aimables lettres d'Algérie commençait une longue période de tribulations professionnelles. Sa lutte de dix ans contre le clan Sakakini aboutissait sinon au triomphe complet des Levantins, du moins à un compromis administratif dont la chaire d'arabe demeura la victime.

Ce fut un mémoire qu'il adressa au ministre qui semble marquer le point de départ de ses malheurs (2). Il y signalait, en termes vigoureux, l'instabilité de ses auditeurs, le défaut de livres élémentaires, l'ignorance dans laquelle les pouvoirs civils tenaient l'enseignement de l'arabe. « Le législateur, déclarait-il, s'est préoccupé des maîtres, il a oublié les élèves » qui, faute d'un « baccalauréat orientaliste » ou de « tel autre péage » ne prennent pas leurs études au sérieux.

Quelque chose a été tenté dans ce but pendant le précédent ministère (3) : l'assiduité aux cours de langues orientales constatée par des inscriptions et des certificats de professeur fut indiquée comme une recommandation pour les places de drogmanat oriental et de l'école des chartes.

Pour obtenir des résultats rapides il proposait de faire, de l'arabe, une « des langues vivantes obligées dans le baccalauréat, facultatives dans les examens de la marine, des écoles militaires, etc. ». Il suffirait pour aboutir, assurait-il, de donner aux professeurs sachant plusieurs

(1) De Vauvineux à De Salles. Camp de l'Oued Corso, 13 janvier 1846. Vauvineux fut nommé lieutenant au 51e de ligne le 21 août suivant (De Vauvineux à Mme De Salles, 1er novembre [1846]).

(2) *Organisation d'un enseignement arabe dans le Midi de la France.* Mémoire au Ministre de l'instruction publique, 17 avril 1845 (6 pages. Carton n° 2).

(3) De Salles vise, sans doute, le Ministère de l'instruction publique où Salvandy succéda, le 1er février 1845, à Villemain, après un intérim d'un mois assuré par Dumon.

dialectes les postes recherchés des collèges de première classe de Montpellier, Marseille, Toulon, Aix, Grenoble et Toulouse qui fourniraient « les besoins commerciaux et diplomatiques du levant ». A ces propositions originales se mêlaient fâcheusement des revendications personnelles, néanmoins le ministre n'y resta pas indifférent et demanda des renseignements complémentaires :

Ministère de l'Instruction publique
—
2e division - 2e bureau
F° 231 Ai
de l'enregistrement général
—
Cours d'arabe vulgaire à Marseille
—

Paris, le 23 juillet 1845.

Monsieur,

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sur le cours d'arabe vulgaire établi à Marseille, et dont vous êtes chargé, à l'effet de me soumettre vos vues pour l'organisation de cet enseignement qui est resté, jusqu'à ce jour, sans contrôle et sans règles fixes.

Je vous remercie de cette communication qui renferme de bons et utiles renseignements, mais qui sont insuffisants cependant pour que je puisse prendre une décision. Je vous prie, en conséquence, Monsieur, de me faire un nouveau rapport très détaillé, et dans lequel vous me ferez connaître la méthode suivie par vous dans votre enseignement, le lieu où se fait votre cours, et, s'il est nécessaire de le porter ailleurs, le nombre et l'espèce de livres que vous auriez besoin d'avoir à votre disposition, la possibilité d'établir un règlement et d'y assujettir les élèves du cours, et enfin la convenance d'étendre à la chaire de Marseille, les règles posées et faites pour l'Ecole des Langues Orientales de Paris.

J'attendrai ce rapport que vous voudrez bien m'adresser le plus tôt qu'il vous sera possible.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction Publique,
De Salvandy (1).

De Salles profita de la période des vacances pour s'entretenir de la question avec Garcin de Tassy qui venait

(1) A M. Eusèbe de Salles, professeur d'arabe vulgaire à Marseille, boulevard du Musée, 78.

régulièrement se reposer dans sa ville natale (1). Celui-ci lui apprit que même à Paris on sentait l'utilité de l'arabe vulgaire et que l'administration d'un des collèges royaux de la capitale avait fait des démarches, dans ce sens, auprès de lui. Cela confirma De Salles dans son intention de proposer au ministre, non pas une « réforme dont Marseille seule profiterait » mais « une réorganisation plus large et proportionnée aux besoins du Midi de la France qui a senti partout la nécessité de préparer les jeunes gens pour la colonie algérienne » (2). Il chargeait Garcin de Tassy de fournir au ministre tous les renseignements utiles. Chemin faisant, il s'écartait de son sujet, pour proposer la création d'une chaire d'arabe algérien à Paris :

L'école des langues orientales a été pourvue, coup sur coup, de chaires dont l'utilité est un futur contingent bien autrement éloigné dans le temps et dans l'espace ; et l'on peut hardiment affirmer que le besoin d'arabe algérien est au besoin de chinois et de malais comme la distance d'Alger à Marseille est à la distance du Hâvre à Macao ou aux Iles Marquises, ou bien comme les deux cents millions de commerce franco-algérien sont aux deux millions du commerce franco-chinois.

Naturellement il postulait ladite chaire avant même qu'il ne fût question de la créer. Les idées de De Salles devaient, en partie, aboutir mais pas à son profit. *Sic vos non vobis*... dut penser notre homme qui avait des lettres.

Salvandy ne fut pas sans soumettre au recteur d'Aix, Defougères les projets qu'on lui adressait. Le recteur n'aimait pas le professeur d'arabe, du moins celui-ci l'affirme-t-il et rien ne paraît plus vraisemblable. De Salles lui suscitait, en effet, plus d'*histoires* qu'un honorable

(1) C'est à la bibliothèque municipale de Marseille que figurent les *Orientalia* de la bibliothèque de Garcin de Tassy, « comprenant environ 350 numéros imprimés et 50 manuscrits », d'après H. Barré, in *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, t. XI, p. 223.

(2) Lettre de De Salles au Ministre de l'Instruction publique, 15 octobre 1845 (Minute, Carton n° 2).

fonctionnaire n'est tenu d'en raisonnablement supporter. Le combat livré depuis dix ans autour des dépouilles de Taouil, les absences réitérées de son successeur, la propension excessive du professeur d'arabe à attirer l'attention sur sa personnalité par la presse, une publicité ingénieuse et des recommandations incessantes, tout cela ne pouvait qu'irriter un recteur. Defougères eût-il été un saint qu'il n'en eût pas été moins agacé par un être qui compliquait ainsi sa tâche sans même reconnaître son autorité.

De Salles rêvait que les honneurs allaient sur sa tête pleuvant quand il reçut du ministre une lettre de tout autre encre que les précédentes :

Ministère de l'Instruction publique
—
2e division - 2e bureau
F° 231 A1
de l'enregistrement général
—
Cours d'arabe vulgaire à Marseille
—

Paris, le 27 octobre 1845.

Monsieur,

On me communique une feuille détachée d'un recueil que je suppose être l'annuaire de Marseille, et dans lequel le cours d'arabe vulgaire dont vous êtes chargé se trouve indiqué comme il suit :

« Ecole des langues orientales, succursale à Marseille »
« Professeur d'arabe oriental, africain et asiatique M. Eusèbe
« de Salles, ancien interprète en chef de l'armée d'Afrique
« chevalier de Malte, commandant de plusieurs ordres étran-
« gers, boulevard du Musée, 78.
« N. B. Ce cours étant indépendant de l'université, est
« public et gratuit »

On ajoute que chaque année, dans des annonces que vous faites insérer dans les journaux, lors de l'ouverture de votre cours, vous prenez le titre de *lecteur royal* et que vous avez grand soin de rappeler au public que le cours d'arabe étant indépendant de l'Université, est public et gratuit.

Je ne puis approuver, Monsieur, la forme emphatique donnée à ces annonces et surtout la publication de la note qui y est ajoutée et dont le contenu n'est pas seulement inexact, mais renferme aussi une inconvenance que vous auriez dû remarquer.

Le cours d'arabe vulgaire établi à Marseille dans les bâtiments du Collège royal, n'est point indépendant de l'Uni-

versité comme vous paraissez le croire. Aucun acte officiel n'a, jusqu'à ce jour, rattaché cette chaire à l'Ecole spéciale des Langues orientales de Paris, en supposant qu'elle pût l'être plus tard, et le ministre de l'Instruction publique, grand-maître de l'Université, en a la surveillance, l'administration, et il en nomme lui-même le professeur. Si ce cours est public et gratuit ce n'est donc pas parce qu'il se trouve placé en dehors de l'Université, mais à cause, seulement, que la langue arabe vulgaire ne fait point partie du programme des études du Collège royal et que le professeur, s'il est rétribué par l'Etat, est chargé d'admettre gratuitement les élèves.

Quant au titre de *lecteur royal* que vous prenez, dans les annonces publiques, je vous ferai observer, Monsieur, que la chaire d'arabe vulgaire de Marseille, en la supposant même une annexe de l'Ecole spéciale de Paris, ce qui n'est point encore, ne donne point le droit de prendre cette qualification qui appartient seulement à MM. les Professeurs du Collège royal de France. Aucun de MM. les Professeurs de l'Ecole spéciale des Langues Orientales ne s'est jamais donné le titre de lecteur royal qui n'est point attaché, d'ailleurs, à la qualité de professeur de cet établissement, et je ne puis que vous inviter, Monsieur, à imiter leur réserve, à cet égard.

Je vous invite également à faire rectifier, pour l'avenir, l'annonce insérée dans le recueil imprimé à Marseille que je vous ai signalé, à y retrancher la note qui la suit, et à user de la même discrétion dans les annonces que vous rendrez publiques par la voie des journaux, à l'occasion du cours d'arabe vulgaire que vous faites au collège royal de Marseille.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée:

Le Ministre de l'Instruction publique,
Grand-Maître de l'Université,
DE SALVANDY.

Ainsi le même ministre qui, trois mois auparavant, reconnaissait que l'enseignement de l'arabe à Marseille était « sans contrôle et sans règles fixes » et réclamait des propositions sur « la convenance d'étendre à la chaire de Marseille les règles posées et faites pour l'Ecole des langues orientales de Paris » se trouvait soudain converti, par une

révélation d'en bas, à des idées contraires. De Salles n'eut pas de peine à montrer les contradictions des ministres successifs et celles de Salvandy en particulier :

Je continue à penser avec la majorité des Français et avec l'almanach royal, que le département de l'instruction publique et la grande maîtrise de l'université sont deux choses différentes (1) comme les grandes attributions de tous les ministères doubles, culte et justice, commerce et agriculture et la dualité se confond dans le chef suprême, vous me le rappelez sévèrement quoique je ne l'ai jamais oublié. J'ai toujours été payé et commandé par le ministre de l'instruction publique, grand-maître de l'université. Aucun représentant de l'université en Provence ne m'avait encore fourni cette double preuve hyérarchique. Ils ont imaginé la preuve par la dénonciation : le moyen n'est pas courageux, voyons s'il est juste :

Quand je me suis plaint si souvent de l'état d'incertitude où on laissait la chaire et le professeur d'arabe, quel aide, quel secours ai-je reçu du collège ou de l'académie ? J'aurais mieux aimé faire un seul cours largement constitué que pour-

(1) La création du Ministère de l'instruction publique fut postérieure à celle de l'Université. La direction générale de l'Instruction publique avait disparu, le 17 mars 1808, lors de l'établissement par Napoléon d'une grande-maîtrise de l'Université dont le titulaire était un fonctionnaire (Cf. : Pariset : *Le consulat et l'Empire*, in Lavisse : *Histoire de France contemporaine*, t. III, p. 336 sq.). Une ordonnance de Louis XVIII (26 août 1824), institua un ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, dont Mgr de Frayssinous fut le premier titulaire. Après de nombreuses hésitations, une ordonnance de Charles X (10 février 1828), qui ne fut pas d'ailleurs définitive, fixa que le ministre de l'instruction publique, chef d'un département indépendant, exercerait « les fonctions de grand-maître de l'Université de France, telles qu'elles sont déterminées par les lois et les règlements ». Après la Révolution de juillet, les ministres de l'instruction publique continuèrent à remplir la charge de grand-maître (cf. Charléty : *La Restauration*, in Lavisse, *op. cit.*, t. IV, p. 101 sq. ; G. Weill : *Histoire de l'enseignement secondaire en France* (1802-1920, in-12, Paris, 1921, passim). L'Ecole des langues orientales à laquelle De Salles prétendait être attaché, avait d'abord été subordonnée au Ministre de l'intérieur, jusqu'en 1831, puis à celui du commerce, enfin à celui de l'instruction publique, par ordonnance du 11 octobre 1832. Elle demeurait en dehors de l'Université.

suivre, en trois cours divers, un public éparpillé et mal renseigné. Au collège, j'aurais eu le bénéfice du faisceau, l'appui d'une corporation, l'avenir, le progrès d'une carrière. J'ai toujours été traité comme un étranger toléré. Maintenant, on réclame la nationalité pour blâmer, pour sévir. On vous fait croire qu'aucune loi, aucune ordonnance ne nous disjoint, ne nous sépare. S'il y en avait quelqu'une qui prononçât, même approximativement, un mariage légal ou un simple concubinage, fiez-vous à la science des légistes d'Aix, ils l'auraient exhumée et n'auraient pas commis au jupiter de Paris, le tonnerre provençal dont ils voulaient me frapper.

Je me rappelle avoir demandé des explications directes à M. Cousin (1) qui me répondit en me montrant le budget où les fonds de ma place figurent dans les langues orientales. M. Villemain me condamna au statu quo, c'est-à-dire au provisoire et à l'incertain, car ni lui ni personne ne m'ont signifié aucune pièce prouvant que le collège qui me prête une salle eût droit de traiter la chaire d'arabe comme sa chose ou son bien.

A cette incertitude ministérielle De Salles opposait des documents qui pouvaient raisonnablement lui faire croire que, rattaché au moins tacitement à l'Ecole des langues orientales, il ne figurait pas dans les cadres du Collège. Quant à la publicité tapageuse faite autour de ses cours, il en justifiait la nécessité, sinon la forme, par les conditions du recrutement des auditeurs :

Au milieu de ces circonstances, je vous le demande, M. le Ministre, y a-t-il eu usurpation à se croire indépendant du collège et de l'université ? il fallait prendre un parti, le bien du service. J'acceptai l'isolement avec ses charges et ses bénéfices. Je payai des annonces, des affiches, des impressions administratives, des tableaux instructifs. Quand les Athéniens me refusaient aide et finance, j'avais, comme Périclès, le droit de mettre mon nom à l'édifice. Tout cela est vieux de

(1) Cousin, ministre de l'instruction publique dans le second ministère Thiers (1er mars-29 octobre 1840).

(2) Villemain, ministre de l'instruction publique dans le second ministère Soult (12 mai 1839-1er mars 1840) et dans le troisième ministère Soult (29 octobre 1840-30 décembre 1844).

cinq ou six ans et passa inapperçu sous le minitère vétilleux de M. Villemain.

Le *nota bene* qui a tant blessé MM. les universitaires est une réclame à l'usage d'un pays où l'argent fait contrepoids à toutes les ambitions littéraires. Le *public et gratuit* trouve tous les jours des incrédules parmi les gens qui savent que dans un collège royal rien n'est *public et gratuit*. Jugez de l'effet que produirait l'annonce toute simple : cours du *collège royal*. Le recteur ou le proviseur dénonceraient probablement le cours d'arabe comme peu fréquenté après lui avoir fermé la porte de la *publicité*.

Relever de l'instruction publique comme enseignement exceptionnel, voilà la signification réelle de *l'indépendant de l'université*. S'il y a inconvenance, vous me ferez bien l'honneur de ne pas la croire intentionnelle (1).

De Salles terminait sa lettre par des allusions à ses amis de la presse parisienne qui couvraient de vagues menaces. Salvandy n'en réfuta pas les arguments ; aussi bien lui était-il difficile de maintenir toutes ses assertions devant les documents que l'intéressé lui faisait tenir en sollicitant, non sans intention, qu'on les lui retournât par l'intermédiaire du recteur Defougères. Le ministre ne prit pas la difficulté de front. Depuis 1838, l'enseignement des langues vivantes, devenu obligatoire dans les collèges royaux, était sorti de son indiscrédit initial. Au collège de Marseille on n'en avait jamais méconnu l'importance. On y professait l'anglais et l'italien, d'abord par intermittence, depuis 1822, puis régulièrement, depuis 1828 ; l'allemand, depuis 1833 ; le grec moderne et l'espagnol, depuis 1834 et 1837 (2). Chacune de ces disciplines dépendait d'un maître spécial attaché exclusivement à l'établissement. Seul l'arabe conservait un caractère hybride. Au lieu d'entreprendre la réforme profonde

(1) De Salles au Ministre de l'instruction publique, 7 novembre 1845. Il a inscrit, en marge de la minute : *Insolences de Salvandy et à Salvandy*.

(2) Ch. Houdot, in *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, *op. cit.*, t. VI, p. 66.

que proposait De Salles, Salvandy se rallia à une de ces demi-mesures qui sont le refuge des administrateurs embarrassés. Il nomma, en décembre 1846, au Collège royal un professeur d'arabe dont les cours devaient être fermés au grand public (1). Ce faisant, il donnait satisfaction, d'une part au recteur et au proviseur dont ils assuraient l'autorité contestée, d'autre part à Sakakini qu'il désignait pour le nouvel emploi, pour le payer de sa longue patience et se débarrasser des sollicitations de ses amis. Quant à la chaire publique, Salvandy n'osait pas la supprimer mais il l'expulsait du collège, en laisant au titulaire le soin de se pourvoir d'un autre local.

Ainsi semblait résolu un conflit vieux de dix ans mais au détriment de De Salles. Sakakini gardait les élèves jeunes, soumis à une discipline et une scolarité régulières ; De Salles devait chercher d'autres auditeurs et les retenir par le seul prestige de son enseignement. Il est probable que le ministre avait pris une décision d'attente, dans l'espoir que la chaire mourrait rapidement d'inanition et qu'on pourrait alors la supprimer. De Salles vit aussitôt le péril et s'ingénia à y parer.

Il lui fallait d'abord trouver un local. Il se tourna vers l'adjoint chargé des questions d'enseignement, excipa du concours gratuit qu'il donnait aux Cours communaux, depuis plus de dix ans et obtint d'abriter la chaire publique dans le bâtiment de la Ville.

Pour effacer l'affront que lui infligeait Salvandy. il voulut obtenir un congé et une mission aux Indes. Il prétexta que la fortune de sa femme venait de sombrer dans une faillite à Calcutta, mais la situation était bien moins tragique qu'il ne le prétendait et le ministre, qui savait les raisons réelles de son mécontentement, refusa la faveur demandée.

(1) Un autre professeur fut nommé, à la même époque, au Collège royal de Montpellier. Le ministre avait retenu certaines des suggestions de De Salles.

Sur le conseil de Madame de Mirbel, De Salles vint à Paris où il mobilisa, sans succès, ses protecteurs du monde politique et scientifique. Frustré dans ses espoirs, il manifesta sa mauvaise humeur par une note du *National* dont il est difficile de ne pas le croire l'inspirateur. Le journal républicain se plaignait qu'on eût nommé à la chaire d'arabe du collège de Marseille, pour des considérations électorales, « un vieillard étranger, ignorant de la langue française, tout à fait incapable de faire un pareil cours » :

> S'il en est partout comme à Marseille, où pourtant déjà on avait la leçon de l'expérience, les leçons d'arabe vulgaire ne serviront qu'à constituer des sinécures au profit d'amis ou de parens d'électeurs dont le gouvernement se soucie bien plus que des progrès de notre colonie africaine (1).

A Marseille on accueillit mal cet article brutal dont on devinait aisément la source. Le *Nouvelliste* (2) défendit Sakakini en attaquant son adversaire, assura qu'il n'y avait pas eu d'enseignement sérieux de l'arabe à Marseille depuis la mort de Taouil et renvoya M. Josse à son métier d'orfèvre. La *Gazette du Midi* tout en reconnaissant l'érudition de De Salles le mit en garde contre le *sentiment public* et sembla douter de ses aptitudes au professorat. Elle s'attacha surtout à protester contre l'« injustice flagrante » de la note du *National* (3).

De Salles avait obtenu du ministre non pas la mission souhaitée mais un congé *sine die* avec obligation de se faire remplacer à ses frais. Trois ans de traitement complet n'eussent pas suffi à payer le voyage aux Indes. Il y renonca. Cependant il désigna, pour le suppléer durant son séjour à Paris, J.-B. Reynier, ancien professeur à l'école polytechnique du Caire qui ouvrit le cours d'arabe

(1) *Le National*, 24 décembre 1846.
(2) *Le Nouvelliste*, 24 et 31 décembre 1846.
(3) *La Gazette du Midi*, 31 décembre 1846 et 6 janvier 1847.

usuel, le 18 janvier 1847, devant un auditoire nombreux et sympathique (1).

Reynier était un petit homme vif et combattif (2). Il estimait De Salles qu'il avait connu au Caire et fréquenté à Marseille, aussi n'hésita-t-il pas, malgré son « éloignement pour toute polémique » à prendre part au débat suscité par l'article du *National*. Il récusa les accusateurs de son ami, tous hommes estimables, parfois même « négociants marquants » de la ville mais, à la fois juges et parties et « généralement prévenus de cette fausse idée commune chez les orientaux, que les Européens ne sauraient enseigner leur langue, parlée ou écrite ; car c'est là toute la distinction à faire et elle consiste à bien peu de chose ». Pour défendre De Salles du péché d'ignorance, Reynier citait, avec la volonté d'être exact, des faits qui justifiaient sa confiance :

J'ai fait connaissance de M. Eusèbe de Salles au Caire, à une époque où je me livrais avec ardeur à l'étude de la langue arabe. Sa réputation d'arabisant et d'homme instruit surtout dans le *nahhoui* (*sic*) comme on le disait dans le pays, parce qu'il parlait plus régulièrement que le vulgaire, m'apprit son arrivée et m'inspira le désir de rechercher sa connaissance.

Je le voyais à peu près chaque jour dans une maison levantine, où tout le monde parlait arabe. C'était presque toujours lui qui avait la parole. Son talent bien connu pour la conversation lui en donnait le droit. Certes, je n'ai jamais ouï dire qu'il ait manqué d'être compris, ni de comprendre

(1) *Le Sémaphore*, 14 et 19 janvier 1847.

(2) Lettre de Madame de Salles à son mari, citée par M. R. Martineau, *op. cit.*, p. 102 (l'initiale R... désigne évidemment Reynier). Elle écrit : « Il est terrible *tatillon* de petit homme avec une grande vivacité. Je ne sais pas comment il sera agréé par vos élèves d'arabe ». J.-B. Reynier succéda à Autran, en 1851, comme bibliothécaire de la ville et occupa ce poste durant vingt ans. Il était le père du poète Paul Reynier qui jouissait d'une grande réputation « grâce à sa piété exemplaire et aux fleurs conquises aux jeux Isauriens » et qui mourut à vingt-quatre ans. Cf. Barré, in *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, *op. cit.*, t. VI, p. 721 et XI, p 442.

ce qu'on disait. J'avouerai, cependant, pour dire toute la vérité, qu'après la conversation, lorsque je demandais comment on trouvait notre professeur d'arabe à Marseille on me répondait quelque fois : *Ooua taoouil fi el lourat el arabié ou laken lafzou mouch kouaïs ;* il est long (riche) dans la langue arabe, mais sa prononciation n'est pas jolie (1).

M. Eusèbe de Salles, qui n'avait encore pratiqué l'arabe qu'en Algérie, le prononçait sans doute à la manière du pays et les Egyptiens ainsi que les Syriens, considèrent les Algériens comme un peuple grossier qui ne parle presque pas arabe. Le vulgaire illettré du Caire ne les comprend guère qu'à demi.

C'est sans doute cette prononciation algérienne, qui, certes n'est pas aujourd'hui un reproche à faire à notre professeur, qui l'aura fait si mal juger à Marseille par les Syriens et les Egyptiens qui y sont installés.

Je pourrai alléguer aussi comme une preuve incontestable, que M. Eusèbe de Salles sait parler l'arabe usuel l'impossibilité absolue où il eût été, dans le cas contraire, de voyager sans drogman, seul avec Mme de Salles et quelques domestiques arabes, comme il a fait, pendant deux ans, dans toute la haute Egypte et dans une partie de la Syrie. Mais je me borne à un dernier fait qui est encore l'exacte vérité : chargé par l'honorable maison Pastré (2) d'enseigner le français aux jeunes Egyptiens que le vice-roi d'Egypte envoie à Marseille, j'ai eu entr'autres pour élèves deux jeunes pharmaciens du Caire, qui ont étudié leur langue avec soin dans les écoles de cette capitale. Ces messieurs s'étant rencontrés quelquefois chez moi avec M. Eusèbe de Salles, m'ont déclaré formelle-

(1) De Salles raconte dans ses *Pérégrinations* qu'au cours d'une entrevue à Alep, en septembre 1837, avec Ibrahim Pacha, celui-ci « sourit des constructions défectueuses de ses phrases en idiome qairote et de sa prononciation *à faire vomir un scheik ou une almée* ». (R. Martineau, *op. cit.*, p. 154).

(2) Pastré (J.-B. : 1804, 1877) avait pu, grâce à son amitié avec Méhémet-Ali, créer « de nombreux débouchés au commerce marseillais. Ce fut le véritable fondateur et le principal artisan de la fortune de la célèbre firme Pastré frères » qui eut des succursales au Havre, à Londres et à Trieste, des chantiers à Port-de-Bouc, des voiliers faisant le service de Marseille au Coromandel et à l'A. O. F. Il fut président de la Chambre de commerce de 1852 à 1866 (d'après Barré : *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, *op. cit.*, t. XI, p. 384).

ment à plusieurs reprises que ce professeur parlait l'arabe avec beaucoup de distinction.

Ces messieurs, Badaoui Salem et Ahmed Nada, sont en ce moment à Paris. Le fait serait facile à vérifier.

Concluons, Monsieur, qu'il est très dangereux de se laisser aller à l'opinion d'autrui quand il s'agit de juger un professeur dont on ne connaît pas soi-même la spécialité, et gardons-nous surtout de le condamner sur le jugement de personnes, très respectables d'ailleurs, je le répète, mais qui sont juges entre un compatriote estimé et un étranger qu'elles connaissent peu.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien avoir la bonté d'insérer ma lettre dans le plus prochain numéro de votre estimable journal.

Agréez, etc...

J. B. Reynier.

Ex-professeur à l'Ecole Polytechnique du Caire.

Marseille, le 31 décembre 1846 (1).

La polémique ne se borna pas à la personnalité de De Salles. Elle remit, à nouveau, en cause l'éternelle question débattue à Marseille depuis la mort de Taouil : un Français est-il à même d'enseigner l'arabe ? Non, assurait le *Nouvelliste* qui citait à l'appui de sa thèse, que Silvestre de Sacy pouvait lire l'arabe « seulement des yeux ». Oui, répliquait, J.-B. Reynier, dans un manifeste qu'il fit éditer et distribuer (2), car « *un Français*, avec les connaissances que j'exige de lui, *peut seul initier des Français dans l'étude de la langue arabe*, et j'y ajoute maintenant, *non seulement de l'arabe littéral*, mais, *à plus forte raison encore, de l'arabe purement vulgaire* ».

J.-B. Reynier justifiait sa doctrine par une argumentation vigoureuse dont les passages essentiels méritent d'être cités :

(1) La *Gazette du Midi*, 6 janvier 1847.

(2) *Lettre adressée au Nouvelliste de Marseille, qui en a refusé l'insertion à cause de sa longueur.* Marseille, le 6 janvier 1847. Imprimerie de Marius Olive, rue Paradis, 47, 3 p.

Les raisons que j'ai données dans ma première lettre, en parlant de l'arabe en général, lorsque j'ai dit que *cette vérité était incontestable pour quiconque connaît la différence énorme qui existe entre le système grammatical des Arabes et celui de nos langues européennes, entre leur méthode arriérée et obscure d'enseignement et nos méthodes modernes analytiques, si simples, si lumineuses*, existent également pour l'*Arabe vulgaire* comme pour l'*Arabe littéral*, qui sont loin d'être, sous le rapport théorique surtout, ausssi parfaitement distincts que vous paraissez le croire.

M. Caussin de Perceval, que vous nommez, sans citer le passage confirmatif, selon vous, de votre opinion, dit formellement, dans ce passage, que la « distinction entre l'Arabe « littéral et l'Arabe vulgaire est établie sur deux différences « seulement que l'on remarque entre ces deux idiomes dont « le *fond est absolument le même :* (nous citons textuellement). D'abord les Arabes modernes ont adopté un certain nombre de mots nouveaux empruntés, etc., etc. ; ensuite, négligeant dans le discours *ordinaire* la plupart des « règles prescrites par leurs grammairiens, ils suppriment « toutes les inflexions finales qui, dans la langue savante, « marquent les cas et les modes. Cette irrégularité et plusieurs autres analogues consacrées par l'usage, ont acquis « force de loi et sont devenues des règles nouvelles auxquelles les gens instruits se conforment dans leur conversation, « ainsi que le peuple ».

Ces règles nouvelles, qui sans altérer le fond de la langue, ont donné naissance à l'idiome parlé, ne sont pas certes de nature à établir pour celui-ci un nouveau système de grammaire, qu'un Arabe ne soupçonne même pas, ni encore moins un mode différent d'enseignement, dans un pays où rien ne change jamais. Ce serait donc toujours d'après le même système et le même mode d'enseignement, qu'un professeur arabe nous enseignerait son idiome vulgaire, et puisque c'est justement le mode d'enseignement usité dans son pays et le système particulier de la grammaire arabe qui rendraient ce professeur inhabile à nous initier dans la connaissance de sa langue, cette inhabileté existe également pour lui, qu'il ait à nous enseigner *l'Arabe vulgaire* ou *l'Arabe littéral*.

Ce que je dis d'un professeur arabe doit s'entendre toujours de celui qui n'aurait fait d'autres études grammaticales que celles que l'on fait chez lui. Les autres sont étrangers à la question. Ils sont plus ou moins capables de nous ensei-

gner leur langue, selon qu'ils ont fait plus ou moins d'études conformes aux notres.

Mais outre le fond grammatical qui est le même pour les deux idiomes, le vulgaire est soumis, comme nous venons de le voir, à des lois particulières qui le caractérisent. Eh bien ! ce sont ces lois surtout que les Arabes ne sauraient nous enseigner eux-mêmes ; c'est-à-dire qu'ils ne peuvent nous les donner en un corps de doctrine qui constitue un enseignement, car de deux choses l'une : ou ils ne savent que l'idiome vulgaire qui ne s'écrit jamais, qui ne s'enseigne nulle part, et dans ce cas ils sont tout à fait illettrés, par conséquent incapables de tout enseignement ; ou bien ils ont reçu une éducation, ils savent plus ou moins exactement les règles de leur véritable langue, que nous appelons l'*Arabe littéral* et qu'ils désignent eux sous la simple dénomination d'*el lourha* (la langue) ; car l'arabe, tel qu'ils le parlent ordinairement, n'est point pour eux une langue, mais une simple altération, une simplification vicieuse de leur propre langue, et alors ils sont encore plus incapables que les premiers de nous l'enseigner parce que, dans le mépris qu'ils éprouvent pour cette espèce de patois, qu'ils ne parlent que pour être compris de la multitude ignorante, ils n'ont jamais réfléchi, un seul instant, aux lois particulières qui le constituent, à ces règles qu'ils suivent néanmoins en le parlant, mais sans aucune espèce d'étude, par la seule force d'une habitude contractée dès l'enfance, comme par une espèce d'instinct.

Ce sont les Européens seuls, et M. Caussin de Perceval en particulier, qui ont fait de ces lois un corps de doctrine susceptible d'enseignement, en prenant pour point de départ *l'Arabe littéral*.

Pendant mon séjour au Caire, quand les faits me manquaient pour en déduire moi-même quelques-unes de ces règles particulières à l'idiome parlé, je puis affirmer n'avoir jamais trouvé un Arabe capable de me les donner : *De quoi vous occupez-vous*, me disait l'un d'eux, *apprenez notre belle langue et non ce mauvais jargon que l'ignorance a créé et qui n'est soumis à aucune règle. — Est-ce que je sais le nahhoui* (la grammaire) *pour répondre à ce que vous demandez*, me disait l'autre, qui était illettré, qui ne savait, par conséquent, que l'*arabe vulgaire* proprement dit, celui dont je voulais les règles.

Le Directeur de l'école des langues au Caire, Cheik Réfaa, grammairien et écrivain distingué parmi les Arabes, qui a

étudié huit ans en France et parle très bien le français, avait voulu maintes fois se charger de m'enseigner l'arabe, mais jamais l'arabe tel qu'on le parle vulgairement, *qui ne peut*, disait-il, *s'enseigner. Quand vous saurez la langue*, ajoutait-il, *vous apprendrez facilement, en parlant avec vos domestiques, ces altérations bizarres que le vulgaire y a introduites et qu'il me serait impossible de réduire en règles pour vous les apprendre*. Mon projet de n'étudier que l'idiome vulgaire lui paraissait une véritable chimère. Il n'avait pas tout-à-fait tort : cet idiome ne saurait être entièrement séparé de la langue qui lui a donné naissance ; et, sans les secours que je me procurai plus tard, je crois qu'il aurait eu parfaitement raison.

La grammaire *arabe vulgaire* de M. Caussin de Perceval, qui part toujours du littéral, dans son enseignement, son dictionnaire surtout, où les mots de l'arabe encore parlé aujourd'hui sont sans cesse mêlés à d'autres qui ne sont plus usités que dans les livres, me firent sentir la nécessité de porter plus haut mes études, de les porter jusqu'à l'arabe purement littéral, l'origine et la source de tous les divers dialectes parlés.

C'est de cette source commune qu'un professeur, même d'arabe purement vulgaire, s'il était utile d'en avoir d'aussi exclusif, devrait encore tirer son enseignement, pour qu'il eût une base, un point d'appui solide. Mais que résulterait-il d'un enseignement ainsi restreint à la langue seulement parlée, qui varie d'une localité à une autre, quoique toujours composée de mots arabes. Il en résulterait que les élèves qui se contenteraient de cet enseignement seraient souvent dans le cas de n'être pas compris, en passant d'un lieu dans un autre, et presque toujours incapables de traduire la plus simple lettre, même le plus petit billet, puisque, comme je l'ai déjà dit, personne n'écrit exactement l'arabe qu'il parle. Quiconque sait lire, lit du littéral ; quiconque sait écrire, s'efforce d'écrire du littéral, exactement comme chez nous, en Provence, dans les villages ; quiconque sait lire, lit du Français ; quiconque sait écrire, écrit du Français, bien ou mal, quoiqu'il parle habituellement provençal.

La seule distinction à faire aujourd'hui dans l'établissement des chaires arabes, est donc celle-ci :

Chaire d'arabe *purement littéral et savant*, pour l'étude approfondie de cette langue et de sa littérature.

Chaire d'*arabe usuel*, pour enseigner principalement, avec l'arabe de la conversation, celui qui s'écrit aujourd'hui dans

la correspondance ordinaire et toutes les affaires courantes de la vie, lequel ne diffère, du littéral proprement dit, que par la suppression de certaines inflexions grammaticales qui ne s'écrivent d'ailleurs presque jamais, dans les ouvrages de la langue savante même, où on les fait sentir en lisant, et par l'introduction de quelques mots nouveaux que le contact des Arabes avec les Turcs et les Européens a rendus nécessaires et dont le nombre s'augmentera chaque jour.

Bien que cette réplique soit un peu trop longue peut-être, j'ose cependant espérer de votre impartialité, Monsieur, qu'elle n'en trouvera pas moins place dans votre estimable journal, et que vous me pardonnerez aussi le retard que j'ai mis à vous l'adresser, des raisons de santé ne m'ayant pas permis de le faire plus tôt.

J'ai l'honneur, etc.

J. B. Reynier.

Ex-Professeur à l'Ecole Polytechnique du Caire.

Marseille, le 6 janvier 1847.

Pendant que son suppléant bataillait, à Marseille, De Salles multipliait, à Paris, les démarches pour obtenir une chaire plus paisible (1). Amédée Jaubert mourut à point pour lui permettre de fixer ses désirs jusque là dispersés. Avant même d'être avisé des intentions de Caussin de Perceval, il s'empressa de solliciter son poste « dans le cas où ce dernier serait lui-même désigné pour remplir la place devenue vacante ». Quand il sut que Caussin de Perceval n'avait nul désir d'enseigner le turc il fit remettre par des hommes politiques (2) à Salvandy une longue note où il rappelait que le ministre avait promis, au lendemain de son voyage en Algérie, de créer des chaires d'arabe

(1) De Salvandy, ministre de l'instruction publique à Chapier, député des Bouches du Rhône. Paris, 23 février 1847 ; note de Caussin de Perceval [s. d.] disant qu'il n'a aucune envie de quitter sa chaire d'arabe vulgaire (Autographe n° 65).

(2) *Note remise à M. le comte de Salvandy par les députés de Marseille et appuyée par les députés de l'Aude, de l'Hérault et par le comte de Salles, député du Loiret, par MM. les Pairs de France Barthe et Reynaud*, s. d. [début de 1847] (Minute : carton n° 2).

maugrébin pour lesquelles « un ancien interprète de l'armée d'Afrique qui a étudié, non seulement l'arabe maugrébin mais les idiomes berbers » serait particulièrement indiqué, aussi postulait-il une chaire d'arabe algérien soit au Collège de France soit à l'Ecole des langues orientales.

De guerre lasse, il revint à Marseille reprendre sa place aux Cours communaux, où, deux fois par semaine, le soir, il professait, depuis plusieurs années, de janvier à juillet, devant deux ou trois cents auditeurs, l'histoire, la géographie, la littérature voire même l'arabe vulgaire, au gré de sa fantaisie. Il se borna à ajouter un cours normal d'arabe durant toute l'année scolaire, le matin, trois fois par semaine, quand la chaire officielle eut trouvé refuge dans le même local. Le public du matin était le même que celui du soir quoique moins nombreux et ne distinguait guère entre les deux aspects du professeur.

La situation se prolongea, sans heurt, durant deux ans. De Salles ne s'en dissimulait pas les dangers. Il demeurait à la merci d'une décision municipale qui, en l'expulsant du local communal, priverait la chaire publique d'asile et d'auditeurs.

La Révolution de 1848, l'activité politique qu'il dépensa en faveur du parti de l'ordre et les incidents dont il fut le héros lui permirent de parer, momentanément, aux périls qui menaçaient sa chaire.

***

De Salles ne se laissa pas prendre une minute à l'enthousiasme révolutionnaire. Conservateur de la veille, il se refusa à jouer les républicains du lendemain, d'autant plus que la crise financière ajoutait aux revers récents qu'avait subis la fortune de sa femme une amertume nouvelle (1). Il se plongea dans l'étude de la révolution de

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 18 avril 1848. Cf. dans R. Martineau, *op. cit.*, les lettres de Mme de Mirbel.

1789 pour en tirer des enseignements et en dépit — ou peut-être à cause — de ses partis pris jugea parfois les événements auxquels il assistait avec lucidité et prescience.

Sans doute, il se refusait à assimiler les deux révolutions, en tous points mais restait sceptique devant la fraternité des premières semaines ;

Les utopies de Marat et de Robespierre sont débordées par leur côté philosophique d'abord, et surtout par le nombre de leurs adeptes. La douceur des temps a écarté, dieu merci, la férocité des moyens mais ne jugeons pas sur les premiers gestes et sur les premiers jours d'enthousiasme. Les amis du statu quo, les respectueux de la chose jugée, race indifférente et épicurienne énormément grossie par 40 ans de paix, par les prédications du progrès et le culte du bien-être, ont ouatté le bon sens naturel des masses et perdu le courage du devoir et des convictions. Le champ demeure donc libre aux minorités turbulentes et poussées par une foi qui a l'énergie d'un intérêt. Lamartine crédule de l'éducation morale de ces minorités parce qu'elles semblent lui obéir un moment, base sur leur sagesse la principale différence de 92 à nos jours. Le brillant chantre des Girondins est girondin lui-même par ses illusions et par son imprévoyance. Il le sera quelque jour par ses regrets, par ses remords, par ses expiations (1).

De Salles faisait suivre cet exposé de principes d'une longue étude, pleine d'amertume, sur la situation de la France d'après les journaux anglais.

Son amour pour la révolution n'augmenta pas quand il apprit par le *Journal des Débats* du 15 avril, que son ami Lacombe venait d'être suspendu de ses fonctions de vice-président du tribunal civil de Carcassonne. Bien que les noms fussent mal rapportés, il ne douta pas un instant de la nouvelle.

Je te connais, écrivait-il à Lacombe, et ne suis point surpris, quoique pénétré de douleur. Cela doit te faire voir que, toi et moi, précisément à cause de notre âge, c'est-à-dire de

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 18 avril 1848.

notre expérience, nous comprenons la nouvelle révolution mieux que les jeunes gens (1).

C'était le commissaire de l'Aude, Lucien Trinchant qui venait de destituer Lacombe et un de ses collègues pour avoir « donné au gouvernement de Louis-Philippe des preuves de dévouement étrangères à leurs devoirs de magistrats » (2).

Bien que sa place de professeur ne fût « ni politique, ni judiciaire » De Salles craignait qu'elle ne fût « supprimée comme inutile », se félicitait de n'avoir encore subi que la diminution proportionnelle de 8 % et songeait à se rendre aux Indes pour tenter de rétablir la fortune chancelante de sa femme.

Il alla d'abord à Paris pour tâcher de satisfaire, à la faveur de la crise, quelque ambition personnelle et étudier les moyens d'annuler le décret de Trinchant. Il en profita pour examiner les nouveaux milieux gouvernementaux et parlementaires qu'il jugea sans ménagement, mais en discernant leurs compromissions et leurs faiblesses :

A Auguste Lacombe.

19, rue de Richelieu.

Paris, de 15 août 1848.

Mon cher ami, je suis ici depuis deux semaines seulement. Après avoir éprouvé pour la millième fois l'inanité des promesses des protecteurs parisiens qui m'avaient annoncé au moins des renseignemens sur ton affaire, je me suis décidé à quérir ces renseignemens en personne à la chancellerie. Le bureau du personnel n'admet le public que deux fois la

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 18 avril 1848.

(2) Arrêté du 7 avril 1848, publié par le *Républicain de l'Aude* du 9. Lucien Trinchant (1793-1887) nommé, avec Sarrans, commissaire de l'Aude, fut élu le premier à la Constituante où il vota avec les républicains modérés, ne se présenta pas en 1849 et se fit inscrire au barreau de Carcassonne ; devenu préfet de l'Aude du 11 mars au 7 août 1871, il rentra ensuite dans la vie privée

semaine, mardi et vendredi de 2 à 4. C'est vendredi dernier que j'ai eu audience ou entrée dans ces bureaux où l'on m'a assez joliment dit qu'il n'y avait rien de conclu pour ou contre toi. L'opinion actuelle, dont les bureaux sont toujours fidèles échos, est que l'on réparera tous les torts de la violence et de la précipitation des commissaires. J'ai demandé si un certain Fages (1) serait encore procureur de la république, on m'a répondu que oui ; j'ai profité de l'occasion pour glisser quelques mots sur l'esprit de suite [*mot illisible*] de poursuite de ce collègue qui ne t'a pas pardonné de l'avoir remplacé il y a 18 ans. J'ai cru lire aujourd'hui même qu'un Fages est nommé avocat général à Toulouse ; un autre journal le dit non acceptant. Je dîne au Palais Royal à côté de trois ou quatre Carcassonnais auxquels je n'ai pas cru devoir m'adresser car Trinchant lui-même se mêle souvent à eux et je les suppose naturellement de la même couleur : je reconnais leurs faces sans savoir leurs noms que je n'ai pu saisir une seule fois à la volée des causeries patoises.

Paris, vu de près, justifie et augmente la sombre opinion que je m'étais formée, de loin, sur l'état des affaires. Tout le monde est profondément inquiet et découragé ; la foi, à plus forte raison le désir dans la durée des choses, n'est dans aucune âme. Les embarras, sans issue visible, font seulement comprendre à tous que la crise sera longue et devra être terrible à de certains jours. Nous sommes à la veille d'un orage provoqué par l'enquête Beauchart (2), Cavaignac juste et sévère après la victoire de juin avait laissé entamer cette enquête

(1) En 1850, Fages figura comme procureur de la république près du tribunal civil de Carcassonne dont Lacombe était redevenu vice-président : *Almanach national annuaire de la République française pour* 1848-1849-1850. In-8°, Paris, 1850, p. 380.

(2) La Commission chargée de l'enquête sur les causes des journées du 15 mai et du 15 juin 1848 eut pour secrétaire un jeune représentant orléaniste Quentin Bauchart, instrument du président Odilon-Barrot. Il lut son rapport à l'Assemblée, le 3 août. L'enquête fut dirigée contre la Commission exécutive, le Gouvernement provisoire, les chefs républicains et socialistes. Cavaignac lui-même fut mis en cause pour avoir laissé se développer l'insurrection et tirer plus de gloire de sa victoire. *Cf.* V. Pierre : *Histoire de la République de* 1848, t. I, p. 453 sq. ; P. de la Gorce : *Histoire de la seconde république*, p. 413 sq. ; G. Renard : *La République de* 1848 (t. IX, de *l'Histoire socialiste*), p. 98 sq ; *Seignobos : La Révolution de* 1848 (Lavisse : *op. cit.*, t. VI), p. 106.

fort compromettante pour ses amis et anciens patrons ; aujourd'hui, il voudrait l'étouffer pour garder le pouvoir à bascule, auquel il prend goût en frappant de petits coups à droite et à gauche. La pitoyable situation de l'extérieur grossit d'heure en heure les embarras de l'intérieur et rend la décision et le courage civil plus indispensables. C'est justement par là que pèche le gouvernement et surtout son chef militaire. Lamartine imprévoyant et vantard avait promis sympathie et protection à toute nationalité étrangère qui suivrait nos beaux exemples. L'Italie qui s'est rendue intéressante par quelques efforts d'émancipation fort mal dirigés et brisés par le dissolvant républicain, j'en conviens, mais par là même plus chers aux républicains anarchistes qui [*mènent ?*] dans ce moment la France chevaleresque et redresseuse de torts ; l'Italie paraît abandonnée par nous à une nouvelle occupation rendue plus dure par la rage autrichienne (1). Le gouvernement répète les vieux argumens philippistes sur les besoins de paix (2) et les met presque sous le patronage d'une entente cordiale plus humble que l'ancienne. Le côté droit, composé principalement d'anciens dynastiques, ne voit rien de changé dans l'ancienne situation sauf le nom du chef. Le côté gauche crie à la vergogne mais avec quelque embarras parce qu'enfin c'est la république qui tient encore la plume au protocole. Les modérés, les modérateurs et les mécontens semblent prêts à s'accommoder moyennant le sacrifice de l'enquête. La minorité rouge n'entendra pas de cette oreille, elle veut l'enquête pour punir les amis félons que le pouvoir a déjà pervertis ; elle la veut pour poser en martyres et même en triomphateurs les principaux accusés et poursuivre après ce triomphe l'intervention étrangère qui est, il faut le dire, la véritable logique en même temps que la principale passion de la révolution de février. Cavaignac sera brisé dans ce choc des partis et des opinions ; les sociétés secrètes menacent de nouvelles barricades en comptant que l'armée et la garde nationale ne seront pas unanimes comme en juin.

La république vouée à l'anarchie et à la propagande étran-

(1) Le 10 août, la France et l'Angleterre proposèrent la paix aux Autrichiens qui venaient de reprendre Milan aux Sardes.

(2) Le 22 août, Cavaignac déclara qu'il fallait « plus de courage pour plaider en faveur de la paix » que pour faire la guerre. Seignobos, *op. cit.*, 294.

gère est donc vouée à la mort : les prétendans neutralisés par leur nombre, n'ont encore aucune chance intérieure puisque les Vendéens n'ont pas surgi ; il faudrait au moins un tel point d'appui pour soutenir et simuler les partis parlementaires et urbains ; les monarchistes de toute couleur sont d'une prudence poltronne et même hypocrite à dégoûter leurs amis ! Les plus hardis sont les bonapartistes qui ont aussi plus de chances à cause d'un certain mysticisme de nationalité et même d'égalité mêlé au souvenir de Napoléon : la liberté plus protégée par les Bo[ur]bons n'est ni comprise ni goûtée des Français modernes. Tout serait bientôt fini si un parti royaliste avait la hardiesse républicaine. Il est vrai que ses adhérens d'ici bas n'ont pas comme les soldats rouges, rien à perdre et tout à gagner aux révolutions. L'intérêt et le pire de tous, l'individualisme, est le Moloch de notre époque ; les révoltés de février n'avaient pas échappé à la corruption de leur siècle, ils s'en montrent infestés même à un plus haut degré que leurs ennemis vaincus. Tu as vu l'orgueilleuse folie des chefs restés impuissans après leur succès ; la curée des places, la morale sybarite, l'optimisme des abus sitôt que le personnel des exploitans est changé, formeront pour l'histoire de nos temps des chapitres risibles à force d'être hideux. Ceci me ramène à te parler de mes anciens amis, devenus puissans et officiels.

Je les ai trouvés armés de tous les anciens argumens sur la légalité. J'avais lu dans le *Moniteur*, des décrets contre le cumul : tant de savans avaient trois ou quatre places ; cela devait faire des vides où naturellement les anciens droits, les vieux titres allaient trouver satisfaction et emploi (1). Nullement ; le cumul est défendu, d'accord, mais pour l'avenir ; les membres de l'Institut, les professeurs hors-ligne sont exceptés ; il faut à ces gens riches et aristocrates des positions exceptionnelles ; cela ne blesse pas l'égalité, au contraire, cela stimule les aspirans d'en bas. Ce qu'il y a de charmant, c'est que les auteurs et réciteurs de cathéchisme nouveau se sont posés en destituant brutalement un ennemi ou un rival ; mais eux placés, le monde doit s'arrêter, la révolution est

(1) De Salles avait remis, le 1er août, à Léon Halévy, une longue note destinée à Hip. Carnot, ministre de l'instruction publique, où il renouvelait ses desiderata et demandait, en attendant, pour la chaire de Marseille « un local fixe avec un écriteau permanent ».

finie. Etre posés, riches, grands et puissans était effectivement le but le plus digne, le but unique sans doute de la révolution poursuivie par 18 ans de conspirations et de déclamations.

Les membres de l'Institut qui m'accablent depuis 20 ans de leur stérile et fastueux protectorat, aussi sycophantes sous ce régime que sous l'ancien, n'ont d'yeux que pour les travaux et les talens des posés républicains.

Aussi, mon ami, cette fois comme les autres et plus que les autres, car je suis plus expérimenté et plus dégoûté à chaque visite à Paris, je ne serai pas venu pour me faire rendre justice. Je suis venu pour liquider mes affaires, ramasser, réaliser quelques débris arriérés, vendre au moment opportun un peu de 3 % qui me reste et sur lequel je suis résigné de perdre près de 50 %. Je sais qu'on travaille activement partout, partout, même dans l'instruction publique qu'on fait semblant d'encourager, on travaille à diminuer le nombre et le traitement des places : je ne m'en inquiète guère, résolu que je suis à gagner le large au moment où j'aurai fait mes paquets. Le premier orage politique qui grondera en France, à la veille de clore les mers, le dernier ou l'avant-dernier bateau à vapeur qui partira de Marseille pour Tunis ou Alexandrie, celui-là m'emmènera. Six mois, un an tout au plus feront l'affaire... je manœuvre ici, auprès d'un gendre de ma femme, un arrangement qui la mettrait en disponibilité tout près de Londres (à une demi-journée). Je serai libre enfin de mes mouvemens et je tiendrai ma lunette braquée sur Paris et sur l'Orient.

Elias Regnault (1) le gendre en question, est un homme de lettres, quasi-rédacteur du National, qui n'a pas su se poser dans la révolution où il joue un rôle plus grand par son talent que par son caractère. C'est, à la lettre, un homme exploité qu'on enferme dans un cabinet pour le faire écrire.

(1) Elias Regnault (1801-1868), gendre de la femme de De Salles, avocat, journaliste, historien, devint, après la révolution de février, chef de cabinet du ministre provisoire de l'intérieur. De Salles lui avait toujours reproché d'être insuffisamment arriviste « Elias, écrivait-il à Madame Wolff, le 5 octobre 1842, touche 2 mille francs comme Secrétaire de la mairie et 1.500 comme rédacteur du journal. Il espère, par le crédit des députés de son département obtenir une position dans un des grands journaux libéraux de Paris. Dieu sait quand cette espérance se réalisera... »

Juge s'il a su ou pu penser au beau-père dans les meilleurs temps de la curée. Ledru-Rollin, son premier patron, ne l'a fait que commis ; Trouvé-Chauvel (1), le préfet de la Seine, l'a pris et calfeutré à son tour. Il espère toujours dans ces mesquins patronages, au lieu d'avoir pris le grand parti de se faire nommer commissaire puis député.

***

Découragé par l'accueil des républicains comme il l'avait été, en 1830, par celui des orléanistes, il songea à démissionner. Il prépara une lettre de protestation véhémente contre Cavaignac et les révolutionnaires, indignes d'être servis. Il se dispensa de l'expédier, sans doute dès qu'il s'aperçut que la république cessait d'être républicaine et il offrit son concours avec un redoublement de zèle. Quand le nouveau ministre de l'instruction publique Freslon vint, à Marseille, au devant du pape Pie IX, De Salles ne laissa pas passer l'occasion de lui remettre une nouvelle note où il proposait de remplir la charge d'inspecteur d'arabe, sans addition de traitement (2). Sans doute espéra-t-il alors en l'avenir car l'intéressante lettre, riche d'aperçus politiques judicieux, qu'il écrivit à Lacombe, au début de 1849, n'est plus imprégnée de désespérance comme celles de l'année précédente :

(1) Trouvé-Chauvel, né en 1805, directeur de la banque de la Sarthe, maire du Mans et destitué, en 1843, après une harangue au duc de Nemours fut réélu quinze jours après ; au lendemain des journées de février, il prit la tête de l'administration municipale, fut nommé commissaire de la Mayenne et du Maine-et-Loire puis élu à la Constituante ; appelé, après le 15 mai, par la Commission exécutive à remplacer Caussidière à la préfecture de police, il reçut, le 19 juillet suivant, de Cavaignac, le titre et les attributions nouvellement rétablis, de préfet de la Seine. Le 25 octobre, il succéda à Goudchaux au ministère des finances.

(2) *Ecole spéciale des langues orientales. Succursale de Marseille.* Note du 7 décembre 1848 (Carton n° 2).

A Auguste Lacombe.

Marseille, 1er janvier 1848 [1849].

Mon cher ami,

L'année que j'inaugure en t'adressant ces lignes, à toi vieil ami, s'annonce, Dieu merci, sous de meilleurs auspices et le premier, le plus agréable à mon cœur, c'est la mesure réparatrice par laquelle le nouveau gouvernement va rendre à leurs places et à leur inamovibilité, les magistrats suspendus par les commissaires et les ministres jacobins. Plusieurs journaux l'ont annoncé comme décidé ; c'est tellement probable et urgent, que nous le regardons comme fait et que nous t'en adressons nos félicitations.

Je ne me rappelle pas exactement où nous en étions de la politique à ma dernière lettre, mais le découragement que j'exprimais en quittant Paris était déjà un peu tempéré par l'astre que je voyais surgir à l'horizon et qui depuis a rallié tous les votes après avoir appelé tous les regards (1).

Napoléon-Louis, avec le prestige de son nom, a servi de levier à la France pour jeter la république dans la bourbe d'où elle n'aurait jamais dû sortir. La république est finie de fait ; car c'est bien un vote monarchique que celui des six millions de voix indignées contre la minorité factieuse et sottement parodiste de 93 ! Cavaignac lui-même, que quelques modérés aveugles prenaient pour un Washington, Cavaignac était tout simplement le masque temporaire de Ledru-Rollin, Raspail et consorts ! Ce qui se passe en Allemagne aujourd'hui montre que même dans les pays où il y avait réellement à détruire les vieux abus de la féodalité, les hideux souvenirs de notre 93 ont mis un terme à la démagogie et prêté main-forte à la monarchie (2) ! Les empereurs et rois, que les jacobins allemands croyaient si près de la guillotine, ont trouvé des armées fidèles et courageuses. En

(1) L'élection présidentielle avait eu lieu le 10-11 décembre précédent, le résultat n'avait été proclamé que le 20. Cf. Renard, *op. cit.*, p. 124 sq. ; Seignobos, *op. cit.*, p. 124 sq.

(2) Sur l'échec de la tentative pour établir un Etat fédéral allemand, cf. Seignobos : *Histoire politique de l'Europe contenporaine*, t. I (1924), p. 488 sq. C'est le 10 novembre que Berlin, occupé par les troupes de Frédéric-Guillaume fut mis en état de siège, le 5 décembre que le roi de Prusse déclara l'Assemblée nationale dissoute.

Allemagne, presque autant qu'en France, le socialisme fait pitié et horreur aux multitudes honnêtes, et le châtiment des révolutionnaires ne s'arrêtera pas au point où il est déjà, car la Russie, grand commissaire de la police européenne, va bientôt commencer son rôle pareil à l'ancienne coalition de Pilnitz, mais bien plus facile aujourd'hui que jadis (1). La France formera, à l'autre extrémité, une résistance *modérée*, je veux dire quasi-monarchique, si les révolutionnaires allemands comptaient sur notre appui. Au surplus, les armées allemandes sont toutes à leurs princes et quelque proclamation russe suffira pour avoir raison des tapageurs des capitales, si les leçons récentes ne leur suffisaient pas. Les assemblées législatives ou constituantes filent doux à Berlin, Francfort comme à Paris. Votre département a flairé la valeur d'un Napoléon comme contre-révolutionnaire, avec une sagacité qu'on ne devait guère attendre des élèves de Joly (2), Trinchant et Barbès (3). Ici, où l'on prétendait avoir plus d'esprit, les bonapartistes ont été réduits à une poignée. Le commerce et le carlisme dominent dans les Bouches-du-Rhône (4) ; le carlisme surtout ont (sic) vu dans Cavaignac le *statu quo* et l'opposition à Napoléon. Le commerce est timide

(1) Nicolas Ier avait offert à Frédéric-Guillaume IV des régiments pour écraser la révolution berlinoise et soutenait la politique réactionnaire du ministre autrichien Schwarzenberg. Il s'apprêtait à intervenir contre les révolutionnaires de Hongrie.

(2) Joly (Jacques), 1794-1870, l'un des chefs du parti libéral, dans l'Aude, sous la Restauration, démissionna en 1830 de son poste de procureur général pour se présenter comme candidat des démocrates radicaux dans le 1er collège de l'Ariège ; élu le 5 juillet 1831 ; non réélu en 1834, s'installa comme avocat ; battu, à nouveau, le 7 mars 1834 ; élu le 2 mars 1839 et le 9 juillet 1842, battu le 1er août 1846 puis, après sa sensationnelle plaidoirie dans l'affaire du frère Léotade, élu représentant de Haute-Garonne à la Constituante où il siégea à la montagne ; battu aux élections à l'Assemblée législative fut encore élu le 19 août 1849, en Saône-et-Loire, mais quitta la France après le coup d'Etat.

(3) Barbès qui était originaire de Fortoul, près de Carcassonne, fut élu représentant du département de l'Aude à la Constituante. Sur la force des partis politiques dans l'Aude, où le parti démocratique domine dans la région du vignoble. Cf. Seignobos : *La Révolution de* 1848, p. 179.

(4) Sur les partis en Provence, cf. Seignobos : *La Révolution de* 1848, p. 180-181.

et avait peur de perdre même le peu d'affaires qui restaient, le carlisme est timide mais encore plus rancuneux ; il avait peur d'une monarchie quasi-légitime qui éloignerait les chances d'Henri V. Le roi légitime attend tout du ciel (1) : il ne s'est jamais aidé lui-même et ses amis le laissent de l'autre côté du Rhin où sa grandeur l'enchaîne au rivage. L'absurdité des expédiens par lesquels les carlistes ont dissimulé leur petit nombre, leurs dissentimens et leur faiblesse, fait vraiment pitié aux raisonneurs qui, comme moi, trouvent quelque chose de hautement respectable et utile dans le principe de la légitimité pratiqué en France entre Hugues Capet et Louis XVI. Les carlistes se réfugient dans un quiétisme suicide, faute de savoir ou de vouloir saisir les expédiens que la nouvelle mode élective met chaque jour à leur disposition. Il était si simple de réaliser les longues espérances. : Henri V sera rappelé par les vœux de la France ! pas d'intervention étrangère ! un tel moyen qui ramena Louis XVIII fit tomber Charles X par le péché d'origine ! que diable attendaient-ils donc ? et où ont-ils appris le latin et le français s'ils ignorent que vœu se dit *votum*, racine du mot vote !

Il fallait voter pour M. Capet ou M. Bourbon ! une minute ! la dignité ne permettrait pas de faire passer un roi légitime par la filière de président ; on aurait ne fut-ce qu'un moment reconnu la république ! tous les journaux légitimistes s'étaient pourtant vantés d'un ralliement franc et complet ! il n'y avait plus que des citoyens : une réserve mentale avait donc excepté le roi exilé ! on l'a dit depuis. Ce qu'on ne dit pas encore et qui est la vérité ; c'est que les souvenirs du passé royal, Louis XVIII et Charles X, ne sont pas très populaires ni très brillans ! et les souvenirs d'Henri IV et Louis XIV et Saint-Louis sont à l'usage des seules classes instruites. La révolution s'est incarnée pour le peuple dans Napoléon Ier qui a absorbé tout notre passé grâces à Béranger ; et la monarchie conservant l'égalité révolutionnaire, l'organisation et l'ordre au dedans, la force et la gloire au dehors, tout cela est apparu soudain à ce même peuple lorsqu'un des candidats à la présidence a fait de nouveau retentir ce grand nom aux cœurs et aux oreilles (2). Les carlistes voulaient cela et ils ont eu

(1) Sur le comte de Chambord alors à Frohsdorf et les légitimistes, cf. Renard, *op. cit.*, p. 202-203 ; Seignobos : *La Révolution de* 1848, p. 188 sq.

(2) Sur l'état d'esprit de la population à l'égard de Napoléon, cf.

peur en se comptant publiquement de donner à Henri V une minorité aussi mesquine que celle de Ledru-Rollin. Tel est le vrai motif de leur abstention. Une minorité comme celle de Cavaignac aurait été déjà quelque chose d'imposant avec quoi il aurait fallu compter au dedans et au dehors. Les royalistes légitimistes l'auraient fait sonner dans les conseils de la Russie qui me semble avoir pris les Napoléons sous sa protection même avant le quine qu'ils viennent de gagner à la loterie républicaine (1). Les folies de jeunesse Boulogne et Strasbourg (dont les carlistes seraient bien fiers pour leur prince, car ils admiraient la virilité de la mère en Vendée !), étaient une tentative de soufflet contre les d'Orléans, mortellement haïs par Nicolas. La longanimité quasi républicaine du nouveau président me paraît attendre quelque signal du Nord ! Il faut au surplus que les bonapartistes soient patiens. Napoléon Ier demeura consul 4 ans avant de dévoiler l'ambition impériale. Une réaction pareille, après neuf mois de république, aurait eu l'avantage d'interrompre un désordre long et une habitude courte, mais les d'Orléans seuls la pouvaient effectuer avec le sans façon et la rancune qui semblent vouloir les ultra-napoléoniens. Je me sens rajeunir de 35 ans car je me trouve, un peu, au point de vue de 1814 et 15, le correctif que j'y ai ajouté pour la patience et pour mes regrets au principe légitime absolu sont (*sic*) le fruit de ma vie agitée et de mes travaux spéciaux en économie politique. Je préfère en somme les gouvernemens traditionnels aux élections, celles-ci nous donnassent-elles toujours des grands hommes ! Et voilà que Napoléon et sa famille sont aujourd'hui passés à l'état de tradition, de lignée et de quasi légitimité, ajoutons l'ivresse du suffrage universel ! Expédiens ou principes, la France s'en est saisi pour frapper la République ; vive la France !

Excuse ma tartine. L'expansion était nécessaire après tant de malheurs publics et de misères privées. Nous aussi, nous entrevoyons, pour notre foyer, un avenir un peu moins triste que l'affreux cauchemar sous lequel nous étions opprimés de-

Seignobos : *La Révolution de* 1848, p. 126-127 ; Renard, *op. cit.*, p. 203 sq. ; Thirria : *Napoléon III avant l'empire*, 2 vol. (1895).

(2) Le tsar se félicita de l'élection de Louis-Napoléon, représentant de l'ordre ; plus tard, il approuva le coup d'état en faisant seulement des réserves quand Napoléon prit le titre d'empereur.

puis plus d'un an. Quelle leçon ! Elle ne sera pas perdue pour moi ; je doute que ma femme s'en souvienne. Nous sommes restés 13 mois sans risquer la moindre dépense de plaisir et de toilette. Hier je crois avoir fait cirer mes souliers pour la première fois depuis que les roupies indiennes avaient suspendu leur payement, comme tant de caisses d'épargne et de prévoyance. L'année qui finit, en en retranchant le voyage de Paris et les dépenses de Lola, a été réduite au chiffre de 3600. C'est juste celui de mes appointemens rognés par le tarif de retenue ! Nous qui dépensions jusque le triple de cela depuis tant d'années, sans songer à la vieillesse et aux coups du sort !

Mais assez pour aujourd'hui. Le tarif de la poste permet quelques indiscrétions ; nous userons et abuserons de la causerie écrite dès que tu m'en auras donné permission et signal.

***

Avec un tel état d'esprit, il eût été étonnant que De Salles ne mêlât pas à ses cours les considérations politiques dont il était fier, mais, à Marseille, les cercles ouvriers étaient actifs et, en cas d'incident, les *nervi* étaient toujours prêts à se jeter dans la bagarre pour des fins, qui n'avaient rien d'idéologique.

En provoquant les républicains, De Salles suscita un choc en retour qui fut quelque peu rude. Il se crut, dès lors, un héros, entretint soigneusement la publicité d'un événement qu'il qualifia de tragique, bien qu'il fût sans réelle gravité et en fit état pour obtenir des avantages professionnels. Voici comme il conta l'aventure à Lacombe :

A Auguste Lacombe.

Marseille, 16 février 1849.

Mon cher ami,

J'attendais toujours la nouvelle de ta réhabilitation à ton siège présidentiel et tu gardes le silence et je ne vois pas ton nom dans le Moniteur. Cette pusillanimité du ministre de la justice m'afflige et me fait suivre, avec inquiétude, les dé-

bats de la loi d'organisation (désorganisation serait le vrai mot) judiciaire (1). Le sacrifice qu'il a fallu faire à la grossière avidité des représentants rouges, motivera la révision ultérieure de toutes les lois qu'ils auront bâclées aussi bien que de la constitution (2) elle-même, champignon vénéneux, mais éphémère, éclos au milieu des agitations démagogiques et des passions sans prévoyance comme sans pudeur...

L'élection de Napoléon, ou plutôt le renversement de Cavaignac, auquel j'ai coopéré ici de toutes mes forces, m'a posé un peu prophète et un tantinet héros avec les royalistes, mes nouveaux amis. J'étais, depuis la préparation et le succès de la réaction, posé homme gouvernemental à la façon de Bugeaud, conseillant l'énergie et au besoin la violence, aux hommes modérés qui hésitaient devant l'insolence bruyante et satisfaite d'une minorité sans capacité comme sans vertu.

Mon discours d'ouverture du cours *d'économie sociale* ou plus exactement *philosophie de l'histoire*, fut un acte d'hostilité effrayant pour mes amis, ou plutôt sympathisans, car mon caractère studieux, triste et fier me tient toujours dans l'isolement. Les ennemis comprirent, à l'instant même, nonobstant les précautions oratoires et à 10 heures du soir (deux heures après le discours prononcé), j'eus chez moi des lettres anonymes ornées de poignards. A la première leçon, après le discours, agitation et scandale, où le professeur engagea fièrement le pugilat physique et moral contre les perturbateurs. Le journal que je t'ai envoyé a raconté l'esprit, sinon les détails de la scène. Les articles correspondans du journal rouge, la *Voix du peuple* (3), te feraient voir que ces citoyens, pareils à certains chasseurs de l'Inde, avaient rencontré un tigre dans le bocage où ils espéraient avoir bon marché d'un timide chevreuil.

(1) Le projet de décret ayant pour objet l'organisation judiciaire avait été présenté par le ministre de la justice, Marie, le 17 octobre 1848. L'Assemblée qui avait décidé de comprendre la loi sur l'organisation judiciaire dans la nomenclature des lois organiques discuta le projet dans sa séance du 3 février 1849.

(2) La Constitution avait été promulguée le 21 novembre 1848.

(3) Le journal démocrate *La Voix du Peuple* fut fondé, le 12 octobre 1848. Il eut pour rédacteur en chef Laponneraye, ancien co-directeur de l'*Intelligence*, à Paris. En décembre 1848, il soutint la candidature de Ledru-Rollin à la présidence de la République, présenta une liste démocrate à la Législative qui fut battue mais avec 30.000 voix contre 45.000 à la liste adverse. Après de nombreux procès, il fut écrasé, en 1850. Le *Peuple* lui succéda (d'après Pierre Léris et Gaston Vimar : *La presse politique de 1848 à 1870*, in *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, *op. cit.*, t. VI, p. 597 sq.).

Les journaux modérés ont crié, tempêté pour que force et droit restassent au libre enseignement et à la dignité professorale. La mairie, craignant quelques hésitations, crainte d'algarades nouvelles des rouges, ses amis secrets, a dû faire rouvrir le cours.

C'est après 5 leçons que, jouissant de mes vacances grasses, je respire et résume mes impressions dans les épanchemens de l'amitié. Les leçons ont eu lieu ; les mutins ont à peine osé murmurer ; la majorité saine d'un auditoire devenu immense, par le drame et par le brûlant des questions remuées, a maintenu bonne police avec le concours des commissaires adjoints, agens en uniforme et en bourgeois. Tu sens que la parole et la bile du professeur ont dû traduire cette situation. Je suis monté, dans deux leçons surtout, au niveau de ce que j'avais longtemps rêvé des forces de mon esprit et de ma poitrine. Trois autres leçons ont, pour moi seul, je l'espère, tempéré mon orgueil par l'hésitation et l'intermittence trop souvent ressenties dans mes préparations antérieures au métier de tribun. Je sais maintenant, à n'en plus douter, que je me suis trop défié de mes forces, que j'ai gâté mes moyens par le désir exagéré de bien faire ! S'abandonner à sa nature exaltée, à son besoin immense de foi et aux effets électriques et contagieux de cette reine des passions : voilà ma boussole, si je passe de la vie de professeur à celle d'homme politique. Un peu d'oubli de mon ancienne rhétorique et de mon ancienne circonspection vient de me poser orateur, tribun, que dis-je, héros ! les dévôts et les royalistes me prédisent la première place sur la guillotine de la nouvelle république. Soit ! mieux vaut être guillotiné que guillotineur ou complice de ceux-ci par la pusillanimité...

Réduit à de plus justes proportions l'incident perd de sa couleur épique. Le 12 janvier, à l'occasion de l'ouverture des cours communaux, De Salles fit un rapide exposé des systèmes sociaux et, s'attachant plus longuement à celui de Proudhon, voulut prouver « que le signe le plus

certain de la décadence, c'est le caprice sans la force de la création ». La salle protestant avec vivacité, il répliqua aussitôt qu'il comprenait la Liberté, l'Egalité et la Fraternité mieux que les républicains de la veille. Que se passa-t-il ensuite ? Il semble que le public ait marqué, en termes vigoureux, son mécontentement, mais que l'orateur ne courût aucun péril. Bien que les journaux conservateurs aient publié une lettre pathétique où De Salles dénonçait les menaces de mort d'ennemis anonymes et traitait ses adversaires de « serpens et animaux venimeux », ils ne prirent pas l'affaire au tragique. La *Gazette du Midi*, la vieille douairière légitimiste de la presse marseillaise, se borna à préciser qu'une des lettres portait ces mots à demi effacés « Souviens-toi de Rossi » (1). Le *Sémaphore* (13 février) fit seulement mention d'« une scène fâcheuse ». Quant à la *Voix du peuple*, (13 février), loin de dramatiser l'événement, elle en souligna plutôt le côté comique. « Un léger murmure s'est fait entendre, murmure railleur, il est vrai, qui a suffi à convertir en une véritable rage la modération de M. Eusèbe ». Ce fut, assurait-elle, une allusion aux « vestiges empoisonnés » laissés dans la salle par un club qui irrita, le plus, le public : « Le dénouement de cette comédie burlesque aurait tourné au tragique, si le pauvre M. Eusèbe n'eût été regardé comme atteint d'aliénation mentale » car il monta sur une chaise, découvrit sa poitrine et demanda si quelqu'un avait soif de son sang.

La *Voix du Peuple* (14 février) invitait avec dédain, le professeur, à continuer, selon son droit, sa croisade antisociale en faveur du capital : « c'est votre rôle et si vous le remplissez avec peu d'éclat, au moins vous êtes apte à porter le bât de l'aristocratie ». Elle le priait enfin de

(1) Le jurisconsulte Rossi, nommé ministre par Pie IX, malgré les républicains de Rome, avait été tué le 15 novembre 1848. La foule avait acclamé son meurtrier.

mettre, à l'avenir, plus d'ordre et de lucidité dans ses cours.

Plus courtois dans la forme, un démocrate marseillais, Gustave G'sell jeta le doute sur « la prétendue correspondance souterraine » dont ses amis déclinaient, en tout cas, la responsabilité et se déclara prêt à accepter une discussion publique avec De Salles (1).

L'autorité locale, effrayée par cette polémique, suspendit les cours, en prétextant des « apprêts turbulents dans la salle et autour du local ». La presse conservatrice blâma cette capitulation devant les éléments de désordre (2) et lui opposa l'attitude du général Carrelet, qui fit une visite personnelle à De Salles et du Préfet qui lui envoya sa carte (3).

L'adjoint Delmas, qui avait assisté à la scène du 11 janvier, constatant que l'interruption du cours, faite sur la demande du professeur, avait donné « dans le public matière à des suppositions fausses ou malveillantes » proposa à l'intéressé de reprendre ses leçons s'il le jugeait opportun, en l'assurant que l'autorité municipale ferait « respecter l'enseignement de la Science dans la limite des principes consacrés par notre droit public (4) ».

De Salles ne nia pas avoir personnellement sollicité la suspension de son cours (5). Il se borna à évoquer Tacite et Montesquieu défendant librement leurs idées et promit d'user « discrètement de ces magnifiques exemples ».

Le cours reprit dans le calme, pas pour longtemps, il est vrai. Dans une longue lettre, le démocrate G'sell déplora les nouveaux troubles (6). Il discutait les idées du « distingué professeur » et lui reprochait, entre autres,

(1) *Courrier de Marseille*, 16 janvier 1849.
(2) *Courrier de Marseille*, 18 janvier 1849.
(3) *Gazette du Midi*, 18 janvier 1849.
(4) Delmas à De Salles, 24 janvier 1849 (Carton 2).
(5) A Delmas [s. d.] (Carton 2).
(6) *Gazette du Midi*, 4 février 1849.

d'avoir traité d'anarchistes les républicains d'Amérique, prophétisé une dictature héréditaire aux Etats-Unis avant cinquante ans et qualifié d'apôtres du mensonge et de l'erreur tous ceux qui défendent l'idéal social (1). Les manifestations hostiles ne durèrent pas.

***

De Salles avait gagné, dans l'aventure, l'estime des royalistes et des pouvoirs publics. Il allait s'ingénier à en tirer parti. Il commença par faire éditer son cours d'ouverture et en distribua de nombreux exemplaires, notamment au ministre, auprès de qui il se posa en pourfendeur du socialisme, afin d'attirer son attention sur sa situation professionnelle (2). A force d'exciper de son héroïsme, il finit par obtenir du conseil municipal d'être titularisé comme « professeur d'arabe vulgaire » au traitement de six cents francs par an, qui furent portés, trois ans plus tard, à douze cents. Falloux parut aussi découvrir les mérites de De Salles, quand il créa la commission chargée d'étudier les moyens de propager, en Algérie, le français parmi les Arabes et l'arabe parmi les Européens (3). Garcin de Tassy qui n'y était pas étranger annonça la bonne nouvelle à l'intéressé :

Paris, 10 février 1849.

Mon cher comte,

J'ai reçu d'abord votre discours d'ouverture que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt puis le n° de la *Gazette du Midi*, où

(1) *Voix du Peuple*, 16 février 1849.

(2) Au ministre de l'instruction publique [Falloux]. Marseille, 29 janvier 1849.

(3) Sur cette commission, cf. A. Cour : *Notes sur les chaires de langue arabe d'Alger, Constantine et Oran* (1832-1870), in *Revue Africaine*, 1er trimestre 1924, p. 43 sq. De Salles venait alors d'écrire sa *Lettre à M. Cros-Mayrevieille sur les débris de la langue arabe existant dans les patois du midi*. In-8°, 18 p., Carcassonne, 1849 (Extrait des *Mémoires de la Société des arts... de Carcassonne*).

se trouve la narration des attaques qui vous honorent, et enfin, vos lettres des 27 et 30 janvier dernier. J'ai plaidé chaleureusement votre cause auprès de M. de Falloux tant de vive voix que par écrit. Seulement, je n'ai pas parlé du transfert de votre chaire à Paris, de crainte de faire de la peine à Caussin de Perceval et à mon ex-ami Reinaud (1). Il faudrait, pour cet article, vous faire recommander par quelqu'un autre. Il est certain qu'une chaire d'arabe d'Alger à Paris serait très utile et qu'elle serait bien mieux placée à l'Ecole des langues orientales vivantes qu'une chaire d'arabe littéral. Mais vous sentez que ces questions touchent aux personnes. Il semblerait que nous voulons attaquer les titulaires actuels et comme je suis leur confrère, je dois respecter leur susceptibilité.

Il n'en est pas de même des autres questions ; enfin, vous recevrez probablement aujourd'hui même, une lettre de M. de Falloux qui vous demande à vous-même des explications plus développées que celles que j'ai pu lui donner sur les différents objets dont vous m'avez entretenu.

La nomination de la commission chargée d'organiser l'enseignement arabo-français et français-arabe en Algérie, est arrivée comme une bombe, sans cela je vous aurais désigné et j'aurais demandé moi-même d'en faire partie puisque j'ai rédigé, il y a longtemps, une grammaire française en arabe

(1) A l'occasion de la publication par Garcin de Tassy de la 2e édition de la *Grammaire persane* de Sir William Jones, revue et augmentée par lui (Paris, 1845) Reinaud avait publié dans le *Journal asiatique* (4e série, t. VI, p. 414) des observations sévères sur cet ouvrage. Garcin répliqua par une *Lettre en réponse aux observations* (4e série, t. VII, p. 93). Dès lors les relations entre les deux orientalistes paraissent s'être refroidies. « Vous trouverez, écrivait Garcin à De Salles, le 11 mars [1846], dans le numéro de février du *Journal asiatique* une réponse à l'impertinent article du numéro de novembre sur une grammaire persane. Je dois cette méchanceté à L'ILLUSTRE M. Reinaud, qu'on nomme par antiphrase le BON M. Reinaud. La république des lettres orientales n'est pas, comme vous le voyez, elle n'est plus, la meilleure des républiques ». (Autographe n° 119).

Reinaud (1795-1867) avait succédé, en 1838, à Silvestre de Sacy comme professeur d'arabe à l'Ecole des langues orientales. Il présida la Société asiatique durant vingt ans (1847-1867). Dugat qui avait été son élève, avec Renan et Cherbonneau, soutenait qu'il ne savait ni rédiger en arabe, ni parler la langue, mais était un bon grammairien (*Orientalistes*, t. II, p. 190).

qui aurait pu être adoptée. Le ministre pense qu'il est trop tard pour vous appeler actuellement à Paris au sein de cette commission.

Le Ministre m'assure avoir lu, avec beaucoup d'attention, les détails que je lui ai donnés sur vos travaux et il désire, *très vivement*, pouvoir vous comprendre dans l'organisation nouvelle qu'il prépare.

GARCIN DE TASSY.

P. S. L'abbé Bargès est toujours montagnard !... Je me suis trouvé chez le Pce Nap. et chez O. Barrot (1) avec Ancelot (2). Nous avons beaucoup causé ensemble.

Falloux écrivit, en effet, à De Salles pour lui témoigner ses regrets de ne pouvoir le joindre à la Commission à cause de son éloignement de Paris :

Mais comme je sais, ajoutait-il, que vous vous êtes occupé avec beaucoup de succès de ces questions et que, par la nature de vos travaux, vous êtes un des juges les plus compétens en ces matières, je viendrai vous prier de vouloir bien m'adresser, le plus promptement possible, vos observations à cet égard. Je les recevrai avec reconnaissance et je m'empresserai de les transmettre à M. le Général Bedeau, Président de la Commission (3).

De Salles ne douta pas d'être nommé bientôt « inspecteur en France ou en Algérie avec longue résidence à Paris ». Il exultait d'avoir « Paris en perspective » des « manuscrits à imprimer, avec des voyages amusans et quelque chose comme une carrière ». Dieu fasse, s'écriait-il, durer le ministère Falloux (4).

C'est vers l'Algérie qu'il tournait alors son ambition. Depuis 1845, il avait sollicité, à diverses reprises, d'y être envoyé comme inspecteur. Les travaux de la Commission

(1) Odilon Barrot était, depuis le 20 décembre 1848, président du conseil et ministre de la justice.

(2) Ancelot (Jacques) 1794-1854, membre de l'Académie française.

(3) Falloux à De Salles. Paris, 8 février 1849. De Salles a écrit au verso : *platitude de Falloux* (Carton 2).

(4) A Aug. Lacombe. Marseille, 16 février 1849.

algérienne dont devaient sortir d'importantes réformes lui firent croire qu'il touchait au but. Garcin de Tassy, qui s'occupait activement de lui, ne découragea pas tous ses espoirs :

Mon cher Monsieur de Salles,

J'ai eu une longue conversation avec M. Lepescheux (1) à votre sujet ; et de plus, je lui ai écrit afin qu'il ne perde pas de vue vos intérêts. Je dois vous dire d'abord que M. Lep. m'a paru vous être favorable, et avoir une haute idée de votre savoir et de votre capacité. Mais je me suis aperçu qu'on veut laisser le *statu quo*, si ce n'est qu'on créera peut-être deux ou trois nouvelles chaires à Blida, Tlemcen, etc. (2), et qu'on donnera quelques centaines de francs de plus à M. Bresnier (3).

Quant à la création d'une place d'inspecteur, il paraît qu'il faut y renoncer, pour le moment du moins. Il *semblerait* d'ailleurs, mon cher comte, à vous dire le vrai, qu'on la donnerait plus volontiers à M. Bresnier : *ceci entre nous*.

Si vous préfériez à la chaire d'arabe de Marseille, celle d'Alger, l'échange pourrait, je crois, se faire. Mais M. Lepescheux m'a dit, il me semble, que M. Bresnier ne reçoit que 3500 francs. Il est vrai qu'il est probable qu'on le mettra à 4800.

Je crois que, d'après tout ce que j'ai dit et écrit au ministre et à M. Lepescheux, on songera à vous, si jamais on

(1) Le Pescheux, inspecteur de l'académie d'Alger. Il joua un rôle important dans l'organisation de l'enseignement de l'arabe en Algérie. Cf. Cour, *op. cit, passim*.

(2) A Tlemcen, Philippeville, Bône, Blida. Cf. Cour, *op. cit.*, p. 49.

(3) Bresnier (Louis-Jacques), orientaliste français (1814-1869), ancien ouvrier typographe, suivit les cours de Silvestre de Sacy grâce à qui il fut choisi pour fonder l'enseignement de l'arabe en Algérie, en 1837. Il a exposé sa méthode d'enseignement dans un article du *Journal asiatique* de mai 1838 ; dans une lettre du 29 janvier 1838 à Silvestre de Sacy publiée par M. H. Dehérain : *L'orientaliste Bresnier et la création de l'enseignement français de l'arabe à Alger* (extrait du Bull. de la Section de Géographie, in-8°, 7 p., 1915) et dans sa leçon d'ouverture publiée par Cour, *op. cit.*, p. 27 sq.

fait quelque chose de considérable pour l'éducation arabe-française et française-arabe en Algérie, soit pour vous appeler à Paris, soit pour vous envoyer en Algérie ; mais ce ne sont que des espérances.

M. Lepescheux va bientôt retourner en Algérie, tâchez de le voir à son passage à Marseille. Il vous comprendra et je suis sûr que vous serez content de lui. La politique préoccupe trop le ministre pour qu'il fasse attention aux intérêts de détail, si je puis parler ainsi (1).

Le mirage dura peu. Bientôt Falloux, comme ses prédécesseurs, prétexta « l'inopportunité ou les impossibilités budgétaires » pour repousser les sollicitations.

Le beau-fils de De Salles l'ayant alors invité à venir passer deux ans à Mirzapore, il accepta d'enthousiasme et lança, avant de partir, une prophétie clairvoyante :

...J'avais espéré quelque chose de la réaction. Elle se stérilise de plus en plus : les hommes modérés, comme en général les classes supérieures, pêchent par le respect de la légalité. Il leur manque l'audace et la logique des émeutiers. Nous sommes enfermés, aujourd'hui, dans la voie chicanière qui espère détruire lentement une révolution faite en un moment. Cette hypocrisie sans courage n'est pas de mon goût ni du tien ce me semble. A cela près, d'un but identique, nous différons profondément par les moyens. Tu veux qu'on donne ample carrière à l'expérimentation républicaine et qu'on prenne la république au sérieux et au définitif si l'expérience est favorable.

Mais je crois que l'expérience a été suffisante dans le passé, dans le présent, dans l'ancien et même dans le nouveau monde. Il en a résulté que la démocratie est incapable, partout et toujours, comme gouvernement. Elle est la négation de l'autorité. Fort de cette conviction, je crains les influences de l'habitude, les chicanes de la prescription, qui en politique, est trente fois plus courte qu'en droit ordinaire ; les honnêtes gens, ou plutôt les timides modérés, le prouvent assez en prenant déjà la république au sérieux et la traitant d'ordre légal. Moi, je pense que ce qui est illégal de sa nature, illégal de son origine, ce qui n'est pas viable, ce qui n'est pas moral, ne doit jamais être pris ou plutôt subi que

(1) Garcin de Tassy à De Salles. Paris, 2 mars 1849.

comme force majeure et, puisque les provinces qui ont nommé Napoléon comme anti républicain n'ont pas le courage de marcher sur Paris pour anéantir la tyrannie de sa centralisation, l'idolâtrie de son télégraphe, puisque les royalistes, au lieu de s'unir étroitement pour écraser sous leurs votes les républicains et socialistes, s'amusent à se chamailler et se déchirer d'avance à propos d'Henri V, des d'Orléans et des Bonaparte républicains et des Bonaparte empereurs ; je voue mon pays au mépris et à la décadence bizantine et je reprends très sérieusement mes éternels projets d'émigration.

En m'éloignant de ma patrie, je vais naturellement reprendre et améliorer mon métier de prophète et voilà la feuille sybilline que je jette au vent de ta sagacité. Le parti bonapartiste, composé des deux élémens susdits, est certainement le plus fort dans le moment présent. Le vote du 10 décembre était négatif contre la république ; il était affirmatif en faveur de Napoléon, restaurateur de l'ordre gouvernemental par la sécurité et par la religion ; le souvenir de l'oncle était un conseil, un ordre donné au neveu qui me fait l'effet de l'avoir assez bien compris. L'homme sournois et peu brillant qui vient d'asseoir à la présidence, le nom très embarassant de Napoléon, convient plus qu'un homme très franc et très brillant à notre situation trouble et mesquine. Il est mieux placé qu'un autre pour voir venir ; il n'excite pas l'envie par des talens, il n'appelle pas les attentats par son ambition hâtive. Cette valeur négative se coapte merveilleusement au travail sourd dont cet homme sera nécessairement le pivot et le bénéficiaire dans un temps où ce qui est, est accepté par les masses indifférentes, par les hautes classes timides. Les masses passionnées ne sont pas hostiles, que dis-je, elles sont sympathiques par les sentimens. Les disputes imprudentes et subtiles des royalistes vont hâter l'éclat des sympathies de raisonnement.

Le droit divin vaincu en 1815, 1830 et 1848, s'est fait homme et qui plus est, quasi républicain, sous le nom de droit naturel, de souveraineté populaire ou nationale manifestée par l'élection, par le suffrage universel. La thèse est habile, peu spécieuse ; je la crois juste autant que *vox populi, vox dei*. Par malheur, on est allé jusqu'aux preuves historiques et l'on nous a montré les rois chevaliers élevés sur le pavois des soldats, les carlovingiens et capétiens acclamés par les assemblées du champ de mai ou des grands vassaux, en un mot, rois élus une première fois et ayant transmis hérédi-

tairement à leurs descendans cette souveraineté populaire incarnée une fois en eux-mêmes et dont on ne peut plus légitimement, détacher l'hérédité au moins en ce qui concerne le pouvoir modérateur, conservateur et traditionnel.

Les hautes initiatives gouvernementales continuent à être représentées par la volonté populaire déléguée à ses [*mot illisible*], le plus fort argument de la durée monarchique depuis Hugues Capet, car Hugues Capet détrôna un Lorrain, héritier légitime des Pépins et des Charlemagne et depuis 60 ans le principe n'a pu se relever qu'avec le secours odieux d'une invasion étrangère : un principe doit avoir cependant assez d'énergie pour réagir contre la prescription politique, contre l'oubli, contre l'ingratitude des peuples. Les occasions n'ont pas manqué de retremper ce culte du principe légitimiste dans le vote universel, avec le visage découvert d'un nom propre ou sous le masque des prête-nom. Henri V ou ses Monk, n'ont pas eu, dans le vote du 10 décembre, même une minorité comparable à celle de Raspail. La grande majorité a recommencé une élection mérovingienne ou carlovingienne avec les idées de reconnaissance et de légitimité que l'on a si curieusement rajeunies ! Un Napoléon fut l'élu du peuple comme consul et comme empereur, un autre a été élu par un vote plus large, plus spontané mais plus rapproché du vote légitime qu'on avait rêvé pour le rappel d'Henri V, on n'a pas essayé de peur de faire une confidence trop exigue. Il est plus commode d'affirmer que les 3/4 des votes de Napoléon appartiennent à des légitimistes, cela est de toute fausseté ; le peuple ne sépare pas un principe de son application, de son incarnation. Henri V s'est trop effacé et a laissé la France oublier Louis XVI, Henri IV et Louis XIV. La France a, depuis 50 ans, incarné la grandeur, le gouvernement, la force nationale dans un seul nom ! Le gouvernement de Napoléon sortit de la révolution comprimée, de l'anarchie vaincue, la révolution ne l'a pas renversé, il périt plein de force et d'intérêt sous les coups d'une coalition étrangère. Déjà Napoléon avait usé habilement de la thèse de la souveraineté populaire incarnée en lui-même et aliénée à jamais au profit de ses héritiers ; il avait comprimé tribune et presse à peu près comme Auguste se proclamant tribun du peuple à perpétuité, il avait mis sur les monnaies son image avec le titre d'empereur de la république — c'est la république à la base, l'hérédité au sommet du paillasse [*mot illisible*] *nil sub sole novum* — mais quelle imprudence aux royalistes

plus habiles et plus clairvoyans de répéter ces subtilités ou plutôt ces vérités historiques quand la famille Napoléon est là pour recueillir la moisson semée au profit de la royauté légitime ! Aussi les légitimistes encouragent mais laissent faire comme toujours, je me trompe ; ils poussent à la république quand même... elle serait durable ! et voilà pourquoi je me sépare de ces légitimistes là pour accepter même la royauté napoléonienne... si je reviens d'émigration (1).

***

Mais le prophète ne partit pas. La terrible crise de choléra qui sévit à Marseille et surtout ses travaux d'ethnographie le retinrent en France (2), peut-être aussi des raisons d'un ordre sentimental peu relevé :

J'ai eu de la répugnance à me mettre en route avec ma femme : tu te rappelles le profond dégoût que m'ont inspiré ses caprices et ses maladresses. La pauvre centuple les malheurs de son âge et de sa position, faute d'un peu d'esprit... Son obstination de demeurer près de moi pour m'y donner, à chaque heure, les joies que tu as vues est ce mélange incompréhensible de timidité répugnant à un parti à prendre, à une action isolée et l'obstination présomptueuse, péché originel protestant et anglais qui se fait juge des devoirs de l'obéissance et du dévouement. Je suis malheureusement présomptueux et têtu de mon côté et, de plus, partisan de l'infaillibilité papale, c'est-à-dire paternelle (3).

Obligé de renoncer aux Indes, il prit un congé de six mois (4) pour aller à Paris chercher soit le « retour défi-

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 25 mars 1849.

(2) « Nous sommes encore vivans malgré l'épidémie qui enlève 30 ou 60 victimes par jour. Les chiffres officiels sont un peu arbitraires, les nombres absolus des morts sont significatifs en retranchant 16 ou 20, moyenne de nos décès quotidiens pendant toute l'année. Les décès absolus flottent, depuis quinze jours entre 60 et 88 ». (A Aug. Lacombe. Marseille, 16 septembre 1849).

(3) A Aug. Lacombe. Marseille, 16 septembre 1849.

(4) Congé, à partir du 1er décembre 1849, accordé par arrêté du 5 décembre, par le Ministre de l'instruction publique, Parieu, sous réserve qu'il se ferait remplacer à ses frais. Il ne jouit de son

nitif » dans la capitale « avec le métier d'auteur », soit un prétexte « à de grands voyages », avec ou sans poste consulaire (1). Il attendait grande gloire de son récent livre d'ethnographie (2) :

Mon livre est l'œuvre de ma vie ; ce sera mon véritable titre à la vie posthume, s'il en est pour mon nom ! Ethnographie et Eusèbe-François de Salles seront synonimes, j'aurai été le père d'une science nouvelle en France. Il faut se résigner à ce lot ; puissent mes neveux le trouver assez beau !

Ce n'est pas sans dessein qu'il avait dédié son livre au ministre de l'instruction publique, Falloux, déjà sollicité en sa faveur par les démarches de Garcin de Tassy et de Madame de Mirbel. La malchance voulut que le second ministère Odilon-Barrot tombât, le 31 octobre, le jour même de son arrivée à Paris. Il se rabattit sur son compatriote D'Hautpoul qui reçut le portefeuille de la guerre dans le ministère Fould-Rouher :

D'Hautpoul m'a fort bien accueilli, m'a recommandé à Parieu (3), à Lahitte (4) à qui je me suis présenté sous le nom d'Aly le Renard ou de Verdanson (5) pour lui rappeler le

congé que durant trois mois durant lesquels il fut suppléé par J.-B. Reynier.

(1) A Aug. Lacombe. Paris, 7 décembre 1849. Il avait fait faire des démarches auprès de Falloux par Madame de Mirbel. Martineau, *op. cit.*, p. 165.

(2) *Histoire générale des races humaines ou Philosophie ethnographique*. In-12, Paris, 1849. En 1851, le livre avait atteint sa 5e édition.

(3) Ministre de l'instruction publique dans le Ministère du 31 octobre 1849.

(4) La Hitte (Jean-Ernest-Ducos, vicomte de), général français (1789-1878). Il fit la campagne d'Alger en qualité de maréchal de camp, commandant l'artillerie (cf. Esquer, *op. cit*, p. 236). Bien que ne faisant pas partie de l'Assemblée, il allait être désigné, en novembre 1849, par le Président de la République, comme ministre des affaires étrangères.

(5) Dans son roman *Aly le Renard*, De Salles s'est représenté sous le nom de Verdanson.

Le Merdanson, ou, par euphonie, Verdanson, est la petite ri-

général d'artillerie Calahitte, l'Achille de l'épopée algérienne (1).

Le seul bénéfice que De Salles tira de ses rapports avec D'Hautpoul fut une présentation au Prince Président, lors d'un dîner au ministère de la guerre :

Mme d'Hautpoul à qui j'avais donné un exemplaire de l'Ethnographie royalement relié, s'amusait à le feuilleter pour amuser son hôte, un peu négligé par la société et les commensaux du dîner, Molé, Berryer, etc. Le prince, alléché par le titre, témoigna, par contenance sans doute, le désir de connaître l'auteur qui, présent à la scène et la suivant de l'œil, apparut subitement et eut l'honneur d'un entretien assez court avec l'illustre personnage. J'aurai donc l'honneur d'un tête-à-tête à l'Elysée et de la présentation du livre, ce qui, en temps ordinaire, eût fait la matière d'une réclame fort retentissante, mais les temps sont changés (2).

Il s'empressa donc de demander une audience mais l'officier d'ordonnance de Napoléon, Menneval, lui répondit que le Président n'avait pas le temps de le recevoir (3). De Salles ne digéra pas l'affront. Il écrivit à Menneval une lettre cinglante où il le rendait responsable de son échec. Il rappela l'entrevue chez D'Hautpoul et s'étonna que le Prince n'eût même pas fait allusion au livre qu'il avait accepté de recevoir des mains de l'auteur. Il termina, selon sa coutume, par une allusion à son rôle politique et à ses relations dans la presse, le gouvernement et l'assemblée (4).

Menneval répondit sur un ton conciliant et se défendit d'être la cause du refus, marqué de la main même du Prince sur la demande d'audience (5). Avec le docteur

vière, affluent du Lez, qui traverse Montpellier. Le général Calahitte joue un rôle sympathique dans le roman.

(1) A Aug. Lacombe. Paris, 7 décembre 1849.

(2) A Aug. Lacombe. Paris, 20 décembre 1849.

(3) Menneval à De Salles. 28 décembre 1849 (Autographe n° 40).

(4) A Menneval [s. d.] (Autographe n° 40).

(5) Menneval à De Salles, 7 janvier 1850.

Conneau, il arrangea l'affaire. De Salles fut reçu et put, assure-t-il, s'entretenir longuement avec le Prince à qui trois dames firent remarquer qu'il était « le véritable auteur d'une biographie de la reine Hortense qui a fait, depuis la fortune de l'auteur supposé Mokard (1). » C'est en ce jour qu'il eut la joie suprême d'être annoncé, à l'Elysée, entre le duc de Noailles et le marquis de Barthélémy ! (2).

Au cours du dîner chez d'Hautpoul, De Salles avait observé Louis-Napoléon dont il traça à son ami un portrait réussi, suivi d'inévitables rancœurs :

Le prince, puisque c'est ainsi qu'on l'appelle tout haut dans tous les salons ministériels et surtout dans son palais Elyséen, le prince a un accent étranger, une parole brève et terne. Sa face est impassible, son œil sans expression, sa bouche voilée par une énorme moustache est, dit-on, édentée prématurément comme celle de tous les Beauharnais ; le masque sournois cache-t-il un Guillaume taciturne ou un Sixte quint ? la suite nous l'apprendra. Ses ministres sont tous les premiers à expérimenter sont impénétrabilité. On murmure déjà d'un nouveau déménagement aussi complet et aussi subit que le premier. Ce bruit me paraît prématuré, quoique vraisemblable. En attendant, les ministres vont se prenant de plus en plus au sérieux et le plus sérieux de tous, notre d'Hautpoul, me paraît le plus léger de caractère et prouve d'abord sa légèreté par son erreur d'optique et secondement, par la versatilité de son opinion et le dédain de ses

(1) C'est aussi De Salles qui avait composé un poème qui fut lu au Président à sa venue à Marseille.

(2) La correspondance relative à l'audience est suivie d'une note où De Salles raconte ces faits.

L'entrevue avec le Président ne l'empêcha pas de le juger avec sévérité « L'esprit et le caractère de notre président passent de plus en plus à l'état de mythe. Il avance d'un pas et recule de deux. Guizot vient de le peindre sous les traits du fils de Cromwell. Guizot flaire une restauration à qui il voudrait offrir ses services ! Il a été si utile à la branche cadette ! Pédans et sophistes d'un côté, égoïstes et lâches de l'autre, intrigans partout, voilà notre décadence archi-byzantine ». (A Aug. Lacombe. Paris, 27 janvier 1850).

anciens amis, qui tous se plaignent avec plus de raison et de surprise que moi.

Tu te souviens de l'ancienne infatuation du général commandant à Marseille, à propos de la propagande de langue arabe parmi les garnisons du midi. Je tenais, à demi-gosier, une nouvelle chaire militaire. Le jour de notre première entrevue à Paris, il reparla chaudement de cette idée sur laquelle ses aides de camp, grands ennemis des interprètes d'Afrique et professeurs d'arabe, ont soufflé et fait tourner la girouette. Maintenant, le général n'a que railleries pour les savans, comme un *troupier*, ceci est vraiment le fonds de son caractère en même temps que de son instruction, il y a relation comme d'effet à cause.

Ainsi, adieu l'inspection algérienne, au moins avec le ministère d'Hautpoul, qui donne une prime de 200 et 400 frs par an aux officiers, civils et militaires sachant lire et parler (1). Ce but sera atteint par des voies mystérieuses, car pour y parvenir on supprime des écoles (2).

A défaut de la nomination escomptée, De Salles suscita « parmi la gent dévote » une grande sympathie. On lui savait « un gré infini d'être arrivé, soldat de la science, à la confirmation de l'origine biblique de l'humanité et de la fraternité évangélique ». Aussi bien son *Histoire générale des races humaines*, survenant au fort du combat entre monogénistes, et polygénistes, fournissait-elle à l'apologétique traditionnaliste une arme nouvelle qu'elle ne manqua pas d'utiliser. Lacordaire ne méconnut pas l'importance de ce livre de vulgarisation qui, sous une forme attrayante, apportait à l'appui de la cosmogonie mosaïque la double autorité d'un linguiste et d'un ethnographe ; aussi affirma-t-il le « grand profit personnel » qu'il en avait tiré et fit-il témoigner sa « reconnaissance à M. de Salles pour le service qu'il a rendu à la religion » (3).

(1) Le premier décret relatif aux primes d'arabe venait d'être signé, le 4 décembre précédent. Cf. Cour, *op. cit.*, p. 52 sq.

(2) A Aug. Lacombe. Paris, 20 décembre 1849.

(3) Fr. Henri-Dominique Lacordaire à Garcin de Tassy. Paris, 3 août 1850 (Autographe n° 57).

L'auteur ne cachait pas, du reste, dans quel but il avait écrit son œuvre. Il constatait, avec regret, qu'après les efforts des philosophes du XVIIIe siècle, pour saper les croyances religieuses, le retour vers la foi n'avait pas été le fait des érudits mais des âmes tendres et des poètes. Même Cuvier bien qu'il ait, peut-être, contribué plus que tout autre à battre en brèche les doctrines subversives, se moquait des métaphysiciens et raillait les jours-époques imaginés par les derniers interprètes de la Genèse. De Salles voulait faire cesser ce dualisme, en établissant une union intime de la science et de la théologie, celle-là appuyant celle-ci :

La science, assurait-il, établira l'unité de l'espèce humaine par une double série de preuves :

Unité morale par la ressemblance de traditions historiques et religieuses, par la ressemblance des langues et par l'égalité des aptitudes.

Unité physique ou réunion des variétés apparentes en une espèce unique.

Aux savants adverses, polygénistes plus par leurs tendances que par leurs doctrines, Desmoulins (1), à qui il reprochait son étroitesse d'esprit, Bory de Saint-Vincent (2), dont il déplorait le matérialisme, il opposait le

(1) Desmoulins (Louis-Antoine, 1794-1828) avait publié, en 1826, une *Histoire naturelle des races humaines du nord-est de l'Europe, de l'Asie boréale et orientale et de l'Afrique australe* (In-8° avec pl.), suspecte de polygénisme.

(2) Bory de Saint-Vincent (1780-1846) avait publié, en 1827, un livre qui fit sensation : *L'homme, essai zoologique sur le genre humain* (2 vol. in-8°). Il fut le premier naturaliste qui, au XIXe siècle, reprit la classification de Linné qui plaçait l'homme parmi les Anthropoïdes. Malgré les attaques violentes dont il fut l'objet, il déclara que « les genres homme et orang sont pour lui des bimanes » et attaqua les monogénistes orthodoxes en leur demandant comment toutes les races humaines avaient pu se former en cinq ou six mille ans. C'est à cette question que De Salles essaya, partiellement, de répondre.

Bory de Saint-Vincent joua un rôle important dans l'étude de l'Algérie dont il a présidé la Commission exploratrice et scientifique. Il lut, le 30 juin 1845, à l'Académie des Sciences, un mémoire : *Sur l'anthropologie de l'Afrique française.*

vieil argument, devenu classique : la création unique est plus facile à admettre que dix à quinze créations et est seule compatible avec la bonté divine (1).

Après avoir posé ce double principe cher aux orthodoxes, il s'attachait à démontrer deux faits fondamentaux : l'unité de l'espèce et l'unité de la source dont elle est sortie. Pour cela il remontait de l'état présent du genre humain, tel que les travaux de ses prédécesseurs et ses propres observations lui permettait de l'établir, à l'état ancien constaté par l'histoire, puis, d'après la Bible, aux temps anté-historiques et à la création.

Dans le Paradis, qui devait se trouver dans une région au Nord de l'Inde et à l'Est de la Perse, dont la Bactriane serait le centre, l'homme s'éveilla, sachant marcher, avec la connaissance des grandes lois, le raisonnement, une langue. Sa peau devait être olivâtre, tirant sur le café cru, ses cheveux rouges très foncés.

Il transmit à sa postérité, multipliée à travers le monde, toutes ses dispositions à l'état social mais aussi les risques d'une dégradation susceptible d'abaisser la première créature de Dieu jusqu'à l'état le plus vil. Ainsi les sauvages ne représentent pas l'état primitif de la Société mais sa dégénérescence. La déchéance des Portugais du Brésil, à l'époque historique, est un exemple de ce phénomène.

De Salles reprochait aux doctrines adverses d'impliquer, d'une part la transition de la brute à l'homme ou la génération spontanée, d'autre part l'existence de races distinctes nées séparément vers les divers points du globe.

Il répondait indirectement à l'argument du singe, source première de l'humanité, que les théologiens traitaient de blasphème, en prouvant que les races humaines possèdent toutes l'idée de Dieu et d'une autre vie ainsi que l'u-

(1) De Salles s'attaqua aussi à Humboldt, dont le t. I du *Cosmos* venait de paraître.

sage d'une langue. Il réfutait, enfin, la génération spontanée, en s'appuyant sur la similitude des plus anciennes traditions des peuples, la filiation et l'analogie des langues et l'égalité des aptitudes. Ils concluait à l'existence d'un Dieu créateur distinct des créatures ainsi qu'à celle d'espèces animales, créées à des époques distinctes mais avec des caractères précis. Quant à l'homme, il démontrait qu'il possède seul une âme identique dans toutes les variétés humaines mais différente de l'intelligence des animaux même les plus voisins.

Le livre de De Salles est loin d'être original ; c'est peut-être ce qui en fit le succès. Sans doute écrivait-il à une époque où l'idée de race n'était pas très précise, où les analyses anthropologiques étaient à peine ébauchées et où la tradition biblique paralysait la biologie mais il n'a jamais fait preuve d'un effort puissant de pensée.

A l'aide d'une argumentation où se mêlent les considérations scientifiques, morales et métaphysiques, il se borne à défendre, en rajeunissant les exemples et en élargissant le champ des observations, de très vieilles doctrines. Saint Augustin avait déjà démontré l'unité d'origine et Albert le Grand avait exposé que l'« âme » de l'homme la différencie absolument des animaux même les plus semblables à lui par leur organisation. En géologie, De Salles ne met pas en doute les théories catastrophiques ; avec Cuvier, à qui il consacre un chapitre, il croit que le déluge ne peut remonter qu'à cinq ou six mille ans. Lorsqu'il ne peut plus faire état des documents historiques, il place les livres saints sur le même plan. Quant à ses propres observations elles ne portent évidemment que sur les caractères extérieurs : peau, cheveux, stature et sont parfois sommaires.

La partie la plus originale de son livre est celle où il utilise les travaux récents de Flourens sur le pigmentum, pour démontrer que les nègres doivent leur couleur au climat. Ce fut l'argument qui eut le plus de succès.

De Salles eut la joie de voir consacrer son œuvre par le *Journal des Débats* et la *Gazette de France*. Berger de Xivrey, membre de l'Institut, ne fit des réserves que sur le style « souvent d'une étrangeté singulière » et trop encombré de néologismes, d'inversions et d'ellipses. Par contre, il louait sans réserve « la variété, l'indépendance, l'originalité des observations et des recherches » (1). Peu de jours après Cyprien Desmarais signala « son ouvrage non moins remarquable sur le rapport de la science que dans celui du style » qui répandait « une nouvelle clarté sur l'origine de l'état sauvage » (2).

***

L'écrivain avait tout lieu d'être satisfait de l'accueil fait à son livre, l'homme du monde de la sympathie du noble faubourg ; le professeur n'avait pas les mêmes raisons de se réjouir.

En quittant le Collège royal De Salles avait laissé une situation fausse pour tomber dans une autre. Après avoir repoussé le contrôle des autorités universitaires, il était obligé de subir celui des autorités municipales. Sans doute la chaire publique leur échappait mais il était malaisé de fixer les attributions respectives du fonctionnaire de l'Etat et du fonctionnaire de la Ville dont les deux ensei-

(1) *Journal des Débats* des 2-3 janvier 1851 « *Le Journal des Débats* du 3 ou 4 janvier a enfin lancé 14 colonnes sur mon livre, non sans quelques critiques sur mon style néologique et brillanté — comme si ces reproches n'avaient pas toujours frappé toute science nouvelle et tout écrivain original et osé ». (A Aug. Lacombe. Paris, 11 janvier 1851).

(2) Feuilleton littéraire de la *Gazette de France* du 18 janvier 1851 «... mon livre que je vais appeler fameux car voici qu'après le grelot attaché par le *Journal des Débats* du 2-3 janvier, la *Gazette de France* me décoche un article beaucoup plus court mais moins contenu pour l'éloge. Il loue le fonds et la tendance du livre mais le critique lettré loue sans réserve aussi le style du livre nouveau ». (A Aug. Lacombe. Marseille, 22 janvier 1851).

gnements se pénétraient et l'on pouvait aisément supposer que le professeur communal avait absorbé l'autre. Qu'une mesure frappât celui-là et celui-ci n'en souffrirait pas moins. De Salles signala ce danger au ministre :

L'établissement communal... est provisoire ; on peut le supprimer par économie ; une faculté de sciences deux ou trois fois sur le point d'arriver, le ferait fermer de droit. La chaire supérieure d'arabe serait alors sans asile.

La commune a jugé utile de mêler les deux enseignemens comme elle a identifié les deux professeurs. Ce mélange n'est pas absorption. Le public trouve plus de facilité et d'esprit de suite dans des leçons données 4 fois par semaine dans le même local et aux mêmes heures, au lieu de deux fois deux leçons à des heures et dans des endroits différens.

Grâces, par malheur, au peu d'ambition des commerçans marseillais, les études arabisantes se traînent partout et de plus en plus dans une sorte d'enseignement primaire. Le professeur résista, tant qu'il put, à cette force majeure ; toujours donc anomalie, embarras, urgence de réformes (1).

Pour sortir de cette impasse, il multipliait les demandes de postes (2) : inspection générale de l'enseignement arabe, rectorat de l'Aude (3), chaire d'arabe algérien à l'Ecole des langues orientales ou au Collège de France et toujours sans aboutir.

Pourtant son zèle professionnel ne se ralentissait pas :

Si le futur substitut, écrivait-il à Lacombe qui l'avait entretenu des débuts de son fils, soigne et veille les discours et réquisitoires comme moi mes leçons d'Arabe, je crois qu'il aura, lui aussi, trouvé remède contre les ennuis de l'obscurité provinciale... Chaque année, je recommence ma vie et

(1) Lettre au ministre de l'instruction publique [Fortoul], 23 janvier 1852.

(2) Au ministre de l'instruction publique, 23 janvier 1852. Note sur l'enseignement de l'arabe. Carcassonne, 4 octobre 1852.

(3) La loi Falloux avait établi un recteur par département. Le 5 juillet 1850, Léo Dupré, représentant de l'Aude à la Législative lui signalait qu'il avait insisté auprès du ministre pour lui faire accorder le rectorat de l'Aude mais qu'il n'avait pu obtenir aucune promesse.

mon éducation de tribun, en m'appercevant ou croyant m'appercevoir que je ne baisse pas. Un auditoire compact me prouve que les années *récidentes* n'ont pas mordu sur mon almanach. Je faisais, autrefois, une leçon *bonne* selon mon for intérieur, sur deux ou trois médiocres. J'en suis au chiffre de 1 sur 2 et même, dans les mauvais jours, *Brama* venant au secours de Mahomet, le public paraît n'y voir que du feu (1).

Les notes qu'il jetait alors, en marge du plan de ses leçons, sont d'un grand intérêt (2). Elles permettent d'apprécier avec quelle sincérité il se jugeait. Il pouvait se tromper, il ne cherchait jamais à se tromper. Sa franchise, qui se traduit, parfois en cris d'angoisse, a quelque chose, d'émouvant. On oublie vite en lisant ses lignes hâchées, toutes brûlantes encore d'émotion, que l'homme affecte, aux yeux du monde, une superbe et une confiance insupportables :

Le 20 novembre, il débute mal :
exécution mesquine
phrases brisées
peu de *self possession*
toutefois assurance extérieure

Sa deuxième leçon faite « entièrement sans notes et debout » le satisfait davantage. Il attaque violemment « les incertitudes et les palinodies de la science moderne » à l'occasion du travail de la commission d'Egypte qu'il défend « contre l'école moderne d'où il sort plus de Saint Simoniens et de Fouriéristes que de plans utiles et sinceres et surtout que de respect pour la morale et le devoir ».

La semaine suivante, il note impitoyablement :

conçu beau discours
exécuté plate leçon...
répétitions, rabachages, phrases boiteuses, incohérence d'idées, chaleur factice, nce fière et aisée. Plaise à Dieu que le public s'y soit trompé !

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 11 janvier 1851.

(2) En marge du plan des leçons de novembre 1850-avril 1851.

Le découragement dure peu et la leçon suivante est faite avec « assurance magnifique, lucidité inspirée » ; aussi prie-t-il Dieu et le remercie-t-il du fond du cœur, mais sa prière est un cri de souffrance.

Que faire, ô mon Dieu, pour se maintenir à ce niveau, pour ne pas si souvent faire pitié à soi et peut-être aux autres !

Il épie les réactions de son auditoire. Il cherche des yeux les intellectuels dont le jugement lui importe et se réjouit de constater qu'il est de moins en moins ému de leur présence, que sa maîtrise s'affirme de jour en jour. L'angoisse de la leçon imminente ne trouble plus son sommeil. La 14e et la 15e leçon l'exaltent. Il se sent sauvé : « *grâce* mais si tranquille, si aisée qu'elle peut s'appeler habitude... », écrit-il dans un enthousiasme religieux, mais la 18e leçon est mauvaise :

Humilié donc, toujours humilié ! même aux jours de triomphe surtout à ces jours-là, puisqu'une chute leur succède inévitablement.

Les leçons suivantes sont tout simplement bonnes. La dernière lui laisse une impression à la fois de fierté et d'amertume.

bonne et belle fin !... j'ai été ce soir ce que j'aurais toujours voulu être.

Mais à quoi bon cette maîtrise obtenue au prix de tant d'effort ; le public paraît ne pas s'en rendre compte A la place de l'ovation attendue, les applaudissements qui ont suivi sa péroraison « quoique larges et francs ne se sont répétés ni trois ni même deux fois » et il comprend alors que ses ambitions politiques, ses rêves de tribun soulevant les foules sont condamnés. « Adieu, donc à la vie publique ! » jette-t-il au bas de la dernière page à ce nouvel espoir perdu.

A ses déceptions d'orateur s'ajoutèrent les ennuis professionnels qu'il avait prévus, A la veille du coup d'état

il réussit, à force d'insistance, à obtenir qu'on doublât son traitement communal (1). Succès précaire. La création de la faculté des sciences de Marseille, en 1855, entraîna la disparition des cours communaux. Il ne conserva, dès lors, que la chaire publique, et perdit, non seulement les douze cents francs qu'il touchait de la Ville, mais les élèves que l'établissement municipal attirait. Sans doute ne l'en chassa-t-on pas, mais on livra le grand amphithéâtre aux musiciens qui venaient y répéter leurs concerts. Il réclama une chaire à la nouvelle faculté mais obtint seulement, dans les nouveaux bâtiments, une salle « convenable » pour ses leçons. Ainsi, après vingt années d'incertitude, le professeur d'arabe put attendre sa retraite sans crainte de se voir à nouveau expulser (2).

***

De Salles s'employa, durant ses dernières années, à s'assurer devant la postérité une gloire qu'il avait vainement revendiquée au cours de sa longue carrière. C'est ainsi que, comme la plupart de ses contemporains, il fournit les éléments de la biographie que devait publier Vapereau (3). Ce fut Dugat (4) qui rédigea la notice et, sans doute, dût-il faire de même pour les autres orientalistes (5) en attendant de leur consacrer un livre que, dès

(1) Au Maire de Marseille, 13 novembre 1851. Le Conseil municipal, dans sa séance du 7 janvier 1852 porta son traitement à douze cents francs. Le maire l'en avisa le 7 janvier 1852.

(2) Rapports de 1854 et 1855. Préfet des Bouches du Rhône à De Salles. Marseille, 19 décembre 1855, lui annonçant que le Ministre a décidé de lui réserver un amphithéâtre à la faculté des sciences.

(3) Vapereau : *Dictionnaire universel des contemporains*. In-8°, 1803 p. Paris (Hachette), 1856.

(4) Dugat (Gustave), orientaliste français. Il avait fait, en 1845, partie d'une mission en Algérie et était, en 1856, membre de la Société asiatique et de la Société orientale de France.

(5) Cela expliquerait la notice élogieuse consacrée à son collaborateur Fares Echchidiak.

1856, il songeait à écrire et dont il légitimait le projet dans une lettre à De Salles :

Paris, le 10 novembre 1856.

Monsieur,

J'avais l'intention de vous écrire avant d'avoir reçu votre lettre, pour vous remercier de la notice que vous avez bien voulu m'adresser ; elle formera une des pages les plus intéressantes de l'ouvrage que je fais sur les Orientalistes de l'Europe. Et tous nos confrères nous sauront gré d'avoir fait connaître, d'une manière complète, toutes vos publications.

Ne sera-ce pas intéressant et grandement utile pour nous tous d'avoir, en un volume, la vie et les travaux des Orientalistes (1). Pour nous, qui vivons si isolés, presque en ennemis. En nous étudiant les uns les autres, nous nous trouverons peut-être moins mauvais, et ces jalousies, ces haines mêmes, entre savants, disparaîtront il faut l'espérer. Mon but est de resserrer les liens, jusqu'à présent extrêmement relâchés, des Orientalistes dont le rôle me paraît devenir de jour en jour plus important. Je voudrais faire, de ces savants, une famille, un phalange unie.

Je suis bien heureux que vous m'offriez votre travail sur Mahomet, j'aurai sans doute l'occasion de m'en servir (2). J'irai chez Duprat avec votre lettre pour le retirer. J'aimerais bien à avoir aussi votre livre sur les races humaines ; je l'ai lu, dans le temps, par l'intermédiaire de M. Reinaud ; mais je ne le possède pas. N'accueillez ma demande qu'autant que vous auriez des exemplaires disponibles. D'ailleurs, le prix en est modéré, et je puis me le procurer facilement.

Depuis longtemps, Monsieur, j'éprouvais le désir d'entrer en correspondance avec vous. Je vous avais classé, dans mon esprit, parmi les Orientalistes vulgarisateurs, littérateurs ; je veux parler de ceux qui n'enferment pas leur cerveau dans le cadre étroit d'un mémoire académique ; de ceux qui savent donner à leurs travaux une forme attrayante, pittoresque, tout en restant dans la vérité ; enfin, de ceux qui, ennemis de l'esprit de caste, de coterie, conservent pour l'Art et la

(1) Le livre ne parut que douze ans plus tard : ***Histoire des orientalistes de l'Europe du XIIe au XIXe siècle.*** 2 vol. in-16, Paris, 1868 et 1870.

(2) *Mahomet considéré comme homme privé, artiste et politique.*

littérature un culte épuré. Quoique vous soyez mon devancier en âge et en science, permettez-moi de vous le dire, il me semblait me retrouver un peu dans vos travaux et découvrir une certaine affinité entre vos idées et les miennes.

Je vais faire une *réduction* de la notice que vous m'avez envoyée, pour la Biographie Universelle des Contemporains qu'Hachette publie, mais votre portrait sera de pied en cap dans la *Galerie des Orientalistes* (1).

Je prépare, sur Abd-el-Kader, un livre ; c'est un sujet que vous auriez mieux traité que moi. Vous savez que l'Emir a adressé au Président de la Société Asiatique une *Riçala* dans laquelle il expose ses idées religieuses, philosophiques, physiologiques, philologiques, etc. ; il y a un peu de tout dans ce traité. Je l'ai traduite, non sans peine, Et je compte la publier avec une étude sur Abd-el-Kader considéré comme savant, poète et philosophe (2).

Pour le faire connaître et le juger comme poète, il me faut avoir ses vers : j'en ai un certain nombre, j'en ramasse de tous côtés ; si vous en aviez quelques-uns vous m'obligeriez de vouloir bien m'en envoyer une copie. Peut-être me résoudrais-je à écrire à Abd-el-Kader.

Je suis bien heureux, Monsieur, que ma future publication sur les Orientalistes m'ait prouvé l'occasion de correspondre avec vous, Je vous remercie bien de l'offre de votre souscription, je la communiquerai au libraire qui doit se charger de ce livre. Je vous adresse un exemplaire de ma grammaire française à l'usage des Arabes (3).

Merci, cher Monsieur, de votre compte-rendu, vous y avez mis de l'esprit, de l'humour, de la science et je suis très satisfait de la bonne part que vous m'y avez faite. Je vois votre critique fondée pour *Amlach* qui semble être en effet la transcription *d'Amulius ;* — seulement, c'est à *Remus* que je fais rapporter *Amlach* et il se peut très bien que l'Emir ait pataugé ici comme dans plusieurs endroits où il parle des Grecs et des Romains.

(1) Il n'est pas question de De Salles dans l'ouvrage de Dugat.

(2) Dugat (G.), *Le livre... intitulé « Rappel à l'Intelligent, avis à l'Indifférent, considérations philosophiques, religieuses, historiques.* In-8°, Paris, 1858. Voir une analyse de ce livre dans Colonel Azan : *Abd el Kader.* In-8°, 1925, p. 268.

(3) Dugat (G.),*Grammaire arabe et française*, rédigée, en arabe, à l'usage des indigènes avec la collaboration du cheikh Fares Echchidiak. In-8°, Paris, 1854.

Quand la traduction d'Abd el Kader parut Dugat remercia De Salles d'un compte rendu élogieux, en des termes d'une flatterie peu nuancée :

Les critiques de Paris ne sont pas aussi avancés que vous, et vous avez été le premier à rendre compte du livre, je suis à attendre les Parisiens. Véritablement, je ne comprends pas qu'on ne rende pas à César ce qui lui appartient et qu'on s'approprie le bien ou l'esprit d'autrui. Vous feriez bien de relever un peu vertement les plagiaires. Lorsque vous parlez de vos modestes travaux, vous êtes réellement trop modeste. Vous avez su allier l'art à l'érudition et ce n'est pas chose facile que de ne pas se laisser crétiniser par des études spéciales (1).

De Salles comptait surtout sur ses œuvres pour faire vivre sa mémoire, aussi en entreprit-il, en 1855, une édition choisie qui devait comprendre six volumes : « *La maladie de cœur* et la *théorie de l'orgueil*, un roman inédit et une moralité inédites » devaient y figurer « avec *Aly le renard* peu expurgé, les *Pérégrinations* fort abrégées et les Etudes politiques sur le thème progrès et décadence » (2). Il ne put réaliser qu'incomplètement ce programme (3). C'est dans le tome II qu'il publia un roman de mœurs politiques : *L'anévrysme*, où la question algérienne tient une place importante. L'intrigue sentimentale n'est pas sans fadeur : la belle « Madame Daulas »

(1) Dugat à De Salles. Paris, 3 mars 1858. De Salles continua à recevoir, jusqu'à la fin de sa carrière, des lettres de France et d'Algérie qui lui soumettaient des points litigieux de linguistique et d'ethnographie. C'est ainsi que l'interprète Pihan, de Nemours, lui demanda, en 1857 une explication de l'expression « Galans de Melione » qu'il avait rencontrée dans Marmol.

(2) A Aug. Lacombe. Marseille, 8 janvier 1855.

(3) Deux volumes parurent chez Pagnerre : t. I : *Poésies* (Théâtre, sonnets, poésies diverses, rimes patoises), 1865 ; t. II : *L'anévrysme ou le devoir ; Les bas à jour, nouvelle algérienne*, 1868. Il parut, la même année, une édition nouvelle du t. II identique de texte mais de format et de titre différents : *Les Carbonari ou l'anévrysme, étude de mœurs de* 1830 ; *Les bas à jour, nouvelle algérienne*, 1868.

qui, après avoir longtemps résisté aux avances du ministre de l'intérieur, meurt entre ses bras, d'une rupture d'anévrisme (1), le jour de sa première faute, est une héroïne de mélodrame mais la peinture des salons et des milieux orléanistes ne manque pas de relief. De Salles les avait fréquentés à son premier retour d'Alger, aussi, quand on connaît la sincérité avec laquelle il transporte dans ses romans des scènes vécues, on ne peut s'empêcher de donner du prix aux pages qu'il consacre à l'Afrique.

Dans le salon du baron Daulas, au lendemain de la révolution de 1830, le vicomte de Bluteaucart, sous-intendant militaire à l'armée d'Afrique, amène un des membres de la municipalité d'Alger, ancien ministre d'un dey, Hadgi-Ahmet. C'est le premier indigène transplanté dans la société parisienne ; aussi suscite-t-il une vive curiosité. Au cours d'une scène assez comique, le baron Daulas questionne, en petit nègre, Hadgi-Ahmet qui répond en excellent français au grand ébahissement de l'assistance déjà étonnée qu'un mahométan ne soit pas nègre.

Le ministre de l'intérieur Lockart attache grande importance à cette visite.

Le Gouvernement, déclare-t-il au milieu des mondains surpris, a le plus vif intérêt à entendre parler de la... — De la Colonie ? dit complaisamment le sous-intendant — De l'armée d'occupation d'Afrique... par un témoin de visu et surtout par un homme du pays qui en connaît les intérêts, les statistiques, la langue. Faut-il que l'arrivée d'un pareil homme ne nous soit signalée que par les rapports du Préfet de police ! (p. 188).

C'est que Hadgi Ahmed vient traiter une grave affaire : la liquidation des terrains de la Mitidja. Autour de cette spéculation, que les déclarations officielles peuvent favo-

(1) Au bas d'une lettre de Marie Lacombe du 21 septembre 1854 (Autographe 36) De Salles a écrit « Marie Lacombe, fille du président de Carcassonne était un bas bleu fort aimable et qui mourut comme Mme Daulas, d'un anévrisme occasionné par la chlorose de Sainte-Catherine ».

riser ou ruiner, se débat tout un monde de politiciens, de journalistes, de fonctionnaires dont chacun cherche à tirer à soi la couverture.

Le sous-directeur du contentieux donne à l'indigène une « patente » qui lui « concède à bail emphytéotique tous les biens domaniaux de la Mitidja depuis Elbiar jusqu'à Boufarick et Alcoléah » mais Ahmet et le sous-intendant qui, après s'être enrichi à Alger veut continuer à trafiquer de la conquête, sont obligés d'admettre un tiers au partage. Le publiciste Cortadin dont les attaches ministérielles donnent un cachet d'authenticité aux nouvelles qu'il publie obtient, par chantage, un et demi pour cent sur tous les placements d'action ;

Dépêchez-vous, crie-t-il à ses amis, si vous voulez acheter du terrain dans la Mitidja. Il est aujourd'hui à trois francs l'arpent ; demain il pourra être à neuf et le jour suivant coté à la Bourse. Mon journal annoncera demain, avec l'ambiguité convenable, que décidément Alger sera colonisé, que la terre de la Mitidja est vierge et peut donner toutes les productions des pays des tropiques. Après quatre ans, le capital primitif sera centuplé ; il faudrait être aveugle pour en douter... (p. 246).

Mais l'affaire a trop d'importance pour n'intéresser que des comparses. Dans un chapitre intitulé ; *La colonie algérienne* De Salles place le débat dans les milieux gouvernementaux où un vieillard, d'un scepticisme sans scrupules à la Talleyrand, le Prince de Tournefort apporte aux hommes du nouveau régime les leçons de sa longue expérience. Le Prince détourne d'abord les soupçons de ceux qui ne sont pas admis au secret par des jugements décevants sur l'Afrique :

Des officiers médiocres y gagnent le renom de grands généraux ; des têtes embrouillées y acquièrent la capacité d'économiste et d'administrateur ; de pauvres riz-pain-sel en reviennent millionnaires... Il y avait un fruit excellent dans ce jardin des Hespérides : c'est le trésor de la Kasaba, ce fruit nous le tenons.

Aussi propose-t-il d'abandonner toute idée de conquête car « nous n'avons pas été en Afrique pour conquérir mais pour émanciper les Arabes » et encourage-t-il les convives à blâmer l'ancienne opposition parlementaire de s'être ralliée à l'occupation.

Le repas fini et les invités partis, la scène change. Autour du vieux diplomate se sont réunis les initiés : Hadgi-Ahmet, Bluteaucart, le baron Daulas, un député libéral : le baron Bandol et Lockart en personne. Tournefort recommande de maintenir une occupation qui sera perpétuelle tout en évitant de parler de colonisation et Lockart se fait fort de faire connaître officieusement à dix millions de Français l'intention du gouvernement de demeurer à Alger sans lancer de déclaration compromettante.

L'indigène n'est pas le moins rusé. Il déclarera bientôt, d'un ton piteux, que son fameux domaine des *Quarante fontaines* a été ravagé par les Beni-Ammer. Lockart, qui au lendemain de la mort tragique de sa maîtresse, a dû abandonner le ministère pour un poste d'ambassadeur se laissera convaincre par Bluteaucart de renoncer, moyennant dix mille francs, au contrat arabe qu'il a en mains et qui paraît ne plus avoir de valeur.

Quelques mois après la situation change au profit de l'indigène à qui son mensonge habile et la complicité du sous-intendant ont permis de réaliser une admirable affaire :

Depuis le passage de la grande Commission à Alger, Hadgi Ahmet a revendu cent mille écus le domaine des *Quarante fontaines* où, pour parler plus exactement, quinze mille francs de rente perpétuelle, car c'est ainsi que se font les ventes par devant les cadis maugrebins (p. 314).

Quant à Bluteaucart, enrichi par ses spoliations d'Alger et ses spéculations sur les terrains de la Mitidja, il vit honoré et joue gros jeu à la Bourse.

Il ne semble guère douteux que *l'anévrysme* soit un roman à clef, comme *Ali le Renard*, Il paraît même évident

que De Salles a peint, sous les traits de Bluteaucart, le baron Denniée, aux malversations de qui il fait allusion dans sa correspondance et dont l'intégrité fut fortement mise en doute lors du scandale du trésor de la Casbah (1).

Quoiqu'il en soit les quelques pages du roman où il est question d'Alger attirent notre attention sur un des éléments du problème africain qu'on a d'ordinaire négligé. Nous savons déjà que Talleyrand prêta aux Bacri une aide qui n'était pas gratuite (2). Nous soupçonnons le rôle des hommes d'affaires dans la question algérienne sous la monarchie de juillet. Il fut peut-être prépondérant. En tout cas, il n'est pas impossible que De Salles ait contribué, dans une fiction, à nous indiquer les dessous réels de la politique africaine au lendemain de la conquête.

***

Si la publication de ses œuvres complètes ne fit pas grand bruit, du moins obtint-il les témoignages d'estime de quelques lettrés. C'est ainsi que le critique Ch. Asselineau lui fit connaître le jugement favorable de Baudelaire sur son œuvre (3) :

Marly le Roi, 16 septembre 1862.

J'ai à la fois à vous remercier de votre lettre et à me désoler (4) d'avoir manqué votre visite.

J'ai traversé Paris, il est vrai, vendredi dernier mais il m'a fallu repartir avant d'avoir pu aller à l'Hôtel de Bretagne et d'ailleurs un de mes amis qui avait eu l'honneur de vous voir me représenta que vous étiez déjà en route pour Marseille. Arrivé à Marly, je suis tombé malade d'un refroidissement.

(1) Nous nous proposons de montrer, au cours d'une prochaine étude, que ce mystère est loin d'être éclairci.

(2) Esquer, *op. cit.*, p. 30.

(3) La lettre de Ch. Asselineau a déjà été publiée par M. R. Martineau, *op. cit.*, p. 162, mais avec des omissions et des erreurs. Elle est datée du 16 et non du 18 septembre. Les passages omis par M. R. Martineau sont entre [ ].

(4) Et non : *à m'excuser.*

Voilà pourquoi je n'ai répondu qu'aujourd'hui à vos lettres dont les termes commandaient une réponse ou plutôt des remerciements immédiats.

Il est vrai, Monsieur, la moralité littéraire a dégénéré à ce point qu'on cherche des motifs intéressés à l'expression d'une admiration sincère.

Mon cher ami, Charles Baudelaire, votre admirateur, à qui vous avez bien voulu remettre un livre pour moi, ce qui est cause que je ne le lirai pas avant huit jours, car il ne veut pas s'en dessaisir — mon ami Baudelaire, dis-je, a pu vous assurer, Monsieur, de la simplicité de mes intentions. L'article [qu'il a fallu tronquer pour le feuilleton] du Boulevard, fait partie d'un livre que je publierai cet automne et dont je vous prierai d'accepter un exemplaire, ce qui vous dispense d'en entendre parler [dès] aujourd'hui [pardonnez-moi, Monsieur de vous avoir reculé de dix ans, c'est *la faute à Vapereau*, l'erreur sera corrigée dans le livre].

Les gens méfiants qui ont prononcé le mot *camaraderie* m'ont rendu bien fier. Je tiendrai toujours en grand honneur d'être, à un degré quelconque, le camarade des grands écrivains que j'admire et en particulier de l'auteur de *Sakountala* (1).

Si, par bonheur, votre séjour à Paris devait se prolonger, puis-je compter, Monsieur, que vous aurez la bonne grâce de m'en prévenir à l'adresse ci-dessous et de m'offrir une revanche de ma mauvaise chance.

A vous de tout cœur.

Ch. Asselineau (2).

En dépit de quelques rares satisfactions d'orgueil, les dernières années de De Salles paraissent avoir été tristes. Dès le début de 1850, il avait harcelé Lacombe pour qu'il lui trouvât une maison de campagne. Il acquit enfin à Soupeix, près de Villefranche de Lauraguais, le château d'Antipas où il aimait se retirer pour écrire ses livres et préparer l'édition de ses œuvres. Il eut encore en 1858 des velléités de séjour à Alger qui semblent ne pas avoir eu de suite (3).

En 1867, il prit sa retraite de professeur et partagea

(1) Et non *Ali le Renard.*

(2) Autographe n° 123.

(3) A Aug. Lacombe. Marseille, 20, 27 et 28 août 1851.

ses loisirs entre Antipas qu'il vendit bientôt à son neveu et Montpellier où il n'eut pas grand crédit. Il perdit sa femme, au bout de deux ans. Sans doute son veuvage entraîna-t-il la disparition des ressources conjugales dont il disposait jusque là (1). Il semble, en effet, avoir mené, à Montpellier, quelques années de vie difficile.

Il publia en 1871 son dernier roman : *Les déceptions dans les deux Mondes*. C'est une de ses œuvres les plus médiocres. Conçue dans le genre *Jérôme Paturot*, alourdie de considérations littéraires, politiques, sociales, agricoles ou industrielles et écrite dans un style décourageant, elle n'en est pas moins le recueil le plus précieux des idées et des sentiments de De Salles au soir de sa vie. Il y a mis non seulement ses souvenirs mais ses rêves. Il s'y est peint tel qu'il eût dû logiquement vivre, en célibataire aristocrate, grand voyageur, châtelain généreux, oncle sentencieux.

C'est au château d'Aychivat (2) en Lauraguais, dans un frais vallon avec « bosquets, bois et bocages » que le chevalier d'Eglantine, après avoir parcouru le monde s'est retiré pour cultiver ses terres. Agriculteur médiocre, il préfère rimer en patois, amasser des notes (p. 16), rassembler ses souvenirs d'Amérique, d'Egypte ou de Syrie, lire son auteur favori Chateaubriand (p. 261) et se perfectionner dans l'art héraldique.

D'Eglantine est « soigneux de sa personne, galant avec

(1) Bien qu'il se plaignit, en 1847, d'être ruiné, il pouvait écrire, deux ans après, à l'occasion de la publication de son *Ethnographie* « Impression et séjour à Paris m'auront coûté mille écus. La visite de ma femme à sa famille anglaise doublera bien la somme, mais nous sommes en fonds et *alea jacta est* » (A Aug. Lacombe. Paris, 7 décembre 1849). M. R. Martineau parle de sa misère, Cordier aussi, mais sans apporter de preuves. Il est probable que la fortune de sa femme allant à ses fils, ses revenus furent considérablement amoindris. C'est ce qui dut le décider à vendre Antipas. Deux ans avant sa mort, il faisait éditer — peut-être à ses frais — son dernier ouvrage.

(2) Antipas s'appelle dans le pays « Les Endibats », c'est-à-dire *Les endives*.

le beau sexe et y estimant la jeunesse presqu'autant que la beauté, l'éducation et l'esprit » (p. 17) mais c'est « un homme perplexe entre la foi et le doute, curieux et blasé tout ensemble, aspirant au calme et affamé d'agitation, égoïste et dévoué presque à la même heure » (p. 81) (1).

Légitimiste et partant, éloigné des affaires depuis la révolution de juillet, il se décide, en 1845, pour sauver ses terres de la ruine, à entrer en relations avec les tenants du pouvoir et à se lancer dans la politique. Il réalisera ce qui fut un double rêve de De Salles : il deviendra conseiller général et parcourra l'Amérique.

La nouvelle résolution du chevalier nous vaut une peinture assez pittoresque d'une réception des personnages en vue de la région : le bavard député Oscar Donnel, devenu O'Donnel ce qui donne à son nom une sonorité irlandaise, le général Bachapon qui a fait toute sa carrière dans les bureaux ce qui lui vaudra le portefeuille de la guerre, le jeune élève de Sorèze, lecteur assidu de la *Démocratie pacifique* qui représente l'extrême-gauche. L'hôte fait dignement les honneurs du castel car « homme aisé et formé par la grande éducation, M. d'Eglantine estimait le comme il faut et le pratiquait à ses grands frais » (p. 10).

Dès lors le chevalier devient une façon de grand homme. Il brille au Conseil général et, au cours d'une manifestation contre le château des « partageux » de 1848, il haran-

(1) Quarante ans plus tôt il se peignait ainsi sous les traits de Verdanson «... il se plaignait d'avoir rarement trouvé de l'amitié, quand peut-être il avait été avare de la sienne ; il demandait, aux simples affections des émotions que les passions donnent à peine dans nos mœurs effacées. Accoutumé à se reposer de la pensée par l'action, il avait souvent changé de profession et de pays ; c'était un infaillible moyen pour n'obtenir succès ni d'ambition ni de cœur et pourtant il accusait le sort d'être injuste à son égard... Les regrets qui le poursuivaient souvent... et l'habitude de vivre isolé, avait donné à son caractère une teinte morose qui l'avait fait appeler par bien des gens égoïste et frondeur ». (*Ali le Renard*, t. I, p. 138-139).

gue le peuple en patois et calme les exaltés. Le héros de cette scène théâtrale est bien proche parent du tribun des cours communaux.

Un jour d'Eglantine, lassé des discussions sur le chemin de fer de Cette ou les cultures languedociennes et des intrigues de château se décide à accompagner à San-Francisco son neveu qui vient d'être nommé vice-consul. Il espère retrouver en Amérique une fille qu'il eut jadis d'une indigène.

Comme ce personnage d'Henri de Régnier qui, ne pouvant plus voyager, satisfaisait son désir d'exotisme dans des lectures ou des discussions géographiques, De Salles avait étudié, dans les livres, toutes les régions du nouveau monde qu'il fit parcourir à son héros. Ainsi put-il étaler ce qu'il savait des Mormons, du Mexique, du Llano. On dirait d'un cours de géographie et d'ethnographie, accidenté de péripéties invraisemblables.

Mais le chevalier recueille sur le sol américain autant de déceptions qu'en Europe. Après avoir cherché sa fille si loin, il la retrouvera enfin à Southampton et l'amènera en Lauraguais car « le vieillard guéri de ses fantaisies pérégrinantes avait accepté sérieusement Aychivat pour sa dernière demeure » (p. 255).

C'est là qu'il meurt, découragé par des deuils, après la ruine de ses rêves de jeunesse :

> Ah ! reprenait le moribond, les voyageurs sont bien comme tous les autres hommes : trompeurs et trompés, surtout aux illusions du retour. Etait-ce la peine de se tant agiter pour souffrir, pour vieillir, pour se retrouver seul ! Etait-ce la peine de naître pour agoniser soixante ans (p. 276).

De Salles ne devait pas passer ses derniers jours à Antipas ni reposer, près de sa femme, sous la pierre où il avait voulu qu'on gravât : *Hic stetit viator*. C'est à Montpellier, le 1er janvier 1873, que s'arrêta définitivement le voyageur. Sa mort passa inaperçue.

CH. ANDRÉ JULIEN.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU VIEIL ORAN

MÉMOIRE
sur l'état et la valeur des Places d'Oran et de Mers-el-Kébir (1)

Ecrit, dans les premiers jours de l'année 1734, après son Inspection Générale, par S. Exc. don Joseph Vallejo, Commandant Général (2).

PRÉFACE

Ce curieux Mémoire dont nous publions la traduction est un manuscrit inédit de la Bibliothèque Nationale de Paris (Fonds espagnol, n° 365, fol. 211 à 232). Il fut rédigé, dans les premières semaines qui suivirent la prise de possession de son gouvernement, par S. Exc. *Don Joseph Vallejo*, Commandant Général titulaire d'Oran, chevalier de l'Ordre de Saint Jacques. La ville d'Oran, qui avait été enlevée au roi de Tlemcen en 1509 par les armées du cardinal de Cisnéros, archevêque de Tolède et Régent d'Espagne, était restée au pouvoir des Espagnols jusqu'en 1708. A cette époque, le Bey de Mascara, *Bou Chelar'am* l'homme aux grandes moustaches), profitant des embar-

(1) Ce *Mémoire* complète utilement la *Description Générale d'Oran*, rédigée en 1772 par l'ingénieur Hontabat et dont M. le commandant Pellecat vient de publier la traduction dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*.

(2) Pendant la première période de l'occupation espagnole d'Oran, les gouverneurs eurent le titre de : *Capitaine Général* du royaume de Tlemcen et de Ténès et gouverneur des Places d'Oran et de Mers-el-Kébir. Après 1732, ils possédèrent le grade de *Commandant Général*.

ras du Roi Catholique et aidé par les Turcs d'Alger, s'en était rendu maître. Mais dès que les nations européennes lui laissèrent un peu de répit, Philippe V songea à reprendre cette place forte africaine, abandonnée naguère par ses troupes. Sous la direction du comte de Montémar, un corps expéditionnaire reconquit Oran et Mers-el-Kébir, le 1er juillet 1732. Joseph Vallejo, à la fin de l'année suivante, était déjà le troisième commandant général de de la ville. Voici, en quelques mots, ce qui s'était passé.

Après avoir repris Oran, au nom du roi d'Espagne, et chassé vers l'intérieur les hordes du Bey de Mascara, Montémar s'embarqua avec la plupart de ses régiments, le 30 juillet 1732. Il laissa une garnison solide aux ordres du *marquis de Santa Cruz*, nommé commandant général et gouverneur de la place. Peu après, les Turcs et les Maures revinrent en grand nombre, avec quelques bouches à feu, pour essayer de reprendre la cité dont naguère ils s'étaient enfuis presque sans combattre. Ils tentèrent plusieurs coups de main sur les châteaux de Santa Cruz et Saint Philippe ; leurs efforts restèrent vains et ils se contentèrent de camper non loin des remparts, d'organiser un blocus en règle et de harceler sans répit la garnison.

Un jour, agacé par la présence de l'ennemi, le marquis résolut de lui donner une bonne leçon. Le 21 novembre 1732, il fit une sortie avec une centaine d'hommes et « une suite brillante d'officiers ». Ils bousculent les Maures, bouleversent leurs tranchées, prennent trois canons et se lancent dans une poursuite téméraire ; mais ils se heurtent bien vite au gros de l'armée indigène, cachée dans les ravins : de nombreux fantassins et 10.500 chevaux. On forme aussitôt le carré pour résister à cette masse d'hommes ; beaucoup d'Espagnols tombent. Soudain une voix crie : « On nous coupe ! » Ce fut alors la débandade, le sauve-qui-peut ; les officiers et le marquis furent impuissants à retenir les soldats qui, pris de panique fuyaient au hasard. Santa Cruz se jeta sur les assaillants, frappant à tort et à travers, mais il tomba percé de coups, avec une trentaine de chevaliers et son corps ne fut jamais retrouvé. D'autres, comme le marquis de Valdecañas et le colonel Don Joseph Pinel, furent faits prisonniers. Les Maures allaient se jeter dans la ville, à la suite des fuyards ; l'arrivée des Régiments d'*Ultonia* et d'*Aragon* qui en ce moment même, par une heureuse coïncidence, débarquaient, venant d'Espagne, sauva la situation.

Le *marquis de Villadarias* reçut le commandement général d'Oran et se mit aussitôt en mesure de réparer l'enceinte de la ville et d'améliorer ses fortifications. Il faillit, à son tour, subir le même sort que son prédécesseur ; car, dans une sortie, le 10 juin 1733, il essuya un échec lamentable et perdit près de 800 hommes. Destitué aussitôt par le roi, il regagna l'Espagne. *Joseph Vallejo* le remplaça. Il gouverna Oran jusqu'en 1738. Après lui, huit autres commandants généraux titulaires devaient se succéder à ce poste. En 1791, le roi Carlos IV cédait la place africaine au dey d'Alger.

Le général Vallejo s'illustra, non par des exploits militaires, comme dans la guerre de Succession d'Espagne où il avait acquis une brillante renommée, mais par les grands travaux qu'il fit exécuter dans les divers forts et châteaux qui défendaient la ville Ce fut avant tout un organisateur. Dès 1734, les Turcs et les Maures fatigués de camper inutilement devant Oran, levèrent le siège et s'en retournèrent dans leurs villes et dans leurs douars respectifs. Il en profita pour remettre en état les fortifications. Trois ingénieurs de talent le secondèrent dans cette tâche difficile : *Don Diègue Bordik*, *Don Jean Ballester* et *Zafra*. Il construisit les forts Saint Ferdinand et Saint Charles, dont il est question dans son Mémoire ; termina les ouvrages déjà commencés à Saint Philippe, Santa Cruz, Saint Jacques ; apporta d'heureuses amélio-

rations aux forts Sainte Barbe, Saint Pierre, Saint Ignace ; rebâtit la chapelle de l'Alcazaba, dota la place de nombreuses mines et communications souterraines.

Onze inscriptions latines ou castillanes témoignent de l'importance de ces œuvres. Quelques-unes existent encore ; on peut les lire sur les murs des châteaux ; d'autres ont disparu : leur texte a été conservé par les historiens espagnols d'Oran. Au-dessus de la porte de Saint Ferdinand on voyait jadis l'inscription suivante, qui ne figure pas dans le livre de Fey : *Oran, avant, pendant et après la domination espagnole*, Oran (Fouque), 1858 :

Hoc quod contra Barbarorum
Phalanges conspicue propugnaculum
Invicti semper et animosi Philippi V Majestate
Regnante, ejusque nomine Commandante
Generali D. Josepho de Vallejo, ordinis militaris
Sancti Jacobi, Exercituumque Regis Tenente
Loco, Sub invocatione Divi Ferdinandi
Exitum fuit. Anno Salutis MDCCXXXIV. (1)

Sur la porte de la chapelle, dans l'Alcazaba, il avait fait graver ces quelques mots en espagnol, qui ne figuraient plus à cet endroit lors de l'arrivée des Français :

Reinando en las Españas
La Majestad de Philipe V tomaron
Los Turcos estas Plazas en el año 1708.
El exercito del mismo Rey, mandado
Por el Capitan General Conde de Montemar,
Las recupero el dia 1 de Julio de 1732,

(1) Sous le règne de Sa Majesté Philippe V, roi vaillant et invincible, en son nom le Commandant Général Don Joseph Vallejo, de l'Ordre militaire de Saint Jacques, Lieutenant des Armées royales, a placé ce fort, qui fut édifié pour résister aux phalanges des Barbares, sous l'invocation de Saint Ferdinand, en l'an de grâce 1734.

Y se restablecio esta Capilla Real en 6 de enero de 1735
Mandando estas Plazas don José de Vallejo
Theniente General de los Exercitos de S. M. (1)

En 1734, Joseph Valléjo organisa une compagnie régulière de soldats indigènes, connus sous le nom de *Mogataces*, avec les Maures réfugiés dans la ville d'Oran. Par décret royal du 10 mai 1734, le Ministre de la Guerre Espagnol approuva cette initiative et donna un règlement officiel à ce corps de troupes auxiliaires.

C'est également, à l'instigation de cet officier actif et intègre que fut créée à Oran une *Académie de mathématiques*, semblable à celle qui existait déjà à Barcelone pour l'instruction des cadets qui désiraient servir dans l'Artillerie ou le Génie. L'ingénieur *Don Antoine Gaver* dirigea avec compétence cette école jusqu'en 1748 et forma de nombreux élèves.

En 1738, après avoir gouverné les Places d'Oran et de Mers-el-Kébir, pendant cinq ans, à la grande satisfaction de tous, Don Joseph Valléjo fut rappelé en Espagne pour occuper, dans l'armée, un haut emploi et remplacé par le Lieutenant Général *Don Joseph Basile Aramburu*.

Dès son arrivée à Oran, Valléjo passa une Inspection générale, comme le lui prescrivaient les règlements, et consigna ses observations dans un rapport qu'il devait adresser au Ministère de la Guerre. Il avait non seule-

(1) Sous le règne de Sa Majesté Philippe V, les Turcs enlevèrent ces places à l'Espagne en 1708. L'armée de ce même roi, commandée par le Capitaine Général comte de Montémar, les reprit le 1er juillet 1732 et cette chapelle fut rétablie le 6 janvier 1735 sous le gouvernement de Don Joseph Valléjo, commandant général d'Oran et Lieutenant général des Armées de sa Majesté.

D'autres inscriptions existent à Oran ; certaines ne tarderont pas à disparaître. Nous en avons nous-même découvert naguère une, en latin, qui était gravée sur une belle plaque de marbre blanc et qui commémorait la reconstruction du fort Saint Louis par Valléjo en 1736. Elle était presque entièrement enfouie sous la terre et les détritus de toute sorte dans un coin de la Cour du Château-Neuf.

ment à décrire l'état et la valeur défensive de la cité et de ses fortifications, mais à dire son opinion sur une question fort importante. Il ne s'agissait alors de rien moins que d'abandonner Oran et Mers-el-Kébir. Au lendemain même de la conquête, les revers que l'on avait éprouvés, l'hostilité menaçante de tous les indigènes jadis alliés des Espagnols, les sièges répétés et le blocus continuel qui faisaient de ces places de vraies prisons, la nécessité de ravitailler la troupe et la population civile uniquement avec des vivres apportés d'Espagne, tout cela donna l'idée d'évacuer ces possessions africaines La Cour de Madrid ouvrit une enquête et voulut connaître l'avis motivé du Commandant général d'Oran. Valléjo écrivit alors ce *Mémoire*, où nous trouvons tant de détails intéressants.

Il se prononçait pour l'abandon pur et simple ; avec preuves à l'appui, il démontrait que son pays ne pouvait retirer aucun profit, matériel ou moral, de la conservation de sa conquête et qu'au contraire il dépensait là, en pure perte, des sommes énormes. Ceci explique le ton pessimiste du Mémoire.

Après avoir décrit la ville et ses défenses, l'auteur rappelle les efforts, la vigilance constante, les concessions humiliantes et aussi la cruauté et la cupidité de ses prédécesseurs en face des tribus indigènes. Il fallait avant tout assurer le ravitaillement de la garnison et des habitants. Les traités de protection accordés aux Maures permettaient de percevoir un tribut en nature ; les razzias procuraient du butin. Le Commandant général, dans des pages instructives, rappelle le passé d'Oran et juge sévèrement la politique africaine des Espagnols. Il ajoute d'ailleurs que l'on ne pouvait, au XVIIIe siècle, pour des raisons qu'il expose, revenir à cette tactique. Ses conclusions furent reprises plus tard, en 1791, par le premier ministre de Carlos IV, Floridablanca, lorsqu'il voulut motiver la cession d'Oran et de Mers-el-Kébir au Dey d'Alger. « On peut dire, proclame Valléjo avec juste raison

en terminant son *Mémoire*, qu'ici *l'Espagne a troqué des monceaux d'or contre des montagnes de pierres* et que jamais elle ne retirera de cette possession le moindre profit pour son honneur et son commerce ou pour la propagation de la religion catholique. »

Jean Cazenave

PRINCIPALES DIVISIONS DU MÉMOIRE

Section première. — Description de Mers-el-Kébir et d'Oran. Saint Grégoire, Santa Cruz, Saint Philippe, Saint André, Rosalcazar. Les Mosquées fortifiées et les Mines. La Source et les Jardins. Le Port.

Section II. — Quelques réflexions sur la conquête d'Oran et sa situation. Ce que coûte son entretien.

Section III. — Principales tribus indigènes du royaume de Tlemcen.

Section IV. — Politique des capitaines généraux d'Oran à l'égard des Maures. Traités d'alliance, impôts, razzias, répartition et vente du butin. Conclusions.

SECTION I

Etat actuel des Places d'Oran et de Mers-el-Kébir, des châteaux de Santa Cruz, Saint Philippe, Saint André, Rosalcazar, Saint Grégoire ; leurs fortifications, magasins, casernes, corps de garde ; leur valeur défensive.

A) Mers-el-Kébir (1)

Cette place est construite sur le cap ou promontoire qui forme le Grand Port (en arabe : Mersa-el-Kébir) ; elle

(1) Ce port est situé à 7 kilomètres environ de la ville d'Oran avec laquelle il formait, dans l'antiquité, les *Portus divini* dont parle Pline. Au XVIe *siècle*, Léon l'Africain écrivait : « Mers-el-Kébir est une petite cité édifiée de notre temps par les rois de Tlemcen sur la mer Méditerranée. La signifiance de ce mot en

a l'aspect d'un rectangle long et étroit ; ses murs, de maçonnerie et d'une hauteur suffisante, reposent sur le rocher ; du côté de la terre existent des défenses régulières, des fortifications extérieures et des fossés creusés dans le roc vif.

A l'intérieur, on ne trouve pour ainsi dire pas de bâtisse pouvant servir de caserne à la troupe ; de sorte que la garnison actuelle, qui ne comprend qu'un bataillon, vit presque tout entière sous la tente, exposée aux intempéries des saisons et décimée par les maladies ; les officiers ne sont pas plus favorisés que les soldats.

A l'ouest s'élève, à moins d'un tir de pistolet de son chemin couvert, la montagne dite du *Saint* (*El Santo*), qui domine complètement son enceinte (1). Pour la pro-

notre vulgaire langue est Grand Port et ne lui est tel nom mal imposé, car je ne pense point qu'en tout le monde il y en ait un autre tant ample, ni de telle grandeur, de sorte qu'il peut aisément recevoir plusieurs cents de navires et galères avec ce qu'il assure de toute grande fortune et impétuosité des vents ; et les Vénitiens soulayent retirer les galères, quand survenait la fureur marine, envoyant leurs marchandises sur des barques à Oran. » Livre III, pp. 43-44 de la traduction française.

Comme ce port servait de refuge aux corsaires qui, périodiquement ravageaient les côtes d'Espagne, Don Diègue Fernandez de Cordoue, Alcade des Pages, résolut de l'attaquer et, à la tête d'une *armada* imposante, l'emporta de vive force le mercredi 13 septembre 1505, aux cris de : « L'Afrique, l'Afrique pour le roi d'Espagne ! » Il y établit une solide garnison. En 1563, le *beglierbey* d'Alger Hassan vint mettre le siège devant la forteresse. Don Martin de Cordoue la défendit héroïquement et, après deux mois d'assauts inutiles, les Turcs durent se retirer ayant perdu près de 5.000 hommes. Cervantès a immortalisé ce siège dans un drame intitulé : *Le Vaillant Espagnol*, cf. *Cervantès à Oran*, par J. Cazenave. Oran (Fouque), 1923.

Philippe II, roi d'Espagne, fit reconstruire sur de nouveaux plans la forteresse entièrement délabrée. Les travaux durèrent 30 ans et coûtèrent au Trésor près de 3 millions de ducats, autant que le château de l'Escurial que l'on bâtissait à la même époque, cf. Diego Suarez : *Historia del maestre ultimo que fue de Montesa*. Madrid, (M. Tellio), 1889, pp. 307-308.

(1) Cette montagne s'appelle aujourd'hui le *Santon* ou encore *Djebel-Santo* (nom hybride auquel l'espagnol et l'arabe ont fourni leur contingent). Elle protège Mers-el-Kébir à l'ouest et au sud et, le long du rivage, s'étend vers Oran. Sur la pointe élevée qui domine le port (appelée par les Espagnols : *Cerro gordo* = la

téger, lorsqu'on construisit cette forteresse, on la dota d'un grand nombre de retranchements, dont la plus grande partie aujourd'hui tombent ou menacent de tomber en ruines.

Ses murailles, aussi bien celles des fortifications que celles de l'enceinte principale, sont presque totalement dépourvues de parapets, ainsi que l'estacade (1), la banquette (2) manque à son chemin couvert. Les remparts, sur plusieurs points, et les angles extérieurs ne sont pas assez protégés. L'artillerie comprend 27 canons de bronze et de fer ; il faudrait encore 13 autres bouches à feu. Les murailles, comme toutes les fortifications d'Oran, sont mal construites ; elles ont l'avantage de reposer sur le roc et d'être revêtues de maçonnerie sur toute la partie qui se trouve au-dessus du cordon (3).

Mers-el-Kébir ne possède d'autre eau que celle des citernes, suffisante d'ailleurs pour une garnison ordinaire.

B) Place forte d'Oran (4)

Elle est située dans un ravin, dominé de tous côtés par

grosse colline), on voit encore, au-dessous du fort actuel du Santon, les restes de l'ancien fort *San Salvador* (Saint Sauveur) construit au début du XVIe siècle pour défendre l'approche de la citadelle. En 1563, lors du siège fameux de Mers-el-Kébir par le *beglierbey* d'Alger Hassan, San Salvador subit une série d'assauts meurtriers et fut évacué, après une résistance acharnée de 22 jours ; les Turcs s'en emparèrent le 7 mai 1563, mais ce n'était plus qu'un amas de ruines. Cf. *Cervantès à Oran*, p. 21 et suiv.

(1) L'estacade (du mot espagnol (*estaca* = pieu), est une défense faite de grosses et longues pièces de bois reliées ensemble.

(2) La banquette est une partie du rempart située immédiatement derrière le parapet d'où les soldats tirent.

(3) Terme de fortification, sert à désigner les grosses pierres en forme de cordon qui ceignent les murailles des places fortes.

(4) Selon Ibn Khaldoun (*Histoire des Berbères*), la ville d'Oran fut fondée en l'an 290 de l'hégire (902 de l'ère chrétienne) par deux chefs Andalous au service des Ommiades, avec l'aide des Azdadja, tribu berbère installée dans ces parages. Elle servit, pendant plusieurs siècles, de débouché à Tlemcen, capitale du Maghreb central. Le vendredi, 18 mai 1509, elle fut prise d'as-

les montagnes (1) qui l'encerclent ; de telle sorte que toutes ses maisons, ses rues et ses places sont à portée de fusil de la montagne, d'où, quelque soit le lieu où il se trouve, un tireur peut distinguer, des pieds à la tête, le corps d'un homme. Pour parer à ce danger, on a construit les cinq châteaux forts : Santa-Cruz, Saint Grégoire, Saint Philippe, Saint André et Rosalcazar. Mais la perte de l'un de ces châteaux la laisserait presque sans défense.

Une ancienne muraille de pierre, assez élevée, forme son enceinte, très étroite et fort irrégulière, sans boulevards ; elle ne possède que quelques tours réparties çà et là ; dépourvue presque partout de parapets, elle est dominée par la montagne, comme la ville elle-même.

Du côté de la terre ferme, se trouve la forteresse, que l'on appelle *Alcazaba* (ou *Casbah*) (2) ; elle est très ancien-

saut par les armées du cardinal Ximénez de Cisnéros, commandées par l'illustre capitaine Pierre Navarro, comte d'Oliveto. Oran resta place forte espagnole jusqu'en 1708 ; à cette époque les Turcs s'en emparèrent ; mais ils furent chassés à leur tour par les Espagnols, aux ordres du duc de Montémar, le 1er juillet 1732. En 1791, après un tremblement de terre qui détruisit en grande partie les habitations et les forts, la ville fut cédée à la Régence d'Alger. A la fin du XVIe siècle, Diègue Suarez décrivait ainsi l'enceinte d'Oran : « Elle a une forme triangulaire ; son côté le plus long, à l'ouest, forme une ligne courbe et suit le cours du ruisseau jusqu'à la mer ; de cet endroit, la muraille remonte jusqu'au sommet de l'Alcazaba, d'où elle redescend, au sud-est, en ligne droite, jusqu'au lit du ruisseau ; dans cet angle, se trouve le pont, et l'un des sept moulins ; tout près s'ouvre la porte de Tlemcen. » *loc. cit.*, p. 22.

(1) La ville ancienne d'Oran s'adossait au flanc nord de la *Meseta* (plateau). Ainsi les Espagnols désignaient la partie de la montagne Heïdour qui domine cette cité et que les indigènes appellent *El Maïda* (la table).

(2) L'*Alcazaba* (casbah = forteresse) dominait la ville entière, en défendait l'entrée devant le ravin, du côté de la montagne. Elle comprenait deux tours importantes, l'une carrée et massive, donnant sur la cour dite des Maures et l'autre ronde, celle de la cloche (de la Campana), la demeure du gouverneur, une chapelle, des prisons, des magasins à poudre et à munitions, une caserne. Cette forteresse avait été édifiée par les Maures, bien avant l'arrivée des Espagnols, qui se contentèrent de la répa-

ne ; au début de ce siècle, les Turcs qui l'occupèrent pendant 24 ans l'agrandirent quelque peu. Elle possède trois boulevards, à l'est, et une tour munie d'artillerie en face de la montagne de Santa-Cruz. Ses murs sont hauts et elle domine la ville ; mais on peut très facilement la miner et la battre du haut de la colline. A l'intérieur s'élève un magnifique palais maure, assez vaste pour contenir des magasins de vivres, d'armes et de munitions d'artillerie, une caserne pour la troupe et un petit hôpital.

Dans l'enceinte de la ville, on compte environ 400 maisons qui sont si petites et si misérables qu'il vaudrait mieux parler de chaumières que d'édifices ; car presque toutes ont été construites récemment par les Maures et avec de si mauvais matériaux, qu'on ne tire jamais le canon sans nécessité, pour éviter les dommages que cause un peu partout son seul fracas. Il y a quatre églises ; la plus grande, celle de la paroisse, a des murs de pierre assez solides ; pendant leur occupation, les Maures la respectèrent. La seconde servait jadis de chapelle à l'hôpital ; les deux autres appartenaient aux deux couvents des Pères de la Merci et de Saint Dominique ; l'une tient encore debout ; mais la seconde est à moitié ruinée, comme presque tous les appartements et les dépendances des dits couvents ; celui de Saint Dominique sert présentement d'Hôpital pour les troupes du roi. Les cloches manquent dans toutes les églises ; les religieux ne sont pas revenus.

A vol d'oiseau, la ville se trouve à la distance d'un tir

rer et de l'agrandir. Dans son Mémoire daté de 1772, l'ingénieur Hontabat la décrivait ainsi : « Le palais qu'habitent les Commandants généraux se compose de 37 pièces qui forment son logement et celui de sa famille, ses bureaux particuliers et la Secrétairerie de la Commanderie générale, ainsi que le corps de garde. Il y a aussi de fort bonnes écuries, une cour et un jardin avec des bassins... » Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1790, l'Alcazaba eut beaucoup à souffrir du tremblement de terre ; plusieurs de ses murs s'écroulèrent, ensevelissant le commandant général intérimaire, Don Basile Gascon et 750 hommes du régiment des Asturies qui y était caserné.

de fusil de la plage ; d'ailleurs très petite, il n'y a ni édifices, ni môle de débarquement ; elle offre peu de sécurité aux bateaux qui n'osent pas mouiller en cet endroit et préfèrent se réfugier à Mers-el-Kébir.

Une seule source, fameuse par l'abondance et la qualité de ses eaux, suffit aux besoins de toute la population ; elle naît au pied du château Saint Philippe et se jette dans la mer, après avoir parcouru un quart de lieue. Le ravin au fond duquel elle coule et au-dessus duquel s'élève la ville est encaissé, mais bien cultivé et orné, sur ses deux pentes, de jardins et de vergers qui fournissent en toute saison des légumes et des fruits exquis.

L'enceinte d'Oran possède 8 canons de bronze et 31 de fer ; il en faudrait encore 14 du même calibre pour la défense des portes et 4 mortiers de 72.

C) Le Chateau Saint Grégoire (1)

Ce château fort est le plus proche de la ville du côté de la montagne : il est petit et de forme irrégulière ; mais ses fortifications, qui paraissent encore solides et en bon état, n'ont guère besoin de réparations. Il domine la cité et défend le port de Mers-el-Kébir, le port d'Oran et son débarcadère. Il est malheureusement lui-même sous l'entière dépendance, non seulement du château de Santa-Cruz, mais aussi de la montagne ; de telle sorte que toute son enceinte se trouve être à découvert. Il a de très bonnes citernes pour l'eau, des abris pour une garnison ordinaire de 200 hommes, trois canons de bronze, 11 de fer et 2 mortiers.

(1) Le château Saint Grégoire est en contre-bas de Santa Cruz. A cet endroit, les Maures possédaient une tour que les Espagnols agrandirent ; ils l'appelèrent *El Hacho* (la Vigie). En 1588, le capitaine général Don Pierre de Padilla la transforma et lui donna le nom de Saint Grégoire, le *Bordj El-Ihoudi* (fort du Juif) des Indigènes.

D) Le Chateau de Santa-Cruz (1)

Il est construit au sommet de la montagne qui domine totalement la ville, sur une éminence étroite (2) ; aussi son enceinte est très réduite et sa forme très irrégulière ; il ne possède pas de flancs pour sa défense. On le croit imprenable, à cause de l'élévation du rocher qui lui sert de base ; mais on ne considère point qu'il est en contrebas de la *Meseta* voisine qui se trouve à portée de fusil et contre laquelle, il ne peut braquer ses batteries pour résister au tir de l'ennemi. Il est facile de miner ses murailles, comme on l'a vu il y a deux ans, en 1732. Pour remédier aux défauts constatés à cette époque, les ingénieurs ont projeté de construire un ravelin, en face de la Meseta, et de creuser un profond ravin dans le roc vif (3).

(1) Les Espagnols construisirent sur un pic avancé de la montagne *Heidour* (dénommé *Silla* ou *Mourdjadjo*) le château de Santa Cruz, vers le milieu du XVIe siècle, après une attaque d'Ibrahim Pacha, dey d'Alger. Pour venir à bout de cette entreprise difficile, ils eurent recours aux tribus indigènes, postées dans les environs. Les *Hamian* les secondèrent de tout leur pouvoir. Dans sa *Notice historique sur les tribus Arabes soumises aux Espagnols*, publiée par M. M. Bodin (*Revue Africaine*, 1924, p. 211), El Mecherfi dit : « Telle était l'ardeur des *Hamian* à se faire les auxiliaires des chrétiens que, les Espagnols éprouvant les plus grandes peines à se procurer l'eau nécessaire aux travaux de fortification, le cheikh des *Hamian* et sa tribu furent les premiers parmi les soldats et les sujets des chrétiens à leur apporter des outres pleines d'eau. » « Ce château est très important ajoute l'ingénieur Hontabat, attendu qu'il sert d'observatoire d'où l'on découvre l'horizon de la mer, la sinuosité de la côte jusqu'à la plage des Aiguades. Il assure les communications de la place vers l'Occident ; il défend le fort Saint Grégoire qui ne peut tenir sans lui, il couvre toute la marine et assure les communications avec Mers-el-Kébir. » Il fut reconstruit presque entièrement sous le gouvernement de Joseph Valléjo.

(2) A cause, sans doute, de sa forme les Espagnols désignaient sous le nom de Silla (la selle) l'éperon avancé de la montagne, au sommet de laquelle s'élève le château ; les Turcs disaient *El-Mourdjadjo*.

(3) Ce travail fut repris en 1771, sous le gouvernement du Commandant général Eugène de Alvarado et achevé, malgré de grandes difficultés par l'ingénieur Hontabat, comme il est raconté dans une histoire inédite d'Oran (XVIIIe siècle) que nous publierons incessamment.

Ces défenses cependant seront peu efficaces et n'auront d'autre effet que de réduire l'enceinte de ce fort qui, après l'exécution des travaux projetés, ne pourra plus guère contenir plus de 200 hommes (son ordinaire garnison en temps de paix), avec les magasins de vivres, d'armes et de munitions. Or son importance est telle que de sa conservation dépend celle de Saint Grégoire et, par suite, celle de la place elle-même ; car la perte de ces deux châteaux forts laisserait entièrement à découvert la ville et le port : un seul de nos hommes ne pourrait plus se montrer sans s'exposer à la fusillade des ennemis et, dans ces conditions, la lutte deviendrait impossible.

Les dommages causés, en 1732, par la batterie et les mines des Infidèles, les démolitions exécutées par les ingénieurs pour mettre en œuvre leur projet, sur la partie qui fait face à la montagne, ont mis, pour l'instant, ce fort dans l'impossibilité de se défendre.

Pour loger la garnison ordinaire, il y avait deux abris voûtés, assez spacieux, que l'on appelait « cave du Gouverneur ». Mais le Commandant-général marquis de Villadarias (1) avait ordonné de creuser dans le roc deux autres abris plus vastes, au-dessous des premiers, que l'on commença à démolir. Il n'avait pas réfléchi que les matériaux et les ouvriers manqueraient, comme ils manquent déjà, pour fermer les brèches des fortifications. Ainsi la

(1) Le marquis de Villadarias vint à Oran en 1732, avec le corps expéditionnaire, comme premier Lieutenant général du duc de Montémar, chef de l'armée. Après la mort du marquis de Santa Cruz, le 21 novembre 1722, il fut nommé Commandant-général de la place. Mais le 10 mai de l'année suivante, il organisa une sortie pour dégager la ville bloquée. Il avait réussi à déloger les assaillants et à leur prendre les canons, lorsque ceux-ci se ressaisissant dans une charge furieuse reconduisirent les Espagnols jusqu'aux abords des remparts. Les Beni Amer, alliés des chrétiens, tournèrent casaque. Ce fut une déroute : plus de 800 Espagnols tombèrent sous les coups des indigènes. Le marquis de Villadarias fut destitué et remplacé par Valléjo. Les indigènes désignèrent le 21 novembre 1732 sous le nom de journée du *Haïdj* (ou Charge furieuse).

garnison n'a plus de logis pour se préserver des intempéries ; elle se trouve même à l'étroit, par suite de ces démolitions. L'artillerie se compose de 7 canons de bronze montés et d'un mortier ; il y faudrait encore un autre mortier.

E) Le Chateau Saint Philippe (1)

Ce château est le premier que rencontre l'ennemi en débouchant de la campagne ; il est par conséquent le plus éloigné de la Place, quoique la distance qui l'en sépare ne dépasse pas un quart de lieue. Il est si petit et de configuration si irrégulière qu'on devrait plutôt l'appeler fort que château. Les matériaux dont on s'est servi pour sa construction dénotent le peu d'intelligence de ceux qui l'ont édifié : car dans le mortier de ses murailles il y a plus de terre que de chaux : ainsi un seul coup de canon y causerait d'assez grands préjudices. Ses fossés ne sont ni grands, ni profonds. On vient de le doter d'un chemin couvert, assez défectueux d'ailleurs, parce qu'une partie peut être prise d'enfilade depuis la campagne et une autre partie manque d'angles de fortification. L'ingénieur don Antoine Montaigut avait projeté de refaire ce château et de lui donner une forme plus régulière ; il commença à creuser les nouveaux fossés et dressa la palissade qui existe actuellement sans prêter attention aux dommages causés, il y a deux ans, par une attaque des Infidèles. Mais avant d'avoir entrepris le nouveau fort, avant même d'avoir terminé le passage et le chemin couvert, des dissensions éclatèrent entre cet ingénieur et le

(1) Saint Philippe fut appelé *Bordj el Aïn* par les Arabes (le fort de la source), puis *Bordj Beni Zeroual*. Le 21 octobre 1790, le bey de Mascara, Mohammed el Kébir, qui avait mis le siège devant Oran, lança une attaque générale contre les remparts et les forts de la ville. Les Beni Zéroual se distinguèrent par leur vaillance et leur folle témérité ; ils parvinrent, au prix de lourdes pertes, à enlever le *Bordj el Aïn* qui depuis prit le nom de cette vaillante tribu.

Commandant-général marquis de Villadarias et l'on suspendit complètement les travaux ; le château resta plus exposé qu'il ne l'avait jamais été jusqu'alors.

A l'intérieur il y a un petit magasin pour les vivres, la poudre et les munitions ; la garnison y est mal logée et très à l'étroit.

Les parapets, en grande partie, surtout à l'endroit où les Infidèles attaquèrent naguère, tombent en ruines ; on a essayé de les réparer avec des fascines. Comme le château lui-même et toutes ses défenses sont de petites dimensions, les parapets et les merlons ne peuvent avoir l'épaisseur régulière, parce qu'ils occuperaient toute la largeur de la muraille et des boulevards. Ils sont en maçonnerie, mais n'atteignent nulle part quatre empans de large ; et il en est de même dans tous les châteaux et dans toutes les fortifications d'Oran.

Pour arrêter l'attaque des ennemis de ce côté et briser l'effort de ses batteries, on a construit dans la plaine et à une demi-portée de fusil du château, deux petits forts. Celui de droite, *Saint Ferdinand* (1), en forme de quadrilatère, peut contenir 100 hommes, possède un fossé et une estacade ; au pied de ses murs, dans le ravin, prend naissance le cours d'eau qui traverse la ville, après avoir arrosé les jardins ; ses canons défendent la source et couvrent utilement le château. A gauche et à la même distance s'élève le nouveau fort ou ravelin appelé *Saint Charles* (2), de si petites dimensions qu'il ne peut recevoir 100 hommes ; on le dote en ce moment d'un passage, pour y construire la palissade.

(1) En 1514, redoutant une attaque de Barberousse sur Oran, on construisit à côté de la source la *Torre de los Santos* (tour des saints). En 1563, Hassan s'en empara, au début du mois d'avril, avant d'aller mettre le siège devant Mers-el-Kébir. Sur son emplacement, en 1734, Valléjo fit édifier le fort Saint Ferdinand, qui était un ouvrage de première valeur.

(2) Le fort Saint Charles est aussi, en grande partie, l'œuvre de Valléjo. Il dota ses parapets, non de canons, mais d'une batterie de 24 mousquets. Ce fort est aujourd'hui en ruines.

Ces deux forts, édifiés à la hâte lors d'une attaque ennemie, sur Saint Philippe, ont une forme défectueuse ; leurs murailles, de pierres sèches, n'offrent que peu de résistance ; mais leur utilité est incontestable pour la protection du château. Saint Philippe a des citernes assez vastes pour les besoins de sa garnison. Il possède 16 canons de bronze, 12 de fer, et 3 mortiers.

Les plans dressés par l'ingénieur Montaigut pour la reconstruction de ce château n'ont pu être retrouvés, ni dans la ville d'Oran, ni à Madrid, au Ministère de la guerre. Il s'agissait, semble-t-il, d'une œuvre assez vaste, de longue haleine et qui aurait exigé des dépenses extraordinaires. Seule la partie la plus difficile et la moins utile avait reçu un commencement d'exécution : c'était un simple mur de soutènement pour maintenir la terre à la droite de l'estacade couverte, au-dessus du ravin de la source.

L'ingénieur actuel, don Jean Ballester, a imaginé un autre projet, qui demandera moins de temps et de frais. Il se sert de tout le corps de défenses déjà existantes et le revêt simplement d'un mur extérieur plus solide. Il prétend également venir à bout de ce travail dans l'espace d'une année avec un nombre suffisant d'artisans et de manœuvres ; mais comme la chaux nécessaire doit venir d'Espagne, car nous manquons ici totalement de bois pour la fabriquer, il est probable que cette œuvre ne sera point terminée à l'époque fixée. Quoi qu'il en soit, il faut, de toute urgence, activer ces travaux ; car ce château et celui de Santa-Cruz sont toujours les premiers attaqués et ils forment la principale défense de la place. Pour ma part, j'ai fait tout mon possible depuis le jour où j'ai pris possession de mon commandement ; malheureusement les matériaux et les ouvriers manquent et la lenteur qu'on met à nous en envoyer, malgré nos demandes réitérées, ne fera guère avancer l'ouvrage.

F) Le Chateau Saint André (1)

De forme irrégulière encore, comme les autres, il est situé à mi-chemin entre Saint Philippe et Rosalcazar, et par conséquent à portée de fusil de la Place qu'il domine. Ses défenses, ses boulevards, courtines, fossés et chemin couvert, ainsi que ses abris sont de petites dimensions ; mais il est plus moderne (ayant été construit, il y a une quarantaine d'années à peine), et de matériaux plus solides que les autres ; aussi il a joué un rôle plus brillant dans les deux attaques exécutées par les Infidèles contre la place, en 1708 et en 1732. Il se présente donc comme un modèle de fortification, mais il n'a qu'une valeur restreinte pour assurer sa propre protection et celle de la ville.

Il est dépourvu de glacis, soit parce que les ingénieurs oublièrent de l'en doter lors de sa construction, soit parce que les Maures en ont transporté la terre ailleurs, avant notre arrivée ; ce qui laisse presque à découvert la contre-escarpe de ses fossés. Il possède des citernes suffisantes, des magasins et des casernes mieux aménagés et plus spacieux que les autres châteaux ; il peut ainsi loger les 200 hommes de sa garnison. Son artillerie comprend 13 canons de bronze, 16 de fer et 3 mortiers.

G) Rosalcazar (2)

Rosalcazar est le meilleur de tous les châteaux forts d'Oran ; ses dimensions régulières et ses fortifications so-

(1) Le château Saint André (appelé *Bordj el Djedid*, le nouveau fort, par les Arabes), fut construit par le marquis de Cansano, capitaine général d'Oran de 1692 à 1697. En 1769, la foudre tomba sur ce château et fit exploser les 1.800 quintaux de poudre entassés dans ses magasins. Plusieurs murs et bâtiments s'écroulèrent. Il fut refait par l'ingénieur Hontabat.

(2) *Rosalcazar*, dénommé *Bordj el Ahmar* par les Indigènes et *Château-Neuf* par les Français, est très ancien et a été refait en partie à plusieurs reprises. Ce fut le sultan Mérinide Aboul Ha-

lides le rendent imprenable et je doute même qu'on en trouve de plus beau dans une nation européenne. Il est situé à l'Est et au-dessus de la ville ; de forme étroite et allongée, il est fortifié seulement sur la partie qui regarde la campagne, en face de Saint André et de Saint Philippe et jusqu'aux rochers qui surplombent la mer, parce que ce sont les seuls côtés exposés aux coups d'une attaque. Ses défenses semblent excellentes, ainsi que ses boulevards et leurs orillons ; et la plupart de ses courtines, bien que étroites, possèdent la régularité nécessaire et sont flanquées de tous côtés. Une tenaille, suffisamment spacieuse et résistante le protège extérieurement ; un fossé profond et large, comme celui de la place, l'entoure ; on pourrait cependant, à mon avis, le creuser un peu plus et améliorer encore ses murailles et celles de l'enceinte. Ses fortifications s'élèvent sur un terrain plat, mais solides et, quoique insuffisamment revêtues sur toute leur longueur, elles offrent une résistance appréciable.

Le côté qui fait face à la ville et protège le port est terminé ; il devait former autrefois, semble-t-il, le noyau principal de ses fortifications ; car il ressemble à un fort, irrégulier et très exigu, sans logements ni magasins. Cependant ses abris suffisent à contenir les vivres et les munitions nécessaires pour la garnison qui présentement comprend 400 hommes, mais qu'il faudrait augmenter de 200 défenseurs, en cas d'attaque.

Il y a, dans ce château, un cavalier (1) qui domine avan-

san qui le fit édifier en 1347 (748 de l'hégire) pour protéger la ville. « Le *Bordj el Ahmar*, a écrit le poète historien Abou Ras, est la réunion de ce que l'art a produit de plus surprenant. » Au lendemain de la conquête d'Oran, Pierre Navarro le remit en état de défense. Le mot *Rosalcazar* vient de l'arabe *Ras el Cacer* = la tête de la forteresse, et non point de *Rojas casas* = les maisons rouges, comme d'aucuns l'ont prétendu.

(1) Cavalier (en espagnol *macho* ou *caballero*) est un terme de fortification servant à désigner un amas de terre dont le sommet forme une plate-forme, sur laquelle on dresse des batteries de canon pour nettoyer la campagne ou pour détruire quelque ouvrage ennemi.

tageusement toute la campagne environnante, la ville et le port ; il tient sous le feu de ses grosses pièces Santa-Cruz et Saint Grégoire et toute la ligne correspondante de la montagne qu'on appelle *El Morro* (le museau), assez important pour protéger la place de ce côté.

Ses citernes sont insuffisantes pour fournir de l'eau à la nombreuse garnison qu'il doit recevoir aujourd'hui ; les 400 hommes, sans caserne ni logement, campent en plein air et, sur les murs, les sentinelles de garde manquent également d'abris.

Cependant dans la vaste enceinte de cette forteresse et dans le ravin qui la sépare de la mer, il y a de la place, non seulement pour les appartements et ateliers nécessaires dans une citadelle, mais encore pour un certain nombre de maisons d'habitation, qui peu à peu feraient tache d'huile jusqu'au rivage où l'on pourrait construire un môle. L'avantage de la situation de Rosalcazar, l'importance et l'étendue de ses fortifications, la profondeur de ses douves et sa position excellente sur un terrain où l'on peut ouvrir les tranchées à volonté pour défendre chaque pouce du sol, permettraient d'en faire une place forte respectable ; mais il reste beaucoup à faire ; il faudrait du temps, des matériaux et de l'argent ; et nous devons nous borner à exécuter quelques réparations urgentes.

L'artillerie se compose de 12 canons de bronze, 17 de fer et 2 mortiers ; on pourrait, étant donné ses proportions, ajouter encore 12 canons de fer.

H) Mosquées fortifiées

A gauche, entre les châteaux Saint Ferdinand et Saint André et à portée de fusil, nous avons trois mosquées fortifiées, c'est-à-dire possédant chacune son fossé, son estacade et sa garnison permanente de 50 hommes, que l'on relève en même temps que les sentinelles de la place. Elles servent à tenir en respect l'ennemi, loin des châteaux dont elles couvrent les flancs ; car telle est l'audace de ces Barbares qu'à défaut de ces petits forts avancés, leur cavalerie arriverait souvent jusqu'au Ravin de la source et même jusqu'aux abords de la Place.

Nous avons un autre poste fortifié entre Saint André et Rosalcazar, que l'on nomme *La Grosse Tour* (1) ; sa situation la rend très utile.

Mines (2)

Les trois châteaux de Saint Philippe, Saint André et Rosalcazar, comme aussi les forts Saint Charles et Saint Ferdinand ont tous un réseau de mines, soit terminé, soit en voie d'exécution. Un souterrain assez grand fait communiquer Saint André avec Saint Philippe, Saint Charles et Saint Ferdinand. Ceci est une œuvre de la plus haute importance pour la défense de toute place forte attaquée et surtout quand on a affaire, comme nous, à des Barbares. Santa-Cruz a aussi une contre-mine du côté de la *Meseta ;* c'est en effet de ce côté que les ennemis ont toujours attaqué ce château. Il faudrait encore creuser une communication souterraine entre la place et le château Saint André où pourrait passer en cas de besoin non seulement la troupe, mais même un mulet chargé, et perfectionner toutes les mines que l'on termine en ce moment.

---

(1) La grosse tour (*Torre Gorda*) fut édifiée en 1570 par le capitaine général Don Louis de Borgia devant la porte de Tlemcen, dont elle devait surveiller les approches ; elle se composait d'une voûte en marabout entourée d'un fossé. Vingt hommes occupaient ce poste pendant la nuit.

(2) Au cours du XVIIIe siècle, les commandants généraux d'Oran firent exécuter tout un réseau de mines et de communications souterraines pour relier entre elles les défenses de la ville. Ces passages furent comblés en grande partie, d'après une clause du traité de 1791 signé par l'Espagne et le dey d'Alger. Nous nous proposons de publier un manuscrit inédit où sont décrits en détail ces divers travaux.

J) La Source (1) et les Jardins de la Ville

Toute l'eau de la ville provient d'une source qui naît, à un quart de lieue de distance, au pied du fort Saint Ferdinand, dans le ravin, entre la montagne de la *Meseta*, Santa-Cruz et la cité d'un côté et, d'un autre, le plateau sur lequel s'élèvent les châteaux de Rosalcazar, Saint André et Saint Philippe. Saint Ferdinand a été construit au-dessus de cette source pour empêcher, en cas de siège, les Maures de s'en emparer : chose qui paraît difficile, surtout pendant la nuit, à cause des coupures irrégulières du ravin.

Depuis cet endroit et jusqu'à la plage, où il se jette dans la mer, ce ruisseau coule dans le ravin ; il est donc impossible d'en détourner le cours pour priver la ville d'eau.

(1) « Au haut de la vallée, dit Shaw (*Voyages*, trad. franç. (Jean Neaulme), 1743, t. I, p. 33), à trois stades de la ville, se trouve une source d'eau excellente, qui a plus d'un pied de diamètre. Le ruisseau qui en sort, coule suivant le tournant de la vallée et, passant sous les murailles de la ville, il la fournit d'eau abondamment. Toute cette vallée est remplie d'objets charmants, comme de précipices formés par des rochers, d'où découlent des filets d'eau, de plantations d'orangers, etc... qui forment un paysage admirable et des retraites délicieuses par leur fraîcheur. »

Voici d'autre part la légende rapportée par Ibn Saad (*Rawda* 45) relative à l'origine de cette source. Un jour le grand saint musulman d'Oran, Mohammed El-Haouari, se promenait avec ses étudiants dans la montagne voisine ; ils eurent soif. « Prends un bâton, dit le saint à son fidèle disciple Ibrahim, et traîne-le derrière toi ; mais en marchant, garde-toi de te retourner. » Ibrahim obéit et descendit vers la ville en traînant son bâton par terre. Mais arrivé au lieu dit *Bîdl*, il s'arrête, se retourne, regarde derrière lui et voit surgir une source qui coulait en suivant la trace de son bâton. Le saint le rejoint et lui dit : « Pourquoi as-tu tourné la tête malgré ma défense ? Si tu avais continué jusqu'au milieu de la ville, c'est là que coulerait maintenant cette eau ! »

Les jardins du ravin (appelé *Raz el-Aïn*) au fond duquel se répand le ruisseau produisent des légumes en abondance. Le lendemain de la conquête d'Oran, en 1509, le cardinal de Cisnéros, tout à la joie du triomphe, adressait une lettre à ses amis de Tolède pour leur décrire la cité conquise et leur annonçait qu'elle possédait des jardins comparables à ceux du paradis terrestre (*es un paraiso de huertas*).

De plus, à partir de sa source jusqu'à la mer, des jardins potagers et des vergers d'arbres fruitiers couvrent les deux versants ; et telle est la fertilité de ces terrains ainsi arrosés qu'en quelques jours, avec une incroyable rapidité, les légumes y poussent, excellents et en si grande abondance qu'ils suffisent à approvisionner la nombreuse garnison d'Oran.

Sur ce même cours d'eau, dans l'espace compris entre la porte de Tlemcen, au Sud, et la plage, s'élevaient jadis quatre moulins, fort précieux pour la population et la troupe ; les ennemis ne pouvaient jamais les priver d'eau, Mais l'an passé, lors de la conquête de la ville, ils eurent à souffrir des désordres de nos soldats. Deux seulement ont été rétablis et sont en pleine activité.

La place et les forts manquent totalement de bois, aussi bien en temps de paix que pendant la guerre ; car il n'y a pas de forêt dans les environs. Autrefois les Maures de Paix en apportaient chaque jour quelques charges ; cela suffisait parce que la population n'était pas très dense et il n'y avait pas de garnison régulière. Ainsi les Maures approvisionnaient la ville des autres denrées et comestibles et l'on ne faisait venir d'Espagne que les espèces non cultivées en Afrique.

A l'Est et au Midi de cette place, sur un espace de plus de quatre lieues, s'étend une plaine très belle et très fertile, quoique dépourvue d'arbres et de sources. Elle est cependant fort trompeuse, parce que coupée de plusieurs ravins de toute sorte, qu'il est difficile de passer et dans lesquels l'ennemi peut s'embusquer en assez grand nombre.

Le long de la côte, vers l'Ouest, on ne rencontre aucune ville ; vers l'Est, à trois lieues d'Oran, on trouve le petit village de *Canastel* (1), jadis habité par des Mau-

(1) « Canastel, dit Shaw (t. I, p. 37), est un petit village situé agréablement au milieu d'un grand bois d'oliviers et au pied d'une longue chaîne de montagnes, du *Djebel Kher* au sud du

res vassaux de cette place et composé d'un petit nombre de chaumières délabrées qui ressemblent plutôt à des porcheries qu'à des maisons. Aujourd'hui ses habitants l'ont complètement abandonné et quelques-uns se sont réfugiés parmi nous.

A quatre lieues au delà de Canastel, on voit le village maritime d'*Arzeu*, plus important, de maisons plus solides, avec un port suffisant pour recevoir des bateaux de tout tonnage. Sept lieues plus loin encore, s'élève *Mostaganem*, qui est, dans cette direction, le port le plus important avant d'atteindre Alger.

J) Le Port d'Oran

Cette place ne possède ni port, ni quais, mais une plage avec un très mauvais débarcadère. L'endroit est peu sûr et exposé aux vents du Nord et de l'Est ; aussi, pour éviter de fâcheuses surprises, les bateaux prennent tous les soirs la précaution de se retirer à Mers-el-Kébir. L'anse ou cale formée par la mer est petite et entièrement dominée par la montagne et le château Saint Grégoire ; c'est là que vient déboucher le ruisseau qui prend sa source auprès de Saint Philippe. Sur cette plage on n'a construit ni magasins, ni maisons, ni abris ; à peine y voit-on quelques rares bâtisses qui servent pour loger le Capitaine du Port et les corps de garde. Plus près de la place s'élèvent quatre grands hangars pouvant contenir 300 chevaux, pour abriter le régiment de dragons d'Oran.

Cap Ferrat, du côté de la mer. » Canastel est la prononciation espagnole de *Krichtel*. Les Krichtel, descendants des zénètes, étaient une tribu de cultivateurs. Alliés des Espagnols, ils les approvisionnaient de légumes et de fruits. « Ils apportaient à Oran, dit El Mecherfi (loc. cit., p. 226), par le moyen des bateaux, toute espèce de légumes et autres subsistances du même genre... Quand ils étaient serrés de près par les musulmans, ils faisaient leur demeure des ravins qui sont aux alentours d'Oran, près du Bordj el Ahmar, au bas du Kheneg en-Nitah (Karguentah). »

SECTION II

Quelques réflexions sur la conquête de cette Place

En 1506, le cardinal don Francisco de Ximénez de Cisnéros, Régent d'Espagne, pour faire cesser les incursions des corsaires d'Oran et de Mers-el-Kébir sur nos côtes et dans nos ports de commerce, entreprit la conquête de Mers-el-Kébir ; il s'en empara et y plaça une bonne garnison. Mais cette troupe était sans cesse harcelée par les Maures d'Oran et, dans une grande sortie, elle fut complètement anéantie (1). Aussi, en l'année 1509, ce prélat résolut de s'emparer d'Oran, qui était une ville très peuplée et commerçante ; ayant donné le commandement de l'armée au célèbre comte Pierre Navarro, il voulut diriger lui-même cette entreprise. Miraculeusement et après une seule bataille livrée aux Infidèles, il réussit à emporter cette ville d'assaut le jour même du débarquement (2). Le cardinal y laissa une garnison importante

---

(1) Dans sa *Chronique des Rois Catholiques*, écrite en latin, Gonzalo de Ayora, un des grands capitaines d'Isabelle et de Ferdinand, nous a conté la déroute éprouvée en 1507, près de Misserghin, par la garnison de Mers-el-Kébir ; son frère prit part à cette malheureuse expédition. Le 4 juin, don Diègue de Cordoue, conquérant et gouverneur de Mers-el-Kébir, sortit avec ses hommes pour aller razzier des douars campés près de la grande Sebka d'Oran. Tout alla bien et les Espagnols ramenaient un énorme butin et des troupeaux lorsque, sur le chemin du retour, dans les gorges de la montagne, ils furent assaillis et massacrés par la garnison indigène d'Oran. Le général lui-même, cerné de près par les ennemis dut son salut à l'obscurité de la nuit et au dévouement d'un de ses écuyers qui se sacrifia pour défendre et protéger son chef. Ceux qui purent, comme lui, éviter par la fuite la mort ou l'esclavage, ajoute le chroniqueur, atteignirent Mers-el-Kébir dans un tel état d'abattement et de découragement que, si les Maures les avaient poursuivis, ils auraient pu facilement se rendre maîtres de la forteresse.

(2) Ce résultat rapide fut obtenu grâce à l'énergie et à la volonté du vieux cardinal de Cisnéros. Lorsque, après avoir gravi les pentes du *Santon* et repoussé les Indigènes qui essayaient de leur barrer la route d'Oran, les troupes espagnoles arrivèrent, en suivant la crête de la montagne, sous les murs de la place, Pierre Navarro fut d'avis de retarder l'attaque décisive jusqu'au lende-

et revint en Espagne, pendant que le comte Pierre Navarro, avec ses troupes, continuant ses exploits, semait la terreur dans toutes les villes maritimes d'Afrique jusqu'à Bougie, située à plus de 120 lieues vers l'Est. Les soldats laissés dans ces places conquises se maintinrent pendant quelque temps ; mais ils ne tardèrent pas à succomber peu à peu et l'Espagne dut renoncer à l'influence qu'elle avait acquise sur les Maures des villes et des douars (1).

Seules les places d'Oran et de Mers-el-Kébir restèrent en notre pouvoir pendant 200 ans. Durant ce long laps de temps, la fertilité des campagnes environnantes attirait de nombreux douars qui se reconnaissaient nos vassaux et vivaient sous notre protection, pour cultiver les terres qui leur avaient toujours appartenu. Ces Maures fournissaient chaque année une certaine quantité de grains, fixée d'après l'étendue et la valeur du sol occupé ; et le roi d'Espagne offrait tous les ans, à chacun des cheikhs une certaine somme d'argent, proportionnelle

main, parce que le jour finissait. Mais le prélat, qui était resté en prières dans la chapelle de Mers-el-Kébir, lui intima l'ordre de donner immédiatement l'assaut. Les chrétiens pénétraient dans Oran à la tombée de la nuit et s'en rendaient maîtres en quelques minutes.

(1) Cisnéros avait exigé, pour commander l'expédition d'Oran, son ami Gonzalve de Cordoue. Celui que les Espagnols appellent *Le Grand Capitaine* venait en effet de s'illustrer en chassant les Français de tout le sud de l'Italie. Ferdinand le Catholique l'avait créé vice-roi de Naples. Mais il était jaloux de sa popularité et de sa gloire. Il le refusa catégoriquement au cardinal et le remplaça par Pierre Navarro, l'inventeur des mines, qu'il venait de faire comte d'Oliveto. Après la prise d'Oran, Navarro remporta de nouveaux succès en Afrique. Au cours de l'année 1510, il enlevait de haute lutte Bougie et Tripoli de Berbérie. Toutes les villes de la côte algérienne firent leur soumission, Alger accepta une garnison castillane devant son port ; le roi de Tlemcen signa un traité d'alliance avec Ferdinand et lui envoya des cadeaux. Peu à peu cependant la puissance espagnole alla s'affaiblissant et 50 ans après, les Turcs enlevaient Bougie, s'établissaient à Tlemcen, imposaient une capitulation honteuse aux troupes d'Oran.

au nombre de tentes dont se composait sa tribu : l'intérêt les rapprochait ainsi davantage de nous.

De plus, les Maures approvisionnaient la place de viande, de volailles, de bois et de toute sorte de comestibles qu'ils cédaient à un prix très modéré ; les autres vassaux apportaient aussi du blé. Cela suffisait largement aux besoins de la troupe et des habitants ; on peut supposer même qu'on vendait le superflu à des marchands, pour le compte du roi ; le produit de ces ventes servait à payer une partie des autres dépenses (1). Ainsi le Trésor royal n'envoyait que 57.000 piastres en espèces : somme estimée nécessaire pour l'entretien complet de ces places.

Oran livrait encore à des commerçants espagnols ou étrangers de grandes quantités de grains, des cuirs, de la cire et des fruits d'Afrique ; il ne faut point cependant exagérer l'importance de ces exportations, car nous autres Espagnols, nous sommes toujours signalés par une négligence extrême quand il s'est agi de développer notre commerce.

La population de cette ville devait comprendre environ 500 habitants ; il y avait quelques familles de noble descendance. Les hommes formaient la milice de cette place ; le roi les payait en nature et leur accordait certains droits.

La garnison ordinaire se composait la plupart du temps de quelques compagnies d'infanterie et de cavalerie détachées des régiments espagnols qui se trouvaient à proxi-

(1) Vallejo exagère sûrement, lorsqu'il prétend que les places d'Oran et de Mers-el-Kébir étaient ravitaillées abondamment par les Maures alliés, au cours des siècles précédents. Il suffit de lire la correspondance et les comptes rendus des capitaines généraux pour constater que l'Espagne envoyait, non seulement de l'argent, mais des provisions de toute sorte et très souvent même des charges de blé et de comestibles. Il est bien évident que les Espagnols ne surent pas profiter de leur situation à Oran. Une réclamation de Venise à l'empereur Charles Quint, formulée quelques années après la conquête, prouve que le commerce que les nations méditerranéennes faisaient avec le royaume de Tlemcen par le port d'Oran avait cessé complètement.

mité de la côte. Le nombre des soldats augmentait ou diminuait selon les nécessités de la guerre, soit en Espagne, soit à Oran. On n'y envoyait des régiments entiers que pour repousser une attaque des Turcs d'Alger ; le péril passé, on les ramenait dans la Péninsule. Il y eut rarement plus de 1.500 hommes, fantassins et cavaliers. C'est avec eux que l'on organisait ces expéditions ou sorties (appelées *Jornadas*), vers les douars qui, sans se reconnaître officiellement nos vassaux, venaient s'installer à proximité de la place. Pour les atteindre, il fallait pouvoir tomber sur eux après une nuit de marche forcée et revenir la nuit suivante ; ces précautions étaient nécessaires et le succès de l'entreprise dépendait uniquement de la rapidité avec laquelle elle était exécutée. Les Maures et les bêtes capturés dans les sorties étaient vendus publiquement ; les fonctionnaires, la troupe et les habitants se partageaient le produit de cette vente, conformément à certaines règles établies ; une infime partie entrait dans la caisse du Trésor royal.

Il advint qu'à plusieurs reprises des Capitaines généraux, trop hardis, entreprirent des expéditions de ce genre vers l'intérieur du pays, soit avec la garnison, soit avec des troupes demandées en Espagne, pour acquérir de la gloire ou pour ramener du butin ou encore pour attaquer les Turcs d'Alger au moment où ils venaient percevoir les impôts. Le résultat fut toujours des plus funestes et des milliers d'hommes furent taillés en pièces (1). Et combien n'en avons-nous pas perdus nous-mêmes, depuis le 1er juillet de l'année 1732 ! Les sommes

(1) Valléjo fait, sans doute, allusion à l'expédition infortunée du comte d'Alcaudete, capitaine général d'Oran de 1534 à 1558. Le 26 août 1558, son armée fut anéantie sous les murs de Mostaganem, par Hassan, dey d'Alger. Alcaudete lui-même fut tué en combattant et les Turcs firent de 5.000 à 6.000 prisonniers, parmi lesquels le fils du général, Don Martin et la grande majorité des officiers. Cf. P. Ruff : *La domination espagnole à Oran sous le gouvernement du comte d'Alcaudete*. Paris (E. Leroux), 1900.

dépensées pour reprendre ces places sont également incroyables. Que d'argent pour l'entretien des troupes de l'expédition, pour la garnison actuelle, pour terminer les fortifications inutilement commencées et pour une foule d'autres frais extraordinaires dont l'énumération serait longue ! Car, en toute franchise, la place et ses forts sont en plus piteux état de défense aujourd'hui qu'il y a deux ans, lorsque l'ennemi les a abandonnés : réserve faite des bonnes et nombreuses mines que l'on a pratiquées, tout ce que l'on a exécuté ou, pour mieux dire, commencé est défectueux. On peut affirmer certes qu'ici *l'Espagne a troqué des monceaux d'or contre des montagnes de pierres* et que jamais elle ne retirera de cette possession le moindre profit pour son honneur et son commerce ou pour la propagation de la religion catholique.

Afin de bien garder cette place forte, il faudrait au moins, en temps normal, 8 bataillons complets et un régiment de dragons ; car il y a sept forts ou châteaux à doter, sans compter les fortins et réduits. On devra payer ces troupes et ensuite les nourrir avec les vivres importés d'Espagne ; le transport coûtera beaucoup d'argent, sans même tenir compte des risques occasionnés par la présence des corsaires.

Je crois très lointain et très problématique le temps ou les Maures de ces contrées reconnaîtront notre souveraineté et redemanderont la protection de nos armes, comme ils le faisaient avant 1708 (1) ; les motifs qui à

(1) Au cours de l'année 1707, pendant la guerre pour la succession d'Espagne, le roi Catholique, Philippe V se trouvait aux prises avec les ennemis redoutables et nombreux auxquels il devait disputer pied à pied certaines provinces de son propre royaume. Le dey d'Alger *Bakthache*, au courant de cette situation critique et des revers éprouvés par les armes espagnoles, résolut de tenter un coup de main sur Oran, sachant bien que la Place ne recevrait aucun secours de la Péninsule et qu'elle se défendrait par ses propres moyens. Il fit part de ses projets au bey de l'Ouest, *Moustafa Bou Chehar'am* (appelé *Bigotillos* par les chrétiens) qui, de Mazouna transporta sa résidence à

cette époque les poussaient vers nous n'existent plus aujourd'hui : alors les barbares, voisins de ces places, n'étaient pas aguerris et ne possédaient pas des armes, comme de nos jours (c'était chose rare de trouver quatre ou cinq fusils ou une espingole, quelquefois un pistolet) ; tous portaient un sabre et un coutelas : tels sont les grands changements opérés dans ce pays pendant l'occupation turque (de 1708 à 1732), grâce à l'importation intense d'armes françaises et anglaises.

L'Espagne se flattait d'avoir ici de nombreux partisans et de ramener à son obéissance toutes les tribus qui naguère acceptaient son joug, en échange de certains bénéfices ; elle comptait sur une énergique réaction contre le despotisme cruel des Turcs. Mais nous voyons ces espérances s'évanouir ; nous n'avons trouvé que haine ou indifférence. Cela provient, sans nul doute, de la politique astucieuse et barbare pratiquée dans cette province, pendant leur dernière occupation, par les Ottomans ; ils ont fait périr par l'épée presque tous les grands cheikhs des tribus fidèles à notre alliance, ainsi que tous les autres Maures valeureux. Entre temps, tous les indigènes déjà vieux, qui depuis leur naissance, suivant en cela l'exemple de leurs parents et de leurs aïeux, vivaient dans notre amitié et sous notre protection, se sont éteints peu à peu. Les Maures, qui aujourd'hui sont des hommes, n'ont jamais connu notre amitié ; ou, s'ils ont vécu un temps très court sous notre domination, ils n'en ont point gardé le souvenir ; ils ne savent qu'une chose : c'est qu'ils doivent nous traiter comme des ennemis. Les Turcs, leurs

Mascara, appela les Indigènes à la guerre sainte et, avec l'aide des Turcs d'Alger commandés par *Ouzoun Hassan*, gendre et lieutenant du dey, vint mettre le siège devant Oran. Le château Santa Cruz tomba le premier en leur pouvoir, puis les autres forts ; la place fut évacuée et les vainqueurs firent leur entrée triomphale le 20 janvier 1708, tandis que le capitaine général, Don Charles Carafa, s'enfuyait à Mers-el-Kébir et de là regagnait l'Espagne avec la population civile et le reste de la garnison. *Bou Chelar'am* fit d'Oran sa capitale ; il y resta jusqu'en 1732.

maîtres actuels, n'oublient pas de le leur rappeler à tout instant, efficacement secondés par les nations européennes qui commercent avec eux.

Admettons cependant que, par impossible, les Maures veuillent bien se soumettre à nous, comme autrefois, signer avec nous des conventions pour cultiver les terres, payer les impôts corespondants et les tributs, commercer librement avec nous : les bénéfices que nous procurerait cet état de choses ne compenseraient pas les dépenses que nous devons consentir pour l'entretien d'une nombreuse garnison, la défense des châteaux-forts et de la place et la conservation d'une possession africaine. Car les exportations se réduisent ici à quelques tonnes de céréales, très peu de cire et de laine : la plupart des produits sont drainés par les étrangers vers les autres ports de Barbarie. Ainsi de toutes façons, nous resterons dans cette ville pour notre bon plaisir ; mais nous ne retirerons jamais de notre conquête le plus petit avantage.

Mais, objectera-t-on, les troupes et les engins de guerre apportés d'Espagne ne coûtent pas plus à la Couronne, n'exigent pas plus de frais d'entretien à Oran que dans une autre place forte du royaume ! Il est certain qu'il faudrait la même somme pour les soldes et le prêt de ces hommes s'ils étaient en Espagne ; mais le roi peut-il les utiliser ailleurs, s'il a besoin de leur secours ? On doit donc, pour les remplacer, créer d'autres corps d'infanterie et de cavalerie ou se résoudre à diminuer d'autant l'armée espagnole. Cette ville sera toujours, quoi qu'on dise, un poids mort pour notre royaume.

J'ajouterai que dorénavant nous y serons moins en sécurité qu'avant 1708. Jadis les Maures et même les Turcs d'Alger considéraient Oran comme une citadelle imprenable ; jamais ils n'avaient osé l'attaquer ; dans leurs esprits, ils la voyaient plus redoutable qu'elle ne l'était en réalité. Naguère ils vinrent l'investir, sans espoir de la prendre cependant ; les circonstances et nos propres malheurs favorisèrent si bien leur tentative, qu'ils parvin-

rent à s'en rendre maîtres. Enhardis par ce premier succès, ils ne manqueront pas de revenir encore chaque fois qu'ils verront l'Espagne engagée dans une guerre européenne sérieuse.

Certains pensent que nous pourrions à peu de frais et sans difficulté nous maintenir dans Mers-el-Kébir ; ils croient que nous priverions ainsi les corsaires algériens d'un port convenable et très sûr pour leurs vaisseaux qui ravagent toute la Méditerranée et infestent nos côtes d'Espagne ; ils ajoutent même que la forteresse de Mers-el-Kébir, bien aménagée et solidement armée nous permettrait de conserver le port, et de tenir en respect la Place d'Oran ainsi que tous ces rivages des pays barbaresques.

Ces gens-là se trompent beaucoup ; dès que les Maures seraient maîtres d'Oran, des châteaux Saint Grégoire et Santa-Cruz, de la *Meseta* et de la colline du *Santon*, ils seraient aussitôt maîtres absolus du port. Il leur suffirait de construire un ou deux fortins armés d'artillerie lourde sur le rivage, tout près de Mers-el-Kébir, quelques postes fortifiés sur la colline et dans le ravin de la *Fontaine des Tortues* (1) ; il nous serait impossible de les attaquer et ils tiendraient sous le feu de leurs canons, appuyés au besoin par ceux de Saint Gégoire, tout le port, où un seul de nos vaisseaux ne pourrait venir se réfugier.

Il conviendrait encore moins de lancer les troupes de la forteresse dans une sortie, pour occuper les hauteurs environnantes ; car la montagne, très abrupte en cet endroit et presque inaccessible pour l'infanterie, serait imprenable si les Barbares en occupaient la crête. Il résulte de toutes ces considérations que *la baie et le port de Mers-el-Kébir ne peuvent nous servir qu'à la condition de posséder Oran, et on ne peut conserver Oran qu'à la condition de posséder en même temps Mers-el-Kébir.*

(1) *La fuente de los galapagos* (la fontaine des tortues) désigne la petite source qui fournit l'eau potable à Mers-el-Kébir ; elle est située au flanc de la colline du Santon.

SECTION III

Principales tribus du royaume de Tlemcen (1)

A) ***Tribus de cavaliers nobles qui restent unies.***

Les *Ouled Ali* ; leur cheikh se nomme Ben Damous ;
Les *Ouled Soliman* ; leur cheikh est Bou Azza ;
Les *Ouled Brahim* ; leur cheikh est Ben Chafal.

(1) Vallejo énumère ici les principales tribus que l'on trouvait installées en Oranie depuis quelques siècles. Il serait difficile de les situer exactement, car la plupart menaient une vie nomade, changeant souvent de résidence : pendant l'hiver, elles s'en allaient vers le Sahara, en quête de pâturages pour leurs troupeaux et elles revenaient au printemps pour s'occuper des moissons. Certaines stationnaient ordinairement dans les environs d'Oran, comme les *Chafai*, les *Ouled Chalfa*, les *Ghomra* (ou *Ghomara*) ; les *Beni Rached* au contraire vivaient dans le Djebel Amour ou Djebel Rached, très éloignées de la côte méditerranéenne, avec les *Soueid*. D'autres campaient près de Mostaganem, comme les *Habra* et on les retrouve plus tard dans la plaine de Sirat. Leurs noms, plus ou moins déformés et difficiles parfois à reconnaître, reviennent souvent dans les documents officiels émanant des gouverneurs d'Oran et dans les récits ou relations particulières.

Presque toutes ces tribus étaient des fractions de deux grandes races qui habitaient le royaume de Tlemcen un siècle après l'invasion musulmane : les *Beni Rached* de la puissante famille des Zénata et d'origine berbère ; les *Beni Amer*, envahisseurs arabes qui avaient occupé le nord de l'Oranie. Leur attitude en face des Espagnols changeait souvent ; mais en général les Arabes faisaient volontiers alliance avec les chrétiens : les *Chafai* et les *Hamian* furent presque constamment leurs amis et leur soutien, tandis que les *Beni Rached*, les *Ouled Saïer* et autres berbères les haïssaient cordialement.

Au XVIIIe siècle, les tribus nommées par Vallejo pouvaient mettre sur pied de guerre environ 10.000 cavaliers et 17.000 fantassins. Une statistique mentionnait, aux premiers jours de la conquête française, près de cent tribus dans le département d'Oran, capables de fournir un contingent de 250.000 à 300.000 combattants. Les *Ouled Soltman* étaient regardés comme le plus puissant de tous ces groupements indigènes vers 1734.

Ils avaient tous à défendre leurs biens et leur existence contre deux ennemis également odieux : les Espagnols d'Oran et les Turcs d'Alger. *El Mecherfi* donne d'importants renseignements sur les Maures alliés des chrétiens (*Revue Africaine*, 1924, p. 193 et suiv.). Voici un fait caractéristique qui se produisit pendant le gouvernement de Vallejo. En 1734, les deux grands chefs du royaume, *Ben Damous* et *El Mezuar* vinrent à Oran demander le secours des Espagnols contre le Bey de l'Ouest nommé par les Turcs. Ils disposaient de guerriers nombreux et voulaient déli-

Les *Ouled Sayer ;* leur cheikh est El Mezouar ;

Les *Ouled Muça ben Abdallah ;* leur cheikh se nomme Ben Youssef ;

Les *Alaxeses ;* leur cheikh se nomme Belkacem ;

Les *Ouled Exbara ;* leur cheikh se nomme El Arbi ben Seror.

Les *Ouled el Maïmoun ;* leur cheikh est Mohammed ben el Lekhal ;

Les *Ouled Chalfa ;* leur cheikh est Hamet ben Khalifa ;

Les *Ouled Es-Soltan ;* leur cheikh est Mohammed ben Es-Soltan.

B) *Tribu de paysans*

Les *Hamian,* dont le cheikh se nomme Bachir Beniamine. Ces Maures vivent avec ceux de Ben Damous.

C) *Tribus indépendantes*

Les *Habra ;* leur cheikh est Habas ;

Les *Emcher ;* ceux-ci n'ont pas de cheikh ; chaque douar obéit au chef qu'il choisit ;

Les *Beni Yacoub,* dont le cheikh est Mohammed Bou Sedra ;

Les *Beni Chocran,* dans les montagnes de Mascara ; un conseil de vieillards les gouverne ;

Les *Chafai* et les *Ghomra,* dispersés parmi les autres tribus du royaume.

D) *Tribus sédentaires*

Les *Ouled Sidi El Abdallah,* leur cheikh est Bou Hazza ;

Les *Ouled Sidi Hamet Ben Youssef,* leur cheikh est Ez Zarochi ;

vrer toute la province de la domination turque. L'Espagne, dit l'historien qui rapporte ce fait, avait une belle occasion d'étendre sa puissance au loin et de se faire des alliés. Valléjo les accueillit avec bienveillance et demanda à la Cour la permission d'agir ; on lui répondit par un refus formel. Quelques jours après, le Bey accordait l'*aman* à ces cheikhs et les mandait auprès de lui, à Mascara. Il leur fit lâchement couper la tête.

Les *Ouled Sidi Saïd,* leur cheikh est Sidi Mohammed ;

Les *Ouled Sidi El Masoud,* leur cheikh est El Chargaragui.

E) *Tribus de l'Ouest*

Tlemcen, son caïd est Ben Hamza ;

El Gazel ; dans ces montagnes, ce sont les anciens qui gouvernent ;

Ouelhaza ; son cheikh est Ben Rached ;

Les *Traras,* terrain montagneux parsemé de villages.

F) *District de Mascara*

Il y a quatre bourgs, dont le principal est *Mascara ;* viennent ensuite : *Carte, El Kalaa, El Bordj.* On y trouve les tribus suivantes :

Les *Beni Rached,* dont le cheikh se nomme Mohammed Ben Messada.

Les *Hachem,* dont le cheikh est Ech-Chargaragui ;

Les *Morabites.*

G) *District du Levant : Mostaganem et ses environs*

Mostaganem ; son caïd est Bengara ;

Mazagran ; grande ville ; son cheikh est Sidi Mohammed Biati ;

Les *Soueïd ;* leur cheikh est El Djillali Bengana.

SECTION IV

Aperçu des méthodes pratiquées jadis a l'égard des Maures qui contractaient alliance avec les gouverneurs de ces Places.

Tous les ans, les tribus indigènes de cavaliers nobles et les douars isolés de paysans faisaient renouveler le sauf-conduit que leur délivraient les Espagnols : chaque tribu et chaque douar déclarait le nombre de tentes qu'il comprenait. Bien entendu, on exigeait un impôt annuel de

deux *doblas* (ou 12 réaux), payables en céréales. Lors du dernier versement effectué par les Maures avant la perte d'Oran (1708), la *dobla* fut évaluée 28 *barchillas* de blé, soit 112 *almudes* maures (une *fanega* castillane vaut 8 2/3 *almudes* ; les 112 *almudes* équivalaient donc à 13 *fanegas*, moins 2/3 (1). Lorsque le Capitaine général avait ratifié les conventions, les bureaux de l'Intendance et de la Comptabilité en prenaient note, assignaient en compte sur le grand livre les livraisons, avec les noms des contribuables, afin d'éviter dans la perception de l'impôt toute erreur et toute injustice.

Les douars et les tribus qui exigeaient un sauf-conduit, amenaient les fils des cheikhs en otages ; ces otages du roi (c'est ainsi qu'on les appelait) restaient à Oran jusqu'au paiement intégral de l'impôt ; ils recevaient du Trésor royal, pour leur subsistance, une indemniité journalière qui variait selon la qualité des personnes : trois ou quatre réaux de billon provincial ; d'autres six ou huit ; quelques-uns dix ou douze (le réal de billon de cette Place était la quarantième partie du réal d'argent).

Les traités de protection étaient accordés pour un an seulement, du mois d'août au mois d'août. Ceux qui voulaient rester nos alliés, réclamaient un nouveau traité avant l'époque des semailles ; le Capitaine général stipulait une augmentation ou une diminution d'impôts, selon que le douar ou la tribu avait accru ou amoindri le nombre de ses tentes.

Voici dans quelles circonstances on fixait le montant de ce tribut (appelé *Romia*), ainsi que le prix des céréales que les Maures devaient apporter à Oran. Vers le mois de juin, le Capitaine général convoquait tous les grands personnages et les chefs du royaume ; ils estimaient en-

(1) Les unités de mesure pour les céréales étaient : la *fanega* castillane, qui valait 55 litres ; l'*almud* ou *almudi* arabe, qui valait 6 litres et demi ; la *berchala* (ou *barchilla*, ou *barchela*, du catalan *barcella*), qui valait 723 litres.

semble le rendement de la récolte dans ces régions et spécifiaient un prix de vente pour la mesure de blé et la mesure d'orge.

Des cadeaux habilement distribués gagnaient les bonnes grâces de ces Maures. On réunissait dans le château de l'Alcazaba tous les nobles et les cheikhs ainsi que les chefs des paysans et les notables des *Zafinas* de Chafa, Hamian et Habra ; on leur offrait un déjeuner qui comprenait des plats de poisson en conserve, des beignets et des fruits de toute sorte. Alors le Capitaine général leur parlait du prix de l'impôt (*romia*) pour cette année, du blé et de l'orge qu'ils pourraient lui vendre ; ainsi, avec beaucoup d'adresse et grâce à l'appui de quelques-uns de ses hôtes déjà gagnés à sa cause, il parvenait à imposer sa volonté. Lorsque tout était terminé, il recevait dans son bureau chacun des cheikhs et lui remettait une somme d'argent, préparée d'avance, et dont la valeur correspondait à la qualité et à l'autorité du Maure. A sa sortie, chacun d'eux recevait en outre une certaine quantité de tabac du Brésil (très estimé parmi les Indigènes).

Dans le cas où le blé que les Espagnols devaient acheter était taxé à un très bas prix, les Maures se contentaient d'acquitter l'impôt de *romia* et de *temin* (1) ; mais ils refusaient de vendre autre chose. Alors les bureaux de l'Intendance calculaient ce qui manquait pour parfaire la provision d'orge et de blé de l'année ; le Capitaine général répartissait cette quantité entre les diverses tribus et les douars du royaume, selon leur importance et leurs ré-

(1) D'après Diègue Suarez, historien d'Oran, les Maures qui acceptaient la suzeraineté des Espagnols pour vivre en paix dans la province, acquittaient l'impôt appelé *romia*. Le tribut payé par ceux qui habitaient le voisinage immédiat de la place se nommait *temi* ou *temim*. Si la provision de blé et d'orge était insuffisante, les tribus étaient obligées de vendre aux Oranais, au prix courant, la quantité de céréales exigée pour la manutention de la troupe et des habitants. On désignait sous le nom de *garrama* l'impôt que les Turcs d'Alger percevaient chaque année, *manu militari*, sur les indigènes de l'Algérie.

coltes ; et les cheikhs étaient dans l'obligation de faire apporter à Oran les céréales demandées.

Lorsque les Indigènes venaient, avec leurs charges de blé, acquitter l'impôt, on leur donnait une petite somme d'argent pour frais de déplacement : les nobles recevaient, selon leur importance, de 6 à 10 réaux de billon de cette province par jour ; les cheikhs de paysans, trois réaux ; les autres, un ou deux réaux seulement. Il en était de même, dans le courant de l'année, lors de la venue de quelque notable ou de ses écuyers. A chacun des paiements exécutés par les Maures, le Secrétaire du Gouverneur leur délivrait un reçu, contresigné par le Contrôleur et l'Intendant, ainsi que par le Trésorier-payeur.

Dès qu'ils avaient accompli toutes les obligations pour le versement des impôts, les cheikhs recevaient, dans les bureaux de la Trésorerie, un don en espèces, variable selon leur qualité, les services qu'ils avaient rendus au cours de l'année et selon le montant des contributions ; certains chefs cependant et quelques nobles, par une faveur spéciale du roi et des Capitaines-Généraux, percevaient constamment 50 ou 60 et même 80 ou 100 piastres, en considération de leur attitude loyale envers les Espagnols de cette Place ; on leur donnait, en plus, un réal d'argent pour chaque doublon de blé livré.

Les *Zafinas* (1) de Chafai et de Hamian étaient les vassaux de sa Majesté. On ne leur accordait point, comme aux autres, un traité de protection ; ils ne payaient pas le même impôt ; ils ne laissaient pas d'otages entre nos

(1) On désignait sous le nom de *zafinas* l'ensemble des tribus de paysans qui vivaient dans les environs d'une ville, et en particulier d'Oran ; ils étaient vassaux d'Espagne. « *Zafina*, dit Marmol (*Descripcion general de Africa*, Grenade, chez René Rabut, 1573), est un grand groupement où sont plusieurs douars d'Arabes et de Berbères ». Et Suarez ajoute : « Les Maures de la province appellent *zafina* l'endroit où se réunissent des douars en grand nombre. » On distinguait les trois *Zafinas* des *Hamian*, des *Chafai* et des *Habra*.

mains. Voici comment on agissait avec eux : au moment des semailles on envoyait chez eux des *Almogataces* (1) pour prendre note des champs que chaque douar ensemençait. Puis on convoquait leurs cheikhs ; en présence du Capitaine-général, des officiers de l'Intendance et des Interprètes, on consignait sur les registres le nombre des contribuables, l'étendue cultivée par chacun d'eux. Chaque tente devait payer un doublon de blé et, pour chaque champ ensemencé, 30 *almudes* d'orge. Les chefs recevaient la même gratification et un réal d'argent pour tout doublon de blé entré dans nos magasins.

Lorsque des cheikhs, nobles ou vilains apportaient du retard dans l'accomplissement de leurs obligations on publiait un édit pour leur rappeler leur devoir et leur accorder un délai, à l'expiration duquel ils étaient considérés comme ennemis de l'Espagne. Cet édit, dont on déposait le double dans les bureaux du Gouverneur, était traduit en arabe par l'un des interprètes et affiché sur les portes de Tlemcen et de Canastel. Les retardataires accouraient alors, payaient les sommes dues ou se disculpaient et demandaient un nouveau délai. Le chef qui, malgré cet avis, persistait dans sa rébellion, s'éloignait avec son douar, pour se mettre à l'abri de nos poursuites ; on vendait ses otages et le produit de cette vente était versé au Trésor Royal.

Modèle du traité de protection (Seguro) que l'on accordait aux Indigènes

« Moi, Don X... Capitaine-Général des Places d'Oran, de Mers-el-Kébir, et des Royaumes de Tlemcen et de Té-

(1) Les *Almogataces* étaient des maures transfuges qui se réfugiaient à Oran et acceptaient de servir d'auxiliaires aux Espagnols ; ils combattaient à leurs côtés, leur rendaient toute sorte de services et vivaient parmi eux comme de fidèles alliés. Par mépris, leurs coreligionnaires les appelaient *mer'atis* (baptisés), d'où leur nom de *Mogataces*. Plus tard ils formèrent un corps organisé de fantassins.

nès, ayant pris connaissance du désir que vous, N... cheikh noble et chef de la tribu de N..., avez exprimé de vouloir servir le Roi, notre Seigneur, et vivre sous sa royale protection, de la demande que vous m'avez adressée pour un douar de dix tentes, et de la promesse formelle que vous avez faite de vous employer fidèlement au service de Sa Majesté et de tous les gens de guerre qui combattent sous ses bannières royales ; sachant de bonne source que vous garderez votre parole, j'ai décidé de vous accorder ce traité qui vous place sous notre garde jusqu'à la fin du mois d'août de l'année prochaine. Vous avez l'obligation de payer, à Sa Majesté, par voie de contribution, 20 doubles en blé ; ce qui représente l'impôt de romia, calculé à raison de deux doubles par tente. Pour chacune de ces doubles, vous devrez livrer autant de mesures de blé qu'il sera décidé dans la taxation de la récolte, et les déposer dans les magasins royaux de cette Place. Si des Maures ennemis veulent se joindre à votre douar ou tribu, vous vous y opposerez de toutes vos forces ; s'ils persistent dans leur dessein, vous devrez me rendre un compte exact de la situation. Toute négligence de votre part attirerait sur vous et sur votre douar des châtiments terribles ; il en serait de même dans le cas où vous commettriez un crime de lèse-majesté.

Ce traité, vous le présenterez dans les bureaux de l'Intendance et de la Comptabilité de ces Places ; le contrôleur et le trésorier le prendront en compte pour vous délivrer, en temps opportun, décharge des sommes que vous aurez acquittées en paiement de l'impôt sus-mentionné, et ainsi tout douar de votre tribu ou lignage qui n'aura pas, à votre exemple, sollicité de nous une alliance semblable, sera considéré comme ennemi.

En foi de quoi je vous ai fait délivrer ce traité signé de ma main, scellé du sceau de mes armes et contre-signé par mon secrétaire.

Donné en la Royale Alcazaba d'Oran, le...

Tout était mis en œuvre pour amener les indigènes à solliciter ce traité de protection, à s'établir dans les régions les plus proches, et à cultiver les terres qui leur étaient assignées. Oran parvint ainsi à étendre sa domination jusque sur 140 douars et l'impôt régulier produisit, certaines années, de 15 à 16 mille mesures de blé et de 4 à 5 mille mesures d'orge ; mais si l'on tient compte des dons, des gratifications, des cadeaux nombreux offerts aux Maures, nobles ou vilains, ainsi que du bas prix des céréales dans cette province, on est obligé de constater que le Trésor Royal aurait eu plus de bénéfice à les acheter simplement qu'à les recevoir en manière de tribut obligatoire.

On croit vulgairement que la conservation et l'entretien de ces places ne coûtaient annuellement à l'Espagne que la somme de 57.000 piastres (chiffre officiel) et que cet argent, avec les recettes de la douane, suffisait pour payer toutes les soldes et toutes les dépenses. C'est une erreur manifeste. Et en effet, dès la réception de cette somme, l'Intendance déduisait en premier lieu la solde intégrale du Capitaine-général et de ses subalternes, du gouverneur de Mers-el-Kébir, et de quelques autres officiers. On ajoutait à cet état de dépenses le montant nécessaire pour compléter la provision en céréales de l'année : les quantités provenant des contributions des indigènes ne représentaient même pas la moitié de la consommation annuelle ; car, à cette époque, on ne pratiquait pas la distribution quotidienne aux troupes de pain de munition, mais on donnait tous les mois une ration de blé à tous ceux qui entraient dans la Milice, c'est-à-dire à presque tous les habitants de la ville, et le roi servait en outre à certains particuliers des pensions payables en nature. Il fallait aussi déduire les soldes du Contrôleur, de l'Intendant et de tous leurs subalternes et employés ; l'argent nécessaire à la manutention de l'Hôpital, au paiement des frais pour l'entretien de la place, de son admi-

nistration, de ses magasins et de tous les autres bureaux.

On réservait encore une somme assez élevée pour les travaux de fortifications ; certains Capitaines-généraux exécutèrent ici des œuvres importantes, comme il appert des écus d'armes et des inscriptions que l'on peut encore voir en divers points de la ville et de ses forts. On dépensait enfin beaucoup pour les pensions, les droits et les cadeaux offerts, au nom du roi, aux Maures feudataires qui assuraient la rentrée des impôts dans leurs douars et leurs tribus.

Il est facile de calculer que les soldes, la provision de céréales, l'Hôpital, les fortifications, les dons faits aux indigènes absorbaient la totalité de la somme (57.000 piastres) reçue d'Espagne. Lorsque, tout à fait exceptionnellement, il restait quelque argent, on le distribuait aux officiers et soldats de la garnison ; cela représentait d'ailleurs la seule solde qu'ils percevaient au cours de l'année. A ces officiers et soldats, qui étaient presque tous des habitants d'Oran, le roi accordait une certaine solde payable en écus d'argent ; en général on ne la leur payait pas, comme il a été dit, parce que les fonds manquaient ; mais ils possédaient ainsi une créance à valoir sur le Trésor royal, qu'ils arrivaient souvent à faire encaisser à Madrid, par l'intermédiaire d'agents ou de personnes haut placées.

Le Capitaine général recevait, en plus de sa solde, 5.000 écus d'argent pour frais de maison et autres dépenses inhérentes à cette charge, qui devaient être prélevés sur les revenus de la douane et le quint des razzias et des prises. Or le montant des deux produits suffisait à peine et très souvent même ne suffisait pas à parfaire cette somme.

Les razzias (1) ou expéditions (en espagnol — *jordanas*)

(1) Les razzias avaient deux buts : semer la terreur et la crainte parmi les populations indigènes de la province et ramener du butin. Vallejo, avec raison, juge sévèrement ces expéditions qui

exécutées ici contre les maures de guerre qui ne payaient point tribut ressemblaient étrangement aux incursions rapides des Tartares dans la Hongrie, la Pologne et autres contrées voisines : les Espagnols se conduisaient, en tout et pour tout, comme ces Barbares.

Un indigène de basse condition venait proposer à un gentilhomme d'Oran de lui vendre un douar (ou des douars) qui, sans l'autorisation du Capitaine général, s'était installé à 8. 10, ou 12 lieues de la place. Il convenait avec ledit gentilhomme qui recevait sa dénonciation, du prix de cette trahison : c'était ordinairement une de ses esclaves mauresques que l'indigène lui demandait en mariage et deux ou trois cents piastres en espèces, blé ou bétail, comme dot pour la jeune fille.

Ayant conclu son marché avec l'espion, le chevalier allait trouver le Capitaine-général et lui faisait part de sa démarche. Ils calculaient ensemble le profit que chacun d'eux retirerait du butin promis : environ le tiers de la valeur totale de la prise ; puisque, conformément aux règlements anciens, le dénonciateur devait recevoir sept piastres par indigène, grand ou petit, homme ou femme, capturé au cours de l'expédition, dix pour cent, en nature ou en espèces, des Maures, des têtes de bétail et autres biens ou effets ramenés à Oran et enfin une somme représentant la valeur de la mauresque, de l'argent et des hardes donnés à l'indigène ; le reste était distribué selon des conventions secrètement passées entre le

suscitaient partout des haines. On peut y voir la cause principale de l'échec d'une politique à courte vue qui eut pour résultat l'abandon d'Oran. Il est curieux de trouver les mêmes appréciations et les mêmes blâmes sous la plume d'un simple soldat, Diègue Suarez qui vécut près de 30 ans à Oran vers la fin du XVIe siècle. A l'époque où écrit Vallejo, Philippe V, roi d'Espagne interdit toute sortie aux commandants généraux, sous les peines les plus sévères. La garnison, volontairement enfermée dans l'enceinte de la ville, resta prisonnière pendant près d'un siècle, soumise de la part des Indigènes ou des Turcs à un blocus continuel agrémenté, de temps à autre, de quelque siège en règle.

Capitaine-général et le gentilhomme qui revendait le douar ennemi.

Après cela, on dépêchait, en toute hâte un *Almogataz* et un cavalier chrétien, qui avaient visité la contrée où devait se trouver le douar, pour reconnaître son emplacement exact et le plus ou moins grand nombre de tentes qu'il comprenait. Pendant ce temps et jusqu'à leur retour, l'espion restait sous bonne garde, dans la Ville.

Les deux éclaireurs revenaient rapidement et confirmaient l'exactitude des détails donnés par le Maure. Ce même soir, à la tombée de la nuit, le Capitaine-général partait en expédition avec tous ses gens de guerre, cavaliers et fantassins, qui pouvaient l'accompagner. Ils marchaient en grande diligence toute la nuit pour aller se poster aux approches du douar ; aux premières lueurs de l'aube, ils attaquaient avec une violence inouie, tuant et blessant tous ceux qu'ils rencontraient, hurlant le nom de Saint Jacques (*Santiago*) ; puis ils capturaient les hommes et le bétail, et volaient tout ce qui tombait sous leurs mains.

La razzia terminée, ils reprenaient, en sens inverse et avec la même précipitation, le chemin de la place, emmenant leurs prisonniers et leur butin ; ils ne s'arrêtaient nulle part et venaient passer la nuit, à quatre ou cinq lieues d'Oran, en un endroit bien connu, où se trouvait une source d'eau potable et que l'on appelait vulgairement : embuscade (*celada*).

Il arrivait fréquemment que, dans le voisinage du douar razzié, il y avait d'autres groupements de Maures ; ceux-ci, en apprenant l'exploit des chrétiens, accouraient pour les harceler et leur couper, si possible, la retraite. Dans ces engagements les nôtres perdaient toujours quelques hommes, tués ou blessés ; mais presque jamais les ennemis ne purent enlever leur butin, parce qu'ils n'avaient pas le temps de se réunir en assez grand nombre et de s'organiser.

Dès le retour du corps expéditionnaire, les intéressés recevaient, en nature ou en espèces, leurs parts correspondantes ; le Capitaine-général n'était pas le moins favorisé. Il avait le droit de choisir son présent (*joya*), c'est-à-dire un Maure et une Mauresque parmi tous les prisonniers, ainsi qu'une unité de tout ce qu'on avait volé. Tout le reste était vendu publiquement ; le produit de cette vente était divisé en 160 parts. Le Capitaine-général percevait encore le *cinquième* que le roi lui accordait et une somme fort importante en raison de sa solde ; quelques razzias lui rapportaient ainsi huit ou dix mille piastres.

On distribuait enfin les autres parts aux officiers et soldats qui avaient été de l'expédition, à ceux qu'on avait laissés ici pour garder les châteaux-forts, et aux employes de l'Intendance. Le plus favorisé, après le Capitaine-Général, était le gentilhomme qui avait servi de courtier dans la vente du douar. Plusieurs esclaves se rachetaient par la suite en payant une forte rançon ; d'autres étaient revendus en Espagne à des prix très élevés.

La cupidité poussa quelquefois les Espagnols à organiser des incursions, sans aucun motif raisonnable, sur des douars qui leur avaient demandé aide et protection : ce fut la cause première et principale de leur perte.

Les troupes et les habitants de ces places se laissaient dominer par l'appât du lucre et acquéraient peu à peu des mœurs extraordinaires : l'éloignement de l'Espagne leur donnait une grande liberté d'action ; ils vivaient en relations constantes avec les Maures ; dès leur naissance, les enfants étaient confiés aux soins des nourrices et d'esclaves indigènes ; ils en arrivaient ainsi, dans leurs goûts et dans leur façon de vivre, à ressembler aux Infidèles, dont ils ne se différenciaient plus que par le nom. Les bannis que l'on envoyait à Oran n'étaient guère meilleurs et les aidaient à suivre cette pente mauvaise.

Les Capitaines-généraux et leurs subalternes étaient

triennaux, ne venaient ici que pour acquérir leur titres et obtenir ensuite quelque vice-royauté ou d'autres charges rémunératrices. Ils ne pensaient qu'à leurs plaisirs et à leurs profits et laissaient vivre nos Espagnols « arabisés » à la façon des Arabes eux-mêmes. Ainsi dans ces places, la religion n'était plus observée et il n'y avait plus de justice ni dans les relations ordinaires ni dans le gouvernement politique.

Comme dans l'église paroissiale de cette ville on conserve encore les anciens registres du siècle dernier, j'ai eu la curiosité de rechercher le nombre de Maures que l'on avait baptisés et j'ai pu établir la statistique suivante : on administrait en moyenne le baptême à une trentaine de Maures chaque année. Encore m'a-t-on affirmé que de tous ces Infidèles seuls continuaient à vivre en bons catholiques ceux qui recevaient le sacrement avant l'âge de sept ans (1).

Signé : Don José VALLEJO.
Commandant Général des Places d'Oran et de Mers-el-Kébir.

Traduit et annoté par Jean CAZENAVE.

(1) Les Espagnols avaient l'habitude de baptiser et d'élever ensuite dans la religion chrétienne les enfants en bas âge capturés au cours d'une razzia. Un manuscrit des Archives du Gouvernement Général de l'Algérie décrit les cérémonies qui accompagnaient le baptême de ces petits indigènes. On leur apprenait les rudiments du catéchisme et à un jour fixé d'avance, en présence de toute la population, on les conduisait en procession solennelle à l'Eglise paroissiale, revêtus de tuniques blanches et des couronnes de fleurs sur la tête ; le vicaire général leur administrait le sacrement. Le capitaine général assistait à cette fête avec toute sa suite ; on leur donnait un nom et ils formaient le groupe des nouveaux chrétiens.

Bibliographie

RENÉ BASSET. — *Mille et un contes, récits et légendes arabes.* Tome I (Paris, Maisonneuve, 1924, in-8°, 552 p.).

Dès le début de sa carrière, M. René Basset se mit à publier d'abord dans *Mélusine*, puis dans *la Revue des Traditions populaires*, des textes folk-loriques qu'il recueillait au cours de ses abondantes lectures. On en trouvera la nomenclature raisonnée dans la *Bibliographie* annexée aux *Mélanges René Basset* qui doivent paraître prochainement. M. Basset, qui comptera parmi les plus intrépides lecteurs de textes arabes, ne négligeait aucun des contes ou anecdotes qu'il rencontrait, non seulement dans les ouvrages des littérateurs proprement dits, mais dans ceux des historiens, géographes, commentateurs et autres auteurs dont le caractère semblait exclure par principe le conte. La réunion de ces récits — il y en a 1.000 et 1, pour faire pendant aux Mille et une nuits — formera sans doute quatre volumes dont le premier renferme 82 contes merveilleux et 229 contes plaisants.

Sans doute, avant le recueil, des contes arabes avaient été traduits et publiés. Il n'y a pas lieu de mentionner longuement les grands recueils composés par les Arabes eux-mêmes : outre les *Mille et une nuits*, des ouvrages tels que les *Cent nuits* (trad. en français par M. Claude Prosper Demonbynes), *Kalila et Dimna* (trad. inédite de M. René Basset), l'*Histoire des dix vizirs* (trad. R. Basset, Paris, 1883) et tant d'autres encore sont justement célèbres. M. Basset a volontairement éliminé ces grands recueils. Mais d'autres avaient été composés par des orientalistes européens dont M. Basset, dans sa préface, rappelle les noms : Scott, qui, en 1800, publia des contes arabes et persans traduits en anglais ; de Hammer, qui traduisit en allemand une série d'anecdotes dans son *Rosenoel* (1813) ; Pihan, auteur d'un choix de fables et historiettes arabes (Alger, 1866) ; Garcin de Tassy, qui donna, en 1876, ses *Anecdotes orientales*, traduites en français ; Clouston, qui fit connaître aux Anglais un certain nombre de contes arabes et persans.

Or, ces orientalistes, à l'exception du dernier, ne se préoccupèrent nullement d'établir, à propos des contes qu'ils traduisaient, des comparaisons et rapprochements empruntés à diverses littératures : l'organisation du folk-lore comparé leur est postérieure. C'est précisément à ces rapprochements que M. Basset applique sa profonde connaissance des littératures populaires, ce qui, joint à la diversité des sources, assure à son recueil une valeur indiscutable : il suffira de noter que la bibliographie des auteurs arabes des contes et des auteurs cités dans les notes occupe les cinquante premières pages du volume. Les contes

les plus riches en rapprochements de ce genre sont, parmi les merveilleux, les numéros 27, 50, 57, 63, et, parmi les plaisants, les numéros 23, 36, 43, 48, 63, 79, 95, 142, 173, 186, 199, 205, 208.

Quelles sont les principales sources de M. Basset ? Pour les contes merveilleux, les ouvrages arabes auxquels il a fait le plus d'emprunts sont les *Prairies d'or*, de Maçoudi (Xe siècle), l'anonyme *Abrégé des merveilles*, l'*Histoire des Perses* attribuée à Thaalibi (XIe), l'œuvre du géographe Qazwînî (XIIIe), le *Mostatref*, d'Abchihi (XVe), l'ouvrage historico-topographique de Maqrîzî sur l'Egypte (XVe). Quant aux contes plaisants, ils sont tirés principalement des recueils d'anecdotes (*Mostratref*, *Mozhat-el-adabâ*, *Si Djoha*) de la *Perle précieuse* d'Ibn Abd Rabbih (X^e), des *Prairies d'or* et des ouvrages de Chirwânî, Charichî et Qalyoubî (sans parler de contes extraits de manuscrits encore inédits)

Il est impossible d'étudier ici en détail les sujets des contes de ce premier volume. M. Basset, sans doute afin de ne pas lasser l'attention du lecteur, les a rangés en ordre dispersé. Or, on organiserait aisément, parmi ces récits, des groupements basés sur des analogies de fond, et il ne semble pas inutile d'en essayer un classement sommaire.

A) *Contes merveilleux.* — Pratiques magiques (numéros 5 à 7, 12, 14, 15, 18, 22 à 25, 52, 53, 60, 71, 73 ; les numéros 14 à 18 se rapportent aux Berbères) ; fantômes et songes (46, 56, 64) ; démons et génies (1 à 4, 9 à 11, 19, 21, 26, 29, 32, 34, 36, 45, 47, 51) ; ogres (16) ; sirènes (58, 68) ; animaux merveilleux (13, 35, 39, 40, 42, 43) ; villes merveilleuses (8, 17, 61) ; voyages merveilleux (57, 65, 70, 75) ; trésors (69).

B) *Contes plaisants.* — Traits de sagacité (36, 44, 74, 94, 213) ; bons mots (8 et 9, 15, 16, 19, 21, 26, 27, 28, 46, 47, 55, 56, 61, 62, 65, 66, 68, 70, 75, 80, 82, 87, 88, 93, 111, 116, 119, 123, 125, 129, 202, 204, 209) ; anecdotes se rapportant au Coran (91, 118, 143, 158, 161, 171, 175, 206, 226, 228) ; faux prophètes (58, 64, 160, 166) ; stratagèmes (2, 13, 20, 25, 31, 33, 34 et 35, 40, 48, 79, 99, 114, 117, 124, 187, 203, 205, 215) ; filous (1, 11, 59, 108, 186, 194) ; parasites (3, 4, 6, 7, 41, 72, 90, 164, 179, 182, 189, 192, 198, 201) ; farces (17, 178) ; suites d'accidents (14, 208) ; sottisier (37, 45, 51, 67, 71, 73, 78, 83, 86, 92, 96, 109, 110, 121, 130, 132, 137, 139, 141, 143, 145, 146, 149, 157, 159, 162, 165, 169, 173, 177, 180, 184, 185, 190, 191, 193, 196, 197, 225) ; simples d'esprit (23, 32, 42, 43, 50, 54, 57, 63, 69, 135, 140, 183, 212, 214, 216, 224 ; les numéros 134, 151, 221 concernent particulièrement les gens de Homs) ; poltrons (222, 223) ; cupides (39, 106 et 107) ; avares (5, 10, 53, 85, 100, 155, 161, 167, 172, 176, 181, 195, 207, 210, 218, 219) ; menteurs (22, 60, 113, 131, 138, 144, 154, 170) ; présomptueux (52) ; contrefaits (84, 89, 147).

Plusieurs de ces contes semblent d'origine étrangère. D'Egypte viennent sans doute les contes merveilleux 43, 53, 54, 74, 76, 77 ; de même pour le conte plaisant 44 (qui pourrait aussi bien figurer parmi les contes merveilleux). A la Perse se rattachent probablement les contes merveilleux 28, 40, 50, 55, 62, 72, et peut-être les contes plaisants 19, 74 et 75. En outre, certains de ces récits possèdent leurs analogues dans les littératures occidentales : ainsi le conte merveilleux 63, les contes plaisants 199 et 211 qui figurent respectivement dans Aristote, Cicéron et Lucien ; quant au conte plaisant 95 (le vilain mire), c'est un thème cher à notre moyen-âge.

A qui ne cherche que son plaisir en lisant ces récits, on recommandera surtout, parmi les contes plaisants, les numéros 16, 19, 20, 43, 46, 47, 52, 56, 58, 61, 103, 120, 122, 128, 133, 150, 200, 217. Quant aux contes merveilleux, voir de préférence les deux longs récits 23 et 27 (empruntés à des recueils inédits) et, à titre de curiosité, les numéros 66 (l'huile de cadavre) et 38, 48, 82 (divinisation d'animaux).

Il est permis de regretter un peu que la numérotation des récits se renouvelle avec chaque catégorie ; mieux valait, semble-t-il, adopter une numérotation continue, à l'instar des Mille et une nuits. Mais c'est là peu de chose si l'on songe à la contribution que cet ouvrage, fort bien édité, fournit à l'étude du folk-lore oriental.

Henri MASSÉ.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES. — *Le Pèlerinage à La Mekke*, étude d'histoire religieuse (avec 1 planche), Annales du Musée Guimet, Bibliothèque d'études, tome XXXIII, grand in-8° de VIII-332 pages, Paris, Geuthner, 1923.

Le Pèlerinage à la Mekke (*El-Hadjj*), l'une des cinq obligations cultuelles fondamentales de l'Islâm est, comme les quatre autres, un devoir personnel (*fard aïn*) imposé à chaque musulman (homme ou femme) capable de l'accomplir. Ces obligations ont été mentionnées dans le Coran et constituent les « piliers » de la religion. Le pèlerinage, en particulier, a été fixé dans ses grandes lignes par les paroles de Dieu lui-même (Coran, II, 192-199), organisé d'abord par le Prophète et réglé ensuite par l'Eglise. Les traités de droit indiquent la façon d'accomplir le pèlerinage à la Mekke, les détails des cérémonies cultuelles qui s'y rapportent, les cas de dispense plus ou moins précis que comporte un tel devoir (manque de ressources nécessaires au voyage et à l'entretien de la famille durant l'absence, état de santé précaire ou insuffisant pour accomplir un tel voyage, insécurité des pays à traverser pouvant faire craindre pour sa vie au pèlerin, etc.).

De nombreux Musulmans et les très rares chrétiens, qui ont assisté au Pèlerinage, ont parfois donné des descriptions de ce

qu'ils ont vues et des manifestations religieuses auxquelles ils ont assisté. Nous avons même des photographies de ces lieux Saints.

Il manquait cependant jusqu'ici une étude critique, une monographie complète et scientifique des cérémonies du hadjj, envisagées dans leur ensemble et dans leurs détails, dans leur histoire, leurs origines antéislamiques, leur passage dans l'Islam, leur signification telle que permet de la donner la science des religions.

C'est à l'examen attentif et à l'exposé méthodique de ce groupe de faits religieux que M. Gaudefroy-Demombynes a consacré ce volume. Il le présente au lecteur, dans son introduction, avec beaucoup trop de modestie, comme une « informe ébauche » et de simples notes. C'est bien plus que des notes et bien mieux qu'une ébauche ; c'est un travail définitif sur la question ; c'est l'œuvre d'un savant islamisant qui sait tirer des données de l'histoire, des textes et des faits tout ce qu'ils comportent, les présenter avec méthode et clarté.

M. Gaudefroy-Demombynes a laissé de côté le rôle politique du pèlerinage — s'il en a un — et en donne les raisons dans son introduction, montrant que ce rôle est tout à fait de second plan. « Ce n'est point, dit-il fort justement, au cours de ces cérémonies que les pèlerins pourraient échanger des idées et prendre des décisions ; sous l'influence de l'émotion religieuse et de l'extrême fatigue physique, un mouvement tout sentimental, violent et fragile, pourrait seul naître ; mais la géographie du Hidjâz l'enfermerait dans un étouffoir... Le pèlerinage met au front du musulman une auréole, et lui laisse, sans aucun doute un souvenir ineffaçable de grande émotion religieuse et de lointaine solidarité avec des peuples inconnus, mais ces impressions élevées sont bien combattues par des sentiments plus mesquins. Les conséquences politiques du Pèlerinage sont de faible envergure. »

En vérité, si le mouvement religieux et politique qui, né à La Mekke, puis continué à Médine, au 7e siècle de notre ère, a donné l'Islam, a créé un lien et une relative discipline entre les tribus multiples et adverses de l'Arabie et jeté ces nomades Arabes besoigneux sur les régions voisines — alors affaiblie militairement et politiquement, et rapidement conquises — la communauté musulmane des premières années — dont la cohésion a été du reste fortement troublée par les compétitions politiques, les querelles et les schismes religieux, comme on le sait — fut bientôt rompue en tronçons adverses et profondément hostiles, même dans l'orthodoxie des anciennes écoles de théologiens et de juristes.

Ces écoles ont pu donner parfois naissance à des réformateurs religieux qui, par des moyens politiques et militaires, ont fondé

des royaumes musulmans remplaçant ceux qu'ils avaient renversés. Jamais l'histoire n'a enregistré un mouvement politico-religieux de quelque ampleur qui serait sorti du pèlerinage à La Mekke.

Ce n'est pas à La Mekke, ni surtout à l'occasion du pèlerinage annuel, que les Musulmans trameront les complots, les révolutions ou les mouvements politiques, pas plus aujourd'hui qu'hier ; ce sera chez eux, dans les états musulmans et sous l'influence d'idées occidentales plus ou moins bien adaptées à la mentalité orientale, ce sera aussi, peut-être, si l'on n'y prend garde, dans nos capitales européennes où se groupent des Musulmans venus d'un peu partout et où se forment les politiciens de l'Islam moderne.

M. Gaudefroy-Demombynes a donc bien fait de laisser en dehors de sa belle étude religieuse du Pèlerinage — et de le considérer comme un hors d'œuvre tout à fait secondaire et de peu d'importance — le rôle politique que les auteurs mal informés ont pu attribuer à l'énorme masse hétérogène de Croyants d'origines si diverses, qui se pressent par milliers autour de la Kaaba à l'époque du Hadjj.

Dans cette religion musulmane — qui n'a guère d'original que la façon dont Mohammed a assemblé des croyances et des rites magico-religieux du paganisme arabe, du Judaïsme et du Christianisme et dont il a interprété ces données religieuses — le Pèlerinage à La Mekke apparaît comme un bloc du paganisme des anciens Arabes introduit dans l'Islam, sous le couvert de l'adoration d'Allâh, comme une manière de culte du Dieu Unique. Ce ne fut que bien plus tard que les théologiens de l'Islam ont tenté d'introduire, à côté du ritualisme, un peu sec, du pèlerinage, de la prière, des manifestations cultuelles en général, l'élément de la *niya* de « l'intention », et plus tard encore, avec le mysticisme, le lien d'amour entre Dieu et le fidèle. Mais ces essais pour « spiritualiser » les rites orthodoxes n'ont pas eu beaucoup de succès dans la masse des Croyants et le mysticisme a trouvé, pour le monde musulman, son application dans d'autres rituels hérités eux aussi du paganisme habillé à la musulmane, ceux du culte des Saints des Confréries religieuses.

Dans son étude, M. Gaudefroy-Demombynes a d'abord passé en revue, en islamisant érudit, l'histoire, la valeur religieuse et le rôle des divers lieux, édifices et objets, dans lesquels ou auprès desquels les fidèles ont, à La Mekke et aux environs, à accomplir les rites.

Puis, dans une seconde partie, passant au rituel et au pèlerin, il a examiné, expliqué et commenté en les interprétant, la série des obligations successives de ce pèlerin, les actes religieux qu'il doit accomplir, les interdictions auxquelles il est soumis, les étapes successives par lesquelles il doit passer, depuis le moment

où il part de chez lui pour ce pieux voyage, jusqu'au moment du retour.

Un pareil livre n'est pas seulement indispensable aux savants et aux islamisants, aux historiens des religions et aux ethnographes, sa place est marquée dans la bibliothèque de quiconque veut se renseigner sur les manifestations religieuses des peuples musulmans.

Le lecteur, curieux de connaître l'Islam et le caractère de la loi musulmane, déjà familiarisé avec les rites essentiels du Pèlerinage à La Mekke par la lecture du chapitre qu'y a consacré M. Gaudefroy-Demombynes dans son excellent manuel des *Institutions musulmanes*, trouvera dans ce nouveau livre du même auteur les renseignements complémentaires, historiques et géographiques, ethnographiques et religieux qu'il pourra souhaiter.

Le Pèlerinage à La Mekke nous fait désirer qu'une série de monographies analogues, conçues dans le même esprit et écrites suivant la même méthode, soient publiées par le même auteur, sur les autres obligations cultuelles de l'Islam et notamment sur la prière musulmane et les fêtes de l'Islam orthodoxe.

Alfred Bel

Zygmunt Smogorzewsky. — *Un poème abâbite sur certaines divergences entre les Mâlikites et les Abâdites* (Rocznik Orjentalistyczny, II, p. 260 sqq., Livow, 1925).

Article court mais important dans lequel M. Smogorzewski reprend, en y ajoutant un commentaire détaillé, la traduction d'un poème didactique de 20 vers attribué à Abd al Aziz de Beni-Isguen, l'auteur du Kitâb an-Nil. La traduction de ce poème donnée en 1886 par E. Zeys dans sa *Législation mozabite* (p. 67) manquait de précision et n'était pas accompagnée du texte que publie M. Smogorzewski. Celui-ci qui, au cours d'une mission au Mzab, réussit à se procurer une grande partie des textes abâdites maghrébins (sans parler d'un texte abâdite d'Oman copié en Egypte) prépare la publication de ces textes ainsi qu'un aperçu général sur la littérature abâdite du Maghreb. Il est superflu d'insister sur l'importance de documents tels que les chroniques d'Abou Zakariya (traduite partiellement par Masqueray), d'Ad-Darjini et d'Al-Wsiyâni ; et il est heureux que l'étude de ce chapitre de l'histoire des sectes musulmanes, à peu près délaissée depuis quelques années, soit activement reprise.

Henri Massé.

MM. Gaudefroy-Demombynes et Louis Mercier. — *Manuel d'Arabe Marocain*, grammaire et dialogues, nouvelle édition, revue et augmentée, par Louis Mercier. — Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1825.

L'ouvrage comprend une partie traitant de la grammaire, une seconde contenant des dialogues, une troisième des récits en dialecte bédouin d'une région qui n'est pas indiquée, et enfin un appendice renfermant une liste de mots espagnols usités au Maroc et un aperçu sur le calendrier.

Ce Manuel a dû être bon puisqu'une seconde édition a été rendue nécessaire. Toutefois, cette nouvelle édition a été remaniée notamment dans les deux chapitres consacrés à la syntaxe et aux particules. Deux chapitres nouveaux ont été ajoutés aux dialogues, ainsi que des récits en dialecte bédouin. Par contre, l'introduction de la première édition a été supprimée.

Comme la mode est à la phonétique, les termes techniques tels que *sonantes, occlusion, attaque vocalique, sons cacuminaux, participe passif iotisé*, etc., jettent dans la perplexité le lecteur non initié. A propos de la prononciation des consonnes, les auteurs, bien qu'ils recommandent d'apprendre à prononcer en écoutant un indigène et en s'efforçant de l'imiter, font intervenir dans leurs explications l'anglais (pp. 15, 16 : *this, that*), l'allemand (*ch*), l'espagnol (*jota*), le turc, le persan, l'indoustani ; ils auraient pu ajouter l'hébreu pour le *'ain*.

Au sujet de métathèse (p. 20), la forme *jbed* est donnée comme une métathèse de *jdeb ;* pourtant les dictionnaires et les philologues arabes ont déjà signalé cette transposition de consonnes et avouent sincèrement qu'ils ignorent qu'elle est des deux formes celles qui est l'origine de l'autre. A propos de la IIe forme (p. 40, dern. l.), il est à remarquer que, sauf *qabbel* qui a été formé par analogie, tous les autres mots appartiennent à l'arabe classique (*r'arreb, çayyef, chettâ*) ; bien plus, les deux derniers exemples sont mal choisis parce qu'on ne marche pas *dans la direction* de l'été et de l'hiver.

Le verbe *lâqa* (p. 42, l. 11) signifie : aller à la rencontre de, faire rencontrer et non *faire se rencontrer, réunir*. Pour la IVe forme, il aurait fallu citer *ankar* et *monkar*. *Jâma'* (p. 44, l. 11) est un exemple malheureusement choisi ; on évite en société l'emploi de ce mot qui signifie *concumbere, futuare*. Dans *edda'am* (p. 45, l. 23) qui n'est pas une VIIIe mais une Ve, on reconnait une assimilation du *t* au *d* de la racine et un alif prosthétique ; dans tous les cas, cette forme n'a pas le même sens que la Ire. Le mot *chûf* (p. 52, l. 2) ne correspond pas tout à fait à la forme *fa'l ;* de même que *beka* (l. 12) est loin de *fo'âl*. Le *rwa*, écurie (où l'on abreuve !), ne dérive pas du tout du verbe *rwa*, être abreuvé ou arrosé suffisamment ; pour l'étymologie de ce mot

qui était déjà andalou, cf Marçais, *Textes ar. de Tanger*, p. 314. La forme *tif'âl* (p. 54, l. 12) n'est pas celle du maçdar ; mais bien *taf'âl ;* d'ailleurs, il n'y a que seize mots qui appartiennent à la forme *tif'âl ;* il ne faut pas se laisser tromper par *tibyân* et *tilqâ'* qui sont des *Ismmaçdar* (cf Rifâ'i, *Hâchiya 'alâ Charh Bahraq 'ala Lamiyyat al-af'âl*, Caire, 1297, p. 65). Le mot *Kerchâwi*, glouton, (p. 68, l. 20) n'appartient pas à la forme *fa'âili*. « L'arabe connait des formes simples de collectifs, comme *r'ném*, moutons,... dont l'unité est exprimée par une flexion en *a* », est-il dit (p. 75, l. 15) ; il aurait fallu apporter une restriction à cette règle et dire que l'unité est exprimée, pour quelques-uns d'entre eux, par une flexion en *a :* car il est impossible de *r'èmma*, un mouton. Les exemples cités (p. 80, l. 1) comme appartenant au pluriel *fa'âl* ne concordent pas avec cette forme qu'il aurait fallu vocaliser : *fa'âla*, *fa'âli*. Une même phrase est traduite différemment : « Puisse Dieu intensifier ta compensation (pour cette perte) ! (p. 92, l. 17) et que Dieu grossisse ta compensation (dans l'autre vie pour cette perte) » (p. 136, l. 16).

Ces observations, dont on pourrait augmenter le nombre, ne diminuent pas sensiblement la valeur de ce « Manuel » qui, il faut l'espérer, continuera à rendre service à tous ceux que le parler marocain intéresse.

M. Ben Cheneb.

P Ricard. — *Les Merveilles de l'Autre France* (*Algérie*, *Tunisie*, *Maroc*), avec une lettre-préface du Maréchal Lyautey, un vol. in-4° de 440 pages, Paris, Hachette, 1924.

Dans ce beau volume, luxueusement édité, richement illustré, rédigé par l'un des hommes connaissant le mieux le pays et les habitants, les richesses touristiques et les sites pittoresques, les arts, les mœurs, les coutumes des Indigènes de l'Afrique du Nord, nous trouvons l'image sincère, la physionomie véritable et séductrice de la Berbérie française dans ses trois compartiments : Tunisie, Algérie, Maroc.

M. P. Ricard, qui fut longtemps en Algérie, Inspecteur de l'enseignement artistique et professionnel dans les Ecoles d'Indigènes, qui est aujourd'hui le chef de l'Office des Industries d'art indigène au Maroc, s'est spécialisé dans l'étude de l'art nord-africain et des techniques encore en usage — parfois depuis des siècles — chez les Indigènes, citadins et ruraux, telliens et sahariens. Il a acquis de ces arts indigènes une profonde connaissance, tant au cours de plus de vingt-cinq années de séjour dans ce pays, que grâce aux missions qui lui ont été confiées, en Tunisie, en Espagne, au Musée des Tissus de Lyon, etc... Ses publications déjà nombreuses, dont l'une des dernières, *Pour comprendre l'art musulman* (Hachette, 1924), sont connues et estimées du public et des spécialistes de ces questions.

Pour arriver à la connaissance des techniques d'art, pour descendre dans le détail de la vie artistique et professionnelle des artisans, M. P. Ricard, qui parle couramment la langue du pays, s'est mêlé à eux, s'est fait accueillir comme un ami par les Indigènes grands et petits, patrons et ouvriers, bourgeois et Chérifs, fonctionnaires et gens du peuple, propriétaires terriens et Khammès ou bergers ; il a gagné la sympathie de tous et l'affection de beaucoup. Voilà pourquoi il a pu bien voir et examiner tout ce qui touche à la vie quotidienne de ces populations. Ses voyages à travers l'Afrique du Nord, ses séjours dans les villes, ses randonnées dans le bled un peu partout, dans la plaine ou dans la montagne berbère, l'ont familiarisé avec les paysages si divers et si beaux, avec les sites les plus différents de caractère, aussi bien ceux que tout le monde peut voir, au cours d'un voyage en auto ou en chemin de fer, que ceux qui, éloignés des voies ordinaires, sont restés plus fermés à l'influence européenne parce que plus difficiles d'accès et sont demeurés d'une plus pure originalité.

C'est de tout cela, de toutes ces visions, de toute cette étrange histoire de l'Afrique du Nord, de l'antiquité préhistorique à nos jours, de l'Islam surtout dans les multiples expressions de sa civilisation dans ce pays, qu'est fait ce gros livre.

L'artiste ainsi que le simple touriste, le voyageur cultivé et curieux d'exotisme, aussi bien que celui qui — ignorant tout de la Berbérie française — vient ici passer son hiver sous un ciel lumineux, sous un climat agréable, pour y dépenser ou son activité ou son argent, tous trouveront de l'intérêt et du plaisir à feuilleter *Les Merveilles de l'Autre France*.

C'est que cet ouvrage, que nous donne aujourd'hui l'auteur du « Guide bleu du Maroc » est, lui aussi un admirable guide à travers toute l'Afrique du Nord, de la Méditerranée au Sahara, des rivages des Syrtes aux côtes de l'Océan. Tout ce que l'on doit voir y est signalé, expliqué, représenté : gravures rupestres, monuments anciens et modernes, sites curieux et typiques, habitants et manifestations de la vie publique ou privée des sociétés indigènes... Rien d'essentiel n'y manque, rien d'utile à connaître n'y fait défaut.

Les belles images, les nombreuses illustrations, en noir ou en couleur, de photos et de tableaux d'artistes nord-africains apportent au texte leur appui documentaire et artistique et font de cette publication l'une des plus riches œuvres de vulgarisation nord-africaine qui aient vu le jour depuis la guerre.

Alfred Bel.

P. Louis RIVIÈRE. — *Traités, Codes et Lois du Maroc*, t. I : *Les Traités* du Maroc : In-4°, 192 p., broché 30 francs, cartonné 40 francs ; t. II : *Organisation du Protectorat* : In-4°, 551 p., broché 70 francs, cartonné 82 francs. — Paris, Recueil Sirey, 1924 et 1925.

M. P. Louis Rivière, conseiller à la Cour d'Appel de Caen, a entrepris de mettre à la portée des juristes et des historiens, les textes marocains jusqu'ici dispersés. On ne saurait trop insister sur les services que peuvent rendre de semblables recueils.

Dans le tome I, figurent tous les accords internationaux conclus par le Maroc avec les Puissances étrangères, ou entre ces puissances à l'occasion du Maroc de 1767 à 1924. Ces documents sont présentés dans l'ordre chronologique. Le premier est le traité conclu, le 28 mai 1767, entre Louis XV et « le pieux Sidy-Muley-Mouhamed » qui devint un accord type dont s'inspirèrent les autres puissances ; le dernier est la convention relative à l'organisation du statut de la zone de Tanger, du 18 décembre 1923. Une deuxième partie fournit les textes relatifs à des objets particuliers (Chemins de fer, P. T. T., Propriété industrielle, etc.). Chaque texte est précédé d'une notice sommaire mais toujours précise qui en facilite l'intelligence. Enfin le livre débute par une Introduction et exposé historique et juridique du droit conventionnel au Maroc et une Chronologie des principaux événements historiques du règne de Moulay-Mohammed (1757) à nos jours.

Le tome II réunit les lois, décrets, dahirs, arrêtés viziriels et résidentiels, ordres, ordonnances, avis, instructions et circulaires relatifs à l'organisation politique, administrative et judiciaire du protectorat. L'auteur n'a pas adopté l'ordre chronologique. Il a classé ses textes par matière et, pour faciliter la tâche du chercheur, a incorporé à chaque texte les remaniements successifs apportés par les dispositions ultérieures. Quand un texte n'est pas abrogé expressément, il figure dans le recueil.

Tous ceux qui ont pratiqué le Code d'Estoublon et Lefébure pour l'Algérie se rendront compte de l'utilité du travail considérable entrepris par Rivière. Il n'est pas établi avec moins de soin son aîné et ne sera pas moins apprécié des juristes, historiens, administrateurs, officiers et hommes politiques. Un prochain tome sera consacré aux Codes et lois usuelles du Maroc. Enfin, comme pour l'ouvrage d'Estoublon, des suppléments périodiques conserveront à ce livre indispensable son caractère d'actualité.

Ch. André JULIEN.

Revue des Périodiques

Africa italiana. — *Novembre-décembre* 1924. — Ettore Ceriani : La questione di Giurubub. — Dott T. Sarnelli : Il « Buri » dei negri Tripolini. — Prof. A. Bruno : La palma da olio. — Fonti, documenti e critiche : L'accordo italo-francese del settembre 1919 e la questione di Tunisi. — Notizie ed appunti. — Appendice. Dott. T. Sarnelli : Il dialetto berbero di Sokna. — *Janvier-février* 1925. — Rivista coloniale. — Prof. A. Bruno : La palma de olio. — Tra libri e reviste : Verso nuovi accordi Mediterranei. — Fonti, documenti e critiche : La questione tunisina alle Camera francese. — Notizie ed appunti. — *Mars-avril* 1925. — La Germania rivuole le Colonie. — Prof. S. Montuori : La nostra colonizzazione. — Fonti documenti e critiche : Il bilancio delle colonie alla Camera. — Igiene e patologia. — T. Sarnelli : La scuola di medicina coloniale di Bologna. — A. Allegrini : Legislazione. — Notizie ed appunti. — *Mai-juin* 1925 : Prof. F. Beguinot : Il recente convegno archeologico tripolitano. — Prof. I. Tambara : Un manuale di politica musulmana. — Cap. G. Grieco : Le linee marittime ed il Sud Africa. — Economia e finanza. — Notizie ed appunti.

Afrique française (L'). — *Janvier* 1925. — La situation de la Tunisie. — René Thierry : Les débuts de l'indépendance égyptienne. — Cave : Sur les traces de Rodd Balek : Les problèmes tunisiens après 1921 (*suite en février, mars*). — Rober Raynaud : Le Statut de Tanger (*suite en février, mars, avril, mai, juin*). — Léon Rollin : L'Espagne au Maroc (*suite en février, mars, avril, mai, juin*). — Djeziri : La Direction des Territoires du Sud. — Echos : L'auto et l'avion à la conquête du Sahara et du Tchad. — Algérie : La production des vins. — Tunisie : Le Grand Conseil. — La ligue des Musulmans français. — Une « Reine » tunisienne. — Maroc : Au début de 1925. — L'état des esprits et le front Nord. — Possession italienne : Libye. — Robert de Caix : Regards sur la France d'Afrique. — La question tunisienne devant la Chambre. — *Renseignements coloniaux.* — Paul Marty : Le Collège musulman Moulay Idris. — *Février.* — La situation de la Tunisie. — Les liaisons transafricaines. — Ladreit de Lacharrière : la poste aérienne en Afrique. — Algérie : La navigation. — Un pamphlet. — Tunisie : Les musulmans français. — Maroc : Le Congrès de l'Institut des Hautes Etudes marocaines. — La pacification. — Côtes des Somalis : La répression de l'esclavage. — Possessions italiennes : Tripolitaine, Cyrénaïque. — Les liaisons transafricaines. — Le chemin de fer de Kenadsa. — *Renseignements coloniaux.* — Général de Chambrun : Rapport sur les opérations de 1924 dans la région de Fez. — Maurice Bouchez : Le mouvement des échanges commerciaux entre la France et l'Afri-

que française. — Ladreit de Lacharrière : Un manuel d'art moghrébin. — Le communisme et l'Afrique du Nord. — Le commerce de l'Algérie en 1924. — *Mars*. — Comité de l'Afrique française : Anachronisme. — La situation de la Tunisie. — Ladreit de Lacharrière : La responsabilité de la guerre et les agressions allemandes au Maroc. — Colonel Meynier : Les liaisons transafricaines. — Le Congrès du Khalifat au Caire. — Echos : Oscar Lenz à Tombouctou. — Maroc : Un incident italien à Marrakech. — Le mouvement de l'émigration. — Egypte : Le Khotba au Soudan égyptien. — Possessions italiennes : Lybie. — *Renseignements coloniaux*. — Paul Marty : L'enseignement primaire et professionnel des indigènes à Fez. — Ladreit de Lacharrière : Romans africains. — L. Milliot : L'exode des travailleurs algériens. — *Avril*. — Les revendications coloniales de l'Allemagne. — La situation de la Tunisie. — Colonel Azan : Postes permanents et colonnes mobiles. — J. Goulven : Ouezzan en 1925. — Les premiers dix ans de l'occupation italienne en Cyrénaïque. — Les liaisons transafricaines. — Echos. — Algérie : La presse nationaliste tunisienne contre l'Algérie. — Maroc : L'aman de Moulay Hafid. — L'essor économique. — Possessions italiennes : Libye. — Ladreit de Lacharrière : L'Emir Abd-el-Kader. — *Mai*. — Général Gouraud : Le Général Charles Mangin. — Général Simon : Le fanion rouge. — Tanger et Djarboub. — F. Charles-Roux : Le Congrès international de géographie du Caire. — Colonel Paul Azan : L'armée indigène nord-africaine. — J. Goulven : La semaine agricole de Casablanca. — Echos : L'Afrique à l'Exposition des Arts décoratifs. — Algérie : M. Viollette, Gouverneur Général. — Tunisie : La Tunisie et les Italiens. — Maroc : La Semaine de Confiance. — Le Congrès des colons. — Les chemins de fer à voie normale. — Possessions italiennes : Libye. — L'agression des Riffains contre le Maroc français. — *Renseignements coloniaux*. — Paul Marty : La nouvelle jeunesse intellectuelle du Maroc. — Alfred Bel : A propos de l'enseignement des indigènes de Fez.

Bulletin de l'Académie d'Hippone. — 1922-1924. — E. Marec : La grande pitié d'Hippone-la-Royale. — R. des Chesnais : Aux ruines d'Hippone. — E. Albertini : Hippone et l'administration des domaines impériaux. — A. Maitrot de la Motte-Capron : L'emplacement d'Hippo Regius. — Belorgey : Notes au sujet de quelques fouilles. — A. Souleyre : Les ports de l'âge du bronze voués au dieu Tar et au dieu Tarkou. — A. Maitrot de la Motte-Capron : L'emporium phénicien d'Ubbon Hagra. — E. Marec : L'ancien culte luaire, ses symboles et ses survivances.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord. — 4e *trimestre* 1924. — Commandant Cauvet : Les origines caucasiennes des Touareg. — Desparnet : Ethnographie traditionnelle de la Mettidja. — Fridmann : La Médecine et les Médecins dans la Bible et le Talmud, du XVIIIe siècle avant l'Ere chrétienne à la fin du Ve siècle J. C. — 1er trimestre 1925. — Commandant Cauvet : Les origines caucasiennes des Touareg (*suite et fin*). — Albertini : L'Orientation de l'Archéologie Nord-Africaine — G. Yver : Le Traité Desmichels d'après un ouvrage récent. — Esquer : Le Général Voirol à Alger. — Lefèvre-Paul : L'expédition de Fez d'après l'ouvrage du Colonel Paul Azan. — 2e *trimestre* 1925. — Rimbault : Un brelan de généraux africains. — Levaré : En Guinée française. — K. M. : Les liaisons et le tourisme au Sahara (avec carte). — F. R. : Les arts indigènes algériens. — Colonel d'Auzac de la Martinie : La Syrie. — Ernest Robert : Le Canada à l'Est et à l'Ouest. — Général Broussaud : Les facteurs de la Victoire (*fin*). — Roger Dessort : François Villon (fin). — Bibliographie.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *Septembre-décembre* 1924. — Hontabat : Relacion de la consistencia de las plazas de Oran y Mazarquivir (*suite et fin*). — Pierre Laforgue : Une station préhistorique dans le secteur de Tichitt (Mauretanie Saharienne). — Abel Varnier : Découverte de ruines romaines et de trois bornes milliaires à Azoualet (Cacherou mixte). — Chanoine Fabre : Inscriptions des milliaires d'Azoualet. — Colonel Paul Azan : Le Traité Desmichels. — Abou Beckr Abdeslem ben Choaïb : Les marabouts guérisseurs. — Bibliographie.

Bulletin de la Société de Géographie du Maroc. — 2e *trimestre* 1924. — J. Célérier et A. Charton : Dans les vallées du Haut Atlas Central. II. Le Tifnout. — Dr P. Russo : L'Evolution du Timlet. — Notes et documents : l'Histoire du Maghreb, d'après I. Hamet (Clernoël). — Actualités : Th. Monod : Le commerce du mouton marocain. — Chronique marocaine (J. Célérier et A. Charton). — Forages hydrauliques au Maroc. — Le barrage de l'Oued Beht à El Khansera. — Les voies de pénétration vers l'Atlas. — Le commerce du Maroc pendant le 1er semestre 1924. — Statistiques pluviométriques du 2e et 3e trimestres 1924. — 3e *et* 4e *trimestres* 1924. — Commandant L. Voinot : Dans l'Atlas au Sud de Marrakech. — J. Célérier, A. Charton : La position de Telouet et la politique glaoua. — J. Célérier : Une enquête sur les corporations au Maroc. — Clernoël : L'expérimentation agricole au Maroc. — M. de Mazières : Les Phosphates au Maroc. — J. Célérier, A. Charton : Chronique marocaine. — A. Charton : Bibliographie marocaine. — Chronique de la Société. — 1er *trimestre* 1925. — Lieutenant-Colonel Voinot : Les Mesfioua de la Montagne. — C. Lemoing : Paris-Dakar par le Maroc. — P. Ricard : Excursions dans le Moyen-Atlas. — Rochette : Le Djebel Kaudar. — G. Vidalenc : Pour comprendre l'art musulman dans l'Afrique du Nord et en Espagne. — Chronique de la Société.

Hespéris. — 2e *trimestre* 1924. — E. Michaux-Bellaire : Les terres collectives du Maroc et la tradition. — M. Delafosse : Les relations du Maroc avec le Soudan à travers les âges. — Georges S. Colin : Notes de dialectologie arabe : Observations sur un vocabulaire maritime berbère. — Henri Basset et Henri Terrasse : Sanctuaires et forteresses almohades. II. Les deux Kotobiya. — P. Ricard : Les métiers manuels à Fès. — A. Chottin : Airs populaires recueillis à Fès (Nouvelle série : Airs profanes). — Bibliographie. — 3e *trimestre* 1924 : H. de Castries : Les sept patrons de Merrakech. — E.-F. Gauthier : Un passage d'Ibn Khaldoun et du Bayan. — R. Montagne : Le régime juridique des tribus du Sud Marocain. — Bibliographie. — 4e *trimestre* 1924. — Ed. Michaux-Bellaire : Essai sur les Samâ'a ou la transmission orale. — R. Montagne : Une tribu berbère du Sud marocain : Massat. — Ben Daoud : Recueil de droit coutumier de Massat. — Actes du IVe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes marocaines. — P. de Cenival : Rapport sur les travaux de l'Institut des Hautes Etudes marocaines (1923-1924). — E. Laoust : Rapport sur les études relatives à la dialectologie berbère de 1920 à 1924. — Bibliographie marocaine en 1924.

Journal asiatique. — *Avril-juin* 1924. — Gabriel Ferrand : L'élément persan dans les textes nautiques arabes des XVe et XVIe siècles. — Commandant Malinjoud : Textes en dialecte de Damas. — *Juillet-septembre.* — M. Cohen : Couplets amhariques du Choa. — J. Przyluski : Le prologue cadre des « Mille et une Nuits » et le thème des *svayamvara.* — *Octobre-décembre* 1924. — Gustave Mercier : La langue libyenne et la toponymie antique de l'Afrique du Nord. — *Janvier-mars* 1925. — G. Delphin : Histoire des Pachas d'Alger de 1715 à 1745 (*suite*). — Henri Massé : Contes en persan populaire.

Oriente moderno. — 15 *octobre* 1924. — Cronaca e documenti : Riassunto della situazione. — Notizie varie : I. Oriente in generale ; II. Turchià ; III. Grande Libano e Siria ; IV. Transgiordania ; V. Mesopotania. — Caucaso ed Armenià-Persià-Arabià-Egitto. — 15 *novembre* 1924. — Sezione politico storica : Cronaca e documenti : Riassunto della situazione. — La costituzione turca del 20 aprile 1924. — Decreto etiopico 31 marzo 1924 contro la schiavitù. — Notizie varie ; I. Oriente in generale ; II. Turchià ; III. Mesopotamià ; IV. Persià ; V. Egitto. — Sezione economica : Notizie varie ; Convenzione commerciale russo-persiana. — Commenti alla convenzione russo-persiàna. — Situazione economica e commerciale della Turchia nell 1925. — Situazione economica e finanziaria dell' Egitto nel 1923. — 15 *décembre.* — Cronaca e documenti : Riassunto delle situazione. — Le legge sulla nazionalità mesopotamica. — Notizie varie : I. Oriente in generale ; II. Turchia ; III. Palestina ; IV. Mesopotamia ; V. Turkestan ; VI. Persia ; VII. Arabia ; VIII. Egitto ; IX. Tunisia. — Sezione culturale : Recenzioni. — Sezione economica : Notizie varie : Situazione economica e finanziaria dell' Egitto nel 1923 (*continuazione e fine*). — 15 *gennaio* 1925. — Sezione politico-storica. — Riassunto della situazione (A. G.). Decreto 5 décembre 1924 sulla costituzione dello « Stato della Siria ». — Decreto 5 décembre 1924 costituente lo « Stato degli Alawiti » autonomo. — Notizie varie : I. Turchia ; II. Grande Libano e Soria ; III. Palestina ; IV. Mesopotamia ; V. Afganistan e India ; VI. Egitto ; VII. Marocco. — Sezione culturale. — A. Palmieri : I volumi IV e V (1923-24) della rivista russa Novyj Vostok « Nuovo Oriente ». — Notizie varie. — Recensioni. — 15 *febbraio.* — Sezione politico-storica. — A. Giannini : La Costituzione turca. — Cronaca e documenti : Riassunto della situazione (A. G.). — Il decreto 19 gennaio 1925 n° 15 sulla nazionalità italiana. — Notizie varie : I. Oriente in generale ; II. Turchia ; III. Grande Libano e Siria. — Sezione culturale : Per l'ordinamento della Facoltà di Lettere dell' Università egiziana al Cairo. — L'ordinamento degli « Studi medi » nella nuova Università egiziana. — Per una réforma della moschea-università al-Ahzar el Cairo. — Recensioni.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine. — *Années* 1923-1924 (51e volume de la collection). — A. Maitrot : La prison de Casablanca. — M. Boudouard : Points d'eau, sources et puits de la commune mixte des Rirha. — A. Debruge : Essai de chronologie sur les « Escargotières ». — J. Bosco : Note sur une nouvelle inscription libyque de Condé-Smendou. — M. Solignac : Note sur la faune recueillie par M. Debruge à Mechta-el-Arbi (1923). — J. Bosco : Vestiges antiques de Bridja (Hamma). — E. Thépénier : Carthage romaine, chrétienne, vandale et byzantine. — A. Debruge : L'escargotière de Mechta-el-Arbi. — H. Lagotala : Etude des ossements humains de Mechta-el-Arbi. — H. Carayol : Au sujet de la momie de l'Azerou N'Tindjer (Djurjura mixte). — E. Thépenier : Henchir Senab. — E. Vallet : La légende de Sidi Messaoud. — Alquier, Debruge : Le gisement d'ossements du Kroub. — E. Vallet : Découverte d'un établissement thermal à Fedj M'zala. — L. Leschi : Un quartier de Théveste. — A. Truillot : Stèle trouvée à Tébessa dans les murs de fondation d'un moulin près de l'Oued Zerour. — M. Reygasse : Etude sur une station ancienne du néolithique découverte à Abd el Adhim (grand Erg occidental). — A. Vel : Description inédite de M. Mercier... d'un gisement d'ossements situé au Khroub. Cause supposée de la formation de ce gisement. — M. Reygasse : Haches retouchées sur une seule face de Tachentit (Sahara occidental) et « haches moustériennes » d'Espagne. — A. Robert : Notes sur quelques Merabtines vénérés du département de Constantine. — J. Bosco : Le

Temple de Tanit-Caelestis de Cirta. — Institut international d'Anthropologie. — Office de l'Afrique du Nord. — Bibliographie. — Nécrologie.

Revue de l'Histoire des Colonies françaises. — *2e trimestre* 1925. — Georges Hardy : Histoire coloniale et psychologie ethnique.

Revue du Monde musulman. — *Vol. LVII* (1924, 1re *Section*). — L. Massignon : Eléments arabes et foyers d'arabisation ; leur rôle dans le monde musulman actuel. Textes historiques sur le réveil arabe au Hedjaz (2e série). — A. Danon : Une source inédite de l'histoire ottomane. — L. M. : Livres nouveaux concernant les études oslamiques. — *Vol. LVIII* (1924, 2e *Section*). — Enquête sur les corporations musulmanes d'artisans et de commerçants au Maroc. — D. Misconi : Rénovation directe de la poésie arabe. — Vl. Ivanow : Nouveaux documents persans concernant al Hallâdj.

Société belge d'Etudes et d'Expansion. — *Décembre* 1924. — Th. Steeg : Les relations économiques de la Belgique et de l'Algérie. — Léon Barety : L'œuvre de la France au Maroc. — C. Giraud : Note sur l'Oranie. — *Février* 1925. — Lucien Saint : La Tunisie et la Belgique. — Maurice Delafosse : La mise en valeur du sol africain par le nègre paysan. — Maréchal Liautey : Grands principes de politique indigène.

Le Gérant : J. BÉVIA.

LXVII. — N° 325. 4e TRIMESTRE 1925.

I

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LES PLANS IMPRIMÉS DE

TRIPOLI, DJERBA ET TUNIS-GOULETTE

AU XVIe SIÈCLE

et Note sur un plan d'Alger

PAR

CHARLES MONCHICOURT

Docteur ès lettres

Contrôleur Civil à Tunis

I

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LES PLANS IMPRIMÉS DE

TRIPOLI, DJERBA ET TUNIS-GOULETTE

AU XVIe SIÈCLE

et Note sur un plan d'Alger

I

LES PLANS IMPRIMES DE TRIPOLI AU XVIe SIECLE

Dans la deuxième moitié du XVIe siècle, parurent en Italie deux plans différents de Tripoli dont chacun eut l'honneur de la réédition. Chose étrange, tandis que cette cité avait été en 1510, puis en 1530 et enfin en 1551, plongée au sein de l'actualité européenne, on n'en grave un relevé qu'en 1560, année où l'attention est attirée non sur Tripoli, mais sur Djerba (1).

A vrai dire, l'expédition que le duc de Medina Celi conduisit à un désastre devant et dans cette île, avait eu pour but initial Tripoli. Mais de la sèche ou banc de Palo où elle s'était ancrée du 16 février au 2 mars 1560, juste à la frontière tuniso-tripolitaine actuelle, la flotte avait fini par gagner non pas Tripoli, mais Djerba. Le vent du Sud-Est qui régnait sans interruption à ce moment et la présence de Dragut à Tripoli inclinèrent les chefs chrétiens à dévier l'attaque vers l'île des Lotophages où ils débarquèrent le 7 mars. En Europe, on s'attendait, depuis l'hiver, à apprendre le siège de Tripoli. Aussi, un éditeur zélé, demeuré anonyme, désireux de satisfaire plus vite ses clients avides de nouvelles, imprima-t-il pour eux par anticipation un plan de Tripoli où la place est entourée par les forces de terre et de mer de la coalition (Malte, Gênes, Florence, l'Eglise, etc.). Il s'était tellement hâté que son estampe envoyée de Venise au baile de la Sérénissime à Constantinople y arrivait dès février (2) avant

---

(1) Voir à ce sujet Ch. MONCHECOURT — *L'Expédition Espagnole de 1560 contre l'île de Djerba*. Essai Bibliographique. Récit de l'Expédition. Documents originaux. Paris, Leroux, 28, rue Bonaparte, 1-13, pp. 277 et 13 plans ou figures. L'essai bibliographique et le récit de l'expédition ont également paru dans la *Rev. Tun.*, 1913 et 1914.

(2) MANFRONI. — *Una Stampa che rappresenta un attacco di Tripoli non mai avvenuto*. Padoue, 1913, pp. 15 (extrait de la *Rivista marittima*, 1913, IX). Cette étude a paru trop tard pour que nous ayons pu en utiliser les indications dans notre travail sur l'affaire de Djerba de 1560.

même que le corps expéditionnaire eût quitté Malte, son point de concentration, pour voguer vers Tripoli. Changement d'objectif en cours de route, vignette tombée dans le vide. Ce n'est pas d'aujourd'hui que pour avoir voulu devancer les évènements, le souci de l'information rapide aboutit dans les journaux à des erreurs de ce genre. Manfroni a signalé et republié avec d'intéressants commentaires le plan de Tripoli de ce commerçant trop pressé, d'après une des rééditions postérieures.

Sept ans s'écoulent et la double défaite de Djerba soulève encore des échos. Tripoli en bénéficie cartographiquement. D. Bertelli livre en effet en 1567, à Venise, aux amateurs d'estampes historiques, un plan qui procède, comme nous le constaterons, d'autres sources que le précédent.

La vignette anonyme de 1559-60 et le plan Bertelli ont été étudiés il y à deux lustres par Aurigemma au point de vue fortifications (1). Tout en renvoyant à ce travail le lecteur désireux de s'instruire davantage en cette matière, il nous appartient ici d'établir la bibliographie de ces deux pièces. Essai rendu plus délicat par l'impossibilité d'avoir simultanément sous les yeux les tirages successifs d'un même plan, ceux-ci se trouvant éparpillés à travers l'Italie ou l'Europe.

A. — LES QUATRE EDITIONS LAFRERY

1° **Avis avec plan de Tripoli** dressé en 1559-60. Ni titre ni nom de graveur ou d'éditeur, ni date.

Il en existe un exemplaire à Florence, à la *Biblioteca Nazionale Centrale*, au tome II d'un recueil en trois volumes, intitulé : ***Tavole moderne di geografia de la maggior parte del mondo, di diversi autori, raccolte et messe secondo l'ordine di Tolomeo, con i disegni di molte città et fortezze di diverse provintie, stampate in rame, con studio et diligentia in, Roma.*** On en doit une reproduction en 1916 à Aurigemma. — *Op. cit.* planche II. L'éphémère *L'Italia in Oriente* de Tripoli dans son N° 1 d'avril-mai 1920 donne le même plan d'après un autre exemplaire communiqué par le Ministère des Colonies italien.

Le recueil précité de *Tavole Moderne...*, mentionné par nous à propos d'un plan de Djerba (2), est dû à un éditeur de plans et de cartes installé dans la ville éternelle vers le milieu du XVIe siècle, Antoine du Pérac Lafréry, ou Lafreri, qui ajoutait à l'impression et à la vente de ses propres travaux, celles des œuvres analogues de cartographes comme Forlani, Gastaldi, etc. (3). La plupart des grandes bibliothèques d'Europe possèdent des collections de plans et de cartes de Lafréry.

Si les trois volumes des *Tavole Moderne* de la Victor Emmanuel de Rome ont chacun plus de 100 cartes, parfois en deux et trois exemplaires (1), ces collections sont d'habitude incomplètes, de sorte que les mêmes cartes y sont revêtues de numéros d'ordre différents selon les endroits (2), de sorte également que le chercheur de telle ou telle carte éditée par Lafréry est obligé de poursuivre ses investigations dans plusieurs bibliothèques.

Pour en revenir à l'estampe elle-même, on y distingue un registre supérieur avec le plan proprement dit et un registre inférieur avec une légende en dix lignes résumant l'histoire de Tripoli (3). L'auteur de cet *avviso* s'y révèle plus prudent comme rédacteur que comme graveur. Alors que sur la vignette la ville est déjà assiégée, le texte se borne à nous avertir que le duc de Medina Celi est parti pour la reprendre avec les navires et les soldats alliés « espérant avec l'aide de Dieu remporter la Victoire ». Vis-à-vis et à droite de cet aperçu, une *Significatione delle lettere* explique à quoi répondent les lettres A à P, distribuées sur divers points ou ouvrages de la ville.

A. — Arc de triomphe en marbre ancien.
B. — Trois bastions de terre récemment construits.
C. — Château bâti par les Chrétiens.
D. — Deux môles récemment faits par les Turcs.
E. — Fossé d'eau salée vers la mer.
F. — Fossé vers la terre, rempli d'eau par endroits.
G. — Fontaine dans le fossé du Château.
H. — Colline à l'intérieur de la ville ayant vue sur le port
I. — Le port, avec l'entrée vers le Nord-Est et l'Est.
K. — Forteresse qui défend le port.
L. — Endroit, où se trouvent les galères et autres vaisseaux.
M. — Magasins, bâtis par les Turcs.
N. — Grande Mosquée récemment reconstruite.
O. — Boulevard nouveau, qui défend les vaisseaux.
P. — Palais édifié par le corsaire Dragut.

2° **Tripoli Città di Barbaria.** Editeur : **ANTOINE DU PERAC LAFRERY.** Date : entre 1560 et 1572. Dimensions : 0[m]298 × 0[m] 433 entre les marges.

Dans une étude sur la Rome d'avant Sixte Quint, le père Ehrle (4) a publié un catalogue de Lafréry de 1572 où est indiqué un plan de Tripoli. Or, précisément, le recueil de Lafréry de la Bibliothèque de la Sorbonne coté *HV a 55*, grand in-folio, contient sous le N° 111 un plan de Tripoli

---

(1) *Le Fortificazioni della città di Tripoli.* (*Ministero delle Colonie. Notiziario Archeologico.* Anno II, fasc. I-II, Rome, 1916, pp. 217-300 avec 9 planches).

(2) *L'Expéd. Esp. contre l'île de Djerba*, p. 31. Nous nous reportions au recueil existant à Rome à la Bibliothèque Victor-Emmanuel.

(3) Voir à ce sujet A.-E. NORDENSKIOLD : *Facsimile Atlas to the early history of cartography with reproductions of the most important maps printed in the XV and XVI centuries. Translated from the swedish original by* JOHANN ADOLF EXELOR AND CLEMENTS R. MARKHAM, Stockholm, 1889, p. 117-122.

(1) CASTELLANI. — *Catalogo ragionato delle più rare o più importanti opere geografiche a stampa che si conservano nella biblioteca del Collegio Romano.* Rome, 1876, p. 239. La collection du Collège romain a passé depuis à la Bibliothèque Victor-Emmanuel.

(2) Des deux cartes de Djerba éditées par Lafréry, le *Disigno dell'isola de Gerbi* a le N° 72 à la Victor-Emmanuel de Rome et le N° 79 à la Bibliothèque Nationale de Paris. A la Bibliothèque de la Sorbonne, le Recueil de Lafréry possède cette même carte sous le N° 65, tandis que Nordenskiold a consulté un exemplaire où le *Disigno...* figure sous le N° 87. Même constatation à propos de l'estampe de la *Fortezza di Gerbi* qui porte le N° 88 dans la liste donnée par Nordenskiold et le N° 112 dans le Recueil de la Bibliothèque de la Sorbonne.

(3) Notons-y quelques inattentions du graveur dont la principale est la suivante : 1630 comme date de la remise de Tripoli à l'Ordre de Malte au lieu de 1530.

(4) *Roma prima di Sisto V. La pianta di Roma Du Pérac Lafréry.* Rome. Typog. Vaticane, 1908. Ce plan de Rome est de 1577.

lequel n'est pas autre chose que l'*avviso* de 1559-60 amputé du registre inférieur et agrémenté d'un titre en grosses capitales TRIPOLI CITTA DI BARBARIA, inséré en bas entre la ville et le mot *meridies* et devenu indispensable par suite de l'absence de légende.

La planche de 1559-60 était-elle de Lafréry ? Celui-ci du moins s'en est rendu postérieurement acquéreur et il l'a modifiée à sa façon pour l'accommoder aux besoins de sa clientèle. La bévue de 1560 était superflue à rappeler. D'où la suppression du texte ramenant l'avis de circonstance à un simple plan où les navires et les troupes n'ont plus qu'une valeur ornementale. Les lettres A à P, disséminées çà et là dans le registre conservé et dénuées désormais de tout éclaircissement, témoignent cependant qu'il y avait une estampe antérieure plus complète.

3° **Tripoli Città di Barbaria.** Réédition **CLAUDE DUCHET.**

Identique au précédent, ce plan est marqué en plus en bas, à droite, des mots : **Roma Claudii Duchetti formis** en italiques. Claude Duchet, nous apprend le père Ehrle (*op. cit.*) fut libraire à Rome de 1577 à 1585 et hérita du matériel et des stocks d'Antoine Lafréry. Il réédita le plan de Tripoli dont il avait trouvé le cliché dans le magasin de son prédécesseur en se bornant à y inscrire son nom. C'est ce plan que Manfroni a eu entre les mains.

4° **Tripoli Città di Barbaria.** — Réédition **VAN SCHOEL.** Date : 1602.

Ce plan n'est autre que celui de 1559-60 partie inférieure comprise, accru des quelques adjonctions ultérieurement apportées par Lafréry et Duchet au registre d'en haut. En outre, il est muni, à droite du mot Barbaria, de deux lignes supplémentaires qu'on semble pouvoir lire : **Henri** (1) **Van Schoel formis Roma 1602** (2).

L'exemplaire conservé à Rome au *Gabinetto Nazionale delle Stampe* sous le N° 131-196 aurait été l'objet d'une reproduction de la part du Ministère italien des Colonies (*Ufficio Cartografico anno 1915*, N° 203). Le P. Bertona l'a imprimée en tête de son ouvrage sur *Tripoli dal 1510 al 1850* (3) en limitant la gravure pour des raisons de place, au registre supérieur. Légende et *significatione delle lettere* ont été simplement recopiées par lui au dos du plan, non sans quelques erreurs de transcription, semble-t-il.

La réapparition de la légende dans l'estampe de 1602 atteste qu'à quarante ans de distance, Van Schoel et ses lecteurs étaient hors d'état de dénoncer l'audacieuse anticipation démentie par les évènements, commise par l'éditeur initial. Elle prouve aussi que le même cuivre a servi aux quatre éditions, sa partie inférieure étant masquée au tirage de la seconde

(1) D'autres ont lu *Henrici* (Manfroni, *op. cit.*, p. 10, note 1) ou *Henr.* (Bertona, *op. cit.*, *loc. cit.*).

(2) La date forme la deuxième ligne.

(3) Tripoli, 1915.

et de la troisième, tandis que la matrice du registre d'en haut recevait chaque fois une inscription nouvelle. Notons à cet égard la persistance dans les éditions 1, 2 et 3 d'une même faute, le mot qui indique l'Ouest sur l'estampe y étant orthographié OCCIDINS. Dans l'édition Van Schoel, d'après la reproduction Bergna la lettre boiteuse serait corrigée (OCCIDENS).

Il n'est pas à notre connaissance qu'il y ait eu d'autres rééditions après celle de 1602.

B. — LES PLANS BERTELLI — BALLINO

Le plan Lafréry concernant presque uniquement Tripoli ville, des cartographes vénitiens jugèrent bon en 1567 de le doubler d'une estampe où la cité serait traitée avec moins d'ampleur et où la banlieue aurait en revanche une extension, justifiée par le rôle que jouent dans les récits des historiens certains de ses points comme le capo Langir (1) ou la Torre de l'Aquat[a] (2).

1° **Tripoli de Barbaria** par **D. BERTELLI.** 1567. Dimensions 19,5 × 27,5.

Dans un cartouche en haut à gauche on lit : **Il vero disegno del porto, della Città, della fortezza e del sito dove è posta Tripoli di Barbaria. Ven. l'anno 1567. In Venetia, alla libraria del segno di S. Marco in merzaria. D. B.** En haut au milieu, en grandes capitales s'étale le titre : TRIPOLI DE BARBARIA. Ce plan figure dans le recueil de 1569 de Bertelli, intitulé : **Le vere Imagini et descritioni delle più nobilli città del mondo. Verae illustrissimae cuiusq. urbis imagines nunc primù typis impressae... Venetiis — Apud Donatum Bertellù ad signum divi Marci. MDLXIX.**

2° **Tripoli de Barbaria** par **BALLINO.** 1567. Dimensions 20,2 × 28,2.

A l'angle gauche supérieur dans un cadre rectangulaire est écrit : **Il vero disegno del porto, della Città, della fortezza e del sito dove è posta Tripoli di Barbaria. Ven. l'anno 1567. alla libraria della colonna.** Ce plan dépend du recueil **De disegni delle più illustri città e fortezze del mondo parte I la quale ne contiene cinquanta..... raccolta da M. GIULIO BALLINO. In Venezia appresso Bolognino Zaltieri. MDLXIX.**

Le recueil de Ballino comprend des plans des divers cartographes. C'est ainsi que sous le N° 44 il abrite un plan du siège de Malte par les Turcs signé de Dnco Zenoi 1567 (Domenico Zenoi). Quant à Tripoli, Ballino a tout simplement inséré dans sa collection le plan de Bertelli sans toutefois citer le nom de ce dernier. A vrai dire, il ne s'est pas servi de la planche de son concurrent, mais il l'a plagiée avec si peu de vergogne jusque dans l'apparence générale qu'il faut un examen assez attentif pour s'apercevoir qu'on n'a pas affaire au même cliché.

(1) Le Cap de la Chaux, laquelle en arabe se dit *Ej Jtr.* « *di Langir o sia della calcina* » écrit Jacques Bosio dans son *Istoria* (III, p. 307) dont nous reparlerons plus loin.

(2) La où sont actuellement les puits Hamidié.

Ballino agrémente ses plans d'une notice imprimée au dos. La dissertation qui s'allonge au revers du plan de Tripoli serait sans intérêt si les dernières lignes ne persuadaient de la durée dans les esprits de la consternation produite en 1560 par le désastre naval et militaire de Djerba. Si Tripoli est l'objet après 1560 de tant de plans c'est que, but initial, quoiqu'abandonné de l'expédition précitée, il bénéficie par répercussion de la curiosité rétrospective des hommes (1), de compte à demi avec Djerba. Notons encore à l'actif de la reproduction Ballino deux termes qui manquent dans le Bertelli, le mot *Frote* (fronte) dans le fossé du Château — et c'est d'ailleurs là une erreur du graveur pour *Fote* (fonte) — et, dans la campagne, l'indication d'un chemin creux *camino fondo*. En même temps qu'il procédait à ces adjonctions, Ballino aurait été bien inspiré de réviser la rose des vents. Car si les quatre points cardinaux sont correctement indiqués par les lettres T(ramontana), O(stro), P(onente) et par une croix pouvant passer pour L(evante), les quatre orientations intermédiaires sont inversées deux par deux, G(reco) occupant la place de M(aestro) et inversement et S(cirocco) ayant usurpé la place du Libeccio désigné ici par le vocable antique A(fricus).

Comparons-nous maintenant les deux séries de plans de Tripoli, à savoir les Lafréry et le Bertelli-Ballino, nous constatons que la seconde complète à merveille la première. Le Lafréry est d'allure entièrement italienne et représente l'état de la place repeuplée et refortifiée par les Turcs après sa reprise aux Chevaliers de Malte en 1551. Le Bertelli décèle une documentation antérieure et espagnole (*Castilegio*, *Camino dellas Torres Quebradas*, *Guerta* (2), *Torre del Rey*, etc.) Il nous montre Tripoli à peu près vide de maisons et d'habitants, tel qu'il fut un moment entre 1510 et 1530 avant d'être cédé par Charles Quint à l'Ordre de Malte. Bertelli s'est donc inspiré d'un croquis remontant à cette époque, tandis que Lafréry a utilisé des renseignements tout récents comme cela ressort de la substitution au vieux fort *S. Petro* d'un bastion terminé par une plateforme pour canons (O du plan). Ajoutons encore ceci : Dans Bertelli, la banlieue est parsemée d'oliviers sans autres arbres qu'un acacia gommier évoqué par l'expression *Talaya del Spin* (3). Dans Lafréry, elle n'a que des palmiers.

Le plan Lafrery, quoique figurant un débarquement et un siège entièrement imaginés, est dans sa partie militaire, comme le remarque Manfroni, l'œuvre d'un technicien consommé. Un officier d'état-major au courant des derniers perfectionnements de la défense et chargé de dresser un projet de siège de la place n'aurait pas mieux fait. C'est donc bien à ce travail que Lanfreducci et Bosio font allusion quand ils se bornent à

(1) Dans cet ordre d'idées, le tableau de la galerie du comte Raggio à Gênes intitulé TRIPVLI DI BARBARIA n'est que la traduction en vue cavalière de l'estampe Lafréry. (Voir planche III d'Aubrebmma, *op. cit.*).

(2) La *guerta* ou *grueta*, sitnée au bord du Chemin des Tours Ruinées est non une grotte, mais un trou rempli d'eau, selon le sens de ce mot dans les documents relatifs à l'expédition de 1560.

(3) L'acacia gommier s'appelle *talah* en arabe. Un acacia gommier se dit *talahia*.

dire qu'ils se fient au *disegno* pour expliquer sans phrases où exécuter la descente des troupes, poster les batteries, etc. Au surplus, le passage où ils parlent du môle qui s'avance du Castellegio vers l'intérieur du port atteste bien que c'est l'estampe Lafréry qui était jointe à leur dissertation. Nous publions plus loin le mémoire jusqu'ici inédit que ces deux membres de l'Ordre de Malte envoyèrent le 1er septembre 1587 au Grand Maitre, mémoire auquel étaient annexés des plans qui font défaut dans la copie d'Alger à laquelle nous sommes redevables de la conservation de ce travail. Nous insèrerons à la place qu'il occupait dans l'original le plan de Tripoli de Lafréry (planche V). Il nous a paru utile toutefois de mettre également sous les yeux de nos lecteurs le plan Bertelli afin que leur documentation soit entière (1). (Voir planche I).

II

LES CARTES ET PLANS DE DJERBA AU XVIe SIECLE. ADDENDA A NOTRE RECIT DE L'AFFAIRE DE 1560 (2)

Dans notre *Expédition Espagnole de 1560 contre l'île de Djerba*, nous avons imprimé et çà et là commenté la notice de Lanfreducci et Bosio sur ce canton de Tunisie. Nous y avons également mené à terme, il y a déjà treize ans, à propos de Djerba au XVIe siècle, une reconnaissance de plans analogue à celle que nous venons d'exécuter au sujet de Tripoli. Nous nous croyons ainsi autorisé à avancer que le *Disegno e Pianta delle Gerbe* qui manque dans la copie d'Alger, n'est autre que la **Fortezza di Gerbi** republiée à la p. 28 de notre ouvrage précité. On en trouvera ci-après une réédition à la place assignée par le texte. Les deux collaborateurs n'avaient pas ignoré non plus l'autre plan de Djerba de 1560 dû à Gastaldi et intitulé **Disigno dell'Isola de Gerbi con le seche che la difendeno dall'inondatione del mare et il sito della fortezza fatta da Christiani alla defesa della quala vi è restato cinque millia valorosi soldati e bucina provisione di vituaglie e monitione che con l'aiuto di Dio bastara à difenderla dall'Insulti de l'armata Turchesca** (44 cm. × 30). C'est ce que prouve la mention qu'ils font d'une « *ligne de monticules de pierre vive* » sillonnant le milieu de l'île. Il serait oiseux de recommencer ici notre étude bibliographique des anciens plans de Djerba. Le lecteur désireux de plus de détails n'aura qu'à se reporter à la page 30 et suivante de notre livre susvisé où il aura devant lui une photogravure de ce **Disigno** qu'au surplus nous redonnons dans le présent essai (planche II) tandis que la **Fortezza di Gerbi** reçoit comme poste normal (planche VI) celui que Lanfreducci et Bosio lui avaient jadis assigné.

On nous excusera de profiter de ce retour en arrière pour corriger, polir ou accroître certains renseignements géographiques ou historiques contenus dans notre travail sur la campagne de 1560.

(1) Nous reproduisons ce plan d'après la copie Ballino dont la nomenclature est plus lisible; c'est ce qu'a fait également Aubrebmma, *op. cit.*, planche I.

(2) Plusieurs de ces *Addenda* ont déjà paru dans la *Rev. Tun.* (1914, p. 446-456) en annexe à notre *Expéd. Esp.*

En ce qui concerne la carte de Djerba de 1566, simplement signée *M F*, nous avions à la p. 46 émis l'hypothèse que ce sigle pourrait représenter le nom de Matteo Fiorini. A la suite de nouvelles recherches, nous croyons devoir renoncer à cette suggestion. Il y a donc lieu de tenir pour non avenu le nom précité là où celui-ci s'est rencontré sous notre plume et notamment dans la section II de notre *Essai Bibliographique* ou dans les chapitres IV et V du *Récit de l'Expédition*.

Disons aussi que les feuilles de Djerba de la carte de Tunisie au 100.000e levées de 1905 à 1908 ont été mises enfin dans le commerce en 1913. Ce sont:

n° LXXVI, Houmt-Souk	levée en	1907
LXXXIV, Adjim	—	1905
LXXXV, Sidi-Chemmakh	—	1907

Elles réalisent un énorme progrès sur leurs devancières, car on y a effectué la fusion que nous souhaitions entre les données terrestres et les données sous-marines. Le relief, pour lequel aucune altitude n'était inscrite dans la carte au 200.000e, est marqué ici comme s'élevant à 44 mètres dans les parages d'Adeloun et à 52 mètres non loin de Guellala, alors que les cartes marines y signalaient respectivement 38 et 33 mètres. Palmiers, oliviers, jardins et maisons s'aperçoivent disséminés sur toute la surface de l'Ile, comme dans la réalité. Les sentiers, représentés en trop grande abondance, nuisent cependant à la clarté. Dans la nomenclature, manquent à l'Est les noms de la Seguia et de la Rochetta et dans le canal d'Ajim ceux des deux Iles Taoussekha, l'Ile du Nord, et Taghrelissa, l'Ile du Sud. Au point de vue maritime, le socle sous-marin de Djerba et les passes qui le traversent apparaissent avec netteté. Dans le détroit d'El-Kantara, la Chaussée Romaine et le Trik-el-Djemel sont mentionnés chacun à leur place. Seules font défaut les appellations des divers chenaux et la cote de leur profondeur et de celle du banc dans sa portion la plus voisine de Djerba.

En somme, ces trois feuilles constituent un ensemble presque parfait. A leurs quelques faiblesses on remédiera par les notions insérées soit dans notre préambule du Récit de l'Expédition de 1560, soit au chapitre II du même Récit, et qui pour la plupart sont figurées graphiquement dans notre ouvrage sous les numéros IV (Djerba d'après les cartes actuelles), VIII (Les Passes du Détroit d'El-Kantara), IX (Le Grand Oued et Bordj-el-Bab), et X (La Rochetta et le mouillage de la Seguia).

Les levés grâce auxquels ces trois feuilles ont été établies ont permis en outre de confectionner pour les besoins administratifs un plan de Djerba en une seule feuille.

Ile de Djerba. Echelle de 1 : 50.000. Dressé d'après les levés au 1 : 80.000 exécutés par le Service Géographique de l'Armée en 1906.

Si quittant la cartographie nous entrons dans le domaine des documents historiques officiels, nous observerons d'abord que la lecture de **Négociations, Lettres et Pièces diverses relatives au règne de François II**, tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, par Louis Paris — Paris 1841 (Coll. des Doc. Inéd. sur l'Histoire de France) sera utilement appuyée de la consultation des autres lettres de ce personnage A la Bibliothèque Nationale, une vingtaine de registres contiennent des épîtres de lui écrites de 1558 à 1566. Voir notamment Mss Fr. 3158 (1559-60), 16103,15587, 10753, etc.

Semblablement, les Archives d'Etat de Venise dites communément *Archivio dei Frari* parce qu'elles sont logées dans une annexe de la célèbre église de ce nom, ne sont pas, en ce qui concerne l'affaire de Djerba, sans offrir quelque fruit, grâce aux lettres des représentants vénitiens à Constantinople, le bayle Marino Cavalli et son successeur Hieronimo Ferro :

CAMILLE MANFRONI en appendice à son article *Venezia e l'Impresa di Tripoli 1559-60* (*Atti e Memoria della R. Accademia di Scienze, Lettere ed Arti in Padova* XXIX, 1913, pp. 327-347) a publié trois documents tirés de cette correspondance :

I. — **Traduzione di lettera del bassà capitano del mare scripta ad uno grande della Porta.**

Il s'agit d'une copie un peu différente d'un texte déjà publié par CHARRIÈRE (1), p. 610 et suiv., note 1 et que nous avons signalé à la p. 53 de notre *Expéd. Esp.* La pièce de Manfroni était jointe à la dépêche du baile vénitien du 14 juin 1560.

II. — **Lettre du baile vénitien à Constantinople au Sénat de Venise, du 10 octobre 1560.**

En partie chiffrée, elle est relative aux félicitations que le baile a prodiguées à la Porte après la chute du fort de Djerba.

III. — **Lettre (chiffrée) du baile Hieronimo Ferro au Sénat de Venise, du 21 septembre 1560.**

Elle raconte l'arrivée à Constantinople de la flotte ottomane victorieuse, le traitement infligé aux chefs de l'armée chrétienne prisonniers et aux autres captifs, les relations nouées par la Porte avec le Sultan hafside de Tunis.

N'oublions pas non plus l'épigramme lancé, en 1560, contre Jean André Doria, à Rome, sous forme de pasquinade. MANFRONI, *Venezia e l'Impresa di Tripoli*, (p. 340), a rétabli le texte de ce sonnet satirique, que nous avions signalé à notre page 27. En voici le trait final. A Marforio qui l'interroge afin de savoir pourquoi il s'était sauvé devant l'ennemi, Pasquino, qui en l'espèce symbolise la flotte vaincue, répond :

« Je dirai la vérité : j'ai fui à cause du bruit,
A cause des tirs, des bombardes, des arquebuses
Mais par dessus tout à cause d'un more blanc ».

---

(1) *Négociations de la France dans le Levant ou Correspondances, Mémoires et Actes Diplomatiques des Ambassadeurs de France à Constantinople...*, tome II, p. 610 et suiv. note 1.

Le « more blanc » n'est autre que Jean André Doria à la jeunesse et à l'impéritie duquel était dû le désastre naval de Djerba et que ce sobriquet accuse d'être le fils de Dragut. Captif à Gênes en juin 1540 après l'affaire de la Girolata, Dragut aurait eu en effet, d'après la malignité publique, des relations coupables avec la femme de Jeannetin Doria. C'est à l'influence de celle-ci (1) que plus d'un auteur attribue la libération de Dragut en 1544 sans se rendre compte que cet acte si funeste à la chrétienté s'explique tout naturellement par la politique tortueuse suivie par le grand André Doria dans ses rapports avec Barberousse.

Quant aux récits de témoins, nous avions signalé à la page 48 de notre *Expéd. Esp.* trois éditions italiennes de 1560 de l'ouvrage de **CIRNI = Successi dell'armata della M^ta C^ca Destinata all' Impresa di Tripoli di Barberia, Della presa delle Gerbe**, etc... Nous ajoutions que l'auteur lui-même avait fait prévoir une version espagnole dont nous n'avions pas trouvé trace, et que d'après GAY une quatrième édition italienne aurait paru à Florence en 1567. L'existence de cette édition reste douteuse. Il y eut en tout cas une traduction allemande dès 1561 (2) :

Beschreibung, Wie es mit des Grossmachtigen Konigs Philippi auss Hispanien Armata oder Schiffart so zu eroberung des Meers Ports in Barbaria Tripoli genant verordent gewesen ergangen ist. Dessgleichen was mit einnemung des Insul Gerbbe, unnd ferner mit der Türckischen Armata sich zugetragen hat. Welches alles im Fünffzehenhundert neun und fünffzigistem Jar angefangen unnd im Augusto des nechstverschinnen Fünffzehenhundert sechzigistem Jars mit grossem schaden und nachtheil des Christenheit sich geendet hat. Erstlich in Welscher Sprach durch Antonium Franciscum Cirni Corsum beschrieben, Yezt aber zu gutem und getrewer wərnung Teutscher Nation in die Teutschen Sprach gebracht worden. Anno MDLXI. 71 ff. in 4° sans carte ni plan, ni nom de traducteur. L'avant-propos est signé simplement P. K. P. N. Le feuillet Siij° porte « *Gedrückt zu Nürnberg durch Georgium Kreydlein* ».

Cette traduction a donc été imprimée chez le même éditeur que la plaquette intitulée : « **Schreiben auss Constantinopoli...** ». Elle figure à la *Konigliche Bibliothek* de Berlin sous la cote Qg 4254-4° et à la *Stadtbibliothek* de Nüremberg sous la cote Hist 369-4°-31 auprès du **Schreiben auss Constantinopoli** qui a le n° 32. Elle confirme ce que nous avons dit de la vogue de l'ouvrage de Cirni.

A propos des lettres du baron de Busbec, nous avions mentionné à la p. 54 la traduction française de l'abbé DE FOY (Paris 1748) en signalant en

(1) A noter que Jean André Doria était né en 1539, c'est-à-dire un an avant la capture de Dragut.

(2) Cette traduction est mentionnée par WAILLE : *Bibliographie des ouvrages concernant la Cyrénaïque et la Tripolitaine* (*Bull. de Corresp. Afric.*, 1884, pp. 227-237). Waille donne le titre avec quelques erreurs d'orthographe et en l'arrêtant après les mots « gewesen ergangen ist ». Il se trompe également en disant que l'ouvrage, composé d'abord en espagnol, avait ensuite fait l'objet de la présente traduction allemande. En effet, le titre de celle-ci indique que l'original était rédigé en *welche* (français ou italien), mot que nous savons désigner ici la seconde de ces deux langues.

hole qu'il en existait une autre faite par Gaudon et que nous n'avions pas vue. Voici l'indication exacte relative à cette traduction, qui est de beaucoup antérieure au travail de l'abbé DE FOY :

Ambassades et voyages en Turquie et Amasie de M. Busbequius. Nouvellement traduit en français par S. G[AUDON]. Paris 1646, in 8°.

Nous avons orthographié le nom de l'ambassadeur de Ferdinand I, tantôt Busbec et tantôt Bousbecques. La première forme est celle adoptée dans la traduction de l'abbé de Foy. Le village de Belgique d'où le personnage en question tirait le titre de sa baronnie est désigné de nos jours par la seconde.

Remarquons encore que l'existence de la relation allemande manuscrite d'Holzhaimer ne nous a pas été révélée par DE HAMMER dans son *Histoire de l'Empire Ottoman* mais bien par une note de la traduction italienne qu'en a donnée ROMANINI : *Storia dell' Impero Osmano... del Sig.* GIUSEPPE CAV. DE HAMMER traduite en italien pour la première fois en 24 vol. in-16 par SAMUELE ROMANINI avec des annotations, Venise, 1828.

Enfin, la conquête de la Tripolitaine par l'Italie, en concentrant l'attention de beaucoup de ses hommes d'étude sur le passé de l'ex-vilayet, a entraîné, en 1912, à Milan par les soins d'ALFIERI et LACROIX, une réimpression de *la Historia dell'impresa di Tripoli di Barberia* de ALFONSO ULLOA.

III

LES PLANS IMPRIMÉS DE TUNIS-GOULETTE AU XVIe SIECLE

S'il n'est guère probable que beaucoup de plans de Tripoli et de Djerba imprimés au XVIe siècle aient échappé à notre recensement d'aujourd'hui et de jadis, une pareille affirmation risquerait d'être quelque peu téméraire à propos des plans de Tunis. Il ne sera cependant pas superflu de publier les résultats que nous avons atteints en cette matière, ne fût-ce que pour déblayer le terrain et poser les bases de recherches complémentaires.

Malgré que sur deux ou trois des estampes de cette époque la forteresse de la Goulette soit figurée seule, il n'y a pas de plan consacré uniquement à la ville de Tunis, comme il en existe pour Tripoli, ou le fort de Djerba. Toujours, à côté de Tunis, se campe la Goulette, son avant port et lieu de passage obligé pour y accéder. C'est donc à juste titre que Lanfreducci et Bosio parlent d'un plan de Tunis-Goulette. Mais les deux localités sont séparées par une dizaine de kilomètres de lagune. Les plans embrassant ainsi une plus vaste étendue de terrain, la représentation de la ville de Tunis est forcément plus petite que celle de Tripoli ou de la Fortezza di Gerbi. Ajou-

lons que la capitale hafside, sauf au moment brutal de sa reprise sur Kheireddine Barberousse en 1535 et sauf les derniers mois de la période espagnole, ne fut pas occupée par les Chrétiens. On eut ainsi moins d'occasions ou de latitude pour la dessiner que pour Tripoli.

A. — LES CARTONS ET ESTAMPES DE VERMEYEN

Dans son expédition de 1535 contre Tunis, Charles Quint avait emmené Jean Vermay (Vermeyen en flamand), natif de Bruxelles, peintre officiel de la cour des régentes des Pays Bas, Marguerite d'Autriche puis Marie de Hongrie. Vermay fut chargé d'éterniser par le crayon ou le pinceau la vision des lieux admirés en Afrique et les épisodes guerriers de l'affaire. Grâce aux croquis relevés sur place, il établit à son retour en Europe les cartons des douze fameuses tapisseries sur « *Le voyage et la conqueste du Royaulme de Thunes* (1). Comme avant-projet, Vermeyen avait dessiné d'abord des modèles réduits qui, sans doute, servirent à graver une série d'estampes, parallèle pour ainsi dire à la série des tapisseries, mais non pareille ni même absolument correspondante. De ces estampes, disséminées, comme les plans de Tripoli ou de Djerba, à travers toutes les bibliothèques d'Italie ou d'Europe, il n'a pas encore été dressé de liste descriptive, non plus que des cartons ou des tapisseries. Bien qu'il ne s'agisse pas là de plans proprement dits ni de cartes, plusieurs de ces monuments figurés offrent une valeur non seulement historique, mais encore géographique, indéniable. On nous excusera donc, croyons nous, de ne pas les oublier dans notre exposé.

CARTONS. — Ce que nous savons des cartons est fragmentaire et indécis. Broadley, en 1882, raconte que six des peintures originales de Vermeyen, découvertes par le duc de Saxe Cobourg Gotha furent restaurées par la suite et apportées en Angleterre par le prince consort Albert. Broadley donne ces peintures comme appartenant à la reine Victoria et son ouvrage a reproduit cinq d'entre elles (2), dont les photographies décorent les murs du Consulat d'Angleterre à Tunis. Dans les photogravures du livre de Broadley, les sujets sont très sensiblement traités comme dans les tapisseries. Il est pourtant malaisé de discerner si la similitude est complète, ces illustrations, par suite de l'irréflexion du graveur, s'offrant à nous dans un sens inverse de celui des tapisseries (3).

Une personne qui eut l'occasion de visiter, à la veille du conflit mondial, le Musée impérial de Vienne, a bien voulu nous informer que dix des cartons de Vermeyen faisaient partie des collections qu'on y gardait. Il y

(1) HOUDOY. — *Tapisseries représentant la Conqueste du Royaulme de Thunes par l'empereur Charles Quint*. Lille, 1873, p. 33.

(2) BROADLEY. — *The last punic war. Tunis, past and present*. Edinburgh and London, 1882. Dans cet ouvrage, dirigé contre l'occupation française de la Tunisie, l'auteur étudie au tome I, pp. 36-44, l'expédition de Charles Quint.

(3) Les cinq photogravures représentent, en adoptant l'ordre illogique et tel titre fantaisiste de Broadley : *La prise de Tunis par Charles Quint* (c'est la partie droite de la tap. IX-X). *La bataille entre Tunis et la Goulette* (tap. VIII). *Le débarquement de Charles Quint* (tap. VI). *Le siège de la Goulette par Charles Quint* (tap. VII). *Esclaves chrétiens à Tunis* (tap. XII). Trompé par la présence au premier plan de marins ou pêcheurs marchant dans l'eau, Broadley ne s'est pas aperçu qu'il avait affaire en réalité ici au rembarquement de Charles Quint.

manque celui où s'étale aux yeux le théâtre géographique de l'expédition et un des deux où l'on contemple le siège de Tunis. Les cartons sont très grands et très beaux, encore très frais de couleur, mais dans une salle si mal éclairée, qu'ils ne semblent jamais avoir été l'objet d'une reproduction. Chacun est dessiné et peint en teintes plates sur de vastes carrés de papier réunis ensuite les uns à côté des autres, et dont l'ensemble est collé sur une toile. Ils n'ont ni bordures ni inscriptions, de sorte qu'un visiteur qui ignore les tapisseries de Madrid ne se doute pas du sujet qui se développe ainsi sous ses regards.

Six peintures en Angleterre. Dix cartons en Autriche. Si nous prêtons foi à une information de presse parue durant la dernière guerre, un des tableaux de Vermeyen représentant le siège de Tunis, tableau alors à Tongres aux mains d'un M. Huybrigts, aurait péri dans l'incendie de la maison de cet amateur. Etait-ce là un des deux cartons absents de Vienne ou une sœur des peintures célébrées par Broadley ? Que sont exactement ces dernières par rapport aux premiers ? Tableaux ou cartons ? Originaux ou répliques ? Nous ne pouvons que poser ces questions sans être en mesure d'y répondre.

TAPISSERIES. — Elles décorent le Palais Royal de Madrid. D'après les procès-verbaux de leur réception au sortir des ateliers de Guillaume de Pannemakere qui s'était chargé de leur confection, elles étaient douze. Elles sont pourvues en haut d'une longue bande renfermant une légende en espagnol et en bas d'un cartouche moitié moindre avec des vers latins. La suite des légendes espagnoles et celle des hexamètres forment, chacune à part, un récit de l'expédition de 1535. A droite et à gauche, au milieu de la bordure, on remarque deux cartouches accessoires; à partir de la troisième tapisserie, celui de droite contient un numéro d'ordre en chiffres romains au-dessus d'un texte en petits caractères, illisibles sur les photographies.

I. — **La Quarte** (1) (102 ¼ aunes carrées). C'est une vue à vol d'oiseau du théâtre de la navigation et de la guerre. Vermeyen y a tracé la péninsule ibérique et les côtes d'Italie, les mouvements des escadres en mer et la Barbarie depuis le Maroc jusqu'à la Tunisie. Les ports d'où lèvent l'ancre et où se rassemblent les navires (Lisbonne, Barcelone, Gênes, etc.) ainsi que Tunis, frappent l'œil par leurs taches blanchâtres démesurées. L'auteur lui-même, appuyé contre une colonne de l'encadrement, tient un compas au-dessus de l'énoncé des milles couronnant une sorte de tableau muni d'une inscription qu'on ne peut lire sur la photographie.

II. — **La Monstre** (80 aunes ½). Il s'agit de la revue passée à Barcelone le 20 mai avant le départ pour l'Afrique. Charles Quint coiffé d'une toque, y défile avec d'autres personnages.

III. — **La Navigation** (106 aunes). La flotte chrétienne poussée par un vent propice fend les flots au pied des promontoires occidentaux du golfe

(1) Nous mettons en lettres grasses (égyptiennes) le sujet des tapisseries tel qu'il est spécifié par les procès-verbaux de réception (HOUDOY — *op. cit.*, p. 11-12) pour neuf de ces tapisseries. Par erreur, la navigation en Afrique y précède la revue de Barcelone. Nous imprimons en italique les titres que nous donnons aux trois autres. La dimension des tapisseries en aunes carrées se trouve dans les dits procès-verbaux.

de Tunis et arrive devant Carthage. Au premier plan, on amène la grande voile de la galère impériale qui se présente de flanc. Le débarquement commence (1). (16 juin).

IV. — **L'Escarmouche** (105 aunes). Premier combat entre Carthage et la Goulette pour assurer les positions de l'armée. Entre un monument massif à droite et la Torre de l'Agua à gauche, trois villages. Un Turc brandit une tête coupée.

V. — **Le Camp** (109 aunes). Les Chrétiens ont leurs tentes à terre, à proximité de la Goulette. La flotte est massée à portée du camp. D'une nave on descend un cheval dans une barque. A noter sur deux galères les trois rames par banc (2).

VI. — **Le Fourrage** (107 aunes). Des fourrageurs sont attaqués par les Maures dans les parages de l'aqueduc de Carthage. L'empereur en personne les dégage. Dans le fond à droite le lac de Tunis, à gauche le golfe et, entre les deux, la Goulette et son isthme sur lequel est installé le camp chrétien.

VII. — *La Prise de la Goulette* (105 aunes). Embossée devant la place, la flotte canonne la position qu'enlève l'armée (14 juillet). La figuration de l'isthme de la Goulette, celles du lac de Tunis, où les bateaux de Barberousse vont être capturés, et de la ville même de Tunis sont excellentes (3).

VIII. — **La Bataille** (135 aunes).

Nous n'avons pas la photographie de la tapisserie VIII, mais grâce au titre conservé par les procès-verbaux de réception, il n'est pas téméraire d'affirmer que le sujet est celui traité par le n° 5 de la série des estampes ci-après. La bataille de l'Ariana est du 20 juillet.

IX-X. — **Le Sacq, deux pièces servant l'une sur l'autre,** c'est-à-dire se raccordant par le côté et ayant une bordure commune. (92 aunes 3/4 pour l'une et 90 3/4 pour l'autre).

Pièce de droite : l'armée chrétienne s'empare de Tunis le 21 juillet du côté du faubourg de Bab-Souika. Les troupes affluent (4).

Pièce de gauche : dans le fond la Médina (Cité) et le faubourg Bab Dzira. Hors ville, plus près du spectateur, un cimetière dont les tombes brillent à la lumière. Devant la Porte de la Marine, un souk couvert à six grands compartiments voûtés. Celui-ci ouvre sur une vaste cour enclose de murs

(1) On trouvera une photogravure de cette tapisserie n° III dans DESSORT, *Histoire de la ville de Tunis*. Alger, 1924. Cf. gravures entre les pages 56 et 57. On y lit aussi la traduction de la légende latine et espagnole.

(2) Ce détail est intéressant pour la solution d'un problème controversé, celui de savoir comment on disposait les rameurs et les rames pour la propulsion des galères.
DURO. — *Armada Espanola*, tome I, Madrid, 1895, a reproduit, p. 216-217, un fragment de cette tapisserie, celui où sont visibles les groupements de trois rames.

(3) Une photogravure en est visible dans DESSORT, *op. cit, loc. cit* et DURO, *op. cit.*, p. 224-225, a donné la partie où se dresse bien en vue le galion de Portugal.

(4) Une reproduction de cette pièce décore une étude de G. MERCIA, *L'expédition de Charles Quint à Tunis. La légende et la vérité*. (*Rev. Tun.*, 1908, p. 184) et celle de HARREZO, *L'Occupation espagnole de La Goulette et Tunis de 1535 à 1574*. (*Rev. Tun.*, 1912, p. 184).

qui débouche elle-même par une large baie sur le lac. Trois jours de pillage. Les soldats entraînent des prisonniers vers les barques (1).

XI. — *Le Départ* (le 27 juillet) *pour Radès et la Goulette* (109 aunes 3/4), Nous n'avons pas la photographie de la tapisserie XI. D après la série des estampes, il n'est pas défendu de conjecturer qu'il s'agit là du sujet mis en œuvre par la septième de celles-ci.

XII. — *Le Rembarquement* (103 aunes 3/4). La flotte chrétienne met à la voile le 17 août. Le canal de la Goulette, allongé au pied de sa forteresse, est embouteillé au moyen d'une suite de galères démâtées et accouplées, deux galères flanc contre flanc ayant juste la largeur du canal.

ESTAMPES. — A Paris, la Bibliothèque de l'école des Beaux-Arts possède un recueil factice relié aux armes de Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, et intitulé *Leo Belgicus* (2). Il renferme des vues de divers combats parmi lesquelles une collection de sept estampes allemandes du XVIe siècle, sous le titre de : « *Kurtze Erzeichniss wie Keyser Carolus der V in Africa dem Koenig von Thunis, so von dem Barbarossa vertrieben, mit Kriegsrüstung zur hülfe Komt, und was sich zugedrangen, kont ihr in diese, folgende figurn, sein ordentlich nach einander sehen* ». Les estampes ont 33 cm. x 24 entre les marges. Elles sont agrémentées dans le bas à gauche d'un numéro en chiffres arabes que suit une légende en une ligne. On ne compte que sept estampes contre douze tapisseries. Leur série semble cependant complète. Moins artistiques que les tapisseries, ces vignettes sont d'une consultation plus aisée; elles sont aussi plus claires et plus faciles à reproduire.

1. — Pas de numéro 1. Celui-ci manque dans la collection de la Bibliothèque des Beaux Arts, à moins que la couverture ne serve de n° 1, ce qui est fréquent dans des cas semblables.

2. — L'Arrivée de la Flotte devant la Goulette. Légende en bas : *Hie habt ihr, wie der Keyser Carolus der V mit stattlicher Kriegsrustug, dem Konig von Thunis zur hulffe; in Africa, nit weit von die Goleta, glucklich anlenden.* Cette estampe correspond à la tapisserie n° III.

3. — La Prise de la Goulette. Légende en bas : *Die vestung Goleta wardt mit gwaltiger handt von den Keyserischen den Turcken und Mohren abgnomē, und die so da binnē erwurgt.* Le panorama, presque le même que celui du n° 2, mais un peu plus grand, s'étend depuis la Goulette, canonnée par la flotte et serrée par les troupes, jusqu'à Tunis d'une part et au golfe de la Marsa de l'autre (3). Cette estampe répond avec des différences à la tapisserie n° VII.

(1) Une reproduction de cette tapisserie orne un article de BRAQUEHAYE, *La prise et le pillage de la ville de Tunis les 20 et 21 juillet 1535 racontés par un témoin oculaire*. (*Rev. Tun.*, 1904, p. 180-186).

(2) L'attention a été attirée sur lui par le comte BÉGOUEN — *L'aiguière et le plat dits de Charles Quint* (loc. cit., p. 66-67). Les scènes figurées sur le plat sont dans la dépendance très nette des dessins de Vermeyen.

(3) Il y eut sans doute une autre série de ces estampes avec une numérotation différente, car nous possédons un exemplaire de *Die vestung Goleta* marqué du n° 2, ce qui accuserait un autre tirage dont le n° 1 commencerait, non avec la couverture, mais avec la vignette de l'arrivée de la flotte devant la Goulette.

4. — L'Escarmouche. Légende en bas : *Eyn schermutzel der Mohren widder die Keyserissche, So umb futterung ausgezogen war, zuletz aber die Keyserissche liggen ob.* Le sujet est celui de la tapisserie n° VI.

5. — La Bataille. Légende en bas : *Der Keyser wardt jhm zogk nach der Statt Thunis, vonden Mohren umbzingelt und in grossem gefhar, doch wunden sie von den Keyserisschē erlegt.* C'est la figuration de la grande bataille qui a lieu dans les oliviers de l'Ariana et qui décide du sort de Tunis. L'armée chrétienne résiste à l'enveloppement de la cavalerie more. Il est loisible de penser qu'il y a correspondance entre cette estampe et la tapisserie n° VIII.

6. — Le Sac de Tunis. Légende en bas : *Der Keyser nimbt die Stadt Thunis in Africa ein, Plundert dieselbe, Und fuhret die gefangen (deren etliche verkaufft Wurden) nach Goleta zu, auch vil gefagne Christn erlost.* Cette estampe (1) équivaut à la partie gauche de la tapisserie n° IX-X.

7. — Le Départ pour Radès et la Goulette. Légende en bas : *Ettliche Mohren fallen dem Keyser zwisschen Thunis und Goleta zu fuss, umb gnaden bittend; den butt abert furt er gen Goleta.* Charles Quint sortant avec son armée de Tunis pour gagner Radès et ensuite la Goulette, quelques indigènes se jettent à ses pieds pour demander grâce. Au premier plan, des spécimens du butin : bœufs ceinturés d'une sangle ornementée, chameaux porteurs de défenses d'éléphants, de palmiers et de blessés, chèvres, autruches. Cette estampe correspond sans doute à la tapisserie XI.

8. — Le Rembarquement. Légende en bas : *Der Keyser stelt dem Konig von Thunis wider in sein Land, mit dē bescheit, er die, so in die Goleta in besatzūg glacht, unterhalte sol, Und schiffet d' Keyser also wider hey.* C'est le doublet de la tapisserie XII.

CORRESPONDANCE DES TAPISSERIES ET DES ESTAMPES

SUJETS	TAPISSERIES Numéros	ESTAMPES (Pas de N° 1)
* — La Quarte.....	Pas de numéro	.....
* — La Monstre	id.	.....
* — La Navigation	III	2
* — L'Escarmouche	IV	.....
* — Le Camp	V	.....
* — Le Fourrage	VI	4
* — La Prise de la Goulette.....	VII	3
— La Bataille	VIII	5
* — Le Sacq, partie droite.....	IX-X	.....
* — — gauche.....		6
— Le Départ pour Radès et la Goulette	XI	7
* — Le Rembarquement	XII	8

(1) Cette estampe n° 6 a été republiée par GARRIGOU-GRANDCHAMP. — *Doc. relatifs à la fin de l'occupation espagn. en Tunisie (1569-1574)* avec une étude sur ledit souk (*Rev. Tun.*, 1914, p. 3-13).

Ce tableau, où des astérisques précèdent les dix tapisseries dont nous avons consulté les photographies, permet de se rendre compte d'un coup d'œil des rapports entre les tapisseries et les estampes. Grâce à celles-ci nous avons pu restituer les sujets des deux de celles-là dont les reproductions nous ont manqué. Sept estampes contre douze tapisseries, la série des unes résume en somme la série des autres et, par suite, elle apparaît comme postérieure en date, ou tout au moins comme postérieure aux cartons. L'auteur des estampes a judicieusement écarté les cartons ou les tapisseries dont l'intérêt était le plus faible.

Vermeyen lui-même a-t-il procédé au choix et à l'exécution ? La comparaison des estampes et des tapisseries atteste en effet à première vue entre les unes et les autres une liaison intime, mais à l'examen on constate que des différences notables laissent aux unes et aux autres leur physionomie propre.

Voici par exemple la partie gauche de la tapisserie IX-X et l'estampe N° 6, où se déroulent des épisodes du sac de Tunis. Le faubourg de Bab-Dzira, très individualisé sur la tapisserie, se confond presque avec la ville sur l'estampe. Le souk couvert qui relie Tunis au lac prête le flanc sur la tapisserie avec six grandes voûtes alors que sur l'estampe on l'aperçoit sensiblement de face avec cinq grandes voûtes et une petite (rien que quatre sur le plat dit de Charles Quint). Changement aussi de disposition pour le cimetière. Dans la tapisserie, les soldats ramassent surtout des prisonniers, dans l'estampe des animaux. Deux chaloupes embarquent le butin sur la tapisserie, trois sur l'estampe. Ce sont aux mêmes endroits les mêmes scènes, mais traitées autrement. Ce sont les mêmes groupes de personnages, mais avec des attitudes et des visages dissemblables dans les deux pièces. Les estampes ne constituent donc pas des copies ni des répliques des tapisseries, mais bien plutôt des imitations.

VUES PANORAMIQUES. — Une vue prise, non plus de la mer comme celle de l'estampe n° 2 précitée, mais des collines qui environnent Tunis, nous offre au premier plan le marabout de Sidi Bel Hassen et le cimetière du Djellaz, au centre la ville elle-même et à l'arrière plan, à droite, le lac avec son isthme. Au milieu, en haut, un cartouche renferme la légende suivante : « TUNES, OPPIDUM Barbarie et Regia sedes : anno 1535 cum a Carolo V Imp. expugnaretur, a Joanne Maio eius Maiestatis pictore ad vivum delineatum ». Ce plan qui mesure 46 cm de large sur 11,5 de hauteur est inséré dans le tome II de l'Atlas de Braun (Cologne 1575) où il occupe le registre supérieur de la planche n° 57 (1). Le tome I de cet Atlas est de 1572 : Civitates Orbis Terrarum liber primus auctoribus G. Bruin (Georges Braun) Simone Novellano (van den Noevel) et Francisco Hogenbergio (Hogenberg) Cum Alexandri Graphei colloquio. Coloniae Agrippinae typis T. Graminei, 1572, in fol. 11 ff. et 59 planches. C'est le tome II qui intéresse l'Afrique du Nord (2). La planche n° 56 contient un plan d'Alexandrie d'Egypte. La planche n° 57 montre à sa partie supérieure la vue cavalière de Tunis de Jean Vermay, en bas à gauche un plan d'Africa (Mahdia), en bas à droite un plan du Penon de Velez. Le n° 58 est relatif à

(1) Voir son fac-simile dans l'étude citée de HANNEZO (*Rev. Tun.*, 1912, p. 180) où le cartouche est laissé en blanc.

(2) Au tome I, une des quatre cartes de la planche n° 50 est consacrée à Malte.

la prise de Tunis et de la Goulette par les Turcs en 1574. Le n° 59 consiste en un plan d'Alger. L'Atlas en question se compose de six tomes dont la publication s'échelonne de 1572 à 1618. Il y eut pour chacun, semble-t-il, des éditions successives, latine en noir et en couleurs, française et allemande. La Bibliothèque Nationale de Paris possède en français les deux premiers tomes réunis en un seul volume. **Georges Brun... Théâtre des Cités du monde.** ***Cologne, 1579,*** **éditeur** ***Van Kempen.***

A la section des cartes et plans de la même Bibliothèque, est gardée, sans date ni nom d'auteur, une **Raccolta di le più illustri et famose città di tutto il mondo** (Ge FF 3811). Le format en est petit : les pièces, réductions probables d'estampes plus considérables, n'ont pas plus de 12 à 13 cm. sur 8 à 8,5. Parmi elles, sont des estampes consacrées en 1572 par Martin Rosa de Sebenico (**MARTINUS ROSA SIBINICENSIS**) à Alger, Constantinople, à la bataille de Lépante, etc.

Une vue de Tunis, anonyme et non datée, mais très analogue d'aspect, à celle de Vermay, y a 13 cm. de large sur 8,25 de haut. Elle porte en tête TUNES, à la fois titre et début d'une légende continuée au milieu en bas par la phrase **In Barberiae et regia sedes.** Sauf le mot OPPIDUM, c'est le libellé de la vue cavalière précédente.

B. — LE PLAN DE TUNIS ET DE LA ZONE COTIERE D'APHRICA A BONE signé « A. V. 1535 » et sa descendance

Après avoir examiné cartons, tapisseries et estampes de ou d'après Vermeyen, passons maintenant à des documents plus spécialement géographiques.

1°... terra di tunixi... 1535 A. V.

Dans les archives de la Direction des Antiquités de Tunisie est déposé le cliché photographique d'une carte italienne du XVI° siècle qui porte

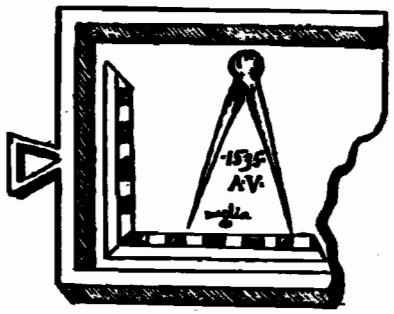

FIGURE 1. — *Terra di Tunixi — Cartouche de droite*

dans un cartouche, en haut à droite, une échelle des distances avec le mot *miglia* inséré dans les branches d'un compas sous l'inscription *1535*

A. V. (voir fig. 1). Ashbee, qui cite ce plan dans sa Bibliographie [1], interprète ce sigle comme signifiant Agostino Veneziano, ce qui est plausible, et il ajoute que la carte a été imprimée à Florence, ce qui est moins certain.

Cette carte est rare. Il en subsiste assez peu d'exemplaires pour que le comte Bègouen ait écrit [2] qu'elle avait totalement disparu. Sur les traces de Gachet [3] et de Voigt [4], il observe que l'existence d'une carte au moment même de l'expédition « nous est pourtant révélée par des lettres envoyées de Rome dans le courant du mois (de juillet 1535); l'une a été écrite le 14 juillet par l'historien Paul Jove au duc de Mantoue : il lui annonce qu'il peut lui envoyer un dessin des environs de Tunis : « *dare piacere agli occhi con il disegno de Tunisi* »; nous connaissons aussi une lettre adressée par Mathias de Mailly au Révérend Père l'abbé de Chisoing; enfin une lettre écrite de Rome le 30 juillet au prince de Prusse mentionne l'envoi d'un plan « *druck und conterfeit* » ce qui prouve qu'il s'agit bien d'une carte imprimée et non d'un dessin fait à la main ». Notons à notre tour que A. V. nous montre les troupes entrant en ville par le faubourg de Bab Souika ou Bab Carthagena, ce qui n'eut lieu que le 21 juillet. Pour que sa carte ait été prête le 30 juillet, il faudrait que se vérifie là un cas d'anticipation analogue à celui du plan de Tripoli de la série Lafréry.

Dans le cartouche, qui à gauche, fait pendant au précédent, on lit ces treize lignes : « *Lettori, mi è parso p maggior intelligentia della terra di tunizi, tenermi alquanto più largo che la pianta no ricercava po solo te servirai de le misure asap le distantie del paese sappi che li monti che sono fra lo stagno e la golletta p la loro asprezza non si possono cultivare le colline ch sono alla destra sono bene tutte frutifere lo canale dello stagno infuori no è navigabile la fossa ch mette i isola la torre della goletta è p fortificatione de pozzi p laquale si mada acqua p uso de la terra il muro ch è alto braccia trè è deboliss : solo fatto p reparatione de l impeto de' Arabi Bardo, Mescia e Restabia fuori di esso sono giardini et seragli del Rè il borgo Rabat e abitato da soldati Christiani et nefet da arabi il Mercato del bestiame si fa en la piazza fra Tunizi et la Meschita la piazza de Christiani e fra li magazini et il porto posto fra le ruine di Cartagine e deserto e non si usa* ».

Dans cet avertissement, l'auteur spécifie que la ville de Tunis a été traitée sur la carte avec plus d'ampleur que le reste, de sorte que l'échelle ne s'applique qu'au demeurant de son territoire. Le (Bou Kornine), observe-t-il ensuite, est âpre et incultivable. Les collines (de l'Ariana) sont riches en arbres à fruit. Le lac n'est navigable que là où un chenal, jalonné sur la carte de pieux à droite et à gauche, aboutit à l'île (Chikli). La tour, voisine de la Goulette, a pour but de défendre des puits qu'on utilise pour l'alimentation de la ville. Le rempart qui encadre Tunis et ses faubourgs, haut de trois brasses, est très faible et n'est efficace que pour s'opposer

---

(1) *A Bibliography of Tunisia from the earliest times to the end of 1888.* London, 1889, p. 77.

(2) *Notes et Documents pour servir à une Bibliographie de l'Histoire de la Tunisie (sièges de Tunis 1535 et de Mahédia 1550).* Paris-Toulouse, 1901, p. 37.

(3) *Expédition de Charles Quint contre Tunis.* Bruxelles, 1844.

(4) *Die Geschichtschreibung über den Zug Karl's V gegen Tunis* Leipzig, 1872.

aux incursions des Arabes. Hors les murs, le Bardo, la Mescia (1) et Ras Tabia sont des jardins et palais royaux. Au bourg Rabat, habitent des soldats chrétiens, et, dans celui de Nefet (2), des Arabes. Le marché au bétail se tient sur une place entre la Médina et la mosquée (de Sidi Kassem ?) et, apparemment au même endroit qu'aujourd'hui (Place aux Mouons). Les Chrétiens logent dans les magasins du bas de la ville, hors la porte de la mer. Le port, situé dans les ruines de Carthage, est comblé et inemployé.

A ces notions, la carte en ajoute d'autres. Elle nous montre où s'érigent les bourgs *Nifet* et *Rabat* et la *Meschita. Babazir. B.* (la porte Bab Dzira et son quartier par où on allait au Cap Bon) ouvrait sur un faubourg ou *Borgheto*. Le souk voûté de Vermeyen est ici baptisé *Arsenale*, ce qui nous éclaire sur sa destination.

La Tunisie est dessinée avec la disposition qu'elle aurait aux yeux de qui la contemplerait du N. N. E. et de la pleine mer. L'Ouest est ainsi à droite de qui regarde et l'Est à gauche, etc. Sous cette réserve, à l'*Oriente* de Tunis, s'échelonnent sur le rivage, *Aphrica* (Mahdia) *Ruspina* (Monastir) *Adrumeto* (Sousse). L'île de *Patalarea* (Pantelleria) fait vis à vis à *Cupla* (Kelibia). Le *Capo Mercurio* est le Cap Bon. Après le *Capo Zafran* (cap Zafrane) (3), voici les *Bagni Antichi* (ceux de Korbous). On arrive ainsi à l'embouchure du *Carada fiume*, pour Catada (Oued Miliane), auprès de laquelle est *Raba* (Radès). En remontant cet oued, on tombe sur *Tursa* et *Tuzia*, réminiscences romaines. Entre le Carada et Tunis, les *Monti* avec leurs deux cornes ont bien l'allure du Bou Kornine. Agostino de Venise a évidemment vu les lieux ou travaillé d'après des croquis établis en Afrique.

Le golfe de Tunis, à SETENTRIONE duquel s'arrondit l'île de *Zemol* (Zembra) avec sa voisine Zembretta non nommée, se ferme en quelque sorte à OCCIDENTE grâce à un bras de terre qui s'avance en se recourbant dans les eaux et au bout duquel se dresse un château. Cette représentation vicieuse des caps Gamart ou Carthage s'explique dans une certaine mesure, par la nécessité incombant à l'auteur d'étrangler le golfe de Tunis pour maintenir le développement général de la côte dans les limites ordinaires des dimensions des estampes, tendance au rétrécissement qui se vérifie également, quoique moins accentuée, chez Vermeyen. La véritable localisation de ce promontoire serait d'ailleurs au ponent des *Cartagine ruine*. Viennent près, le lac de *Porto Farina*, puis *Biserta* au bord de son oued. Ici, une erreur capitale. Le *Bagrada fiume* (Medjerda) est figuré comme aboutissant à Bizerte, alors qu'il se jette en mer avant le lac de Porto Farina. Cette faute en entraîne une autre, car la rivière même de Bizerte, avec son double système de lacs, en aval celui de Bizerte et en amont le *Sisar pa[lus]* (lac Ichkeul), est repoussée plus à l'ouest. Aucun nom ensuite sur la côte jusqu'à *Bona* : Tabarca même manque. Dans l'intérieur, sur le moyen Bagrada, *Teudol* n'est que l'antique *Teudalis*.

(1) Pour Menchia. — Voir le sens de ce mot plus loin dans la traduction de la Relation de Barbarie de LANFREDUCCI et BOSIO, Tripolitaine, note 22.

(2) Nom d'une tribu arabe qui nomadisait entre Sfax et Gabès. Il y avait sans doute à ce moment à Tunis un quartier habité par des gens de l'intérieur et auquel les Neffet avaient attaché leur nom.

(3) Voir ci-après sur le sens de ce mot, la traduction de la Relation de Barbarie. Tunisie, note 57.

Alors que dans les séries Vermeyen, les épisodes historiques ou anecdotiques ont la prévalence, Augustin de Venise a voulu simplement perpétrer une carte. En se basant sur les renseignements les plus récents et sans aucun recours aux portulans, il a réussi à confectionner un document géographique de haute valeur. L'appareil militaire y est restreint : quelques navires en mer, quelques tentes ou canons plantés de Carthage à Tunis, une colonne chrétienne entrant dans cette ville et *Barba rossa* s'enfuyant seul vers *Costatina*.

1bis. **Idem. — Venetijs ex aeneis formis Bolognini Zalterij — Anno MDLXVI.** Estampe de 38cm × 26,5 entre les marges(1). Se trouve dans le Recueil de Lafréry de la Sorbonne sous le n° 110.

Cette carte est une réplique de la précédente, sauf de négligeables différences. Au lieu de MEZO GIORNO, ORIENTE, SETENTRIONE et OCCIDENTE, les points cardinaux sont libellés OSTRO, LEVANTE, TRAMONTANA et PONENTE. En haut, à gauche, dans un cartouche, quinze lignes répètent l'avertissement **de la Terra di Tunizi**, mais avec une rédaction légèrement autre. Selon les habitudes de l'époque, le copiste a modifié le document primitif pour avoir l'air de faire œuvre nouvelle. Il n'a heureusement rien changé dans le dessin et la nomenclature, à part une ou deux orthographes, et l'absence du nom de Teudol, à part également, la suppression du cartouche supérieur de droite où gisaient l'échelle, le sigle et la date. C'est cependant cette réédition de 1566 que nous sommes obligé de donner ici, le cliché de la Direction des Antiquités n'étant pas assez net pour permettre une reproduction sortable (2). Grâce à la figure I et à notre description de l'estampe A. V., 1535, le lecteur pourra reconstituer aisément le plan initial à travers les infidélités de sa réplique (Voir planche VII).

1ter. **Idem.** — Estampe de 37 cm. 5 de large sur 26 de haut, insérée sous le n° 54 dans le Recueil de **BALLINO... In Vinegia, appresso Bolognino Zaltieri, MDLXIX.**

Il s'agit d'une réduction de la carte de 1535. Baltino a respecté le sigle A. V. et la date.

Le plan d'Augustin de Venise revêt une importance cartographique considérable, car il est le prototype de toutes les cartes de la Tunisie du Nord imprimées durant le reste du XVIe siècle et même plus tard, soit pour agrémenter des narrations de l'exploit de Charles Quint, soit à destination d'un atlas. Mais tous les graveurs qui s'en inspireront n'auront pas le respect et la prudence de Bolognino Zaltieri en 1566.

(1) Le dessin n'est pas rigoureusement rectangulaire. Le côté droit a 27 cm et le bas 38,8.

(2) HANNEZO, *op. cit.*, p. 178, n'a pu en donner une qu'à travers une copie dessinée à la main dans cette intention.

En tête de la descendance de l'œuvre du vénitien Augustin, s'inscrit une carte de 12 cm. 8 sur 16,5 entre les marges intitulée : « **Tunetensis Urbis et Guletae arcis munitiss. una cum adiacentib. ei portubus, brevis et certa descriptio** ». Elle précède le récit de l'expédition de 1535 par **ETROBIUS** (1), transmis jusqu'à nous par le Recueil de **SCEPPERE Rerum a Carolo V Caesare Augusto in Africa bello gestarum Comentarij....** *Antverpiæ... MDLIIII.* Le capo Zafran y est malencontreusement modifié en *Cap Rastan* (2).

Les géographes n'ont pas manqué non plus de recevoir dans leurs atlas la belle carte A. V. Témoin, la **Cosmographia Universalis** de **SEBASTIEN MUNSTER** qui, à partir du milieu du XVIe siècle, s'honore de diverses éditions, dont celle en allemand publiée à Bâle en 1598. Tunis et ses environs y procèdent incontestablement du plan A. V. de 1535, mais avec quelles adjonctions ou déformations ! Le Bardo est qualifié de *Frauenzimmer* (Palais des Femmes), la Menchia de *Hortus Lustgarten* (Jardin de Plaisance) et Ras Tabia de *Lustrum Thiergarten* (Ménagerie). Le Bagrada lance un bras dans le lac de Tunis ! (3)

Plus circonspect s'avère **ORTELIUS** dans son **Theatrum Orbis Terrarum,** premier en date des atlas généraux, dont l'édition initiale vit le jour à Anvers en 1570. La planche 98 y comprend trois cartes dont celle inférieure à droite, intitulée : **Carthaginis celeberrimi sinus typus.** est le rejeton direct du plan A. V. 1535, à peine modifié et ramené à 22 cm sur 14. Pour témoigner en quelque sorte de la filiation, une légende rappelle que *Tunes capta et in Christianorum potestatem redacta est à Carolo quinto Romanorum Imperatore Anno a Christo nato MDXXXV.* Toutefois, le pays se présente au lecteur avec l'orientation normale, l'occident à gauche et le midi en bas. Bonne et fidèle réduction, quoique Ras Tabia s'y estropie en *Restalia*, Turza et Tuzia en *Curza* et *Cuzia*, et *Teudol* en *Reudol* (4).

Voici encore l'Atlas où **HONDIUS** date d'Amsterdam septembre 1609 (5) (autre édition en 1633) une préface où il explique qu'il va republier le « **Livre de la création et fabrique du monde** » de **GERARD MERCATOR** (**Atlas sive cosmographicae meditationes de fabrica mundi et fabricati figura** Duisbourg 1585) en y intercalant ou ajoutant des cartes de son cru, surtout en ce qui concerne les pays extraeuropéens. Au nombre de ces cartes de Hondius, figure une planche où l'on aperçoit dans le registre supérieur la **Barbaria** et dans le registre inférieur, à droite **l'Egypte,** et à gauche le « **Cartaginis sive potius Tunetani celeberrimi sinus nec non fortalitij Golettae Tipus quamvis deleti** » (6) ayant en dedans de l'encadrement 23 cm. de large sur 13,5 de hauteur. Un cartouche, différent de celui du titre, enferme un texte presque pareil à celui (*Tunes capta...*) de

(1) Etrobius (Jean Bérot) ne fut que le traducteur en latin de la relation d'Antoine Perrenin.

(2) Une reproduction se rencontre dans BÉGOUEN — *Notes et Doc.*, p. 49.

(3) Voir la reproduction qu'en offre FROIDEVAUX dans son étude sur les *Européens en Tunisie avant la conquête française*, parue dans le recueil intitulé *La Tunisie au début du XXe siècle*. Paris, 1904, Cf. p. 325.

(4) La carte d'Ortelius a été reproduite par HANNEZO, *op. cit.*, p. 18.

(5) L'Atlas lui-même parut, semble-t-il, en 1610.

(6) On en trouve une reproduction dans HANNEZO, *op. cit.*, p. 261.

la carte d'Ortelius en le faisant suivre de ces mots : « *at postea magna cum eorumdem ignominia a Turca recuperata* ». Hondius recopie d'ailleurs Ortelius, avec les mêmes erreurs de nomenclature. *Restalia*, *Mecia* et *Bardo* sont absents. Quant à la Goulette, ce n'est plus le simple château du plan *A. V. 1535* et d'Ortélius, mais bien une forteresse à six pointes, telle qu'on en construisit une dans la dernière période de l'occupation espagnole (1). Postérieur à Ortelius, Hondius a profité des plus récents renseignements.

2° **La presa de Tunese co la Goletta fatta da Carlo Quinto Imperatore 1535.** Vignette grossière sur bois, comme on en publia plusieurs à ce moment en annexe à des *Avvisi* (2). A l'angle inférieur droit, dans une circonférence surmontée d'une sorte de croix de Lorraine, le sigle A. V. avec en dessous la lettre F.

FIGURE 2. — *La Presa de Tunese — Sigle*

Doublet grossier de la carte *A. V.*, exécuté vraisemblablement par le même auteur, cette vignette a été reproduite, sans mention de provenance, par DOLOT (*Rev. Tun.*, 1913, p. 497-498). La lettre F décèle peut-être une impression à Florence.

Les gestes guerriers y occupent plus de place que dans la **Terra di Tunizi.** La toponymie est plus riche, quoique souvent illisible. Un mur crénelé, avec tours, enserre la cité; un autre analogue englobe le précédent et les bourgs. Entre les deux enceintes, est écrit à droite *Porta di Cartagine* au milieu de deux mots incompréhensibles. **La Presa de Tunese** prolonge la côte au levant jusqu'à *Caps* et *Gervi* (Djerba). Au delà de Gabès, deux noms sont indéchiffrables. Dans le golfe de Tunis, le *Raba* de la carte *A. V. 1535* (Radès) s'est mué ici en *Volo*. La Goulette est une île qu'un pont levis relie au continent. Au ponent de Bizerte, on distingue sur le littoral *Tabarca*, puis évidemment *Massacarès* et *Collo*, tandis que trois autres mots ne sont pas susceptibles de lecture. Dans l'intérieur, au sud de la Medjerda, on aperçoit *Uti* (pour Utica) et au nord *Teudol* et les localités fantaisistes de *Tisara* et *Ulso*. La carte de la **Terra di Tunizi** est un document scientifique, la vignette de la **Presa**

(1) Dans le texte qui est au dos de cette planche, on lit à propos de Tunis qu' « Il y a en ceste ville un Temple des Mahumetains, appelé *Ameth Benatos* qu'ils révèrent fort religieusement et c'est le refuge certain des coulpables ». Nous y reconnaissons Sidi Ben Arous.

(2) Cf. par exemple celle en allemand reproduite dans BÉGOUEN, *Notes et Doc.*, p. 38. Cette dernière n'a aucune prétention à l'exactitude géographique. On a très bien pu en graver de cette espèce en Italie dès la prise de la Goulette et avant l'entrée des troupes à Tunis.

de Tunese était destinée au commun des mortels. Nous ne nous y arrêterions pas si nous ne découvrions son influence à côté de celle de la carte *A. V. 1535* dans des documents ultérieurs.

En 1569, Euldj Ali, beylerbey d'Alger, avait chasse le hafside Ahmed Soltane dit aussi Hamida, de sa capitale et y avait mis un gouverneur turc. Après Lépante (1571), Philippe II décide d'expulser ce voisin trop incommode pour la Goulette. En octobre 1573, don Juan d'Autriche débarque sous cette forteresse avec des troupes et marchant sur Tunis s'en empare. Il y installe, non pas Ahmed Soltane, peu conciliant sur les condition d'un protectorat espagnol, mais bien son frère Mohammed. Une garnison occupe aussi Bizerte. Les éditeurs d'Italie profitèrent de ces évènements pour lancer dans le public, avec ou sans *avviso* des cartes dérivées de la **Terra di Tunizi** de 1535 non sans quelques emprunts à la vignette sur bois signée *A. V. F.* Le titre de ces cartes de 1573-1574 est identique :

3° **Ragguaglio dell' acquisto di Tunisi, et d'altre particolarita Con il dissegno di quelli paesi.** Vignette sur bois. *In Roma et ristampata in Modena. Con licenza...* sans date. In-4° de 4 ff non chiffrés.

Le verso du titre et le recto de la seconde feuille constituent une carte : **Il vero dissegno della citta di Tunisi e Biserta** (1).

3° bis **Il vero Ragguaglio della presa di Biserta, con l'ultimo avviso del successo di Tunisi, Et la sententia data contra al Re Muley Hamida. Con la investitura del Infante Muliazen** (2) **nuovo Re di Tunisi. Con il disegno di quelli paesi.** Vignette sur bois. *Con licentia delli Superiori. In Roma per gli Heredi d'Antonio Blado Stampatori Camerali MDLXXIII.* In-4° de 4 ff. non chiffrés (3).

Le dessin de ces pays est intitulé : **Il vero disegno della Citta di Tunisi, e Biserta** (4).

L'orientation et la disposition des lieux sont pareilles à celles des deux plans de 1535. **Il vero disegno** embrasse la région littoralienne de la Tunisie depuis *Africa* jusqu'à la *Sisar Pal.* La nomenclature est celle de la **Terra di Tunizi** avec transformation de *Raba* (Radès) en *Voi* ou *Vol* (le Volo de la vignette **A. V. F.**). Comme dans cette dernière, la Goulette est une île, mais sans pont levis, représentation qui est également celle de la **Cosmographie** de **MUNSTER.** Dans l'enceinte de Tunis, à la toponymie de la carte d'Augustin de Venise (*Nifet, Rabat B., Meschita, Babazir B., Borget, Magazin, Arsenal*) se joignent les trois noms de droite de la **Presa**

(1) Cet opuscule, signalé par BÉGOUEN, *Notes et Documents...*, p. 51, après avoir appartenu à la collection Rlant, est maintenant aux Etats-Unis à la bibliothèque de l'Université de Harvard.

(2) Erreur du rédacteur de la plaquette. Le hafside intronisé s'appelait Mohammed

(3) Plaquette signalée également par le comte BÉGOUEN — *Notes et Documents...*

(4) Voir sa reproduction au frontispice de l'étude ci-dessus du comte BÉGOUEN. et à la p. 249 de l'étude précitée de HANNEZO.

de Tunese : *Cabasuec B., Por di Cartagini, Por de a Caicina* (1). Tunis dans **Il vero disegno...** est orthographié TUNECI.

3° ter. — **Il vero disego della cita di Tunisi e Biserta.** Estampe de 162 et 163 mm. de large sur 216 et 220 de hauteur selon les côtés. Carte seule sans *avviso*, sans date, ni lieu ou nom d'éditeur ou de graveur. Le titre est en capitales, alors que celui de la carte précédente n'a en majuscules que quatre lettres.

C'est dans l'ensemble une réplique de la carte du n° 3 bis ci-dessus, mais non un nouveau tirage (2). On peut la dater sans crainte de la première moitié de l'année 1574. Depuis le plan inséré dans la plaquette de 1573, les choses ont marché. En attendant qu'arrive en juillet la flotte d'Euldj Ali avec l'armée de Sinane Pacha, les Turcs de Barbarie et les Arabes de Tunisie serrent de près les Espagnols qui essayent d'améliorer en hâte leurs positions. Là où **Il vero disegno** montrait des *Spagnoli* près de la tour qui commande les *pozi* de la Goulette, **Il vero disego** indique des *Turchi* qui canonnent cette place où, au lieu du petit château d'auparavant encore visible sur l'estampe précitée de 1573, s'étale le fort en étoile à six branches qui remontait déjà à quelques années et que Hondius n'oubliera pas Le mot *Stagno* est campé en grosses lettres en travers du lac où l'îlot anonyme et nu des plans et estampes antérieures porte le nom de *Sicli* (Chikli) au pied d'une tour. A Tunis, en fin, la bâtisse du bord de l'étang n'est plus qualifiée *Arsenale*, mais bien *Forte*, et, sous cette appellation, on distingue très bien l'ancienne, mal effacée du cuivre par le graveur, lorsqu'il eût appris l'érection en cet endroit d'un nouveau fort par les Chrétiens, après leur entrée à Tunis en octobre 1573.

Telle est la descendance de la carte signée A. V. L'œuvre d'Augustin de Venise règne en somme sur toute la période espagnole en matière de plans de Tunis et environs. Née à la lumière de la conquête de 1535, ses ultimes bourgeons éclosent en 1573-1574 sous la pression des évènements qui terminent cette phase historique. Géographiquement parlant, la carte A. V. 1535 se caractérise par ce fait qu'outre la capitale hafside et son port, elle englobe aussi la bande maritime de la Tunisie au Nord de Mehdia. Elle traduit en quelque sorte en dessin le programme initial de l'Espagne : dominer non seulement à Tunis et à la Goulette, mais encore sur le reste de ces rivages.

Deux autres plans de Tunis-Goulette de 1570 et de 1574 se restreignent au contraire à ces deux localités et à leur banlieue immédiate. Ils ne procèdent pas de la **Terra di Tunizi** ni de la **Presa de Tunese** de 1535 et attestent indirectement qu'à ces dates les ambitions espagnoles avaient bien décru. Avant de les examiner, il échet cependant de jeter un regard sur le plan spécial de la Goulette.

(1) Erreurs du graveur pour *Babasuec B.* (bourg de Bab Souika) et *Por de la Calcina* (Porte de la Chaux). A la lueur de cette lecture, on arrive à reconnaître sur la vignette A. V. F. de 1535 le second de ces noms et à deviner le premier.

(2) On y lit en effet dans la ville TUNISI, *Babasuec B., Porta di Cartagine, Porta de la Calcina* et hors ville *Vos* au lieu de *Vol.*

C. — PLAN DU FORT DE LA GOULETTE

1. — **Disegno de la Goletta, con le sue misure.** Estampe sans nom d'auteur, ni date, faisant partie du Recueil de Lafréry de la Bibliothèque de Nancy.

1 bis. — **Réduction du plan précédent,** conservée à la Bibliothèque Nationale, à Paris, section des cartes et plans, sous la marque Ge D. 1281. Dimensions 32cm,5 de large sur 24 de haut.

Au XVIe siècle, pas de ville de la Goulette, mais seulement un fort de ce nom, commandant le chenal par où la mer alimente la lagune au bout de laquelle s'élève Tunis. Tel qu'il se carre dans les tapisseries de Vermeyen, ce bordj n'est en 1535 qu'une bâtisse rectangulaire avec des renflements aux quatre angles (1). De 1535 à 1574, il est l'objet d'améliorations successives dont l'estampe ci-dessus retrace précisément les phases. Au centre est la *Golletta vecchia* qu'un *aggiunto* change en ouvrage à cinq branches. Une esplanade fortifiée, destinée à recevoir les baraquements (*barache* du plan) y est annexée. Sur la rive adverse du canal, un autre *aggiunto* consiste en deux bastions. Au moment où le graveur maniait le burin, le gouvernement songeait à doter la place d'un sixième bastion aux dépens de l'esplanade précitée. Un trait spécial constate ce projet, conçu probablement après l'installation des Turcs à Tunis, en 1569, ce qui date approximativement notre estampe. A droite, en bas, une échelle en *canne* permet de mesurer les dimensions de la forteresse.

Ce document a le grave défaut de n'être pas orienté. Pas de points cardinaux. En outre, si le chenal va d'une nappe d'eau à une autre, rien ne marque laquelle des deux est la mer et laquelle le lac, de sorte que cet oued n'aide nullement à déterminer où gît l'Est et où se trouve l'Ouest.

D. — AUTRES PLANS DE TUNIS-GOULETTE

1. — **Avis illustré de la sortie de « la notte del ultimo di Febraro 1570....** » Estampe sans date ni nom d'auteur, ayant 52 cm. de large sur 37 de haut entre les marges.

Aucune inscription sur le plan, en dehors du récit du coup de main inséré dans l'angle inférieur gauche. La vue est prise de la mer.

1 bis. — **Second tirage**, ayant au dessus de la Kasba de Tunis le mot CASTELLO et, un peu plus à droite, celui de CASTELLO VECCHIO. Dans le bas, on lit FORTEZZA DELLA GOLETTA.

Un exemplaire est déposé, encadré sous verre, à Paris, à la Bibliothèque Nationale, section des cartes et plans, sous la cote Ge D 1280. Il a comme faux titre : « Entreprise des Espagnols contre Tunis ».

(1) Ashbee — *Bibliography...* p. 118 cite une plaquette de 1535 qu'agrémentait un plan de la Goulette : « *La Copia de la Littera venuta da Tuneci con li ordini et provistone fatte, dal Barbarossa in la prefatta città. Et la gionta de la Maesta Cesarea con la Preda fatta da la sua potentissima Armata.* Colophon. *Data in la Citta de Tuneci Alli XX de Junio MDXXXV.* in-4° de 7 pages non num. avec un plan de la Goulette ».
Nous n'avons pas retrouvé cette plaquette. Les indications d'Ashbee sur les documents de cette espèce sont souvent inexactes.

1 ter. — **Troisième tirage, offrant, outre les trois inscriptions précédentes, le mot TUNISE gravé au milieu de la ville au-dessus du gros édifice cubique, entre les deux cavaliers à gauche et le sommet de l'arbre à droite.**
On en rencontre un exemplaire dans le Recueil de Lafréry de la Bibliothèque de Nancy où il provient de l'ancienne abbaye de Flavigny

Ce document dont Garrigou-Grandchamp a signalé les deux premiers tirages, a été étudié et reproduit par lui d'après un exemplaire de la première édition (1). C'est l'*avviso* orné d'une gravure d'un des incidents qui émaillèrent de 1569 à 1573 la vie de la garnison turque de Tunis, tantôt menacée par les Arabes et tantôt par les Espagnols. La légende très circonstanciée qui explique le dessin, nous raconte le coup de main que le Gouverneur de la Goulette, don Alonso Pimentel, tente et réussit contre six grosses barques ennemies, le dernier jour de février 1570

« La notte del vltimo di Febraro 1570 havendo il molto Ill sig[r] Don Alfonso Pimentel Capitan Gnal de la Goleta inteso per le sue spie, che Uzali teneva sette barchoni à la Porta di Tunise che responde à la Goletta fabricati per venir con essi per lo stagno à levarli l'acqua, et che teneva sopra la Porta di Tunise dui pezzi d'arteglieria, & cinquanta archibuggieri per guardia in detti barchoni, et un corpo di guardia de Turchi tra li barchoni et la stagno. Si risolse mandare .x. barche che tiene nella Goleta et metter dentro 300 archibugieri Spagnoli con il m[re] de Campo Segura et il Capitan Salazar ordinando che il detto Capitano sbarcasse dui miglie discosto con 70 archibugier et che per una traversa reconosciuta ben prima da S. S. assaltassaro detti Turchi & mettessero foco à li barchoni, et che per la diritta se retirassero poi 800 passi discosto dal loco dove ordinó che si trovassero le barche per riceverlo, et che sbarcassero 40 archibugieri con l'alfiero per farli spalle al retirarse, la qual cosa sucesse felicem[te] per che prima amazzorno le Zentinelle che loro fussero scoperti, & appresso li Turchi de li barchoni et il Corpo di guardia & brugiorno detti barchoni & se retirorno senza perdita ne danno alcuno anzi per le medesime spie, s'è inteso poi che le palle de li moschettoni che sparono li .x. barchoni al partire con tutto che fusse à mezza notte colsero tutte nel Castello & amazzorono cinq3 homini, et sparandoli da la Città et Castello poi all'incontro molto arteglieria & archibugieria che tutta passo per aria ».

L'auteur dépeint à la fois les deux phases de l'affaire. A droite, le capitaine Salazar débarque au bord du lac ses 70 hommes qui vont brûler les barques d'Euldj ' i. En face de la Porte de la Mer, dix bateaux espagnols qui ont vogué jusque là pour protéger les assaillants, tirent sur l'ennemi.
Dans le lac, l'îlot de Chikli est absent et Tunis n'est que sommairement traitée avec une enceinte circulaire dans le genre de celle adoptée par le plan A. V. On y distingue toutefois très nettement les deux faubourgs de l'Ouest et de l'Est. La Kasba est figurée comme une sorte de quartier à part. Quant à la forteresse de la Goulette, elle y est une copie si fidèle, jusque dans ses détails, du Disegno de la Goletta précédemment décrit, qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce que l'auteur de cet *avviso* s'en soit inspiré. Malheureusement, il le crut orienté comme le sont le plan A. V.

(1) *Doc. Relatifs à la fin de l'occup. esp.* (*Rev. Tun., loc. cit.*).

1535 et ses principaux succédanés. Guidé par cette idée, il intervertit l'ordre réel des bastions par rapport au chenal et mit sur la rive nord de celui-ci ce qui appartenait à la rive sud et réciproquement. L'intérêt de cette pièce réside par suite uniquement dans le récit du coup de main.

---

2. — **Plans signalés par Ashbee.** Dans sa Bibliographie, cet auteur indique à la p. 74 diverses plaquettes relatives aux évènements tunisiens de 1573-1574. A la p. 78, il en mentionne cinq autres, qui sont ou des plans proprement dits ou des avvisi munis d'illustrations cartographiques :

a) **Vue gravée de la ville de Tunis**, prise de la mer, 55 cm. sur 40; vers 1572.

b) **Vue gravée de la ville de Tunis**, prise de l'intérieur 55cm. sur 40; vers 1572.

c) **Thunis inn Africa, Warhaffte unnd aigentliche Contrafactur der gewaltigen unnd Koniglichenn Statt Thunyss. B. JENICHEN**, [Nuremberg] 1573.

d) **L'ultimo disegno dove si dimostra il vero sito di Tunisi et la Goletta, con il novo forte hora dal esercito del Turco assediate dove si vede il modo che tengono nell' assedio quest'anno 1574, alli 14 d'Agosto**, [Venise ?] 1574.

e) **La vera descrittione del sito della Città di Tunisi et della Goletta, sua fortezza, con il novo forte fatto dalli Turchi nell' assedio di essa mese d'Agosto**, 1754, [Rome ?, 1600 ?] 1754.

Les indications d'Ashbee ne peuvent être utilisées qu'avec précaution. Comme nous n'avons eu en main aucun de ces documents, nous ignorons si les plans marqués a ,b, c, s'appliquent seulement à Tunis ou bien à Tunis et à la Goulette à la fois et si les deux premiers méritent la date de 1572.

---

3. — **Tunetis urbis, ac novae eius arcis, et Guletae, quae Philippo hispan. regi parent, uti a Turcis et Mauris, Selimo, Thraciae rege, anno Christi CIↃ. IↃ. LXXIV. mense iulio, et augusto, fixis castris oppugnabantur, effigies.** Carte de 41 cm, 5 de large sur 32 de haut, constituant la planche n° 58 du tome II des **Civitates Orbis Terrarum de G. BRAUN** (Cologne 1575).

Excellente carte du siège de la Goulette et du fort de Tunis par les Ottomans en juillet-août 1574. Elle est orientée comme le plan du coup de main de Pimentel en 1570 et comme la carte d'Augustin de Venise de 1535. A gauche en bas, se lit dans un cartouche le titre précité. A droite, lui fait pendant un autre encadrement contenant treize vers en latin.

La Goulette s'y offre dans son dernier état. Le projet dont témoignait le plan spécial (1) a été exécuté. L'enceinte extérieure englobe avec six

(1) Voir plus haut C 1.

bastions les quatre plus petits de l'ancien bordj. Les dix bastions ont tous des noms propres. Ce document confirme l'emplacement dévolu au fort par les tapisseries (cf. tap. V et XII) et les estampes (cf. n° 2) de ou d'après Verneyen : la vieille Goulette est en somme sur la rive nord du chenal, du côté de Carthage où quatre des six bastions externes la renforcent. Deux seulement s'en détachent sur l'autre rive, vers Radès.

La flotte turque canonne la place qu'enserrent tant vers Radès que vers Carthage des camps turcs (*castra turcica*). Les ennemis se sont déjà emparés de la *Turris aquae* au pied de laquelle une *fossa transitus* joint la mer au lac de Tunis par un autre chenal que celui commandé par la Goulette. Entre la tour de l'Eau et la forteresse, ils ont poussé leurs parallèles (*vallum et fossa Turcicarum*) jusqu'à faible distance de la *Guleta Arx*.

Sur la lagune (*Stagnum*), Chikli, appuyé par cinq barques armées (*navigia tuendo stagno*), tire par son fort Saint Jacques (*Sicli insula S. Iacobi*) sur un corps ottoman, pendant que celui-ci attaque un *vallum et fossa Christianorum*, défense avancée de la *Nova Arx* de Tunis dont les six bastions, tous baptisés de noms de saints ou de capitaines, se déploient en étoile un peu hors des murs, au bord du lac, au point d'aboutissement du chenal navigable qui vient de la Goulette. Un môle facilite l'accostage. Cette citadelle est reliée à Tunis par deux retranchements. La ville elle-même s'allonge au sommet de la carte sous les mots *Tunes Urbs*. Sur la droite, des fragments d'aqueduc (*Veteris Carthaginis ruinae*) s'échelonnent des environs de la plage jusque derrière la capitale (*veteres aqueductus*).

E. — PLANS DU FORT DE TUNIS

1. — Ashbee dans sa *Bibliographie* cite p. 79 deux plans du fort de Tunis, nous ignorons sur quelles références :

a) **Pianta del nuovo forte di Tunesi** à laquelle il attribue comme date 1571, comme auteur G.F. Camotti, et comme lieu d'impression Venise; le tout avec un point d'interrogation.

b) **A plan of the Citadel of Tunis** 1574.

Nous n'avons vu aucune de ces deux estampes.

---

2. — Ripa Di Meana, à la planche II de son opuscule sur *Gli Italiani in Africa ossia gli assedi della Goletta e del forte di Tunisi nel MDLXXIV* — Turin-Florence, 1865, pp. 104, présente un dessin du Fort de la Goulette d'après, nous dit-il, un Recueil de plans de villes et forteresses du XVIe siècle conservé en Italie à la Bibliothèque Magliabechiana, et dont l'attribution au capitaine Fr. de Marchi est, selon lui, contestable. Ripa di Meana aurait mieux fait d'être plus explicite en ce qui concerne les plans qui lui avaient servi de modèle ou de guide. A-t-il réduit des plans spéciaux des deux forteresses tels que le **Disegno de la Goletta** ou le plan signalé par Ashbee ? A-t-il au contraire extrait ses deux dessins d'une estampe générale comme la carte de l'Atlas Braun ? Sa planche I (carte de Tunis et environs) est établie également, nous annonce-t-il sans plus, d'après la collection précitée de la Magliabechiana. Les deux faubourgs de la ca-

pitale y sont appelés Babazuecca et Babacida. Rien dans tout cela qui satisfasse notre besoin d'information précises et nous permette d'ajouter des pièces à notre bibliographie. A la p. 16, note 2, Ripa di Meana nous avertit cependant qu'il a eu sous les yeux un plan du fort de Tunis fait en 1574.

Plan du Fort de Tunis « PIETRE DE HERMEL de Sto Omer, enginierre auprès de l'ilustrissimo signor Gabrio Serbelloni fecit in Tunis 1574 ».

Si le recueil révélé par Ripa di Meana est encore à la Magliabechiana, des recherches y seraient sans doute fructueuses. La bibliothèque fondée au XVII' siècle par l'amateur de livres Magliabechi n'est autre aujourd'hui que la Biblioteca Nazionale de Florence.

*
* *

Nous voila parvenu au terme de notre recensement et description des plans de Tunis-la Goulette. Les deux plus importants, celui d'Augustin de Venise et celui de l'Atlas de Braun doivent leur apparition aux deux événements les plus frappants de la période espagnole : conquête de Tunis par Charles Quint en 1535, chute de la Goulette en 1574 sous l'effort des Turcs. Le premier de ces documents possède une nombreuse descendance, née au cours de cette phase historique. Nous ne connaissons au second aucune progéniture, l'attention s'étant, après les malheurs chrétiens de 1574, détournée de l'Afrique.

Bien que le plan de Braun réponde mieux en principe à ce que contenait de militaire le programme de Lanfreducci et Bosio, la destruction par les infidèles des trois forts de la Goulette, de Chikli et de Tunis, et le comblement du chenal de la Goulette, lui enlevaient en 1587 la plus grande partie de sa valeur démonstrative. Le plan A. V. 1535 reprenait dès lors la supériorité au point de vue général. A relire la dissertation de nos auteurs sur la Goulette et Tunis, on n'échappe pas à l'impression que le *disegno* grâce auquel ils ont illustré ce passage de leur rapport n'est autre que l'estampe d'Augustin de Venise ou un des rejetons de celle-ci, beaucoup plutôt que la carte, cependant remarquable et plus récente, accueillie par Braun dans ses **Civitates Orbis Terrarum.** C'est donc l'œuvre d'A.V. 1535, dans sa réédition de 1566, que nous avons choisie pour accompagner en l'espèce le mémoire de Lanfreducci et Bosio (voir planche VI).

IV

NOTE SUR UN PLAN D'ALGER (1569-75)

Nous ne sommes pas à même de dresser un catalogue des plans d'Alger au XVIe siècle. Toutefois, comme nous publions plus loin le rapport de Lanfreducci et Bosio de 1587 et que nous avons déterminé, chemin faisant, de quels plans de Tripoli, Djerba et Tunis-Goulette était orné ce travail, nous aurions mauvais grâce à passer entièrement sous silence les cartes d'Alger. Nous pouvons d'autant moins nous réfugier dans l'abstention totale que nous avons en main un plan, qui s'il n'est pas avec certitude celui dont se sont servis nos deux auteurs, cadre tout au moins parfaitement avec leur description de la ville :

Algerii Saracaenorum urbis fortissimae, in Numidia Africae Provincia structae, iuxta Balearicos fluctus Maediterranei aequoris Hispaniam contra, Othomanor. Pricipii jmperio redactae, imago. Estampe de 49 cm., 3 de large sur 35 de haut entre les marges. Ni date, ni nom d'auteur. Constitue la carte n° 59 du tome II des **Civitates Orbis Terrarum** de **BRAUN.**

Cet atlas ayant paru à Cologne en 1575, le plan d'Alger qu'il abrite nous présente l'état de la ville entre 1569 et cette date. En effet, la légende du plan nous apprend que l'édifice marqué du N° 16 est le *Palazzo di Luchiali che è al pnte Re d'Algier.* D'un autre côté, la carte nous montre sur la droite, vers maestro, un *castrum novum anno 1569 perfectum.*

Le plan d'Alger utilisé par Lanfreducci et Bosio était muni d'une échelle, d'une rose des vents et de lettres et numéros indiquant les noms des lieux. La planche N° 59 du tome II de Braun, dénuée du premier de ces accessoires mais pourvue des autres, est peut-être la réplique d'une estampe qui contenait l'échelle des milles négligée par le copiste dont la rose des vents laisse d'ailleurs beaucoup à désirer (1). En tout cas, ce plan et le texte des deux auteurs semblent faits l'un pour l'autre.

Alger s'étale devant nous sur la carte avec sa forme de pyramide tronquée au tiers. Une muraille à décrochements successifs isole la Kasba du reste de l'agglomération que traverse presque par le milieu, de Babeloued à droite à Babazon à gauche, une rue rectiligne. En sortant par le pont levis de *Babahuet*, on a devant soi le *castrum* précité ou bordj, bâti par Euldj Ali en 1569 avec le triple but de commander le cimetière des rois (*Sepulchra Regum*) les puits d'eau douce (*putei dulcis aquae*) et la petite cale (*portus parvus*) voisine. Au côté opposé de la ville, se carrent deux autres forts signalés par le rapport. Le plus éloigné qui est aussi le plus grand, dessiné juste au coin de l'estampe, est appelé dans la légende de celle-ci sous le N° 42 *Castéllo imperiale, o vero Burchio.* L'autre est simplement qualifié de *castrum novum septem laterum nuncupatum.* Vers la mer, s'offrent à nous la courbe de la langue de terre du môle et la *Darsina* (marquée de la lettre B) où l'on tire les bateaux à terre. Vers le centre de la ville, mais un peu à gauche, s'érige au-dessus de la lettre X la *Fontana Grande et altre fontane picole.*

La carte évoque aussi l'expédition de Charles Quint. A gauche en bas, un Turc est debout entre le *Caput Meteffi* (cap Matifou) et une anse où débouche un *Fluvius Molar.* Une longue inscription signale que là eut lieu le désastre de la flotte chrétienne en 1541. Une autre jalonne un chemin qui aurait servi aux troupes de l'Empereur. Une autre enfin au sommet du plan évoque un passé plus reculé, le comte Julien et sa fille et le déshonneur de celle-ci, cause légendaire de la conquête de l'Espagne par les Arabes. Lanfreducci et Bosio nomment aussi le comte Julien, au sujet, il est vrai, de tout autre chose.

Signalons encore que la dissertation latine qui s'allonge au dos de la planche est intitulée *Algeria.* Nous entendons bien que cela ne signifie pas

---

(1) La ligne O(stro) — T(ramontana) y est coupée perpendiculairement par une ligne M(aestro) — fleur de lys. Au lieu de l'M il aurait fallu un P(onente).

Algérie mais Alger, et c'est ce que marque le rédacteur « *Algeria, Algira, sive.... Algerium, vel.... Argyria.... in Africa urbs* ». Toutefois, fût-ce en latin, fût-ce avec ce sens restreint, l'émersion du mot Algeria en 1575 est à noter. Ce vocable demeura-t-il sans descendance ou bien est-il uni par quelque courant secret au terme moderne d'Algérie ?

Très riche en détails topographiques, l'**Algerii.... imago** est malaisée à reproduire avec clarté sous la forme modeste que lui impartit le format de notre publication. On excusera l'imperfection de la gravure par les quelques services qu'elle peut rendre malgré tout en déroulant sous les yeux une vue générale d'Alger et de ses défenses.

Cette carte fut l'objet, au XVIIe siècle, d'une réplique partielle, intitulée **Algier**, que PLANTET a placée en photogravure en tête du tome I de sa *Correspondance des Deys d'Alger avec la Cour de France, 1579-1833*, Paris, 1889.

⁂

A côté de cette planche de l'atlas de Braun, nous nous bornerons à rappeler parce qu'il est daté et signé, le petit plan d'Alger de **MARTINUS ROSA SIBINICENSIS 1572** qui fait partie de la **Raccolta di le più illustri et famose citta di tutto il mondo** dont nous avons parlé à propos de la vue panoramique de Tunis de Jean Vermay.

II

LANFREDUCCI ET BOSIO

COSTA E DISCORSI DI BARBERIA

RAPPORT MARITIME, MILITAIRE ET POLITIQUE
SUR LA COTE D'AFRIQUE, DEPUIS LE NIL JUSQU'A CHERCHELL,
par deux membres de l'Ordre de Malte
(1er Septembre 1587)

Manuscrit italien
des Archives du Gouvernement Général de l'Algérie

Publié avec une préface, des notes et des éclaircissements

PAR CH. MONCHICOURT
Docteur ès lettres
Contrôleur Civil à Tunis

Traduction française

DE PIERRE GRANDCHAMP
Chef de Bureau
à la Résidence Générale de France à Tunis

PRÉFACE

Indications générales sur les auteurs et sur l'ouvrage

Hugues Loubens de Verdalle, d'origine gasconne, appartenant à la langue de Provence, avait été élu Grand Maître de Malte en janvier 1582. Longtemps ambassadeur à Rome, il aimait les lettres. Son principal titre à notre gratitude durant son principat de treize années, est d'avoir chargé Jacques Bosio d'écrire sa grande histoire de l'Ordre [1], incomparable mine de renseignements de toute espèce sur l'histoire de la Méditerranée depuis le XIe siècle jusqu'à l'année 1571. Dans sa tâche, Jacques Bosio fut aidé par son frère le commandeur Jean Othon, vice-chancelier, lequel dit-il « au prix d'un labeur infatigable a consulté tous les livres et tous les papiers de la Chancellerie et du trésor de l'Ordre à Malte. Il a pris note de tout ce qui était susceptible de fournir à l'œuvre, lumière, substance et ornement. Il s'est procuré aussi par son adresse et son zèle beaucoup d'écrits, de relations véridiques et d'indications chez les plus anciens chevaliers et les plus rompus aux affaires. Il m'a en somme prêté et donné un appui si efficace et si ardent que cette histoire pourrait à juste titre porter son nom plutôt que le mien ».

Un travail de moindre portée, mais encore fort intéressant pour nous, est celui auquel, sur la demande du même Grand Maître et à la même époque, se livrèrent François Lanfreducci et Jean Othon Bosio dont nous venons de parler. Il s'agit d'un rapport en langue italienne intitulé **Costa e Discorsi di Barberia** [2], daté du 1er septembre 1587. Durant ses investigations en Espagne, Cat [3] n'avait pas retrouvé à la Biblioteca Nacional de Madrid une **Descripcion de las costas de Berberia** par **Juan Otho Bosio, Maltes** mentionnée au catalogue de cet établissement sous la rubrique Aa III. Sur l'identité de cette dernière pièce, nous avions avancé jadis [4] diverses hypothèses. Une seule aujourd'hui parait à retenir après examen de notre document dans son ensemble : la description dont Cat déplorait

---

(1) *Dell'Istoria della Sacra Religione et Illma Militia di San Giovanni Gierosolimitano, Parte Prima*, Rome, 1594. *Parte Seconda*, idem. *Parte Terza*, Rome, 1602.
Dans la dédicace du tome I, le nom du Grand Maître est écrit en italien Ugo di Loubenx Verdala comme dans la dédicace de notre opuscule (Loubex, avec une barre sur l'e représentant la lettre n). Dans la traduction française de l'histoire du contemporain De Thou, rédigée à l'origine en latin, on trouve la leçon Loubenx de Verdale. Dans son *Hist. des Chev. Hospit. de St Jean de Jérusalem*, Vertot, éd. de Paris, 1772, orthographie Hugues de Loubenx de Verdalle au tome V, p. 130 et Hugues de Loubens-Verdale au tome VI, p. 55. On orthographie actuellement « Verdalle » le nom du village du Tarn siège ancien de cette seigneurie.

(2) Ce document est signalé par Jacqueton. *Les Archives Espagnoles du Gouvernement général de l'Algérie. Histoire du fonds et inventaire*. Alger, 1894, p. 91.

(3) *Mission Bibliographique en Espagne*. (Publication de l'Ecole des Lettres d'Alger). Paris, 1891, in fine.

(4) *L'Expédition Espagnole de 1560 contre l'île de Djerba*, p. 18.

la perte est vraisemblablement la traduction de la **Costa e Discorsi di Barberia** susvisée.

Celle-ci se rencontre aux Archives du Gouvernement général de l'Algérie dans un régistre où sont reliés à la suite une série de documents, tant originaux que copies, relatifs aux relations historiques entre l'Espagne et l'Afrique du Nord. Ce recueil, jadis coté « *Archives Espagnoles N° 1686* » est maintenant rangé sous la rubrique « *Manuscrits C²* ». Une première division du registre se rapporte aux Mores d'Espagne, (1124-1751), une deuxième aux établissements et expéditions des Espagnols en Afrique pendant les XVI, XVII, et XVIIIe siècles y compris l'expédition d'Oran de 1732, la troisième aux installations et guerres des Espagnols et des Portugais au Maroc. Parmi les pièces de la seconde partie, figure le rapport de Lanfreducci et Bosio qui va du f° 208 r° au f° 245 r°. La hauteur est de 32 cm sur 22 de large.

On a ici affaire à une copie où quelques ratures attestent que le scribe a réparé aussitôt certaines des inadvertances de sa plume. Ce qui confirme cette opinion, c'est qu'après notre document, le registre renferme plusieurs dissertations de même écriture sur même papier, allant du f° 245 au f° 258 et traitant de diverses questions, du ressort d'ailleurs de l'Ordre de Malte. Enfin, des plans qui étaient joints au rapport manquent dans la pièce du registre d'Alger, encore qu'on ait laissé la place pour les insérer.

Nous aurions voulu mettre la main sur l'original, ne fût-ce que pour découvrir ces plans et, dans cette intention, nous nous sommes adressé à la Direction des Archives du Gouvernement à Malte. Mais aucune trace n'a été trouvée dans ce dépôt du travail de Lanfreducci et Bosio. Rédigé à l'usage personnel du Grand Maître, il a dû sans doute entrer dans sa succession ou être versé après sa mort à des fonds transférés ultérieurement en Sicile ou en Espagne.

Des deux auteurs, l'un François Lanfreducci, originaire de Pise, était entré dans l'Ordre le 5 juillet 1557. En 1587, il se donne lui-même dans la dédicace de notre opuscule comme commandeur et recettore du Grand Maître, c'est-à-dire ricevitore, percepteur des revenus de l'Ordre et des diverses taxes qui lui sont dues. Ce n'était cependant pas un bureaucrate, mais un marin et un guerrier puisqu'il mourut revêtu de la dignité d'amiral, à lui conférée dans le chapitre général de janvier 1599. De son côté, Jean Othon Bosio, né à Chivasso (Piémont), avait été reçu dans l'Ordre le 22 novembre 1563. Il était *cavalier di grazia*, chevalier non de par sa noblesse, mais de par son mérite. Il devint bailli de Pavie (1). Dans le texte du rapport, une phrase de la note spéciale sur Alger met en scène le premier des deux : « Mon avis à moi, frère François Lanfreducci, est que si l'on prend Alger, il faudra démanteler la ville..... ». Si l'on rapproche ces mots du passage où Jacques Bosio se loue de la collaboration documentaire de son frère, on ne sera pas loin de conclure que c'est Jean Othon Bosio qui a rassemblé les éléments du mémoire en tenant le plus grand compte des

(1) Ces renseignemenets sur la carrière de Lanfreducci et de Bosio sont puisés dans: *Ruolo Generale de' Cavalieri Gerosolimitani ricevuti nella veneranda Lingua d'Italia, raccolto dal venerando Bali di Napoli* FR. BARTOLOMEO DEL POZZO *fin all'anno 1689 continuato dal venerando G. Priore di Lombardia* FR. ROBERTO SOLARO *per tutto l'anno 1718 ed ultimamente accresciuto fin all'anno 1738* — Turin, 1738, p. 96-97, 180-181 et 104-105.

jugements de François Lanfreducci, l'un étant plutôt homme d'étude et l'autre plutôt homme d'action. C'est au surplus ce qui résulte du rôle qu'ils jouèrent au siège de Malte par les Turcs en 1565. Alors que Jean Othon Bosio se distinguait en inventant un moyen pratique de faire communiquer le Borgo avec l'îlot Saint-Michel, Lanfreducci était un des plus acharnés défenseurs du fort Saint-Elme et tombait grièvement blessé aux mains de l'ennemi (1).

La méthode suivie par nos auteurs tant pour recueillir les informations que pour les utiliser est exposée dans le paragraphe initial de leur étude. Celle-ci se décompose en trois sections. On y décrit d'abord la côte septentrionale de l'Afrique, de Damiette à Cherchell. Cette « **Relation de Barbarie** », ainsi qu'elle est dénommée en un passage, correspond aux trois cinquièmes du texte (ff. 208-224 r°). Lui succèdent des sortes de petites monographies de Tripoli, Djerba, Tunis et Alger (ff. 227 r°-243 v°). Un appendice de trois pages (ff. 244-246) sur l'opportunité de nouer amitié avec divers puissants chefs bédouins scelle le tout.

Ce travail, avons-nous dit, n'est arrivé jusqu'à nous qu'en copie et même en copie de troisième ou de quatrième main. C'est avouer que si sous son vêtement actuel le texte italien se laisse lire aisément, ce que montre la reproduction photographique que nous donnons de la première page du document (pl. III), il est en revanche entaché de plus d'une imperfection. Des mots isolés ou en groupe y sont omis ou estropiés et les plans de Tripoli, Djerba, La Goulette-Tunis et Alger qui, dans l'original, renforçaient la rédaction font défaut. Nous essayerons de restituer les uns et les autres.

Le style sans prétentions est loin de valoir celui de Jacques Bosio. Nous sommes en face d'un rapport administratif généralement mal rédigé. Trop de phrases, agitées de remous où sombre presque la pensée, manquent de clarté surtout pour un profane. La ponctuation défectueuse employée dans la copie n'est pas pour jeter plus de lumière sur ces ombres. Si les formes de la langue italienne de l'époque (*ponno*, *duoi*, *truova*, etc.) ne sont pas pour nous arrêter, on hésite en revanche devant certains termes ignorés des dictionnaires. Les uns comme *moschitta* ou *moligero* sont des dérivés de l'espagnol, les autres comme *babalucci*, *gebbia* viennent de l'arabe, ou comme *azappo* du turc. Nous en indiquerons chemin faisant la présence et le sens. Quant aux vocables italiens particuliers à la marine ou à la guerre, la signification nous en est offerte par des ouvrages spéciaux, tels que ceux de Grassi, Jal, Guglielmotti, Corazzini di Bulciano, etc. (2).

Si nous examinons maintenant la façon dont le sujet est traité, nous constatons que la **Relatione di Barberia** n'est autre chose dans sa partie mari-

(1) *Istoria della Sacra Religione...*, de JACQUES BOSIO, tome III, pp. 540, 543, 597. A la page 797 nous apprenons qu'en l'année 1567, Jean Othon Bosio est détaché auprès de l'ambassadeur de l'Ordre à Rome. Le plan de La Valette joint au tome II, indique les maisons de nos deux auteurs.

(2) GRASSI. — *Dizionario militare italiano*. Turin, 1833.

JAL. — *Glossaire nautique*. Répertoire polyglotte de termes de marine anciens et modernes. Paris, 1848. Gros volume in-4° de 1.591 pages.

GUGLIELMOTTI. — *Vocabolario marino e militare*. Rome, 1889.

CORAZZINI DI BULCIANO. —*Vocabolario nautico italiano con le voci corrispondenti in francese, spagnolo, portoghese, latino, greco, inglese, tedesco, compilato per commissione del ministero della marina*. 7 vol. Turin, puis Florence et enfin Bologne, 1900-1907.

time qu'un routier et une instruction nautique. Lanfreducci et Bosio avouent avoir consulté une carte du littoral. Mais la carte n'est qu'un aide médiocre. Aussi, leur **Relatione** s'appesantit-elle sur tout ce qu'une carte tait forcément et qui est cependant indispensable au navigateur pour conduire et ravitailler son bâtiment : vents dominants ou dangereux, mouillages, aiguades, marée et courants, bancs de sable et passes, nature des fonds, pêcheries, etc... Toutes ces notions sont avancées d'une manière sûre. Elles trahissent ces deux hantises des anciens marins, celle de l'eau potable et celle des vents. Car les galères n'étaient en mesure ni de charger beaucoup de tonneaux de l'une ni de résister aux coups des autres.

Nos auteurs sont moins précis en matière de distances. Les milles entre une localité et une autre sont en général exagérés même en réfléchissant à cette circonstance que Lanfreducci et Bosio mentionnent non la distance à vol d'oiseau, mais celle qu'effectivement devait couvrir un navire pour éviter les bancs ou les mauvais endroits. En dehors de ce défaut assez véniel, vu la date du document, il n'y a de véritables erreurs qu'à propos d'une petite portion de littoral, celle qui va de Mesrata à Tripoli. Comme ce secteur devait être parfaitement connu à Malte puisque l'Ordre avait occupé Tripoli de 1530 à 1551, il est loisible de se demander s'il n'y aurait pas eu là un remaniement malencontreux dû à une inadvertance du copiste.

Sous cette réserve, la confrontation du texte de nos auteurs avec les cartes marines d'aujourd'hui et avec les instructions nautiques modernes tourne à son honneur. Pour n'envisager que la zône qui dépend actuellement de la France, l'identification des points indiqués par Lanfreducci et Bosio entre Zouara et Cherchell nous est facilitée par les publications du service hydrographique de la Marine française. Les *Instructions nautiques sur le Maroc, l'Algérie et la Tunisie du cap Spartel à la frontière de la Tunisie et de la Tripolitaine* — n° 801 — Paris — Imp. Nat., 1899, in-8°, avec de nombreuses vues de côtes pour l'Algérie et le Maroc, 399 pages, résultent de la refonte et de la fusion en un seul ouvrage par le lieut. de vaisseau Morier des instructions dues en 1854-55 à Vincendon-Dumoulin et de Kerhallet pour la côte marocaine, en 1879 à Mouchez pour la côte algérienne et en 1890 à Manen et Héraud pour la côte tunisienne. La réédition de 1911 sous le N° 941 a comme titre : *Instructions nautiques — Mer Méditerranée — Côte Nord du Maroc, Algérie, Tunisie (du Cap Spartel à la frontière tripolitaine)*, Paris, Imp. Nat., 1911. Autre tirage en 1917. 390 pages. Si ce volume est naturellement plus à jour que le précédent en ce qui concerne les bouées, les jetées, les ports etc., il ne lui est pas supérieur au point de vue géographique et certains détails ont été supprimés, tels que les vues de côtes d'Algérie et du Maroc, etc.

La nomenclature de nos auteurs étant à peu près celle des vieux portulans (1), qu'ils se bornent parfois à copier, il n'est pas non plus indifférent, à certains égards, de jeter un coup d'œil sur le **Liber Riveriarum**, œuvre latine d'un pisan du XIIe siècle, sur l'**Atlas Catalan** de 1375, le travail du florentin Jean d'Uzzano du XVe siècle ou le traité de géographie et les cartes du vénitien Livio Sanuto (1588), postérieurs d'un an au rapport. Il y a soixante-dix ans, dans ses *Iles de l'Afrique*, Paris, 1848, pp. 126,

(1) Cette nomenclature se retrouve encore sur les cartes du XVIIe siècle, chez Dapper, Sanson d'Abbeville, etc.

d'Avezac a commenté avec toute la science d'alors les notions recueillies par ses devanciers. Il ne sera pas infructueux de recourir, même de nos jours, à son opuscule, sans le suivre naturellement dans sa discussion des renseignements grecs ou romains. Si à certains égards Lanfreducci et Bosio rappellent les portulans, la **Costa e Discorsi di Barberia** dépasse de beaucoup ceux-ci en envergure. Quelle n'eût pas été la joie de d'Avezac s'il avait pu consulter ce document que, même aujourd'hui, on feuillette avec profit ? En plein XIXe siècle, il a facilité à de la Primaudaie son livre sur *Le littoral de la Tripolitaine* (1) et nous en avons nous même en 1913 publié des extraits relatifs à Djerba et à Zarzis (2). Au XVIe siècle, Jacques Bosio s'en inspire visiblement dans sa description de Djerba à propos de l'affaire de 1560.

Nous nous sommes efforcé dans nos notes d'en rectifier les erreurs et d'en pallier les insuffisances. On n'attendra cependant pas de nous des éclaircissements uniformément distribués, car il aurait fallu pour cela visiter toute la côte méditerranéenne de Damiette à Cherchell. Notre connaissance du littoral et nos études cartographiques ne nous mettent à même d'orner de quelques gloses que la description de certaines localités. Nous n'avons pas cru devoir y renoncer, dussions-nous encourir le reproche de nous être attardé en tel ou tel endroit et d'avoir survolé tel ou tel autre. Nous nous sommes surtout attaché au sens de certains mots et à identifier les lieux dont parlent les auteurs. Nous avons été de la sorte plus prolixe pour la zône littoralienne au levant de Bizerte que pour celle au ponent et la **Relatione di Barbaria** a profité ainsi dans son ensemble de plus de notes que les dissertations sur Tripoli, Djerba, Tunis-Goulette ou Alger.

Mais Lanfreducci et Bosio n'ont pas voulu seulement être des vulgarisateurs géographiques pour les gens de cabinet ou des guides pour les navigateurs. Ils accusent des visées militaires et politiques très nettes. Leur but est de jeter les bases d'entreprises de guerre ou de pillage. Leur rapport est en même temps un programme de razzias. Il a parfois l'allure de ces papiers qu'on saisit sur les chefs de bande modernes et où ceux-ci ont consigné avec précision les villas à dévaliser, les habitudes des gens qui y logent et s'il y a ou non des chiens de garde. Les forteresses des villes et leurs garnisons et la façon dont il serait loisible de s'emparer des unes et de vaincre les autres sont en conséquence l'objet d'indications aussi nombreuses et aussi soignées que les choses maritimes. On s'explique ainsi pourquoi quelques pages suffisent à l'Egypte trop écartée de Malte pour que le Grand Maître songe sérieusement à attaquer Damiette, Rosette ou Alexandrie. De même, si la description s'arrête à Cherchell, c'est qu'au delà la côte algérienne ou marocaine est pour ainsi dire hors d'atteinte parce que trop lointaine. En revanche, la plus grande attention est réservée à la portion du rivage africain la plus rapprochée de Malte. Les environs de Tripoli et la Tunisie actuelle comptent à leur actif la moitié de la Relation de Barbarie.

(1) DE LA PRIMAUDAIE. — *Le littoral de la Tripolitaine, Commerce, Navigation, Géographie comparée* (*Nouvelles Annales des Voyages*, 1865, tome III). Tirage à part, Paris s. d., 200 pages et cartes.

(2) *L'Expédition Espagnole de 1560 contre l'île de Djerba*, p. 260-271.

La préoccupation fondamentale de Lanfreducci et Bosio, déjà très claire dans la première partie de leur mémoire, éclate dans les *Discorsi* qui constituent la seconde. Si la notice sur Alger est plus considérable que celles sur Tripoli, Djerba et Tunis-Goulette réunies, c'est qu'Alger est le principal nid et refuge des corsaires, celui dont la chute et le démantèlement assureraient la sécurité des plages espagnoles et italiennes. Le développement qui concerne cette ville est donc un manuel de la manière dont il faudrait procéder pour s'en emparer. Autant peut-on dire des dissertations consacrées aux trois autres places. Les *disegni* dont étaient accompagnés les *discorsi* et auxquels leur texte se réfère plus d'une fois, étaient des plans d'ordre militaire autant et plus que d'ordre maritime. Ils manquent malheureusement dans la copie dont nous disposons.

Ces plans, nous dit le préambule de la **Relatione di Barberia** étaient les meilleurs *dissegni* que nos auteurs avaient pu se procurer. Or *disegno* signifie aussi bien croquis à la main que plan imprimé. Si les illustrations en question appartenaient à la première de ces deux catégories, toute recherche serait vaine qui n'aboutirait pas à la découverte du mémoire original de Lanfreducci et Bosio. Pour Alger, le texte précise qu'il s'agit d'une estampe. En est-il de même pour les autres localités ?

Nous avons répondu par avance à cette demande dans l'étude cartographique qui sert en quelque sorte d'introduction, sur ce point spécial, au rapport des deux membres de l'Ordre de Malte. Nous nous bornerons donc à rappeler que Lanfreducci et Bosio ont indubitablement connu et utilisé les plans ci-après :

— **Tripoli Città di Barbaria, d'ANTOINE DU PERAC LAFRERY.**
— **Fortezza di Gerbi.**
— **Disigno dell'Isola de Gerbi, de GASTALDI.**

Il ressort également de ce que disent nos auteurs qu'il existe le maximum de probabilité pour que le plan de Tunis-Goulette, annexé par eux à leur travail, soit la :

— **Terra di Tunizi d'AUGUSTIN DE VENISE.**

Enfin, il n'est pas défendu de penser que leur plan d'Alger consistait dans l'**Algerii**.....**imago** de l'Atlas de **BRAUN** ou dans un plan très analogue.

Du mémoire de Lanfreducci et Bosio, il a semblé expédient de donner le texte et la traduction. Celle-ci vise à dissiper les obscurités de celui-là sans cependant aller jusqu'à l'interpréter de crainte de fausser le sens. Munie de quelques sous-titres et d'alinéas supplémentaires, elle aère un peu ce rapport trop compact. Elle rompt par des points les trop longs développements sans arrêt. Mais, prudente, elle s'attache à la remorque du texte et emploie le mot à mot plutôt que la paraphrase.

On découvrira donc aisément l'original italien sous la version française. Notamment *vassello* est toujours rendu par vaisseau, *schifo* par esquif, *nave* par nave, *baloardo* par boulevard, *stanza* par station, *cala* par crique, etc. En ce qui concerne l'eau potable, *fiumara* est exactement notre « rivière », mais il ne faut pas se dissimuler qu'il n'y a là en l'espèce que des oueds. *Fontana* a son équivalent dans notre « fontaine ». Il serait toutefois imprudent de croire qu'il s'agit d'une source. Les *fontane* de la

banlieue de Sousse ne sont autre chose par exemple que des puits. Les *pozzi d'acqua sorgente* ne sont pas des sources, mais des puits au fond desquels l'eau sourd, c'est-à-dire des puits probablement pérennes, etc.

D'une manière générale, la traduction aidera les lecteurs, sans les dispenser à l'occasion d'un petit effort personnel devant tel ou tel paragraphe embrouillé où, comme il arrive assez souvent, deux propositions se mêlent plutôt qu'elles ne se succèdent. Du moins, elle leur évitera la fastidieuse recherche des termes marins ou nord-africains techniques ou géographiques. Dans cette intention également, une rose des vents très détaillée a été jointe au présent travail (planche IV) entre le texte italien et sa traduction.

Une fois surmontées les difficultés issues de l'aspect rébarbatif de certains passages, la **Costa e Discorsi di Barbaria** sera jugée à sa valeur documentaire qui est grande. Outre son intérêt nautique, elle nous offre un tableau de l'Afrique du Nord en 1587, c'est-à-dire à une période fort mal connue de l'histoire de cette contrée : répartition territoriale du pays entre les gouvernements turcs, présence d'un Hafside dans le Sud de la Tunisie, importance de la population de telle ou telle ville, incursions chrétiennes aux Kerkenna, Monastir, etc.

On y distingue, enfin, une doctrine en matière de relations entre la Chrétienté et cette portion de l'Islam. Depuis les débuts du XVIe siècle, l'Espagne et l'Italie souffraient énormément de l'existence en Barbarie de centres de piraterie commandés par les Turcs. Elles avaient essayé, mais en vain, de couper le mal dans la racine en s'établissant fortement dans les places maritimes aménagées à cet effet par les musulmans. Elles en avaient été chassées et la course avait continué. Lanfreducci et Bosio pensent que la méthode était mauvaise.

L'expérience des trois quarts de siècle écoulés les persuade qu'après la réussite d'une expédition, il faut renoncer à se fixer dans sa conquête, car on ne saurait aboutir qu'à des dépenses énormes sans aucune garantie d'en être jamais expulsé. Il échet donc de se borner à des coups de main accompagnés d'un fructueux pillage et de la destruction des fortifications ennemies. On ôtera ainsi aux Ottomans l'usage des murailles ou châteaux grâce auxquels ils sont ancrés en Barbarie, et, comme les chefs bédouins ne craindront plus la substitution d'un maître à un autre et de remplacer un musulman par un chrétien, ils n'hésiteront pas à concourir à toute action tendant uniquement à les débarrasser des Turcs. Système sans majesté mais assez pratique, aboutissement normal de tant d'efforts perdus, conclusion terre à terre du grand conflit hispano-ottoman du XVIe siècle pour la domination de l'Afrique du Nord.

TEXTE ITALIEN

COSTA E DISCORSI DI BARBERIA

All' Illmo e Rmo Monsre Ugo di Loubex Verdala

Gran Mro della Sacra Religione Hierosolna

Principe di Malta & Sigr nro

Fatto, e complito in Malta al primo di settembre 1587

per ordine di S. S. Illma dal Comre Fr. Franco Lanfreducci

suo Recevre e dal Cavre Fr. Gio Otho Bosio

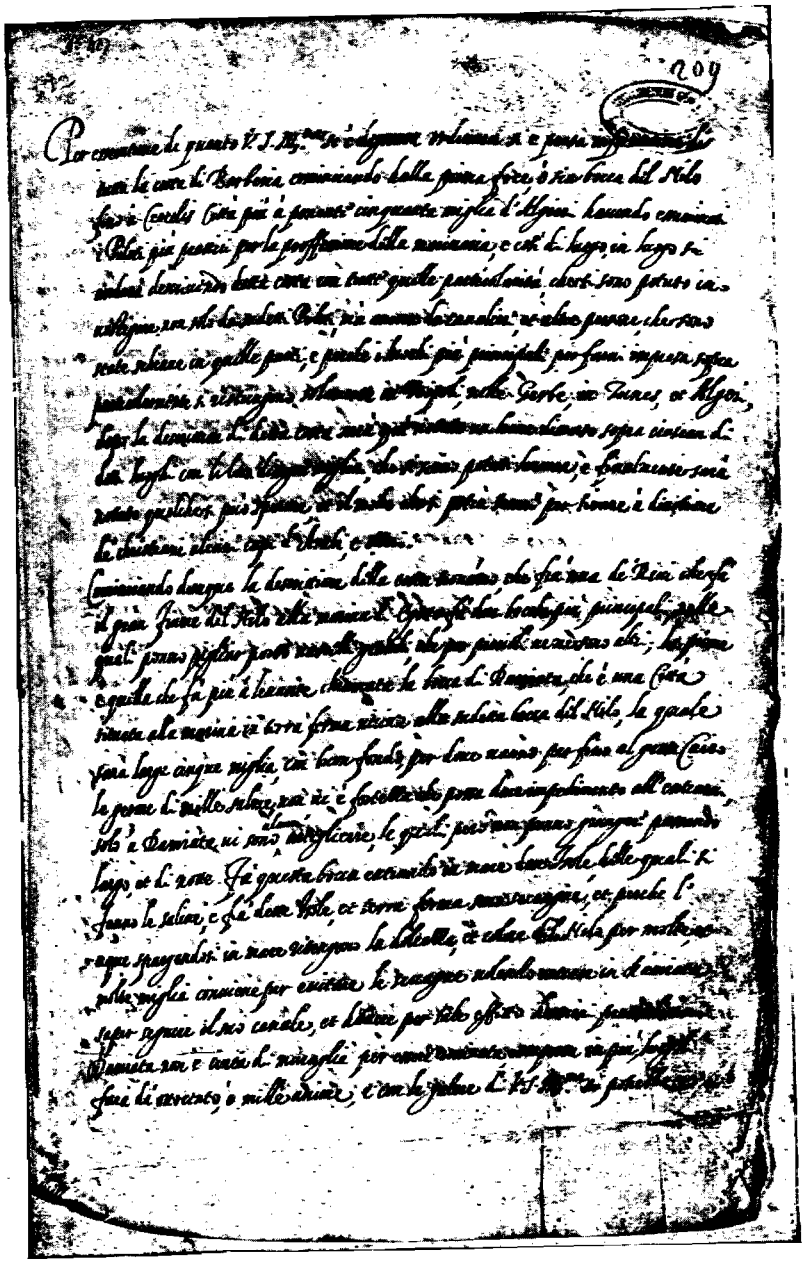

Pl III. — *Facsimile de la première page du manuscrit d'Alger*

Per essecutione di quanto V. S. Illma si è degnata ordinarci si è presa informatione di tutta la costa di Barberia cominciando dalla prima foce o sia bocca del Nilo fino à Cercelis Città più à ponente cinquanta miglia d'Algieri havendo essaminati i Piloti più prattici per la proffessione della marinaria, e cosi di luogo in luogo si andarà descrivendo detta costa con tutte quelle particolarità che si sono potuto investigare non solo da sudetti Piloti, mà ancora da cavalieri et altre persone che sono state schiave in quelle parti; e perche i luochi più principali per farne impresa sopra particolarmente si restringono solamente in Tripoli, nelle Gerbe, in Tunes, et Algeri, dopo la descrittion di detta costa sarà qui notato un breve discorso sopra ciascun di detti luoghi con li loro dissegni migliori, che si siano potuti havere, e finalmente sarà notato quel che si puo sperare, et il modo che si potrà tenere per tirare à divotione de'christiani alcuni capi d'Arabi e Mori.

Cominciando dunque la descrittione della costa trovammo che fra uno de'Rivi che fà il gran fiume del Nilo alla marina di Egitto fà due bocche più principali nelle quali ponno pigliar porto vascelli grandi, che per piccioli ve ne sono altri; la prima é quella che fà più a levante chiamata la bocca di Damiata, che é une Città situata alla marina in terra ferma vicina alla sudetta bocca del Nilo, laquale sarà larga cinque miglia, con buon fondo, per dove vanno per fino al Gran Cairo le germe di mille salme, non vi é fortezza che possa dare impedimento all' entrarvi, solo à Damiata vi sono alcune artiglierie, le quali pero non ponno giungere passando largo et di notte. Fa questa bocca entrando in mare due Isole, delle quali si fanno le saline, e frà dette Isole et terra ferma sono seccagne et perche l'aque spargendosi in mare ritengono la dolcezza et colore del Nilo per molte et molte miglia conviene per evitare le seccagne volendo entrare in Damiata saper seguire il suo canale, et havere per tale effetto huomini prattichissimi. Damiata non é cinta di muraglia per essere rovinata et aperta in più luoghi. Farà dà ottocento, o mille anime, e con le galere di V. S. Illma si potrebbe dargli una mano, mà converrebbe fermarsegli poche hore; perche in breve spatio di tempo vi puo concorrere grandissimo numero di cavaleria et infinito numero di Turchi, et Mori de'luoghi circonvicini, essendo il paese habitatissimo.

Damiata

Converrebbe entrare di prima sera con il scandaglio, il quale dimostra, che essendo nel canale riporta arena grisa et essendo nel secco alla parte di Levante fuor del canale riporta fango, e dalla parte di Ponente riporta capilletti o siano Babalucci (1), e pero converrà seguire il canale che é d'arena grisa, comme è detto et cosi potranno le galere accostarsi di prima sera, tanto che non siano scoperte, et dopoi di notte entrare sotto Damiata, dove le galere possono mettere la prora in terra, et far diligenza di sbarcare duoi milla fanti, e con buon ordine scorrere, et sacheggiare la terra, et con prestezza, e sollecitudine rimbarcarsi. Quivi di ordinario si troveranno tre ò quatro germe, che caricano di riso, lini, e sale, che facilmte si possono rimorcare fuori.

Rossetto m. 80

L'altra bocca principale del Nilo si chiama Rossetto, ò sia Raxitti, lontana ottanta miglia verso Ponente da Damiata; questa é di maggiore comercio che non è quella di Damiata; poiché per essa vengono a sboccare la maggior parte delle germe et altri vascelli che vanno a caricare nel Cairo, di dove venendo li vascelli bisogna che aspettino la piena dell'aque, che vi fanno il flusso, e riflusso di sei, in sei hore con ripossarne una acciò detti vascelli possino con la piena passare le seccagne che sono fuori. Dà Levante fà un Isola di rena (2), che dura quasi fin à Damiata hor coperta et hor scoperta per essere bassissima secondo il detto flusso e riflusso, e però con galere non si può accostare à Rossetto, e però conviene mandare vascelli piccioli per pigliare et sboccare alcune germe. La terra di Rossetto non è tanto grande come Damiata, mà è più piena di Popolo.

Le Bochiere Isolotto m. 40

Le Bochiere lontano da Rossetto quaranta miglia è un Isoloto posto alla mità del camino di Rossetto, et Allessandria. Si può passare per dentro con ogni gran vascello, tiene questo Isoloto alla parte di Ponente un basso fondo, dove mettendo l'Isoloto fra greco, e tramontana si stà sicuro d'ogni tempo, dove si possono ormegiare quattro o cinque vascelli grossi, e quivi di ordinario danno fondo le navi, che hanno caricate in Allessandria per diverse parti della Turchia per non havere à tornare à dietro aspettando il tempo.

Allessandria di Egitto discosta dalle Bochiere quaranta miglia à Ponente tiene duoi porti, il primo più a Levante è maggiore dell'altro,

(1) *Capilletti* et *babalucci* (plus loin on trouve ce mot écrit *barbaluvi* et *barbalucci*) ne figurent pas dans les dictionnaires de marine. Comme sens, *capilletti* peut signifier « petite cupule ». Quant à *babalucci*, c'est la déformation italienne du mot arabe *babbouch* qui veut dire «*coquillage*». En dialecte sicilien, *babbalucci* équivant à colimaçon.

(2) *Rena* pour *arena* « sable ».

è comune à tutte le nationi del mondo, tiene la bocca ò sia entrata benissimo guardata da due fortezze chiamate li Faraglioni l'uno più grande dell'altro; il più grande è di maggior importanza, è posto alla parte di Ponente, et è fortezza innespugnabile, essendo tutto cinto di mare, eccetto che di un picciolissimo braccio di terra per il quale si và ad essa fortezza à guisa del braccio di San Rinieri (1) di Messna, ma molto più picciolo, stretto, et basso, tiene grandissima quantità d'artiglierie, e guardia rinforzata di Gianizzeri. L'altro Faraglione o Castello è posto alla parte di Levante sopra la medesima bocca del porto, parimente ben guardata, et guarnitionata di Gianizzeri, et artiglierie. La traversia della bocca di questo porto sono li venti grechi, et tramontana, entrando bisogna accostarsi alla parte del Faraglione grande avicinandosi ad un Isolotto che vi è dentro chiamato il Diamante, il quale passato con la testa del Faraglione vi cuopre dalla detta traversia al cui redosso potranno capire cento vascelli. Gira questo porto circondando per terra da un Faraglione all'altro à guisa d'un golfo il spatio di circa XX miglia, pero li vascelli non possono accostarsi più di mezo miglio dalla Città, per essere spiaggia, e secca, oltre il Diamante tiene dentro duoi scogli, ò siano Isolotti più vicini alla terra, alli quali danno fondo li vascelli per sicurarsi dalla tramontana vicini alla Città parimente mezo miglio, e quivi caricano, e scaricano, e come hanno caricato vanno aspettandò il tempo al Faraglione grande, et al Diamante dove anco stanno sorti li gran vascelli, e carichi (2) Turcheschi. Da Ponente d'Allessandria vi è l'altro porto chiamato porto vecchio, dove sotto pena della vita non vi può entrare alcun navilio de'christiani, perche si potrebbe sbarcare gran quantità di gente, senza pericolo di essere offesi dalli Faraglioni per dare il sacco ad Allessandria, mà l'entrata di questo porto è pericolosisma, perchè è tutta chiusa di scogli accuttissimi, e di roche coperte, et sono pochissimi Piloti, che sappiano condurvi i vascelli dentro; il che bisogna faccino con tempo quietissmo, e questo fà che non curano di fare altra fortezza; gira questo porto da nove, in dieci miglia, et è lontano dall'altro porto girando la punta che esce fuori in mare à guisa di un gran giglio circa dodeci miglia, mà si stringe con l'altro porto con una sotilissima lingua di terra larga di un tiro d'archibuso, laqual lingua è diffesa dal Faraglione, che penetra anco con l'arteglierie del (1) porto, e però in caso che si volesse fare qualche effetto et impresa per Allessandria converrebbe

(1) San Raineri di Messina.

(2) Erreur du copiste pour *calchi* « calques ».

(3) Ici, il faut peut-être lire *nel porto*.

accostarsi à Ponente, et è comune opinione che con un Piloto prattico, che sappesse fare entrare una trentina di galere in quel porto facilmente si saccheggiarebbe tutta Allessandria, et particolarmente i magazini, che sono alla parte di Ponente. Converrebbe entrate le galere in detto porto vecchio tirarsi alla parte di Ponente, e sbarcare à cinque miglia lontano dalla Città, e dar l'assalto un tiro d'archibuso lontano dalla porta della marina, dove le muraglie sono bassissime, e rotte, e vi sono tre, ò quattro porte quasi contigue di dove escono le mercantie più ricche e più sottili, e sono dette porte facilissime à buttare in terra. Duoi milla archibusieri saranno sofficienti per la commodità del braccio stretto frà l'uno e l'altro porto tener l'impresa sicura di soccorso di terra, e di mettere in rotta le genti della Città, essendo questo passo stretto che con poca gente si può guardare. In questo porto stanno di ordinario le galere della guardia, che sono al più da cinque in sette, le quali si potriano brusciare facilmente, perche sono per lo più tempo sempre quasi disarmate; Allessandria farà di quattro in cinque miglia di giro, non haverà gente di fatione dentro più di ducento turchi, farà altre tre in quattro milla anime, che vivono sotto la fiducia delli Faraglioni, et della difficoltà sudetta di entrare in quel porto. Stando le galere in giolito aspettando preda da Allessandria, e mancando l'acqua si suole andare in Caramania, overo à porto Solimano, o à porto Raia, però è più utile di andare à fare [1] in Damiata dove diece miglia in mare correno l'acque del Nilo, riserbando la dolcezza e bontà naturale comme è detto, e di notte con li schifi si può fare detta acquata facilissima, senza essere scoverti.

Raia 150

Porto Raia è discosto da Allessandria per costa verso Ponente cento cinquanta miglia in circa, avvertendo che la carta mostra in questa costa maggior distanza de'luoghi di quello che in effetto si trova dall'esperienza del navigare. Tiene questo porto la sua bocca per tramontana, tanto stretta, che non vi può entrare più d'una galera per volta, et le navi grosse, et altri vascelli, che peschino più di xj in xij palmi non vi ponno entrare, non è capace per più di xij galere, per haver in esso porto marecio [2], et sicure d'ogni fortuna per la gran quantità delle secche, che tiene ne'suoi contorni, l'acquata si ritrova un miglio in terra verso la montagnia per mezo giorno vicino alla strada della Cafira, dove passano gli esserciti e ragunanze d'huomini che vanno per viaggio : Non è fontana, nè fiumara, mà bisogna cavare tre in quattro palmi sotto la rena, la quale si trova per segnali moviticcia, perche usano li viandanti pigliare quivi l'uso dell'acquata senza alcun fastidio.

(1) Le mot *acqua* manque.

(2) Le mot *marecio* ne figure dans aucun dictionnaire. Après ce terme, il semble y avoir dans le texte une lacune.

Porto Bertone, e l'Isole delle Colombe discosto da porto Raia circa sessanta miglia à Ponente. L'Isola tiene seccagne verso terra ferma dove non ponno passare, senò Bergantini, e fregate, e le galere passano per di fuora. Quest'Isola è picciola, et rotonda, et quando fà fortuna il mare tutta la gira, e non è più alta che la folfola; il porto Bertone resta all'Isola per mezo giorno, ma più à Levante dentro è tutto pieno di scogli, seccagne, e mali sorgitori. Tiene un scoglio piccolo quattro miglia in mare, e cinque in sei miglia à Ponente, il quale ha una similitudine d'une barchetta, e cinquanta miglia più à Ponente si trova il capo di Ramadan senza ridosso alcuno vicino à porto Solon diece miglia in circa.

P. Bertone et I. delle Colombe m. 60

C. Ram.

Porto Solon, ò sia Salon, discosto dall'Isole delle Colombe circa sessanta miglia è ridosso per Maestro e tramontana, Ponente e libeccio, et altri venti di terra gli sono traversia, li Levanti e Grecali. Vi è poca acqua verso tramontana sotto il capo, mà alquanto salmastra, vi può entrare, et stare ogni gran vascello.

P. Solon m. 60

Porto Solimano discosto da porto Solon circa x miglia non è tanto buon ridosso, come porto Solon, però tiene comodità di fare acqu^ta per ogni gran numero di vascelli in pozzi d'acque sorgenti più à Ponente tiene altre due cale migliori, dove parimente si fà acqu^ta alle bocche delle cale vi è un scoglio, e tutte queste cale patiscono traversia con li venti forani.

P. Solim m. x

Capo Luco discosto da P. Solimano xx miglia in circa tiene buon ridosso con li venti à Ponenti maestri per molta quantità di vascelli : evvi anco alcuna commodità d'acquata, mà poca : tiene alcune secche sopra il capo che entrano mezo miglio in mare, et un miglio per costa, tiene appresso le secche sopra il capo più à Ponente un scoglietto, che ha similitudine di un leone; da Allessandria fin qui che sono trecento cinquanta miglia in circa sono diversi porti, e ridossi, però tutti pieni d'Isoletti, scogli, seccagne, segatori, e mali sorgitori.

C. Luco m. xx

Porto Trabucco discosto da Capo Luco cinquanta miglia in circa è porto grande, et capace per ogni grande Armata, non ha traversia, se non da Grechi, e Levante, però non tiene acquata alcuna, si vedono le rovine d'una Città, e per mezo sopra una montagna si vede una torre volgarmente chiamata d'Orlando, la quale serve per se-

P. Trabuco m. 50

gnale di questo porto, che venendo di fuori si conoschi il porto, il quale è dishabitato, et deserto; Tiene quattro miglia à Ponente una cala di spiaggia arenosa, dove vicino à certe pietre bianche si trova un poco di acqua, però alquanto salmastra, e più sopra da un quarto di miglio frà terra tirando per mezo giorno si trovano alcune cisterne, dove è abbondanza di acque boniss°, Tiene secche di pietra, e rena che durano dal capo di detto porto fino al primo scoglio della Patriarca, la quale è parimente seccaginie d'alega da d° (1) primo scoglio fino à tutti gli altri tre che saranno circa miglia otto.

Le Patriar m. 58

La Patriarca discosto da Porto Trabuco miglia cinq^ta otto in circa sendo seccagne come è detto tiene ridosso per galere in grandissimo numero, e vi si entra per libeccio, per la bocca di queste secche che resta per greco tiene nello scoglio più vicino à terra ferma duoi pozzi, uno de'quali tiene acqua alquanto salmastra; in terra ferma dirimpetto al primo scoglio delle secche che stà più à Levante vi è una bellissima fontana chiamata Vancilla, e per farvi acquata conviene entrarvi da Ponente verso l'Isolotto, ò sia scoglio più vicino à terra firma, e mettendo l'Isolotto per Greco, e tramontana le galere potranno accostarsi à far l'acqua, mà per altra via, nèanco li schifi possono accostare per li gran seccagni. Et si ha da avvertire che per entrare alla Patriarca conviene da P. Trabucco riconoscere un' Isola che tiene in mare per Greco passando largo di fuora per evitare le dette seccagnie, si ha d'avvertire ancora, che dalla Vancilla fino à Bonandrea non vi è acquata alcuna per galere.

La Bomba m. 50

La Bomba Isola discosta dalla Patriarca per Grecali miglia xij, e da Porto Trabocco per Ponente miglia cinquanta gira circa un miglio, non è ne molto alta, nè molto bassa, et è piana di sopra, è di forma ritonda, è assai buona stanza, e sorgitore per galere in gran quantità, perche in caso di mal tempo possono entrare alla Patriarca come è detto, tiene per costa per Ponente un scoglio chiamato la botte duoi miglia lontan da terra con seccagnie intorno.

C. delle Saline m. 25

Capo delle Saline discosto dalla Bomba per costa miglia xxv in circa tiene buoni ridossi per stare alla levata dell'una, e l'altra parte come Ponente, e Levante non vi è acquata per galere, conviene passare mezo miglio largo dal capo per rispetto delle secche che tiene intorno, à Ponente per costa x miglia in circa tiene una cala chiamata la fiumara del capo delle Saline, si riconosce da une grandissima mon-

fiumara sal mastra non dolce

(1) Abréviation pour *detto*.

tagna di rena bianca, che vi stà per mezo, e non ha ridosso, se non con i venti terrazani per quattro o cinque galere, l'acquata si potrebbe fare talvolta per une grossa armata, mà non bisogna farne fondamento, essendo cosa accidentale, che alcuna volta l'acqua è dolce, et alcune volte è salsa, perche discendendo la fiumara dalla montagna fà un stagno vicino alla marina nella quale con la fortuna di Tramontana traboccano le acque del mare nel stagno, ma non è mai tanto salsa, che in caso di necessità non portasse qualche refrig° (1). L'inverno perche l'acque correno più furiose fà bocca in mare, e pareno le acque più dolci in tempo di bonaccia, mà l'estate trovandosi la bocca quasi chiusa, e con l'ardore del sole si trova l'acqua più salsa per quella che vi entra dal mare (2) l'inverno come è detto, e si è fatto più volte questa esperienza, che provata questa acqua alquanto dolce, e fattone acquata di state, e riposata ne i barilli due giorni ritorna tanto salmastra, che non si può bere. Da questa cala per costa xxx miglia si trovano li duoi scogli di Capo Buon'Andrea lontani da terra miglia quattro in mare, son tanto vicini che quasi si toccano l'un l'altro, e per essere grandetti fanno buon ridosso per la traversia di tramontana. Per mezo detti scogli in terra vi è l'acqua che sogliono i Mori levare con gli otri, pero è difficiliss^a à farsi per essere questi Mori vigilanti, valorosi e crudeli. E questo è il primo luogo dove si cominciano vedere genti in terra, essendo tutta la costa dishabitata, et deserta per fin in Allessandria, Questi scogli sono discosti da Buon andrea miglia xxx in circa.

Scogli di C. Bonandrea

C. Bonandrea m. 70

Capo Buon Andrea discosto dal capo delle Saline à Ponente miglia cento, secondo la carta, mà à giudicio de'marinari non ve ne debbono essere più di settenta, Tiene ridosso solamente della parte di Levante per gran numero di galere, che stanno sicure con li venti à Ponente, in un luogo più à Levante circa miglia duoi tiene commodità di far acquata per ogni grande Armata, cadendo un gran capo d'acqua dalla montagna, la quale si nasconde nelle pianura, e di poi risorge, e scaturisce in gran copia alla marina, vedendosi d'alcuni migli in mare uscire delle roche in grande abbondanza, mà quando sono li venti con maretta di tramontana o di grecali non si può far l'acquata in questo luogo non potendo li schiffi in questo barcheggiare, et in tal caso più à Ponente circa un miglio e mezo più vicino al capo si trova una fontana con ridosso per li schiffi, dove si può fare acquata per quattro galere, sopra il capo si trova un secco per un

(1) Abréviation pour *refrigerio*.

(2) Il manque ici dans la copie le mot *che*.

tiro di archibuso, pero bisogna passar largo. Questo luogo cominciando dalli sudetti scogli si trova sempre frequentato di Mori, o sia Alarbi pascendo lor bestiami, vivendo sotto tende per non haver case permanenti, e vanno vagando, e scorrendo per quei paesi fino à Tripoli. Sono soliti li Mori ò siano Alarbi di Buonand[a] vedere volentieri, et fare amicitia particolarmente alle galere di V. S. Illma, dando lingua di quel che sanno de Turchi, e portando rinfrescamenti cosi di carne, cioe capre, castrati, agnelli, e capretti, come di manteche, latte, e mèle [1], quali non vendono à danari contanti, ma ne fanno bazarro, cioè le cambiano con robbe, ò vestiti, quali pigliano volentieri ancorche siano stracci, et di poco valore. Si assicura il comercio con costoro dando e pigliando un'ostagio per banda, alzando le bandiere bianche sù li schiffi, et essi in terra sopra le loro Zagaglie alcune pezze bianche, et si procura, che non sia loro fatto oltraggio alcuno, nè si faccia preda in quei contorni nè di persone, né di robbe loro per manternerli amorevoli, per riceverne le commodità sudette; In tanto che havendo une volta certe galere di Malta in tempo di Mons[re] Illmo di Valleta bo: me [2] preso duoi Mori di Buonand[a] gli dispiacque, e volse che fossino ritornati, e rimessi in libertà, rimandandoli al paese loro con presenti. Si usa al Moro ritenuto in galera per ostagio far molte carezze rimandandolo sempre con un presente, ò di un barracano, ò di una canna di panno di ciurma, col quale se ne vano molto contenti. Non si trova costeggiando fino al capo Rizuto altro di notabile che due secche vicine à terra, dove il mare le frange, e le ricuopre discosto circa x miglia dal d° Capo Buonand[a] à Ponente, e poco più avanti circa miglia sei per costa si trovavano [3] tre scogli, che fanno un poco di ridosso chiamato Marzasusa, dove sogliono andare alcuni garbi piccioli à caricare manteca, pero non si arischiano andare d'inverno. Qui non vi è sorgitore, nè ridosso per galere, e quantunque vi sia l'acqua in terra essendo molto ben guardata da Mori che vi habitano alla Arabesca non si può fare acq[ta].

C. Rizuto m. 70

Capo Rizuto discosto da capo Buonand[a], da miglia settanta in circa non tiene ridosso, se non da Ponente con li venti à Levante per molte galere,, e da questo capo comincia il golfo della Sidera, et variar la costa la quale da questo capo fino in Alless[a] corre sempre Ponente, e levante, e da questo medesimo capo fino à Bernichi corre con essa costa Greco, e libecci ; sopra questo capo vi è un pozzo

(1) *Mele* pour *miele* (miel).
(2) *Bo: me:* abréviation pour *bona memoria*.
(3) Lire *trovano*.

d'acqua salmastra vicino alla marina, e rare volte si vedono huomini in terra. Venendo per costa da Ponente si riconosce questo capo per una casaccia dirupata che ci si vede sopra. Più à Ponente tiene un scoglio chiamato Talametta da C. Rizuto miglia cinquanta, dove con li venti à Levante si può fare acquata essendovi una fiumara che sbocca alla marina, dove si vede gran frequenza di Mori, mà è difficilissimo con galere, e vascelli grossi prenderne alcuno, si per la difficoltà del sbarcare come anco perche questa costa si avisa con gran diligenza, mà con Bregantini, et altri Vascelli più piccioli sempre si ponno pigliare alcune teste di Mori. Conviene navigar costeggiando un gran miglio di terra largo, perche si trovano alcune secche sotto acqua, dove si suole incagliare chi non gli avvertisce.

Talametta m. 58

Bernichi discosto da Capo Rizuto circa miglia cento cinquanta soleva altre volte essere buon porto, però hoggi sendo cresciuti li fondi non vale se non per Garbi vascelli piccioli, che vi stanno con ogni tempo, e solo con gran bonaccia ponno entrare galere ad una ad una, nè è capace di più di sette, ò otto per li gran secchi che tiene dentro. Si sogliono qui trovare alcuni Garbi che caricano lane, e manteche, essendovi il bazarro de'Mori, quali però sono difficilissimi à potersi pigliare, essendo vigilanti, bellicosi con gran quantità di cavallerie armati di zagaglie, e quantunque vi siano acque impediscono à lasciarne fare.

Bernichi m. 150

Milelli nel golfo della Sidera porto discosto da Bernichi xxx miglia tiene alla bocca un Isolotto che gira tre miglia, e dentro l'Isolotto per libeccio sono seccagne che durano circa sei miglia, frà le seccagne, e terra ferma vi è spatio di otto miglia, dove si può dar fondo con ogni sorte di tempo, e star sicura ogni grande Armata. In terra ad un miglio passa una gran fiumara chiamata Carcora, che scorre terra terra xxx miglia da Ponente à Milelli dove per mezo d'una spiaggia fà una bocca in mare.

Milelli m. 30

Zinacri porto discosto da Milelli ottanta miglia tutte di costa e spiaggia tiene piu à Levante xxx miglia un porto grandissimo che à guisa di golfo gira settanta miglia chiamato Sabarins, del quale non si fà mentione, nè capo [1] per essere vicino alle bocche, e dentro pieno di seccagni, che non si può entrare, nè dare fondo, se non con gran pericolo, però Zinacri è buon porto havendo duoi bassi fondi con un Isolotto quanto la Forfola, nel quale si può dare il

P. Zinacri m. 80

P. Sabaris

(1) Erreur du copiste. *Capo* est ici pour *caso*

proese [1], e sarà buona stanza per cinque, o sei vascelli grossi. In terra è bonissima acquata; però difficilissima à farsi, per la gran quantità de gli Alarbi, che à cavallo armati di zagaglie scorrono la campagna.

P. Sabia m. 70

Sabia porto similmente posto nel golfo della Sidera discosto settanta miglia da Zinacri tutti di costa piena di bassi fondi, Isolotti, ò siano scogli cattivissimi sorgitori, essendo fondo duro arrocato. P. Sabia stà posto sopra il capo dove finisce il golfo della Sidera, il

G.della Sidera

quale da capo à capo, cioè da capo Sabia, à capo d'Orta sono novanta miglia, la più parte della costa sono spiaggie per fino à Naim Città, eccetto sopra il capo di porto Sabia per libeccio vi è un Isolotto di sei miglia di giro, frà il quale vi [2] è terra ferma. Si ponno ormeggiare più di trenta vascelli grossi sicuri d'ogni tempo, per essere coperti dal capo, e dall'Isolotto.

Naym C. m. 60

Naym Città lontana da P. Sabia settanta miglia nel golfo della Sidera è habitata da sei mila anime di Mori, e li contorni fuori della Città sono tutti pieni di tende di Arabi, e cavalleria in gran numero. Ci vorrebbe un essercito formato per pigliarla, è questa Citta ricca d'ogni sorte di mercantia Barbaresca, e comandata da un Xhech [3] chiamato Abdallà Tributario del Turco, e risponde al Bascià di Tripoli, dal quale però molte volte si ribella, e fà aspra guerra, commandando costui da Capo Buonandrea fin a Tripoli. Non tiene Naym fortezza alcuna mà solo è cinta di tappia [4]. Da Ponente sette miglia tiene una fiumara grande che sbocca nel mare, e sta a Levante del Capo della Orta xij miglia.

C. d'Orta m. 20

Capo della Orta lontano de Naym xx miglia è capo scoverto senza ridosso, e qui finisce il Golfo della Sidera.

Scibeica m. 70

La Xibeica, overo Scibeca lontano dal Capo d'Orta settanta miglia è un porto tristissimo per christiani, perche di terra possono dare tanto disturbo che mettendosi li venti forani si corre pericolo di lasciarvi li vascelli, e le genti. Tiene la bocca per Sirocco, e Levante capace solamente per quattro galere, essendo un solo molo picciolo, nel quale stanno sicuro da ogni vento, però non è stanza per le nostre galere, essendo cosi dentro in Golfo, e discoverte, e con pocca speranza di guadagno, trovandosi rare volte garbi. Tiene un pozzo

(1) *Proese* ou *provese* « amarre de proue ».

(2) Au lieu de *vi è* lire *e la*.

(3) En maltais *X* se prononce comme notre *Ch* et *Ch* comme notre *K*. *Xhech* égale donc *Chek*.

(4) Mot arabe italianisé. C'est la *tabia*, construction en pisé.

di acqua dolce in terra ferma, corre la costa fino à capo Misurata Sirocco, e Maestro tutta piena di seccagne grandi chiamati il secco di Sendich, fuori di Scibeca per tramontana cinquanta miglia vi è una grandissima pianura di seccagne quasi ovata di quaranta miglia di giro, di sorte che partendosi da capo Misurata si deve tirar dritto à Bernich per sicurezza della traversia, essendo questo Golfo della Sidera cattivissimo.

Secco di Sendich

C. Mis. m. 160

Capo Misurato lontano da Scibecca miglia cento sessanta in circa tiene ridosso con li venti alli ponenti per molte galere, e zappando la rena in terra vicino alla marina,ma con qualche disturbo e difficoltà delli Mori di terra si può far l'acquata, la quale ancora si può fare in un luogo detto il Ginipero lontano dodeci miglia da questo capo verso levante, vi è habitatione di Mori alquanto discosto dalla marina in un casale del quale non si è potuto haver notitia più che tanto.Si conosce questo capo lontano per certe palme,e dattoli che vi sono più spessi, e folti che nelli altri luoghi. Vi sono alcuni scogli al detto capo, che fanno ridossi per fregate, e garbetti costeggiando questo capo xx miglia à Ponente vi è un luoco chiamato Hammemet, dove non si può costare [1] con galere per le secche che sono di fuori, quivi escono dalle rocche alla marina alcuni ochi d'acqua à quali si puo con bonaccia mandar à far l'acquata per galere, e questi anco la faranno con grandissimo rischio d'essere offesi da Mori.

P. Magro m. 70

Porto Magro lontano da capo Misurato settanta miglia in circa tiene una torre con alcune case de Mori, senza artiglierie, e di fuori per greco, e tramontana bassi fondi, li quali fanno ridossi dentro, et è buona stanza per xx vascelli con ogni tempo. Magro è casale grande habitato da Mori, dove si caricano dattoli, e negri, che calano dal Fagiano, o sia Feisan paese di negri più vicino di questa costa e con garbetti passano in Tripoli per saccheggiare questo casale non vuol meno di xx galere per la gran quantità di Mori à cavallo. Passa vicino à questo casale una fiumara picciola, che sbocca nel porto dove le galere possono far l'acquata col cannone à prora si trova locata Città dirupata alla marina con alcuni Mori vicino all'Isola che segue.

Tagiura m. 60

Tesura, ò sia Tagiura lontana da P. Magro sessanta miglia è un Isolotto che gira xv miglia dishabitato vicino à terra ferma tre miglia che fà canale nel quale si può dar fondo con otto, ò dieci galere sicure da ogni tempo, e si può passare per dentro con ogni gran vas-

(1) Pour *accostare*.

cello, e l'aquata si può fare à terra ferma in certi pozzi che vi sono, non vi essendo disturbo alcuno infrà terra tre miglia piu à Ponente si trova la Terra di Tagiura grossa di x mila anime, ricca, e piena di gente valorosa, nè si potrebbe saccheggiare con meno di trenta galere, e con buona gente : vero è che non è circondata se non di tappie. Tiene sei miglia più à Ponente un casale detto Seghel, ò sia Sael.

Ziletta m. 8

Ziletta lontana, dall'Isola di Tesura otto miglia è una terra alla marina habitata da Mori grande, e ricca piena d'ogni sorte di mercantia Barbaresca, massime d'ogli, zaffarano, dattoli e Negri, che vengono parimente dal Fagiano, ò sia Feisan, terra de Negri, li quali dovendosi condurre à Levante vanno à P. Magro, e volendosi condurre à Ponente vengono qui à Ziletta, la quale stà situata sopra un monte lontano dalla marina miglia tre. Si potrebbe saccheggiare con mille archibusieri mà converrebbe far presto, che Mori non calassero dalle montagne, li quali solamente possono offendere à piedi con le zagaglie, essendo paese montagnoso, che non può tracheggiare [1] i cavalli, e l'archibuseria lesta farà gran progressi, e questi Mori molto temeno l'archibuseria, potriano le galere aspettare il tempo à Tagiura Isola, e con buon tempo venire à sbarcare in terra, potendo le galere accostare col sprone in terra.

Rioverde

Qui vicino si trova Rioverde dove si può fare acquata, essendo fiumara, mà di notte e lestamente per non ricevere disturbo, si può far anco acqua ad un luogo chiamato le Palombe bianche à xx miglia di Mesurata, il quale si conosce da tre montagne bianche di rena, sotto le falde della montagna cavando la rena alla marina un palmo si trova l'acqua in abondanza. Vi è la Miscia di Tripoli ha gran quantità di huomini con bonissime guardie.

C. di Tripoli m. 40

Tripoli di Barberia discosta da Ziletta quaranta miglia è Città e fortezza, e Porto di mare come si discorrerà particolarmente à suo luogo secondo si è detto disopra. Tiene à Ponente xij miglia Zanzera.

Tripoli vecchio m. 30

Tripoli vecchio trenta miglia discosto da Tripoli più à Ponente è una terra popolata con bona quantità di Mori. Tiene ridossi per grecali, havendo un golfetto dentro con alcuni scogli dove si entra per Ponente, la traversia è tramontana e maestri. Tiene più à Levante

(1) *Tracheggiare*, terme vulgaire qui signifie à proprement parler « temporiser, retarder ». Erreur du copiste pour *tragettare* ou *traghettare* « passer d'un lieu à un autre ». Le sens en effet est que l'état montagneux du pays s'oppose à la circulation des cavaliers.

dieci miglia un casale chiamato la Meya lontan dalla marina dieci miglia, et un'altro ancor più à Levante chiamato la Zevia, e per far fattione tanto in questi casali come in Zanzura le galere non possono accostare, si non à Tripoli vecchio, che rende à galere di corso impossibile l'impresa.

Zuaga m. 25

Zuaga discosta da Tripoli vecchio xxv miglia un miglio, e mezo infrà terra sarà da cinque cento anime incirca, aperto con una torre in mezo, dove si sogliono salvare, la sua marina è spiagia scoverta.

Zuara casal grande di due mila anime discosto da Zuaga xij miglia in circa, tre miglia in frà terra tiene scogli, e secchi alla marina con un poco di ridossi per garbi. Tiene per segnale tre palmari l'uno posto à Levante, et li altri duoi posti l'uno vicino all'altro per Ponente, sotto li quali si trovava l'acqua sotto la rena zappando, et è opinione universale di Mori, che sempre sotto à palmari sia acqua. La Moschitta [1] di Zuara si vede di mare due miglia in circa. Tiene alla marina acquata per mezo di detta Moschitta un tiro di arco in terra, dove sogliono andare à beverare i bestiami.

Lo stagnone di Zuara discosto dalla Moschitta circa sei miglia fà come un golfo di trenta miglia di forma ritonda bassi fondi che non vi ponno andare se non garbotti piccioli, e li vascelli grossi stanno surti sicuri di fuora, stando al ridosso del secco di Zuara, il quale si distende fino à Groppo d'Asino, et il mare va crescendo il fondo ogni miglio un braccio. Tiene alla porta del secco del stagnone verso la Moschitta di Zuara un'altra acqua alquanto difficile à trovarsi, per essere tutta quella punta un'istessa sorte di terreno, però l'acqua trovata è abbondantissima, e sofficiente per ogni grande Armata, cavando tre in quattro palmi nella rena.

Groppa d'Asino discosta dalla porta dello stagnone di Zuara circa xij miglia fa capo in mare, et è paese abbondante di frumento, si scorre la costa, e qui comincia il secco di palo, che dura fino al Giorgise, che sarà da trenta miglia, et avanti di giungere al Giorgise si trova lo stagnone della Dogana, che fà golfo dentro di quaranta miglia in circa, mà con pochissimo fondo, e vi vanno li pescatori delle Gerbe con barchette à pescare dentro la bocca di questo stagnone. Non è piu largo d'un tiro d'archibuso, et in essa tiene alcuni scogli. Una fregata vi potrebbe entrare, mà penetrare poco in dentro. Per

(1) *Moschitta*, n'est pas un diminutif du mot italien *moschea* « mosquée » actuellement employé, mais bien l'adaptation d'alors du terme espagnol *mezquita* qui vient lui-même de l'arabe *mesjed* « oratoire ». Moschitta se traduit pratiquement par

riconoscersi dentro del secco di palo si tiene questo stile, che calando il scandaglio con sevo [1] al fondo, e facendo buchi e [2] segni di rocca si giudica essere sopra la testa del secco, che si estende fuori in mare dove si pesca da vinticinque in trenta braccia, e se lo scandaglio portarà rene rosse si giudica essere alla parte di Levante del secco, se portarà barbalucci, aleche [3], ò fango si giudicherà essere alla parte di Ponente verso il Gorgisi, e le Gerbe. Dalla testa del secco navigando verso terra per mezo giorno và calando allo scandaglio ogni miglio un passo incirca finche si giunge à cinque miglia lontano da terra, che l'acque non passano da duoi in un passo di fondo ineguale. Nel secco di Palo non vi è altro canale per galere che quello del stagnone di Zuara, nel quale essendo l'acque piene possono entrare dentro facendo qui il mare flusso e riflusso di sei in sei hore crescendo, e diminuendo, mà crescono più del solito à luna piena. Li garbi per questo canale sogliono incagliarsi e per levarsi [4] il cresciere dell'acque, e per pigliare il tempo piantano una picca in mare, dalla quale conoscono il crescere dell'acque, e subbito che sentono il vascello solevato navigano à stangate come sogliono li barcaroli nelle rive delle fiumare; li corsari usano li caichi per dar caccia alli vascelli piccioli. In questo secco per conoscersi quanto si sia lontano da terra ferma, e trovandosi à trenta passi di fondo si giudica essere alla testa del secco, la quale è lontana da terra quaranta miglia, e cosi và calando un passo per miglio, di modo che trovandovi à xv passi sarete xx miglia lontano da terra.

Secco di Giorgis m. 30 Doana

Il secco del Giorgisi lontano da Gruppo d'Asino da trenta miglia, e dalla bocca del stagnone della Dogana tre miglia in circa si estende in mare poco più di xij miglia pochissimo fondo, solo ponno pescare fregate per un canaletto che stà verso terra, et li altri vascelli grossi bisogna che passino di fuora, e per tutti questi xij miglia di secco possono gli huomini sguazzare [5] à piedi fin in terra, e quando è gran bonaccia pare la lingua del secco sopra mare di larghezza dove tre quattro fin in otto miglia crescendo sempre verso terra, e questo è il miglior secco di tutte le secche di Palo per salvarsi i vascelli piccoli corsari christiani cacciati da nemici.

Ter° di Giorgisi m. x

Il terreno del Giorgisi, che dalla lingua del suo secco per Maestro

(1) *Sevo* pour *sego* « suif ».
(2) Au lieu de *e* lire *a*.
(3) *Barbalucci* pour *babbalucci* « coquillages ». Voir la note antérieure à ce sujet. *Aleche* pour *alghe* « algues ».
(4) Après *levarsi*, il manque le mot *aspettare*.
(5) Pour *guazzare* « passer à gué ».

resta dieci miglia à Ponente con fondo di passi xx fà una cala detta la Ferrera nel cui fondo si trova poi secca avanti che si arrivi al secco si truova una Torre con una casa dirupata, e poco meno di mezzo miglio alla marina vicino a detta Torre si trova un gran pozzo d'acqua buona. Finito il Giorgisi comincia il canale delle Gerbe, il quale accostandosi alla cantara resta cosi secco, che non si puo passare per dentro ancor che Draut Rais allegerite le galere con la forza delle ciurme le passo dall'altra parte del fondo, e fece la burla alle galere del Doria che pensavano tenerlo quivi rinchiuso.

Cantara Torre

La Cantara Torre lontana dal terreno del Giorgisi per canale circa duoi corpi di galera tiene una fossa dentro, dove caricano li vascelli di mille in mille dugento salme pigliando la metà del carico tenendo l'altra metà lesta per il giorno della partenza. Più avanti in terra ferma vi è un ponte di pietra nell'Isola delle Gerbe fatto di pietre poste nel mare secco, et è discosto questo ponte della Cantera per terra circa x miglia.

Gerbe

Dell'Isola delle Gerbe, e suoi forti, ridossi, et acquata, et altre particolarità se ne dirà apieno à suo luogo, come di sopra si è promesso. La Terra ferma opposta all'Isola delle Gerbe è chiamata la Bugarara fino al Capo del secco di Zarad, nel qual secco quando la necessità di fortuna di grecali caricasse vi è luogo di salvatione per una dozina di galere.

Zarad m. 30

Zarad lontana dalla Torre della Cantara da circa 30 miglia è posta nel golfo di Caps è un casale quattro miglia lontano dalla marina che [1] il nome al capo, e secco sudetto, e facilmente si può saccheggiare.

Caps m. 25

Caps lontano da Zarad xxv miglia è terra di un sangiach bei vicino alla marina un tiro d'Archibuso. Tiene una fiumara dove entrano galeotte. Questa è terra piena [2], però piena di gran multitudine di gente. Tiene vicino à se un casale che si chiama Zanut, et un altro che si dice la Metuia sei miglia discosto l'uno dall'altro, et altre tanto dalla marina, et tiene duoi altri casaloti, li quali con Caps, e tutti gli altri si potriano saccheggiare insieme con xx galere, sbarcando ad un quarto di miglio lontano da terra, che più oltre non ponno pescare, et due miglia lontano da Caps l'acquata si truova

(1) Le copiste du doc. d'Alger a oublié ici le verbe *da*.
(2) Au lieu de *piena*, il faut lire *piana*.

Seccò de Tarfelmo m. 15

sotto un palmito vicino à Zanut nella rena in grande abbondanza lontano da Caps quattro miglia à Ponente. Il secco di Tarfelma lontano da Caps XXV miglia è buon ridosso per molti vascelli e quando cala, o secca il mare si puo far acqua.

Torre rossa m. 10

Torre Rossa lontana da Tarfelma X miglia in circa tiene un pozzo d'acqua, mà poca, frà Torre Rossa, e li Friscioli, che sono duoi Isolotti con certi secchi vi è un buon ridosso, che si puo dire porto marcio (1) con gran fondo, la bocca resta per mezo giorno e libeccio. vi si pesca da X in XV braccia, e vi puo capire una grossa Armata di galere.

Isolotti di Friscioli m. 25

Li Friscioli nelle secche lontani da Tarfelma XXV miglia fanno buon sorgitore sendo da per tutto bassi fondi.

Maccares m. 20

Maccaresi, ò sia Machres terra habitata poco lontana dalli Friscioli XX miglia cinta di muraglie antiche, poco lontano dalla marina, ma li gran secchi la fanno forte.

Sfax m. 25

Sfax lontano dalli Maccaresi XXV miglia è Città posta alla marina, che farà mille, e cinquecento huomini da combattere con un gran popolaccio che vivono sicuri per li secchi, che non lasciano accostare galere ad un grosso miglio, e qui comincia il canale delle Cherchene.

Torre della Mendola m. 8

La Torre della Mendola lontana da Sfax otto miglia è un gran secco, però tiene vicino à terra un canale per il quale ponno andare galere, e garbi fino alla Capolla.

Cherchere Isola

L'Isola delle Cherchene è posta à dirimpetto di Sfax, e della Torre della Capolla per greco, e Levante con un canale in mezo di circa XX miglia quasi tutte seccagne però le galere ponno passare per dentro à vista delle Cherchene, e mass[e] (2) per la testa del Travo secco maggior de gli altri che esce da terra ferma frà le Torri della Mendola, e della Capola. Quest'Isola è maggiore delle Gerbe, e deve girare più di cinquanta miglia : alla punta di mezi giorni, e libeccio tiene duoi Isolotti chiamati le Cammellere, l'uno maggiore dell'altro, dove possono le galere accostarvi con li speroni in terra. Il Marchese di Sta Croce sbarcò alli spalmatori che è una montagnola nella spiaggia otto miglia lontana dalli Cammelleri per greco. Il capo verso

(1) Sans doute le même vocable que le terme *marecio* employé par les auteurs à propos de Porto Raïa.

(2) Abréviation pour *massime* « surtout ».

greco chiamato il Beiť, che da il nome al secco del Beyt, che fà la testa di Sta Patrica. Al barecio (1) vi sono tre pietre per greco lontano dalle Cherchene da XXV miglia. Il fondo scandagliato dà tante miglia come braccia di fondo lontano dalle Cherchene, se il scandaglio porta rena rossa si giudica essere dalla parte di Ponente se porta babaluci si giudica essere di Levante. Il secco del Beit abbraccia per dentro, e per di fuori del canale l'Isola delle Cherchene, nè si può sbarcare d'altra parte che dalle Cammellere come si è detto. Quasi tutto'l secco del Beit è alica, e fango, e da Ponente in testa delle Cherchene dove è l'Isolotto il fondo è rocca dura, e questa Isola divisa per mezo da un canale di acqua salsa, che sarà largo mezo miglio bassissimo fondo per il quale passano barchette, mà non di christiani per le gran guardie, e diffese che vi fanno i Mori. Tiene alcuni altri canali piccioli, che dividono l'Isola in altre parti. Il canal grande scorre greco, e libeccio. L'Isola è tutta piana, e bassa, e non tiene senon la montagnola detta di sopra alli spalmatori. Alla parte di levante tiene un casale, e tutto il resto dell'Isola è habitata à guisa dell'Isola delle Gerbe, mà dopoi d'essere stata saccheggiata vi stà poco popolo. Si giudica che gli sarà da tre in quattro milla anime. Per riconoscersi quando si è uscito del canale delle Cherchene bisogna che la Torre della Capolla resti per tramontana et il capo delle Cherchene per greco e Levante, et allhora sete fuori del secco.

Cammellieri scogli

Secco di Beit

Torre Capolla m. 35

La Torre Capolla lontana dalle Torri della Mendola 35 miglia pare di mare una nave à la vela talvolta se gli dà la caccia, essendo il terren basso. Questa torre è grande, e rotonda, mà non tiene arteglieria sopra e per segnale della costa brutta sogliono alzare in aria quantità di rena buttandola con le mani che dinota gente nemica. Tiene acqua, mà discosta di terra, et il paese è tanto pieno, et habitato di Mori bellicosi à piedi, e cavallo che è per impossibile far l'acquata. Tiene otto miglia à Ponente capo Scarlat.

Affrica C. m. XXX

Affrica Città rovinata da christiani lontana dalla Capolla trenta miglia è paese di seccagni, e quantunque il sito sia forte nientedimeno per non haver porto sicuro, nè buon ridosso non è da farne stima. Ponno le galere accostarsi, e far l'acquata senza disturbo per essere dishabitata et haver dentro e fuori della terra molte cis-

(1) Le copiste a écrit ici *barecio* qui n'a aucun sens, au lieu de *libeccio*. De plus, le point qu'il a mis après Patrica doit au contraire être transporté après *barecio*. Enfin, le premier des deux *che* est à supprimer à moins qu'il n'y ait là une phrase omise.

terne alcune delle quali fece Draut Rais, e ritengono il suo nome, è perche talvolta dal paese circonvicino vengono i Mori à beverare i loro animali, e conseguentem^te à scaramucciare sarà conveniente per far l'acquata in pace mettere guardia alla porta di Terra, che è facile guardarsi con pochi archibusieri mettendo una sentinella al sperone della fronte per Ponente. Duoi miglia à Ponente si fabrica un casale di nuovo dove saranno da cento anime mori discosti dalla marina due miglia in un vallone.

Tabulba C. m. 12

Taburba, o sia Tabulba è un casale lontano d'Affrica xij miglia, lontano dalla marina poco meno di un miglio. E casal grande di circa cinquecento anime, tiene le muraglie basse, e senza porte. Tiene un sol Turco chiamato el Caid che raccoglie il caraccio (1) verso Levante à un miglio e mezo tiene due Isolette chiamate le Cunigliere lunghe di terra piana verso terra ponno passare galeotte grosse vi è l'Isola di Taburba nella quale nella rena cavando si trova gran copia d'acqua. Chi volesse saccheggiare il casale di Tabulba bisognarebbe sbarcare la gente al largo cinque miglia per rispetto delle seccagne frà l'Isole et Affrica.

Conigliere Isola

Monesteri m. 8

Monasteri lontano da Taburba otto miglia, la mare li batte alle muraglie, tiene un porto di poco momento di gran circuito, però pieno di gran seccagne nel quale con difficoltà si possono ormeggiare tre, ò quattro galere. La sua traversia è greco e Levante. Tiene un scoglio nella bocca del porto, e dall'una, e dall'altra parte di esso scoglio si puo entrare in porto; per la parte di greco entrano i vascelli grossi, e per l'altra i piccioli. In vista del porto poco più à Levante restano, e si vedeno l'Isole delle Conigliere, nelle quali possono stare i vascelli disarborati aspettando preda da Monastero, e dalli convicini. Usano li corsari Turchi venir qui per divotione à dar l'oglio alli Marabuti, essendovi una Meschitta detta Sitibrali frà loro in gran veneratione tenendo che faccia miracoli. Alla riva del porto tiene commodità di fare acquata per quattro galere. La terra è circondata di muraglie, mà tanto basse, che si ponno scalare. Tiene dentro un luogo fatto à guisa di un castello con muraglie più alte, il quale fù già preso da Andrea Doria, et ancor per segnale restano tutte le case buttate à terra. Vicino alla porta di questo castello, vi è una torre, nella quale stà il Caido governatore del luogo con un giannizaro, e tre altri turchi, et in essa allogiano li Chiaussi, che di

(1) Après *caraccio* « l'impôt Kharadj », il faut un point.

ordinario passano per servitio del Turco, essendo il Caid obligato di recettarli, et provederli di mangiare per essi, e loro cavalcature. Tiene la terra tre porte l'una à tramontana, e l'altra à mezo giorno con una strada che traversa la terra dall'una, e l'altra parte. Tiene il Castello una porta chiamata la porta falsa. L'estate dimorano pochissima gente per tenersi poco sicuri. L'inverno vi saranno quattrocento anime. Di ordinario (1) il paese è tutto pieno di oliveti. L'anno passato questo luogo di Monastero fù saccheggiato da otto bergantini trapanesi con la guida di un christiano che fù schiavo in quel luogo, nel quale entrorono dalla banda di tramontana in certo luogo dove la muraglia era alquanto dirupata, facendosi scale con le proprie spalle, il qual luogo di poi è stato rimurato non presero più di quaranta schiavi, essendosi li altri salvati nel Castello; non vi trovorono se non un picciolo pezzo di artiglieria di bronzo lo buttarono giù dalle muraglie. Fra Tabulba, e Monastero vi è un casale che per essere dentro al golfo del Monastero le galere non ponno entrare, nè accostarsi Si potrebbe però saccheggiare con brigantini, li quali passano per canale verso terra infino à Sfax.

Susa C. m. 12

Susa Città, o sia Terra grossa posta alla riva del mare discosta da Monastero xij miglia è porto per cinquanta galere grosse, quantunque sia di basso fondo. Tiene due bocche, l'una per tramontana, e l'altra per Sirocco. Questa di Sirocco è maggiore per la quale possono entrare quattro galere vogando al pari, e per l'altra non vi puo entrare se non una per volta. Anticamente questo porto era tutto chiuso artificiosamente con una sol bocca, e poi il tempo ha rovinato il molo, e ridottolo alle sue due bocche, onde hora patisce dalla traversia di greco, e Levante. Tiene la Città un baluardo à guisa di torre attacato alle muraglie del Borgo sopra il quale sono quattro pezzi d'arteglieria, che guardano il porto due di bronzo, e due di ferro, è pero mal in ordine. E divisa Susa in Castello, e borgo, il castello è attacato parimente con le muraglie del borgo sopra un rialto cosi elevato, come S^to Angelo di Malta, massime dalla parte delle montagne. Questo castello è fabricato di muraglie antiche vecchie con tre o quattro case dentro dove si rinchiudono ogni notte li Giannizeri da trenta in quaranta e si cambiano ogni tre mesi da Tunes; il cui Governatore o sia Bey è commandà alli confini di Sfax, e Sfax è commandato, e sottoposto al Governatore di Tripoli. Sono in questo Castello quattro pezzi d'artiglieria. Il borgo è circondato

(1) Le point est à mettre après *ordinario* et non pas après *anime*.

di muraglie alte fuori di scala, e non se gli potrebbe dare scalata, se non dalla parte di mezo giorno, dove le muraglie sono molto basse, e non sono guardate, nè scoverte delle arteglierie nè del castello, nè del baloardo del Borgo, il quale tiene quattro torrioni compreso quello che guarda il porto, il quale solo tiene arteglierie come è detto. Il Borgo tiene due porte l'una alla marina, e l'altra verso la montagna, questa della marina è diffesa dal torrione, o sia baloardo sudetto, mà quella della montagna facilmente si puo brugiare (1), o rovinare potendo segli accostare senza pericolo. Presa la porta della montagna si evitarà che li Mori non si possino salvare nel castello, il quale tiene due porte l'una che entra al borgo, e l'altra alla montagna. Sarà Susa quanto il Borgo di Malta, di forma quadra, farà quattro cento huomini da combattere, et in tutto mille e cinquecento anime con x et xv galere si potrebbe facilmente saccheggiare. Tiene molti pozzi, e cisterne mà salmastri, e però portano l'acqua giornalmente per loro uso dalle fontane di fuori vi saranno di ordinario cinquanta schiavi christiani, li quali fanno dormire la notte in certe guve (2) fatte per uso di mettere il grano, et orzo, e nascondere le robbe. Susa non tiene vascelli grossi di remo, mà alle volte suole havere da quindeci in deciotto bergantini, che si chiamano fregate, mà hora ve ne sono molto pocche fra Susa, e Monastero lontano da Susa vi è un buon casale vicino à un tiro d'archibuso dalla marina con quattrocento anime, che si potrebbe saccheggiare, mà le galere non ponno accostare per le secche se non à mezo miglio à terra. Questo luogo di Susa essendo posto in cosi bella scala frà Tunes, e Tripoli, et havendo cosi bel porto che facilmente si potrebbe ritornare all'antiqua perfettione sua si potrebbe mandare à riconoscere meglio, et trovando il sito facile, et atto à fortificarsi essendo hora in termine, e facilm^te soccorrere da Sicilia, e Malta, e da Sardegna se gli potrebbe far qualche dissegno sopra, benche al commun giudicio, et per quello che ha dimostrato l'esperienza, e si discorrerà più particolarmente appresso mette più à conto alla Christianità di spianare tutte le fortezze che si pigliaranno in Barberia.

Recalia m. 18

Recalia casale lontano da Susa xviij miglia à Ponente stà sopra una colina rilevata vicino alla marina cinto di muraglie dove le ga-

(1) Pour *bruciare* « brûler ».

(2) *Guve* pour *cave*, cuves, en l'espèce « silos ». On trouve ce mot avec le même sens dans Iacomo Bosio — *Istoria della Sac. Rel. Gierosol.*, t. III, p. 317 ..... « vi furono poi cavate e fabricate le fosse, o siano le guve, per riporvi e conservarvi dentro i formenti e per le prigioni de gli schiavi... ».

lere possono accostare in terra à un tiro d'archibuso. Farà da quattro in cinquecento anime, de quali cento da combattere.

Maometta m. 12

Maometta lontana da Recalia circa xij miglia è distante per terra trenta miglia da Tunes. E un casale posto alla marina nel golfo detto della Maometta fatto dal capo buono che vi stà distante trenta miglia per Ponente. Tiene un poco di ridosso frà il casale, et un secco, però chi non è ben prattico non si deve mettere per i gran secchi e bassi fondi. Il casale è circondato da una muraglia meza rovinata, si che si può dire terra aperta, non tiene alcuna torre, nè arteglieria, haverà da quattro cento in cinquecento anime, frà le quali cento da combattere. Si può saccheggiare dalla parte di libeccio dove più facilmente si può sbarcare. Sono tutti Mori, e non vi è se non un turco rinegato chiamato il Caid e questo caricatore (1), e commercio di legname per fabricare vascelli, e case havendo gran boschi intorno essendo luogo ricco. Qui comincia il braccio di Capobono tutto habitato di capanne di Mori uscendo il detto braccio fuori del Golfo della Maometta.

G. della Maometta

Calabia m. 50

La Calibia dalla Maometta miglia 50 del braccio di Capobono è una terriciola svaligiata. Vi è un ridosso che fà il secco, e si può far acquata per ogni gran armata. Frà la Maometta, e la Calibia vi è un casale chiamato Nables xij miglia lontano dalla Maometta, e dalla marina tre, e vi sono duoi altri casali. E tutto il paese habitato alla (2) alla Calibia, sopra il capo si stà benissimo sorti, e di levata.

C. Bono m. xx

Capobuono xx miglia discosto dalla Calibia dove finisce il golfo della Maometta vi è una montagna grande con una torre sopra, tiene dall'una parte, e l'altra ridosso, mà poco sicuro. Vi sono duoi Isolotti l'uno maggiore dell'altro chiamati il Zimbalo, et il Zimbalotto discosti da Capobuono xx miglia, e frà di loro un miglio e mezo. Quivi è buona stanza per galere girando l'Isole secondo i tempi. Il Zimbalo grande per Ponente tiene una cala con un pozzo d'acqua sorgente che vi si vede murato.

Zimbalo, et Zimbal^o

C. Zaffarana m. 25

Capo Zafarana discosto da Capobuono xxv miglia dove comincia il golfo di Tunes, e spiaggia scoverta, e quivi si vegono le montagne del piombo che sono sopra Tunes e la Goletta, e prima che vi si ar-

(1) Lacunes évidentes dans le texte. On peut essayer de restituer *E questo* (*luogo*) *caricatore e* (*vi si fà*) *commercio di legname...* » C'est un endroit où l'on charge des bateaux et on y fait le commerce du bois... ».

(2) Au lieu du premier *alla* il faut lire *fino* « jusque ».

rivi alla Goletta vi è un secco dove si ponno ormegiare, e salvare galere, e navi essendovi buon fondi, ma con grechi e tramontane, e grechi levante per dove hanno la bocca si passarà travaglio.

Goletta m. 30

La Goletta discosta da Capo Zafarana xxx miglia se ne ragionerà à suo luogo nel discorso di Tunes.

C. Cartagine m. 3

Capo Cartagine è un capo nel mezo del Golfo di Tunes discosto tre miglia dalla Goletta dove si veggono le rovine dell'antica, e superba Cartagine. Tiene un secco che li fà buon ridosso per molti vascelli con grandissima quantità di pozzi sorgenti con bonissime acque. sopra il proprio capo vi è una torre con quattro pezzi d'artiglieria, con li quali s'impedisce l'acquata à Christiani, et il sorgerci. Poco avanti verso Ponente xv miglia gli è une fiumara che corre sempre state, e verno di basso fondo, e però non vi entrano vascelli. L'acquata convien farla con vascelli piccioli non potendo accostare galere. Cominciano al Capo sudetto li secchi di Cartagine bassissimi fondi che durano fin à duoi miglia vicino à Porto Farina.

P. Farina m. 25

Porto Farina discosto da Cartagine xxv miglia, e trenta dalla Goletta è porto grande e mareccio[1] e buono per ogni grande armata fatto in forma ritonda con un braccio di terra che lo cinge come quello di Messina. Tiene la bocca verso levante, e per una secca di rena bianca che tiene à dirimpetto alla bocca si rende anco sicuro il porto da sirocco e Levante che sarebbe la sua traversia. Vi si può entrare liberamente perche non vi è diffesa alcuna havendo una sol torre sopra la montagna senza arteglieria nè ponto[2] atta à reggerla. Tiene acqua di rena, e di pozzi in abbondanza. Cinque miglia per greco tien il capo di P. Farina chiamato Garmelcha, e da

C. Zibibo, o Garmelcha

altri capo Zibibo vi sono duoi Isolotti bassi, e piani che non si vedeno se non quando se gli è sopra sono discosti da terra duoi miglia, e sono vicini l'un l'altro, e girano ambi duoi un miglio, e si chiamano li Chelbi e l'Isola Piana. Frà essi e terra ferma è bonissimo fondo, e ponno le galere passare per dentro. Qui finisce il Golfo di Tunes che dura da Capobono, à Capofarina ottanta miglia. Li Chelbi stanno al capo di P. Farina per grecale sessanta miglia. Sono tre Isolotti bassi luogo pericoloso per corsari.

Costa Raselmelcha

La Costa di Raselmelcha comincia da Capofarina [illegible] al

(1) A rapprocher des mots *marcio* et *marecio* employés à propos de Port-aux-Poules et de Porto Raia.

(2) Pour *ponte* « pont, plateforme ».

Capo di Biserta xx miglia. In mezo tiene un Isolotto fatto come una nave, mà alto chiamato da alcuni il Galletto, da altri il Pilao lontano da P. Farina x miglia si può passar con galere per dentro essendo discosto un miglio poco più da terra. Questa Costa di Raselmelcha vi sono duoi casali chiusi di tappia da duoi in tre miglia in terra lontani dalla marina, che si possono facilmente saccheggiare.

C. di Biserta

Il Capo di Biserta di levante lontano da P. Farina xx miglia tiene una torre senza arteglieria, però hà sempre huomini dentro per guardia, è spiaggia scoverta.

Biserta Città m. 30

Biserta Città posta alla marina è discosta da P. Farina trenta miglia tiene una grossa fiumara che li fà porto dove entrano galere, e galeotte, mà alcuna volta la fiumara porta arena, la quale si suol fermare ad[to] (1) una muraglia che resta sotto acqua à traverso della bocca della fiumara sotto il Castello e suol crescere tanto questa arena che è neccessario alcuna volta scaricare i vascelli encor che siano piccioli per fargli entrare dentro la fiumara, la quale passa per dentro la terra, et fà un Isolotto che resta à Ponente parimente habitato d'alcuni marinari per la fiumara più oltre si entra in un grandissimo stagnone, che deve girare trenta miglia, et deve[2] et tiene dentro un Isolotto grande che deve girare duoi miglia. La terra è habitata da l'una, et dall'altra parte della fiumara e nell'Isolotto di essa fiumara come è detto tiene dalla parte di Ponente un Castello di forma quadra posto alla riva del fiume, e della marina alquanto alta, mà in piano, Tiene bonissima artiglieria dentro, e grossa guardia di turchi. Tiene un'altro forte fatto in forma di stella di cinque lati sopra una montagna similmente alla parte di Ponente che tiene soggetta tutta la terra con bonissima arteglieria. Sarà della grandezza di St Ermo di Malta, et è staccato dalle muraglie di Biserta un tiro d'archibuso. Fù fabricato pochi anni sono da Cait Ferrat per ordine del Occiali. Tiene alla parte di Ponente di fuora un secco per ripero de vascelli mà non è troppo sicuro. Farà Biserta con li suoi Castelli, et Isola circa cinque mila anime. Tiene otto vascelli grossi di razza de' quali è capitano Iles rais turco naturale, et gli altri Rais sono Agi bali, e Cait Sayn, et altri et di più arma molti bregantini. Tutto questo paese è grosso, et abbondante di frutti. Con xxv galere senza sbarcare artaglieria di notte se gli potrebbe

(1) Abréviation de *additotto*.

(2) Ces deux mots sont une répétition du copiste.

fare sopra una buona correria [1] con sbarcare alla parte del secco, e giungere di notte all'Isola pigliando il passo che Mori sanno dove si sguazza la fiumara. Si farebbe preda almeno di cinquecento anime. Dentro allo stagno sei miglia discosto da Biserta per levante vi è un buon casal di Mori chiuso dall'istesse sue case. Si trovano duoi scogli chiamati li duoi fratelli discosti da Biserta trenta miglia in mare senza alcun ridosso, la costa di Biserta hà buon fondo, e le galere ponno andare con la palla in terra.

C. Negro m. 50

Capo Negro discosto da Biserta cinquanta miglia vi è un ridosso per vascelli piccioli, Vi è un fiumicino alla parte di Levante con poca acqua. Vi si vede spesso tende d'Alarbi. Li Francesi della compagnia del coralare gli havevano fabricata una torre per commodita di pescare li corali però li fù spianata dalli Turchi di Tunes. Sotto la guardia di Biserta à Ponente sei miglia vi è una fiumara tutta d'acqua salata per rispetto che passa per un stagno salso.

Tabarca m. 40

Tabarca lontano da Capo Negro quaranta miglia fà golfo da Capo negro fin'all'altro capo di Tabarca circa quarantacinque miglia. Tiene Tabarca à dirimpetto mezo miglio lontano da terra un scoglio sopra il quale è la fortezza di Tabarca. Si può sguazzare dalla terra alla fortezza di Tabarca, laquale poco è maggiore di S^{a} Angelo di Malta molto forte non potendosi battere da alcuna parte. Dentro vi stanno christiani genovesi di casa lomellina, che ne pagano tributo al Bascia di Tunes per poter pescare corali. Le navi sorgono alla parte di levante frà la fortezza, ò sia Isola, e terra ferma, et i Vascelli piccioli sorgono da Ponente, e stan sicuri da tutti i tempi da Maestri tramontana, e grecali in poi, e perche li Turchi li hanno novam^{te} [2] prohibito il pescare essi non vi lasciano accostare vascelli turcheschi.

La Galita Isola è posta quaranta miglia discosta, et à dirimpetto della fortezza di Tabarca per tramontana gira quest'Isola xx miglia, e tiene porto sicuro d'ogni tempo per sessanta galere. Alla parte di mezo giorno tiene belliss^{e} acque da ogni parte che descendono dalle montagne Non è discosta dal capo Tavolara di Sardegna più di sessanta miglia. L'Isola è dishabitata, et è molto alta di montagne, piene di capre, et altri animali selvaggi. Tiene da pertutto buon fondo, e due Isolette alla parte di Ponente tanto vicine l'una all'altra

(1) Pour *scorreria*.

(2) Abréviation de *nuovamente*.

che à fatica vi può passare una galera in mezo. In terra ferma sotto Tabarca alla marina sono certe case vecchie, le quali sono habitate da xij o xv giannizzeri sotto prottettione di Tabarca.

Massacares discosto da Tabarca trenta miglia è un poco ridosso per barche da pescare coralli, e per ogni tempo si potriano salvare quattro bregantini. Vi è una torre con cinque smirigli, e xij soldati francesi commandati da un Antonio Lancio casato in Marsilia corso deputato dalla compagnia delli corallari, che hanno preso dal Gran Turco l'impresa del pescare i coralli sotto certo tributo.

Il Bastion di Francia discosto da Massacares tre miglia è spiaggia dove tirano in terra le barche de'corallari che saranno il numero di cinquanta. Vi è una fortezza con sessanta soldati, e da trecento altri huomini christiani, e qui si da secretamente ricetto à schiavi che fuggono.

C. di Rosa

Capo di Rosa discosto da Bastion Francese xij miglia tiene un'altra fortezza da Antonio di Lencio con francesi, et alcune case intorno alla torre per commodità di corallari con alcuni pozzi d'acqua. Non danno qui ricetto à vascelli christiani. Qui comincia il golfo fino al capo di Bona à Ponente, il quale è da capo à capo xxv miglia.

Bona C. m. 25

Bona Città discosta da Capo di Rosa xxv non tiene porto, e quando i vascelli veggono il maltempo di greco e tramontana, e greco e levante se ne vanno dietro al capo di tramontana di Bona dove sei, ò sette galere stanno sicure essendovi buon sorgitore in cinque passi d'acqua. La Città è circondata tutta di muraglie alte fuori di scala, et essendo di forma quadra tiene quattro baloardi che la fiancheggiano. Tiene fossi solo dalla banda di terra. Dalla parte di Ponente sopra una montagna che predomina la Città à tiro di cannoni tiene une fortezza fabricata alla moderna con buone artiglierie, e sessanta turchi in guarniggione. Vi stanno in Bona quaranta Giannizzeri d'Algeri il cui dominio comincia, quivi saranno ducento e cinquanta cavalli di Mori bravi, e farà da tre mila anime, e però il gran concorso, et soccorso de'Mori circonvicini che in un subito puo havere, e per la incomodità del sbarcare. e per essere ben cinta di muraglie come è detto ci vorrebbe armata reale per pigliarla, tiene da levante circa un miglio una fiumara, nella quale ponno entrare brigantini, e qui sogliono svernare tre, e quattro galeotte dietro ad un secco che sta dietro la fortezza del castello che batte da Ponente alla marina. Tiene Bona una porta da Ponente, un'altra alla marina dove si fabricano vascelli come garbi, et altri. L'altra

verso lo secco per tramontana, et l'altra per mezo giorno che và à Tunes à[1] Bizerta.

C. Mambra m. 30

Capo Mabra lontano da Bona xxx miglia dalla parte di levante tiene un ridosso per trenta vascelli grossi per ogni tempo, havendo una seccagna sopra la punta, la quale mettendola per tramontana saranno xv galere sicure con ogni tempo.

Cucares m. 25

Cucares Isolotto discosto da Capo Mabra xxv miglia bisogna passar largo da terra da xxv miglia per le gran seccagne, e bassi fondi come l'Isolotto resta per mezo giorno si può poggiare in terra dove si trova ad[2] una montagnola rossa.

P. Arap m. 12

Il Porto di Arap buono per ogni tempo per sette, ò otto galere, la cui traversia è greco tramontana discosto da Cucares circa dodeci miglia.

C. di ferro m. 25

Capo di Ferro discosto dal P di Arap xxv miglia bisogna passare largo per le gran seccagne che sono da ogni parte, e mettendo il capo per levante[3] si può tirare per mezo giorno trenta miglia dove si trova il golfo di storio.

Storio golfo, e porto bonissimo per ogni grande armata gira trenta miglia. Comincia da capo di ferro, e finisce à capo di Bugioronia. In terra vi è bonissima acquata, tanto di fontane, come di pozzi, et acque vive, e bone, e senza difficoltà, et sturbo[4] alcuno si fà l'acquata. Infrà terra sette miglia vi è una terra chiamata Forfoglietta, dove sono tutte le miniere d'oro, e d'argento, et ogni sorte di metallo.

Collo m. 50

Il Collo lontano da Capo di ferro circa cinquanta miglia passato il golfo Storio dal quale è distante da xx miglia, e un casale in piano aperto con una sol torre alla marina che vi batte il mare, et farà da mille anime. Possono far acqua x o xij galere sotto il casale non vi essendo fortezza, nè impedimento alcuno. In questo luogo del Collo è grandissimo traffico di coiri, e cere, e tiene con merecia con Costantina Città grossissima, e ricca tre giornate alla montagna[5] con x galere sbarcando cinque alla cala, et altre cinque al porto, il quale è bonissimo con una fiumara che penetra sotto la rena in mare per mezo il casale, et in detto porto possono stare sette galere sicure,

(1) Au lieu de *à* lire *e*.

(2) Le mot *ad* est en trop, à moins qu'il ne soit le début d'un membre de phrase sauté par le copiste.

(3) Il faut lire *ponente*.

(4) Pour *disturbo*.

(5) Il manque ici un membre de phrase.

quantunque patischi la traversia di grechi, e tramontana; le galere doveranno sbarcare in un medesimo tempo, e cogliere in mezo li Mori, mà fatta la preda conviene di subbito rimbarcarsi per li grandi aiuti che possono havere dalli contorni di Constantina.

C. di Bugioronia m. 20

Capo di Bugioronia lontano dal Collo xx miglia è una montagna alta, e dishabitata, e piena di gran boschi, de'quali si fanno gran quantità di arbori, et antenne di galere senza impedimento.

Gigeri m. 20

Gigeri, ò sia Ciciri lontano da Bugioronia vinti miglia è una terra murata di bellissime muraglie, habitata altre volte da Christiani. La metà dell'habitatione sporge in mare, et il resto in terra. Tiene gran seccagne, e bassi fondi. Le galere non ponno accostare, ma più à Ponente tre miglia il capo ponno mettere sperone in terra alla marina tiene un bastione con certa arteglieria, mà mal in ordine. Farà da settecento anime, frà quali molti giudei mercanti ricchi, per saccheggiare questo luogo bisognarebbono duoi pezzi d'arteglieria per fare le aperture; impresa difficile e pericolosa per li gran soccorsi d'Alarbi che vivono in quelle campagne sotto le tende. Tiene un ridosso d'un scoglietto per bergantini, e galeotte di deciotto banchi, e bisogna sorgere un miglio lontano da terra. In questo luogo si fà la mercantia de'scimiotti.

I. de Camali e Balafre m. 40

L'Isole delle Camali[1], e Balafre quaranta miglia discosto da Gigeri sono tre isole habitate da Mori, senza fortezze con gran quantità di bestiami. Si potrebbero saccheggiare facilmente, et con commodità cessando il pericolo di terra ferma di soccorsi della cavalleria. Quella che è più à Ponente è la Balafra più grande, e più habitata. Vi è frà l'Isole, e terra ferma un canale di x miglia, e ponno le galere passare per dentro, non vi è porto alcuno, et tutta la costa fino à Bugia corre senza seccagne, e con buoni fondi.

Bugia m. 30

Bugia discosto dalle Balafie trenta miglia è il migliore porto che sia in tutta questa costa, cioè da Biserta fino al stretto di Gibilterra. Tiene la bocca per greco levante, et è capace per una grossa armata di forma rottonda, et cinta intorno da montagna alte. La terra è posta sopra una montagna, che non può offendere i vascelli christiani che entrano al porto, ancorche non sia più discosta di mezo miglio non potendo l'arteglierie fare effetto e batter da alto al basso; farà da due mila, e cinquecento anime. Fù fortificata altre volta da christiani che la rubborono, et è impresa difficile, et poco utile.

(1) Lire *delli Cavalli*.

Tadelis m. 30

Tadelis, ò sia Delles discosto da Bugia XXX miglia è una Città assai buona, habitata, e ricca, lontana d'Algieri sessanta miglia. Non hà porto alcuno, e tutta quella costa di Bugia fin qui è pericolossima per le seccagne, e bassi fondi che entrano tanto in mare che bisogna passare largo à vista del terreno.

C. Matafus m. 40

Capo Matafus discosto da Tadelis quaranta miglia di spiaggia tutta cattivissima. Vi è un Isola à levante sette miglia, dove con fortuna si potrebbe salvare una sol galere, et a questo capo non vi è ridosso alcuno.

Algieri m. X

Algieri discosto da Matafus X miglia. Della sua Città, fortezze, Porto, e sito si dirà appresso, come nel principio di questo si è promesso.

Cercelis m. 50

Cercelis più à Ponente d'Algieri cinquanta miglia tiene porto buono per cinque galere con una fortezza assai ben munita di huomini, et arteglierie.

Sommano li migli di tutta questa Costa da Damiata fino à Cercelis, 2648 miglia in circa (1).

PIANTA DI TRIPOLI (2)

(1) Le texte s'arrête à mi page du recto du folio 224. Le verso est en blanc ainsi que le folio 225.

(2) Le recto du folio 226 porte en tête ce titre, mais en dessous la page reste en blanc comme pour recevoir le plan qui manque. Le texte reprend au folio 227 recto.

DISCORSO DI TRIPOLI

Tripoli di Barberia Città posta alla marina di rimpetto dell'Isola di Malta discosta per canale miglia ducentoventi, dopo che fù presa è stata racommodata per opera di Dragut Rais, et altri che l'hanno havuta in governo di cinque baluardi, come si vedino nel dissegno, e pianta. Il quale dissegno essendo fatto, e notato molto diligente con tutti i luoghi dove se gli potrà mettere le batterie, disimbarcar l'essercito, et altre particolarità non staremmo à farne altra descrittione, rimettendoci al dissegno. Diremmo però alcune particolarità, che il dissegno non può mostrare secondo le relationi, che havemmo havute da persone prattiche. Tiene Tripoli un porto la cui traversia è greco, e tramontana coperto però d'una filiera di scogli, che à guisa d'un arco piegano verso la Città, e con una lista di secco, ò sia basso fondo attaccato alli detti scogli con fondo di sette palmi d'acqua, come nel dissegno si vede vengono à far buon ridosso contro detta traversia. Sopra il primo scoglio che esce di terra dalla quale si può sguazzare à piedi è posta una torre chiamata il Castelleggio, con tre o quattro pezzi d'arteglieria sopra. Da questo primo scoglio del Castelleggio à gl'altri scogli consecutivi vi è la bocca picciola del porto per la quale ponno entrare galeotte grosse, mà quando è mal tempo non si arrischiano d'entrare per questa bocca, mà vanno per la grande che stà per levante frà la torre dell'acqua, et l'ultimo scoglio. Dopo il Castelleggio continua un molo verso la Città, et si estende in mare verso greco à guisa d'un braccio, il quale fà porto sicuriss^{a} per dieci galere, e nel resto del porto; (1) è massime nel basso fondo vi ponno stare molti vascelli piccioli, ma con buoni ormegi, perche li scogli con fortuna valida sono cavalcati e gli passa il mare. Le navi grosse non ponno entrare. Bisogna che sorgino alla punta della torre dell'acqua, e dell'ultimo scoglio, come nel dissegno stà notato. Nel Castello vi è una piatta forma con artiglieria sopra però mal in ordine di ruote, e fusi, e non vi è più di duoi bombardieri, e di ordinario non sogliono stare in questo castello più di quaranta Turchi la maggior parte vecchi, e stroppiati. Farà la Città di Tripoli sei mila anime la maggior parte donne,

(1) Ponctuation défectueuse séparant indûment en deux une même phrase.

fanciulli, hebrei, e negri in gran numero. La gente di fattione sono Mori, e Turchi insieme, che non passeranno il num° di ottocento in tutto. Li Turchi sono armati la maggior parte di archibusi, e gli altri d'archi, oltre le scimitarre, mà li mori non hanno altre arme che le zagaglie. Li Turchi fanno le guardie nel castello di notte, et nelli baloardi principali, et nel resto della Città le guardie sono fatte da Mori gridando colcati [1] con poca cura, et meno vigilanza. Il fosso che circonda la Città è ripieno in alcune parti, e per il resto è poco profondo. Le muraglie sono alte e fuori di scali, ma sono vecchie, e di trista materia, ma non tiene muraglie sopra il fosso, che resta frà la Città, et il Castello. Tutti li baloardi sono deboli, et non di molto gran momento. L'acque della Città sono alcuni pozzi salmastri, mà l'acqua buona si porta di fuori da un luogo chiamato la Mescia mezo miglio verso levante alla volta del marabuto, la quale è acqua sorgente, e si cava nella rena. Intorno alla Città nelli giardini che sono in grandiss° numero è gran copia d'acque, di gebbie, [2] e cisterne, e vi è abbondanza di granate, e fichi. Formento ne raccoglie molto poco, et se gli porta da Zanzura, e Misurata, e dalli altri luochi vicini. Il traffico di Tripoli consiste in oglio, che li cala in grande abbondanza dal Garigliano, o sia Carian luogo grande alla montagna verso sirocco sessanta miglia. Consiste anco in lane, coiri, negri, barracani, manteghe, et altre cose barbaresche. Le carni che usano, sono la maggior parte montoni, e carne di camelli, e rare volte alcune vacche. Vi sono alcuni mercanti hebrei, e mori che fanno venire mercantie d'Allessandria, cioè tappeti, lini, speciarie, riso, e vi sono alcuni Christiani vassalli di Venetiani, che trafficano al Zante, Cefalonia, e Corfù, et altre parti di levante con alcune saettie picciole. L'ultimo Governatore di Tripoli era Asanagà qual hoggi s'intende essere stato richiamato in levante.

Questa impresa di Tripoli per assicurare la campagna si potrà fare con cento galere, e cento saettie con ventimila huomini in circa da mezo Agosto per tutto settembre, nel qual tempo sarà impossibile all'armata Turchesca venir à disturbarla, e non è impresa, che habbi à trattenner l'armata più di xx in xxv giorni havendo pochiss^ma^ gente da combattere. E debile di fortificatione con pocca monitione, e lartiglieria mal in ordine, e con gran materiale di rena, e palme, et altri legnami per riempire i fossi, di modo che per qual si voglia estrema diligenza che usasse il Turco non potrebbe far giunger la

(1) *Colcati* pour *collocati* « placés ».
(2) *Gebbia*, mot tiré de l'arabe *jabia* qui signifie « bassin ».

sua armata prima che à mezo ottobre, o al principio di Novembre, e cosi non potrebbe essere à tempo che l'impresa non fosse finita, e l'armata christiana ritirata, lasciando Tripoli spianata, come par conveniente per beneficio della Christianità, secondo si dice nel discorso più particolarmente d'Algieri.

Vi sono alcuni frà quali m luigi David, che si offeriscono con una squadra di xx galere, et una decena di fregate, che potessero sbarcare da millecinquecento soldati, et azappi [1] d'inverno improvisamente farebbono pigliare, et saccheggiare Tripoli discorrendolo in questo modo. Andarsene con dette galere, et fregate al secco del palo, overo allo stagnone di Zuara, e con li primi tempi terrazani manegievoli levarsi, et andare di giorno à vista di Tripoli con una delle galere accostarsi tanto che vada à riconoscere il Marabuto luogo vicino à Tripoli per levante un miglio procurando di fare questa acconoscenza in modo, che non siano scoperti, nè dalla Città, nè dal Castello, il che li succederà accostandosi detta galera cusita [2] col terreno verso levante. Riconosciuto il Marabuto che è luogo commodissimo per sbarcare le genti servira di guida alle altre galere, le quali con l'aiuto delle fregate, schiffi, e fregattine accostandosi più che si potrà con il terreno sempre con lo scandaglio potranno quasi sempre in un attimo sbarcare tutte le genti di notte, e mettendo le guide avanti, e gli huomini più valorosi prattici, e d'honore alla testa portando una trentena di scale di ventiquattro in venticinque palmi se ne anderanno con grandissimo silentio, e diligenza marina, marina, e si accosteranno alla bocca del fosso che divide il Castello dalla Città, alla cui bocca troveranno una muraglia bassa di pietre secche, e dirupata, che facilmente si puo passare dicendo esso David haver visto entrare per là li Camelli carichi di legna. Entrate le genti nel fosso sub° [3] possono appoggiare le scale da per tutto verso la Città che giungeranno benissimo, essendo l'argine bassa, e come disopra si disse senza muraglia, e potranno gli huomini penetrare per il fosso fin ad un ponte di legno, che traversa dal Castello alla Città; il quale s'abbassa tanto in mezo del fosso, che facilmente gli huomini potranno entrare anco per esso ponte nella Città, e poco più avanti del ponte troveranno il luogo

(1) Mot d'origine turque. Les *azeb* ottomans étaient des soldats irréguliers. Au lieu de *azappo*, on trouve aussi dans les documents italiens du XVIe siècle, les formes *asapo* et *assapo*.
(2) Erreur du copiste. Peut-être faut-il lire *nascosta* « cachée ».
(3) Abréviation de *subito* « aussitôt ».

dove si fà la buceria [1] sopra le muraglie della Città, che per l'immondezze che di là gettano si è alzato tanto la terra del fosso, che con ogni poco aiuto di scala si puo montare sopra, et entrar drento alla Città, e con diligenza data questa scalata converrà impadronirsi della porta nuova che stà li vicina, e far entrare tutto il resto delle genti, e far dare il sacco con quell'ordine che con più matura consideratione parerà ordinare. Questa impresa si potrebbe essequire facendo riconoscere prima meglio il luogo, e trovandolo come si presupone massime che non vi siano muraglie da quella parte, e che l'entrata di quel fosso sia facile, e riuscibile si potrebbe tentare non ostante il pericolo, che concorreranno alcune delle nostre genti mentre si troveranno frà il Castello, e la Città d'alcune pocche archibusate che tireranno quei delle guardie, perche avanti che si sia risentito il Popolo, e dato, e prese l'armi li nostri haveranno fatta la scalatta, et aperta la porta nuova, et impatronitisi della Città, e per il terrore che sogliono apportare li successi, et assalti di notte si puo credere, che ogn'uno attenderà più alla propria salute, che alla difesa della Città [2].

DISEGNO E PIANTA DELLE GERBE [3]

L'Isola delle Gerbe deve circondare da cinquanta miglia in circa, et intorno da per tutto è buon sorgitore, eccetto che alla parte di terra ferma di mezo giorno, dalla quale si ci entra per un ponte di pietre posto nel secco del mare lontano dalla cantara circa x miglia per canale verso la costa di Bugarara, come nella relatione di Barberia più particolarmente si disse. Le galere, alla parte della Rochetta, laquale si guarda con li Giorgisi maestri e sirochi xii in xv miglia, dove è il capo dell'Isola, verso levante alla parte di fuora ponno accostare con gli speroni in terra, e quivi è l'acquata cavando nelle rena. xv miglia per ponente dalla Rochetta si trovavano li forti delle Gerbe vecchio e nuovo della forma e qualità che si vedrà nel dissegno; vero è che li Turchi hoggidi non se ne servono del forte

(1) Le mot manque dans les dictionnaires italiens. Il est loisible de le rapprocher de *buccia* terme qui désigne l'enveloppe extérieure des fruits et aussi du masculin *buccio* qui représente la partie extérieure de la peau des animaux.

(2) Ce discours finit au bas du folio 228 verso. Le folio 229 est en blanc.

(3) Ce titre s'étale tout seul en haut du folio 230 recto. Le reste de la page est en blanc, marquant la place du plan absent. Le dos est également en blanc. Le texte ne recommence qu'avec le folio 231 r°.

nuovo, havendolo lasciato cosi distrutto e rovinato come era quando lo ricuperorono dalle man de'christiani. Nel vecchio habita il bey o sia Governatore delli Gerbi il quale hoggi è il Ciochaya [1] cioè il maggiordomo di Asan Bascia con una sua galeotta di ventiquattro banchi per guardia; ne in tutto il resto dell'Isola vi è altra fortezza. Tiene questo forte a dirimpetto un bel secco, che gli causa il porto guarnito di peschiere cioè legnami piantati in mare con la divisione da pescare, nella quale essendo l'acque piene entrano li pesci, che poi si pigliano calando l'acqua per il flusso e riflusso che vi è di sei in sei hore. Per entrare sotto il forte con vascelli, bisogna accostarsi alla Torre Malguarnera che stà posta all'altro capo dell'isola di ponente alta che si scuopre di Lontano xv miglia in mare, et è discosta del forte xij miglia incirca, dalla qual Torre poi per un canale si và terra terra fin sotto il detto forte, e per altra parte non si puo entrare per rispetto del gran secco delle sudette peschiere. Sotto il forte si trova una fossa dove stanno sicuri i vascelli e molti di essi s'incagliano voluntariam^te nella rena, e poi crescendo il mare si rilevano, A Malguarnera è parimente buon sorgitore : intorno alle seccagne, poco lontano da malguarnera dentro il canale vi è un isolotto, et alcuni scogli chiamato ta Galicia nella costa di Agin dove sorgono li garbi, che vengono carichi dalla fiumara di Capsi, Sfax, et altri luoghi da ponente. E tutta l'Isola piena di Palme, piana, arenosa, eccetto che nel mezo tiene una lista di montagnole di pietra viva, è molto scarsa d'acqua da per tutto eccetto che alla Rochetta. Ella è quasi di forma quadrata, bislonga e da per tutto habitata con case sparse per l'isola senza ordine di terra o casale. A commun giudicio farà da xxv mila anime de'quali ve ne saranno da cinque o sei mila atti a combattere pero con pochissime arme, e quelle che hanno sono di poco momento, essendo le migliori tutte zagaglie. Questo forte et isola sarà facile cosa sempre che christiani lo voranno acquistare che gli riesca con un Armata mediocre andando vi d'Autunno et anco d'inverno per la commodità di diversi secchi et sorgitori che vi sono intorno, che l'Armata non potrà pericolare mà converrà guardare il passo di terra et attendere à spianare affatto l'uno et l'altro forte, e saccheggiare tutta l'Isola et condurre tutti quei Mori schiavi non lasciandovi cosa alcuna, et sarebbe una giusta vendetta dell'infedeltà che hanno questi popoli usata già due volte à Christiani, li quali sempre che hanno voluto fermarsi e fortificarsi in quest'Isola, hanno, si puo dire, fatalmente ricevuto grave

(1) C'est-à-dire le cheik Kahia. *Kahia* signifie « remplaçant, suppléant ».

percossa e grandissima rotta, e veramente non è luogo da fama capitale per il mancamento dell'acque, e difficoltà di fortificare [1].

DISEGNO DELLA GOLETTA E TUNES [2]

Della Goletta, e Tunes si potrà vedere l'avanti dissegno, il quale dimostra l'effetto che fà il golfo di Tunes verso l'antica Cartagine, la quale vogliono che habbia partorito dopo la sua destruttione la Città di Tunes, dicendosi communemente, che Tunes vuol dir Tu non es Cartago. E servirà anco per riconoscere i siti dove erano li forti della Goletta, dello stagno, e di Tunes dove ultimamente si perse Fr. Gabrio Sorbellone Priore d'Ungheria, et habbiamo relatione, che tutti questi forti son stati spianati, et destrutti da Turchi dopo che l'Armata Turchesca li prese, e dicono alla Goletta cioè alla bocca dello stagnone che porge in mare non vi habbiano lasciato altro che una torretta anchiss^ma [3], dove fanno le guardie li Mori. La detta bocca dello stagno non è più larga d'un tiro di mano. E stata ripiena di pietre in modo che non se ne puo uscire, nè entrare ne anche con barchette. Lo stagno di Tunes è di acqua salsa, e gira più di xx miglia intorna quasi di forma ovata, come nel dissegno si vede, e tiene uno scoglio alla parte di Ponente dove era il forte che diffendeva il M^ro di Campo Salazar. Tunes poi è posto nella riva, e fondo del stagno alquanto discosto da esso verso la montagna per libeccio lontano dalla Goletta xij miglia per terra, et otto per lo canale del stagnone. Gira la Città con tutti li suoi Borghi più di xij miglia. Li Borghi sono tre l'uno resta per Maestro, e gli altri duoi che sono contigui restano per Sirocco, e sono li maggiori, et aperti, e toccano quasi le muraglie della Città, le quali sono antiche, e la cingono tutta senza baloardi, e fossi con alcuni torrioni, e merli come nel dissegno si vede, Tiene un Castello nella Città propria alla parte di libeccio, quasi cosi grande come il Borgo di Malta, nel quale soleva essere l'antica habitatione delli Re, et hoggi è habitato dal Bascia, o sia il Governatore di Tunes con tutti li Giannizzari, che saranno il numero di quattro mila. E stato rifortificato meglio che non era da Ucciali,

(1) Ce texte s'arrête vers le bas du verso du f° 231. Le f° 232 est tout entier en blanc.

(2) Ce titre est seul en haut du recto du f° 232 dont recto et verso sont en blanc pour recevoir le plan. Le texte reprend avec le f° 234 recto.

(3) Il faut lire *antichissima*.

è stà posto sopra il più alto sito, dal quale domina tutta la Città la quale farà da xxv mila anime quasi tutti Mori, Turchi, e Giudei, li quali tengono dalla parte di Maestro il loro quartiero appartato pieno di gran quantità di mercantia ricchissima. Li Turchi che per il tempo adietro erano essosi, et odiosissimi alli Mori, et cittadini di Tunes, mà hoggi stanno bene insieme molto ben confederati usando gia di maritarsi gli uni con gli altri. Delli Re di Tunes già vi resta poca, o nessuna memoria, solo vi è quello che le galere della Religione Hierosolimitana ultimamente sbarcorono in Barberia, il quale s'intende che andava scorrendo per quelli paesi di Capsa, Carian, o sia Caruan e Bledgidid alle montagne con seguito di sette, in otto mila Mori, senza pero fare fattione alcuna di momento. E vi sono duoi altri della casata Regia di Tunes à Palermo trattenuti dalla M^ta Cat^ca con bonissimo trattenimento. Tunes è abbondante di acque, fontane, cisterne, e pozzi sorgenti di dentro, e di fuori. Stà in pendino, et è paese di gran pianure. Tiene pero una montagnola per sirocco vicina alla Città à tiro di cannone, e stà à cavaliero alla Città et Castello. Il Paese è popolato dodeci miglia intorno di oliveti, vigne, et giardini. Toccarebbe molto alla riputatione di S. M^ta C. di riporre in Regno quel Rè suo tributario, mà essendosi persa la Goletta converrà prima pensare all'estirpatione di Algeri, e di Tripoli, e dipoi sarà facile quest'altra impresa, la quale si reputa difficilissima mentre Algieri è in piedi, e la casa Ottomana cosi potente, e nel resto si rimettemo à quanto nella relation d'Algieri ne dicemmo [1].

DISEGNO D'ALGIERI [2]

Algieri anticamente chiamata Julia Cesarea Regno, e Città di Mori in Barberia è posta alla marina à dirimpetto della Spagna, alla quale essendo fatto molto odioso da che comincio essere nido di Corsari, principalmente dopo che Ariadeno Barbarossa hereditando Oruch, o sia Oruccio suo fratello se ne fece padrone usurpandosi nome di Rè sotto la prottettione, e tributo di Solimano Imperatore di Turchi, il quale poi lo fece Generale della sua Armata, onde lascio in Algieri

(1) Ce texte s'arrête au verso du f° 234. Le folio suivant est en blanc.

(2) Ce titre s'étale en tête du folio 236 entièrement en blanc dans l'attente du plan Le texte recommence avec le f° 237.

Assan agà, o sià Arsenaga suo alievo Christiano rinegato dell'Isola di Sardignia, et eunuco valoroso corsaro, il quale continuando lo stile di Ariadeno infestando, e depredando tutte le riviere della Spagna lo rese in modo che non si potea piu navigare, e trafficare, e però commosero tutti li SS^ri^ Principali Popoli, e Città della Spagna à tassarsi voluntariamente à tutta la somma de danari che fosse stata di bisogno per una potente Armata, et essercito per far l'impresa d'Algieri : onde l'anno 1541. L'Imperatore Carlo Quinto stimolato da spagnoli lasciato al Re Ferdinando suo fratello il pensiero d'Ungheria determinò di andare in persona con potentissima Armata a detta impresa non ostante che dal Marchese del Vasto, e dal Principe d'Oria prudentemente fosse stato consigliato di soprasedere per quell'anno, essendo già scorsa la stagione troppo avanti, che per non esservi alcun porto per mettervi in sicuro l'armata, e cominciando à sentire le borrasche, e fortune dell'Autunno la tenevano per pericolosissima, come fù in effetto, e del gran danno, e disordine che si sà; e specialmente per essere il maggior numero, e forza di quell'Armata di navi grosse, che quasi tutte diedero à traverso e le galere con gran fatica si salvarono con perdita di alcune di esse, e pero dovendo discorrere di nuovo sopra di essa impresa si haverà da gli errori passati cautamente à prevedere, et provedere che non succedino all'avvenire. Notabile errore fù il condursi à sbarcare in quelle pericolose spiaggie con navi grosse l'essercito, e gli apparecchi, e macchine di guerra in tal stagione, come fù alli 28 di Ottobre, che già si vedeva l'effetto delle stelle fortunevoli tanto osservate, e temute da marinari, e massime quella di San Simongiuda, che cadde l'istesso giorno che l'armata diede à traverso, e se si temeva delli soccorsi d'armata di levante si poteva anticipar l'impresa alle prime pioggie d'Agosto, che cominciandosi à rompere li tempi l'armata di levante haverebbe havuta la medesima considerat^ne^ nel moversi à stagione cosi pericolosa; poiche haverebbe speso il mese di settembre à mettersi in ordine, et avicinarsi per la gran distanza che è da Costantinopoli in Algieri. Fù anco gravissimo errore; poiche già l'Imperatore si era risoluto di guerreggiare d'inverno, che almeno non pensasse di valersi della Città, e porto di Bugia, il quale come nella relatione della costa dicemmo è la migliore stanza che sia da Biserta sino allo stretto di Gibilterra, e capace di ogni grande armata, et in quei tempi questo porto, e Città era di Christiani, che tenevano un buon presidio di spagnoli nel Castello, dopo che fù preso da Pietro Navarro già capitano dell'Arcivescovo di Toledo. E se l'Imperatore di elettione havesse fatto dal principio quello che poi

fece al fine costretto dalla necessità della fortuna di condursi con tutta l'armata sana, e salva non essendo più discosto per questo porto d'Algieri di settanta miglia, in ottanta, come poi ci si condusse con le reliquie dell'armata avanzata dalla fortuna non è dubbio, che accettando l'Ambasciata, et offerta che gli fù fatta da un potente Moro, o sia Arabo di quelle montagne che odiava molto i Turchi (1), et Arsenagà che gli promesse vitovaglie in grand abbondanza, et essercito di Mori assai potente l'essorto à rinovare, et ritornare all'impresa d'Algieri per questa via haverebbe potuto condurre à salvamento in pocchi giorni tutto l'essercito con buona ordinanza sotto Algieri non essendovi, nè montagne cosi difficili, nè altri luoghi à quelle marine, nè altri forze che l'havessero potuto ritenere. E per l'arteglierie, et altre macchine grosse da questo porto si sariano potuto rubbare i tempi per andargli à sbarcare con prestezza, e con l'aiuto dell'essercito, che già sarebbesi accampato sotto Algieri tanto più facilmente si sarebbono sbarcate, et condotte. Prima di venir al parer nostro circa questa impresa (2). Si trattarà hora di quello che habbiamo potuto retirare del sito, e fortezza, et altre particolarità d'Algieri, del quale non havemmo potuto qui in Malta haver dissegno à nostra intiera sodisfattione per diligenza che vi habbiamo usata; quelli che havemmo possuto havere fù uno à mano, et l'altro stampato. Il primo si vede, che non osserva alcuna misura, e pare più presto fatto ad occhio, o stima, o per relatione come si suol dire cosi alla grossa, che con instrumenti geometri, et arte di vero ingegnero, mancando di bossola, e di scala altimetra per misurare le distanze, oltreche chiaramente si vede all'occhio, che il Burchio (3), o sia fortezza imperiale, et gli altri duoi forti sono dissegnati di circuito cosi grande, che à proportione della Città d'Algieri ogn'un di loro occuparebbe tanto sito, che importarebbe la metà, o un terzo di tutta la Città; il che per relatione trovammo essere impossibile. L'altro stampato quantunque tenga la scala di misura, e la Bossola niente di meno si vede essere fatto parimente più ad'occhio, et à prospetiva, e per avidità del guadagno del stampatore, che per ragione di dissegno, il quale dovrebbe prima mostrare la pianta, che la prospettiva; con tutto ciò secondo la relatione alla verità si con-

(1) La virgule est à reporter après Arsenaga.

(2) Le point est à remplacer par une virgule.

(3) Dérivé de l'arabe *bordj* « maison carrée, forteresse », ce mot manque dans les dictionnaires. On le rencontre çà et là dans les documents du XVIe siècle et par exemple sur le *Disigno dell'Isola de Gerbi* (1560) où il revêt la forme *Borchio* ainsi que dans la carte de Djerba d'Ortelius de 1570. Une *borchia* est un écu de métal bouclant un ceinturon militaire.

forma meglio il stampato, il quale havendo per lettere, e per numeri dichiarati li nomi delli luoghi da grandissima luce d'Algieri. Trovammo dunque, e per relatione, e per dissegno, che Algieri stà posta al mare che li batte alle muraglie di Grecali, e tramontana, e si và elevando dal pendino verso la montagna, che per libeccio, e mezo giorno li sta alle spalle cosi alta, et aspera che lo rende da quella parte quasi inespugnabile, e si trova da questa parte Algieri per dentro diviso da una lista di muro, che con risalti fatti à guisa di denti si fiancheggia per archibugieri, moschetti et altre artiglierie minute, pigliando quasi un quarto della Città, però in modo che traversando questa lista di muraglia da maestro verso sirocco da un baloardo all'altro viene à formare con il resto delle muraglie della Città che restano per libeccio, e mezo giorno quasi une Cittadella chiamata in loro lingua l'Alcazaba, o sia Algazana [1], cio è Castello dove per relatione troviamo esservi un torrione fatto di forma rotonda alla parte di Ponente, in mezo del quale è posta un'altra torre à guisa di campanile, che serve per habitatione del Vicerè d'Algieri vicino alla quale è una porta che esce verso Ponente, e serve per ricevere socorso di fuora li baluardi posti dall'una, e l'altra parte di questa Cittadella che come di sopra dicemmo si guardano maestro, e sirocco sono baluardi reali con suoi fianchi, scarpi, parapetti, et artigliarie.

Dal baluardo dell'Alcazaba di Maestrali corre la muraglia quasi come da mezigiorni verso tramontana alla parte di Ponente giungendo fino alla marina, et in essa muraglia stanno duoi altri baluardi, cioè l'uno quasi in mezo, et l'altro à basso nell'angolo della marina in mezo dé quali si trova una porta delle principali chiamata Bebeluet dalla quale si esce fuori verso maestro, et à un tiro d'archibuso è diritiva per il medes° vento tiene un forte, che ultimamente vi fece fabricare l'Ucciali quasi di forma quadrata con le sue scarpe in modo di torrione con buona arteglieria sopra per duoi effetti, l'uno per diffesa dell'acque che sono in quei contorni, e del serraglio delle sepolture delli Rè che gli stà vicino, e per diffendere una caletta che più importa, la quale gli stà opposta al mare à tiro d'arteglieria, nella quale facilmente si puo sbarcare per evitare ogni dubbio di qualche improviso assalto, o rubamento alla Città. Dall'altro baluardo d'Alcazaba, o sia Algazana [1] verso sirocco si estendono le muraglie d'Algieri quasi per linea che scorre ponente, e levante, e tiene duoi altri baluardi l'uno alla marina verso sirocco, e levante, e l'altro in

(1) Il faut lire *Algazara* (El Kasr).

mezo. Fra questi duoi baluardi si trova l'altra porta principale d'Algeri chiamata Babazon, dalla quale quasi per strada dritta si và à trovare la porta Bebeluet per mezo Algieri, della quale è il maggiore. et il migliore concorso, nelle quali si fà il bazarro [1] della Città. In tutti questi baluardi sono buene arteglierie. A questa parte di muraglie prima che si arriva al baluardo d'Alcazabà opposto à sirocchi, e mezigiorni si trovava un'altra porta chiamata Bebagidid, cioè porta nuova, che uscendo fuori per mezo giorno, e sirocchi guida à duoi forti che si trovano parimente fuori d'Algeri, l'uno ad un tiro, e l'altro à duoi tiri d'archibuso; il primo chiamato il Burchio, o sia Baluardo d'Assan Bassa Vinetiano, e l'altro è alquanto maggiore, e più distante, e rilevato si chiama il bastione, o sia burchio dell'Imperatore fabricato da Assan Bascia il Vecchio. In ambi duoi vi è buona arteglieria, però della loro pianta, non habbiamo certezza alcuna, perche trovammo diversità nelle relationi, et in ambiduoi li dissegni. Vero è che tutti li prattici d'Algieri concorrono à dire, che queste due fortezze, e quella d'Ucciali sono picciole, di poco momento, e facili à despugnarsi, havendo luoghi eminenti che gli stanno à cavalieri intorno, e la maggior di esse non deve eccedere la grandezza di S^to^ Ermo di Malta. Resta poi la muraglia della marina, che scorre parimente da sirocco verso Maestro quasi per linea dritta, e quasi nel mezo di essa esce una lingua di terra, che fà come un braccio piegato in mare, al cui gomito si allarga il terreno alquanto, e fà come una penisola. Il braccio serve di porto, o sia molo, e la penisola come di Arsanale. Il detto molo si vede essere stato fatto artificiosamente dove non potranno capire più di venti galere; tiene gran fondo, si che in esso puo entrare qual si voglia gran nave, mà non è stanza sicura per l'inverno, perche oltre le traversie che tiene di grechi levanti, scirocchi, e levante tiene anco il rivolgimento, e retiragne delle fortune dé gli altri tempi, e massime di grechi, e tramontana e traversia dentro, e pero conviene l'inverno che si tirino in terra la maggior parte de vascelli, e li pochi che restano in mare disarborarli, et bisogna bene ormegiarli. Tiene anco una Darsina che entra nella Città istessa dove ponno tirare in terra quattro galere, et alcuni altri vascelli piccioli, e si chiude con la sua porta, nella quale anco si fà opere d'Arsenale. Il molo tiene nell'ultima sua punta della bocca una picciola torre con duoi pezzi d'arteglieria minuta, che serve per guardia del Molo, e dell'Isola, la quale è cinta da una bassa muraglia verso la marina di fuori, e se bene la guardia

(1) Mot d'origine turque signifiant marché. C'est l'équivalent de l'arabe « souk »

di questa torre è assai debole, et di poca importanza, nientedimeno l'Isola, et il Molo sono ben guardati, et fiancheggiati dalli baluardi, e cortine della Città, e massime da dieci grossi pezzi di bronzo, che sono posti in una gran piattaforma fatta nelle muraglie di detta Città, che porge sopra detto Molo, frà la quale, e la Darsena della Città sono poste due porte della marina, che guardano verso greco, e levante per le quali s'entra dalla marina nella Città quasi sempre montando, stando come è detto nello pendino d'una costa, si che fa superba vista di mare vedendosi tutta la Città che pende in costa verso la marina, la quale defende che non si possa passare, e circondare la Città dal baluardo della porta del Bebazon fin al heluardo della marina di porta Bebeluet. Le altre tre muraglie che circondano la Città, e li danno forma di una faccia di piramide spuntata, tenendo la base o sia maggior lato verso la marina si ponno circondare per fuora. Sono le muraglie verso il mare fuori di ogni scale sopra rocche scarpellate altissime; vero è che non sono muraglie di calcina, rene e matoni, mà di pietre e terra vecchie, che facilmente si ponno far rovinare, come quasi il resto delle cortine dell'altre parti, senza alcun terrapieno dietro, eccetto alli balovardi, che sono di fabrica moderna; di modo che in più parti se gli puo far breccia sicurissima di assaltare. Il fosso circonda per terra dal balovardo di Bebeluet al Balvardo di Bebazon, mà dalla marina non tiene altro fosso. Non sono i fossi molto larghi, nè profondi, mà secchi, e senza acqua facilissimi à riempire, essendovi all'intorno gran quantità d'Alberi, e terra. Tiene quasi in mezo la Città una piazza detta Basistan chiusa di muraglie, e piena di boteghe di mercantie. Tutto il resto della Città và senza alcun ordine di strade strette, e storte, e mal garbate non essendovi edificij ordinati, mà tutte case alla moresca, basse, e terrene. Le migliori fabriche che tiene sono le habitationi delli Governatori e due, o tre Moschee. Acqua viva dentro non tiene, se non una picciola fontana, et alcuni pozzi d'acqua salmastra, di modo che vivono alla giornata provedendosi di acqua di fuori, et ogni altra acqua da pozzi salmastri in poi se gli può torre, e levare, et espugnati quei tre Castelli, ò sian Burchi, o Baloardi si può tutto stringere per assedio; di modo che per terra non potrà uscire ne entrare alcuno. Provisione di ordinario non ve la tengono, nè di frumento, nè di altre cose, mà vivono alla giornata di quello che gli è portato di fuori, essendo tutto il paese circonvicino abbondantissimo di quanto bisogna al vitto humano. E pieno Algieri di anime, et habitationi come un'ovo. E commune oppinione che vi saranno passa Cento, e trenta mila anime, frà quali da sei mila Giannizzari d'ordi-

nario. Une buona squadra di Motigieri [1], che sono Granatini, e spagnoli fuggitivi, chè adoprano maggior parte di loro balestre. Un altra gran banda di Cabayri, che sono Mori di razza, che dicono discendere dal Conte D. Giuliano Christiani ab antico, e portano per segno una croce alla mascella. Vi è poi una gran quantità di Turchi, et altri chiamati Solachi, Zuaghi [2], cioè gente pagata, che tutti costoro faranno il numero di xxv mila soldati, bravi archibusieri, archieri, e lanciatori di zagaglie, e sono frà di loro distinte le nationi inimici capitali. Gli è poi un gran numero di Corsari, et azappi, e vi saranno da trecento cavalli da fattione. Vi saranno da ventimila schiavi christiani, che in caso di guerra si rinchiuderebbero nel bagno del Bascià, o sia Vicerè, e delli Rays. Sono in Algieri passa venti vascelli di remo, tutti di corsia, senza li bergantini, che debbono essere altre tanti. Il Bascià d'Algeri hoggidi si chiama Meemet bey gia Governatore di Rodi. Tiene parte con tutti i Corsari d'Algeri, e pero manda alcuna banda di Giannizzari sopra i vascelli, che vanno in corso et oltre la parte piglia per suo dritto il sesto. I principali corsari d'Algeri sono Arnaut Mami prone [3] di duoi vascelli, una galera di ventiquattro banchi, et una galeotta di ventidua, Morat Rays hora capitano di tutti gli altri Corsari d'Algeri. Tiene una soi galera di ventiquattro banchi. Vi è Deli Mami prone di due galere, e questi sono li più famosi corsari, li quali con tutti gli altri senza dubbio come l'altra volta fecero non si lascieranno chiudere in Algeri in caso di Armata, e se ne portariano via da tremila cinquecento soldati de' più valorosi, et esperti. Tutta la campagna d'Algieri è habitata di Mori, ò siano Alarbi sotto tende quasi tutti a cavallo con azagaglie, che sono in grandissimo numero, e si crede che questi Popoli circonvicini siano malissimo sodisfatti. E si giudica che vedendo l'Armata Christiana facilmente facessero confederatione. Sono tributarij d'Algeri duoi Rè Mori : l'uno chiamato il Rè del Cucco, e l'altro il Rè della Abes circonvicini, li quali però stanno fermi in amicitia con Turchi, havendo spesso hor pace, et hor guerra con essi loro. Il Rè di Cucco mette in campagna tre mila archibusieri di ordinario, e molta cavalleria, e resta verso sirocco poco più di due giornate di camino di montagne. Il Rè della Abes metterà altre tante genti, li quali ancora alle volte sogliono combattere contro quelli di

---

(1) *Motigero* manque dans les dictionnaires. C'est la transcription italienne du mot espagnol *mudejar*, synonyme d'andalou.

(2) Zouaoua.

(3) Abréviation pour *padrone*.

Cucco, e resta per mezo giorno nel medesimo camino. Si giudica che anco costoro potrebbero tirarsi destramente à divotione de' Christiani. In Algeri vi è una gran quantità di rinegati, molti de' quali, e de' principali rinegati per forza con quali destramente con presenti, e promesse si potrebbe trattar di haver dentro qualche intelligenza, e massime di dar libertà, et arme à schiavi Christiani. La parte più facile di assaltare, et espugnare Algieri si tiene communemente da tutti, che sia quella di Bebeluet acquistato il Burchio del'Ucciali, perche quivi l'essercito starebbe coperto dall'altri Burchi, e dall'Alcazaba potendosi battere sicuram^te^ dalle colline, et montagnole amene che stanno à cavaliere della Città, con abbondanza di acque per l'essercito. Vi è per tutta quella campagna gran quantità di buoi, asini, camelli, mà con difficoltà si potrebbe valersi di essi, perche in tempo d'ogni sospetto li ritirariano alla montagna con diligenza.

Le monitioni come polvere, balle, piombi, et altri bastimenti da guerra si tengono in gran quantità sotto buone guardie, et magazeni dell'Alcazaba. E commune oppinione che quando s'affacciasse l'Armata si risolveriano di non lasciarsi assediare, ma dariano giornata al sbarcare, e che dal successo di essa giornata teneriano vinta, o persa la guerra.

Non è dubbio alcuno, che spianato Algieri facilmente vadi per terra tutto il Dominio che tiene casa ottomana in tutta la Barberia dall Egitto in poi, et da Algeri oltre le molestie continue che dà ad Orano, e Mazalchibir è nata la rovina dell'antico Regno di Tunes, quando Barbarossa sè ne impadroni, fingendo di porre in Regno Rossetti (1) Re scacciato dal fratello, e quantunq l'Imperatore Carlo Quinto riponendo in Regno Mule Asem se lo facesse tributario sotto la fortezza della Goletta; si è visto nientedimeno per l'esperienza, che tenendo per la via Algeri il Turco continuamente infestati quei Popoli parte per amore, e parte per forza dopo di haver tirati alla divotion sua arde di tentar l'impresa della Goletta, e di spianarla come gli è riuscito. Dopo che Ucciali mosso per terra l'essercito d'Algeri s'impadroni di Tunes, nè meno è dubbio che spiantato Algeri non restino facilmente presi, et estinti tutti li Corsari infedeli, e luoghi della Barberia, e così assicurate tutte le marine non solo di Spagna, mà di tutta la Christianità attesoche mancando l'aiuto d'Algeri, et essendo quei di levante cosi lontani, e incerti sarebbe facilissimo à Christiani estirpare gli altri Corsari di Tripoli, Gerbe, Monastero, Susa, Biserta, Bona,

(1) Rechid.

et altri, et anco ripor in Regno il Rè di Tunes, che ultimam^te^ le galere della Religione sbarcorono in Barberia, il quale s'intende vada per quelle montagne accompagnato di gran seguito di Mori suoi divoti.

Hoggide l'impresa d'Algeri è molto più difficile, che quando la tentò l'Imperatore, si perche Algeri è aumentato in numero di gente bellicosa, e di fortificatione, e di gran credito, si anco perche è cresciuto molto il terror del Turco presso li Mori, e per non essere Bugia più in potere de Christiani, et quel che più importa havendo il Turco in modo augumentato l'armata sua maritima, che lui solo in un'attimo puo metterla maggiore, e più potente che non ponno Christiani; di modo che hoggide non conviene più pensare di far questa impresa di state, perche come successe alle Gerbe con gran velocità gli sopraviene addosso l'armata Turchesca potentissima di levante, nè di potersi valere cosi sicuramente del porto di Bugia come allhora, perche sibene la terra non puo battere nel porto, come nel discorso della costa dicemmo. Nientedimeno all'entrare d'una tanto armata in porto riceverebbe danno, e converrebbe espugnare Bugia, e fortificare le due punte di quel porto, che sarebbe cosa lunga, difficile, e non senza pericolo; si che venendo hora à dire il parere nostro circa il modo di fare di nuovo questa impresa, dicemmo, che l'armata si ha da preparare in modo, che possa fare duoi effetti, l'uno che possa traghettare un'essercito cosi potente, e numeroso che possa resistere in un medesimo tempo à tutte le forze della campagna, che sono come di sopra si è discorso, et insieme da poter stringere, et assediare la Città, e forti d'Algeri, per il quale effetto non ci vorrebbe meno di quaranta in cinquanta mila soldati buoni, e pagati, e l'altro che si possa con velocità, e sicurezza sbarcare il detto essercito, e però devrà essere l'armata di vascelli di carico per le artiglierie, monitioni, e vettovaglie manegievoli, et atti ad investire nella rena, e spiaggia, come sono le saettie chiamate communemente della costa, le quali sogliono essere di quattro in cinquecento salme al più di tre carene con parati soliti, che in un subbito con tutto il carico si possino tirar in terra, e non di navi grosse, come l'altra volta. Queste saettie haveranno da essere in numero di quattrocento accompagnate da centocinquanta galere, e quattro, ò sei galeazze, nè sarebbe difficile il provedere cosi gran numero di saettie; poiche se ne trova cosi gran quantità ne i regni di S. M.^tà^ C., oltre che in un subbito se ne può fabricare in ogni loco. La massa si potra fare in Maiorica, e Cartagena. La paranzana si haverà à fare da Maiorica per esser porto, e luogo più vicino, e star in ordine per la partenza al principio d'Agos-

to, convenendo, che in ogni modo per li x di Agosto si sia fatto lo sbarcamento alle marine d'Algieri, al qual tempo non si havrà da temere d'Armata di levante, nè di mali tempi per ragione universale, e per quel che si è osservato che alli principij d'Agosto, e per tutto Settembre la Barberia suole gettare venti di terra, e durare le borrasche poche hore, quasi sempre di venti terrazani, che sono bonazzevoli alla spiaggia, et in ogni evento con le galere rimorcando gran parte delle saettie si puo dare à tutta l'armata grande aiuto. Ne sarebbe mal à proposito rimorcar anco una quantità di barconi grossi, come quelli, che condusse il Sr Don Garcia di Toledo al soccorso di Malta per facilitare la subbita, e pronta disembarcatione, nella quale assolutam^te consiste il buon successo di questa impresa.

Lo sbarcare si potrà fare sette, ò otto miglia dall'una o dall'altra parte, cioè ò à levante, ò à Ponente d'Algeri secondo li tempi che danno buon ridosso verso Capo Matafus. Si potrebbe sbarcare alla fiumara dove per la piena fù ritenuto nel ritorno dell'essercito dell'Imperatore una notte lontana d'Algieri sette miglia tutta la spiaggia bassa, e scoperta che con spartir le prore delle galere, e delle galeazze che con l'arteglierie facendo spalla, et ala in un subbito si potrà sbarcare tutto il resto dell'Armata, e sarà gran comodità haver l'acqua vicina, e qui sarebbe sola questa scommodità l'essere Algeri più difficile ad espugnarsi da questa parte di levante, che da quella di Ponente, come disopra discorremmo. E però quando li tempi dessero miglior ridosso per sbarcare alla parte di Ponente tornarebbe più commodo per l'impresa, e sotto Algeri si troverebbe miglior commodità di acque, e di accampar l'essercito. Vicino al quale si potrebbe anco tirar in terra buona parte delle saettie per la commodità delle vittovaglie, e monitioni. Dopo haver fatti gli allogiamenti campali, et assicurato con essi l'essercito dall'impeto della cavalleria Moresca della campagna; il che si farà facilmente essendo Algeri in tal sito, che per le colline che tiene intorno si può chiudere l'essercito in modo che resti impossibile alla cavalleria offenderlo.

La prima fattione che si haverebbe à fare sarebbe di espugnare il Burchio, o sia forte di Ucciali, overo Ali Bascia, che stà come disopra dicemmo posto alla porta di Bebeluet, il quale pare che sia stato fatto à posta per battere, et espugnare Algeri, e poi piantarvi le batterie sopra quelle colline stringendo, e circondando di trinciere, et archibusoni da posta tutta la Città, la quale deve girare circa due mila cinquecento passi di misura geometra. E non è dubbio che assicurata la campagna, e cinta di assedio si piglierà facilmente, e presto non

essendo fortezza d'importanza, e sottoposta à tante incommodità, come si è detto di vettovaglie, et acque, e presa la Città l'Alcazba, e gli altri duoi forti si renderanno, ò piglieranno facilmente non essendo fortezze Reali.

In quei principij converra attendere à mitigare i Mori, e circonvicini ché essendo avari, et amici di novità con presenti non di molta importanza, mà con scarlati, e pani [1] di colore, et altre merecie christianesche, de'quali essi tengono carestia facilmente si potranno ridurre almeno ad essere neutrali, promettendo loro di non fagli danno, e per essere di natura li Mori volubili, e fallaci quando si possino le loro promesse assicurare con buoni ostaggi di proprij figli sarà il più sicuro.

Questa impresa per conclusione non si può fare se non con Armata potentissima, et Reale, la quale fatta la sbarcatione subbito potrà torsi di là, e retirarsi in Cartagena, o Maiorica dove rinforzando una grossa squadra di ben armate galere in numero di ottanta, o cento secondo i tempi, e la commodità di quando in quando potranno portare soccorsi, e rinfreschi all'essercito.

E vanita pensare di rubbare, o sorprendere Algere con intelligenza di renegati, ò Mori, e con poco, et improviso essercito per la gran quantità delle genti nemiche che vi e dentro, e fuori.

Il parere di me Frà Francesco Lanfreducci sarebbe, che Algieri preso si spiantasse, si che non ve ne restasse vestiggio alcuno, et che il medesimo si facesse di tutte le altre fortezze, e terre che si piglieranno in Barberia non lasciando à Nemici, et massime à Corsari alcuna fortezza dove si possino annidare, si perche il tenerle, et fortificarle stante la potenza della casa Ottomana non apporta alcun utile, mà più presto danno, et dishonore alla Christianità, come si è visto per esperienza in Tripoli, Gerbe, la Goletta, et ultimamente il forte di Tunes ricuperati con tanto danno nostro, e facilità del Turco, e se non è successo al Pignone è per essere gionto alle forze di Spagna nell'ultima parte del stretto, che il Turco non l'hà curato. Et in questa oppinione mi conferma l'essempio d'Africa, che presa, e smantellata non è stata poi più di alcun danno alla Christianità. E non è dubbio che spiantato Algeri, Tripoli, e quei altri luoghetti nidi di corsari, che li Christiani saranno sempre padroni della Barberia, et haveranno ogni amicitia, commodità, et commercio con li Mori, e con sole venticinque galere che diano una scorsa di quando in quando

(1) Pour panni « étoffes de drap ».

per quella costa non vi lascieranno mai repullolare, nè apparire alcun corsaro. E voler il Turco mandar in Ponente un'Armata à far nuove fortezze alla Barberia non pare che per ragion di stato lo possa fare in una state, havendo li Christiani, e li Mori contrarij, e le incommodità che in quei paesi sterili vi è di materiali dà fortificare; oltre il costume del Turco che non usa mai fortificare alcun luogo, e tanto più in quelle parti dove correrebbe rischio di pdre (1) l'armata sopragionta da quella de'Christiani, che haverebbero in tal caso sempre tempo di andargli adosso, et assaltandoli in paese della lor legge ogn'uno attenderebbe à salvarsi.

Smantellato, e rasato Algeri l'essercito Christiano per non svernare in Barberia potrebbe pian piano avviarsi in Bugia, la quale in un subbito sarebbe parimente da esso spiantata, e quivi à commodità sua tornando all'armata rimbarcarsi.

Segue quello che si è potuto cavare circa il modo di tirare a divotion de'Christiani alcuni Arabi, e Mori in Barberia.

Trovando che il Turco in tutta questa costa di Barberia che si è descritta non tiene più di quattro principali Gover^ri (2) chiamati Bascia, o siano Vice Rè, cioè in Allessandria il cui governo si estende fin A Bonandrea. Tripoli il cui governo estendendosi verso levante fin A Bonandrea finisce verso Ponente à Sfax, e l'istesso Sfax è sotto Tripoli. Tunes commanda dalli confini di Sfax fino à Bona. Bona è commandata da Algieri il governo di Bona (3) si estende fino li confini del Regno di Orano, Marocco, e Fes. In Ponente dall'Egitto in poi non tiene il Turco dominio alcuno nella Barberia infrà terra. Mà solo alcuni Capi d'Alarbi, e ss^ri Mori, che per dominare, e vivere in pace nelli loro paesi si sono accordati di darli tributo. E quelli de quali habbiamo potuto havere notitia che habbino l'animo alquanto disgustato, et alienato dal Turco per le grandi estorsioni, et aggravij che hanno ricevuto, et ricevono sono li seguenti. Il primo è il Sciech della Città di Naym nel golfo della Scibecca chiamato Sciech Abdalla; questo commanda, et è capo di tutti li Mori, et Alarbi, che sono da Bonandrea fino à Tripoli, il quale suole scorrere le campagne con grosso essercito di cavalleria, e fanteria Mora, et Araba, et è tanto

(1) Abréviation pour *perdere*.
(2) Abréviation pour *Governatori*.
(3) Erreur du copiste. Au lieu de *Bona* il faut lire *Algieri*.

avaro, e sdegnoso, che ben spesso si rebella da Turchi sopra del pagare de'tributi, et de gli aggravij che fanno turchi à gli huomini del suo seguito, li quali egli suole diffendere, e sostennere con mirabil cura, andando in persona à vendicare le loro ingiurie. L'altro Capo di Mori, et Alarbi che gli commanda tutti da Tripoli fino alli confini del Regno di Tunes, e del Carouano, o sia Carian si chiama Il Sciech Agiamyn potentiss^mo di cavalleria, havendo di ordinario trenta [mi]la cavalli. Ambidua costoro naturalmente sono nemici de Turchi e quan[do fossero] sicuri che Christiani non havessero ad annidare in Barberia, e che il [loro disegno] (1) fosse solo di spiantar le fortezze, e scacciar la tirania del Turco non è dubbio alcuno che farebbero confederatione fedelissima con Christiani. E Gaspar quarantena marinaro, e mercante masigliese pratichissimo della Barberia, che mostra essere huomo intelligente, e di giudicio si offerisce di andar in persona à servir V. S. Illma à trovare il Sciech Agiamyn, il quale dice essere il più facile à tirare à divotion de'Christiani, stando sdegnatissimo contro Turchi. che già li amazzarono il Padre, e che acquistato l'animo di Agiamyn sarebbe anco facile d'acquistare quello di Abdalla.

Vi è poi il Rè moro di Tunes, che come disopra si è detto accompagnato da sette in otto mila Mori và scorrendo come fuoruscito del Turco à confini del suo Regno con l'aiuto de S S^ri Mori di Capsa, Carriano, e Bledgidid con quali tiene parentado, et amicitia antica, che per essere il sangue de i Rè di Tunes stimato frà Mori per il più antico, nobile, et di miglior stirpe si tien per fermo, che quando havesse modo di usare liberalità, et dar soldo, et armi à questi huomini del suo seguito havendone molta carestia farebbe gran progressi, e per haver costui tutta la sua speranza riporta in S M^ta Cat^ca converrebbe farne gran capitale. Vi sono poi ne confini d'Algeri duoi Rè che in quella relatione dicemmo del Cucco, et dell'Abes, li quali assicuratisi ancora essi di essere liberati dalla tirania dé Turchi, e particolarmente che Algeri si havesse à spianare senza dubbio fariano certa, e vera confederatione. Illmo Cav. Frà Geronimo Caraffa che è stato lungamente schiavo in Algieri ci dà per relatione, che si potrebbe ire à qualche trattato, e secretta intelligenza per le cose d'Algieri con Agimorat, il quale dice era sogero del Maluc già Rè di Fes morto, il quale è richissimo, et è Capo di Mori di quel Regno, essendo amato, et adorato da tutti, e quando gli fosse offerta alcuna

(1) Le coin inférieur de la page manquant dans la copie, nous avons dû restituer quelques mots. Ils sont mis entre crochets.

grandezza, e di liberarlo parimente dalla tirania del Turco egli sa rebbe bastante havere tutti li Mori, et genti di quelle contrade à sua divotione, e si farebbe Sign^re della Campagna, e darebbe grandi luce et aiuto per pigliare Algeri. Dice di più esso Sr Caraffa, che seco si scoperse più volte dicendoli molto maravigliarsi, che il Rè di Spagna sappendo l'autorità, et forza che haveva in quel Regno non havesse mai fatto alcun conto di lui, et in questi ragionamenti venea spesso quando havea qualche disgusto dal Re d'Algeri, ò dalli Giannizzeri. Ben si può credere, che naturalmente tutti li Mori in generale soggettione per soggettione tollereranno più tosto quella dé Turchi, che de Christiani, essendo d'una medesima setta Maomettana.

TRADUCTION FRANÇAISE

La traduction qui suit est plutôt un mot à mot qui rend aussi fidèlement que possible la structure des phrases de Lanfreducci et Bosio.

Les notes qui l'accompagnent avaient été rédigées par M. Monchicourt pour être mises au bas du texte italien. Il a paru ensuite préférable de ne laisser au-dessous de ce dernier que les observations d'ordre linguistique et de reporter les autres à côté des passages de la traduction française auxquels elles se réfèrent.

COTE ET DISCOURS DE BARBARIE

A l'Illustrissime et Révérendissime, Monseigneur Hugues Loubens de Verdalle

Grand-Maître de la Sacrée Religion Hiérosolimitaine

Prince de Malte & notre Seigneur

Fait et rédigé à Malte, le premier septembre 1587,

sur l'ordre de S. S. Ill^me^, par le Com^r^ Fr. François Lanfreducci

son Receveur et par le Chevalier Fr. Jean Othon Bosio

PRÉAMBULE

Conformément aux ordres de Votre Seigneurie Illustrissime, on s'est informé de toute la côte de Barbarie, depuis la première bouche du Nil jusqu'à Cercelis (Cherchell) ville située à 50 milles à l'Ouest [1] d'Alger. On s'est adressé pour cela aux pilotes les plus compétents en matière maritime. On décrira ainsi lieu par lieu ce littoral avec tous les détails que l'on a pu recueillir, non seulement auprès des pilotes précités, mais encore auprès des chevaliers et des autres personnes qui ont été esclaves dans ces régions. Et comme les endroits principaux susceptibles d'être l'objet d'une entreprise armée se réduisent à Tripoli, les Gerbes (Djerba), Tunis et Alger, on réservera ici, après la description de la côte susdite, une brève dissertation à chacun de ces lieux en y joignant les meilleurs plans d'eux que l'on a pu se procurer. On notera enfin les espérances éventuelles et la conduite dont on pourra user pour amener à la dévotion des chrétiens certains chefs arabes et maures [2].

(1) *Ponent* dans le texte, c'est-à-dire Ouest ou Occident. Dans les descriptions des côtes méditerranéennes au XVIe siècle, on dit qu'un port est au ponent, simplement, lorsque pour l'atteindre, on est obligé de faire une route qui, si on la continuait longtemps le long du littoral, mènerait d'une manière générale vers l'Ouest. Par exemple, Hergla gît nettement au Nord de Sousse et le Cap Bon se trouve franchement au Nord-Est d'Hammamet. Pour Lanfreducci et Bosio (voir plus loin), comme pour les navigateurs de jadis, ils étaient au ponent, parce que de Sousse à Hergla et d'Hammamet au Cap Bon, on suivait une direction telle qu'en persévérant à épouser le rivage tunisien bien au delà de ces ports on finissait par arriver réellement à l'occident. Même réflexion pour le sens du mot *levant* qui ne correspond à l'Est ou Orient que sous la réserve d'une conception analogue.

(2) Dans l'italien du XVIe siècle, *Arabi* ou *Alarbi* désigne les musulmans des campagnes, les Bédouins. L'italien ne faisait d'ailleurs que se conformer au sens qu'avait pris le mot *El Arab* dans la langue courante de la Barbarie. Encore aujourd'hui en Tunisie, El Arab veut dire les paysans. (Voir Ch. MONCHICOURT. — *La région du Haut Tell en Tunisie. Le Kef, Téboursouk, Mactar, Thala.* Paris, 1913, p. 287). Quant à *Mori*, les Maures, ce terme s'emploie dans le sens général d'indigènes. Parfois aussi, il désigne les musulmans des villes et bourgades, par opposition aux arabes ou paysans.

I

RELATION DE BARBARIE

A. — Egypte

En commençant donc la description de la côte, nous avons trouvé que l'une des rivières que forme le grand fleuve du Nil au rivage [3] de l'Egypte a deux bouches principales dans lesquelles peuvent mouiller les grands navires ; pour les petits il y en a d'autres. La première est celle que le fleuve fait le plus à l'Est, nommée la bouche de Damiette [4]. Damiette est une ville située sur le rivage, en terre ferme, auprès de la susdite bouche du Nil. Cette bouche a environ cinq milles de large avec un bon fonds : elle est utilisée jusqu'au Grand Caire par les germes [5] de mille salmes [6]. Damiette

Il n'y a pas de forteresse qui puisse empêcher d'y entrer; à Damiette seulement il y a quelques pièces d'artillerie, mais qui ne peuvent atteindre [les navires] s'ils passent loin et de nuit. Cette bouche, en arrivant à la mer, forme deux îles où il y a des salines; entre ces îles et la terre ferme il y a des bancs. [7] Comme les eaux [du Nil] en se répandant dans la mer restent douces et gardent la couleur du Nil

(3) *Marina* dans le texte. Dans son acception méditerranéenne ce vocable veut dire la rive de la mer.

(4) Damiette. Le Nil se jette dans la Méditerranée par deux principaux chenaux, celui de Damiette à l'Est, celui de Rosette à l'Ouest. La coupure moderne du canal de Suez a fixé d'une manière précise au point de vue géographique la limite entre l'Afrique et l'Asie. Mais, jadis, faute de cette ligne, c'était au Nil lui-même qu'on mettait la séparation des deux continents. Une légende de la première carte de l'Atlas Catalan de 1375 parlant du Cap Spartel dit : « C'est ici que commence l'Afrique qui se termine à Alexandrie et Babylone » (le vieux Caire) (p. 73 de l'édition BUCHON et TASTU. — *Notice d'un atlas en langue catalane manuscrit de l'an 1375 conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque Royale* (*Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibl. du roi et autres bibliothèques*. Tome XIV, 2e partie. Paris, 1841). La Barbarie étant assimilée à l'Afrique par Lanfreducci et Bosio, la description de sa côte part donc de la bouche de Damiette qui est à une soixantaine de kilomètres à l'Ouest de l'isthme de Suez.

(5) *Germa*, petit bâtiment usité en Egypte pour les transports sur le Nil. SAVARY DE BRÈVES en donne cette description : « Ces germes sont grands vaisseaux longs, sans couverte, ressemblants presque aux bateaux qui apportent le bois à Paris : ils ont leurs voiles taillez comme ceux des galeres, les antennes fort longues, lesquelles ne s'abbaissent point pour amener les voiles, ains demeurent tousjours guindées, tant que sept ou huit hommes grimpent dessus, quand ils les veulent ployer ». (*Relation des Voyages tant en Grèce, Turquie et Egypte qu'au Royaume de Tunis et Alger*... Paris, 1628, p. 231).

(6) La *salma* variait selon les pays et selon les marchandises. Elle représentait en gros le sixième de notre tonneau actuel. (GUGLIELMOTTI — *Op. cit.*, p. 1544).

(7) Dans le texte *seccagne*. *Secco* et *secca*, *seccagno* et *seccagna*, devenus *sèche* dans le français de l'époque, désignent les bancs sous-marins où la hauteur de l'eau est très faible.

pendant des milles et des milles, il convient, pour éviter les bancs, lorsque l'on veut entrer à Damiette, de bien savoir suivre son chenal et d'avoir [avec soi] à cet effet des hommes très expérimentés. Damiette n'est pas entourée [complètement] par un mur, celui-ci étant en ruines et manquant [même] en plusieurs endroits. Sa population est de huit cents ou mille âmes; avec les galères de V. S. Ill^me^ on pourrait y faire un coup de main, mais il faudrait ne s'y arrêter que quelques heures, parce qu'en très peu de temps il peut y survenir un très grand nombre de cavaliers et une multitude de Turcs et de Maures des lieux voisins, le pays étant très habité.

Il faudrait entrer au début de la nuit à la sonde; [8] lorsqu'on est dans le chenal celle-ci ramène du sable gris; si l'on est sur le banc du côté de l'Est en dehors du chenal, elle ramène de la vase; à l'Ouest elle ramène des « capilletti », c'est-à-dire des coquilles d'escargots. Il faudra en conséquence suivre le chenal dont le fond est de sable gris, comme il a été dit; de cette façon les galères pourront s'approcher de la côte de bonne heure le soir, [en restant assez loin] pour ne pas être découvertes; on entrera ensuite sous Damiette de nuit; là les galères peuvent mettre la proue à terre. On fera diligence pour débarquer deux mille fantassins qui iront en bon ordre piller et saccager la ville [9] et se rembarqueront avec prestesse et rapidité. Il y a là d'ordinaire trois ou quatre germes qui chargent du riz, du lin, du sel, et que l'on peut facilement remorquer au large.

Rosette (M. 80)

L'autre bouche principale du Nil se nomme Rossetto (Rosette) ou Raxitti. [10] Elle est à 80 milles de Damiette vers l'Ouest. [11] Elle est plus importante au point de vue commercial que celle de Damiette, parce que c'est par elle que sortent la majorité des germes et autres vaisseaux qui vont charger au Caire. En venant de là, les vaisseaux doivent attendre la marée haute; les eaux y font un flux et un reflux de six en six heures et sont étales une heure; de telle sorte les dits vaisseaux peuvent à marée haute passer les bancs qui sont au dehors. A l'Est il y a une île de sable, qui se prolonge jusqu'à Damiette,

(8) Damiette n'est pas au bord de la mer mais à une quinzaine de kilomètres d'elle, sur la branche orientale du Nil.

(9) Dans le texte *terra*, signifiant en italien « terre » mais aussi « ville, place ».

(10) Rosette, sur la branche occidentale du Nil. Cette ville s'appelle Rachid en arabe, d'où le Raxitti des deux auteurs. Le riz *rachidi* est réputé.

(11) Le mille romain de mille pas équivaut à 1.480 mètres, mais ici il s'agit naturellement du mille marin. Il n'y avait pas unanimité chez les navigateurs du Moyen Age sur la valeur de ce dernier. On comptait 60, 62 ½, 70 et même 100 milles au degré. En général, on suivait la première de ces estimations, ce qui rend le mille marin égal à 1.851 mètres. Mais à Venise le pas valait 1^m^ 737. D'autre part, le pas que par vieille habitude conservaient les marins était le même que le bras français, soit 1^m^ 62. Tous ces pas se subdivisaient en cinq pieds. — Guglielmotti, *Op. cit.*, p. 1208.

tantôt couverte et tantôt découverte selon le flux et le reflux, parce qu'elle est très basse. On ne peut, par suite, accoster à Rosette avec des galères; si l'on désire prendre et sortir quelques germes, il faut donc envoyer à cet effet des petits vaisseaux. La ville de Rosette n'est pas aussi grande que Damiette, mais elle est plus peuplée.

Le Bochiere, îlot (M. 40)

Les Bochiere (Aboukir) [12], situé à quarante milles de Rosette, est un îlot qui se trouve à mi-chemin entre Rosette et Alexandrie. On peut passer en dedans avec n'importe quel grand vaisseau. A l'Ouest de cet îlot il y a un bas fond [13] où, en tenant l'îlot entre le Nord-Est et le Nord on est à l'abri par tous les temps. [14] Quatre ou cinq gros vaisseaux peuvent y mouiller. C'est là où d'habitude viennent jeter l'ancre les navires qui ont chargé à Alexandrie pour divers points de la Turquie, de façon à ne pas avoir à revenir en arrière en attendant le temps (le vent favorable).

Alexandrie d'Egypte, à quarante milles des Bochiere à l'Ouest, [15] a deux ports. Le premier, le plus à l'Est, est plus grand que l'autre; il est commun à toutes les nations du monde. Sa bouche, c'est-à-dire son entrée est très bien gardée par deux forteresses nommées les Faraglioni, [16] l'une plus grande que l'autre. La plus grande est très importante; elle est à la partie Ouest; c'est une forteresse imprenable, parce qu'elle est toute entourée par la mer, sauf une très petite langue de terre, par laquelle on gagne la forteresse, et qui est compa-

(12) *Le Bochiere* n'est autre chose qu'une déformation d'Aboukir. Dans l'Atlas d'Ortelius, *Theatrum Orbis Terrarum* dont la première édition est d'Anvers, 1570, la carte d'Egypte (*Ægypti recentior descriptio*) porte ce nom orthographié *Bichieri*.

(13) *Basso fondo* n'indique pas que le fond de la mer est très bas sous la surface, mais au contraire que la lame d'eau est faible.

(14) Le cap Aboukir se continue en quelque sorte au N.-E. par l'île Nelson, elle même prolongée par le récif Culloden, ce qui détermine au sud la baie d'Aboukir. Voir *Carte de la côte d'Egypte comprise entre Alexandrie et Damiette, dressée d'après les travaux du capitaine* Mansell *de la marine d'Angleterre et de* M. Larousse *sous-ingénieur hydrographe publiée au Dépôt des Cartes et Plans de la Marine*, 1864 (n° 2143). Entre le cap et l'île il existe des fonds de 10 à 13 mètres. Dans la baie, on est à l'abri des vents de N. et N.-E.

(15) Notre document place Rosette à 80 milles de Damiette, Aboukir à 40 milles de Rosette et Alexandrie à 40 milles d'Aboukir. Or, sur la carte moderne précitée, on constate qu'il y a respectivement entre ces trois ports 90, 20 et 15 milles à vol d'oiseau. Même en tenant compte des détours que la nature de la côte impose aux navires, il apparaît que les distances indiquées par Lanfreducci et Bosio sont exagérées. Elles sont de plus proportionnellement inexactes. Ces deux caractères se retrouvent tout le long de la relation.

(16) L'île de Pharos, parallèle à la côte, fut en 285 av. Jésus-Christ réunie à Alexandrie par un môle de 1.300 mètres de long. Une tour de 135 mètres jetait la nuit des feux sur la mer pour indiquer leur marche aux vaisseaux. Le nom de cette île servait aux Européens à désigner les deux châteaux d'Alexandrie. (Voir sur elle D'Avezac, *Op. cit.*, p. 13-14). Dans la carte d'Egypte précitée de l'Atlas d'Ortelius, on lit *Farioni* au lieu de *Faraglioni*. Guglielmotti, *Op. cit.*, p. 673, observe que Faraglione est un augmentatif de Faro, tour de port supportant un feu et que par analogie, on appelle aussi *faraglione* des écueils minces et hauts comme ceux de Capri. Signalons dans cet ordre d'idées qu'on donne le nom de Farallons à trois îlots peu élevés qui se détachent de la côte méditerranéenne du Maroc devant le cap Tres Forcas.

rable au bras de St-Raineri à Messine, quoique beaucoup plus petite, étroite et basse [sur l'eau] que lui. La forteresse est pourvue d'une grande quantité de pièces de canon et d'une garde de janissaires renforcée.

L'autre Faraglione ou château est campé à l'Est sur la même bouche du port; [ce fort] est également bien gardé comme l'autre par des janissaires et de l'artillerie. Les vents mauvais [17] de l'entrée de ce port sont les vents de Nord-Est et Nord. En entrant il faut se rapprocher du côté du grand Faraglione en serrant un îlot intérieur, appelé le Diamant; celui-ci une fois passé, contribue avec la tête du Faraglione à vous garantir contre ces vents. Cet abri [18] peut contenir cent vaisseaux. Le tour de ce port en forme de golfe, d'un Faraglione à l'autre en suivant la terre, mesure environ 20 milles. Les vaisseaux ne peuvent cependant se rapprocher à plus d'un demi-mille de la ville à cause d'un banc de sable. En plus du Diamant il a deux écueils [19] intérieurs ou îlots plus près de terre; c'est là que mouillent les vaisseaux pour s'abriter du vent de Nord, également à un demi-mille de la ville. Ils y chargent et déchargent. Lorsqu'ils ont chargé ils vont attendre le vent favorable au grand Faraglione et au Diamant où s'ancrent [20] aussi les grands vaisseaux et les caiques turcs.

A l'Ouest d'Alexandrie se trouve l'autre port nommé Vieux Port, où, sous peine de la vie, ne peut entrer aucun navire chrétien, parce qu'on y pourrait débarquer une grande quantité de soldats pour aller saccager Alexandrie sans risquer d'être inquiété par les Faraglioni, mais l'entrée de ce port est très dangereuse, parce qu'elle est toute entourée d'écueils très pointus et de roches sous-marines et qu'il y a très peu de pilotes qui sachent y entrer les vaisseaux. Il leur faut y procéder avec un temps très calme; cela fait qu'on ne s'est pas soucié d'y bâtir une autre forteresse. Le tour de ce port est de neuf à dix milles; [son entrée] est éloignée de [l'entrée de] l'autre port d'environ douze milles car il faut contourner [entre les deux entrées] la pointe qui s'avance dans la mer comme un grand lys. Mais [le port lui même] est collé à l'autre port [d'où ne le sépare] qu'une très mince

(17) Dans le texte *traversia*. Il n'y a pas de mot correspondant en français. La *traversia* d'un port est le vent qui menace la sécurité des navires qui s'y trouvent.

(18) Dans le texte *Redosso*.

(19) *Scogli, o siano Isolotti* « Ecueils, c'est-à-dire îlots ». En lisant la relation de Lanfreducci et Bosio, il importe de bien se rappeler que par les mots *isolotte* et *isola* nos auteurs entendent le plus souvent, non pas des îlots ou des îles, mais des récifs, et même des bancs sous-marins comme par exemple l'*isola di rena che dura quasi fin a Damiata* dans le paragraphe plus haut ou l'*isola di Tagiura* avant Tripoli.

(20) *Sorgere* ou *Surgere*, au participe *sorto* ou *surto*, s'emploient pour les navires à flot sur la mer, retenus par leurs ancres. Le substantif est *sorgitore* « ancrage ».

langue de terre, large d'une portée d'arquebuse, [21] lequel isthme est défendu par le Faraglione dont l'artillerie porte également dans le port. Aussi, dans le cas où l'on voudrait faire quelque entreprise sur Alexandrie, il conviendrait d'aborder à l'Ouest. C'est l'opinion commune qu'avec un bon pilote qui saurait faire entrer une trentaine de galères dans ce port on pillerait facilement toute Alexandrie et surtout les magasins, lesquels se trouvent à l'Ouest. Il faudrait, [une fois] les galères entrées dans le dit vieux port, appuyer vers l'Ouest, débarquer à cinq milles de la ville et donner l'assaut à une portée d'arquebuse de la porte de la Marine (porte du Port), où les murailles sont très basses et rompues et où il y a trois ou quatre portes quasi contigues, par où sortent les marchandises les plus riches et les plus fines. Ces portes sont très faciles à renverser. Deux mille arquebusiers seront suffisants, étant donné la commodité qu'offre l'isthme serré entre l'un et l'autre port, pour protéger l'action contre un secours venant de terre et pour mettre en fuite les gens de la ville, ce passage étant si étroit qu'on peut le garder avec peu de monde.

C'est dans ce port que se tiennent les galères de garde, qui sont cinq à sept au plus; on peut facilement les brûler, parce qu'elles sont le plus souvent quasi désarmées.

Alexandrie peut avoir quatre à cinq milles de tour; en fait de troupes [22] elle n'aurait pas plus de deux cents Turcs. Sa population serait de trois ou quatre mille âmes qui vivent avec la confiance [que leur donnent] les Faraglioni et la difficulté exposée plus haut pour entrer dans ce port. Quand les galères sont en jolly [23] (les rames

(21) Cette description des ports d'Alexandrie est très exacte comme on peut s'en assurer en consultant les travaux de la Marine Française, tels que la carte n° 872 : *Plan des ports et mouillages d'Alexandrie par* Le Saulnier de Vaudello, 1838 : *Instructions pour entrer dans le port d'Alexandrie* parues en 1856 et la carte n° 2513 : *Mer Méditerranée — Egypte — Port d'Alexandrie*, 1867. En somme, l'espèce de T trapu que dessinent dans la mer l'ex-île de Pharos et son artificiel pédoncule détermine de chaque côté un port grâce à des saillies du continent allant à la rencontre des deux extrémités du T. Au N.-E. on a le nouveau port où la carte française de 1867 nous montre le grand fort de Pharos situé sur le bout de l'ancien îlot de ce nom et faisant face au Pharillon posté sur une protubérance de la terre ferme. Ce port est largement ouvert aux vents de Nord et de Nord-Est sauf là où le récif du Diamant qui suit la pointe de Pharos crée un abri. Près de la ville, la carte de 1867 marque les écueils de Ganem et de Fullil. Au nouveau port, fait pendant, de l'autre côté de l'isthme, le vieux port que sépare de la mer une chaine d'écueils où se faufilent çà et là des passes. Le fort de Pharos commandait aussi l'isthme et quant au vieux port la difficulté d'y entrer le protégeait suffisamment.

Pas de plan d'Alexandrie dans les grands recueils du XVIe siècle (Ballino, Bertelli, etc.). Seules, les *Civitates Orbis Terrarum* de Braun en donnent un au n° 56 du Tome I, Cologne, 1575. Ce plan quelque peu fantaisiste est le prototype de celui qu'on voit dans Dapper, *Description de l'Afrique... traduite du flamand...* Amsterdam, 1686, p. 48-49.

(22) Dans le texte *Gente di fattione*, hommes d'armes, soldats.

(23) Dans le texte *Stare in giolito*, c'est-à-dire « les rames levées ».

levées) en train d'attendre qu'une proie sorte d'Alexandrie, et que l'eau manque, on a l'habitude d'aller en Caramanie [24] c'est-à-dire à Port Soliman, ou à Port Raia. Il est cependant plus utile d'aller faire [de l'eau] à Damiette où, à dix milles en mer, courent les eaux du Nil qui restent douces et gardent leur qualité naturelle, comme il a été dit. De nuit, avec les esquifs, [25] on peut faire cette eau très facilement et sans risque d'être découverts.

Port Raia (M. 150)

Port Raia est éloigné d'Alexandrie, par la côte, vers l'Ouest, d'environ cent cinquante milles. On doit faire remarquer [ici] que la carte sur cette côte indique que les localités sont plus éloignées qu'elles ne le sont [en réalité] au dire des gens qui ont l'expérience de la navigation. Ce port a son entrée au Nord; elle est si étroite qu'il n'y peut passer plus d'une galère à la fois. Les grosses naves et autres vaisseaux qui calent [26] plus de 11 à 12 palmes [27] n'y peuvent entrer. Il ne peut contenir plus de 12 galères, car il y a du « marecio » [28] dans ce port; elles y sont à l'abri de n'importe quel coup de vent [29] étant donné la grande quantité de bancs qui l'entoure. L'aiguade se trouve à un mille en dedans des terres, dans la direction de la montagne au Sud, [30] auprès de la route de la Cafira (Koufra ?) [31] où passent les armées et les caravanes qui vont en voyage. Il n'y a ni source ni rivière; il faut creuser [à une profondeur de] trois ou quatre palmes dans le sable mou qu'on trouve grâce à des signaux ce qui permet aux voyageurs de faire là l'aiguade sans aucune difficulté.

(24) La Caramanie classique correspond à la partie de l'Asie Mineure où sont Adalia et Konieh. Ce n'est donc pas d'elle qu'il s'agit ici. Les auteurs ont voulu évidemment désigner la région où se trouvent Porto Raia et Porto Solimano, c'est-à-dire la Marmarique.

(25) *Schifo*, gros canot. Nefs et galères avaient des felouques pour les pilotes, de petites frégates pour les officiers, des schifi pour l'équipage. En somme, le *schifo* jouait le rôle de la *chaloupe* actuelle des navires à voiles.

(26) *Peschino* dans le texte; *Pescare* signifie « caler ».

(27) *Palmo*, mesure variable selon les endroits. Le *palme* romain, subdivision de la *canne*, était de 0m 269.

(28) Le sens du mot *marecio* n'a pu être déterminé.

(29) *Fortuna* dans le texte.

(30) Lanfreducci et Bosio mettent 270 milles entre Alexandrie et la baie de Solloum. Les cartes modernes (voir carte de la Marine Française n° 2182, *Mer Méditerranée — Côte d'Egypte de Ras Alem Room à Alexandrie d'après les travaux du capitaine Spratt de la marine anglaise*, 1865 et le n° 2251 *Carte des Côtes d'Egypte et de Tripoli entre Ras Alem Room et Dernah*, copie de la carte de Spratt, 1865) marquent au contraire avec les grandes inflexions de la cote 300 milles. Porto Raia est difficile à identifier. S'agit-il de la Marsa Dakella dont la carte n° 2182 donne un croquis spécial et qui est à 140 milles d'Alexandrie? La carte précitée indique un puits juste au Sud de cette baie.

(31) Il faut peut-être lire *la Cahira* « le Caire ».

Port Bertone [32] et l'Ile des Colombes se trouvent à environ 60 milles à l'Ouest de Port Raia. L'Ile a des bancs du côté de la terre ferme; ne peuvent passer là que des brigantins et frégates. [33] Les galères passent au large. Cette île est petite et ronde; quand il fait une tempête elle est toute battue par la mer; elle n'est pas plus haute que la Folfola. [34] Port Bertone est au Sud de l'île, mais plus à l'Est; en dedans, il y a plein de récifs, de bancs et de mauvais ancrages. Il existe à quatre milles en mer et cinq à six milles à l'Ouest, un petit écueil qui a l'apparence d'une petite barque. Cinquante milles plus à l'Ouest se trouve le cap de Ramadan [35] sans aucun abri. Ce cap est à dix milles environ de Port Solon.

P. Bertone et I. des Colombes (M. 60)

C. Ram

B. — Cyrénaïque

Port Solon, ou Salon (Solloum), à environ 60 milles de l'île des Colombes, est un abri par [vents de] Nord-Nord-Ouest, et Ouest-Sud-Ouest et autres vents de terre. Ceux d'Est et de Nord-Est y sont dangereux. Il y a quelque eau au Nord, sous le cap, mais tout à fait saumâtre. Tous les grands vaisseaux peuvent entrer [dans ce port] et y séjourner. [1]

P. Solon (M. 60)

Port Solimano, éloigné de Port Solon d'environ dix milles, n'est pas aussi bien abrité que celui-ci. [2] Mais il est possible d'y faire de l'eau pour n'importe quel nombre de navires dans des puits d'eau

P. Soliin (M. 10)

(32) *Bertone* est la prononciation italienne de *Paræionium*, ville antique située à 40 milles à l'W de Marsa Dakella. Le *Porto Bertone* est donc la Marsa Matroo que la carte n° 2251 place non loin à l'W. du cap Alem El Roum, et sur les bords de laquelle se voient les ruines de Paræionium. La Marsa Matroo et sa voisine la Marsa Oprakum (voir leurs cartons spéciaux dans la carte n° 2251) ne sont séparées de la mer que par des récifs. L'Ile des Colombes doit donc être cherchée à 35 milles à l'W. au rocher Ishailiah de la carte en question. (Voir carton spécial). Ce rocher est élevé d'environ 17 mètres. Sur l'Atlas Catalan de 1375, l'*Illa de Colomi* vient à l'W. du *Port Alberton* (*Op. cit.*, p. 110).

(33) Brigantin : petit bâtiment à voiles et à rames. Frégate : bâtiment à voile non ponté inférieur à la felouque. Très rapide, elle avait au plus huit à dix hommes d'équipage. Les frégates servaient de canots de bord aux gros navires. Plus loin, dans un développement à propos de Sousse, nos auteurs assimilent brigantin et frégate.

(34) *Folfola*. Ilot du groupe de Malte. Ce nom dérive de *felfel* piment. Le nom actuel est Filfla.

(35) Appelé *Punta ac Rameda* dans l'Atlas Catalan. (*Op. cit.*, p. 109).

(1) Golfe de Solloum. Le fond de celui-ci est à 90 milles de l'Ile Ishailah. Pour sa position, voir le carton que lui consacre la carte n° 2251.

(2) Lanfreducci et Bosio distinguent en somme dans le grand golfe de Solloum : 1° la baie de Solloum proprement dite; 2° le Port Soliman, situé un peu au Nord. De même, l'*Atlas Catalan* de 1375 (*Op. cit.*, p. 109) note le Porto Salom et au septentrion de celui-ci le Porto Rio Solomar. Ce dernier est le Port Bardiah avec le Bir Isleiman de la carte n° 2251 (voir cartou spécial).

de source. plus à l'Ouest, il y a deux criques[3] meilleures où on fait également de l'eau. A l'entrée de ces criques il y a un récif. Toutes ces criques souffrent des vents du large.

C. Luco (M. 20)

Cap Luco, [4] à 20 milles environ de Port Solimano, offre un bon abri contre les vents d'Ouest-Nord-Ouest, pour un grand nombre de vaisseaux. On peut également y trouver de l'eau, mais peu. Il y a sur le cap des bancs qui s'avancent à un demi-mille en mer. A un mille sur la côte, après les bancs du cap et à l'Ouest, se trouve un petit rocher qui ressemble à un lion.

Sur les 350 milles environ, qui séparent Alexandrie de ce point, il y a différents ports et abris, mais tout remplis d'îlots, d'écueils, de bancs, de roches coupantes [5] et de mauvais ancrages.

P. Trabuco (M. 50)

Port Trabuco (Tobrouk), [6] à 50 milles environ du Cap Luco, est d'une grandeur suffisante pour contenir n'importe quelle grande flotte. [7] Seuls y sont dangereux les vents d'Est-Nord-Est. Il n'a aucune aiguade. On voit les ruines d'une ville, et au Sud, sur une montagne, une tour, appelée vulgairement Tour de Roland, qui sert à signaler ce port et permet de le reconnaître en venant du large. Il est inhabité et désert. Il y a, à quatre milles dans l'Ouest, une crique sableuse, où à côté de certaines pierres blanches on trouve un peu d'eau, mais très saumâtre; à un quart de mille au dessus, dans les terres, en allant vers le Sud, on rencontre quelques citernes contenant en abondance de l'eau excellente. Des bancs de pierre et de sable vont depuis le cap de ce port jusqu'au premier écueil de la Patriarca. [8] Celle-ci est également formée de bancs [couverts] d'algues qui vont de ce premier écueil jusqu'aux trois autres qui en seront à environ huit milles.

(3) *Cala*, terme de marine en usage dans la Méditerranée pour les criques et les anses. A Palerme, le vieux port s'appelle *La Cala*. Plus loin à propos de Collo, nos auteurs distinguent *la cala* et *il porto*.

(4) Cap Lukkah.

(5) *Segatore* dans le texte. *Segatore* qualifie un fond de mer où à cause de l'existence de coraux ou de rochers, on risque de voir scier peu à peu les câbles.
SAVARY DE BRÈVES parle de « ...fonds bons *tenadours*, non *aradours* ne *sigadours*, c'est-à-dire sur lesquels l'ancre ne laboure point, ains s'y accroche fermement dès qu'on la jette : non *sigadours*, veut dire net de cailloux, et qui ne sie point les gomenes ». *Op. cit.*, p. 383.

(6) Tobrouk est à 65 milles du cap Lukkah. (Voir carton spécial de la carte n° 2251). La tour de Roland est probablement un des vestiges de la ville antique de Pyrgos que la carte marque sur une colline au N. de la baie. La baie elle-même était Antipyrgos nom d'où dérive celui de Tobrouk.

(7) *Armata* dans le texte. Ce mot veut dire flotte et non pas armée. Comp. l'espagnol *armada*.

(8) L'appellation Patriarca dérive du nom antique Batrachos. Ce port qui est à 40 milles de Tobrouk est constitué par une sorte d'estuaire. La carte n° 2251 l'appelle Marsa Enbaril Khurzitah, nom arabe évidemment estropié.

La Patriarca est à cinquante huit milles environ de Port Trabuco. Etant donné l'existence des bancs dont il a été parlé, elle forme un abri pour un très grand nombre de galères. On y entre par le Sud-Ouest. En face de l'ouverture de ces bancs qui est au Nord-Est, il y a dans le rocher le plus près de la terre ferme deux puits, dont l'un contient de l'eau très saumâtre. Sur la terre ferme, en face du premier écueil des bancs qui est le plus à l'Est, il y a une très belle fontaine nommée Vancilla. [9] Pour y faire de l'eau il faut entrer par l'Ouest vers le Petit Ilot, c'est-à-dire l'écueil le plus rapproché de la terre ferme; en tenant l'Ilot au Nord-Nord-Est les galères pourront accoster et faire de l'eau. Par un autre chemin, les esquifs eux-mêmes ne peuvent accoster à cause des grands bancs. A noter que pour entrer à la Patriarca il faut, en partant de Port Trabuco, reconnaître une île qui est en mer au Nord-Est et passer loin au large de celle-ci pour éviter les bancs précités. A noter encore que depuis la Vancilla jusqu'à Bonandrea il n'y a aucune aiguade pour les galères.

La Patriarca (M. 58)

La Bomba (M. 50)

La Bomba [10] est une île qui se trouve à douze milles de la Patriarca au Nord-Est et à cinquante milles de Port Trabuco à l'Ouest. Elle a environ un mille de tour, n'est ni très haute ni très basse. Elle est plate au-dessus, de forme ronde. C'est une bonne station[11] et ancrage pour des galères en grand nombre, parce qu'en cas de mauvais temps elles peuvent entrer à la Patriarca, comme il a été dit. Il y a vers la côte à l'Ouest un écueil nommé le Baril, à deux milles de terre, entouré de bancs.

Cap des Salines (M. 25)

Le Cap des Salines, sur la côte, à vingt-cinq milles environ de la Bomba, offre de bons abris pour se tenir prêt à appareiller d'un côté comme de l'autre, tant à l'Ouest qu'à l'Est. Il n'y a pas d'aiguade pour les galères. Il faut passer à un demi-mille au large du cap à cause des bancs qui l'entourent. A l'Ouest, à dix milles environ sur la côte, se trouve une crique nommée la Rivière du Cap des Salines. [12] Elle se reconnaît par une très haute montagne de sable blanc, qui reste au Sud. Il n'y a pas d'abri, sinon contre les vents de terre et

Rivière saumâtre non douce

(9) La carte n° 2251 ne marque pas de fontaine auprès de l'emplacement de l'ancienne Batrachos. D'AVEZAC, *Op. cit.*, p. 20, y signale l'Aïn El Ghazel ou source des Gazelles qu'on voit également sur des cartes italiennes récentes. *Vancilla* est évidemment la déformation européenne d'Aïn El Ghazel. C'est là que commence le golfe de Bomba qui limite à l'E. la Cyrénaïque.

(10) L'Ile Bomba ou Bhurda de la carte n° 2251 est à une quinzaine de milles au N.-N.-W. de l'entrée de l'estuaire de la Patriarca. D'AVEZAC, l'assimile à l'Ile Platée de l'antiquité. (*Op. cit.*, p. 21-22).

(11) *Stanza*, dans le texte. Ce mot signifie chambre, endroit où l'on se tient (du verbe *stare* se tenir). En l'espèce « station, abri, mouillage ».

(12) *Le Capo delle Saline* correspond au Ras Et Tyn de la carte n° 2251. C'est l'ancienne pointe Chersonesos, à 20 milles de l'île Bomba. La crique y est marquée, mais sans indication de nom. Un oued s'y jette que la carte en question appelle O. Aghik.

pour quatre ou cinq galères. On pourrait parfois y faire l'aiguade pour une grosse flotte, mais on ne peut avoir confiance là-dessus, parce que c'est une chose accidentelle, l'eau étant parfois douce et parfois salée. En effet, en descendant de la montagne la rivière forme près de la plage un étang dans lequel par coup de vent de Nord débordent les eaux de la mer. Mais elle n'est jamais assez salée pour ne pas pouvoir apporter quelque soulagement en cas de nécessité. L'hiver, les eaux coulant avec plus de force s'ouvrent une embouchure dans la mer; elles semblent plus douces par temps calme. Mais l'été l'embouchure étant quasi fermée, l'eau se trouve grâce à l'ardeur du soleil et à cause des apports de la mer plus salée qu'en hiver, comme il a été dit. On a fait plusieurs fois cette expérience : cette eau faite en été après avoir été reconnue assez douce, redevient si saumâtre après avoir été mise deux jours dans des barils qu'on ne peut la boire. A trente milles de cette crique sur la côte on trouve les deux

Ecueils du C. Bonandrea

écueils du Cap Buon'Andrea qui sont à quatre milles en mer et si rapprochés l'un de l'autre qu'ils se touchent presque. Comme ils sont assez grands ils constituent un bon abri contre le vent de Nord. Au Sud de ces rochers, à terre, il y a de l'eau que les Maures ont l'habitude de puiser avec des outres; mais elle est très difficile à prendre, ces Maures étant vigilants, courageux et cruels. C'est le premier endroit où l'on commence à voir des gens à terre, toute la côte étant inhabitée et déserte jusqu'à Alexandrie. Ces écueils sont à 30 milles environ de Bonandrea.

C. Bonandrea (M. 70)

D'après la carte, le Cap Bonandrea [12] se trouve à environ cent milles à l'Ouest du Cap des Salines, mais d'après les marins il ne doit pas être à plus de soixante-dix milles. Il n'a d'abri qu'à l'Est pour un

(12) Lanfreducci et Bosio nous ont parlé de la crique de l'oued du cap des Salines qui se creuse à 10 milles de celui-ci. A 30 milles plus à l'W., ils placent les deux écueils du cap Buon Andrea ou Bonandrea qui gisent à quatre milles en mer. Enfin, à 30 milles toujours à l'W. s'avance le cap Buon Andrea qui se trouve ainsi à 70 milles du cap des Salines. Les récifs à quatre milles en mer sont les Tzor Kersah de la carte n° 4337 publiée en 1889 par le Service Hydrographique de la Marine : *Mer Méditerranée — Côtes de la Tripolitaine de Ben-Ghazi au cap Chersonesos, d'après les levés anglais faits en 1861*. Quant au cap Buon Andrea lui-même, c'est le Ras al Hilil de la même carte. Helel signifie croissant en arabe. Ce nom s'explique par la courbure de la baie.

Notons qu'il n'est pas du tout question dans notre texte de la ville de Derna qui s'élève aujourd'hui à la bouche d'un oued à 11 milles à l'Est des îles Kersah. C'est qu'à cette époque l'antique ville de *Darnis* n'était pas encore ressuscitée de ses ruines. Elle ne devait renaître à l'existence que plus tard par les soins de Maures Andalous expulsés d'Espagne. Son nom toutefois subsistait puisqu'il s'appliqua ipso facto à l'agglomération reconstituée. D'autre part, il ressort de ce qui précède que toute la côte entre le Ras El Tine et le Ras El Helel portait jadis chez les Européens le nom de Bonandrea. Dans EDRISI, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, édition DOZY et DE GOEJE. Leyde, 1866. on écrit Bondaria. Voir p. 165 de la traduction et p. 127 du texte arabe. Bonandrea est visiblement la forme européenne de Bondaria qui semble bien n'être qu'une déformation du nom de Darnis.

grand nombre de galères qui y sont en sûreté des vents d'Ouest. [14] Dans un endroit situé à deux milles environ plus à l'Est on peut faire de l'eau pour une grande flotte, une grande source tombant de la montagne [15]. Cette eau disparaît dans la plaine, puis ressort et jaillit en grande abondance à la plage où on la voit de quelques milles en mer sortir des rochers en grande quantité. Mais quand il y a du vent et un peu de mer du Nord ou du Nord-Est on ne peut faire de l'eau en cet endroit, les esquifs ne pouvant y louvoyer. Dans ce cas, plus à l'Ouest, et à environ un mille et demi plus près du cap, on trouve une fontaine avec un abri pour les esquifs, où on peut faire de l'eau pour quatre galères. Au large du cap il y a un banc à une portée d'arquebuse; il faut donc passer au large.

Ce pays, depuis les rochers susdits, est toujours fréquenté par les Maures ou Arabes, qui font paître leurs troupeaux; ils vivent sous des tentes car ils n'ont pas de maisons fixes. Ils vont errant et parcourant ces régions jusqu'à Tripoli. Les Maures ou Arabes de Bonandrea ont l'habitude de voir avec plaisir et de traiter amicalement surtout avec les galères de V. S. Ill^me^, en racontant ce qu'ils savent des Turcs, en portant des vivres frais tant en viande de chèvre, de mouton [16], d'agneau, de chevreau, qu'en beurre [17], lait, et miel. Ils ne les vendent pas à deniers comptants, mais ils les troquent, c'est-à-dire qu'ils les échangent contre des marchandises ou des vêtements qu'ils acceptent volontiers bien qu'usés et de peu de valeur. On assure le commerce avec eux en donnant et en

(14) Voir dans la carte n° 4337 le carton spécial de Marsa El Hilil. L'aiguade est marquée sur le rivage près des ruines de l'antique Naustathmos dont le nom signifie « station navale ».

(15) *Capo d'acqua* « source ». C'est ainsi que dans les Apennins la source de la rivière Volturno s'appelle Capo Volturno, etc. Il y a en arabe une expression analogue, celle de *Ras el Ma* dont *Capo d'acqua* est l'équivalent. S'agit-il ici de la cascade de l'Oued Derna ?

(16) *Castrati* dans le texte. « Animaux châtrés, moutons ».

(17) *Manteca* dans le texte. Ce mot a en Italie le sens général de « pommade, cosmétique, onguent pâteux, à base de graisse et d'huile ». Il s'applique encore, mais ce sens est rare, au beurre cuit et salé pouvant être expédié (voir *Vocabolario degli Accademici della Crusca*, édition de Florence, 1863, et suiv.). PAGNI, médecin et bon écrivain, décrivant au XVIIe siècle les usages des indigènes de Tunisie (*Lettere di* GIOVANNI PAGNI, *medico et archeologo pisano a Francesco Redi in ragguaglio di quanto egli vidde ed opero in Tunisi*, Firenze, 1829. parle plusieurs fois de la *manteca*. (Voir sa lettre du 28 décembre 1667). C'est chez lui une substance différente du beurre ordinaire et avec laquelle on cuit les aliments. En Barbarie, on emploie en matière culinaire *l'idam* et le *smen*. *L'idam* est un mélange d'huile et de graisse de mouton ou de bœuf utilisé pour la cuisson des pâtes, soupes, légumes, œufs. Le kedid ou viande séchée se conserve dans l'idam. Quant au *smen*, beurre fondu au feu et salé et que l'on garde dans des jarres, il sert à la préparation des plats chauds dans la composition desquels entre la viande. Encore de nos jours, on exporte du *smen* de Tripolitaine. (*La Missione Franchetti in Tripolitania. Il Gebel*), Firenze-Milano, 1914, p. 550. C'est le smen qui est la manteca dont parlent Lanfreducci et Bosio. Notons cependant que dans les livres italiens modernes sur la Libye, le terme *manteca* est appliqué en général aussi bien à l'*idam* qu'au *smen*.

prenant un otage par tribu, en hissant les drapeaux blancs sur les esquifs tandis qu'eux, à terre, mettent quelques morceaux d'étoffes blanches sur leurs javelots[18]. On veille qu'il ne leur soit fait aucune insulte et qu'il ne leur soit rien pris dans les environs, ni personnes ni marchandises, pour qu'ils restent amis de façon à en avoir les facilités susdites. Ainsi, certaines galères de Malte ayant pris une fois du temps de Monsr Ill^me de la Valette, de bonne mémoire[19] deux Maures de Bonandrea, la chose lui déplut et il voulut qu'ils fussent ramenés dans leur pays et mis en liberté avec des présents. On fait beaucoup de gentillesses au Maure qui est retenu dans la galère comme otage, et on le renvoie toujours avec un cadeau, soit un barracan[20], soit une canne[21] de drap de chiourme, avec quoi ils s'en vont très contents.

En suivant la côte on ne trouve jusqu'au Cap Rizuto autre chose de notable que deux bancs proches de terre où la mer brise et les recouvre. A environ dix milles du Cap Bonandrea à l'Ouest, un peu plus loin, à environ six milles sur la côte, on trouve trois rochers, qui forment un petit abri nommé Marzasusa (Marsa Souza)[22]. Quelques petits garbes[23] vont y charger du beurre, mais ils ne se risquent pas à y aller en hiver. Il n'y a là ni ancrage ni abri pour galères et bien qu'il y ait de l'eau à terre, elle est si bien gardée par des Maures qui y habitent à l'arabe qu'on ne peut en faire.

C. Rizuto (M. 70)

Le Cap Rizuto, éloigné d'environ soixante-dix milles du Cap Bo-

(18) *Zagaglie* dans le texte. A propos de cette arme, Savary de Brèves écrivait jadis : « Chacun d'eux portoit en main sa zagaye, le carquois derrière le dos, l'arc au col, une longue arquebuse en escharpe, & le cimeterre au costé, avec la masse d'armes à l'arçon. Ces zagayes ressemblent à nos piques, sinon qu'elles sont ferrées par les deux bouts : les gents de cheval seulement en usent, ils l'empoignent par le milieu & la branslent, manient et dardent de la meilleure grace qu'il est possible, & avec tant de force, qu'ils en percent de bonnes cuirasses, ainsi que j'ay oüy dire à plusieurs soldats Chrestiens qui avoient suivy les armées du Turc. Au reste, pour les relever de terre, quand ils les ont lancées, ils ne descendent point de cheval, ains en courant les amassent, mettant seulement le pied hors de l'estrier gauche, & tenant de la main senestre, la pomme de la selle, tandis qu'ils portent l'autre en terre pour la saisir, ou bien la redressent avec un petit crochet de bois, qu'ils portent à cest effect ». (*Op. cit.*, p. 72).

(19) De la Vallette fut Grand Maître de l'Ordre de Malte d'août 1557 à août 1568. Les abréviation *bo: me:* sont pour *bona memoria*, expression indiquant qu'on parle d'une personne décédée.

(20) *Barracano* a en italien tantôt le sens spécial de burnous, vêtement de laine blanche qui consiste en une ample mante avec capuchon et tantôt le sens plus général de *cuezra* ou de *sefsari*, grandes pièces d'étoffe, dont les indigènes s'enveloppent le corps.

(21) Une *canna* de l'étoffe avec laquelle on habille les forçats de la chiourme. La canne, avons-nous dit dans notre avant-propos, est égale à 2^m 22.

(22) L'antique Apollonie qui servait de port à Cyrène.

(23) *Carbo* (diminutif *garbetto*, augmentatif *garbotto*) bâtiment de commerce levantin de grandeur médiocre. On rencontre ce nom francisé en *carèbe*. Le *carèbe* est analogue au *loude* mais d'un plus fort échantillon. Voir sur ces deux genres de bateaux Lapeyre et Servonnet — *Le Golfe de Gabès en 1888*, Paris, 1888, p. 337.

nandrea[24], ne détermine d'abri qu'à l'Ouest contre les vents d'Est, pour beaucoup de galères. A partir de ce cap commence le Golfe de la Sidera (Syrte) et la côte change de direction. Celle-ci depuis ce cap jusqu'à Alexandrie est toujours Ouest et Est. A partir de ce même cap jusqu'à Bernichi (Benghazi) la côte court du Nord-Est au Sud-Ouest.

Au-dessus de ce cap il y a un puits d'eau saumâtre proche de la plage; on voit rarement des hommes à terre. En venant de l'Ouest par la côte on reconnaît ce cap à une bâtisse en ruines qui le surmonte. Plus à l'Ouest, à cinquante milles du Cap Rizuto, se trouve un rocher nommé Talametta (Tolmeta)[25]. Avec les vents d'Est on peut y faire de l'eau parce qu'il y a une rivière qui débouche à la plage. On y aperçoit une grande quantité de Maures, mais il est très difficile avec des galères et des gros vaisseaux d'en prendre aucun, tant pour la difficulté de débarquer que parce que les gens de cette côte se tiennent sur leurs gardes avec grand soin. Cependant, avec des brigantins et d'autres vaisseaux plus petits on peut toujours prendre quelques Maures. Il faut suivre la côte à un bon mille au large, parce qu'il y a des bancs sous l'eau où s'échouent ceux qui ne s'en aperçoivent pas.

Talametta (M. 50)

Bernichi (Benghazi)[26], situé à environ 150 milles du Cap Rizuto, passait autrefois pour être un bon port. Cependant, aujourd'hui, les fonds ayant diminué, il n'est praticable que pour les garbes, petits vaisseaux, qui y restent par tous les temps. Ce n'est que par grand calme que les galères peuvent y entrer une à une. Le port ne peut en contenir plus de sept ou huit à cause des grands bancs qu'il y a dedans. On y trouve d'habitude quelques garbes qui chargent laine et beurre, ce port étant le marché des Maures. Mais ceux-ci sont très difficiles à capturer, étant vigilants, belliqueux, avec une grande quantité de cavalerie armée de javelots. Bien qu'il y ait de l'eau, ils empêchent que l'on en fasse.

Bernichi (M. 150)

(24) La carte n° 4337 nous donne à partir du Ras El Helel vers l'Ouest les distances suivantes : jusqu'à Marsa Sousa 16 milles, de là au Ras Sem 15 milles, de Ras Sem au Ras Hamahmah 7 milles, de là au Ras Tolmeitah 34 milles et de ce cap aux ruines de la ville du même nom 16 milles; Lanfreducci et Bosio comptent 70 milles du cap Buonandrea (Ras El Helel) au cap Rizuto et 50 milles du cap Rizuto à Talametta. Le cap Rizuto tomberait ainsi plutôt au Ras El Hamahmah qu'au Ras Sem. De toutes façons, nos deux auteurs commettent une grosse erreur de distance. D'autre part, dans les portulans du Moyen Age, on indique dans ces parages le cap de Ras Aosem (*Atlas Catalan* de 1375, deuxième carte, p. 109) qui est le Ras Sem de la carte n° 4337. Le cap Rizuto (cap Razat dans d'autres documents) serait donc bien le promontoire qui est à 7 milles à l'ouest.

(25) *Talametta*, l'antique Ptolémaïs, port de Barcé (Merg) situé un peu au Sud sur le plateau. Voir dans la carte n° 4337 le carton réservé à Tolmeitah.

(26) *Beruichi*, l'antique Bérénice, devenue Benghazi. De là à Talametta il y a 70 milles, c'est-à-dire 120 milles jusqu'au Ras Hamahmah.

Milelli (M. 30)

Milelli[27], dans le golfe de la Syrte, est un port à trente milles de Bernichi. Il y a à son entrée un îlot de trois milles de tour. En dedans de l'îlot, au Sud-Ouest, se trouvent des bancs qui se prolongent pendant six milles. Entre les bancs et le continent il y a un espace de huit milles où l'on peut mouiller par tout temps et où une grande flotte peut rester en sécurité. À un mille dans les terres passe une grande rivière nommée Carcora, qui suit le rivage durant 30 milles vers l'Ouest jusqu'à Milelli où elle se jette en mer à travers une plage[28].

P. Zinacri (M. 80)

Zinacri, port situé à 80 milles de Milelli. Ces 80 milles sont tous en côte et plage. Il y a à 30 milles plus à l'Est un très grand port nommé Sabarins, en forme de golfe de 70 milles de tour, dont on ne fait ni mention ni cas, parce qu'auprès de l'entrée et intérieurement il est si plein de bancs que l'on ne peut y entrer ni mouiller

P Sabaris

sans grand danger. Mais Zinacri est un bon port avec deux basfonds et un petit îlot dans le genre de la Forfola; on peut s'y amarrer par la proue. C'est une bonne station pour cinq ou six gros vaisseaux[29]. A terre il y a de très bonne eau; mais elle est excessivement difficile à faire à cause du grand nombre d'Arabes qui parcourent la campagne, armés de javelots et à cheval.

C. — Tripolitaine [1]

P. Sabia (M. 70)

Sabia, port également situé dans le golfe de la Syrte, est à 70

(27) Le nom de *Milelli* (le *Miles* de l'*Atlas Catalan loc. cit.*) n'est pas marqué sur les cartes modernes. Il est notamment absent de la carte n° 3602 de la marine française : *Côte Septentrionale d'Afrique — Golfe de la Grande Syrte levée en 1876* par E. Mouchez... *publiée au Dépôt des Cartes et Plans de la Marine*, 1878. La baie de Milelli de Lanfreducci et Bosio est la baie de Carcoura actuelle.

(28) Il ressort de ce texte qu'il y aurait en ce point du littoral une sorte de lagune ou sebkha parallèle au rivage sur une longueur de 30 milles, dite sebkha de Carcoura, et qui déboucherait en mer à l'endroit appelé Milelli. La carte marine n° 3602 indique Carcoura à 50 milles au sud de Benghazi. Elle ne dessine en ce lieu ni lagune, ni port, mais seulement une petite baie.

(29) Nos auteurs signalent à 50 milles au Sud de Milelli le port de *Sabarins* et à 30 milles à l'ouest de celui-ci le port de *Zinacri*. Dans les mêmes parages, l'*Atlas Catalan* mentionne successivement à l'Ouest l'un de l'autre : *Miles*, *Carcora*, *Carcorela*, *Sarabium*, *Cambra*, *Zimara*, *Illa de Ocels*. La carte n° 3602 nous montre, à environ 50 milles au Sud de Carcora, le mouillage des 3 Ecueils et des 2 Ilots qui devait être le port de l'Agedabia du Moyen Age aujourd'hui ruinée, puis à 10 et 12 milles plus loin, les îles Legarah ou Sidre et Hericha ou des Oiseaux, enfin à 30 milles de cette dernière la Marsa Brega qui serait ainsi Zinacri (voir dans la carte précitée, le carton spécial intitulé Port de Brega).

(1) Sous ce titre mis par nous se suivent les localités de la Tripolitaine actuelle et non celles qui dépendaient en 1587 du pacha de Tripoli.

milles de Zinacri[2]. Toute cette partie de côte est pleine de basfonds, d'îlots ou écueils avec de très mauvais ancrages, le fond étant de roche dure. Port Sabia est placé sur le cap où finit le golfe de la Syrte. Celui-ci, de cap en cap, c'est-à-dire du Cap Sabia au Cap d'Orta[3], mesure 90 milles. La majeure partie de la côte est formée par une plage jusqu'à la ville de Naim, sauf sur le cap de Port Sabia au Sud-Ouest où il y a un petit îlot de six milles de tour, entre lequel et la terre ferme on peut mouiller plus de trente gros vaisseaux en sécurité par tous les temps, étant donné qu'ils sont couverts par le cap et par l'îlot.

G. de la Syrte

Naym ville (M. 60)

Naym ville, à 70 milles de Port Sabia, dans le golfe de la Syrte, est habité par 6.000 Maures. Les environs de la ville sont pleins de tentes arabes et de cavalerie en grand nombre. Pour la prendre il faudrait une armée véritable. Cette ville, riche de toute sorte de marchandises barbaresques, est commandée par un cheikh nommé Abdalla, vassal du Turc. Il dépend du Pacha de Tripoli, contre lequel il s'est cependant révolté plusieurs fois et a fait une guerre dure car son autorité s'étend du Cap Bonandrea jusqu'à Tripoli. Naym n'a aucune forteresse; elle est simplement entourée d'une muraille en pisé. A sept milles à l'Ouest il y a une grande rivière qui débouche dans la mer; elle est à 12 milles à l'Est du Cap de l'Orta.

C. d'Orta (M. 20)

Le Cap de l'Orta, à 20 milles de Naym[4], est un cap découvert, sans abri. Là finit le Golfe de la Syrte.

Scibeica (M. 70)

La Xibeica, ou Scibeca (Port Chebec)[5], à 70 milles du Cap d'Orta, est un très piètre port pour les Chrétiens. On peut en effet y avoir tellement d'ennuis du côté de la terre que si les vents du large se mettent à souffler on court le risque de perdre les vaisseaux et les gens. L'entrée est à l'Est-Sud-Est; le port ne peut contenir que quatre galères, car il n'y a qu'un seul petit môle. On y est en sû-

(2) De Marsa Brega au Ras Sultan, la carte n° 3602 nous indique successivement : à 30 milles de Marsa Brega l'Ile Bou Cheifa, à 30 milles à l'W.-N.-W. car la côte se relève le Ras Ali entouré de dunes, à 10 milles au delà le Ras Multaranik, à 10 milles plus loin le Ras Linouf, à 30 milles au delà les Ras Bengahouah et El Berek, puis à 22 milles le Ras Leouedja et à 30 milles encore à l'W. le Ras Sultane, soit de Marsa Berga au Ras Sultane 162 milles.

(3) Le Cap d'Orta ou de Sort, *Cavo de Sorta* de l'*Atlas Catalan* est le seul point à peu près identifiable de tout ce secteur. Il correspond au Ras Sultane de la carte n° 3602. Le cap Sabia ou cap du Sable signalé par nos auteurs à 30 milles de Zinacri et à 90 du cap d'Orta tomberait ainsi au Ras Multaranik.

(4) Lanfreducci et Bosio disent que Naym est à 90 milles à l'Est du cap d'Orta. Entre les deux, il y a un oued qui se jette en mer à environ 7 milles à l'W. de Naim et à une douzaine à l'Est du cap d'Orta. Cela ne cadre pas avec la carte n° 3602 qui met le Ras Naim à 8 milles à l'W. du Ras Sultane. Pour résoudre la difficulté, il conviendra d'attendre d'avoir des levés terrestres précis de ces parages.

(5) Le port Chebec ou Marsa Zafrane est marqué par la carte n° 3602 à une cinquantaine de milles à l'W. du Ras Sultane ou cap d'Orta. Il est l'objet d'un carton spécial. Notons que le X en maltais et le Sc en italien se prononcent comme notre Ch.

reté contre tous les vents. Cependant ce n'est pas une station pour nos galères, car elles seraient trop en dedans du golfe, à découvert, et avec peu d'espoir de gain, les garbes s'y trouvant rarement. Il y a un puits d'eau douce en terre ferme.

Banc de Sendich

Jusqu'au Cap Misurata la côte court du Sud-Est au Nord-Ouest; elle est pleine de bancs très étendus nommés le Banc de Sendich [6]. Au large de Scibeca, à cinquante milles au Nord, se trouve un immense plateau sous-marin, presque ovale, de quarante milles de tour, de sorte qu'en partant du Cap Misurata on doit se diriger droit sur Bernich pour se garantir contre les vents dangereux, ce golfe de la Syrte étant très mauvais [7].

C. Misurata (M. 160)

Le Cap Misurata, à 160 milles environ de Scibeca, possède un abri contre les vents d'Ouest pour de nombreuses galères. En creusant le sable auprès de la plage, non sans quelque difficulté et dérangement causés par les Maures de terre, on peut faire de l'eau. On peut encore en faire dans un endroit nommé le Ginipero, situé à 12 milles de ce cap vers l'Est [8]. Des Maures y habitent assez loin de la plage dans un village [9] sur lequel on n'a pu avoir plus de renseignements [10]. On reconnaît ce cap de loin à certains palmiers et dattiers qui y sont plus nombreux et épais qu'ailleurs. Il y a à ce cap certains écueils qui constituent un abri pour des frégates et de petits garbes.

En partant de ce cap et en suivant la côte [on trouve] à 20 milles à l'Ouest un endroit nommé Hammemet [11], où l'on ne peut accoster avec des galères à cause des bancs qui sont au dehors. Là, dans les rochers du rivage, se trouvent quelques sources [12] où l'on peut par temps calme envoyer faire de l'eau pour les galères. Mais on ne pourra la faire qu'avec de très grands risques d'être attaqués par les Maures.

(6) On appelait jadis *Secco di Sendich*, sèche ou banc de Sendich, la partie occidentale du golfe de la Grande Syrte à l'W. du cap d'Orta, la partie orientale ayant plus spécialement le nom de *golfo della Sidera*. Après le *capo de Sorta*, l'Atlas Catalan porte *Sibecha*, *Casar Sayton*, *golfo de Zedico*.

(7) Les navires européens n'avaient que faire dans la Grande Syrte. Les 247 milles de la ligne Mesrata-Benghazi sont la corde de l'arc que dessine le littoral de la Grande Syrte.

(8) Mesrata plage. *Ginipero* signifie genevrier.

(9) *Casale* dans le texte. Réunion de maisons (*case*), c'est-à-dire hameau.

(10) A quelques kilomètres du port, dans l'intérieur, se trouve le village proprement dit de Mesrata. C'est le cas de beaucoup d'autres bourgades de Barbarie qu'on bâtissait à quelque distance du rivage pour être moins exposé aux coups de main des corsaires chrétiens. Phénomène analogue, et pour une raison de même ordre, en Pouille et en Calabre.

(11) La carte n° 3588 — *Côte Septentrionale d'Afrique, partie comprise entre Tripoli et le cap Misratah, levée en 1816* par E. Mouchez... *publiée au Dépôt des Cartes et Plans de la Marine*, 1877, ne porte pas le nom d'Hammemet. A 20 milles à l'W. du cap Misratah, elle indique une petite crique près du R. Youdi.

(12) *Ochi* dans le texte pour *occhi*, pluriel de *occhio*, œil. Le mot a ici le sens de source, comme en arabe le vocable *ain*.

P. Magro (M. 70)

Port Magro [13], à 70 milles environ du Cap Misurata, a une tour avec quelques maisons de Maures, sans artillerie. Au dehors, au Nord-Nord-Est, se trouvent des bas-fonds qui constituent un abri à l'intérieur. C'est une bonne station pour vingt vaisseaux par tous les temps.

Magro est un grand village habité par des Maures, où on charge des dattes et des nègres qui descendent du Fagiano ou Feisan (Fezzan) qui est le pays de nègres le plus voisin de cette côte. Ils passent à Tripoli avec des petits garbes. Pour piller ce village, il faut au moins vingt galères étant donné le grand nombre de Maures à cheval. A proximité de ce village passe une petite rivière qui débouche dans le port où les galères peuvent faire de l'eau en tenant le canon à la proue. On trouve Locata (Lebda), ville en ruines sur la côte, avec quelques Maures à côté de l'île qui suit [14].

Tagiura (M. 60)

Tesura, ou Tagiura (Tadjoura), à 60 milles de Port Magro [15], est un îlot de quinze milles de tour, inhabité, situé à trois milles de la terre ferme [16], avec laquelle il fait un canal où l'on peut mouiller avec huit ou dix galères, à l'abri par tous les temps. On peut passer en dedans avec n'importe quel grand vaisseau. On peut faire de l'eau sur la terre ferme à quelques puits qui s'y trouvent, sans risque d'être inquiété. A trois milles plus à l'Ouest, dans les terres, on trouve le village de Tagiura, peuplé de dix mille âmes, riche et plein de gens courageux [17]. On ne pourrait le piller avec moins de trente galères et des bonnes troupes. Il est vrai qu'il n'est entouré que de murs en pisé. A six milles plus à l'Ouest, il y a un village nommé Seghel ou Sael [18].

Ziletta (M. 8)

Ziletta (Zliten), à huit milles de l'île de Tesura, est un village sur

(13) Porto Magro est la Marsa Ougra que la carte n° 3588 place à 52 milles du cap Mesrata.

(14) La ville maritime ruinée de *Locata* ne peut guère être autre chose que Lebda (*Lepis Magna*) patrie de l'empereur Septime Sévère, à 2 ou 3 milles au N.-W. de laquelle, sur la même baie, se voit la bourgade actuelle de Homs.

(15) De Marsa Ougra à Lebda, il y a une douzaine de milles. On ne comprend donc pas comment Lanfreducci et Bosio peuvent dire ici que Locata est voisine de l'île de Tadjoura, alors qu'au début du paragraphe suivant, ils marquent 60 milles entre Marsa Ougra et cette même île. De Homs au cap Tadjoura il y a 60 milles sur la carte n° 3588 et 75 de Marsa Ougra au même cap.

(16) L'isolotto de Tadjoura de nos auteurs est un simple banc sous-marin.

(17) La ville de Tadjoura est dans l'intérieur des terres à environ 3 km du cap du même nom, et à 12 ou 13 km à l'E. de Tripoli.

(18) Les cartes italiennes les plus récentes donnent le nom de Sahel non pas à un hameau déterminé, mais à un ensemble de hameaux et de palmeraies qui réunit l'oasis de Tadjoura à celle de Tripoli. *Sahel* en arabe signifie « côte ».

le rivage, habité par les Maures, grand, riche et plein de toute sorte de marchandises barbaresques, en particulier, huile, safran, dattes et nègres qui viennent également du Fagian ou Feisan, pays des nègres. Lorsque ceux-ci doivent aller dans le Levant ils vont à Port Magro; si l'on veut les conduire vers l'Ouest ils viennent ici à Ziletta. Celui-ci est situé sur une hauteur à trois mille du rivage [19]. On pourrait le piller avec mille arquebusiers, mais il faudrait faire vite avant que les Maures ne descendent des montagnes. Ils ne peuvent attaquer qu'à pied avec les javelots, le pays montagneux ne permettant pas de se servir des chevaux. Les arquebuses légères feront un grand effet; ces Maures les craignent beaucoup. Les galères pourraient attendre le temps à l'île de Tagiura et, s'il est favorable, venir débarquer au rivage, car elles peuvent accoster avec l'éperon à terre.

Rioverde

Tout proche se trouve Rioverde où l'on peut faire de l'eau à une rivière, mais de nuit et rapidement pour ne pas être inquiété. On peut aussi faire de l'eau à un endroit nommé les Palombes blanches [20], à vingt milles de Misurata. On le reconnaît à trois montagnes blanches de sable. Au pied de la montagne, sur le rivage, en creusant le sable à une palme [de profondeur], on trouve l'eau en abondance [21].

Il y a la Miscia (Menchia) de Tripoli avec un grand nombre d'hommes et de très bons gardiens [22].

(19) La partie de notre relation concernant le secteur Mesrata-Tripoli n'est pas très satisfaisante. Après l'erreur consistant à placer l'Henchir Lebda à la fois près de la Marsa Ougra et de Tadjoura, en voici une autre plus grave. La Ziletta du texte, comme nom et comme situation sur une hauteur à quelque distance de la mer, correspond à Zliten. Mais, loin d'être à 8 milles de Tadjoura, Zliten gît au contraire bien plus à l'Orient, entre le cap Mesrata et Marsa Ougra, à 42 milles du premier et à 10 milles de la seconde. C'est donc le commerce destiné au Levant qui aboutit à Zliten et celui pour le Ponent qui arrive à Marsa Ougra.

(20) « Les Colombes Blanches ». Notons qu'à 20 milles du cap Mesrata, nos auteurs nous ont déjà signalé un endroit appelé Hammamet et qui est également une bonne aiguade. Ils ne se sont pas aperçus que *Hammamet* et les *Palombe bianche* n'étaient qu'une seule et même chose, car *hammamet* est en langue arabe un petit pluriel de *hamam* « pigeon » et veut dire « quelques colombes » (trois ou quatre par exemple), ce qui cadre bien avec les trois dunes de sable blanc mentionnées au texte. De même, leur Rioverde semble assimilable à la rivière de Porto Magro. Ce serait le Cynips de l'antiquité.

(21) Ce développement constitue une digression qui a rejeté nos auteurs bien à l'E. de Tadjoura. Ils refont maintenant route à l'W et parlent tout à coup de Tripoli et de son oasis. Le bon ordre voudrait que la phrase « *Vi è la Miscia...* » fût à la fin de l'alinéa suivant. On a l'impression que toute cette partie de la relation de Lanfreducci et Bosio a souffert de l'inattention du ou des copistes qui ont pu se succéder.

(22) L'oasis de Tripoli porte en arabe le nom d'*El Menchia*. Ce mot est le participe passé féminin du verbe *necha* qui signifie « grandir, naître, pousser (en parlant des plantes), sourdre (en parlant de l'eau) ». En Tunisie, à quelques kilomètres à l'W. de Thala, on a une Aïn El Menchia. Dans l'oasis d'El Hamma de Gabès une parcelle complantée de 57 palmiers s'appelle El Menchia.

Tripoli de Barbarie [23], à quarante milles de Ziletta [24], est une ville, une forteresse et un port de mer dont on parlera en détail le moment venu, ainsi qu'il a été exposé plus haut. A douze milles à l'Ouest se trouve Zanzera (Zanzour) [25]. C. de Tripoli (M. 40)

Tripoli-Vieux, à trente milles à l'Ouest de Tripoli [26], est un village peuplé par un bon nombre de Maures. Il est abrité des vents de Nord-Est, ayant un petit golfe dans lequel il y a quelques rochers et où l'on rentre par l'Ouest. Les vents à craindre sont ceux de Nord et de Nord-Ouest. Tripoli vieux (M. 30)

A dix milles à l'Est, se trouve un village nommé la Meya [27], à dix milles du rivage, et un autre encore plus à l'Est nommé la Zevia (Zaouia). Pour agir tant contre ces villages que contre Zanzura, les galères ne peuvent accoster qu'à Tripoli-Vieux, ce qui rend aux galères de course l'entreprise impossible.

Zuaga, à 25 milles de Tripoli-Vieux et à un mille et demi dans les terres, compte environ cinq cents âmes. C'est un lieu ouvert, avec une tour au milieu, refuge habituel des habitants. Son rivage est une plage découverte. Zuaga (M. 25)

Zuara (Zouara), grand village de deux mille habitants, à environ douze milles de Zuaga [28] et à trois milles dans les terres, a des

(23) Tripoli, jadis appelé Tripoli de Barbarie pour la distinguer de Tripoli de Syrie. C'est l'antique *Œa*.

(24) Après nous avoir dit précédemment que Ziletta est à 8 milles de Tadjoura qui est elle-même à une douzaine de milles de Tripoli, nos auteurs nous indiquent ici qu'entre Ziletta et Tripoli il y a 40 milles. En réalité, Zliten gît à une centaine de milles de Tripoli (135 km. à vol d'oiseau de Zliten à Tripoli et 60 de Zliten à la ville de Mesrata).

(25) *Zanzera*, orthographié un peu plus loin Zanzura, est l'actuel Zanzour qui se trouve à 25 km. à vol d'oiseau de Tripoli, au sein d'une petite oasis.

(26) *Tripoli Vieux* à 30 milles à l'W. de Tripoli représente l'antique Sabrata de Ptolémée, centre officiel de l'espèce de confédération qu'avaient nouée au IVe siècle les trois villes de Leptis, Œa et Sabrata, ce qui valut à cette dernière le nom de Tripolis, nom qui se transporta ensuite à Œa après l'abandon de Sabrata. Celle-ci est la Sabra El Qdima des géographes arabes du Moyen Age. La distance précitée de 30 milles est trop faible. Il y a de Tripoli Vieux à Tripoli 40 milles d'après la carte n° 3604 — *Côte septentrionale d'Afrique. Partie comprise entre Zarzis et Tripoli levée en 1876, par* E. MOUCHEZ... *publiée au Dépôt des Cartes et Plans de la Marine*, 1878.

(27) Sur le chemin parallèle au littoral qui conduit de Zanzour à Tripoli Vieux on rencontre successivement : à une douzaine de kilomètres de Zanzour le hameau d'El Maïa (la *Meya* de notre texte) puis à 20 km. plus à l'W. celui d'Ez Zaouia (la *Zevia* de nos auteurs). C'est par erreur que Lanfreducci et Bosio indiquent la Zevia comme étant plus au levant que la Meya.

(28) *Zuaga* et *Zuara* sont la première à 6 milles seulement de Tripoli Vieux et la seconde à 25 milles plus à l'W. d'après la carte n° 3604. Il faut donc intervertir les chiffres des distances données par nos auteurs. Ajoutons que ces deux bourgades et oasis de Zouagha et Zouara (orthographe de la carte n° 3604) portent en réalité toutes deux le même nom que l'on prononce *ad libitum* Zouagha ou Zouarha, la lettre arabe *rhin* se rendant par le son *gh* ou *rh*. Pour les distinguer, on appelle le village de l'Est Zouagha (ou Zouargha) Ech Cherguia et celui de l'W. Zouagha (ou Zouarha) El Rharbia. Cependant l'*Elenco dei nomi di località della Tripolitania settentrionale*, publication officielle du Gouvernement de la Tripolitaine (1915-16), p. 75, écrit différemment les deux noms en arabe.

Zouarha El Rharbia est le dernier à l'Ouest des villages tripolitains qui se succè-

écueils et des bancs à la plage avec un peu d'abri pour les garbes. On le reconnaît à trois palmiers l'un à l'Est et les deux autres placés l'un à côté de l'autre à l'Ouest. C'est sous leur couvert que l'on trouve l'eau sous le sable en piochant. L'opinion universelle des Maures est qu'il y a toujours de l'eau sous les palmiers. La mosquée de Zuara s'aperçoit d'environ deux milles en mer. Il y a une aiguade au rivage à une portée d'arc au Sud de cette mosquée, où on a l'habitude d'aller faire boire le bétail..

Le grand étang de Zuara [29], éloigné de la mosquée de six milles environ, fait comme un golfe de trente milles, de forme ronde. Les bas fonds [qu'il renferme] ne permettent qu'aux petits garbes d'y entrer. Les gros vaisseaux se tiennent mouillés en sécurité au dehors, se trouvant à l'abri du banc de Zuara [30] qui s'étend jusqu'à la Groppa d'Asino [31]. La profondeur de la mer augmente d'un bras [32] à chaque mille. Il y a à l'entrée du banc du grand étang, du côté de la mosquée de Zuara, une autre aiguade très difficile à trouver, toute cette pointe étant formée d'une sorte de terrain identique. L'eau une fois découverte est très abondante et suffit pour une grande escadre; [on l'obtient] en creusant à trois ou quatre palmes dans le sable.

D. — Tunisie

Groppa d'Asino, à environ douze milles de l'entrée du grand étang de Zuara, forme un cap dans la mer. C'est un pays où le blé est

dent depuis le cap de Tadjoura. Bosio — *Istoria*, tome III, p. 289 signale, outre Tadjoura et Tripoli, les *casali* suivants comme existant un peu avant le milieu du XVIe siècle : à l'E. de Tripoli, Ladabus, Alascian, Tegibin, Langir, Lambroza, Almanzor, et à l'W. Almaia, Zanzor, Xercia, Rabta, Tripoli Vecchio, la Zegua.

(29) *Stagnone* dans le texte. Gros étang, en l'espèce « lagune, sebkha ». Le stagnone di Zuara ne peut guère être que l'espèce de golfe que dessine le littoral entre le continent et la presqu'île du Ras Makhabes. Il commence en réalité à 20 milles environ de Zuara. Sur le sel qu'on tirait autrefois de ce golfe pour l'Europe, voir DE LA PENNAUBAIE, *Op. cit.*, p. 152-157.

(30) Ce *secco di Zuara* est le banc Ehdouz de la carte n° 3604.

(31) *Groppo* ou *Groppa d'Asino* (Croupe d'Ane) tel qu'il est décrit au début du paragraphe suivant est vraisemblablement soit le Ras Ashdir, limite de la Tunisie et de la Tripolitaine, soit plutôt le Ras El Ktef qui est un peu plus à l'W. El Ktef signifie précisément en arabe « l'épaule, la croupe ». Voir sur les divers noms donnés aux XVI et XVIIe siècle à la Groppa d'Asino notre *Expéd. esp. de 1560 contre l'île de Djerba*, p. 99.

(32) Le *braccio* ou brasse est égal au développement des deux bras d'un homme avec le travers du corps, soit 1[m] 62.

abondant. On suit la côte et là commence le banc de Palo qui se prolonge jusqu'au Giorgise (Zarzis) [1], à environ trente milles. Avant d'arriver au Giorgise on trouve l'étang de la Douane qui forme un golfe de 40 milles environ, mais avec très peu de fond; les pêcheurs de Djerba vont avec des petites barques pêcher dans l'entrée de cet étang. Cette entrée qui n'a pas plus d'une portée d'arquebuse de large [comporte] quelques écueils. Une frégate pourrait y entrer, mais ne pourrait guère pénétrer à l'intérieur. Pour se reconnaître en dedans du banc de Palo on procède ainsi : en jetant la sonde avec du suif au bas [du plomb], et en faisant des trous, on juge aux fragments de roche [qu'on ramène,] qu'on est sur la tête du banc, qui se prolonge en mer où il y a de vingt-cinq à trente brasses d'eau; si la sonde rapporte des sables rouges on en déduit qu'on est du côté Est du banc; si elle rapporte des coquillages, des algues ou de la vase on jugera qu'on est du côté Ouest vers Gorgisi et Djerba. En naviguant de la pointe du banc vers la terre au Midi, on trouvera à la sonde un pas de profondeur en moins environ par mille jusqu'à ce qu'on soit à cinq milles de terre où l'eau ne dépasse pas un à deux pas de fond inégal. Dans le banc de Palo il n'y a pas d'autre canal pour les galères que celui de l'étang de Zuara [2]; elles peuvent y entrer à marée haute; la mer fait là le flux et le reflux augmentant et diminuant de six en six heures; les eaux sont plus hautes que d'habitude à la pleine lune.

Dans ce chenal, les garbes ont l'habitude de s'échouer et [d'attendre] pour se remettre à flot la montée des eaux. Pour saisir le [bon] moment, ils plantent une pique dans la mer, [au long] de laquelle ils reconnaissent la montée des eaux. Dès qu'ils sentent le navire soulevé, ils naviguent à la perche comme le font les bateliers

(1) Ce banc de Palo qui commence à Groppa d'Asino (Ras El Ktef) pour finir au Giorgise (Zarzis) ou plus exactement au Secco del Giorgise est un banc spécial situé au S. du Banc des Bibans. La carte du Service Hydrographique de la Marine n° 4247 *Tunisie — De Zarzis au Ras Ashdir. Bahiret El Biban*, levée en 1885-1886 sous la direction de HÉRAUD et publiée en 1888, est entièrement consacrée à ces deux bancs qu'elle donne d'une façon très détaillée.

Dans l'Afrique du Nord française les deux lettres arabes *dj* et *z* sont interchangeables dans la prononciation. On dit ainsi Zarzis et Djerdjis. Cette dernière leçon se rapproche du Giorgise de nos auteurs. Semblablement, les Européens d'autrefois écrivent *Gerba*, *le Gerbe*, *Gelves* le nom de Djerba. En Algérie, Djidjelli est appelé *Gigeri* dans tous les documents français du XVIIe siècle. Voir notre étude sur *l'Expédition de Djidjelli* (1664), Paris, 1898, pp. 64. (Extrait de la *Revue Maritime*).

(2) Entre le Ras El Ktef et Zarzis, il y a le long de la côte deux grandes sebkhas, d'abord le lac des Bibans puis un peu plus au N. la Sebkhet El Mèlah. La description du *Stagnone della Dogana* (pêcheries, étroitesse et écueils de l'entrée) assimilent celui-ci au lac des Bibans.

Le chenal qui seul traverse le banc de Palo et mène dans la sebkha de Zouara est très visible sur la carte n° 3604.

au bord des rivières. Les corsaires emploient les caiques [3] pour donner la chasse aux petits vaisseaux.

Pour savoir à quelle distance on se trouve de terre sur ce banc, si l'on est par trente pas de fond on estime être à la tête du banc qui est à quarante milles de terre, et ainsi de suite en diminuant d'un pas par mille, de telle sorte que si l'on se trouve par quinze pas de fond on serait à vingt milles de terre [4].

Banc de Giorgis (M. 30) Douane

Le banc de Giorgisi, à trente milles du Gruppo d'Asino, et à trois milles environ de l'entrée de l'étang de la Douane, se prolonge un peu plus de douze milles en mer avec très peu de fond. N'y peuvent passer que les frégates par un petit chenal du côté de la terre. Les autres gros vaisseaux doivent passer au large. Sur ces douze milles de banc les hommes peuvent cheminer à gué jusqu'à terre. Par grand calme l'extrémité du banc se voit au-dessus de la mer sur une largeur de trois, quatre jusqu'à huit milles, augmentant toujours en allant vers la terre [5]. C'est là le meilleur de tous les bancs de Palo où puissent se sauver les petits navires corsaires chrétiens chassés par l'ennemi.

Région de Giorgisi (M. 10)

La région de Giorgisi (Zarzis) qui à partir de l'extrémité de son banc, au Nord-Ouest, est à dix mille à l'Ouest avec des fonds de vingt pas, forme une crique dite la Ferrera [6] au fond de laquelle se trouve ensuite un banc. Avant d'arriver au banc on trouve une tour avec une maison en ruines. A un peu moins d'un demi-mille, sur la rive, près de cette tour, il y a un grand puits de bonne eau.

Après le Giorgisi commence le canal de Djerba, qui, en s'approchant de la Cantara (El-Cantara) est tellement à sec que l'on ne peut y passer bien que Draut Rais (Dragut Rais), après avoir allégé ses galères, les ait passées de l'autre côté du fond à la force de bras des chiourmes et qu'il ait fait la nique aux galères de Doria qui croyaient l'y tenir renfermé [7].

---

(3) Calque, petite barque à rames, servant de canot aux galères.

(4) Le copiste fait ici une erreur. D'après ce qui précède, si l'on vérifie une profondeur de XV pas, on est à XXV milles de terre..

(5) Le *secco del Giorgisi* qui débute à 3 milles du lac des Bibans et qui s'étend à 12 milles en mer avec très peu de fond est très nettement le banc des Bibans. On peut s'y avancer jusqu'à 8 ou 9 milles de la côte, sans avoir plus de 50 centimètres d'eau, et, en une dizaine d'endroits, la terre émerge à marée basse. Le *canaletto* est marqué *passage des embarcations* sur la carte n° 3604.

(6) Le pays de Zarzis, est actuellement appelé presqu'île des Accara. La Cala Ferrera et la tour qui l'accompagne sont marquées sur la carte de Djerba de 1560 de Gastaldi intitulée : *Disigno dell'Isola de Gerbi*... Elle est située près du Ras Marmor, vers la pointe de la presqu'île des Accara.

(7) Le *canale delle Gerbe* est le détroit qui sépare la péninsule des Accara de l'île de Djerba. *La Cantara* est El Kantara, c'est-à-dire le Pont, endroit ainsi appelé à cause de la chaussée antique qui s'y trouve. Voir, sur le stratagème du fameux corsaire, notre opuscule *Episodes de la carrière tunisienne de Dragut 1550-1551*, Tunis, 1918, p. 20-30. (Extrait de la *Rev. Tun.*).

Tour de la Cantara

La tour de la Cantara, séparée du pays de Giorgisi par un canal large environ de deux corps de galère [8], a une fosse où chargent les navires de mille à mille deux cents salmes. Ils prennent la moitié du chargement et gardent l'autre moitié prête pour le jour du départ [9]. Plus en avant, sur la terre ferme, il y a un pont de pierre dans l'île de Djerba. Il est fait de pierres posées sur le banc dans la mer. Par terre, ce pont est à environ dix milles de la Cantara.

Djerba

De l'île de Djerba, de ses forts, abris, aiguade et autres détails il sera parlé amplement, le moment venu, comme on l'a dit plus haut.

La terre ferme opposée à l'île de Djerba est nommée la Bugarara (Bou Grara) [10] jusqu'au cap du banc de Zarad. Si une tempête de Nord-Est chassait sur ce banc, il y a un lieu de sauvetage pour une douzaine de galères.

Zarad (M. 30)

Zarad [11], à environ trente milles de la tour de la Cantara, est située dans le golfe de Caps (Gabès). C'est un village à quatre milles du rivage qui [donne] son nom au cap et au banc susdit et que l'on peut piller facilement.

Gabès (M. 25)

Gabès, à vingt-cinq milles de Zarad, situé à un tir d'arquebuse du rivage, est le siège d'un sandjak-bey. Il a une rivière où entrent les galiotes. C'est là une ville ouverte, mais pleine d'une grande quantité de gens. Auprès de Gabès est un village nommé Zanut (Ghennouch), et un autre appelé la Metouia, à six milles l'un de l'autre et à la même distance du rivage. Il y a deux autres petits villages [12]. Ceux-ci avec Gabès et tous les autres pourraient être pillés ensemble avec vingt galères, en débarquant à un quart de mille de terre, [les navires] ne pouvant flotter au delà, et à deux milles de Gabès. L'eau se trouve dans une palmeraie voisine de Zanout, en grande abondance, dans le sable, à quatre mille à l'Ouest [13] de Gabès.

---

(8) Les galères ayant environ 5m 50 de large, cela donnerait 11 mètres comme largeur du chenal navigable entre le banc de la presqu'île de Zarzis et celui de Djerba.

(9) La Tour d'El Kantara, située à une dizaine de milles de la chaussée antique qui réunit Djerba au continent, sauf l'interruption de l'Oued El Kebir, est le Bordj Castil El Oued, derrière lequel une anse, à la jonction de l'Oued Souk El Guebli et de l'Oued El Kebir, offrait assez de fond aux navires pour qu'ils puissent y charger des marchandises dans les conditions que décrivent nos auteurs. Pour plus de détails sur la géographie djerbienne et sur les descriptions de l'île au XVIe siècle nous renvoyons à notre ouvrage *L'Exped. esp. de 1560 contre l'île de Djerba*, pp. 75-85.

(10) Bou Ghrara (*ghrara* signifie « sac » en arabe) est le nom du golfe situé entre Djerba et la terre ferme au N.-W. de la presqu'île des Accara. Le sac a deux ouvertures : le canal d'El Kantara et celui d'Agim.

(11) C'est le Zarat actuel. Pour le golfe de Gabès ou Petite Syrte consulter la carte n° 4316 du Service Hydrographique de la Marine — *Méditerranée — Côtes de Tunisie de Sfax au Ras Ashdir*..., 1890.

(12) Sans doute Chenini et Djara.

(13) La côte tunisienne de Gabès au Cap Bon étant alignée du midi au septentrion, le mot de *Ponente* n'a le sens d'W. que sous la réserve de notre note 1 (Egypte).

Banc de Tarfelma (M. 15)

Le banc de Tarfelma[14], à vingt-cinq milles de Gabès, constitue un bon abri pour de nombreux vaisseaux. Quand la mer baisse ou s'assèche on peut faire de l'eau.

Tour rouge (M. 10)

La Tour Rouge[15], à dix milles environ de Tarf el-Ma, a un puits d'eau, mais peu abondant. Entre la Tour rouge et les Friscioli, qui sont deux petits îlots avec des bancs[16], il y a un bon abri que l'on peut dire un port « marcio »[17] avec un grand fond. Son entrée est au Sud-Sud-Ouest. La profondeur est de dix à quinze brasses. Il peut contenir une grosse flotte de galères.

Ilots des Friscioli (M. 25)

Les Friscioli, dans les bancs, à vingt-cinq milles de Tarf el-Ma, constituent un bon ancrage parce qu'il y a partout des bas fonds.

Maccares (M. 20)

Maccaresi ou Machres (Mahares), village habité, à vingt milles des Friscioli, est entouré de murailles anciennes. Il est peu éloigné du rivage, mais les grands bancs le font fort.

Sfax (M. 25)

Sfax[18], à vingt-cinq milles de Maccaresi, est une ville sur le rivage. Elle [peut mettre en ligne] mille cinq cents combattants avec une grande populace. Ses habitants vivent en sécurité à cause des bancs qui ne permettent pas aux galères de s'approcher à plus d'un gros mille. Là commence le chenal des Cherchene.

Tour de la Mendola (M. 8)

La Tour de la Mendola[19], à huit milles de Sfax, est un grand banc. Il y a cependant auprès de terre un chenal par lequel les galères et les garbes peuvent aller jusqu'à la Capolla[20]

Cherchene Ile

L'Ile des Kerkenna est située en face de Sfax et de la Tour de la Capolla à l'Est-Nord-Est[21], avec un canal au milieu d'environ

(14) *Tarf El Ma*. Le nom existe encore; il s'applique à un point situé sur le littoral à 15 milles au N. de Gabès, un peu au S. de l'Oued Akarit. « Tarf El Ma est considéré par les Arabes comme un port pour les petits bâtiments. Ce rivage présente en effet des conditions particulièrement favorables pour le mouillage et l'accostage des embarcations ». (*Instruc. Naut., éd. cit.*, p. 344).

(15) La Tour Rouge, indiquée par Lanfreducci et Bosio à 10 milles au N. de Tarf El Ma, tomberait, en corrigeant 10 par 13, à la vieille tour en ruine appelée *Nadour*, c'est-à-dire signal, sur la carte n° 4316 un peu au S. de la Skhrira. Voir aussi *Instruc. Naut., ibid.*, pp. 342 et 343.

(16) *Li Friscioli* est l'île Kneis. *L'Atlas Catalan, Op. cit.*, p. 108, marque après Gabès (*Capis*) *Casar Romol* et *Iles de Frixols*. La carte n° 4316 semble se souvenir du nom de *Friscioli* quand elle applique à une protubérance de la côte, non loin de l'île Kneis, l'appellation de Ras El Freshat. Cette carte ne porte qu'une île Kneis, mais, auprès d'elle, plusieurs points émergent à marée basse.

(17) *Marcio* veut dire en italien « putride, croupi ». Ce sens ne cadre guère avec la profondeur de l'eau en ce point. Sans doute est-ce là le même mot que le « *.narecio* » dont la signification nous échappe. Voir nos notes relatives à Porto Raïa plus haut et à Porto Farina ci-après.

(18) Sfax a en effet ses approches couvertes par un banc percé d'une passe. Un chenal court entre ce banc côtier et celui des Kerkenna.

(19) *Mendola* pour *mandorla* « amande » est la traduction du mot arabe *El Louza* qui a cette signification. Le cap d'El Louza est à 28 et non à 8 milles au N. de Sfax.

(20) Ras Kapudia.

(21) L'archipel des Kerkenna est à l'E.-N.-E. de Sfax, mais au S. de Ras Kapudia.

vingt milles presque tout plein de bancs. Les galères peuvent cependant passer en dedans[22], en vue des Kerkenna, et surtout par la tête du Travo[23], banc plus grand que les autres, qui sort de la terre ferme entre les Tours de la Mendola et de la Capolla.

Cette île est plus grande que Djerba et doit avoir plus de cinquante milles de tour[24]. A la pointe Sud-Sud-Ouest il y a deux îlots nommés les Cammellere, l'un plus grand que l'autre, où les galères peuvent accoster avec l'éperon à terre[25]. Le marquis de Sainte-Croix[26] débarqua aux Spalmatori (Calfats), monticule sur la plage à huit milles des Cammelleri, au Nord-Est[27].

Ecueils des Cammelleri

Le cap au Nord-Est [des Kerkenna] appelé le Beit[28] donne son nom au banc du Beit, qui fait au Sud-Ouest la tête de Sainte-Patricia[29]. Il y a trois pierres au Nord-Est à vingt-cinq milles des Kerkenna[30]. L'éloignement des Kerkenna est indiqué par la sonde en calculant un mille de distance par brasse de fond. Si la sonde ra-

(22) Entre les îles Kerkenna et le continent.

(23) « La Tête de la Poutre ». Néanmoins, Travo pourrait être la transformation d'un mot arabe. Il y a sur la côte, à 7 ou 8 km. au N. du Ras El Louza, un Ras Bou Tria. *Il Travo* est nettement défini ici comme le banc littoral qui accompagne le rivage entre le cap El Louza et le Ras Kapoudia.

(24) L'île de Djerba est, au contraire, plus vaste que la réunion des quatre îles de l'archipel Kerkennien (petite Kerkenna au S.-W., Grande Kerkenna au N.-E., îles de Roumedia et Gremdi au N. et à l'E.-N.-E.). Mais le banc des Kerkenna, est plus grand que Djerba et le sien. L'isobathe de 5m à l'E. du canal des Kerkenna enferme un espace dont le pourtour mesure 130 milles.

(25) Les *Camellere* ou *Gamelere* sont assimilées dans maint ouvrage d'autrefois à la Petite Kerkenna. Voir par exemple Dapper. — *Description de l'Afrique*, trad. cit., p. 197. Ici Lanfreducci et Bosio veulent parler de deux simples ressauts du banc. Il y a précisément au midi et à l'Ouest de la Petite Kerkenna deux fonds qui émergent de 10 à 20 centimètres et dont on nomme l'extrémité Ras El Besh sur la carte n° 4316.

(26) Le *marchese di Santa Croce* est celui que Cervantes dans *Don Quichotte*, chap. XXXIX appelle « ce foudre de guerre, ce père des soldats, cet heureux et invincible don Alvar de Bazan, marquis de Sainte Croix ».

(27) *Li Spalmatori* veut dire « endroit où l'on nettoie et repeint les carènes des bateaux ». Indiqués comme se trouvant sur la plage à 8 milles au N.-E. des Camellere ou Ras El Besh, ils correspondent à un point quelconque de la côte Sud de la Petite Kerkenna, peut-être au Ras Smoum de la carte n° 4316. *Les Instructions Nautiques*, pp. 325 et 326 signalent cet endroit comme un des cinq points les plus accessibles des Kerkenna et comme pouvant être facilement atteint par les embarcations en suivant à travers le banc le chenal appelé précisément Oued Smoum.

(28) La point extrême N.-E. de l'archipel des Kerkenna est constituée par l'île Roumedia. C'est sur celle-ci ou sur la place nord de la Grande Kerkenna que s'érigeait au Moyen Age une chambre, maison ou tour (*el bit* ou *el beit* en arabe) bien connue de tous les navigateurs, visible de très loin et dont le nom désignait chez les Européens toute la sèche des Kerkenna. Il est possible qu'El Beit soit le Bordj Ferkiak des cartes marines, campé sur le rivage septentrional de la Grande Kerkenna et dont les ruines ont été surmontées d'une balise.

(29) La Tête de Sainte Patricia serait le Ras El Besh de nos cartes marines. Convient-il de rapprocher cette Tête de Sainte Patricia d'une sèche du Patriarche que d'Avezac, *Op. cit.*, p. 86, cite sans y insister d'après de vieux portulans comme se trouvant entre le Ras Kapudia et Sousse, autour des îles Kouriat?

(30) A 25 milles au N.-E. des Kerkenna, il y a trois pierres, disent nos auteurs, c'est-à-dire trois têtes de roche. Effectivement, vers l'E., à une vingtaine de milles, tout au bord du banc, divers points affleurent à marée basse.

mène du sable rouge on juge qu'on est à l'Ouest; si elle ramène des coquillages, on estime qu'on est à l'Est.

Banc du Beit

Le banc du Beit entoure par en dedans et par en dehors du chenal l'île des Kerkenna; on ne peut débarquer ailleurs qu'aux Cammellere, comme on l'a dit. Presque tout le banc du Beit est composé d'algues et de vase. A l'Ouest, à l'extrémité des Kerkenna où est l'îlot, le fond est de roche dure[31]. Cette île est partagée au milieu par un canal d'eau salée, large d'un demi mille, avec un fond très bas. Des petites barques y passent, mais non les chrétiennes à cause de la grande surveillance et des défenses qu'y font les Maures[32]. Il y a quelques autres petits canaux qui partagent l'île en d'autres endroits[33]. Le grand canal court du Nord-Est au Sud-Ouest[34].

L'île toute plate et basse ne possède que la petite colline dite ci-dessus Les Calfats. A l'Est il y a un village[35]; tout le reste de l'île est habité comme Djerba, mais après avoir été pillée il y reste peu de monde[36]. Il peut y avoir de trois à quatre milles âmes. Pour se reconnaître quand on est sorti du canal des Kerkenna il faut que

Tour Capolla (M. 35)

la Tour de la Capolla reste au Nord et le Cap des Kerkenna à l'Est-Nord-Est. Alors vous êtes en dehors du banc.

La Tour Capolla, à trente-cinq milles des Tours de la Mendola ressemble, vue de la mer, à un navire à la voile. Parfois on lui donne la chasse, la terre étant basse. Cette tour est grande et ronde[37], mais n'a pas d'artillerie dessus. En guise de signal [les habitants] de cette côte inhospitalière, ont l'habitude de jeter en l'air une quantité de sable en le lançant avec les mains pour indiquer l'arrivée d'ennemis[38].

Il y a de l'eau, mais loin à terre. Le pays est si rempli et habité

(31) Sable, vase et herbes disent les *Instructions Nautiques* précitées et par endroits, suivant des arêtes étroites qui arrivent presque à fleur d'eau, des couches plus résistantes, probablement calcaires (pp. 323-324).

(32) Le chenal qui sépare la Grande de la Petite Kerkenna.

(33) Les Oueds ou chenaux qui coupent le banc, tels que l'Oued Smoum.

(34) Le canal des Kerkenna, aligné N.-E.-S.-W., qui scinde le banc des Kerkenna du banc côtier tunisien d'en face et permet aux petits navires de passer entre l'archipel et le continent.

(35) Encore aujourd'hui, c'est sur le littoral oriental que sont de préférence concentrés les villages.

(36) Les Kerkenna avaient été saccagées, onze ans plus tôt en juin 1576 par le marquis de Sainte Croix débarqué aux Spalmatori avec 36 galères de Naples et 30 naves. Mais il ne put capturer beaucoup d'indigènes car ceux-ci s'enfuirent sur leurs bateaux par le grand canal que la flotte chrétienne avait négligé de garder (Costo — *Compendio dell'Istoria del Regno di Napoli*..., Venise, 1613, p. 70).

(37) « La Tour Khadija, carrée massive, haute de 28 mètres au-dessus de la mer, signale le Ras Kapudia. On peut l'apercevoir à 15 milles ». (*Instruc. Naut., cit.*, p. 322).

(38) C'est encore aujourd'hui chez les indigènes de l'Afrique du Nord le moyen employé pour signaler au loin la présence de quelque chose dont il faut se méfier.

par des Maures guerriers à pied et à cheval qu'il est impossible de faire de l'eau. A huit milles à l'Ouest se trouve le Cap Scarlat[39].

Africa ville (M. 30)

Africa, ville ruinée par les chrétiens, à trente milles de la Capolla, est un pays de bancs. Bien que l'emplacement soit fort, on ne doit pas en faire état parce qu'il n'y a pas de port sûr ni de bon abri. Les galères peuvent accoster et faire de l'eau sans être inquiétées, la ville étant inhabitée[40]. Il y a, en effet, en dedans et en dehors de la localité de nombreuses citernes dont certaines ont été faites par Dragut Rais et gardent son nom. Comme parfois, du pays environnant, les Maures viennent faire boire leurs bestiaux et, par suite, sont susceptibles d'escarmoucher, il sera bon pour faire l'eau en paix de mettre une garde à la Porte de terre, qui est facile à défendre avec quelques arquebusiers et de placer une sentinelle à l'éperon du front à l'Ouest. A deux milles à l'Ouest on reconstruit un village où il y aura une centaine de Maures, à deux milles du rivage, dans un vallon[41].

Tabulba village (M. 12)

Taburba ou Tabulba (Teboulba) est un village à douze milles d'Africa, situé à un peu moins d'un mille du rivage. C'est un grand village d'environ cinq cents âmes, avec des murailles basses et sans portes. Il n'y a qu'un seul turc, nommé le Caid, qui recueille le kharadj[42].

Iles Conigliere

Vers l'Est, à un mille et demi, il y a deux îlots appelés les Conigliere, îles terreuses, longues et plates[43]. Les grosses galiotes peuvent passer vers le continent. Il y a l'île de Taburba[44] dans le sable de laquelle on trouve une grande quantité d'eau en creusant. Pour piller le village de Tabulba il faudrait débarquer les soldats à cinq milles au large, à cause des bancs entre les îles et Africa.

Monesteri (M. 8)

Monasteri (Monastir) est à huit milles de Taburba. La mer bat ses murailles. Le port sans grand intérêt est vaste, mais plein de

(39) Le Ras Salacta à 13 milles au N. du Ras Kapoudia.

(40) *Affrica* ou *Africa* est le nom que les Européens du Moyen Age donnaient à Mahdia. Occupée par les Espagnols en 1550 elle avait été ruinée et abandonnée par eux en 1554. La valeur de Mahdia comme port est en effet contestable. Voir le plan à grande échelle de la marine française n° 4086 *Tunisie — Côte Est. Mahdia. Ancienne Africa, plan levé en 1833 par* Mahen..., 1885.

(41) Peut-être Hiboune.

(42) Le *Kharadj* est l'impôt foncier.

(43) Les deux *Cunigliere* ou *Conigliere* « les garennes, les îles aux lapins » (*Coniglio* signifie lapin en italien). Les Arabes les appellent les Gouriate et distinguent la Gouria Kebira et la Gouria Seghira (la grande et la petite). Sur les cartes modernes, on a combiné les deux nomenclatures en qualifiant de Kouriate la grande île qui est la plus lointaine et de Conigliera la petite qui est la plus rapprochée de terre.

(44) Cette île de Teboulba n'est sans doute que l'îlot allongé qui double pour ainsi dire la côte à l'Ouest du Ras Dimas.

grands bancs. On peut y amarrer avec difficulté trois ou quatre galères. Le vent à craindre est celui d'Est-Nord-Est. A l'entrée du port il y a un écueil; on peut entrer d'un côté et de l'autre de celui-ci. Du côté du Nord-Est entrent les gros vaisseaux, de l'autre les petits. En vue du port, un peu plus à l'Est, se voient les îles des Conigliere où peuvent se tenir les vaisseaux démâtés[45] en attendant qu'une proie vienne de Monastero et du voisinage.

Les corsaires turcs ont l'habitude de venir là[46] par dévotion pour donner de l'huile aux marabouts, parce qu'il y a une petite mosquée nommée Siti Brali (Sidi Bou Ali) en grande vénération parmi eux, [ce saint] passant pour faire des miracles.

Quatre galères peuvent faire de l'eau au rivage du port.

Le village est entouré de murailles, mais si basses qu'on peut les escalader. Il y a à l'intérieur une construction en forme de château avec des murailles plus hautes, qui fut prise autrefois par André Doria. On le voit encore à ce que toutes les maisons sont jetées à terre[47]. A côté de la porte de ce château il y a une tour dans laquelle habite le Caid, gouverneur de l'endroit, avec un janissaire et trois autres turcs. Y logent les chaouchs qui d'ordinaire passent pour le service du Turc, le Caid étant obligé de les recevoir et de les nourrir, eux et leurs montures.

Le village a trois portes, l'une au Nord, l'autre au Sud avec une rue qui le traverse d'un côté à l'autre. Le Château a une porte nommée la Porte fausse[48].

L'été il n'y reste que peu de gens parce qu'il n'y sont pas très en sûreté. L'hiver il y a d'ordinaire quatre cents âmes. Le pays est tout plein d'oliviers.

L'année dernière [en 1586] cet endroit de Monastero a été pillé par huit brigantins de Trapani guidés par un chrétien qui a été esclave en ce lieu. Ils y pénétrèrent du côté du Nord sur un point où la muraille était en partie ruinée, en se faisant l'échelle avec leurs propres épaules. Depuis lors le mur a été refait en cet endroit. Ils ne prirent pas plus de quarante esclaves, les autres s'étant sauvés dans le

(45) *Disarborati*, c'est-à-dire les mâts couchés sur le pont pour éviter d'être aperçus.

(46) C'est-à-dire à Monastir. La qoubba de Sidi Bou Ali s'arrondit dans le cimetière de Monastir. Sidi Bou Ali passe pour l'ancêtre des habitants de Zaouiet Sousse.

(47) Le château de Monastir fut pris par André Doria avec la cité du même nom en 1540 et au printemps de 1550. C'est dans cette dernière attaque que le *castello* fut particulièrement ruiné par l'artillerie.

(48) « La fausse porte, la poterne » (en arabe, *Bab El Rhedar*). Il y a des Bab El Rhedar dans toutes les citadelles turques de Tunisie. Il faut bien se garder de traduire cette expression par porte du traître ou de la trahison, comme on le fait quelquefois.

Château; ils n'y trouvèrent qu'une petite pièce d'artillerie de bronze, qu'ils jetèrent du haut des murailles.

Entre Tabulba et Monastero il y a un village où les galères ne peuvent entrer ni s'approcher parce qu'il est dans le golfe de Monastero. On pourrait cependant le piller avec des brigantins, ceux-ci pouvant passer par le canal [situé] vers la terre jusqu'à Sfax[49].

Susa ville (M. 12)

Susa Ville (Sousse) [est] une grosse agglomération située sur le rivage de la mer à douze milles de Monastir. C'est un port pour cinquante grosses galères, bien que le fond y soit bas. Il a deux entrées, une au Nord et l'autre au Sud-Est. Celle du Sud-Est est la plus grande; quatre galères peuvent y entrer de front; par l'autre il ne peut entrer qu'une galère à la fois. Dans l'antiquité ce port était tout clos artificiellement et n'avait qu'une entrée; le temps a ruiné le môle et l'a doté de ses deux entrées, de telle sorte que le port souffre aujourd'hui des vents dangereux d'Est-Nord-Est.

La ville a un boulevard[50] en forme de tour attaché aux murailles du Borgo[51], sur lequel sont quatre pièces d'artillerie qui gardent le port : deux de bronze et deux de fer, mais en mauvais état.

Sousse est divisée en château et bourg. Le château est également relié avec les murailles du bourg; il est sur une hauteur aussi élevée que Saint-Ange de Malte, surtout du côté des montagnes. Ce château est formé de murailles antiques, avec trois ou quatre maisons à l'intérieur, où se renferment chaque nuit trente à quarante janissaires, relevés tous les trois mois de Tunis. Le Gouverneur ou Pacha commande jusqu'aux frontières de Sfax. Sfax est sous les ordres du Gouverneur de Tripoli. Il y a dans ce château quatre pièces d'artillerie.

Le bourg est entouré de murailles assez hautes pour être à l'abri de l'escalade. On ne pourrait les escalader qu'au Midi où les murailles sont très basses et ne sont ni gardées ni protégées par l'artillerie du château ou du boulevard du bourg. Celui-ci a quatre grosses tours y compris celle qui garde le port, la seule où il y ait de l'artillerie, comme il a été dit.

Le bourg a deux portes, l'une vers la mer et l'autre vers la montagne. Celle de la mer est défendue par la grosse tour ou boulevard

(49) Seuls, les villages de Kneis ou de Kalbet El Medlouni paraissent répondre à cette indication, grâce à leur position au bord de la mer.

(50) *Baluardo*, ouvrage accolé aux murailles d'une place et débordant sur elles vers l'extérieur. Il y a des *baluardi* de diverses formes. Le Baluardo dont il est question dans ce paragraphe est une tour. « *torrione, o sia baloardo* » lit-on un peu plus bas.

(51) Le *Borgo* est ici la ville proprement dite, close de remparts. Le *Castello* ou château est la Kasba, construite au-dessus du Borgo et accolée à celui-ci.

susdit, mais celle de la montagne peut facilement être brûlée ou détruite parce que l'on peut s'en approcher sans danger. Une fois prise la porte de la montagne, on évitera que les Maures puissent se sauver dans le château; celui-ci a deux portes, l'une donnant vers le bourg et l'autre vers la montagne.

Sousse, comme le Borgo de Malte, est de forme carrée. Elle [est défendue] par quatre cents combattants et compte en tout mille cinq cents âmes. On pourrait facilement la piller avec dix et quinze galères. Elle a beaucoup de puits et de citernes, mais saumâtres; aussi [les gens] portent-ils l'eau chaque jour pour leur usage des fontaines qui sont à l'extérieur.

Il y a d'ordinaire cinquante esclaves chrétiens, que l'on fait coucher la nuit dans des silos destinés à mettre le blé et l'orge et à cacher les marchandises.

Sousse n'a pas de gros vaisseaux à rames, mais elle a parfois quinze à dix-huit brigantins, qu'on appelle frégates. Actuellement il y en a très peu. Entre Sousse et Monastero, loin de Sousse, il y a un bon village à un tir d'arquebuse de la plage, avec quatre cents âmes, que l'on pourrait piller [52], mais les galères ne peuvent approcher, à cause des bancs, à plus d'un demi mille de terre.

Ce lieu de Sousse qui constitue une si belle échelle [53] entre Tunis et Tripoli et qui a un si beau port susceptible d'être facilement rétabli dans son ancienne perfection, pourrait être mieux étudié par quelqu'un à y envoyer. Si l'on trouvait que cet endroit aujourd'hui déchu est facile et propre à fortifier, on pourrait faire quelque projet le concernant, étant donné qu'il est aisé à secourir de Sicile, de Malte et de Sardaigne. Mais d'après le jugement commun et conformément à ce que l'expérience a montré et dont on parlera plus loin en détail, il est plus profitable pour la chrétienté de raser toutes les forteresses que l'on prendra en Barbarie.

Recalia (M. 18)

Recalia (Hergla), village situé à dix-huit milles à l'Ouest de Sousse, est sur une colline élevée auprès du rivage. Il est entouré de murailles. Les galères peuvent accoster à une portée d'arquebuse de terre. [Recalia] renferme quatre à cinq cents âmes, dont cent combattants.

Maometta (M. 12)

Maometta (Hammamet), à douze milles environ de Recalia, est à trente milles de Tunis par terre. C'est un village sur le rivage dans

(52) Il ne peut s'agir ici que de Skanes.

(53) Dans le texte *scala* « échelle ». La *scala* est en langage maritime méditerranéen l'endroit du port où l'on débarque. Par extension, ce terme a fini par désigner le port lui-même. « Echelles du Levant » est donc un synonyme de « Ports du Levant ».

le golfe nommé de la Maometta, golfe formé par le Cap Bon qui en est à trente milles à l'Ouest [54]. Il y a un petit abri entre le village et un banc; mais ceux qui ne connaissent pas bien la côte ne doivent pas se risquer dans les grands bancs et les bas-fonds. Le village est entouré par une muraille à demi ruinée, de telle sorte qu'on peut dire que c'est un village ouvert. Il n'a ni tour ni artillerie. Il aura quatre à cinq cents âmes, dont cent combattants. On peut le piller [en l'attaquant] par le Sud-Ouest où on peut débarquer plus facilement. [Tous les habitants] sont Maures et il n'y a qu'un turc renégat appelé le Caid. C'est un port de charge où l'on fait le commerce des bois servant à fabriquer les navires et les maisons, étant donné qu'il y a tout autour des étendues boisées. C'est un endroit riche. Là commence le bras du Cap Bon, tout couvert de cabanes de Maures, et qui se prolonge au dehors du Golfe de la Maometta.

G. de la Maometta

Calabia (M. 50)

La Calibia (Kelibia), à cinquante milles de la Maometta, sur le bras du Cap Bon est un petit village dévalisé. Il y a un abri formé par le banc et on peut y faire de l'eau pour une grande flotte [55]. Entre la Maometta et la Calibia, il y a un village nommé Nables (Nabeul), à douze milles de la Maometta et à trois milles du rivage. Il y a [encore] deux autres villages. Tout le pays est habité. A la Calibia, le mouillage est très bon sur le cap et le départ très facile.

Cap Bon (M. 20)

Le Cap Bon est à vingt milles de la Calibia, là où finit le golfe de la Maometta. Il y a une grande montagne avec une tour dessus. D'un côté et de l'autre il y a de l'abri, mais peu sûr. Il y a deux îlots, l'un plus grand que l'autre, nommés le Zimbalo et le Zimbalotto, situés à vingt milles du Cap Bon et séparés entre eux par un mille et demi [56].

Zimbalo et Zimba[illegible]

C'est une bonne station pour les galères, en tournant autour des îles selon le vent. Le grand Zimbalo a une crique à l'Ouest où l'on voit un puits maçonné [contenant] de l'eau de source.

Cap Zaffarana (M. 25)

Le Cap Zaffarana (Zafrane) [57], à vingt-cinq milles du Cap Bon, où commence le golfe de Tunis, est une plage découverte. De là on voit les montagnes de plomb [58] qui sont au dessus de Tunis et la Gou-

(54) Le Cap Bon est au N.-E. d'Hammamet. Il en est cependant au Ponent ainsi que nous l'avons expliqué précédemment.

(55) Kélibia a souvent dû à son aiguade de voir débarquer au XVIe siècle des chrétiens pour ravitailler leur flotte en eau potable.

(56) Les deux petites îles de Zembra et Zembretta.

(57) Le cap Zafrane (cap Safran) qui sur les cartes du XVIe siècle marque l'entrée orientale du golfe de Tunis porte aujourd'hui le nom de Ras Fertas (le cap Chauve). Dans les deux cas, le terme répond au fait que cette protubérance est maigrement pourvue de végétation, ce qui laisse à nu le sol jaunâtre.

(58) Il s'agit ici du Djebel Rsas « montagne du plomb ».

lette. Avant d'arriver à la Goulette il y a un banc où l'on peut mouiller et abriter galères et navires les fonds étant bons [59], mais avec les vents de Nord-Nord-Est et d'Est-Nord-Est, [directions] où se trouve leur entrée, on aura de la difficulté.

Goletta (M. 30)

La Goletta (La Goulette) est à trente milles du Cap Zaffarana. On en parlera dans la description de Tunis.

C. Cartagine (M. 3)

Le Cap Carthage est un cap situé au milieu du golfe de Tunis, à trois milles de la Goulette, où l'on voit les ruines de l'antique et superbe Carthage. Il a un banc qui constitue un bon abri pour de nombreux vaisseaux, et une très grande quantité de puits d'eau de source avec de très bonnes eaux. Sur le cap lui-même il y a une tour avec quatre pièces d'artillerie dont on se sert pour empêcher les Chrétiens de faire de l'eau et de mouiller.

Un peu au delà, à quinze milles vers l'Ouest, il y a une rivière qui coule toujours, été comme hiver [60]; le fonds étant bas les navires n'y entrent pas. Il faut faire l'eau avec des petits vaisseaux, les galères ne pouvant accoster. Au cap susdit commencent les bancs de Carthage, très bas-fonds qui se prolongent jusqu'à deux milles de Porto Farina.

P. Farina (M. 25)

Porto Farina, à 25 milles de Carthage et trente de la Goulette, est un port grand et « mareccio » [61], bon pour une grande flotte. Il est de forme ronde avec un bras de terre qui le ceint comme celui de Messine. Son entrée est à l'Est; grâce à un banc de sable blanc situé en face de son entrée, le port est également à l'abri des vents d'Est-Sud-Est qui le traversent. On peut y entrer librement parce qu'il n'y a aucune défense. Il n'y a qu'une seule tour sur la montagne, sans artillerie, ni plateforme apte à en recevoir. Il y a abondance d'eau dans le sable et dans des puits.

A cinq milles au Nord-Est se trouve le Cap de Porto Farina nommé Garmelcha (Rhar el-Melah) [62] et par d'autres Ras Zibibo (Zebib) [63].

(59) Sans doute, le mouillage de Sidi Rais.

(60) La Medjerda.

(61) Nous avons déjà vu précédemment l'expression de *porto marecio* (Porto Raïa) et de *porto marcio* (fosse des Kneis). Ici, nos auteurs ortographient *porto mareccio*, sans que la signification en soit plus claire. Le mot ne se rencontre pas dans les dictionnaires de langue italienne ni dans ceux de termes de marine. Dans les trois cas qui nous occupent, il est accolé au mot *porto* comme un adjectif à un substantif. Pour Porto Raïa une lacune probable de la copie ne permet guère d'éclairer le sens du vocable par le contexte. En ce qui concerne la baie des Kneis comme le lac de Porto Farina, quand nos auteurs les appellent *porto marcio* ou *mareccio*, ils veulent exprimer une qualité, mais on ne voit pas très bien laquelle. *Marecio* venant de *mare* « mer », le mot est peut-être tout simplement à traduire par « marin » ou « maritime ».

(62) Le cap de Porto Farina est le Ras Sidi Ali El Mekki que les cartes françaises marines appellent cap Farina. (Voir la carte n° 4315 — *Méditerranée — Côtes de Tunisie — De Tunis à Sfax*). Rhar El Melah « la grotte du sel » est le nom arabe.

(63) Le Ras Zebib est différent du Ras Sidi El Mekki et se trouve un peu plus au N.-W.

Il y a deux îlots bas et plats qu'on ne voit que lorsqu'on est dessus. Ils sont à deux milles de terre et rapprochés l'un de l'autre. Leur tour à tous les deux est d'un mille. On les nomme les Chelbi et l'Ile plane [64]. Entre eux et la terre ferme le fond est très bon; les galères peuvent passer en dedans. Là finit le golfe de Tunis qui va depuis le Cap Bon jusqu'au Cap Farina, soit quatre-vingts milles. Les Chelbi sont à soixante milles au Nord-Est du Cap Farina. Ce sont trois îlots bas, lieu dangereux à cause des corsaires [qui s'y mettent aux aguets].

C. Zibibo ou Garmelcha

La côte de Raselmelcha commence au Cap Farina et va jusqu'au Cap de Bizerte, soit vingt milles. Elle a au milieu un îlot en forme de navire, mais élevé, que les uns nomment le Galletto et les autres le Pilao [65]; il est à dix milles de Porto Farina. On peut passer en dedans avec les galères, car il est à un peu plus d'un mille de terre. Il y a sur cette côte de Raselmelcha deux villages clos de murs en pisé, à deux ou trois milles du rivage, que l'on peut facilement piller [66].

Côte Raselmelcha

Le Cap de Bizerte à vingt milles à l'Est de Porto Farina, a une tour sans artillerie, mais qui a toujours des hommes de garde à l'intérieur. C'est une plage découverte.

C. de Bizerte

Bizerte, ville située sur le rivage, est à trente milles de Porto Farina. Elle a une grosse rivière qui lui fait un port où entrent les galères et les galiotes. Parfois la rivière charrie du sable qui s'arrête d'habitude contre une muraille sous l'eau en travers de l'entrée de la rivière sous le château; ce sable augmente dans de telles proportions qu'il est parfois nécessaire de décharger les vaisseaux, même s'ils sont petits, pour les faire entrer dans la rivière. Celle-ci passe dans la ville et forme un îlot à l'Ouest, également habité par des marins. En suivant la rivière plus haut on entre dans un immense étang, qui doit avoir trente milles de tour et qui a, à l'intérieur, un grand îlot qui peut avoir deux milles de circonférence [67].

Bizerte ville (M. 30)

Il y a des habitations de l'un et de l'autre côté de la rivière; dans

(64) L'Ile Plane est le prolongement en mer du ras Sidi Ali El Mekki. *Li Chelbi* sont les deux îles Cani juste au N. du Ras Zebib. Le mot arabe *Kelb* qu'on écrit en italien *Chelb* signifie chien (en italien *cane*, au pluriel *cani*). Ayant confondu le Ras Sidi Ali El Mekki et le ras Zebib, nos auteurs mettent l'une à côté des autres l'Ile Plane et les deux îles Cani.

(65) C'est l'île Pilau, haute de 115m et située à un mille du rivage. Elle a l'apparence d'une botte.

(66) Pour identifier ces deux villages nous avons le choix entre Rafraf, Ras El Djebel et Métline.

(67) Nos auteurs confondent ici le lac de Bizerte et le lac Ichkeul situé plus en arrière dans les terres. C'est dans le second que se trouve l'île-montagne appelée précisément Djebel Ichkeul.

l'îlot que cette rivière forme, comme il a été dit, il y a du côté de l'Ouest un château de forme carrée placé sur la rive du fleuve et de la plage, assez haute, mais plate. Il contient une très bonne artillerie et une grosse garde de turcs. Il y a un autre fort bâti en forme d'étoile à cinq branches sur une montagne, également à l'Ouest, qui commande toute la ville avec une très bonne artillerie. Il est grand comme St-Elme de Malte et est détaché des murailles de Bizerte à une portée d'arquebuse. Il a été bâti il y a quelques années par le Caid Ferrat sur l'ordre de l'Ucciali (Euldj Alì).

Du côté de l'Ouest, en dehors, il y a un banc pour abriter les navires, mais cet abri n'est pas trop sûr.

Bizerte, ses châteaux et son île comptent environ cinq mille âmes. Elle possède huit gros vaisseaux à rames dont le capitaine est Illes Rais (Younes Raïs), turc de nation. Les autres rais sont Agi Bali (Hadj Bala), le Caid Sayn (Hossein) et d'autres. Bizerte arme en outre de nombreux brigantins. Tout ce pays est important et abondant en fruits.

Avec vingt-cinq galères, de nuit, sans débarquer de l'artillerie, on pourrait y pratiquer un bon coup de main en débarquant du côté du banc et en arrivant de nuit à l'île par le passage que connaissent les Maures et où l'on franchit la rivière à gué. On prendrait au moins cinq cents âmes.

A l'intérieur de l'étang, à six milles de Bizerte à l'Est, il y a un bon village de Maures fermé par ses maisons elles-mêmes[68].

On trouve deux écueils nommés les deux Fratelli à trente milles de Bizerte, en mer, sans aucun abri. La côte de Bizerte a un bon fond et les galères peuvent voguer avec la pelle des rames à toucher la terre.

Cap Negro (M. 50)

Le Cap Negro, à cinquante milles de Bizerte, a un abri pour les petits navires. Il y a un ruisseau à l'Est avec peu d'eau. On y voit souvent des tentes d'Arabes. Les Français de la Compagnie du corail[69] y avaient construit une tour pour la commodité de la pêche du corail, mais elle fut rasée par les Turcs de Tunis. Sous [le cap]

(68) Menzel Abderrahmane.

(69) Les Lencio, ou Lencha, dont les auteurs parlent plus loin et qui avaient fondé la Compagnie du corail, étaient originaires de Morsiglia (Cap Corse). D'après Piccioni, *Histoire du Cap Corse*, Paris, 1929, Thomas Lencio obtint en 1553 des Turcs d'Alger la permission de pêcher du corail et de le transporter en France. Il s'associa pour cela avec son cousin Antoine Lencio, celui dont parlent nos auteurs. En 1560 le sultan Selim III donna à Thomas l'autorisation d'établir des comptoirs en Barbarie : c'est alors que le Cap-Corsin fonda, avec le concours de négociants marseillais le Bastion de France. Quand il mourut en 1568, son cousin Antoine le remplaça et réussit à étendre encore ses affaires déjà très prospères. Eu deuxième consul de Marseille en 1568. Antoine se fit tuer en essayant de reprendre l'hôtel de ville aux partisans de la Ligue. Voir au sujet des Lencio, Masson, *Les Compagnies du corail*, Marseille, mcmviii. D'après lui, Antoine était non pas cousin, mais frère de Thomas.

Au témoignage de Lanfreducci et Bosio, la Compagnie avait en 1587 en Barbarie, dans les pays dépendant d'Alger, les trois postes de la Calle, du Bastion et du cap Rosa. Elle s'était moins bien entendue avec les Turcs de Tunis puisque ceux-ci, peut-être poussés par les Génois de Tabarca, avaient rasé le bordj qu'elle avait établi au cap Negro. Un peu plus à l'Est, dans l'anse de Sidi Mechri, on voit les restes d'un autre bordj dont aucun document ne parle mais qui avait évidemment la même destination que les précédents.

Guardia de Bizerte, à six milles à l'Ouest, il y a une rivière toute d'eau salée parce qu'elle traverse un étang salé[70].

Tabarca (M. 40)

Tabarca, à quarante milles du Cap Negro, forme un golfe d'environ quarante-cinq milles depuis le Cap Negro jusqu'à l'autre cap de Tabarca.

A un demi-mille en mer en face de Tabarca se trouve un écueil[71] sur lequel est la forteresse de Tabarca. On peut passer à gué de la terre à la forteresse de Tabarca, qui est un peu plus grande que St-Ange de Malte et très forte ne pouvant être battue [par l'artillerie] d'aucun côté. Dans ce fort sont des chrétiens génois de la maison Lomellini[72], qui paient un tribut au Pacha de Tunis pour pouvoir pêcher le corail. Les naves mouillent du côté de l'Est entre la forteresse c'est-à-dire l'île et la terre ferme; les petits vaisseaux restent à l'Ouest; ils sont à l'abri par tous les vents de Nord-Nord-Ouest et aussi de Nord-Est. Comme les Turcs leur ont à nouveau interdit de pêcher, ils n'y laissent pas accoster les navires turcs.

L'île de la Galite, à quarante milles au large, en face de la forteresse de Tabarca au Nord, a vingt milles de tour[73]. Il y a un port sûr par tous les temps pour soixante galères. Au Sud on trouve des eaux excellentes partout, qui descendent des montagnes. Elle n'est pas à plus de soixante milles du Cap Tavolara de Sardaigne. L'île

(70) Le cap Guardia terminait à l'Ouest le golfe de Bizerte. Il n'y a là aucune rivière. Ce renseignement est puisé par nos auteurs dans les cartes de l'époque qui indiquent faussement après le cap terminal du golfe de Bizerte une rivière sortant d'une *Sisar Palus*. Voir plus haut notre description des plans de Tunis et la planche VII.

(71) Sans être très vaste, l'île de Tabarca est mieux qu'un écueil.

(72) L'installation des Lomellini à l'île de Tabarca date de la période de la prédominance espagnole en Tunisie (1535-1550). D'Avezac, *Op. cit.*, p. 94, et avec lui, divers auteurs, attribuent, nous ne savons sur quel fondement, la présence des Lomellini en cet endroit à un don de Kheireddine Barberousse ou de Mouley Hassen en récompense d'une intromission en faveur de la libération de Dragut en 1544. Légende analogue à celle qui met en cause à propos de cet événement la femme de Jeannetin Doria et dont nous avons parlé à la Section III de notre préface. Quoi qu'il en soit, les Lomellini conservèrent l'île deux siècles jusqu'en 1741, année où elle fut prise par Younes, fils d'Ali Pacha. Cette famille génoise avait fini par joindre à son nom celui de Tabarca. Nous possédons une estampe de la fin du XVIIIe siècle, gravure d'un tableau de J.-C. Procaccino, dédiée à la duchesse Camille Litta « née comtesse Lomellini Tabarca ». Sur la compagnie génoise du corail, voir Francesco Pometta — *L'isola di Tabarca e le peschiere di corallo nel mare circonstante. — Atti della Soc. Ligure di Storia Patria*, t. XIII, 1884, Gênes, pp. 1005-1044.

(73) La Galite a 3 milles de large sur 1 mille de long. C'est un bon mouillage. Les chèvres sauvages y sont de couleur fauve sans tache, alors que la chèvre d'Afrique est noire.

est inhabitée; elle a des montagnes très hautes, pleines de chèvres et d'autres animaux sauvages. Le fond est bon partout. Il y a deux petites îles à l'Ouest [74], si rapprochées l'une de l'autre qu'on peut difficilement passer une galère entre les deux.

En terre ferme, sous Tabarca, à la plage, se trouvent quelques vieilles maisons habitées par douze ou quinze janissaires sous la protection de Tabarca.

E. — Algérie

Massacares (La Calle), à trente milles de Tabarca, est un petit abri pour les barques qui pêchent le corail. Par tous les temps on pourrait y mettre en sûreté quatre brigantins. Il y a une tour avec cinq émerillons [1] et douze soldats français aux ordres d'un certain Antoine Lancio [2], habitant à Marseille, corse, député de la Compagnie des corailleurs qui ont obtenu du Grand Turc, moyennant un certain tribut, l'entreprise de la pêche du corail.

Le Bastion de France, à trois milles de Massacares, est une plage où l'on tire à terre les barques des corailleurs. Celles-ci sont au nombre de cinquante. Il y a une forteresse [3] avec soixante soldats et environ trois cents autres hommes chrétiens. On y reçoit secrètement les esclaves en fuite.

Cap de Rosa

Le Cap de Rosa, à douze milles du Bastion de France, a une autre forteresse appartenant à Antoine de Lencio avec des français et quelques maisons autour de la tour pour l'usage des corailleurs, avec quelques puits d'eau. On n'y reçoit pas les navires chrétiens. Là commence le golfe [qui va] jusqu'au cap de Bône à l'Ouest, golfe qui de cap en cap [a une étendue] de vingt-cinq milles.

Bône ville (M. 25)

Bône, ville à vingt-cinq milles du Cap de Rosa, n'a pas de port. Lorsque les vaisseaux voient le mauvais temps de Nord-Nord-Est et d'Est-Nord-Est ils vont derrière le cap au Nord de Bône, où six ou sept galères sont en sécurité, le fond étant bon avec cinq pas d'eau.

La ville est toute entourée de murailles ne pouvant être escaladées. De forme carrée, elle a quatre boulevards qui la flanquent. Elle n'a

(74) Les deux Galitons.

(1) Emerillon, pièce d'artillerie un peu plus grande que le fauconneau.

(2) Voir plus haut note 69.

(3) On en voit encore les restes au bord de la mer.

des fossés que du côté de la terre. A l'Ouest, sur une montagne qui domine la ville, à une portée de canon, existe une forteresse bâtie à la moderne avec une bonne artillerie et soixante turcs en garnison. A Bône où commence la souveraineté d'Alger, il y a quarante janissaires de cette ville, deux cent cinquante cavaliers Maures braves, et environ trois mille âmes. Mais vu le grand nombre et le secours des Maures voisins qu'elle peut recevoir immédiatement, [vu] la difficulté du débarquement et la bonne enceinte de murailles précitée, il faudrait une flotte royale [4] pour la prendre.

Il y a à l'Est, à environ un mille, une rivière dans laquelle peuvent entrer les brigantins [5]. Là ont l'habitude d'hiverner trois ou quatre galiotes à l'abri d'un banc qui est derrière la forteresse du château qui bat de l'Ouest le rivage.

Bône a une porte à l'Ouest, une autre vers le rivage où l'on construit des vaisseaux tels que garbes et autres. Une autre porte est vers le banc au Nord et l'autre au Sud, [par laquelle on] va vers Tunis et Bizerte.

Cap Mambra (M. 30)

Le Cap Mabra, à trente milles de Bône possède à l'Est un abri pour trente gros vaisseaux par tous les temps, grâce à un banc au bout de la pointe. En tenant cette pointe au Nord, quinze galères seront à l'abri par tous les temps.

Cucares (M. 25)

Cucares, îlot à vingt-cinq milles du Cap Mabra. Il faut passer à vingt-cinq milles au large de la terre à cause des grands bancs et des bas fonds. Lorsque l'îlot reste au Sud on peut appuyer vers la terre où se trouve une petite montagne rouge.

Port Arap (M. 12)

Le Port de Arap, bon par tous les temps pour sept ou huit galères et où le vent dangereux est le Nord-Nord-Est, est à environ douze milles de Cucares.

Cap de Fer (M. 25)

Le Cap de Fer est à vingt-cinq milles du Port de Arap [6]. Il faut

(4) C'est-à-dire une expédition de grande envergure, telle que peut seule la préparer un roi. Bône n'est pas un très bon port naturel. Les *Instructions Nautiques*, *éd. cit.*, p. 243, recommandent par mauvais temps d'aller mouiller au Fort Génois un peu au Nord, plutôt que d'essayer d'entrer à Bône.

(5) La Seybouse.

(6) De Bône au cap de Fer nos auteurs comptent 92 milles, à savoir 30 de Bône au cap Mabra, 25 de ce cap à Cucares, 12 de là à Porto di Arap, 25 de ce port au cap de Fer. Or il n'y a en réalité de Bône au cap de Fer que 92 milles, ce qui rend bien difficile l'identification du cap Mabra ou Mambra, de l'îlot de Cucares et de Porto di Arap dont les noms ne se retrouvent plus dans la toponymie actuelle. L'îlot de Cucares ne peut être que l'îlot de Takouch à 24 milles et demi de Bône et à 7,500 du cap de Fer. Les noms de Mabra, Entrecuxus Portus, Petra Arabi et Ferraum Caput se lisent encore dans une carte de SANSON D'ABBEVILLE de 1655. *Partie de la Coste de Barbarie en Afrique où sont les Royaumes de Tunis et Tripoli et pays circonvoisins*... Faute de renseignements directs sur cette partie de la côte, Sanson d'Abbeville et avant lui Lanfreducci et Bosio se sont contentés d'y distribuer des noms empruntés aux vieux por-

passer au large à cause des grands bancs qui sont de toutes parts. En mettant le cap à l'Ouest, on peut naviguer trente milles au Sud où l'on trouve le golfe de Storio (Stora).

Le Golfe de Stora, excellent port pour n'importe quelle grande flotte, a trente milles de tour. Il commence au Cap de Fer et finit au Cap Bugioronia (Bougaroune). A terre, il y a une très bonne aiguade, tant fontaines que puits et eaux vives et bonnes. On fait l'eau sans difficulté et sans être inquiété en rien. A sept milles à l'intérieur il y a un village nommé la Forfoglietta où sont toutes les mines d'or, d'argent et de toutes sortes de métaux [7].

Collo (M. 50)

Collo, à cinquante milles environ du Cap de Fer, passé le Golfe de Stora, d'où il est à vingt milles [8], est un village en plaine ouverte avec une seule tour au rivage, qui commande la mer. Il peut y avoir mille âmes. Dix ou douze galères peuvent faire de l'eau sous le village étant donné qu'il n'y a ni forteresse ni aucun empêchement.

Il s'opère dans ce lieu de Collo un grand trafic de cuirs et de cires; on y commerce avec Constantine, très grosse ville riche à trois journées dans la montagne [9]. [On peut faire un coup de main sur Collo] avec dix galères en en débarquant cinq à la crique et cinq au port. Celui-ci est très bon avec une rivière qui pénètre sous le sable en mer au Sud du village. Sept galères peuvent rester en sécurité dans ce port malgré le vent dangereux de Nord-Nord-Est. Les galères devront débarquer en même temps et tomber sur les Maures, mais dès la prise faite il convient de se rembarquer immédiatement à cause de l'aide qu'ils peuvent recevoir des environs de Constantine.

Cap de Bugioronia (M. 20)

Le Cap de Bugioronia (Bougaroune), à vingt-cinq milles de Collo, est une montagne haute, inhabitée, couverte de grands bois dont on tire une grande quantité de mâts et d'antennes de galères sans empêchement.

---

tulans. Notons que dans ceux-ci il est question d'une « Pierre de l'Arabe » et non d'un « Port de l'Arabe ».

L'Atlas Catalan de 1375 nous offre de Bône à Stora l'énumération suivante : « *Bona, Port Entrecux, Petra de l'Alarb, Golf de Stora...* » La leçon *Entrecux* est assez rapprochée comme prononciation du mot Takouch.

(7) Il s'agit des mines de Filfila. Entre autres produits, on en tire des pyrites qu'un informateur indigène a très bien pu jadis prendre pour des minerais d'or et d'argent à cause de leur coloration dorée.

(8) Si l'on considère que le golfe de Stora va du cap de Fer au cap Bougaroune, Collo se trouve sur ce golfe puisqu'il est bâti à l'E. du cap Bougaroune. Lanfreducci et Bosio ont en tout cas voulu dire que Collo était à 20 milles de Stora.

(9) On voit par ce passage qu'à cette époque Collo était le port de Constantine et jouait le rôle que remplit à notre époque Philippeville.

Gigeri (M. 20)

Gigeri ou Ciciri (Gigelli) à vingt milles du Cap Bougaroune, est une localité entourée de très belles murailles, habitée autrefois par les chrétiens. La moitié de l'agglomération s'avance dans la mer, le reste est sur la terre ferme. Il y a des grands bancs et des bas fonds. Les galères ne peuvent accoster, mais plus à l'Ouest, à trois milles du Cap, elles peuvent mettre l'éperon à terre. Il y a sur le rivage un bastion avec de l'artillerie, mais en mauvais état. Gigelli compte environ sept cents âmes, parmi lesquelles beaucoup de marchands juifs riches. Pour piller ce lieu deux pièces d'artillerie seraient nécessaires pour pratiquer la brèche; affaire difficile et dangereuse à cause du secours important qui viendrait des Arabes qui vivent sous les tentes dans ces campagnes. Il y a un abri sous un petit écueil pour les brigantins et les galiotes de dix-huit bancs et il faut mouiller à un mille de terre [10]. En ce lieu, on fait le commerce des singes.

Iles de Cavalli et Balafre (M. 40)

Les Iles des Cavalli et Balafre [11], à quarante milles de Gigelli, sont trois îles habitées par les Maures, sans forteresse, avec une grande quantité de bestiaux. On pourrait les piller facilement et avec commodité, n'ayant plus à craindre le danger de voir accourir des secours de cavalerie comme sur la terre ferme. Celle qui est le plus à l'Ouest est la Balafre, plus grande et plus habitée. Entre les îles et la terre ferme se trouve un canal de dix milles. Les galères peuvent y passer. Il n'y a aucun port et toute la côte jusqu'à Bougie s'étend sans bancs et avec des bons fonds.

Bugia (M. 30)

Bugia (Bougie), à trente milles des Balafle, est le meilleur port de toute cette côte, c'est-à-dire depuis Bizerte jusqu'au détroit de Gibraltar [12]. Son entrée est à l'Est-Nord-Est et il peut contenir une grosse flotte. Il est de forme ronde, et ceint de montagnes élevées. La ville est située sur une montagne; aussi elle ne peut inquiéter les vaisseaux chrétiens qui entrent dans le port, bien qu'elle ne soit pas à plus d'un demi-mille, car l'artillerie ne peut faire d'effet et battre en tirant de haut en bas. Elle a environ deux mille cinq cents âmes. Elle a été fortifiée autrefois par les chrétiens qui la prirent; c'est une entreprise difficile et peu utile.

---

(10) On trouvera une description et des plans de Gigeri dans notre *Expédition de Djidjelli, 1664*, déjà citée.

(11) Au cap Cavallo, on remarque en mer les îles du Grand et du Petit Cavallo. Le nom de Balafre ou Balafle habituel aux anciens portulans, s'explique parce que dans le voisinage se détache de la terre la petite presqu'île de Bel Afia ou Bou El Afia. En 1550, le corsaire Moret y avait surpris et razzié des coralliteurs indigènes. (Voir notre opuscule *Episodes de la Carrière tunisienne de Dragut*, 1550-1551. Tunis, 1918, p. 8).

(12) Même jugement dans les *Instructions Nautiques*, éd. cit., p. 289. Bougie resta espagnole de 1510 à 1555.

Tedelis (M. 30)

Tadelis ou Delles (Dellys), à trente milles de Bougie, est une très bonne ville, habitée et riche, éloignée d'Alger de soixante milles. Elle n'a aucun port. Toute la côte depuis Bougie jusque là est très dangereuse à cause des bancs et des bas-fonds qui s'avancent si loin dans la mer qu'il faut passer au large en vue de la terre.

Cap Matafus (M. 40)

Le Cap Matafus (Matifou), à quarante milles de Dellys, est formé par une plage excessivement mauvaise. Il y a une île à sept milles à l'Est où, par tempête, on pourrait mettre en sécurité une seule galère. Il n'y a aucun abri sous ce cap.

Algieri (M. 10)

Algieri (Alger) est à dix milles du Cap Matifou. Comme il a été dit au début, il sera parlé plus loin de sa ville, de ses forteresses, de son port et de sa situation.

Cercelis (M. 50)

Cercelis (Cherchell), à cinquante milles à l'Ouest d'Alger, a un bon port pour cinq galères, avec une forteresse très bien fournie d'hommes et d'artillerie.

Le total en milles de toute cette côte depuis Damiette jusqu'à Cherchell est de 2648 milles environ.

II

DISSERTATIONS SUR LES PLACES FORTES

1° Notice sur Tripoli [1]

Tripoli de Barbarie est une ville située sur le rivage, en face de Malte, dont elle est séparée par un canal de deux cent vingt milles [2]. Après avoir été prise, elle fut munie par Dragut Rais et les autres qui la gouvernèrent [3] de cinq boulevards, comme on les voit dans le dessin et plan [4]. Ce dessin ayant été fait et noté avec grand soin avec tous les endroits où l'on pourra mettre les batteries, débarquer l'armée et autres détails, nous ne nous attarderons pas à faire d'autre description [de la ville], nous en remettant au dessin. Nous donnerons cependant quelques détails, que le dessin ne peut montrer, et que nous avons appris d'après les renseignements que nous ont donnés des personnes expérimentées [5].

Tripoli a un port dont le vent dangereux est le Nord-Nord-Est, mais abrité par une ligne d'écueils, qui se replient vers la ville en forme d'arc, et par une bande de bancs, ou bas-fonds, reliée auxdits écueils avec fond de sept palmes d'eau. Comme on le voit dans le dessin, ils constituent un bon abri contre le dit vent dangereux.

Sur le premier écueil qui sort de terre et où l'on peut aller à pied à gué est placée une tour nommée le Castelleggio, portant trois ou quatre pièces d'artillerie. Entre ce premier écueil du Castelleggio et les autres consécutifs est la petite entrée du port, par laquelle peuvent pénétrer les grosses galiotes, mais quand il fait mauvais

---

(1) Comme nous l'avons expliqué dans notre préface, cette notice était accompagnée du plan Lafréry, que nous reproduisons ici (planche V).

(2) Un peu plus, 255 milles, d'après une légende de la carte de Malte (n° 55 du recueil Lafréry, de la Sorbonne). Cette carte est signée *Ant. Lafreri — Romae — Anno 1565.*

(3) Tripoli enlevé aux musulmans par Pedro Navarro en 1510, donné par Charles Quint en 1530 aux chevaliers de Saint Jean de Jérusalem en même temps que l'île de Malte, fut repris à l'Ordre de ce nom en 1551 par Sinane Pacha aidé de Dragut. Depuis cette date jusqu'à celle de notre Mémoire, la ville fut gouvernée successivement par Mourad Aga puis par Dragut jusqu'en 1565. Tué au siège de Malte, Dragut compta parmi ses successeurs Euldj Ali et Jafer pacha. Entre ce dernier et Hassan Aga, le père Herrera, *op. cit.*, place Ramdane Pacha et Mustapha Pacha.
Sur les fortifications de Tripoli au XVI° siècle, voir l'étude d'Aurigemma, citée dans notre préface. Deux inscriptions turques de 975 Hég. (1567-68) et de 989 Hég. (1581-82) attestent les travaux accomplis l'une par Euldj Ali et l'autre par Jafer Pacha pour améliorer la défense de la ville.

(4) La conjonction *et* a ici la valeur de *ou*. Il s'agit d'un seul et même document, celui constitué par le plan Lafréry. Voir planche V.

(5) D'après le plan Bertelli. Voir planche I.

temps elles ne se risquent pas à entrer par là; elles vont par la grande entrée qui est à l'Est entre la Tour de l'Eau et le dernier écueil. Après le Castelleggio, un môle continue vers la ville et s'étend en mer vers le Nord-Est comme un bras; il forme un port très sûr pour dix galères. Dans le reste du port et surtout dans le bas fond peuvent rester de nombreux petits vaisseaux, mais avec des bons câbles parce que, par forte tempête, les écueils sont franchis par la mer qui passe par dessus. Les grosses naves ne peuvent entrer. Il faut qu'elles mouillent à la pointe de la tour de l'Eau et du dernier écueil, comme l'indique le dessin.

Dans le Château il y a une plate forme avec de l'artillerie, mais dont les roues et les affûts sont en mauvais état; il n'y a pas plus de deux bombardiers. En temps ordinaire, il ne reste pas dans ce château plus de quarante turcs, en majeure partie vieux et estropiés.

La ville de Tripoli compte six mille âmes, en majeure partie femmes, enfants, juifs et nègres en grand nombre. Les gens aptes à combattre sont des Maures et des Turcs ensemble, qui ne dépasseront pas le chiffre de huit cents en tout. Les Turcs sont armés, pour le plus grand nombre, d'arquebuses, les autres d'arcs en plus des cimeterres, mais les Maures n'ont d'autres armes que des javelots. Les Turcs montent la garde dans le Château la nuit et dans les boulevards principaux. Dans le reste de la ville, la garde est faite par des Maures placés avec peu de soin et encore moins de vigilance et qui poussent des cris.

Le fossé qui entoure la ville est comblé en certains endroits et peu profond ailleurs. Les murailles sont hautes et hors d'escalade, mais elles sont vieilles et [bâties] en mauvais matériaux. Il n'y a pas de muraille au dessus du fossé dans la partie entre la ville et le Château. Tous les boulevards sont faibles et sans très grande importance.

Les eaux de la ville consistent en quelques puits saumâtres [6], mais on porte la bonne eau de l'extérieur d'un lieu nommé la Mescia (Menchia), à un demi-mille vers l'Est du côté du marabout. C'est de l'eau qui sourd et que l'on puise dans le sable.

Autour de la ville, dans les jardins qui sont en très grand nombre, il y a une grande quantité d'eaux, de jabias (bassins) et citernes; il y a abondance de grenadiers et de figuiers. On récolte très peu de

(6) Un de ceux-ci était dans le fossé du Château ainsi que nous le révèle le plan Lafréry. Il existe encore. Voir plan de l'éperon S.-E. du château et du fort situé plus au S.-E. et appelé Dar El Baroud. (AURIGEMMA, *op. cit.*, p. 240).

froment; on l'apporte de Zanzoura (Zanzour), Misurata et des autres lieux voisins.

Le trafic de Tripoli consiste en huile qui lui vient en grande abondance du Garigliano ou Carian (Gharian), grand village à la montagne à soixante milles au Sud-Est. Il consiste aussi en laines, cuirs, nègres, barracans, beurres, et autres choses barbaresques. La viande dont ils usent est en majeure partie du mouton, de la viande de chameau et rarement de la viande de vache. Il y a quelques marchands juifs et maures qui font venir des marchandises d'Alexandrie, soit tapis, lins, épices, riz. Quelques chrétiens, vassaux des Vénitiens, y trafiquent avec Zanthe, Céphalonie, Corfou [7] et autres parties du Levant avec des petites saettias [8].

Le dernier gouverneur de Tripoli était Asanaga (Hassan Agha) qui aurait été aujourd'hui rappelé dans le Levant.

Pour assurer le résultat de cette entreprise contre Tripoli, il faudra la faire avec cent galères et cent saettias, et vingt mille hommes environ, du milieu d'août jusqu'à la fin de septembre, époque durant laquelle il sera impossible à la flotte turque de venir l'entraver. Ce n'est pas une entreprise qui doive retenir la flotte plus de vingt ou vingt cinq jours, étant donné qu'il y a très peu de gens à combattre. [La ville] est faible en fortifications, avec peu de munitions, et l'artillerie en mauvais état. Il faudra un grand matériel : sable, palmes et autres bois pour remplir les fossés. De cette sorte, quelque diligence que fasse le Turc, il ne pourrait faire arriver sa flotte avant la mi-octobre ou le début de novembre, c'est-à-dire pas avant que l'affaire ne soit terminée et la flotte chrétienne partie, en laissant Tripoli rasée, comme il paraît opportun pour le bénéfice de la Chrétienté, ainsi qu'on le dit dans le discours qui concerne plus particulièrement Alger.

Certaines personnes, parmi lesquelles M. Louis David, s'offrent avec une escadre de vingt galères et une dizaine de frégates qui pourraient débarquer mille cinq cents soldats et azebs [9] en hiver, à faire prendre et piller Tripoli en procédant comme il suit. S'en aller

(7) Ces îles font parties des îles Ioniennes.

(8) *Saettia*, petit navire allongé et léger qui fendait l'eau avec une rapidité comparable à celle de la flèche (*saetta*) dans l'air. C'était, au XVIe siècle, un navire ponté avec trois voiles latines.

(9) L'armée turque comprenait 3 espèces de fantassins, les janissaires qui touchaient une solde, les *piadés*, sorte de milice féodale, fournis par les propriétaires de fiefs, enfin les *azebs*, soldats irréguliers. Ce dernier nom se retrouve dans les écrits italiens du XVIe siècle sous les formes *azappo*, *asapo* et *assapo*. Ici, ce mot est également employé pour désigner une troupe irrégulière chrétienne par opposition à la troupe soldée (soldati).

avec les dites galères et frégates au Banc de Palo, ou à l'étang de Zouara et avec les premiers vents de terre maniables partir et aller de jour en vue de Tripoli; accoster assez près avec une des galères pour reconnaître le Marabout, endroit voisin de Tripoli à l'Est à un mille, en ayant soin de faire cette reconnaissance sans être découverts, ni par la Ville ni par le Château, ce qui sera possible si cette galères accoste [de telle sorte] qu'elle soit cachée par le terrain à l'Est. Une fois reconnu le Marabout qui est un endroit très commode pour débarquer les soldats, [ce navire] servira de guide aux autres galères, lesquelles avec l'aide des frégates, esquifs et petites frégates, en se rapprochant autant que possible de la terre, toujours à la sonde, pourront presque en un clin d'œil débarquer tous leurs hommes de nuit. En mettant en avant les guides, et en tête les hommes les plus valeureux, expérimentés et d'honneur, et en portant une trentaine d'échelles de vingt quatre à vingt-cinq palmes, on ira en très grand silence et avec rapidité en suivant le rivage jusqu'à l'entrée du fossé qui sépare le château de la ville. A cette entrée, on trouvera une muraille basse en pièrres sèches, en ruines, et que l'on peut facilement passer, David disant qu'il a vu entrer par là les chameaux chargés de bois. Les hommes à peine entrés dans le fossé, peuvent appuyer les échelles partout vers la ville qu'ils atteindront très bien, le revers du fossé étant bas et, comme on l'a dit plus haut, sans murailles. Les hommes pourront pénétrer par le fossé jusqu'à un pont de bois qui va du château à la ville. Ce pont est si bas au milieu du fossé que les hommes pourront aussi s'en servir pour entrer facilement dans la ville. Un peu en avant du pont, ils trouveront le lieu où l'on fait la bucceria [10] sur les murs de la ville. Du fait des immondices que l'on jette de là, la terre du fossé s'est tellement haussée qu'en s'aidant un peu des échelles on peut monter dessus et entrer dans la ville. Cette escalade faite, il faudra s'emparer rapidement de la Porte Neuve [11], voisine de là, et faire entrer tout le reste de la troupe; puis on procèdera au sac dans un ordre que l'on devra fixer avec une plus mûre considération.

On pourrait exécuter cette entreprise en faisant d'abord mieux reconnaître l'endroit. Si on le trouvait tel qu'on l'a supposé, et surtout sans murailles de ce côté là et que l'entrée de ce fossé soit facile et susceptible de réussite, on pourrait tenter [l'affaire] malgré le danger, que courront certains de nos gens pendant qu'ils se trouveront entre le Château et la ville, de quelques coups d'arquebuses que tireront les gens de garde. En effet, avant que la population soit éveillée, qu'on ait donné et pris les armes, les nôtres auront fait l'escalade, ouvert la Porte Neuve et se seront emparés de la ville. Etant donné la terreur qu'apportent les succès et les assauts de nuit, on peut croire que chacun s'occupera davantage de son propre salut que de la défense de la ville.

(10) Si *bucceria* représente l'endroit où l'on abat les animaux, il peut paraître singulier qu'il soit juché sur les murs de la ville. Peut-être ce terme représente-t-il simplement le point des remparts d'où les habitants trop éloignés d'une porte précipitaient au dehors les ordures ménagères.

(11) Voir le plan BERTELLI.

2° Dessin et plan de Djerba [1]

L'Ile de Djerba doit avoir environ cinquante milles de tour [2]. L'ancrage est bon partout, tout autour, sauf du côté de la terre ferme au Sud, où l'on entre par un pont de pierre bâti sur le banc en mer, loin de la Cantara [3] environ dix milles par le canal vers la côte de Bou Grara, comme il a été dit plus en détail dans la Relation de Barbarie. Du côté de la Rochetta [4], qui se trouve à douze ou quinze milles dans la direction Nord-Ouest Sud-Est de Zarzis, est le cap oriental de l'Ile. Les galères peuvent y accoster en dehors avec les éperons à terre. Là est l'aiguade en creusant dans le sable.

A quinze milles à l'Ouest de la Rochetta se trouvent les forts de Djerba, le vieux et le nouveau. On verra leur forme et leurs qualités dans le dessin [5]. Il est vrai que les Turs aujourd'hui ne se servent plus du fort neuf, qu'ils ont laissé aussi détruit et en ruines que lorsqu'ils l'ont repris aux chrétiens.

Dans le vieux, habite le bey ou gouverneur de Djerba, qui est aujourd'hui Ciochaya (cheikh kahia), c'est-à-dire majordome de Hassan Pacha. Il a une galiote de vingt-quatre bancs pour garde. Dans tout le reste de l'Ile il n'y a pas d'autre forteresse.

(1) Pour les plans de Djerba on se reportera à ce que nous en avons dit dans notre préface.

(2) La circonférence de l'Ile mesurée sur la carte au 200.000e, sans tenir compte des petites indentations de la côte atteint 125 km. en chiffres ronds, c'est-à-dire 67 milles marins de 1.851 mètres. CERRI. *Successi dell'Armata...* donnait 65 milles. LÉON L'AFRICAIN 18 seulement. Voir dans notre *Expéd. Esp.* le chapitre intitulé : *les Descriptions de Djerba au XVIe siècle*, pp. 75-85.

(3) Répétons qu'il s'agit ici non de l'El Kantara actuel qui est au débouché de la chaussée antique mais bien du Bordj Castil El Oued.

(4) La Rochetta, actuellement Ras Er Rogga. Voir à son sujet notre *Exp. esp.* précitée, p. 97.

(5) C'est le plan de 1560 intitulé FORTEZZA DI GERBI. Nous l'avons réintercalé dans le texte de nos auteurs (planche VI).

Il y a en face de ce fort un beau banc, grâce auquel le port est garni de bordigues, c'est-à-dire de perches plantées dans la mer et formant des compartiments pour la pêche. Les eaux étant hautes, les poissons entrent dans ces [chambres]; on les prend ensuite lorsque l'eau baisse par suite du flux et du reflux qui est de six en six heures [6].

Pour entrer sous le fort avec des vaisseaux il faut s'approcher de la tour Malguarnera [7], placée sur l'autre cap de l'île à l'Ouest. Elle est haute et se voit de quinze milles en mer; elle est à environ douze milles du fort. De cette tour on va ensuite par un canal en suivant la terre jusque sous le fort susdit. On ne peut y entrer par ailleurs à cause du grand banc des pêcheries susdites. Sous le fort se trouve une fosse où les vaisseaux sont en sécurité; beaucoup de ceux-ci s'échouent volontairement dans le sable et se relèvent ensuite quand la mer monte. A Malguarnera, l'ancrage est également bon. Autour des bancs, à peu de distance de Malguarnera, dans le canal, il y a un îlot et quelques écueils nommés Tagalicia [8] sur la côte d'Agim où mouillent les garbes, qui viennent chargés de la rivière de Capsi (Gabès), Sfax et autres lieux de l'Ouest.

Toute l'île est pleine de palmiers, plate, sableuse, sauf au milieu où elle a une bande de monticules de pierre vive [9]. L'eau y est très rare partout, sauf à la Rochetta.

L'île est presque de forme carrée, plus longue que large, et elle est [parsemée] partout d'habitations éparses sans former ni ville ni village. D'après le jugement commun, elle compte vingt-cinq mille âmes [10] dont cinq à six mille sont aptes à combattre, mais avec très peu d'armes. Celles qu'ils ont sont peu importantes, les meilleures étant toutes des javelots.

[Prendre] ce fort et cette île sera toujours chose aisée pour les chrétiens qui voudront le faire; ils y réussiront avec une flotte médiocre en y allant en automne et même en hiver, étant donné la facilité offerte par les différents bancs et ancrages qui sont autour et qui font que la flotte ne pourra être en danger. Mais il faudra garder le passage de terre et avoir soin de raser complètement l'un

(6) Lanfreducci et Bosio sont les premiers qui aient signalé ces pêcheries d'Houmt-Souk qui existent encore.

(7) Malguarnera, ou Valguarnera chez d'autres auteurs, est le Bordj Djillidj à la pointe N.-W. de l'île.

(8) Ta Galicia pour Taghrelissa, îlot sud du canal d'Agim.

(9) Cette « *lista di montagnole di pietra viva* » et quelques autres détails montrent que Lanfreducci et Bosio ont eu connaissance de la carte de Djerba par Gastaldi. *Disegno dell'Isola de Gerbi*... Voir planche II.

(10) Cirri attribue en 1560 à Djerba, 35.000 âmes.

et l'autre forts; il faudra piller toute l'île, et emmener tous les Maures esclaves en n'y laissant rien. Ce serait une juste vengeance de l'infidélité que ces gens ont montrée déjà deux fois aux chrétiens qui, lorsqu'ils ont voulu s'installer et se fortifier dans cette île, ont toujours, on peut le dire, éprouvé fatalement un grand revers et une très grande déroute [11]. Et, en vérité, ce n'est pas un endroit de renommée capitale à cause du manque d'eau et de la difficulté de le fortifier.

3° Dessin de la Goulette et de Tunis

Concernant la Goulette et Tunis, on pourra voir sur le dessin qui précède la forme du golfe de Tunis vers l'antique Carthage [1]. On estime que celle-ci a donné naissance, après sa destruction, à la ville de Tunis et l'on dit communément que Tunis veut dire « Tu non es Cartago [2] ». Le dessin servira également pour reconnaître les endroits où étaient les forts de la Goulette, de l'étang et de Tunis où se perdit dernièrement le Fr. Gabrio Sorbellone, prieur de Hongrie. D'après les renseignements que nous avons, tous ces forts ont été rasés et détruits par les Turcs après que la flotte turque les prit; on dit qu'à la Goulette, c'est-à-dire à la sortie de l'étang dans la mer, ils n'ont laissé qu'une petite tour très vieille où les Maures font la garde. La bouche susdite de l'étang n'est pas plus large qu'un tir de main. Elle a été remplie de pierres, de telle sorte que l'on ne peut ni en sortir ni y entrer, même avec des petites barques.

L'étang de Tunis est d'eau salée; de forme ovale, comme on le voit dans le dessin, il mesure plus de vingt milles de tour. Il contient un écueil du côté de l'Ouest où était le fort que défendait le maître de camp Salazar [3].

Quant à Tunis, il est placé sur le rivage et au fond de l'étang, à

(11) Allusion aux expéditions chrétiennes de 1510 et 1560 qui se terminèrent toutes deux par un désastre.

(1) Voir dans notre préface un essai de recensement des divers plans consacrés au XVIe siècle à Tunis. Celui utilisé par Lanfreducci et Bosio est probablement le plan de 1535 signé A.V. que nous reproduisons ici d'après son succédané de 1566 (pl. VII).

(2) Cette phrase ne dépare pas la collection des étymologies bizarres qu'on a inventées à propos de Tunis. En tout cas, si Tunis a hérité du rôle de Carthage comme capitale de cette partie de l'Afrique, elle existait bien avant la destruction de la ville de Didon.

(3) Les Turcs s'emparèrent de Tunis et des trois forts de Tunis, de l'étang et de la Goulette en 1574. A la Goulette commandait Porto Carrero. Le fort de l'îlot du lac (île de Chikli) obéissait à Zamoguerra et non à Salazar. Ce dernier défendait le fort de Tunis. Le général en chef était Gabriel Serbelloni.

quelque distance au Sud-Ouest, vers la montagne[4]. Elle est à douze milles de la Goulette par terre et à huit milles par le canal de l'étang[5]. La ville avec tous ses faubourgs a plus de douze milles de tour. Les faubourgs sont [au nombre de] trois, l'un au Nord-Ouest; les deux autres qui sont contigus sont au Sud-Est[6]. Ce sont les plus grands; ils sont ouverts et touchent presque les murailles de la ville. Celles-ci sont anciennes et l'entourent entièrement sans boulevards ni fossés, avec quelques grosses tours et créneaux comme on le voit dans le dessin. Il y a un château (la Kasba) dans la ville proprement dite du côté Sud-Ouest. Il est presque aussi grand que le Borgo de Malte, et il servait ordinairement jadis d'habitation aux Rois. Aujourd'hui il est habité par le Pacha, ou gouverneur de Tunis, avec tous les Janissaires qui seront au nombre de quatre mille. Il a été fortifié à nouveau, mieux qu'il ne l'avait été, par Euldj Ali. Il est placé à l'endroit le plus élevé d'où il domine toute la ville. Celle-ci compte dans les vingt-cinq mille âmes, presque tous Maures, Turcs et Juifs; ces derniers ont au Nord-Ouest leur quartier à part, rempli d'une grande quantité de marchandises richissimes.

Les Turcs étaient jadis insupportables et très odieux aux Maures et citadins de Tunis; mais aujourd'hui ils sont bien ensemble et très unis. Déjà ils se marient les uns avec les autres.

Des rois de Tunis, il ne reste que peu ou pas de souvenir. Il est seulement question de celui que les galères de la Religion de Jérusalem débarquèrent dernièrement en Barbarie[7] et qui va, dit-on, parcourant les régions de Capsa (Gafsa), Carian ou Caruan (Kairouan) et Bledgidid (le Djérid) dans les montagnes avec une suite de sept ou huit mille maures, sans cependant faire aucune action

(4) Tunis n'arrivait pas à cette époque au bord du lac, ce qu'il n'a fait qu'après 1881 grâce à la fondation d'une ville européenne en bas de la ville arabe.

(5) Ces chiffres deviennent exacts en remplaçant *milles* par *kilomètres*.

(6) Les auteurs distinguent dans Tunis la *Città* ou Medina avec le Castello (Kasba) et les *Borghi* ou faubourgs qui étaient ceux de Bab-Souika, au N.-W. et ceux de Bab-Dzira et d'El Hadjamine au S.-E.

(7) Les historiens italiens du dernier quart du XVIe siècle rapportent que quelques années après l'installation des Turcs en Tunisie, les populations lasses du joug de ceux-ci se soulevèrent en 1581 et rappelèrent leur ancien souverain Ahmed Soultane (appelé aussi Hamida) qui vivait alors en Sicile. Les galères de Malte le menèrent en Afrique. Le Grand Turc aurait alors dépêché Euldj Ali en Tunisie avec une flotte, mais celui-ci se serait dirigé sur Alger sans rien entreprendre, jugeant que les forces dont il disposait étaient insuffisantes pour réprimer l'insurrection. Voir par exemple la p. 587 du supplément de MAMBRINO ROSEO à l'Histoire du monde de Tarcagnota *cioè la parte terza aggiunta alle Istorie di* GIOV. TARCAGNOTA *dal 1514 al 1579 con l'aggiunta del* R. BARTOLOMEO DIONIGI DA FANO *fino all'anno 1583*. Ce passage de nos auteurs, rapproché de ce qu'ils disent des Turcs dans leur description des côtes tunisiennes montre que c'était le centre et le sud du pays qui avaient secoué la domination ottomane. Il jette quelques lueurs sur la fin mal connue des derniers hafsides.

militaire importante. Il y a deux autres [membres] de la maison royale de Tunis à Palerme, où ils sont très bien traités par la Majesté Catholique.

Tunis a en abondance à l'intérieur et à l'extérieur eau, fontaines, citernes et puits où l'eau sourd. Elle est en pente, et c'est un pays de grandes plaines. Il y a cependant une petite montagne au Sud-Est proche de la ville à une portée de canon, qui domine la ville et le château[8]. Le pays est peuplé à douze milles aux alentours [et planté] d'oliviers, vignes et jardins.

Il importerait beaucoup à la réputation de Sa Majesté Catholique de remettre sur son trône ce Roi son tributaire, mais la Goulette ayant été perdue il faudra d'abord penser à extirper Alger et Tripoli. Cette autre entreprise sera ensuite facile; on est d'avis qu'elle est très difficile pendant qu'Alger est debout et que la Maison ottomane est si puissante.

Pour le reste nous renvoyons à ce que nous en avons dit dans la relation d'Alger.

4° Dessin d'Alger[1]

Algieri (Alger) appelée dans l'antiquité Julia Cesarea[2], royaume et ville de Maures en Barbarie, est bâtie sur le rivage en face de l'Espagne, à laquelle elle s'est rendue très odieuse depuis qu'elle a commencé à être un nid de corsaires. Cela surtout après que Ariadeno (Kheireddine) Barbarossa en succédant à Oruch (Aroudj) ou Oruccio, son frère, s'en empara en usurpant le nom de roi sous la protection et en devenant tributaire de Soliman, empereur des Turcs[3]. Celui-ci le fit ensuite général de sa flotte. Il laissa donc à Alger Assan Aga ou Arsenaga, son élève, chrétien renégat de l'île

(8) La colline de Sidi Bel Hassen.

(1) Nous avons annexé à cette notice sur Alger celui des plans de cette ville qui par sa date et les détails qu'il renferme se rapproche le plus de l'estampe que Lanfreducci et Bosio avaient insérée dans leur rapport. C'est le plan n° 59 du tome II des *Civitates Orbis Terrarum* de BRAUN. — Cologne, 1575. Voir notre planche VIII.

(2) C'est à Cherchell et non à Alger qu'était l'antique *Julia Cæsarea*. Mais l'erreur commise par Lanfreducci et Bosio était générale au XVIe siècle. Par exemple, dans *Commentariorum de bello Aphrodisiensi libri quinque, auctore* HORATIO NUCULA *Interamnate*, Romae, MDLII, p. 12, l'index des débuts fournit la correspondance d'Alger et de Julia Cæsarea.

(3) Aroudj ou Baba Aroudj (Barberousse) s'était emparé d'Alger en 1516, puis de Tlemcen; mais en 1518 il avait été chassé de cette dernière ville et tué par les Espagnols. Son frère Kheireddine, qu'on appela également Barberousse, ne vit après ce désastre d'autre moyen de se maintenir en Barbarie que de se mettre sous la suzeraineté du sultan.

de Sardaigne et eunuque, valeureux corsaire. Ce dernier, continuant la façon de faire de Kheireddine, infesta et pilla toutes les plages d'Espagne, de telle sorte que l'on ne pouvait plus y naviguer ni y trafiquer. Aussi, dans leur émotion, tous les principaux seigneurs, peuples et villes d'Espagne se décidèrent à se taxer volontairement pour tout l'argent nécessaire à [la réunion] d'une puissante flotte et d'une armée pour faire l'entreprise contre Alger.

En conséquence l'année 1541, l'empereur Charles Quint, stimulé par les Espagnols, ayant laissé au roi Ferdinand, son frère, les affaires de Hongrie, décida d'aller en personne avec une très puissante flotte faire cette entreprise. Cela, malgré que le marquis Del Vasto et le prince d'Oria [4] lui aient prudemment conseillé de surseoir pour cette année, la saison étant déjà trop avancée, étant donné qu'il n'y avait aucun port pour mettre la flotte en sûreté et que les bourrasques et tempêtes de l'automne commençant à se faire sentir, ils estimaient l'entreprise très dangereuse. Elle le fut en effet, on sait avec quel grand dommage et désordre. Ce fut surtout parce que le plus grand nombre et force de cette flotte [était composé] de grosses naves qui tombèrent presque toutes en travers [5]. Les galères se sauvèrent très difficilement et perdirent quelques-unes d'entre elles.

Devant parler à nouveau de cette entreprise, il sera prudent de tenir compte des fautes passées et de prendre garde qu'elles ne se reproduisent pas à l'avenir.

Une erreur notable fut d'aller débarquer sur ces rivages dangereux avec de grosses naves l'armée, les appareils, les machines de guerre à une époque telle que le 28 octobre alors qu'on voyait déjà l'effet des étoiles des tempêtes si observées et redoutées des marins, surtout celle de Saint-Simonjude [6], qui tomba le même jour que l'armée vint en travers. Si l'on craignait les secours [apportés par] une flotte du Levant on pouvait avancer l'affaire aux premières pluies d'août; le temps commençant alors à se gâter, la flotte du Levant aurait eu la même hésitation à se mettre en mouvement à une époque aussi dangereuse, puisqu'il lui aurait fallu tout le mois de septembre pour s'organiser et se rapprocher étant donné la grande distance qui sépare Constantinople d'Alger.

Puisque l'Empereur était déjà résolu à faire la guerre en hiver,

(4) André Doria.

(5) C'est-à-dire « furent jetées à la côte »

(6) La fête de Saint Simon tombe le 27 octobre de notre calendrier.

ce fut également une très grosse erreur de ne pas penser au moins à utiliser la ville et le port de Bougie. Celui-ci, comme il a été dit dans la relation de la côte, est la meilleure station navale qu'il y ait de Bizerte au détroit de Gibraltar, et il peut contenir n'importe quelle grande flotte. A cette époque, ce port et cette ville étaient aux mains des Chrétiens, qui avaient une bonne garnison espagnole dans le Château, depuis qu'il avait été pris par Pedro Navarro, autrefois capitaine de l'archevêque de Tolède [7]. Si l'Empereur avait, de son propre gré, fait au début ce qu'il fit ensuite à la fin, contraint par la nécessité de la tempête, et y était allé avec toute la flotte saine et sauve, ce port n'étant pas à plus de soixante dix à quatre vingts milles d'Alger, comme il y alla ensuite avec les restes de la flotte échappés à la tempête, il n'est pas douteux qu'en acceptant l'ambassade et offre qui lui fut faite par un puissant Maure c'est-à-dire Arabe de ces montagnes, qui haissait beaucoup les Turcs et Arsenaga, et qui lui promit des vivres en grande abondance et une armée de Maures très puissante, en l'exhortant à renouveler et à retourner à l'entreprise d'Alger, par cette voie il aurait pu conduire en peu de jours toute l'armée saine et sauve et en bon ordre sous Alger. Il n'y avait en effet ni montagnes assez difficiles, ni autres endroits à ces rivages, ni autres forces qui eussent pu le retenir. Pour l'artillerie et les autres grosses machines, on aurait pu, de ce port, saisir le moment pour aller les débarquer rapidement; avec l'aide de l'armée qui aurait été déjà campée sous Alger, le débarquement et le transport auraient été d'autant plus faciles.

Avant de donner notre avis sur cette entreprise [8], il s'agit d'exposer maintenant ce que nous avons pu savoir de l'emplacement, de la force et des autres particularités d'Alger, dont nous n'avons pu avoir, ici à Malte, un dessin qui nous donne entière satisfaction, malgré le mal que nous nous sommes donné. Ceux que nous avons pu avoir sont l'un fait à la main et l'autre imprimé.

On voit que le premier ne tient compte d'aucune mesure. Il semble plutôt fait à l'œil ou à l'estime ou d'après une relation, à la grosse, comme on dit, qu'avec des instruments de géomètre et l'art d'un véritable ingénieur, manquant de boussole et d'échelle altimétrique pour mesurer les distances. Outre cela, on voit clairement à l'œil que le Burchio ou forteresse impériale et les deux autres forts sont des-

(7) Bougie fut prise au cours de la croisière de 1510.

(8) Les auteurs ont d'abord parlé des causes du désastre de 1541. Ils vont maintenant décrire Alger. Ils indiqueront ensuite comment pourrait réussir une nouvelle expédition.

sinés avec un si grand circuit, qu'en proportion de la ville d'Alger chacun d'eux occuperait une place telle qu'ils occuperaient la moitié ou un tiers de toute la ville. Ce qu'on nous a rapporté nous a montré que c'est impossible.

L'autre, imprimé, bien qu'il ait une échelle de mesure et la boussole [9], on voit néanmoins qu'il est également fait plus à l'œil et en perspective et par avidité de gain de la part de l'imprimeur, que pour le dessin lui-même qui devrait d'abord montrer le plan plutôt que la perspective. Malgré tout cela, d'après les renseignements, c'est l'estampe qui se conforme le mieux à la vérité; par les lettres et les numéros qu'elle porte pour indiquer les noms des lieux, elle jette une très grande lumière sur Alger.

Nous avons donc trouvé, et d'après les relations et d'après le dessin, qu'Alger est placée sur la mer qui lui bat les murailles au Nord-Nord-Est, et qu'elle s'élève en pente vers la montagne qui au Sud-Sud-Ouest se trouve derrière elle, si haute et si difficile qu'elle la rend de ce côté presque inexpugnable. On trouve de ce côté Alger partagé à l'intérieur par une ligne de mur, avec des ressauts faits en guise de dents où l'on peut placer des arquebusiers, des mousquets ou autre artillerie légère, et qui occupe presque un quart de la ville. Cette ligne de muraille en traversant du Nord-Ouest vers le Sud-Est, d'un boulevard à l'autre, forme avec le reste des murailles de la ville qui se trouvent au Sud-Sud-Ouest une sorte de citadelle appelée dans leur langue l'Alcazaba ou Algazara, c'est-à-dire le Château. Nous savons d'après renseignements qu'il y a une grosse tour de forme ronde à l'Ouest au milieu de laquelle s'élève une autre tour en forme de clocher qui sert pour l'habitation du Vice Roi d'Alger. A côté de celle-ci, est une porte qui ouvre vers l'Ouest et qui sert pour recevoir du secours de l'extérieur. Les boulevards placés de part et d'autre de cette Citadelle qui, comme nous l'avons dit plus haut, se font face au Nord-Ouest et au Sud-Est, sont des boulevards royaux avec leurs flanquements, escarpes, parapets et artillerie.

Du boulevard de l'Alcazaba au Nord-Ouest, la muraille court presque Sud-Nord du côté de l'Ouest en arrivant jusqu'au rivage. Dans cette muraille, il y a deux autres boulevards, l'un presqu'au milieu, et l'autre en bas dans l'angle du rivage. Au milieu d'eux, se trouve une des portes principales, nommée Bebeluet (Bab-el-Oued) d'où l'on sort vers le Nord-Ouest. A une portée d'arquebuse, dans la même aire de vent, se trouve un fort qu'à fait bâtir dernièrement Euldj

(9) Le plan de l'atlas de Braun manque du premier de ces accessoires, mais il possède les lettres et numéros qui indiquent les noms des lieux.

Ali, presque carré, avec ses escarpes en manière de grosses tours avec une bonne artillerie dessus pour deux effets, l'un pour défendre les eaux qui sont dans ces environs, et l'enclos des sépultures des rois qui est voisin, et ce qui importe davantage pour défendre une petite crique, dans laquelle on peut facilement débarquer. Cette crique lui est opposée du côté de la mer, à portée de canon. Il convient en effet de parer de ce côté à tout risque d'attaque imprévue ou razzia sur la ville.

De l'autre boulevard d'Alcazaba ou Algazara vers le Sud-Est, les murailles d'Alger s'étendent presque sur une ligne Ouest et Est. Il y a deux autres boulevards, l'un au rivage vers l'Est-Sud-Est et l'autre au Sud. Entre ces deux boulevards se trouve l'autre porte principale d'Alger, nommée Babazon (Bab Azoun), d'où par une rue presque droite on va trouver la porte Bebeluet par le milieu d'Alger.

C'est là le plus grand et le meilleur lieu de réunion, où l'on fait le bazar [10] de la ville. Dans tous ces boulevards, il y a une bonne artillerie. De ce côté des murs, avant d'arriver au boulevard d'Alcazaba opposé au Sud-Sud-Est se trouvait une autre porte nommée Bebagidid, (Bab Djedid) c'est-à-dire porte neuve, qui ouvrant au Sud-Sud-Est conduit à deux forts qui se trouvent également hors d'Alger, l'un à une portée et l'autre à deux portées d'arquebuse. Le premier [est] appelé le Burchio (Bordj) ou Boulevard d'Assan Pacha le Vénitien; l'autre beaucoup plus grand, plus éloigné et plus élevé, se nomme le bastion ou burchio de l'Empereur; il a été bâti par Assan Pacha le Vieux [11]. Il y a une bonne artillerie dans les deux, mais nous n'avons aucune certitude touchant leur plan, parce que nous trouvons des différences dans les renseignements et dans les deux dessins. A la vérité, les gens ayant la pratique d'Alger sont unanimes à dire que ces deux forteresses et celle d'Ucciali (Euldj Ali) sont petites, de peu d'importance et faciles à prendre, parce qu'elles sont dominées tout autour par des endroits élevés; la plus grande de [ces forteresses] ne doit pas dépasser la grandeur de St-Elme de Malte.

Reste ensuite la muraille du rivage, qui court également du Sud-Est vers le Nord-Ouest presque en ligne droite. Presqu'au milieu de [cette muraille] sort une langue de terre, qui forme comme un bras replié dans la mer; à son coude le terrain s'élargit beaucoup et forme comme une presqu'île. Le bras sert de port ou môle et la presqu'île

(10) Souk ou marché.

(11) On distingue ici Hassan Pacha le Vieux appelé plus haut Hassan Aga qui édifia le fort de l'Empereur après l'affaire de 1541 et Hassan Pacha le Vénitien, un de ses successeurs à qui l'on doit l'autre forteresse.

sert d'arsenal. On voit que le dit môle a été fait artificiellement; il ne peut contenir plus de vingt galères. Le fond y est grand, si bien que peuvent y entrer n'importe quelles grandes naves. Mais ce n'est pas une place sûre pour l'hiver, car outre les vents dangereux qui sont ceux d'Est-Nord-Est et d'Est-Sud-Est, on doit y craindre aussi les renversements et les sautes des tempêtes venant d'autres aires de vent, surtout du Nord-Nord-Est. Il convient par suite en hiver de tirer à terre la majeure partie des vaisseaux, de démâter les rares qui restent en mer et de bien les amarrer. [Le port] possède aussi une darse[12] qui pénètre dans la ville elle-même, où l'on peut tirer à terre quatre galères et quelques autres petits vaisseaux; elle se ferme avec sa porte. [Cette darse] fait également office d'arsenal. A l'ultime pointe de l'entrée, le môle porte une petite tour avec deux pièces d'artillerie légère, qui sert pour la garde du môle et de l'île. Celle-ci est entourée d'une muraille basse vers le rivage au dehors. Bien que la garde de cette tour soit très faible et peu importante, l'île et le môle sont néanmoins bien gardés et flanqués par les boulevards et courtines de la ville. [Ils sont protégés] surtout par dix grosses pièces de bronze placées sur une grande plate-forme faite dans les murs de la ville, qui donne au dessus du môle. Entre [cette plate-forme] et la darse de la ville sont placées deux portes du rivage qui donnent vers l'Est-Nord-Est par lesquelles on entre du rivage dans la ville presque toujours en montant, la ville étant comme il a été dit sur le flanc d'une côte. Du haut on a une superbe vue sur la mer et on voit toute la ville qui descend la colline vers le rivage; celui-ci[13] empêche de passer et d'entourer la ville depuis le boulevard de la porte Bebazon jusqu'au boulevard du rivage de la porte Bebeluet.

Les autres trois murailles qui entourent la ville et lui donnent la forme d'un côté de pyramide sans pointe, la base ou plus grand côté étant vers le rivage, peuvent être entourées par l'extérieur.

Les murailles du côté de la mer sont hors d'escalade, sur de très hautes roches polies. Il est vrai que ce ne sont pas des murailles de chaux, sable et briques, mais de pierres et de terre vieilles, que l'on peut facilement faire tomber en ruines, comme presque le reste des courtines des autres côtés, sans aucun terre-plein derrière, sauf aux boulevards qui sont de construction moderne. De telle sorte qu'en plusieurs endroits on peut y faire une brèche très

(12) La *darse* est un port interne souvent bordé de l'arsenal.

(13) Ou plutôt la mer.

assurée pour donner l'assaut. Le fossé entoure [le mur] par terre depuis le boulevard de Bebeluet jusqu'au boulevard de Bebazon, mais du côté du rivage il n'y a pas d'autre fossé. Les fossés ne sont ni très larges, ni profonds, mais à sec et sans eau; ils sont très faciles à combler parce qu'il y a tout autour une grande quantité d'arbres et de terre.

Il y a presqu'au milieu de la ville une place nommée Basistan[14], close de murs et pleine de boutiques de marchandises. Tout le reste de la ville est [formé] sans aucun ordre de rues étroites et tortueuses et mal réussies, car il n'y a pas d'édifices ordonnés, mais rien que des maisons à la mauresque, basses et à rez-de-chaussée. Les meilleures construction de la ville sont les habitations des gouverneurs et deux ou trois mosquées.

Il n'y a pas d'eau vive à l'intérieur, sauf une petite fontaine et quelques puits d'eau saumâtre. Aussi [les habitants] vivent-ils à la journée en faisant provision d'eau au dehors. Quant aux autres eaux de puits saumâtres on peut les leurs enlever et une fois pris ces trois Châteaux, c'est-à-dire les Burchi ou Boulevards, on peut tout serrer par un siège, de façon que nul ne puisse entrer ou sortir par terre.

Il n'y a pas de provisions habituelles, ni comme froment, ni comme autres choses. [Les habitants] vivent au jour le jour de ce qui leur est porté du dehors, tout le pays environnant étant rempli en abondance de ce qui est nécessaire à la nourriture humaine.

Alger est plein d'habitants et d'habitations comme un œuf. L'opinion commune est qu'il y a plus de cent trente mille âmes, dont à l'ordinaire, six mille janissaires. Une bonne troupe de Motigieri[15], qui sont des Grenadins et des espagnols fugitifs, se servent

(1) *Basistan*, mot turc. Dans *Le Voyage de Monsieur* D'ARAMON, *ambassadeur pour le Roy en Levant escript par noble homme* JEAN CHESNEAU *l'un des secrétaires dudict seigneur ambassadeur*, publié par SCHEFFER, Paris, 1887, on trouve aux pp. 34-35 : « Et que audict Constantinople il y a un certain lieu qu'ils appellent Besestan, qui est comme un grand temple rond avec quatre portes en croix, et tout autour, boutiques de draps d'or, de soye et veloux, or, argent: et toutes choses de prix se vendent là et speciallement les pauvres chrestiens esclaves, jeunes et vieux, tant hommes que femmes, voire les petitz enfans de trois ans,..... Le dict besestan est toujours ouvert, sauf le vendredy: et en toutes les bonnes villes du Turq, y a un besestan où l'on faict telz et semblables trafficqz »

(15) *Motigiero*, italianisation de *mudejar*. « On y voit surtout — dit le père DAN, — une quantité de Juifs et de Maurisques, de ceux qui depuis quelques années ont esté chassez d'Espagne, dont ils appellent Andaloux ceux qui sont sortis de Grenade et d'Andalousie: et Tagarins ces autres qui leur viennent des Royaumes d'Aragon et de Catalogne ». (*Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*, 2e édition, Paris, MDCXLIX, p. 82) *Mudejar* signifie tributaire et s'appliquait en Espagne aux Mores soumis à la juridiction des Chrétiens.

Quant à *Tagarin*, est-ce une transposition du mot Aragon ou du nom de la ville de Tarragone? Ou bien encore un dérivé du vocable arabe *tajer* « marchand »? Cette dernière provenance cadrerait avec le passage où LAUGIER DE TASSY, *Hist. du Royaume d'Alger* — Amsterdam, 1725, p. 278, flétrit la rapacité des Tagarins dans le commerce des esclaves.

pour la majeure partie d'arbalètes. Une autre grande troupe de Cabayri (Kabyles), qui sont des Maures de race, et qui disent descendre du comte Don Julien, et avoir été chrétiens dans l'antiquité, portent pour signe une croix à la mâchoire. Il y a ensuite une grande quantité de Turcs et d'autres nommés Solachi[16], Zouaghi[17], c'est-à-dire gens payés, qui montent en tout à xxv mille soldats, braves arquebusiers, archers et lanceurs de javelots. Ils sont divisés par des inimitiés nationales profondes. Il y a ensuite un grand nombre de corsaires et d'azappi (azebs) et il peut y avoir trois cents chevaux de guerre. Il peut y avoir dans les vingt mille esclaves chrétiens, qui, en cas de guerre, seraient renfermés dans le bagne du Pacha ou Vice-roi, et des Rais[18].

Il y a à Alger plus de vingt vaisseaux à rames, tous de course, sans compter les brigantins qui doivent atteindre un nombre égal.

Le Pacha actuel d'Alger se nomme Meemet bey; il a été gouverneur de Rhodes. Il est associé avec tous les corsaires d'Alger, mais il envoie un certain nombre de janissaires sur les navires qui vont en course et en plus de sa part il prend le sixième pour son droit.

Les principaux corsaires d'Alger sont Arnaut Mami[19], maître de deux vaisseaux, d'une galère de vingt-quatre bancs et d'une galiote de vingt-deux; Morat Rais aujourd'hui capitaine de tous les autres corsaires d'Alger, n'a qu'une galère de vingt-quatre bancs. Il y a Deli Mami, maître de deux galères[20]. Ce sont là les plus fameux corsaires qui, avec tous les autres sans doute, comme ils le firent l'autre fois, ne se laisseront pas enfermer dans Alger par une escadre et sortiront en emmenant trois mille cinq cents soldats des plus valeureux et expérimentés.

Toute la campagne d'Alger est habitée par des Maures c'est-à-dire des Arabes, [vivant] sous des tentes, presque tous cavaliers avec des javelots. Ils sont en très grand nombre et l'on croit que ces populations des environs ne sont nullement satisfaites; on estime que si la flotte des chrétiens venait, ils feraient facilement alliance [avec eux]. Deux rois Maures sont tributaires d'Alger : l'un nommé le roi du Cucco, et l'autre le roi de la Abes, voisins l'un de l'autre[21]; ils se tiennent cependant en amitié avec les Turcs, ayant souvent tantôt la paix et tantôt la guerre entre eux. Le roi du Cucco met en campagne trois mille arquebusiers d'ordinaire et beaucoup de cavalerie. Il est au Sud-Est à un peu plus de deux journées de marche en montagne. Le roi de la Abes mettra [en campagne] le même nombre d'hommes qui parfois encore ont l'habitude de se battre avec ceux de Cucco; il est au Sud dans le même chemin; on pense que ces deux [rois] également pourraient avec de l'habileté être attirés vers les chrétiens.

(16) *Solachi*, forme grecque du mot turc Solachler ou Solaglar, janissaires archers gardes du corps du Grand Seigneur en Turquie. Dans *le Voyage de monsieur d'Aramon*, p. 43, on lit : « Quand le Grand Turq faict quelqu'entreprinse ou qu'il aille d'une ville en une autre, les dictz janissaires cheminent à pied autour de luy et portent tous l'arquebuze et cimeterre ou espée : ou il y en a d'autres qui sont aussy à pied qu'on apelle Saulachi qui portent arcs et fleschs; et les laquais ont volontiers une hache en main seulement. Ils sont environ trois cents de l'un et de l'autre ».

(17) C'est-à-dire Zouaoua.

(18) Les capitaines de bateaux de course.

(19) Mami l'Arnaute, c'est-à-dire Mami l'Albanais, est nommé dans CERVANTES — *Don Quichotte*, chap. XL, dans la nouvelle du Captif.

(20) Deli Mami fut à Alger le patron de Cervantes qui était tombé entre ses mains dans les eaux des Baléares, le 26 septembre 1575, alors que de Naples il regagnait l'Espagne. Cervantes demeura captif à Alger jusqu'à son rachat en octobre 1580.

Il y a dans Alger une grande quantité de renégats. Nombre d'entre eux et des principaux [sont] renégats par force; en étant adroit avec eux, avec des présents et des promesses on pourrait avoir quelques intelligences à l'intérieur de la ville et surtout faire donner la liberté et des armes à des esclaves chrétiens.

L'endroit le plus facile pour donner l'assaut et s'emparer d'Alger est de l'avis commun celui de Bebeluet après avoir pris le Burchio de l'Ucciali (Euldj Ali), parce qu'en ce point l'armée serait à couvert des autres Burchi et de l'Alcazaba que l'on pourrait battre sûrement des collines et petites montagnes faciles qui dominent la ville, avec abondance d'eau pour l'armée. Il y a dans toute cette campagne une grande quantité de bœufs, ânes, chameaux, mais on ne pourrait s'en servir qu'avec difficulté, parce qu'au moindre soupçon on les emmenerait rapidement dans la montagne.

Les munitions telles que poudre, balles, plomb et autre matériel de guerre sont en grande quantité sous bonne garde dans les magasins de l'Alcazaba. L'opinion commune est que si la flotte se présentait, ils se résoudraient à ne pas se laisser assiéger, mais livreraient bataille au débarquement et que, selon l'issue de cette bataille, ils considèreraient la guerre comme gagnée ou perdue.

Il n'y a pas de doute qu'une fois Alger rasé, s'effondrerait facilement tout le pouvoir de la Maison ottomane dans toute la Barbarie de l'Egypte en deçà. C'est d'Alger, outre les continuels ennuis causés à Oran et à Mazalchibir (Mers-el-Kebir), qu'est venue la ruine de l'ancien royaume de Tunis, lorsque Barberousse s'en empara en feignant de mettre sur le trône comme roi Rossetti (Rechid) chassé par son frère. Et bien que l'empereur Charles Quint ait restauré Mule Asem (Moulcy Hassen) et l'ait fait son tributaire sous [la pro-

(21) Voir dans DAPPER. *Op. cit.* quelques renseignements sur le royaume de Couco (p. 164) et sur celui des Beni-Abbès (p. 165).

tection de] la forteresse de la Goulette [22], on a vu néanmoins par expérience que le Turc tenant, grâce à Alger, ces populations continuellement infestées, après les avoir, en partie par affection et en partie par force, attirées à sa dévotion, a eu l'audace de tenter de prendre la Goulette et de la raser, ce à quoi il a réussi, après que l'Ucciali (Euldj Ali) ayant mené par terre l'armée d'Alger se fut emparé de Tunis. Il n'est pas douteux non plus qu'Alger une fois rasé, tous les corsaires infidèles disparaitront et les villes de la Barbarie seront facilement prises. De cette sorte seront mises à l'abri toutes les côtes, non seulement d'Espagne, mais de toute la chrétienté, car l'aide l'Alger manquant et celle du Levant étant si lointaine et incertaine, il serait très facile aux Chrétiens d'extirper les autres corsaires de Tripoli, Djerba, Monastir, Sousse, Bizerte, Bône et autres, et même de remettre sur son trône le Roi de Tunis, que les galères de la Religion ont débarqué dernièrement en Barbarie, et qu'on dit en train de parcourir les montagnes de ce pays accompagné par une grande suite de Maures à lui fidèles.

Aujourd'hui, l'entreprise d'Alger est beaucoup plus difficile que lorsque l'Empereur la tenta. En effet, Alger s'est augmenté en gens de guerre, en fortifications, en réputation, et la terreur du Turc a beaucoup grandi parmi les Maures. D'autre part, Bougie n'est plus au pouvoir des Chrétiens, et, ce qui importe davantage, le Turc a augmenté sa flotte dans de telles proportions qu'il peut en un clin d'œil la rendre supérieure et plus puissante que ne peuvent le faire les Chrétiens [pour la leur]. Aussi, ne peut on plus songer aujourd'hui à faire cette entreprise en été, parce que, de même que cela s'est produit à Djerba, fondrait sur elle avec une grande rapidité la très puissante flotte turque du Levant; on ne peut se servir non plus aussi sûrement du port de Bougie comme alors, parce que bien que la ville ne puisse tirer dans le port, comme il a été dit dans la description de la côte, une aussi grande flotte subirait néanmoins des dommages en entrant dans le port. Il faudrait prendre Bougie, fortifier les deux pointes de son port, ce qui serait chose longue, difficile et non sans danger.

Aussi, en arrivant maintenant à donner notre avis concernant la façon de faire à nouveau cette entreprise, nous avons dit que la flotte doit être préparée de façon qu'elle puisse servir à deux effets. L'un, qu'elle puisse transporter une armée assez puissante et nombreuse pour pouvoir en même temps résister à toutes les forces de

(22) En 1535.

la campagne, qui sont celles que l'on a dit plus haut, et assiéger et bloquer la ville et les forts d'Alger; il ne faudrait pas moins pour cela de quarante à cinquante mille soldats bons et payés. L'autre, qu'elle puisse avec rapidité et sûreté débarquer ladite armée. Par suite, la flotte devra être composée de vaisseaux de charge pour l'artillerie, les munitions et les vivres, vaisseaux maniables et propres à accoster dans le sable et sur la plage, comme le sont les saettias appelées communément saettias de côte, qui portent d'habitude quatre à cinq cents salmes au plus, avec trois carènes et des parois solides, que l'on puisse rapidement tirer à terre avec tout le chargement, et non pas des grosses naves comme l'autre fois. Ces saettias devront être au nombre de quatre cents accompagnées par cent cinquante galères et quatre ou six galéasses. Il ne serait pas difficile de disposer d'un aussi grand nombre de saettias, attendu qu'il s'en trouve une très grande quantité dans les royaumes de S. M. Catholique et qu'en outre, en très peu de temps, on peut en fabriquer partout. On pourra grouper [la flotte] à Majorque et Carthagène. L'appareillage [23] devra être fait de Majorque parce que c'est le port et l'endroit le plus proche, et [on devra] être en ordre pour le départ au début d'août, car il importe que de toute façon le débarquement à la plage d'Alger soit fait pour le 10 août. A cette époque on n'aura pas à craindre la flotte du Levant ni, de l'avis général, le mauvais temps. En effet, il a été observé qu'au début d'août et pendant tout le mois de septembre la Barbarie a d'habitude des vents de terre, et que les bourrasques ne durent que quelques heures, presque toujours de vents de terre, qui sont presque calmes à la plage; en tout cas, on peut donner à toute la flotte une grande aide en faisant remorquer par les galères une grande partie des saettias. Il ne serait pas mal à propos non plus de remorquer aussi une quantité de grosses barques, comme celles que conduisit le Sr Don Garcia de Tolède au secours de Malte [24], pour faciliter l'immédiat et prompt débarquement, dans lequel réside absolument le bon succès de cette entreprise.

Le débarquement pourra se faire à sept ou huit milles de l'un ou de l'autre côté, c'est-à-dire à l'Est ou à l'Ouest d'Alger. Si les vents étaient tels qu'on ait un bon abri du côté du cap Matifou, on pourrait débarquer à la rivière où la crue retint lors de la retraite pendant une nuit l'armée de l'Empereur. Elle est à sept milles d'Al-

(23) *Parenzana* dans le texte.

(24) En 1565, secours qui détermina les Turcs à lever le siège.

ger. Toute la plage y est basse et découverte; en répartissant les proues des galères et des galéasses de façon que leur artillerie fasse épaule et aile, en un clin d'œil on pourra débarquer tout le reste de la flotte. Ce sera une grande commodité d'avoir l'eau proche. Il n'y aurait là que cette incommodité qu'Alger est plus difficile à prendre de ce côté de l'Est que de celui de l'Ouest, comme on l'a dit plus haut. Cependant, si les vents donnaient un meilleur abri pour débarquer à l'Ouest, l'affaire deviendrait plus facile et on trouverait sous Alger une plus grande commodité pour les eaux et pour le campement de l'armée. On pourrait aussi tirer à terre à côté de celle-ci une bonne partie des saettias pour la commodité du ravitaillement et des munitions.

Après avoir organisé les installations du camp, on aura assuré ainsi l'armée contre l'attaque de la cavalerie maure de la campagne, ce qui se fera facilement, Alger étant dans une situation telle que, grâce aux collines qui l'entourent, on peut renfermer l'armée de telle sorte qu'il soit impossible à la cavalerie de l'attaquer.

La première opération qu'on aurait à faire serait de s'emparer du Burchio ou fort d'Ucciali (Euldj Ali), ou Ali Pacha [25], qui est, comme on l'a dit plus haut, placé à la porte de Bebeluet; il semble qu'il ait été fait exprès pour battre et prendre Alger; puis [il faudrait] placer les batteries, sur ces collines, en entourant de tranchées et de grosses arquebuses fixes toute la ville, qui doit avoir environ deux mille cinq cents pas de tour, mesure géométrique. Il est hors de doute qu'après s'être assuré du côté de la campagne et avoir entouré Alger de lignes de siège on la prendra facilement et vite, étant donné que ce n'est pas une forteresse importante et qu'elle est soumise à tant de difficultés, comme on l'a dit, en fait de vivres et d'eau. La ville une fois prise, l'Alcazba et les deux autres forts se rendront, ou on les prendra facilement, car ce ne sont pas des forteresses royales.

Au début, il conviendra de s'employer à amadouer les Maures et gens du voisinage. Comme ils sont rapaces et amis des nouveautés, on pourra facilement les amener au moins à être neutres par des présents sans grande importance, tels que des écarlates [26] et des draps de couleur et autres marchandises de chrétienté dont ils sont privés. On leur promettra de ne pas leur faire de dommages, mais comme les Maures sont par nature inconstants et faux, le plus sûr

(25) Euldj Ali appelé aussi Ali Pacha lorsqu'il eût été élevé à cette dignité.

(26) Etoffes de laine de couleur rouge.

quand on le pourra, sera de s'assurer de leurs promesses par de bons otages pris parmi leurs propres enfants.

En conclusion, cette entreprise ne peut être faite qu'avec une flotte très puissante et royale qui, aussitôt le débarquement effectué, pourra s'en aller de là et se retirer à Carthagène ou à Majorque d'où en renforçant une grosse escadre de galères bien armées, au nombre de quatre vingts ou cent, selon les vents et la commodité, on pourra de temps en temps porter des secours et des vivres frais à l'armée.

Il est vain de songer à prendre ou surprendre Alger grâce à des intelligences avec des renégats ou des Maures et avec une petite armée improvisée, étant donné la grande quantité d'ennemis qu'il y a au dedans de [la ville] et au dehors.

Mon avis à moi Fr. François Lanfreducci, serait qu'une fois Alger pris on le rasât de telle sorte qu'il n'en reste aucun vestige et qu'on fasse de même de toutes les autres forteresses et villes que l'on prendra en Barbarie, en ne laissant aux ennemis et surtout aux corsaires aucune forteresse où ils puissent se nicher. En effet, les garder et les fortifier, étant donné la puissance de la maison Ottomane, n'est d'aucune utilité, mais rapporte plutôt dommage et déshonneur à la Chrétienté, comme on l'a vu par expérience à Tripoli, Djerba, la Goulette, et dernièrement au fort de Tunis, repris avec tant de pertes pour nous et tant de facilité par le Turc. Si la chose n'est pas arrivée au Pignon (Penon) c'est parce qu'il est à proximité des forces de l'Espagne dans la dernière partie du détroit et que le Turc n'en a pas fait cas [27]. Je suis confirmé dans cette opinion par l'exemple d'Africa (Mahdia) qui prise et démantelée n'a plus été d'aucun dommage pour la Chrétienté [28]. Il n'est pas douteux qu'une fois rasés Alger, Tripoli et ces autres petits endroits, nids de corsaires, les Chrétiens seront toujours maîtres de la Barbarie et auront toute amitié, facilité et commerce avec les Maures. Vingt-cinq galères seulement croisant de temps en temps sur cette côte suffiront pour n'y laisser jamais repulluler ni même apparaître aucun corsaire.

Si le Turc voulait envoyer dans l'Ouest une escadre pour faire de nouvelles forteresses en Barbarie, il ne semble pas qu'à cause de la

(27) Tripoli fut enlevé par les Turcs en 1551, Djerba en 1560, la Goulette-Tunis en 1574. Quant au Pegnon de Velez, cet îlot situé sur la côte nord du Maroc actuel, fut pris par Garcia de Tolède en août 1564. Voir son plan au n° 48 de l'Atlas précité de BALLINO.

(28) Africa ou Mahdia enlevée par les Espagnols en 1550 fut évacuée en 1554 après qu'on eût fait sauter les fortifications.

situation il puisse le faire dans un seul été, vu l'hostilité des Chrétiens et des Maures et étant donné les incommodités qu'il y a dans ces pays stériles [à trouver] des matériaux de fortification. En outre, l'habitude du Turc est de ne fortifier aucun endroit, surtout dans ces régions où il courrait le risque de perdre sa flotte attaquée par celle des Chrétiens qui auraient dans ce cas toujours le temps de lui tomber dessus; assailli en pays de sa loi (religieuse) chacun s'occuperait de se sauver [29].

Alger démantelé et rasé, l'armée Chrétienne, pour ne pas hiverner en Barbarie, pourrait se diriger doucement vers Bougie qui serait rasée également aussitôt. Là, à sa guise, elle retournerait sur la flotte et s'y rembarquerait.

(29) Les auteurs veulent dire que les soldats turcs, sachant qu'ils peuvent se sauver sans danger puisqu'ils sont en pays d'Islam, n'hésiteraient pas à le faire.

III

Suit ce que l'on a pu trouver concernant la façon d'amener certains Arabes et Maures en Barbarie à la dévotion des Chrétiens

Etant donné que le Turc, dans toute cette côte de Barbarie que l'on a décrite, n'a pas plus de quatre principaux gouverneurs, appelés Pacha, c'est-à-dire vice-roi, à savoir à Alexandrie dont le gouvernement s'étend jusqu'à Bonandrea (Derna); Tripoli dont le gouvernement qui s'étend vers l'Est jusqu'à Bonandrea finit vers l'Ouest à Sfax, Sfax étant lui-même soumis à Tripoli; Tunis [qui] commande depuis les limites de Sfax jusqu'à Bône, Bône [qui] dépend d'Alger dont le gouvernement s'étend jusqu'aux frontières du royaume d'Oran, Maroc et Fez. Depuis l'Egypte à l'Ouest, le Turc n'a aucune souveraineté dans l'intérieur de la Barbarie, sauf que quelques chefs arabes et seigneurs maures se sont mis d'accord avec lui pour lui payer tribut pour dominer et vivre en paix dans leur pays. Ceux qui, d'après nos renseignements, ont l'esprit profondément dégoûté et que le Turc s'est mis à dos pour les grandes extorsions qu'ils en ont souffertes et souffrent, sont les suivants :

Le premier est le Cheikh de la ville de Naym, dans le golfe de la Scibecca, nommé Cheikh Abdallah; celui-ci commande et est chef de tous les Maures et Arabes depuis Bonandrea jusqu'à Tripoli [1]. Il court les campagnes avec une grosse armée de cavalerie et d'infanterie maure et arabe. Il est si avide et si hautain qu'il se révolte souvent contre les Turcs concernant le paiement des tributs et des charges que ceux-ci imposent aux hommes de sa dépendance; il a l'habitude de les défendre et de les soutenir avec un souci admirable, allant en personne venger leurs injures.

L'autre chef de Maures et d'Arabes qui commande à tous depuis Tripoli jusqu'aux limites du royaume de Tunis et du Caruano ou Carian (Kairouan) s'appelle le Cheikh Agiamin (Hadjamine). [Il possède] une cavalerie très puissante ayant d'ordinaire trente [mille] chevaux.

Ces deux [chefs] sont par nature ennemis des Turcs et [s'ils étaient] sûrs que les Chrétiens ne veuillent pas venir se nicher en Barbarie et que [leur intention] soit seulement de raser les forteresses et d'abolir la tyrannie du Turc, il n'y a pas de doute qu'ils feraient une alliance très fidèle avec les Chrétiens. Gaspard Qua-

(1) Voir plus haut les notes à ce sujet dans la section Tripolitaine.

rantena, marin, marchand marseillais, très au courant de la Barbarie, qui se révèle comme un homme intelligent et de [bon] jugement, s'offre à aller en personne pour servir Votre Seigneurie Illustrissime, trouver le Cheikh Agiamin, qu'il estime être le plus facile à amener à la dévotion des Chrétiens, parce que très irrité contre les Turcs qui lui ont autrefois tué son père. [Gaspard] pense qu'une fois gagné l'esprit de Agiamin, il serait facile de gagner celui d'Abdallah.

Il y a aussi le roi maure de Tunis, qui, comme on l'a dit plus haut, accompagné de sept ou huit mille Maures, court, émigré à cause du Turc, les limites de son royaume avec l'aide des seigneurs maures de Capsa (Gafsa), Carriano (Kairouan), Bledgidid (Bled-el-Djerid), avec lesquels il a des liens de parenté et une amitié ancienne. Le sang des roi de Tunis étant estimé parmi les Maures pour le plus ancien, le plus noble et de meilleure race, on estime fermement que s'il y avait moyen d'user de libéralité, de donner de l'argent et des armes aux hommes de sa suite, qui en manquent beaucoup, il ferait de grands progrès. Comme il a mis tout son espoir dans Sa Majesté Catholique, il conviendrait de compter beaucoup sur lui.

Il y a ensuite, dans les limites d'Alger, deux Rois que nous avons désignés dans cette relation comme ceux de Cucco et de l'Abes; ceux-ci s'ils étaient également assurés d'être délivrés de la tyrannie des Turcs et surtout qu'Alger serait rasée, feraient sans doute une alliance certaine et véritable.

L'Illustrissime chevalier Fr. Geronimo Caraffa [2], qui est resté longtemps esclave à Alger, nous a rapporté qu'on pourrait arriver à quelque traité et intelligence secrète pour les choses d'Alger avec Agimorat [3] (Hadj Mourad) qui était, dit-il, beau-père du Malouk, autrefois Roi de Fez, mort. [Agimorat] est très riche; il est le chef des Maures de ce royaume et est aimé et adoré de tous. Si on lui offrait quelque haute situation et de le libérer également de la tyrannie du Turc, il suffirait pour avoir tous les Maures et gens de ces régions à sa dévotion. Il se ferait seigneur de la Campagne et il donnerait de grands éclaircissements et assistance pour prendre Alger. Le Sr Caraffa dit aussi que [Hadj Mourad] s'est découvert plusieurs fois avec lui en lui disant qu'il était très émerveillé que le Roi d'Espagne sachant l'autorité et la force qu'il avait dans ce Royaume n'ait jamais fait aucun cas de lui; il tenait ces propos quand il avait quelque irritation contre le Roi d'Alger ou les janissaires. Mais on peut croire que, naturellement, tous les Maures en général, sujétion pour sujétion, souffriront plutôt celle des Turcs que celle des Chrétiens, parce qu'ils sont d'une même secte mahométane

(2) Un Jean Jérôme Caraffa, de l'illustre famille napolitaine de ce nom, fut reçu dans l'Ordre de Malte le 30 octobre 1563 et devint ensuite prieur de Barletta (*Ruolo generale de'Cavalieri Gerosolimitani ricevuti nella veneranda Lingua d'Italia...*, pp. 104-105).

(3) Cervantes pensait sans doute à cet Hadj Mourad lorsqu'il appelait Agimorato le riche maure d'Alger père de Zoraïde. (Voir *Don Quichotte*, chap. XL).

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-SIXIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1925)

BODIN (M.). — Notes et questions sur Sidi Ahmed-ben-Youssef. 125

CASENAVE (J.). — Contribution à l'histoire du Vieil Oran..... 323

ETTORE PAÏS. — Leçons sur les Guerres puniques..... 11

JULIEN (Ch.-A.). — Un médecin romantique, interprète et professeur d'arabe : Eusèbe de Salles (*suite et fin*)..... 219

LALOË F.). — A propos de l'incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes. Les manuscrits arabes de Constantine 95

LANFREDUCCI et BOSIO. — Costa e Discorsi di Barberia (1er septembre 1587). — Texte italien inédit publié avec une préface par Charles MONTCHICOURT ; traduction française par Pierre GRANDCHAMP et notes de Charles MONTCHICOURT.... 43

LESPÈS (R.). — Quelques documents sur la corporation des Mozabites dans les premiers temps de la conquête (1830-1838) 197

LUCIANI (D.). — Un document turc sur la guerre..... 75

LUCIANI (D.). — Un souvenir de l'insurrection de 1879..... 190

MALINGOUD (Commandant). — Contes bédouins..... 89

MONCHICOURT (Ch.). — Essai bibliographique sur les plans imprimés de Tripoli, Djerba et Tunis-Goulette au XVIe siècle et Note sur un plan d'Alger..... 385

PALLARY (P.). — M. J. de Morgan..... 85

Bibliographie 108, 369

Liste des Membres de la Société..... 5

Revue des périodiques..... 119, 379

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES RENDUS

AL-HASAN B. MOHAMMED B. AL-HASAN AÇ ÇAGHANI : *Kitâb Yaf'ût* (M. Ben Cheneb). — AZAN (Colonel Paul) : *L'expédition de Fez* (Georges Yver). — BASSET (René) : *Mille et un contes, récits et légendes arabes* (Henri Massé). — BERNARD (Augustin) : *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de la Tunisie* (Marcel Larnaude). — CONTENAU (G.). : *La glyptique syro-hittite* (Eugène Albertini). — GAUDEFROY-DEMOMBYNES : *Le Pèlerinage à la Mekke* (Alfred Bel). — GAUDEFROY-DEMONBYNES et MERCIER (Louis) : *Manuel d'arabe marocain* (M. Ben Cheneb). — MEILLET (A.) et COHEN (Marcel) : *Les langues du monde* (Marcel Larnaude). — NOËL (P.) : *Petit manuel français-kanouri* (André Basset). — RICARD (P.) : *Les merveilles de l'autre France* (*Algérie, Tunisie, Maroc*) (Alfred Bel). — RIVIÈRE (P.-Louis) : *Traités, Codes et Lois du Maroc*. T. I : *Les Traités ;* T. II. : *Organisation du Protectorat* (Ch. André Julien). — SMOGORZEWSKY (Zygmunt) : *Un poème abâdite sur certaines divergences entre les Malikites et les Abâdites* (Henri Massé).

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)